REVUE

DES

LANGUES ROMANES

Montpellier. — Imprimerie centrale du Midi (Hamelin frères).

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Troisième Série

TOME QUINZIÈME

JANVIER 1886

TOME XXVIII DE LA COLLECTION

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES
Rue St-Guilhem, n° 17

PARIS
MAISONNEUVE ET Cie
LIBRAIRES-ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXXVI

PC
2
R4
t.29-30

20526

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES ANCIENS

RECHERCHES
SUR LES RAPPORTS DES CHANSONS DE GESTE
ET DE L'ÉPOPÉE CHEVALERESQUE ITALIENNE

(Suite)

Les deux récits se séparent à partir du vers 110. Dans le second, les deux pèlerins reviennent de Constantinople à Marseille; le trouvère regardait sans doute cette ville comme le port d'embarquement le mieux désigné pour les voyageurs se rendant en Palestine. La traversée dure deux mois et demi, et Renaud et Maugis arrivent à Acre. Le passage qui suit (119-165) me paraît incomplet, bien qu'à la rigueur on puisse admettre que l'auteur du remaniement ait placé dans la bouche de Renaud les renseignements qui, dans la version plus ancienne, sont donnés par un homme du pays.

Les chrétiens ont perdu Jérusalem, mais leur roi David (et non Thomas) n'a pas été fait prisonnier. Il a réuni ses forces dans la plaine de Ramès et se prépare à livrer bataille aux

mécréants, que conduit le sultan de Perse. Maugis débute par un tour de sa façon, et lui, qui avait fait tant de difficultés pour accepter de prendre part à la guerre, il n'hésite point à recourir à ses enchantements d'autrefois. Grâce à lui, les deux pèlerins font un excellent repas. Cet épisode (183-209) est gai, mais trivial.

Le lendemain, Naburdagant appelle aux armes ses païens de Lutis, des Tures, des Popeliquains, toute la gent Antechrist. Il attaque les chrétiens. Le roi David et Geoffroy de Nazareth se distinguent dans la mêlée. Le roi païen, appelé tantôt Nabugor, tantôt Naburdagant, suivant le besoin du vers, a décidément l'avantage. C'est alors que Maugis pousse Renaud à montrer sa vaillance. Armé d'une lourde perche, le fils d'Aymes met en déroute les Sarrasins, et la ville sainte est reconquise.

Cependant Naburdagant appelle à lui tous ses alliés, les rois d'Egypte et d'Inde *la grant,* les amiraux de Cordoue, du Larris, de Babylone. Dans un conseil, il est résolu, pour éviter de ruiner la contrée, de s'en remettre à deux champions, dont la valeur décidera du sort de la Judée. Naburdagant, que le trouvère finit par identifier avec le roi de Babylone, a tenu le conseil devant tous les guerriers assemblés. Il demande qui veut se charger de la querelle des Sarrasins. Trois champions se présentent : Safadin, roi d'Egypte, en qui nous reconnaissons Seyfeddin, frère de Saladin ; Marados, roi des Indes, et un roi de Dāmiette. Safadin est désigné.

Autant les païens ont montré d'empressement à s'offrir pour défendre leur parti, autant les chrétiens hésitent à accepter l'honneur de descendre dans la lice. En vain le roi David s'adresse au sire de Damas, au comte d'Acre, au maître des Templiers, au maître de l'Hôpital et aux autres barons. Nul ne veut se risquer en combat singulier contre le redoutable Safadin. Maugis, pour sauver l'honneur des chrétiens, engage vivement son cousin à s'offrir pour champion. Renaud y consent et les chrétiens applaudissent.

Je passe sur les détails qui suivent et qui ont pour objet les préparatifs du combat. Le trouvère, heureux d'avoir ainsi fait de Renaud le représentant de l'intérêt chrétien, ne se refuse aucun développement. Pour mieux rompre avec la tradition,

il fait reparaître l'épée invincible, Froberge. Renaud l'aurait, d'après lui, cachée dans son bourdon de pèlerin.

Le combat entre Safadin et Renaud est longuement conté. A l'endroit où le manuscrit s'arrête, Renaud a l'avantage. Il est probable que ce premier duel était suivi de deux autres, puisque les Sarrasins avaient désigné trois champions. Enfin la défaite définitive de Naburdagant pouvait être la matière d'un long récit, où le sire de Damas et les grands-maîtres du Temple et de l'Hôpital auraient eu l'occasion de se relever de leur première défaillance.

Dans cette version incomplète du pèlerinage de Renaud apparaît l'idée de transformer en un représentant de la chrétienté en Orient le héros de l'opiniâtre guerre soutenue par les fils du duc Aymes contre Charlemagne. Contenue en germe dans la première version, elle est ici développée, sinon avec un talent que nous ayons à louer, du moins avec assez de décision et d'ampleur pour ne pas rester inaperçue. Si l'imitation italienne avait eu pour objet nos diverses chansons de geste, dans l'ordre où elles se sont produites, le fait aurait moins d'importance; mais, quand les cycles qui forment notre épopée nationale ont passé les monts, ils étaient déjà formés de textes de toute espèce et de toute date, et cet immense recueil était répandu çà et là par les chants des jongleurs, sans que nul songeât à discuter sur le plus ou moins d'autorité des variantes et des remaniements. Chacun se faisait une légende d'après les chansons qu'il connaissait, et le texte le plus développé avait toute chance de paraître le plus authentique.

La courte campagne que font les fils Aymon contre le prince sarrasin de Toulouse, pour le compte du roi Yon, ne suffisait point pour amener à voir dans Renaud le champion de la chrétienté ; mais la manière dont Roland et Renaud sont opposés l'un à l'autre en plusieurs circonstances, leur égalité en courage et en vigueur, l'amitié qui les unit à partir du moment où un miracle interrompt la dernière et la plus terrible de leurs luttes, préparaient la pensée de les unir dans des entreprises communes. Dès lors, le seul pèlerinage de Renaud en Palestine devenait un motif suffisant de placer le vaillant chevalier à côté de Roland, et de les regarder comme les deux défenseurs par excellence de la chrétienté. La conception ita-

lienne est donc ainsi en germe dans le roman des Quatre Fils Aymon; et, sans la force de la tradition bien plus grande dans le pays d'origine des légendes, sans la détermination plus précise chez nous des grandes gestes, une évolution pareille eût placé en France Renaud au même rang que Roland et à côté de lui.

Si nous lisons dans la *Chanson de Roland* que le neveu de Charlemagne s'était emparé de Constantinople, nous voyons, dans une des versions de Renaud de Montauban, un tableau de conquêtes qui embrassent tout l'Orient:

Et puis recorderay et vouray deviser
Comment Karle les fist de Gascongnie semer,
Comment reurent leur pais, com Regnaut passa mer,
Jhérusalem conquist, comment voult raporter
Les trois clous, la couronne dont Dieu du trosne cler
Fust sà jus couronnés et ses menbres fichier
Pour tout humain lignaige hors d'enfer rachater.

Ailleurs, évidemment vers la fin du poëme, Renaud dit:

Pour l'amour de toy, Dieu, oultre mer m'en iré
Veoir Richier en Acre, qui est roy couronné,
Qui pour l'amour de moi a été déserté
Ly et Huon son père, mon cousin l'alosé.
Là iray armes prendre contre la gent maufé,
Sans moy faire connoistre à homme qui soit né;
Enchois serai en Acre au roy de joue (*sic*) ayé
Je iray au Saint Sépulcre et si le conquerré
A Robacre combatre qui tient la royaulté
Et à son fils ossy, Durendal l'amiré.
Ou il mouront par mi ou il seront sacré;
Puis yrai Angorie conquerre, c'est mon gré,
Et les clous et le fer dont ton corps fu frappé,
Et la sainte couronne et le suaire orlé
Dont tu fus ou sépulcre jadis enveloppé [1].

[1] Ces passages sont cités par Fr. Michel dans la préface du Charlemagne (p. CXII-CXIV), d'après un manuscrit qu'il n'indique pas clairement; il en a collationné le texte sur le ms. 7182 de la Bibliothèque nationale de Paris, f° 4 v°, et f° 66 r°.

II

MAUGIS D'AIGREMONT

Nos plus belles chansons de geste, celles qui méritent le plus justement le titre d'épopées, sont des récits essentiellement guerriers, où le merveilleux chrétien lui-même n'apparaît que rarement, et qui ne font point songer aux superstitions germaniques ou celtiques. Telles sont les chansons de Roland et d'Aliscans, pour ne citer que les plus renommées. Mais l'épopée française dans son ensemble ne présente pas ce caractère. Les trouvères n'hésitaient nullement à user des ressources que leur offraient les croyances populaires sur les nains, les géants, les enchanteurs et les fées. Dans *Huon de Bordeaux*, le petit roi Auberon nous transporte au pays des prodiges. Dans *Gaufrey*, Robastre est fils d'un lutin, Malabron, qui soumet son fils à des épreuves qui rappellent celles que Protée impose à Aristée avant de consentir à l'instruire. Ce lutin figure déjà dans *Huon de Bordeaux*. Dans *Jehan de Lanson*, les deux protagonistes sont les deux enchanteurs Basin et Malaquin. Les géants Fierabras, dont triomphe Olivier; Bréhus, qui est tué par Ogier; Otinel, qui est vaincu par Roland, et ces personnages de proportion colossale. Rainouart au Tinel, Ogier le Danois, ont fait penser aux géants des *Sagas* germaniques[1]. Dans ce merveilleux d'origine très-reculée, où le christianisme n'a aucune part, il restera difficile de séparer exactement les éléments germaniques et les éléments celtiques. Une précision très-grande n'est guère possible avec les documents dont nous disposons. Si l'on remonte aux époques antiques, on reconnaît que l'imagination des races aryennes peuplait le monde d'êtres surnaturels, et la croyance aux fées et aux sorciers est à peine éteinte chez les peuples les plus civilisés de l'Europe moderne. Quand l'empire romain s'écroula, le christianisme était encore de date récente; les Gaulois avaient-ils en quel-

[1] Pio Rajna, *le Origini dell' epopea francese*, p. 439-443.

ques siècles perdu tout souvenir des rêveries de leurs aïeux? On peut donc supposer sans témérité que l'invasion franque eut pour conséquence de raviver des croyances déjà existantes, et que l'imagination celtique n'était pas à l'état de table rase au jour où les Mérovingiens devinrent les maîtres de la Gaule[1].

Il est admis que le cycle de la Table Ronde a fourni des données nombreuses aux œuvres de date relativement récente. Dans *Doon de Mayence*, les aventures de l'enfance du héros semblent découpées dans un roman du cycle d'Artus. L'on demande au jeune chevalier s'il *va quérant pour venger le roi Artu* (v. 2668). Dans la version de Huon de Bordeaux qui nous est parvenue, l'épisode de l'Orgueilleux est développé conformément à toutes les règles du genre. Rien n'y manque, ni une jeune fille qui a été enlevée par le géant et qui s'intéresse au chevalier, ni deux hommes de cuivre battant d'un fléau de fer et gardant le passage, ni armes merveilleuses, ni anneau enchanté. Ces données sont-elles primitivement celtiques ou germaniques? Ce qui est certain, c'est qu'elles ont le caractère de l'ensemble des inventions qui constituent le fonds ordinaire des romans de la Table Ronde et de tous ceux qui en dérivent, et qu'on doit y voir d'abord des imitations d'œuvres composées dans des conditions où l'emprunt direct aux races teutoniques n'est guère vraisemblable.

Maugis, le cousin des fils d'Aymes, nous offre l'exemple

[1] M. Rajna a démontré la persistance, dans l'épopée française, d'éléments d'origine germanique. Il reste à faire la contre-partie de ce travail, à relever les éléments d'origine celtique ou romaine. A la fin de son livre (p. 539), il reconnaît que l'épopée demeura en France fidèle à sa nature, et y conserva l'énergie et la virilité plus longtemps que dans sa propre patrie. Il trouve la chose merveilleuse, et vraiment ce n'est pas la destinée ordinaire des arbres transplantés. Il ajoute : « Questa maggiore vitalità vuol certo attribuirsi, non » ad una causa unica, bensì ad uno complesso di ragioni, che qui poco gio- » verebbe l'analizzare. Essa di sicuro può compensare largamente la Francia » di quella certa offesa que reca al suo amor proprio il doversi riconoscere » debitrice dell' epopea ad un' altra nazione. » L'amour-propre de la France n'est pas en cause ; ce qui est digne d'attention, c'est l'aptitude de nos trouvères à garder à l'épopée son caractère primitif. Il y a là le point de départ de recherches dont le résultat pourrait être d'amener M. Rajna à modifier ou à restreindre certaines de ses conclusions.

d'un personnage dont le type premier, celui de la Chanson de Renaud de Montauban, peut être considéré comme d'origine germanique, comme introduit dans une épopée à laquelle il fut d'abord étranger, par le désir de donner aux vassaux révoltés un auxiliaire capable de les protéger contre la rancune de Charlemagne. D'après M. Rajna, Maugis n'est qu'une forme dérivée de l'allemand *Madalger*, nom d'un nain fils d'une reine des nains. Son office de protecteur bienveillant serait emprunté de celui que remplit le nain *Alberich*, prototype d'Auberon, de même que sa qualité de *larron* [1].

Cette opinion, fondée sur les rapprochements les plus ingénieux, est d'autant plus plausible, que l'intervention de Maugis dans les aventures des fils d'Aymes ne se relie à la suite des faits que d'une manière tout épisodique. A un moment de l'action, un parent dévoué vient s'y mêler, donne çà et là un concours efficace, puis se retire sans attendre la fin et sans raison. La réapparition de Maugis dans l'histoire du pèlerinage à Jérusalem est tout aussi peu motivée. On peut admettre que l'auteur d'un des nombreux remaniements qu'a dû subir l'antique légende a voulu renouveler le sujet par l'introduction d'un personnage et d'un élément nouveaux. Reste à se demander dans quelle mesure la légende de Merlin peut être écartée du débat. Si l'on accepte qu'à un moment donné l'influence germanique se continuait encore, tandis que les légendes celtiques redevenaient l'objet de conceptions nouvelles, on ne verra pas d'inconvénient à admettre qu'il y ait eu çà et là fusion d'éléments d'origine très-différente, sans que l'on soit autorisé à voir partout des imitations précises de personnages ou de récits déterminés. Tel poëme, perdu ou dont la forme première ne pourrait être retrouvée, a eu sa part dans la série d'additions et de modifications dont on essaye aujourd'hui de reconstituer la suite.

Maugis, le bon larron, l'enchanteur serviable, qui, tout en secourant ses amis, ne peut s'empêcher d'exciter le ressentiment de leurs adversaires par les mauvaises plaisanteries qu'il se permet, est présenté dans *Renaud de Montauban* comme un chevalier qui se distingue de ses cousins uniquement parce

[1] *Origini dell' epopea francese*, p. 434-439.

qu'il sait le grimoire et peut accomplir les prodiges les plus étranges ; c'est un homme, ce n'est point un gnôme ou un génie. Que le type primitif vienne de Germanie ou d'ailleurs, le chevalier hardi et rieur qui égaye la suite sombre de la lutte des fils d'Aymes contre leur suzerain n'a rien des conceptions symboliques des âges primitifs ; sa physionomie est bien arrêtée, sans rien de nuageux. A ce propos, il est bon de remarquer que le problème des origines de l'épopée française est double. Établir par quelles transformations successives l'on aboutit des chants germaniques aux œuvres de nos trouvères est un travail aussi méritoire que difficile, et sans lequel notre connaissance historique de la question ne reposerait sur rien de solide ; mais, cela fait, l'on n'en doit pas moins constater que l'épopée française, telle que nous l'avons dans les plus anciens monuments, est héroïque, mais humaine ; qu'elle constitue un art original et nouveau. La *Chanson de Roland* est une œuvre essentiellement française, et la grandeur des situations, la noblesse des caractères, n'y ont rien perdu.

Maugis est un personnage d'autant plus digne d'étude, que l'on peut faire son histoire littéraire aux trois âges de l'épopée : à l'époque primitive et mythologique, il appartient à la Germanie ; puis il est associé aux chevaliers des chansons de geste dans le roman des *Quatre Fils Aymon;* enfin il devient l'objet d'un poëme particulier qui offre l'exemple d'une imitation voulue et complète des romans de la Table Ronde. Je me bornerai à revenir sur le rôle de Maugis dans le *Renaud de Montauban* avant d'aborder l'examen de la chanson de geste qui finit par être consacrée au fils du duc Beuves.

Maugis et ses cousins se rencontrent pour la première fois au moment où commence la seconde partie de la légende épique des Quatre Fils Aymon. Après avoir été forcés d'abandonner Montessor et s'être réfugiés dans la forêt d'Ardenne, Renaud et ses frères, épuisés de fatigue, mourant de faim, se décident à revenir à Dordone, dans l'espoir que leur père, qui s'est montré jusque-là acharné à leur perte, se laissera attendrir. Leur mère les accueille avec effusion ; mais le duc Aymes, quand il les voit assis à sa table, ne peut contenir sa colère. Craignant de paraître se *forjurer* envers l'empereur, il leur reproche durement d'oser recourir à lui. Après une scène vio-

lente entre les fils et le père, celui-ci consent à laisser la duchesse traiter ses enfants comme son cœur lui conseille. C'est ici qu'apparaît un cousin dont le nom n'avait pas encore été prononcé, et qui prendra longtemps part aux aventures de Renaud et de ses frères.

Atant es vos Maugis, ki est preus et senés
Et repairoit de France ù esté ot assés.
A la cité d'Orliens ot un tresor enblés.
Quatre somiers amaine d'or et d'argent torsés.
Il avoit oï dire et si fu verités,
Que li fil Aymon sont dedens Dordone entrés.
Venus est cele part ; es le aceminés,
Parmi le maistre porte en la vile est entrés [1].

Maugis est donc un voleur, mais la chose n'est point de nature à effrayer ses parents. Quelques instants avant, le duc Aymes ne reprochait-il pas à ses fils de n'avoir pas, pour se nourrir, pillé le pays, saccagé les abbayes et, au besoin, mangé des moines ?

Brisies les abaïes et froisies à bandon.
Ki del sien vos donra, si li faites pardon,
Et qui nel voldra faire, mar aura raençon.
Cuisies les et mengies en feu et en charbon ;
Jà ne vos feront mal niant plus que venison.
Dame Dex me confonde, qui vint à passion,
Se ensois n'es mengoie que de faim morusom.
Mioldres est moine en rost que n'est car de mouton [2].

Une telle ironie est la marque des mœurs violentes du temps. J'y vois même une certaine éloquence naïve, mais passionnée, qu'il me semble juste de noter. J'aurais à cet égard quelque peine à me placer au même point de vue que tel critique, d'ailleurs plus compétent que personne [3]. Cette brutalité est fréquente dans nos chansons de geste, dans celles-là mêmes que l'on compare le plus volontiers aux épopées homériques :

[1] *Renaus de Montauban*, éd. M. Michelant, p. 26-27.
[2] *Op. l.*, p. 93.
[3] M. Gautier, *Ep. nation.*, 2e édit., III, p. 205-209.

elle n'en diminue aucunement le mérite. De même, lorsque les fils d'Aymes, reposés, équipés à nouveau par les soins de leur mère, partent suivis de sept cents chevaliers, pour chercher aventure, il n'y a pas lieu d'être surpris que le trouvère nous montre leur cousin s'associant à leur destinée :

> Vont s'en li fil Aimon, ne s'aseürent mie.
> .VII. C. chevaliers a en la lor compaignie
> Et Maugis li cortois les enconduie et guie[1].

Ce bon compagnon va nous égayer désormais par les tours qu'il jouera aux ennemis de ses cousins, et en bien des circonstances il sera pour ses parents d'un précieux secours. Pourquoi le frapper d'anathème ? « Mais, à côté d'eux, voici un » nouveau venu qui paraît tout à fait associé à leur fortune.... » Il monte un cheval noir ; il a je ne sais quelle physionomie » étrange et je lui trouve trop de finesse dans les yeux..... » Quand il a rencontré ses cousins, il venait de voler un trésor » à Montauban. Ce magicien est doublé d'un coupe-bourses. » Pour tout dire, je me serais bien passé de cet oblique per- » sonnage. Maugis entrant dans le roman des *Quatre Fils* » *Aymon*, c'est la légende celtique pénétrant dans le domaine » de notre vieille épopée nationale ; c'est la fable, c'est le » mensonge, c'est la magie, ce sont d'odieux mélanges. »

Si l'on me permet d'exprimer nettement ma pensée, et en laissant de côté l'hypothèse de l'origine celtique du personnage de Maugis, j'avouerai ne pouvoir partager ce dédain pour le mélange incriminé. La chanson de geste, bornée d'abord à des récits de combats où la monotonie des faits est trop rarement compensée par la variété des caractères, ne pouvait continuer à vivre qu'en acceptant l'aide du merveilleux. Est-ce, après tout, un dogme qu'il faille entendre par épopée nationale une seule série des compositions épiques de notre moyen âge ? S'il est vrai que les mœurs et les institutions de la France féodale ont été le résultat du mélange des Gallo-Romains et des Germains, pourquoi considérer comme hétérogène un élément national et lui refuser tout droit de

[1] *Renaus de Montauban*, p. 97.

cité? L'on sait que, malgré l'acceptation de la religion chrétienne, l'on crut longtemps à l'existence d'un monde où régnaient les fées, les lutins, les enchanteurs, les sorciers. Lorsque la chanson de geste primitive ne suffit plus à distraire les châtelains et les châtelaines, ce merveilleux qui hantait toujours l'imagination populaire reparaît de tous côtés et se hâte d'étaler ses inventions. Toutes ne sont pas également heureuses et intéressantes; mais, sans cette première fécondité, posséderions-nous ce qu'il y a de plus agréable dans notre poésie moderne, Arioste et *Don Quichotte?*

Le rôle de Maugis dans le roman des *Quatre Fils Aymon* consiste à tirer d'affaire ses cousins dans les circonstances où leur vaillance est impuissante, et à jouer à l'empereur des tours où la dignité de Charles est fort compromise. L'auteur lui-même auquel j'ai fait allusion déjà ne peut s'empêcher de reconnaître que, sans ce mélange de scènes amusantes, la narration semblerait longue: « Maugis représente, dans cette » chanson, cet élément héroï-comique que nous ne rencontrons » pas fréquemment dans les monuments de notre littérature » épique[1]. »

Ainsi associé à l'histoire des héros les plus populaires de notre légende épique, Maugis devait à son tour, comme la plupart des personnages qui ont un rôle important dans les chansons de geste, devenir l'objet d'une composition épique particulière. De là le roman de *Maugis d'Aigremont*, que l'on pourrait appeler, pour se conformer à l'usage, les Enfances Maugis. L'auteur s'est demandé, à propos de Maugis, quelle est son origine, *sa droite nation,* d'où il a tiré sa science d'enchanteur, et, une fois engagé sur ce terrain, il a voulu nous donner la clef de tout l'élément merveilleux de la légende des fils d'Aymes. Cette légende nous présente en effet un personnage qui est tout aussi digne d'intérêt que les personnages humains: c'est Bayard, le cheval *fié*, dont l'intelligence est si utile à ses maîtres et contre lequel Charlemagne nourrit une rancune aussi vive que celle qu'il ressent à l'égard de Maugis lui-même. D'où vient ce Bayard? D'où vient également Fro-

[1] M. Gautier, *l. l.*, p. 220.

berge, l'épée avec laquelle Renaud tient tête à Roland armé de Durandal, à Ogier armé de Courtaine[1]?

On a déjà remarqué que le roman de *Maugis* est une imitation de *Lancelot du Lac*[2]: une analyse détaillée en fera mieux ressortir le caractère et l'importance. Le texte du *Maugis d'Aigremont* étant encore inédit, je reproduis en entier le commencement du poëme: le trouvère nous y raconte la naissance de Maugis et de son frère Vivien, l'éducation de Maugis auprès de la fée Oriande, la conquête du cheval Bayard et de l'épée Froberge[3].

F. Castets.

(A suivre.)

[1] M. Pio Rajna a remarqué que, dans le *Renaud*, il n'y a aucune indication sur l'origine de l'épée Floberge, et que ce qui est dit dans la version de Venise (fol. 16) sur la façon dont Renaud est devenu le maître de Bayard paraît bien vulgaire quand il s'agit d'un animal aussi merveilleux:

Renaus ot tiel cheval qui valoit Alemaine :
Baiart avoit a non, si fu nez en Bretaine:
Un borziois l'acheta au duc de Loeraine,
Qi bien l'avoit nori et de ble et de vaine.

Il ajoute: « Sarebbe mai più prossimo al vero, per quanto poco attendibile in generale, il *Maugis d'Aigremont*, che fa del cavallo un dono di Malagigi? Può darsi ; ed è poi certo che il Maugis ha una grande apparenza d'aver conservato un resto della tradizione originaria facendo dono di Malagigi la spada. » *Orig. dell' ep. fr.*, p. 438-439.

[2] *Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 700-704. Paulin Paris analyse brièvement et exactement ce roman, mais non sans quelque sévérité.

[3] Le texte dont je me sers est toujours celui du ms. H 247 de Montpellier. Il y est suivi du texte du *Vivien de Monbrant*. Le *Maugis* remplit les feuillets 154-173. Le *Vivien* commence au milieu de la première colonne du verso du feuillet 173. A raison de deux colonnes à la page et de 62 lignes par colonne, cela fait 4868 vers. Quelques-uns sont répétés ; la fin de quelques autres a été laissée en blanc par le copiste. Paulin Paris, dans sa notice, se sert du ms. 7183 de la Bibliothèque nationale, qui lui paraît remonter au commencement du XIVe siècle.

DIALECTES MODERNES

LAS NOSSOS D'OR

DE L'ACADEMIO BEZIEIRENCO

Brinde pourtat al banquet del 14 mai 1885

Ce n'est qu'après cinquante années
Que les noces sont d'or. Grand mal !
Mais les brouilles sont terminées,
Puis l'or est un divin métal.

(*Songe d'une nuit de Sabbat, ou les Noces d'or d'Oberon et de Titania.* GŒTHE, *Faust;* trad. Stapfer.)

Cinquanto ans sou passats dempèi que, dins Biterro.
D'omes sapiens, e forts de l'amour de sa terro,
Ausserou lou penoun del lengage natal,
E de l'estudi antic doubriguèrou lou talh.

D'illustres davanciès poudiòu segui la draio.
Avan lou festenal que metèt tout en aio
Per bada sus soun pedestal

LES NOCES D'OR

DE L'ACADÉMIE BITERROISE

Brinde porté au banquet du 14 mai 1885

Cinquante ans sont passés depuis que, dans Béziers, — des hommes savants, et forts de l'amour du pays, — levèrent l'étendard de la langue natale, — et des études de l'antiquité ouvrirent le premier sillon.

D'illustres devanciers ils pouvaient suivre la trace. — Avant la grande fête qui mit tout (le pays) en mouvement — pour admirer sur

Nostre Riquet, viven per soun noum immourtal[1],
I avio 'gut dins Beziès mai d'uno Academio.
Sabem pas s'ero d'alquimio
Que s'occupabo, ou d'aleman,
Lo qu'al siècle del Rèi galan[2]
Ero, parés, deja 'spelido
Dins la cieutat jamai anequelido
Oun lou Destin a pauzat nostre nis.
Al tems del Bearnés, l'istorio nous hou dis,
Un autre acamp d'esprits de nauto mino
Fazio flòri dedins Beziès.
Erou pas de truco-tauliès
E sabento ero sa douttrino,
Pèi que lou rèi Hanric, amaire des lauriès,
Lous a meses dins sous papiès[3].
Mais ignouram sous noums ; car lou Tems rambalhaire
A 'mpourtat sus soun col hardit
E las segos e lou segaire,
E lou noble prefach, coumo un fum avalit.

son piédestal — notre Riquet, vivant par son nom immortel[1]. — Béziers avait eu plus d'une Académie.— Nous ne savons si l'alchimie — l'occupait, ou bien l'allemand,— celle qui, au siècle du roi galant homme[2], — était, dit-on, déjà née — dans la cité jamais inféconde — où le destin a placé notre berceau. — Au temps du Béarnais, l'histoire nous le dit,— une autre réunion d'esprits de fière mine — faisait florès dans Béziers. — Ce n'étaient pas des fainéants, — et grande était leur science,— puisque le roi Henri, amoureux des lauriers, — les a mentionnés dans ses chartes[3]. — Mais leurs noms nous sont inconnus; car le temps brouillon — a emporté sur son épaule hardie — les moissons et les moissonneurs — et le noble travail, évanoui comme une fumée.

[1] L'un des premiers actes de la Société archéologique de Béziers, fondée en 1834, autorisée en 1835 et reconnue comme établissement d'utilité publique le 14 octobre 1874, fut de décider l'érection d'une statue à Pierre-Paul Riquet, le glorieux créateur du canal des Deux-Mers, né à Béziers en 1604. David d'Angers se chargea gratuitement du travail du statuaire, et le bronze qui décore la principale avenue de la ville fut inauguré au milieu d'un enthousiasme indescriptible, le 21 octobre 1838.

N'es autromen de l'illustro coumpagno
Qu'avio *Mairan* e Bouillet per rettous;
De toutes sous admiratous
E de nautres sous successous,
Amarganto serio la lagno
S'aviam pas d'obros de soun goust.
Des astronomos, des douttous,
Se sap prou qu'es pas las rubricos
Que mancou dins lou cap proufoun;
So que sabou, ou sabou d'afoun,
Mais hòu pas las mèmos praticos.
Lous uns al ciel lèvou lou froun
Per estudia, viran en roun,
Lous miliès de sourels, d'estèlos, de planetos,
Qu'uno ma soubeirano a semenat amoun:
Amai la vejou pas dins sas loungos lunetos,
Acos es vrai de pount en poun.
Lous autres, assaval, marchou gueitan la terro
Coumo s'amb' elo aviòu la guerro;

Il en est autrement de l'illustre assemblée — dont Mairan et Bouillet furent les chefs; — de tous leurs admirateurs, et de nous leurs successeurs, — amer serait le chagrin — si nous n'avions des œuvres de leur génie. — Des astronomes, des médecins, on sait bien que la science — ne manque pas dans le profond cerveau; — ce qu'ils savent, ils le savent bien; — mais diverses sont leurs pratiques. — Les uns au ciel lèvent leur front — pour étudier, dans leur gravitation, — les milliers de soleils, d'étoiles, de planètes, — qu'une main souveraine a semés là-haut: — quoiqu'ils ne la voient pas dans leurs télescopes, — c'est bien l'exacte vérité. — Les autres, ici-bas, marchent en fixant la terre — comme s'ils étaient en guerre avec

[2] On a cru, d'après quelques indices, qu'une académie existait déjà à Béziers au temps de François 1er.

[3] Une ordonnance de Henri IV en 1599 mentionne positivement l'Académie de Béziers. Il est même remarquable que les articles de cette ordonnance qui pourvoient aux dépenses de tous les colléges établis dans la province de Languedoc, même du jardin des *simples* de Montpellier, ne dotent taxativement que l'Académie de Béziers. On peut en inférer sûrement que cette académie était alors la seule qui existât en France.

E pamens i tapo de founs
Las fautos de sas instruccioins.
— N'es pas per l'encian tems que parli,
Nimai per lou prezen que jauli,
Car sabem que, bèi coumo hier,
De soun corps medical Beziès pot estre fier.

Dounc de nostres aujols dins lous arts, la scienso,
Las letros, la physico e dins touto sapienso,
Digus sieguet pas apendris ;
Maïran hou diguèt a Paris,
E lou Rèi femnassiè, qu'a laissat dins l'istorio
Mai de vilaniè que de glorio,
Lous lauzo dins un mandomen
Que dizem de *Letros patentos* [1] :
Per nautres, sou pas ges pudentos,
E nou'n couflam rouialomen.

Quatre-vint-nòu venguèt am soun cop de tounerro
Fa cala las cansous, e sus touto la terro
Lèu se passejèt lou drapèu
Dount la glorio e lou dol hòu fach nostre flambèu.

elle ; — et pourtant elle cache à jamais — les erreurs de leurs ordonnances. — Ce n'est pas pour notre passé que je parle, — ni pour notre présent que je bavarde, — car on sait qu'aujourd'hui, comme autrefois, — Béziers peut être fier de son corps médical.

Ainsi de nos aïeux, dans les arts, la science, — les lettres, la physique et toutes connaissances, — nul ne fut jamais apprenti ; — Maïran n'en fit pas petite bouche à Paris, — et le Roi-Cotillon, qui laissa dans l'histoire — plus de vilenies que de gloire, — les loue dans un mandement — appelé Lettres patentes [1] : — pour nous point à dédaigner, — nous en sommes royalement fiers.

Quatre-vingt-neuf de son coup de tonnerre — fit taire les chansons, et sur tout l'univers — bientôt apparut le drapeau — dont la gloire

[1] Par lettres patentes données à Versailles au mois de juillet 1766 et enregistrées au Parlement de Toulouse le 9 janvier 1767, le roi Louis XV consacrait, sous le nom d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Béziers,

Ero passat lou tems de charrá sus Hourasso,
Sus Houmero, Vergèli e sus touto la rasso
D'encantaires grecs e latis :
La Muzo avio quitat soun nis....
Enfin, quand s'amaizet lou bruch de la tempesto,
Que digus crentèt per sa testo,
Lou bouscage amudit qu'ero sans roussignol,
La cieutat atristado oun cap de gargalhol
Se couflabo de cansounetos,
E qu'ero veuzo d'amouretos,
Faguèrou tourna-mai brezilha las cansous
Dount Apoulloun sieguet jalous.
Apoulloun...ou Phebus, dins aquel tems, caucagno !
Ero lou Dieu del jour ; digus avio la cagno
— Bèi, sabez, es pla diferen, —
Per caminá sus un soul reng
Joust lou drapèu mythoulougique :
Dounc Apoulloun, ero lougique,
Ourdounet a sous mai fervens
De reveni crema l'encens
Dessus soun autar symboulique.
Per aco sans retard, coumo un temple d'esprit,

et le deuil ont fait notre flambeau. — Ce n'était plus le temps de causer sur Horace, — sur Homère, Virgile et sur toute la race — d'enchanteurs grecs et latins: — la Muse avait quitté son nid... — Enfin, quand s'apaisa le bruit de la tempête, — quand nul ne craignit pour sa tête, — le boscage muet, privé de rossignols, — la cité dolente où nul gosier — ne se gonflait de chansonnettes, — et qui était veuve d'amourettes, — firent de nouveau résonner des chants — dont Apollon fut jaloux. — Apollon ou Phébus, en ce temps-là, sans peine, — était le Dieu en vogue ; personne n'était las ; — aujourd'hui, quelle différence ! — pour emboîter le pas — sous le drapeau de la mythologie. — Donc Apollon, c'était logique, — ordonna à ses plus fervents (disciples) — de revenir allumer l'encens — sur son autel symbolique. — Pour cela, sans retard, comme un temple à l'esprit consacré, — le

avec de grands éloges pour les travaux accomplis, l'existence de l'Académie fondée par Mairan en 1723.

Lou Coulège seguèt cauzit[1].
Azais[2], Viennet[3], e lou que de Tibullo
— Oun l'amour sempre nous embullo —
Avio traduch en francés las doussous[4].
S'i traperou am quauques douttous,
Avoucats e litteratous.
Aqui, per un tems, s'i travalho ;
Mais sieguet pas qu'un fioc de palho,
Uno festo sans lendema.
Enfin se dounerou la ma
D'omes d'un noble caractero,
E foundèrou dedins Bitero
Nostro bello Soucietat
Que lou vielhun a pas tout a fait rouzigat.

Aici sem ; — e, tustan lous veires,
Sans nous endroumi sul passat,
Beguem, beguem a nostres reires
E mai a l'aveni..... A l'immourtalitat !

Frédéric Donnadieu.

Beziès, 14 mai 1885.

---

collége fut choisi[1]. — Azaïs[2], Viennet[3], et celui qui de Tibulle, — où l'amour sans fin nous séduit, — avait traduit en français les beautés[4]. — s'y réunirent avec des médecins, — avocats et littérateurs. — Là, quelque temps, on travaille ; — mais ce ne fut qu'un feu de paille, — une fête sans lendemain. — Enfin se donnèrent la main — des hommes de noble caractère, — qui fondèrent dans Béziers — notre belle Société, — qui n'est pas encore rongée de vieillesse.

Nous voici donc, et, choquant nos verres, — sans nous endormir sur le passé, — buvons, buvons à nos anciens, — mais surtout à l'avenir, à l'immortalité !

Frédéric Donnadieu.

Béziers, 14 mai 1885.

[1] Une réunion académique eut lieu au commencement de ce siècle, dans un local du collége ; mais elle eut peu de durée et ne produisit rien au dehors.

[2] Jacques Azaïs, l'un des fondateurs de la Société archéologique, père de Gabriel Azais, notre secrétaire perpétuel. Ses travaux d'histoire locale, et surtout son recueil de vers biterrois ou *Verses beziriens*, sont assez connus.

VILLANELLES

I

Parlaz-mi de moun aimado
Que, triste, ai deugut quità.
O ! couro l'aurai troubado?

Coussi vieu la relaissado
Que ieu vole vesità?
Parlaz-mi de moun aimado.

Emb' elo, moun affrairado,
Aro vène per restà.
O ! couro l'aurai troubado?

Ount s'es elo retirado ;
Ount pourrai la devistà?
Parlaz-mi de moun aimado.

VILLANELLES

I

Parlez-moi de mon aimée — que, triste, j'ai dû quitter. — Oh ! quand la trouverai-je ?

Comment vit-elle, la délaissée — que je veux visiter ? — Parlez-moi de mon aimée.

Avec elle, mon amie de cœur, — maintenant je viens pour rester. — Oh ! quand la trouverai-je ?

Où s'est-elle retirée ; — où pourrai-je la découvrir ? — Parlez-moi de mon aimée.

pour nous dispenser de tout éloge. — [3] Viennet (Jean-Pons-Guillaume), de l'Académie française, né à Béziers en 1777, mort à Paris en 1868.

[4] Le marquis de Saint-Geniez, traducteur en vers français des Elégies de Tibulle (1814). Sa traduction est citée comme une des meilleures, avec celle de Mollevaut (1806).

Ah! ièn de ma desirado,
Pourriei pas pus pacientà!
O! couro l'aurai troubado?

Pastres d'aquesto encountrado,
Se voulèz mi voulountà,
Parlaz-mi de moun aimado:
O! couro l'aurai troubado?

II

Vèn de mouri, Peirounèlo [1],
Qu'aimave ieu mai e mai.
O mort, que tu siès cruzèlo!

La ploure, la paubarèlo,
La qu'aro pas pus aurai.
Vèn de mouri, Peirounèlo!

Ero ma migo fidèlo;
Nous quittavian pas jammai.
O mort, que tu siès cruzèlo!

Ah! loin de ma désirée, — je ne pourrai plus rester. — Oh! quand la trouverai-je?

Bergers de cette contrée, — si vous voulez me contenter, — parlez-moi de mon aimée. — Oh! quand la trouverai-je?

II

Elle vient de mourir, Pernelle, — que j'aimais tant et plus. — O mort, que tu es cruelle!

Je la pleure, la pauvrette, — celle que maintenant je n'aurai plus. — Pernelle vient de mourir!

Elle était mon amie fidèle: — nous ne nous quittions jamais. — O mort, que tu es cruelle!

[1] *Peirounèlo*, Petronilla, en français Péronnelle et Pernelle.

E ris la primo nouvèlo :
M'adenan soul anarai.
Vèn de mouri, Peirounèlo !

Lasso ! après ma pastourèlo,
Atambe leu mourirai.
O mort, que tu siès cruzèlo !

Jà la nèblo m'emmantèlo :
Guaire pus noun souffrirai.
Vèn de mouri, Peirounèlo !
O mort, que tu siès cruzèlo !

P. Fesquet.

SUPER FLUMINA BABYLONIS

A Babilouno, quand nostros pauros mainados
Estendieu vès Sioun de mans entravacados,
Pensavian as tourmens de la caitivetad :
De nostres ièls mourens de lagremos toumbavou
Ras des flums que coulavou
Dedin lus ièch nadau en pleno libertad !

Et le renouveau nous sourit : — mais désormais j'irai seul. — Pernelle vient de mourir.

Hélas ! après ma pastourelle, — bientôt je mourrai aussi. — O mort, que tu es cruelle !

Déjà le brouillard m'enveloppe : — bientôt je ne souffrirai plus. Pernelle vient de mourir ! — O mort, que tu es cruelle !

P. F.

SUPER FLUMINA BABYLONIS

Au milieu de Babel, sur les bords de ses fleuves,
Las, accablés, nous nous étions assis
Pour pleurer sur Sion, sur ses longues épreuves,
Sur ses beaux jours si vite évanouis.

Erian aqui sétuds, e nostros liros mudos
As sauzes de l'abro restavou suspendudos,
Mentreque l'orre estran, riguen de nostres plous,
Nous disié : « Prenez dounc las liros proufeticos
E digas lous canticos
Qu'en Juda cantavias d'un cor grat e gaujous. »

Nautres cantà, perque dins aquesto gent malo
S'entendiou las cansous de la terro mairalo !...
Nou ; jammai al païs ount avèn tant gemit,
Per lou fièr aversié que tout jour nous atisso
Et qu'avèn pres en tisso,
De nostres cans devots lou brutz sero p'auzit.

Santo Jerusalem, nostro maire alanguido,
Que sonos vanamen ta famiho faidido
E que beleu papus de ma vido veirai,
Se devié, ta memorio, un jour estre escrafado
De ma tristo pensado,
Se tu deviès quità d'estre ce qu'aim' al mai,

Que ma lengo tapoun cousento, dessecado,
Tengue à moun paladar e que sempre empachado

Nos cithares pendaient aux saules de ces rives,
Quand tout à coup nos rudes oppresseurs
Vinrent brutalement de nos tribus craintives,
Comme à l'envi, raviver les douleurs.

« Ils voulaient, disaient-ils, entendre nos cantiques
Et se distraire à nos accords joyeux !...
Ils voulaient que les chants de nos fêtes publiques
En ce moment retentissent pour eux ! »

Ah ! comment vous chanter, nymnes de la patrie,
En notre exil, devant un peuple vain ?
Si jamais je t'oublie, ô ma terre chérie,
Qu'au même instant se dessèche ma main !

Que de taire ton nom ma langue soit forcée,
Si ta mémoire, objet cher à mon cœur,

Noun piesque faire auzi que de sounsfrevoulits;
Qu'en despièch de l'esfos de ma man tremoulanto,
Ma liro brounzinanto
Si taise e reste queto en mous detz araulitz!

Etern, o souven-ti de l'ouro espaventablo
Ount des efans d'Edom l'esclato detestablo
Dounavo de couret à l'envaire lassat:
« A bassac! à bassac! » eles toutes cridavou,
E lous nostres toumbavou
Couvrits per lous derocs de la santo cieutad.

Mès toun jour es pas ièn, damnouso Babilouno,
Qu'as fatz de nostre front destacà la courouno.
Leu veiras de vitous, per tous baris dourbits,
Empourtà lous tresors qu'amassos numerouses,
En trepeïan irouses,
De tous tendres felens lous cadabres bouldrits.

P. Fesquet.

N'est dans mes vers sans trêve retracée.
Ou cesse un jour de faire mon bonheur!....

Souviens-toi, juste Dieu, des fils de l'Idumée
Poussant sur nous des ennemis divers,
Et criant: « Par le feu venez voir consumée
Jérusalem, source de nos revers! »

Et toi, fière Babel, pour nous si redoutable,
Qu'il te soit fait au gré de nos souhaits!
Qu'il s'élève bientôt, cruel, inexorable,
Un roi vengeur pour punir tes forfaits!

Que l'ennemi vainqueur soit pour toi sans entrailles
Et sans merci pour tes peuples hautains;
Qu'il broie en sa fureur et contre tes murailles
Le faible enfant arraché de tes mains!

P. F.

LOU VAUVENARGO D'ENRI POUNTIÉ

I

Qu's aquel apensamenti?
Rabelais, que de tout galejo?
Montaigne, sourrisènt scepti?
La Bruyère, qu'un pintre envejo?

Montesquiéu, d'este dòumati?
Voltaire, esprit fin, amo vejo?
O lou prefouns De Maistre? — Es-ti
Un qu'esclèiro? Un que beluguejo?

Es un vas clin, grèu de tresor
Qu'a bóudre an mounta de soun cor.
Mai lou front plego sout lo cargo.

Dóu genìo a la malautié :
Es noste Pascau, Vauvenargo;
Es l'obro majo de Pountié.

LE VAUVENARGUES D'HENRY PONTIER

I

Quelle est cette (statue) pensive? — Rabelais, qui de tout plaisante? — Montaigne, le souriant sceptique? — La Bruyère, qu'un peintre envierait?

Montesquieu, à la dogmatique allure? — Voltaire, esprit fin, âme vide, — ou le profond De Maistre? Est-ce — un (de ces esprits) qui éclairent? un (de ceux-là) qui scintillent?

Ce (front) est une urne inclinée, lourde des trésors — qui à foison sont montés du cœur.— Mais il ploie sous la charge.

Il a le mal du génie.— C'est notre Pascal, c'est Vauvenargues;— c'est l'œuvre majeure de Pontier.

II

Prendre un ome sus sa cadiero
E, vis-à-vis d'éu asseta,
Luca sa fàci, misto o fiero,
E, fiero o misto, la pasta,

Quinto creacioun vertadiero !
Mai i' a 'n triounfle, en verita,
Qu'es en-subre ; e bouco badiero,
Ais, encuei, l'amiro espanta :

Quand d'un se saup ni lou carage,
Ni l'èr, — tout bèu just l'abihage, —
Lou faire sorge viéu dóu cros,

Vaqui lou miracle, o felibre,
Qu'as fa. — Mount as vist toun eros ?
Dins un mirau fidèu, soun libre.

A. DE GAGNAUD.

Pourchiero, d'abriéu 1883.

II

Prendre un homme sur son siége, — et, assis en face de lui, — scruter son visage doux ou fier, — et, fier ou doux, le pétrir,

Quelle vraie création ! — Mais, en vérité, il est un triomphe — au-dessus (de celui-là) ; et, bouche béante, — Aix étonné l'admire aujourd'hui.

Quand de quelqu'un on ignore les traits — et l'expression, que tout au plus (on sait) son vêtement, — le faire sortir vivant du tombeau,

Voilà, ô félibre, le miracle — que tu as fait. Où (donc) as-tu vu ton héros ? — Dans un miroir fidèle, son livre.

A. G.

SOUNETS AMOUROUSES

VIELS PREGITS

Voudriei ben estre au fin founs de la mar,
Ou sus un pioch quauque roc insensible ;
Voudriei ben estre un soucàs impassible,
Per sentì res me pounì dins ma car.

Ai trop aimat, — hou recounouisse tard, —
Una enfant qu'es despietousa au poussible ;
Soufrisse un mau cousènt, afrous, ourrible ;
N'en sabe ges, aval de pus amar.

Diéus inmourtals, que la pietat flourigue
Dins voste cor ; voulountàs que mourigue,
Ou que lèu siegue en marbre tremudat,

A soula fì que dins tant freja essença
Pogue milhou supourtà l'escasença
D'un miserable aimant sans estre aimat.

SONNETS AMOUREUX

VIEILLES PLAINTES

Je voudrois estre au profond de la mer,
Ou sur un mont, quelque roche insensible.
Je voudrois estre une souche impassible,
A celle fin de ne pouvoir aymer.

Pour aymer trop et pour trop estimer
Une beauté rigoureuse au possible,
Je souffre au cœur un tourment si terrible
Qu'il n'en est point là-bas de plus amer.

Dieux immortels, si la pitié demeure
Dedans vos cœurs, permettez que je meure
Ou que je sois en marbre transformé,

A celle fin qu'en si dure nature
Je puisse mieux supporter l'avanture
D'un miserable aymant sans estre aymé.

GUY DE TOURS.
Souspirs amoureux. Sonnet XXIX.

LOU MIOSOTIS

—

Dins la prado fresqueto, — au bord dóu clar vala,
Mostre, quand vèn abriéu, — ma courolo mignouno :
Dis iue de l'Enfant-Diéu [1], — si cinq fueio en courouno
An bèn li couloureto — e li rai estela.

La chato au front pensiéu — arribo e me meissouno,
Coupo d'autri floureto — e li blavet dóu blad ;
Tóuti pèr sa maneto, — emé bon biais mescla,
Fourman bouquet gentiéu — qu'amiro la chatouno.

— « Floureto de la prado, — a fa, sias pèr moun bèu ;
» Pourtas-ie mi pensado — e moun amour fidèu,
» Mis espèr, mi desir, — mi dous raive de femo ;

» E tu la pus pichoto, — en ie parlant tout bas,
» Digo-ie : De Mignoto, — ami, *n'óublides pas*
» Li tourmènt, li souspir — e li caudi lagremo. »

[1] En Prouvènço, dison au miosotis *lis iue de l'Enfant Jesus*.

LE MYOSOTIS

—

Dans la fraîche prairie, au bord du clair ruisseau, — je montre, quand avril arrive, ma mignonne corolle : — des yeux de l'Enfant-Dieu [1], ses cinq pétales en couronne — ont bien les couleurs tendres et les rayons étoilés.

La jeune fille au front pensif vient et me coupe, — avec d'autres fleurs et les bleuets des blés ; — toutes, arrangées avec art par sa main, — nous formons un bouquet charmant qu'elle admire.

« Fleurettes de la prairie, fait-elle, vous êtes pour mon adoré ; — portez-lui mes pensées, mon fidèle amour, — mes espérances, mes désirs, mes longs rêves de femme ;

Et toi, la plus petite, en lui parlant à demi-voix, — dis-lui : De Mignonne, ami, *n'oubliez pas* — les tourments, les soupirs et les larmes brûlantes.

[1] En Provence, le myosotis porte le nom d'*yeux de l'Enfant Jésus*.

PREGUIERO

A la chato que, me diguènt un jour : « Ai pantaisa de vous », me remembrè li vèrs de V. Hugo

Donnez.... .....
Afin d'être meilleur, afin de voir des anges
Passer dans vos rêves, la nuit.

Dins un suau pantai, lou qu'avès vist passa,
N'a pas d'un anjounèu lis alo immaculado:
Dóu mau a mai d'un cop couneigu l'embulado,
E dins soun cor d'enfant forço espigno an poussa.

Vosto aparicioun fuguè la ventoulado
Que boufè dins soun cèu pèr li nivo cassa;
E despièi, d'un amour que rèn pòu amoussa,
A coume un serafin sa pauro amo brulado.

N'en dis mot à degun, se coumplais dins soun mau ;
Sertis vòsto bèuta dedins un vèrs d'esmau
O repasso dins éu li grèu soucit qu'enduro.

A besoun de pieta, car es bon, jouine e dous ;
Atambèn, se voulès calma sa blassaduro,
Digas-ie d'entre-tèms : « *Ai pantaisa de vous.* »

PRIÈRE

A la jeune fille qui, me disant un jour : « J'ai rêvé de vous », me rappela les vers de V. Hugo

Donnez .. ..
Afin d'être meilleurs, afin de voir les anges
Passer dans vos rêves, la nuit.

Celui que, dans un rêve suave, vous avez aperçu,— n'a pas les ailes immaculées d'un ange ; — du mal il a souvent connu l'embûche, — et bien des épines ont poussé dans son cœur d'enfant.

Votre apparition fut le vent — qui souffla dans son ciel pour chasser les nuages ; — et depuis, d'un amour que rien ne peut éteindre, — il a, comme un séraphin, sa pauvre âme brûlée.

Il n'en dit mot à personne, se complaisant dans son mal ; — il sertit votre beauté dans un vers d'émail, — ou repasse intérieurement les griefs soucis qu'il endure.

Il lui faut de la pitié, car il est bon, jeune et doux ; — aussi, si vous voulez calmer la douleur de sa blessure, — dites-lui parfois : « *J'ai rêvé de vous.* »

JOUR DE BRUMARI

Deforo fasiè 'n tèms! un tèms de fin d'autouno.
Despièi vue jour la plueio, e la nèblo, e lou vènt;
Preissa, pèr la carriero, ome, femo, jouvènt,
Courrièn coume un troupèu que lou chin amoulouno.

Eli, dins la chambreto ounte abrigon souvènt
Lou bonur tres cop sant que Jouvènço ie douno,
Disièn à pleno vouès, e felibre, e chatouno,
Dóu drame de Bornier[1] quauque tros esmòuvènt.

Eu jougavo Gerald; elo, la jouino Berto.
La passioun, à la fes pudico e descubèrto,
Sourtié de chasque mot, dounant vido i tablèu...

Quaucarèn d'angeli cantavo dins lou mèmbre;
E iéu, lis escoutant, óublidave Nouvèmbre....
Jamai s'èro caufa, moun cor, à tau soulèu.

[1] La *Fiho de Rouland.*

JOUR DE BRUMAIRE

Il faisait dehors un temps! un temps de fin d'automne.— Depuis huit jours, la pluie, et le brouillard, et le vent; — pressés dans la rue, hommes, femmes, jeunes gens, — couraient comme un troupeau que le chien rassemble.

Eux, dans la chambrette qui souvent abrite — le bonheur trois fois saint que la jeunesse leur donne, — disaient à pleine voix, et félibre, et jeune fille, — quelque passage émouvant du drame de Bornier[1].

Lui jouait (le rôle de) Gérald, elle (celui de) la jeune Berthe : — la passion, à la fois pudique et visible, — jaillissait de chaque mot, animant les tableaux.

Quelque chose d'angélique chantait dans la salle; — et moi, les écoutant, j'oubliais novembre.— Jamais mon cœur ne s'était réchauffé à tel soleil.

[1] La *Fille de Roland.*

PERQU'ÈRE TRISTE

A Liso, que me demandavo l'encauso de ma tristesso lou jour dou premié de l'an

Sounjave, aièr matin, à ma jouvènço morto,
Is an que lou tèms raubo e que nous rènd jamai :
I jour ounte enfantoun, parpaiounet pèr orto,
Etèrni cujave èstre e flour, e mes de mai.

Sounjave is ilusioun qu'un vèspre l'auro emporto,
Ajustant d'autri pes i pes de nòste fais ;
E m'ère resóugu de pestèla ma porto
I vot trop messourguié que lou mounde nous fai.

Dins un pantai doulènt se moustravo ma vido
Tant sourno que clamave : « O Mort, fugues avido !
Mando lèu de pasturo i vermas afama !..... »

Quand revenguère à iéu, quand tournè ma pensado,
M'atroubère, traçant sus la vitro neblado,
De la pouncho dóu det, voste noum bèn-ama.

P. Chassary.

2 de janvié.

POURQUOI J'ÉTAIS TRISTE

A Lise, qui me demandait la cause de ma tristesse le premier jour de l'an

Je songeais, hier matin, à ma jeunesse morte, — aux années que le temps vole et ne nous rend jamais ; — aux jours où, petit enfant, papillon dans la campagne, — je croyais éternelle la durée des fleurs et du mois de mai.

Je songeais aux illusions que le vent emporte le soir, — ajoutant d'autres poids aux poids de notre fardeau ; — et j'avais résolu d'interdire ma porte — aux souhaits menteurs que nous adresse le monde.

Dans un rêve pénible, ma vie se montrait — tellement sombre que je criais : « O mort, sois donc avide ! — Fournis quelque pâture à la voracité des vers !...

Lorsque je revins à moi, quand j'eus repris ma pensée, — je me trouvai, traçant sur la vitre bueuse, — de la pointe du doigt, votre nom bien-aimé.

P. Chassary.

2 janvier.

VARIÉTÉS

HOULE

Entre autres vocables romans qui semblent dériver du latin plutôt que du celtique ou des langues germaniques, il faut citer le français *houle,* en espagnol *ola.*

D'après M. A. Brachet (*Dict. étym. de la lang. fr.*), *houle* nous est venu du breton *houl.* « vague. » Mais, en réalité, ce mot pourrait n'être qu'une modification de *undŭla,* diminutif de *unda,* « vague, houle. »

En effet, selon les règles connues de la phonétique romane :

a) Quand l'atone *u* de *undŭla* est tombée, il reste *und'la ;*

b) Or le *d* de *und'la* étant muet s'efface, et *und'la* se réduit à *un'la* [1] ;

c) Puis, par assimilation des dissemblables *nl, un'la* fait place à *ulla* [2];

d) Ensuite, selon la tendance à la moindre action, *ulla* se contracte en *ula* [3];

e) Mais *u* de *ula* ne reste pas tel : il se modifie en *o,* d'où *ola* [4];

[1] Règle : « Si par chute de la voyelle il y a rencontre de trois consonnes, celle du milieu tombe, si elle est muette. » Voy. *Saint-Galmier* = sanctus Baldomerus, — italien *manucare* = manducare, — lang. *amenlo* = amygdala, — *arroche* = atriplica (arriplica, arripl'ca, arrip'ca, arrica, arroca, car i = o (fr. semoule = simila, — ordonner = ordinare, — galoches = galicas, — Génolhac, nom de lieu, Gard = Juniliacum, etc. Atriplica mis pour atriplex, comme facia pour facies, — glacia pour glacies, junica pour junis, icis, — hirunda pour hirundo, etc.

[2] Cf. *corolle,* lang. *courolo* = corolla (pour coronula, coron'la, corolla), — lang. *gollo,* italien *culla* = cunula (cun'la, culla), italien *lulla,* « douve du fond du tonneau » pour *lunula,* — au Vigan (Gard), *espillo,* épingle = spinula, etc. V. latin *villum* (pour *vinulum*) dimin. de *vinum.*

[3] Pour *ll* = *l,* cf. *coule,* froc (cuculla), — *ampoule* (ampulla), — lang. *oulo* (olla), alevin (allevamen), — pelisse (pellicia), etc.

[4] Cf. fr. échaudole (scandula), girandole (girandula), [illegible] tombeau (tumellus, dimin. de tymbus), ormeau (ulmellus), onde (unda), sp. *ola,* houle, vague (lat. *undŭla*), — lang. fà de *manipolos,* agir en dessous, tromper, duper (manipulas), concombre (cucumer).

f) A son tour, *o* de *ola* se change en *ou* en français, d'où *oula*[1].

g) De plus, *a* de *oula* devient *e* comme dans fève = faba, — séve = sapa,— case = casa, — pelle = pala, — rose = rosa, etc., et nous arrivons à

h) *oule*, qui pourrait bien être passé dans l'usage sous la forme de *houle*, comme huile (d'oleum), houe (d'occa), huis (d'ostium), huit (d'octo), huître (d'ostrea), hurler (d'ululare), etc.

Donc, si toutefois notre démonstration pouvait être admise et produire une conviction scientifique, *houle* dériverait du latin *undŭla*.

P. Fesquet.

NÉCROLOGIE

M. Melchior Barthès

Au moment même où le deuxième et dernier volume des *Flouretos de mountagno* fut déposé sur le bureau de notre Société, un compte rendu détaillé de ce livre, non moins intéressant par le dialecte dans lequel il est écrit qu'attrayant par les nombreuses poésies qu'il renferme, fut confié à l'un de nous. La rédaction de cette analyse a été retardée par diverses circonstances, que celui qui s'en était chargé a dû subir. En attendant qu'elle paraisse, nous avons aujourd'hui le triste devoir d'annoncer la mort de l'auteur même qui en était l'objet.

M. Melchior Barthès, pharmacien honoraire de première classe, félibre majoral, auteur d'un Glossaire botanique languedocien-français-latin, honoré d'une médaille d'or par la Société de botanique et d'histoire naturelle de l'Hérault, membre et lauréat de la Société pour l'étude des langues romanes et de plusieurs autres sociétés scientifiques et littéraires, s'est éteint le 18 février 1886, à Saint-Pons-de-Thomières, sa ville natale, dans laquelle s'était écoulée à peu près toute sa vie.

Victor Rettner, notre infortuné confrère, dont les vers ont plu-

[1] Cf. ourler (orulare), oublier (oblitare, outre (utrem), lang. *oulo* (olla).

sieurs fois enrichi les pages de cette Revue, et qui, comme Gilbert et Hégésippe Moreau, a fini ses jours sur un lit d'hôpital, était aussi né dans cette ville.

M. Melchior Barthès avait soixante-huit ans. Bien qu'il fût parvenu aux portes de la vieillesse, il y a lieu de s'affliger que la cruelle maladie qui avait peu à peu anéanti ses forces physiques, sans rien lui enlever de sa vigueur intellectuelle, ne lui ait pas laissé le temps d'achever son œuvre et de nous donner encore d'autres travaux. C'était, nous ne craignons pas de le dire, un savant consciencieux et modeste, dont les talents et les aptitudes, confinés durant toute une vie dans un entourage bien restreint, auraient pu, sans contredit, paraître et se développer honorablement dans un autre milieu. Erckmann-Chatrian disent, dans un de leurs romans nationaux : « Souvent les hommes d'un grand talent s'enterrent à droite et à gauche dans de petits endroits où personne ne se doute seulement de ce qu'ils valent. Ils prennent tout doucement leur pli, et disparaissent sans qu'on ait parlé d'eux. » (Le *Blocus*, XV)[1]. Ce type honorable, méconnu des esprits superficiels qui jugent les hommes d'après les qualités extérieures, se rencontre encore chez certains pharmaciens de petite ville, véritables et souvent seuls conseillers possibles de l'autorité et de leurs concitoyens dans une foule de questions qui intéressent la santé, l'hygiène publique, les applications de la science à l'industrie et aux arts.

Tel a vécu M. Melchior Barthès, ayant cherché avant tout à se rendre utile. La publication de son Glossaire botanique languedocien est une preuve des efforts heureux faits par lui dans ce but. Ce livre a été jugé comme il le mérite par un de nos anciens confrères, dont voici les paroles[2] : « La plus importante des œuvres de M. Barthès, » dans l'ordre de leur publication, fut celle de son Glossaire de bota- » nique, dont le résultat a été d'établir et de fixer la flore de l'ar- » rondissement de Saint-Pons, après en avoir soigneusement recueilli » les espèces végétales et définitivement fondé l'herbier.

» Le jury de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hé- » rault, dont nous avions l'honneur de faire partie, frappé de l'utilité » et de l'importance de ce Glossaire, décerna à son auteur une mé- » daille d'or. Ce fut la légitime récompense d'un ouvrage dans lequel

[1] Cette nouvelle contient un mot *patois* très-bien réussi pour des auteurs étrangers par leur naissance à notre Midi et à notre littérature. Le négociant de Pézenas qui expédie au père Moise, une bonne figure de juif, principal personnage de l'ouvrage, les douze pipes d'eau-de-vie, s'appelle *M. Quataya*.

[2] Ch. Cavallier, notaire honoraire. *Étude bibliographique et littéraire sur M. Melchior Barthès.* (*Messager du Midi* du 31 mars 1886.)

» chaque plante est désignée par ses noms néo-romans languedo-
» ciens, ses noms français, latins, ses propriétés, ses usages, ses pro-
» duits, après avoir été méthodiquement classée dans la famille bota-
» nique à laquelle elle appartient.

» Il est facile, en parcourant ce volume, de se rendre compte des
» longues et laborieuses recherches qu'a dû coûter à M. Melchior
» Barthès sa composition. »

M. Melchior Barthès nous appartient surtout comme romanisant. L'étude bibliographique annoncée permet d'ajourner le jugement que l'un de nous portera sur son œuvre. Rappelons, en attendant, que c'est à Montpellier que son talent a été spécialement reconnu et encouragé. A part la médaille d'or décernée à son Glossaire par la Société d'horticulture et d'histoire naturelle, son premier volume des *Flouretos de mountagno* reçut en 1878, de la Société pour l'étude des langues romanes, une médaille d'argent. Le deuxième, celui-là même dont l'apparition a précédé de si peu de temps sa mort, et qui peut être regardé comme son testament poétique, fut honoré en 1884 d'une médaille d'or dans le concours littéraire ouvert à l'occasion du centenaire de Favre.

Dès aujourd'hui, deux points peuvent être mis en lumière.

L'examen des dates inscrites à la fin de plusieurs des pièces qui composent ce dernier volume démontre que M. Melchior Barthès a été félibre avant même que le félibrige existât. Il en est de ces pièces qui remontent à 1842. Toutes, sauf celles qui occupent les dernières pages, sont antérieures à 1854, époque où les sept poëtes de Fontsegugne posèrent les fondements de la vaste association littéraire qui a poussé, depuis, tant de rameaux, et qui, au moment où les dialectes locaux semblaient menacés dans leur existence, leur a infusé pour bien des années encore une nouvelle vie, en leur empruntant la matière verbale de poëmes déjà nombreux, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, et en établissant des écoles philologiques régionales destinées à les étudier, à les purifier, à les protéger. M. Melchior Barthès n'a pas attendu la constitution du félibrige pour écrire dans la langue de son pays et pour l'aimer. Sans vantardise et sans honte, il a fait briller en des temps d'oubli le flambeau de la poésie languedocienne, et il doit occuper un rang distingué parmi les auteurs qui ont assuré la vitalité d'une tradition près de s'éteindre. Son contemporain et correspondant Peyrottes, le potier de terre de Clermont-l'Hérault, mon compatriote et l'ami de ma famille, mérite d'être placé près de lui à ce point de vue ; mais il n'a pas eu, comme lui, le bonheur de voir la glorieuse et universelle expansion de la renaissance provençale. Il est mort en 1858, dans toute la force de l'âge et du talent, honoré et regretté comme un frère par la brillante pléiade de l'école

d'Avignon, qui l'aurait regretté bien plus encore si, comme moi, elle avait pu jeter un coup d'œil sur le manuscrit de ses œuvres complètes, méthodiquement classées par lui-même et prêtes, pour ainsi dire, à être envoyées à l'imprimeur. On m'a dit que j'étais désigné pour en faire l'édition. Il est à craindre que l'exercice absorbant de la profession médicale ne m'en laisse pas le temps[1].

Voici le second point. En dehors même de la Provence, un grand nombre de ceux qui ont rimé en langue d'oc n'ont pas résisté à la séduction du dialecte de Roumanille, d'Aubanel et de Mistral. On a peu à peu cédé à la magie de la forme, et, après avoir lu les œuvres des grands maîtres de notre renaissance, soit coquetterie philologique, soit pour leur rendre hommage, on a voulu aussi composer dans leur idiome. Il n'y aurait pas grand mal à cela, tout pouvant être imité dans un bon modèle, si la trop grande généralisation de l'habitude ne devait entraîner l'abandon de la langue que plus d'un d'entre nous a entendue dans son enfance, et la faire considérer à la fin comme un mauvais instrument, bon à être brisé ou tout au plus conservé parmi les curiosités archéologiques. Cette unification dialectale est contraire, hâtons-nous de le dire, à l'essence même du félibrige. Roumanille inséra dans *li Prouvençalo,* parues en 1852, des pièces de Moquin-Tandon, de Peyrottes et de Jasmin. Romanisants et félibres, nous ne devons pas oublier que la variété même de nos idiomes fait un des charmes de nos études. Ne soyons pas plus Provençaux que les Provençaux eux-mêmes : nous sommes de la même armée, sans être du même régiment.

Notre ami Albert Arnavielle, qui n'est pas le dernier parmi les félibres, nous a assuré qu'il n'avait fait qu'une seule infidélité au dialecte cévenol; encore s'agit-il, dans l'espèce, de son *Nouvè remoulimen*, qu'il dut bien composer dans le dialecte parlé par les gens qui devaient le chanter. Patriote pendant sa vie entière, M. Melchior Barthès a conservé jusqu'à la mort le monothéisme du dialecte saintponais, qui lui a paru suffisant pour exprimer les sentiments les plus variés, depuis les plus gais jusqu'aux plus sévères. Les *Flouretos de mountagno* sont,

[1] Cet article était composé quand nous avons lu dans le n° 2 de l'*Union des Revues méridionales, organe hebdomadaire de la Provence* Marseille, 18 avril 1886), l'annonce de la prochaine apparition d'un ouvrage de M. Thaddée Suche, ayant pour titre *les Poëtes provençaux antérieurs à* 1854. Il y a là le sujet d'une œuvre très-instructive d'histoire littéraire, qui doit franchir les limites de la Provence proprement dite, même celles de l'ancienne Province Romaine, dans laquelle Agen, pays de Jasmin, n'aurait pas été compris, et s'étendre à tous les pays de langue d'oc, c'est-à-dire, à peu de chose près, à la moitié de la France.

pour ainsi dire, l'histoire de sa vie. Son mariage, sa vive affection pour celle qui a partagé son sort, la naissance de leurs enfants et la mort de l'un d'eux, les faits principaux dont il a été témoin à Saint-Pons, les particularités de sa carrière pharmaceutique, ses regrets de l'aliénation partielle d'une forêt communale où il allait cueillir ample moisson de plantes pour ses herbiers et probablement aussi de sujets de poésie, que la joie de faire un peu d'école buissonnière en dehors de son officine, véritable prison scientifique où le pharmacien passe presque toute son existence, devait naturellement lui inspirer, événements gais ou tristes, souvenirs aimés de la vie d'étudiant, tout se trouve dans ce livre ondoyant et divers comme la vie humaine. M. Melchior Barthès y a ri tour à tour et raillé, pleuré et prié dans la langue de ses pères. Elle lui a fourni des accents qu'il a pu s'appliquer en maintes circonstances, même dans les plus solennelles. Jeanne d'Albret, en donnant le jour à Henri IV, chantait, dit-on, dans l'intervalle des douleurs, le fameux cantique béarnais :

Nosta Dona del cap del Pont,
Ajudas-nos en aquesta hora.

Il nous a été dit que les lèvres mourantes de M. Barthès murmuraient cette stance que nous avions lue dans son ouvrage, et dont le rappel en un pareil moment fut l'affirmation la plus éloquente de la constance des sentiments religieux qu'il avait toujours professés :

Soulel de l'univers, divino Prouvidenso,
Siès la counsoulaciu dal que vous vol aima;
Serès, tant que viurèi, touto moun esperenso.
Que la mort me susprengue uno croux à la ma[1] !

Nous sommes heureux d'avoir pu consacrer quelques lignes à ce parfait honnête homme, modèle d'intégrité professionnelle et de vertus publiques et privées.

Adelphe Espagne.

[1] *Flouretos de mountagno*, t. II, p. 27 (*lou Divendres sant, ou la Passiu de Nostre-Segne*).

BIBLIOGRAPHIE

Documents historiques bas-latins, provençaux et français, concernant principalement la Marche et le Limousin, publiés sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par Alfred Leroux, Emile Molinier et Antoine Thomas, anciens élèves de l'École des Chartes. — Limoges, imprimerie-librairie veuve H. Ducourtieux. 2 vol. in-8°, 1883-1885.

Cet important recueil, qui comprend plus de 700 pages in-8°, intéresse surtout les études historiques; mais plusieurs des documents qu'il renferme ne sont pas d'un moindre prix pour le philologue que pour l'historien. Il faut citer en première ligne un certain nombre de chartes limousines que M. Thomas, car c'est à lui qu'incombait cette partie de la tâche des éditeurs, a publiées et en partie traduites avec le soin et l'exactitude qu'il apporte à tous ses travaux. Trois de ces chartes font partie d'un cartulaire de l'aumônerie de Saint-Martial, rédigé, d'après M. A. Leroux, au XIe siècle. Ce seraient de beaucoup, dans ce cas, les plus anciennes du recueil ; mais l'époque est peut-être un peu trop reculée. Les autres s'échelonnent entre 1200 et 1260. Les documents latins contemporains ou antérieurs offrent aussi matière à d'utiles observations, à cause des noms propres de lieux ou de personnes en pur roman que l'on y rencontre.

Un compte rendu détaillé du recueil de MM. Leroux, Molinier et Thomas, ne saurait trouver place ici ; je dois me borner à quelques remarques sur la partie philologique de la publication.

T. I, p. 22, n. 2. *Montjauvi* dérive, à mon avis, de *montem gaudii*, et non, comme le croit M. Thomas, de *Montemgaudivum*, qui aurait donné *Monjauviu*. — P. 34, l. 3, *fitho*. Faute d'impression pour *filho*. Cf. la note. — 56, l. 5, *Champalima*. On aurait aimé trouver une note sur ce nom de lieu, qui rappelle *Champalimau*, le type bien connu du *Calino* limousin. — 83. *Dinsel?* Ne serait-ce pas plutôt *d'Uisel?* — 144, l. 1. Je lirais *la Raolfeta*, et de même, à la ligne suivante, *la Bolessa, la Petita*, et plus bas, *la Munia* (ou mieux *la Munja?*). — *Ibid.* l. 3 du bas, *du Brul*. Faute d'impression pour *deu?* C'est dans tous les cas ce qu'il faudrait.— 149, pièce n° 31, l. 3 et 8, *qui ste*. Pourquoi ne pas écrire *quis te?* Sans doute pour reproduire sans changement la graphie du ms. Mais cela peut dérouter le lecteur. J'écrirais aussi, *ibid.*, *n'Ato*, plutôt que *Nato*. De même, p. 151, *n'Aisilina*, plutôt que *n'Aci*. . . — Pourquoi, dans cette même pièce, *nō* ne serait-il pas *e nom* (*in nomine*), aussi bien et mieux que *et dom-*

num? — 152, l. 6, *a l'oups*. Corr. *uops*, ou est-ce une faute d'impression ? *Ibid*. J'écrirais, pour les raisons déjà données, *n'apertenia, n'eren, n'Estere*, etc. Ce ne serait du reste que logique, puique M. Th. écrit *qu'il, l'ups*, etc. *Ibid*. l. 9, « efer. » La traduction indique que M. Th. a vu un là adjectif = lat. *inferum*, bien qu'il ne l'ait pas noté au vocabulaire. Je crois que c'est à tort. Le sens doit être : « . . . le chemin qui part du carrefour et *aboutit* (*efer*) au fossé. » Cf. Godefroy sous *ferir*. — La fin de la même pièce ne me paraît pas avoir été très-bien comprise, et cela parce que M. Th. y a méconnu, ce me semble, la véritable signification de *ill*, qui est ici, à mon avis, non pas pronom personnel, mais pronom démonstratif, comme en d'autres textes. Il faut traduire en conséquence : « Et *ceux* qui en étaient bailes confirmèrent la donation », au lieu de : « Et *ces derniers* qui . . . » Une ligne plus bas on retrouve ce même pronom dans le même rôle de démonstratif : *il las Moleiras* = *ceux des Moleiras*, et non *les las Moleiras*, comme a traduit M. Thomas, ce qui est un peu différent. *Il* d'ailleurs ne saurait être une forme de l'article ; il faudrait *li*. La phrase dont cet *il* est le sujet est assez obscure. Je soupçonne un parfait plutôt qu'un subjonctif présent dans *achapten*. Le scribe aurait pu facilement omettre à la droite du *t* le signe abréviatif qui vaut *er*. Il faudrait mettre à la *vestizo de Fonlop far* entre deux virgules.

P. 153, pièce 34, l. 6. *s'en*. Lis. *s'eu ;* faute d'impression. N'y en a-t-il pas une autre dans ce qui suit immédiatement : *non a fazia?* Cette forme *a*, pour *hoc*, serait dans un texte limousin bien extraordinaire.

P. 157, l. 20. La forme *mair* = *mais*, qu'on lit ici, est-elle sûre ? Le glossaire ne la mentionne pas. Elle ne serait pas d'ailleurs plus surprenante que *mar* et *mor*, l'une et l'autre bien connues. — *Ibid*. l. 10, *cui cel avem*. Corr. *cin* (= *sin ;* cf. même p. *cea* = *sea*) *celaren?* Le passage n'est pas très-clair. — 159, l. 18, lire *aqui on*. — L. 19, *i an fasen* = y aille faisant (c'est-à-dire *y fasse*) ; le point d'interrogation placé après *an* est donc à supprimer.

P. 175, 2. Pourquoi changer *es am* en *e am? es*, pour *et*, est une forme bien connue. — 178, l. 29, lis. *s'i aperte*. — 197, l, 7 du bas, *ou fossat*. C'est déjà la forme actuelle du datif de l'article (= *au*), et il est intéressant d'en constater l'existence à une date si reculée (1288).

P. 308, dernière ligne du texte. C'est à tort que *tantum* a été substitué à *tamen*. Ce dernier adverbe est bien celui qui convient. L'éditeur n'a pas vu qu'on fait ici allusion à la parenté spirituelle qui se contracte entre le parrain et la mère, ou entre la marraine et le père d'un enfant baptisé, et qui est un des empêchements du mariage.

T. II. P. 5, l. 7. *veit*. Le sens paraît être *vint*. Faut-il corriger *veint?* ou *venit?* Il y a d'autres mots latins dans ce document. —

Ibid. l. 14 et 16, *avent.* Lire *auent.* C'est de cette forme que s'est ensuite développé *auvent,* par l'insertion du *digamma.* — L. 14, *lo jotze.* C'est probablement un surnom. Il faut, par conséquent, écrire *Jotze.* Cf. p. 24, art. 8, p. 25, art. 50. — 14. Le verset rapporté dans la note 1, et qu'on trouve souvent cité dans les testaments du moyen âge, n'est point tiré des apocryphes. Il est aussi authentique et canonique que possible. Cf. *Revue des l. rom.*, XXII, 174, 3-7. — 21, l. 2. Pourquoi ne pas écrire *a la Cumba,* et, ligne suivante, *a la Clausura ?* et de même encore un peu plus bas, *al Forn, a la Meania ?* p. 23, dernière ligne, *al Poi ?* — 24, l. 4, lis. *auent.* — L. 14, *bleilz.* Corr. *meilz ?* Le mil et le maïs (*panitz*) sont souvent nommés ensemble. Voy. Du Cange, sous *panicium.*

Avant l'*index rerum* et l'*index nominum,* l'un et l'autre très-copieux, on trouve un *glossaire provençal* que j'ai déjà mentionné plus d'une fois et qui est fort court, car l'auteur n'y a voulu comprendre que « les mots, les formes et les sens qui ne figurent pas dans le *Lexique roman,* ou qui offrent un intérêt philologique particulier. » On y peut relever plusieurs omissions : par exemple, *absas,* I, 177; *estanc,* I, 159 ; *eu* (= *el*) I, 165 ; *ostra,* I, 181; la locution *vendent e comprant,* I, 177. Quelques mots sont mal expliqués ou ne le sont pas, qui auraient pu l'être. *Justa* est une espèce de bouteille, de vase à liquides. Voy. Du Cange, sous ce mot. — *Avena mespezol* est peut-être de l'avoine mélangée de pois (*mest pezols*). Cf. passim *aques* pour *aquest,* et quant à *pezol,* qui manque à Raynouard, voy. Du Cange, sous *pesait.* — *Empaitrier* n'a pas, ce me semble, la même origine que le fr. *empêtrer.* J'y vois une autre forme de *empachier,* c'est-à-dire *empaitier,* où la liquide se sera introduite, comme il arrive souvent après *t.* Cf. *trésor, tristre,* en v. fr., etc., etc. — *Tressia* est, par méprise sans doute, qualifié d'adverbe. C'est une préposition.

Cea est bien certainement *sea,* et le sens de ce mot n'est pas douteux. Il signifie siége, spécialement siége épiscopal, évêché. Cf. *la sea de Burdeu vacant* dans des documents bordelais de 1274 et 1288 (*Archives historiques de la Gironde,* t. V et VI). J'ai vu encore ce mot en d'autres textes, avec la même signification[1]. La forme pleine *seda* existait également. Je la trouve encore employée en plein seizième siècle dans le Languedoc : « Monsenor le percurayre del Rey en la *seda* reala de Limos » (1536).

Chauchiera, traduit par *cabane,* avec le signe du doute, est probablement une tannerie, en prov. mod. *cauquiero ;* ce pourrait être aussi un four à chaux. Voy. *calcaria* dans Du Cange. C. C.

[1] M. Thomas l'a depuis remarqué et signalé lui-même dans un document rouergat de 1218. Cf. *Romania,* XIV, 275.

PÉRIODIQUES

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. T. XII. Année 1884. 2e trimestre.

P. 81. E. Soleville. *Chants populaires du bas Quercy*. Suite d'une très-intéressante collection. — 97. Le général Scatelli. *Excursion archéologique faite à Cahors le 28 avril* 1884. — 117. Ch. Dumas de Rauly. *Fragments de vies de saints en langue romane du XIVe siècle*. Le ms. dont ces fragments sont le seul reste appartenait à l'abbaye de Moissac. Si mutilé qu'il soit, il faut remercier M. de Rauly de l'avoir fait connaître. Les vies qu'il renfermait étaient très-brèves, à en juger par ce qui s'en est conservé. En raison du peu d'étendue de ces fragments, je les reproduis à la fin du présent article, avec quelques corrections et quelques éclaircissements. La leçon du ms., que je suppose fidèlement reproduite par M. de Rauly, est toujours donnée en note, quand je crois devoir m'en écarter. De ces fragments, au nombre de sept, le premier et le dernier ont perdu leur rubrique. Il ne m'a pas été difficile de retrouver celle du dernier ; mais je ne devine pas quelle pouvait être celle du premier. La mention de Figeac donne lieu de supposer qu'il s'agit là d'un saint particulièrement honoré dans le Quercy.— L'écriture du ms. est du XIVe siècle, et c'est aussi l'époque qu'indique la langue.

C. C.

[Sermo.....?]

.....

quant li.....passero a Figac, e avia hi I home malaut, e juret que morgues [1] ne passaria am I home, que lo guariria, e quant passero pel pon de nuech, se tenc aqui e dis : « Ajudes [2] mi, per amor de Dieu », e tantost quant hi toquet lo drap en que era lo cors, el vich be he bel.

SERMO SANCTE GERALDI

Sans Guiral fo de Alvernhe, cavalier ; era fort noble home e avia gran renda en Alvernhye. E son paire era de Carsi ; e non s'aprojava de la dona mas en temps degut, e avia a nom Guiral coma el, e somiet que I filh auria que auria a nom Guiral coma el, e en ayssi si en le-

[1] Lis. *metques?* Cf. plus loin, p. 45, notes 2 et 10.— [2] *ajeudes*.

venc ; e fes gran penedensa e det so que avia per Dieu ; e had [1] Orlha fan ne gran festa, car haqui es lo cors.

SERMO DE SANCTE LUCHE, EVANGELISTA

Sant Luc era bos metgues [2], e era d'Antiocha, segon que se retray en la sua vida, he fonc [3] companho de sant Paul en peragrinatio, e quant sant Paul trametia [4] sas letras ha Colocences, e el hy metia S. Luc, e saludava [5] los dizens : « Luchas nostre frayre cars, que es a[m]me », e pueys anet en Grecia.....aportar los evangelis ha I avesque que avia nom...

SERMO SANCTE COSME ET DAMIE

Santz Cosme et S. Damia ero...de la cieutat de Tra [6] e preyro martire sotz Dioclesia l'emperayre, e quant [7] no volian sacrificar las idolas, fes los liar e gitar en la mar. Els angielhs getero los foras, e aquel prezes [8] que s'apelava Licia damandet loz am qual malefici obravo [9] e elhs disero : « Cristias sem », e fec los gitar el fuoch. El foch per volontat de Dieu si escantic, e adoncas el comandet que hom los leves en cros. E ero metgues [10] e de noble linage.

SERMO SANCTE MICHAELIS

Deves far raso de sant Miquel, e deves saber oltra mar en Epulia ha Ia cieutat que s'apela Senpodi ; e pres de la cieutat ha I puech que a nom Gargar, e a la sima del puech ha una belha cava, en laqual S. Miquels a [11] gleya, e hom no l'i sabia ; e al pe del puech estava I home ric que avia gran bestial, e avia a nom Guargua coma lo puech, e I dia el marich I taur, e quant lo queria, el venc a la boca de la cava la on l'om [12] entrava, amb [13] Ia sageta [14]...

SERMO SANCTE ANNE

Sancta Anna hac tres maritz, de cascun hac una filha que avia a nom Maria. E la una hac [15] Nostre Senhor, e la autra [16] Jacme [lo Menor, e la autra Jacme [17]], frayre de sant Johan, lo [18] Major : et aquest apelha se lo Major, e foc frayre de san Johan, e totz tres foro cozis.

[1] *hac.* — [2] *morgues.* — [3] *fonc.* — [4] *tramitia.* — [5] *saludavo.* — [6] Corr. *d'Egea.* — [7] Corr. *quar?* — [8] Simple transcription du latin *præses.* — [9] *obrava.* [10] *morgues.* — [11] *Miquel fa.* — [12] *la canale no lon.* — [13] *sub.* — [14] *fageta.* [15] *hot.* — [16] *autre.* — [17] Lacune évidente et que je n'ai pu rétablir qu'incomplètement remplie. La fille d'Anna et de son second mari, à savoir Marie Cléophas ou Jacobi, eut en effet, d'après la légende, outre Jacques le Mineur, trois autres fils : Simon, Jude et Joseph le juste. — [18] *le.*

Aquest s'en anet per Samaria e en darier en Espanha e convertit IX mila homes [1] a la ley de Dieu, e d'aqui tornet s'en e S[a]maria [2], e aqui [3] ne lay[sset] dos per predicar (predicava) la paraula de Dieu. Alcuns [4] que se apelhava Magus [5] trames li un apostol sicu, que apelhava Flescus [6], que lol adusces [7]...

[SERMO SANCTE MARTHE]

.....

e s'aprojava de l'aygua e no podia passar, car no y avia ges de nau, e mes si sus, e neguet ; e els fero retirar lo e aportero lo als cieus pes, e resuscitet lo, disens : « Vay sus, bel jovencel ! » e pres lo per la ma he batejet lo. E prediquet longtemps..... [8], he dis Nostre Senhor : « Veni, la mia amada, tu me [9] as receuput en ton hostal, he ieu te receubray el meu paradis. » E fes legir la passio de sant Luc davan [10] si, e quant los lectors l'agro finida de legir, el[a] dis : « In manus tuas commendo spiritum meum », et cum ipsa tunc expiravit. E aquo fach...un avesque [11] que era cantava sa messa, e cant los [clergues] cantavo lo resposse el *adoremus* [12], e venc [13], e dis [14] li : « Lo meu amat Fron, levat, anem sebelir....nostra hostalieyra. » Els clergues canthero...el remanen [15], e pueys sonero li...e a pen[as] [16]... : « Trop me aves...cochat, que l'anel els gants que me [17] bayliey [18] al gardian [19] . .»... van [20] lo querre, e donero l'anel e I gan, [e] gardero l'autre...

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne. T. IV. 3e partie, 1884.

P. 367. P. Foncin. *A propos d'un autographe de Descartes et d'un*

[1] Corr. *discipols*, en supprimant *mila ?* Cf. la *Légende dorée :* « sed dum... solummodo ibidem. IX. discipulos acquisivisset. duos ex illis causa prædi candi reliquit....»

[2] *Esmaria.* — [3] C'est-à-dire en Espagne — [4] *alcum.*

[5] J'ai dû changer l'ordre de ces derniers mots pour leur donner un sens, et un sens conforme à ce qu'on lit dans la légende. Le ms. porte : « .....ne lay dos alcum que se apelhava Magus per predicar. Predicava la paraula de Dieu, trames li. .» Magus, du reste, dont l'auteur fait un nom propre, n'indique dans le texte latin de Voragine que la qualité du personnage en question, lequel s'appelait Hermogenes. — [6] Philetus, dans la *Légende dorée.* — [7] *aduscet.*

[8] Lacune évidente, quoique non indiquée. — [9] *mes.* — [10] *daban.* — [11] *abesque.* Il s'agit de saint Front, évêque de Périgueux. — [12] *adorem.*

[13] A savoir Jésus-Christ. — [14] *dic.* — [15] *romanem.* — [16] Cf. *Legenda aurea :* « et vix excitatus respondit... » — [17] Corr. *ieu?* — [18] *baylieg.* — [19] *gardiar.* Lacune évidente après ce mot, bien qu'on n'en indique aucune. — [20] *vay.*

document inédit sur le Cogito ergo sum.— 383. Louis Fedié. *Archives de l'abbaye de La Grasse. La Bulle sur papyrus du pape Agapet II.* — 410. M. Mouynès. *Serment exigé des Juifs habitant Carcassonne. Extraits des archives du département de l'Aude.* Ce document, en langue vulgaire, est donné comme du XIIIe siècle ; mais la langue semble indiquer une époque plus récente. Le même serment était imposé aux Juifs, à Arles (on le trouve en latin dans les coutumes de cette ville[1]), et sans doute ailleurs. Cette édition du texte de Carcassonne laisse à désirer.—415. Frédéric Faber. *La Carrière dramatique de Philippe-François-Nazaire Fabre d'Eglantine, membre de la Convention nationale.* Étude biographique accompagnée de documents fort intéressants.

C. C.

Bulletin de la Société des études du Lot. T. X, 2e fasc. — La publication du registre consulaire de Cahors, connu sous le nom de *Te igitur,* que la Société des études du Lot avait commencée dans ses premiers bulletins, et qui était restée depuis longtemps interrompue, est heureusement reprise dans ce numéro. Nous faisons des vœux pour le prompt achèvement de cette utile publication, dont, par suite du départ de M. Paul Lacombe, MM. L.-L. Combarieu et F. Cangardel restent à présent seuls chargés[2].— Le même numéro contient la suite des *Esbats de Guyon de Maleville,* autre publication qu'on ne saurait trop louer la Société des études du Lot d'avoir entreprise.

C. C.

Mémoires de l'Académie de Nimes. VIIIe série, t. VI, année 1883. — Parmi les nombreux mémoires dont se compose ce volume, nous n'avons ici à en signaler que deux. Ils sont dus l'un et l'autre à M. E. Bondurand, archiviste du Gard. Le premier (pp. 29-41) a pour titre *les Criées ou proclamations du baron d'Hierle* (1415). C'est un texte en langue d'oc, accompagné d'un avant-propos et de notes. P. 32, III, l. 5, il faut sans doute lire *hont* au lieu de *hone ;* sans doute aussi, p. 35, XV, 4, *sieuas* au lieu de *sienas.* P. 27, l. 1, *enpertrara* est plus que suspect. Corr. *apertenra ?* — Le sujet du second (pp. 43-

[1] Voy. Ch. Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge,* t. II, p. 244.

[2] Voici quelques remarques sur le texte et la traduction. P. 153, *detat* veut dire *d'age,* et non *en état.*— 159, l. 11 et 13 du bas, lis. *deu o* et non *devo;* — p. 166, l. 8, lis. *pejuramens ;*— l. 11, lis. *vius* et non *unis ;*— l. 14, lis. *palha ni,* et non *palham ;* — p. 167, lis. *de l'u dia a l'autre* et trad. *d'un jour à l'autre,* et non *chaque lundi.*

74), qui est beaucoup plus intéressant, est le *Livre des pèlerins de S. Jacques*, ms. du XIVe siècle, qui contient les statuts en langue d'oc d'une confrérie de saint Jacques fondée à Nimes, des listes de membres de cette confrérie, des inventaires, comptes, procès-verbaux, en langue d'oc ou en latin, le tout publié avec soin, en partie traduit, et accompagné des éclaircissements nécessaires. Ces statuts sont presque entièrement en vers, et, sauf les six premiers, sur l'assonance *a* d'un bout à l'autre.

Un de ces vers, le sixième, dont le second hémistiche est tout français (*Car tres ves l'an se det hom confeser*), détonne parmi les autres et pourrait faire supposer qu'on a traduit cette pièce de la langue d'oil ; mais les rimes ne favorisent pas cette hypothèse. — Sept lignes de la p. 51, que M. Bondurand a imprimées comme de la prose, sont en vers comme ce qui précède, et doivent être lues :

Et se a ben de que, que sia om sobrat[1],
Adons de la soa arma il lo devon pregar.
Mais cant i aura confraire que sos obs non aura,
Az aquel devon eser humils en consolar,
Car greumens es malautes om can paupertat a.
Per que il li acoron, car il o devon far,
Tro que Dieus n'azordene so que lin plazera,
Per vida o per mort, c'aisis coven de far.

Suivent trois lignes dont les deux dernières pourraient bien aussi avoir été des vers ; la rime y est encore, mais non la mesure.

Le texte appelle peu d'autres remarques critiques. P. 49, il faut écrire, en deux mots, *a guazaniar ;* p. 50, *ben e devotamens, ben e regladamens,* et non pas *bene ; ibid.*, avant-dernière ligne, *saviamens ;* p. 51, *sienas,* probablement, et non *sienas,* qui serait français ; p. 52, *volia* au lieu de *volra*.

Ce texte enrichira la lexicographie provençale au moins d'un mot nouveau : c'est *tarnembre* (oubli) (p. 52); substantif verbal qui autorise à admettre l'existence simultanée de *tarnembrar (tarde memorare)*. A la p. 50, on lit : *lo per orde venra Que trastots los confraires per lor nom nomnara. Per orde*, comme l'indique l'article qui précède, doit être ici un nom composé ; à moins qu'il ne faille écrire en un seul mot *perorde*, où *per* serait pour *præ* (*præordo*). Ce serait quelque chose comme le *président*.

M. Bondurand compare, dans son introduction, les statuts de la

[1] C'est-à-dire : « S'il a bien de quoi, qu'il soit homme qui ait du superflu. » Pour cet emploi du part. passé, cf. le fr. *aisé* = qui a de l'aisance, etc.

confrérie nimoise de Saint-Jacques à ceux d'une confrérie établie à Fanjeaux (Aude) au XIIIe siècle. Mais ceux-ci sont en prose ; et on en connaît d'autres, rédigés en vers comme ceux de Nîmes, que c'était ici le cas de rappeler. Ils ont été publiés dans la *Romania* (VIII, 211) par MM. Cohendy et Thomas[1], qui les ont utilement rapprochés des statuts (en prose) de la confrérie de Saint-Sauveur, fondée à Limoges en 1212.

C. C.

CHRONIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du 14 février 1886 du Comité d'administration de la *Société pour l'étude des langues romanes.*

« Le secrétaire communique une lettre de M. le Président du Comité de souscription pour le buste de Boucherie, de laquelle il résulte que ce Comité « a décidé que le reliquat des fonds réunis par » ladite souscription, montant à 522 fr. 71 c., sera remis à la Société » pour l'étude des langues romanes, à la charge pour elle d'employer » cette somme à la fondation, à la Faculté des lettres de Montpellier, » d'un prix quadriennal de philologie romane, constitué par les inté- » rêts de ladite somme placée en rentes sur l'Etat au taux de 3 %. » Ce prix sera intitulé : Prix Anatole Boucherie, fondé par la Société » pour l'étude des langues romanes. »

» La Société accepte ces conditions et décide qu'elle parfera la somme nécessaire pour l'achat d'un titre de rente de 25 fr., afin que le prix que le Comité de la souscription Boucherie lui laisse l'honneur de fonder ne soit pas inférieur à 100 fr.

» Sur la demande de M. Castets, il est décidé que le procès-verbal de la dernière séance du Comité de la souscription Boucherie sera inséré dans le plus prochain numéro de la *Revue des langues romanes*. »

Comité de la souscription pour élever un buste à Anatole Boucherie

Procès-verbal de la dernière séance

Le dimanche 24 janvier 1886, les membres du Comité et les souscripteurs régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des séances de la *Société pour l'étude des langues romanes* rue de l'Ancien-Courrier, 18), sous la présidence de M. Castets.

Etaient présents : MM. Auzillion, Bazille (Louis), Bonnet (Louis), Bonnet (Max), Castets, Chabaneau, Croiset, Dauriac, Gachon, Germain, Granier, Hamelin (Ernest), Itier, Lambert (Louis), Martin (Arthur), Planchon, Revillout, Westphal-Castelnau.

[1] Cf. *Revue des l. rom.*, XVI, 85.

MM. Bousquet, Bruyn-Andrews, Boucherie frères, de Berluc, Donnadieu, Grand d'Esnon, Lespy, Mistral, Tamizey de Larroque, Savine (Albert), s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Castets, président, prononce une allocution où il félicite, au nom de tous les souscripteurs, M. Léopold Savine, auteur du buste de Boucherie, pour le talent avec lequel il a accompli un travail difficile, sans vouloir accepter aucune rémunération.

Il fait remise, au nom du Comité, à la *Société pour l'étude des langues romanes*, du buste en bronze de A. Boucherie.

M. Itier, vice-président de la Société, remercie le Comité et accepte, au nom de la Société des langues romanes, le don qui lui est offert.

M. Westphal-Castelnau lit, pour M. Roque-Ferrier, secrétaire du Comité, empêché, un rapport sur l'origine et le but de la souscription.

M. Lambert, trésorier, rend compte de l'emploi des fonds versés entre ses mains comme suit:

Recettes

Les cinq listes publiées dans la *Revue des langues romanes* (fasc. de juin, août, octobre, décembre 1883 et janvier 1884, s'élevaient à la somme de..... Fr.	2,012 50	
A rectifier dans l'addition de la quatrième liste.....	10 »	2,022 50
Six souscriptions n'ont pu être recouvrées par suite de décès ou autres motifs, ensemble.....		41 »
Total net des sommes reçues.....		1,981 50

Dépenses

Frais d'impression et affranchissements...	147 46	
Moulage et fonte du buste, piédouche, piédestal, etc.....	800 70	
Clichés, tirage et envoi de la photographie du buste aux souscripteurs.....	192 10	1,458 79
Un bronze de Barye offert à l'auteur du buste et une photographie encadrée à M. Goutès, architecte.....	248 »	
Frais de correspondance et recouvrements..	70 53	
Excédant des recettes..... Fr.		522 71

L'Assemblée approuve les comptes du trésorier.

Le Président met en discussion la question de l'emploi du reliquat. Plusieurs propositions sont présentées.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Chabaneau, Itier, Croiset, Castets, Planchon, Germain, Hamelin, le Comité prend la délibération suivante :

« Le Comité de la souscription Boucherie donne à la Société pour » l'étude des langues romanes le reliquat de cette souscription, s'éle- » vant à la somme de 522 fr. 71.

» Il est entendu que la *Société des langues romanes* transmettra cette » somme en toute propriété à la Faculté des lettres de Montpellier, » aux conditions suivantes :

» 1° La Faculté des lettres transformera cette somme en rentes » 3 % sur l'Etat ;

» 2° Les intérêts capitalisés en seront employés à fonder un prix » de philologie romane, qu'elle décernera tous les quatre ans après » un concours.

» 3° Ce prix s'appellera : *Prix Anatole Boucherie, fondé par la So-* » *ciété pour l'étude des langues romanes.* »

Sur la demande de M. Lambert, l'Assemblée décide que les procès-verbaux, rapports, comptes, factures, etc., seront déposés aux archives de la Société des langues romanes.

Sur la proposition de M. Revillout, l'Assemblée vote des remerciements aux membres du Bureau pour le dévouement avec lequel ils se sont acquittés de leur mandat.

Fait à Montpellier, le 24 janvier 1886.

⁂

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la prochaine apparition d'un ouvrage de notre confrère M. Frédéric Donnadieu, qui ne pourra manquer d'être bien accueilli des amis de la littérature provençale. Il a pour titre *les Précurseurs des Félibres*. C'est le travail qui a obtenu le prix du Ministère de l'instruction publique au concours de la Société des Félibres de Paris en 1883.

L'auteur l'a augmenté de plusieurs notices. Il le présente au public sous la forme la plus élégante, en un volume grand in-8° raisin, orné de dix portraits, vues et monuments du Midi, gravés à l'eau-forte par P. Maurou, planches hors texte, dessins et illustrations dans le texte.

⁂

Souscription organisée par les Félibres de Paris pour offrir à Frédéric Mistral son buste en bronze

Des admirateurs nombreux du poëte ayant manifesté le désir de lui rendre un hommage public et durable, les félibres de Paris ont organisé une souscription pour offrir à leur chef et illustre *Capoulié* son buste en bronze, d'après le beau buste en marbre commandé au sculptpteur Amy par le Ministère des beaux-arts et destiné à un musée du Midi.

Ils font appel à tous les amis du poëte et de la poésie provençale.

Le Président des félibres de Paris,
Sextius Michel (✻ I. ❦),
Vice-président de la Société des chefs d'institution.

Paris, le 28 janvier 1886.

Prière d'envoyer le montant de la souscription à **M. Sextius Michel**, *président de la Société des Félibres de Paris et maire du 15e arrondissement* (63, rue Violet, Paris).

N.-B. — Tout souscripteur recevra une reproduction photographique du buste de Frédéric Mistral (carte-album grand format). — La liste des souscripteurs sera publiée dans les journaux et revues du félibrige.

*
* *

Le *Courrier de Vaugelas, revue philologique, grammaticale et historique, couronnée par l'Académie française.*

Les premiers numéros de la seconde série de cette utile publication viennent de paraître. Nous ne saurions trop la recommander aux personnes qui s'intéressent à la solution des difficultés grammaticales, à l'explication des locutions usuelles et proverbiales et à leur origine, à l'étymologie peu connue de certains mots, enfin aux remarques inspirées par les singularités de la langue française.

Sous le titre *la Légende et la Vérité*, le *Courrier de Vaugelas* fait la critique des faits et des mots réputés authentiques, et, d'après les derniers documents, reconnus faux ou dénaturés.

L'article *Variétés* contient des curiosités historiques, littéraires, anecdotiques, des lettres autographes et des pièces inédites. Un compte rendu des ouvrages de philologie, histoire et littérature, est donné sous la rubrique *les Livres du jour*, et sous celle de *Théâtres* sont analysées les œuvres dramatiques dignes d'attirer l'attention au point de vue du style, de l'art scénique ou musical. Une *bibliographie* des ouvrages de philologie et de grammaire récemment parus complète cet intéressant recueil, le seul qui existe en ce genre.

Notons enfin qu'un supplément de quatre pages comprend la publication d'un important ouvrage couronné par l'Académie française : le *Mis de Grignan*, petit-fils de Mme de Sévigné, par M. Frédéric Masson.

Le *Courrier de Vaugelas* a obtenu le prix Lambert, et, de plus, son mérite a été consacré par Littré, qui cite nombre de fois son opinion et l'approuve dans son supplément de 1878.

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. pour la France et de 12 fr. pour l'étranger. Vingt numéros par an distribués périodiquement. Adresser un mandat-poste à MM. Firmin-Didot et Ce, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, Paris.

Le gérant responsable : Ernest HAMELIN

Montpellier. — Imprimerie centrale du Midi (Hamelin Frères)

DIALECTES ANCIENS

DOCUMENTS

SUR LA LANGUE CATALANE

DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE

(de 1311 à 1380)

En publiant ces *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne*, nous désirerions compléter le travail d'un homme éminent qui avait bien voulu nous honorer de son amitié et de ses précieux conseils dans les dernières années de sa vie. Tous les lecteurs de la *Revue des langues romanes,* tous les linguistes, connaissent les études d'Alart sur la langue catalane. Les documents qu'il a publiés ici même s'arrêtent à la fin du règne de Jacques Ier de Majorque, qui mourut à la fin de juillet 1311; mais nous savons positivement[1] que l'idée de notre savant ami était de pousser cette publication jusqu'à l'année 1380, *époque où la langue catalane peut être considérée comme fixée.* C'est cette lacune de 1311 à 1380 que nous nous proposons de combler.

Alart a pris les documents de sa collection dans le *Livre vert mineur* et dans le *Livre premier des Ordinacions* de la cour du bailli de Perpignan, tous deux conservés aux archives communales de cette ville, et dans le XVIIe registre de la *Procuracio real,* qui est aux archives du département des Pyrénées-Orientales. Nous puiserons aux mêmes sources, sauf de rares exceptions.

Nous savons en quelle haute estime les meilleurs érudits tenaient le talent de notre maître et ami; nous savons aussi quelle connaissance minutieuse et profonde il avait des vieux textes catalans : c'est assez dire que nous ferons tout notre possible pour que le travail de l'élève ne soit pas trop indigne de celui du maître.

Pierre VIDAL.

[1] *Revue des langues romanes*, III, p. 267, et IV, p. 45.

PREMIERE PARTIE

RÈGNE DE DON SANCHE, DE MAJORQUE
(1311-1324)

I

RÈGLEMENT POUR LES FILEURS ET FILEUSES DE LAINE

Quinto idus augusti anno domini M.CCC.XI. — *Fuit facta hec preconitzacio infrascripta ex parte bajuli Perpiniani in hunc modum.*

Auyatz que mana lo batle del s. Rey, que noy aja nul hom crestia ni Juseu qui gaus portar lana ni estam, ni correteyar fillat[1], per vendre, d'aqui anant: e aquel qui contre fara pagara per pena v. s.

Item mana que no ni aga negun ni neguna per ardiment que aga, qui gaus prestar alcuna [lana] filada ni a ffilar, d'un pugesal a vayl : e aquel o aquela qui aquest manament passara, perdra tot aisso quey aura prestat, e mes per pena v. s.

Item mana que neguna filanera no gaus penre lana ni estam per filar mentre naja daltre ; e aquela qui aquest manament passara, pagara de pena XII. d.

Item mana a totes les filaneres, que no gausen metre en negun capdel destam negun foniro, sino del estam mesex, e sia filat, sia lur o daltruy : e qui contre ayso fara, pagara de pena XII. dr.

De] les quals damont dites penes aura lo denunciador la terssa part.

(*Ordinacions*, I, fo 49 v°.)

II

MISE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DES TUILERIES

Divenres XXVIII. *dies del mes de uytubri en layn que hom com-*

[1] Lisez *filat*.

tava M.CCC.XI. — La dita ordinacio[1] fo lesta e revelada en presencia dEn Brg de Sant Paul, batle de Perpenya, e den Bñ Brandi juge, e den Vidal Grimau e den Bñ de Vernet e den Bñ Morrut, cossols de la dita vila de Perpenya, e den Huget Sebors e den Huc de Cantagril, prohomes de la dita vila, e del senyor En Ar. Vola, tenent loc del senyor En Brg de Perapertusa, cavaler, veger de Rosseylo e de Vallespir : lo qual senyor En Arn. Vola vole que aquest ordonament ages loc per tota la terra de Rosseylo e de Valespir.

(*Ordinacions*, I, f° 2 ro.)

III

DÉFENSES DIVERSES FAITES AUX HABITANTS DE PERPIGNAN

1311? — Mana lo batle del senyor rey.

Que negun hom qui aga jurat no poder, no sia corrater ni gaus usar de offici de corrateria ; e qui contrefara pagara per cascuna vegada L. s., e si nols volia pagar o nols podia pagar, pach X. assotz : de la qual pena dels L. s. aura lo denonciador la terssa part.

Item que negun Juseu ni Juseua no gaus lavar ni fer lavar roba, ni ruscada, ni escudeles, ni negunes autres causes, en dia de festa, en les riberes : e qui contre ayso fara pagara de pena per cascuna vegada III. s., de laqual lo denonciador aura lo tertz.

Item mana que negun ni neguna de la vila de Perpenya no gaus donar o fer donar per si ni per altre a menjar ni a beure neguna hora del dia, ni diner en loch de menjar ni de beure, a negun hom o fembra ques loch en neguna obra de cal que condicio que sia per diners, sos[2] a saber, a masestres de pera e de caus ni de terra, ni a la menobra que pertanga als masestres, ni a negun traginer, o hortolan, ni a neguns archeyadors, ni pintenador de lana, ni a lavadors ni a lavaneres de lana, ni a filaneres de lana, ni a espardaners de li, ni a mas-

[1] Il s'agit ici de l'*Ordonament dels forns teulers, so es assaber en quant manera deuen coyre e fer los cayros els teules*, qui est de 1284 ou de 1285. — Publié par Alart, *Revue des Lang. rom.*, IV, p. 362.

[2] Pour *so es*.

sadors de li, ni a triadors de lana, ni a negun hom o fembra ques loch per diner a fer calque obra que sia, dins la vila de Perpenya o de fora. E qui contre aysso fara, pagara per cascuna vegada, sos asaber, aquel o aquela qui dara lo dit menjar o beure o diners en loch de menjar o de beure, v. s., el maestre de pera o de caus o de terra qui o penra v. s., e los autres qui penran lo dit menjar o beure o diner en loch dels ditz menjars o beures, II. s. No entenem en aysso fusters quis loguen en temps de venimies.

Item que negun ni neguna no gaus donar o fer donar, per si ni per altre, negun servesi en diner ni en altre manera, ni donar a mengar ni a beure a negun moner o forner; e qui contrefara, pagara de pena per cascuna vegada III. s. aquel o aquela qui o demanara e aquel qui o penra, dels cals lo denunciador aura lo tersstz.

(*Ordinacions*, I, f° 52 v°.)

IV

MÉMOIRE DE LETTRES REMISES A B. DURAN, PROCUREUR DU ROI A MONTPELLIER

Aquestes son les cartes que foren liurades an Bñ Duran, procurador per lo molt alt senyor Rey de Malorches en la vila de Monpesler e en tota la baronia, per los procuradors del dit senyor rey de Malorches, ayxi com davayl es contengut.

Digous-VIII dies del mes de setembre, en layn de MCCCXI. liuraren en P. de Bardoyl en P. Matfre an Bñ Duran, procurador en la baronia de Monpesler, cartes pertanyentz a Pahola e ad Adia et a Valiles[1]..... LXXXXI.

Item li liuraren cartes pertanyentz al castel de Papia, et de Durmarch..... XX.

Item cartes pert. al casteyl de Omelars..... VIIII.

Item cartes pert. al casteyl de Puget..... XII.

[1] *Ad Adia* : le *d* est amené par la voyelle *a* qui commence le mot *Adia* ; de même le *t* de *et* est amené par la préposition *a*. Peut-être ne faut-il voir aussi, dans ce dernier cas, qu'une pure distraction du scribe, mettant *et* latin pour *e* catalan.

Item cartes pertanyentz a Pinya. . . . . VIII.
Item cartes pertanyentz a Mur veyl. . . . . IIII.
Item cartes pertanyentz a Sent Jordi. . . . . IIII.
Item cartes pertanyentz a Mont Arñ. . . . . IIII.
Item cartes pertanyentz a la compra quen Steve Sabors fe dels Mazes de Vedas. V
Item cartes pertanyentz a Corno e de Mont Fferrer. . . . . VII.
Item cartes pertanyentz al mas de la Valcera e de Segoles e daltres mazes, sagelades de plom. . . . II.
Item cartes pertanyentz al feu de Sent Bauseli. . . II.
Item cartes pertanyentz al feu de Castres e de Salsa. . . . . I.
Item cartes pertanyentz a Castres. . . . . III.
Item cartes pertanyentz a Frontinyna[1] . . . . . XIII.
Item cartes pertanyentz al contrast de Vaylmagna. II.

Soma. . . . . CLXXXVIII.

Memoria an Bñ Duran, que romanen a Perpenya en poder dels procuradors, les cartes de la Palada et de Calazon[2], e la carta de la diviso[3] que fo feyta entre lo senyor rey el abat d'Anyana.

(Arch des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* registre XVII, f° 7 r°.)

V

PERMISSION ACCORDÉE AUX HABITANTS D'ORBANYA ET DE NOHÈDES DE COUPER DES ARBRES DANS LA FORÊT DE « COMA PREONA »

A XXVI. *dies de utubri* M. CCC. XI. — Donaren licencia los senyors procuradors ad homens de Orbanya[4], que pusquen penre ad ops de fer escaunes a lur us . X. aybres, e ad homens

[1] *Sic.*

[2] La dernière lettre de ce nom pourrait bien être un *r*.

[3] *Sic.*

[4] Orbanya, petite commune du canton de Prades, comme Nohèdes, dont la seigneurie appartenait au roi de Majorque. Pour la formation du mot *Nohèdes*, voy. Alart, *Études historiques et philologiques sur la langue catalane,* à la suite des *Documents,* etc., p. 19.

de Muntela altres VII. aybres, del bosch de Coma Preona[1]; mes que no degen pen[re] negun aybre que sia bo ad aybre de nau, ni ad entenes ni ad altres aybres de mar, e quels ditz aybres aga a veser en P. Recort foraster[2], ans quels talen. E part ayso lor atorgaren que pusquen penre tot aybre que troben abatut en lo dit bosch, per fer so ques volran a lur us daquels.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* XVII, f° 19 v°.)

VI

RÈGLEMENT POUR LA FORÊT ROYALE DE MILLAS

Diyous XVIII. *dies de nohembre en layn de* .MCCCXI.—Fo hordonat per En P. de Bardoyl en P. Matfre, procuradors del molt alt señyor rey de Mayorches, que nuyl hom no sia tant ausat que gaus cassar en lo bosch quel S. Rey ha a Milars, sens licencia del S. Rey o dels seus: e qui contra fara, pach per quascuna vegada de pena LX. s.

Item que nuyl hom ni femna no gaus taylar en lo bosch damunt dit nin trasca lenya vert, sens licencia del S. Rey, sotz pena so es saber, per quascuna vegada quey tayl hon[3] trasca carga de bestia ho dome X. s.

Item si negun tayllava en lo dit bosch hon trasia leñya cecha tro a carga dome ho de bestia, pach V. s. e sy hi taylava hon trahia menys, XII. d.

Item hordonaren que tota bestia grossa que intre en lo dit bosch per pexer, pach de pena II. s. e bestia menuda VI d.

E aquestes penes sentenen ad aquels qui contra faran de

[1] « Vallée profonde », de *pregon*, qui dérive du latin *profundus*.

[2] La maîtrise des eaux et forêts était d'abord occupée en Roussillon par un *maître des eaux* et un *maître des forêts*. Ces charges furent ensuite réunies sur la tête du procureur royal, qui eut seul la connaissance des matières domaniales et des eaux et forêts. Il avait sa cour, dite *du Patrimoine royal*, transformée plus tard en chambre du domaine et supprimée dans la seconde moitié du dernier siècle.— Une ordonnance de juin 1759 attribua à l'intendant du Roussillon l'autorité des maîtres des eaux et forêts et aux viguiers celles des maîtres particuliers. Le mot *foraster* ne s'est pas conservé avec le sens qu'il a ici.

[3] *Hon* pour *o en*, ou en tire.

die, e si negu contra fasia de nuyt, pach a tres vegades mes. E aquestz meteys bans entenen que sien al prat de la Font aysi quo en lo dit bosch[1].

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real*, reg. XVII. f° 16 r°.

VII

Criée et mise en vente du vingtième des revenus des habitants de la tour d'Elne, conformément au billet d'enchères; *tenor vero predicte cedule in Romano scripte talis est:*

17 *des calendes de décembre* 1311. — Ayso es laordonament del vinte quels prosomes de la Tora an feyt, e stablit En Johan Bels en Bñ Vidal venedors, e fan bo aver e tener a totom.

Vinte de la Tora[2].

Primerament[3] darem lo vinte de totz nostres espletz que Deus nos dara, exseptat payla.

Item entenem ne a livar so de que darem a seguadors, e a maxoners e a seyoria, e a deumes, e as agusers e banders.

Item nentenem a liavar[4] totz sens que fasam a nuyl hom, per aquels camps hon los espletz [seran].

Item entenem a vendre de la vinimia que Deus lons[5] dara a nostre prou; mes que n[entenem] a livar lo sens de la viya, que dem per cascuna saumada, II. dr.

Item lentenem a vendre de les olives que Deus lons dara, a nostre prou.

Item lentenem a vendre de totz los sens e les rendes e de totz loguers, dalberes o [ ] en calque part les agem,

[1] Il y a encore aujourd'hui, à Millas, une fontaine dite *Font del Rey*. — Millas, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Perpignan, sur le chemin de fer de Prades.

[2] Aujourd'hui la Tour-Bas-Elne, commune du canton est de Perpignan.

[3] Voy. dans les *Documents*, etc., d'Alart, l'*albara* ou criée et mise en vente des biens et revenus de feu Pierre Lauret. On verra que dans ce document officiel, qui est de 1308, le scribe écrit les mots *vendra* et *molra* pour *vendre* et *molre*, tandis que le notaire Cantallops emploie toujours cette dernière forme. Ce qui prouve bien que, dans tous les temps, l'*a* final féminin catalan n'a été qu'un *e* muet français.

[4] Lisez *livar*.

[5] *Lons, lo'ns*

si dons no son obliguatz a reredeume e a vinte e en autre [ ].

Item lentenem a vendre de totz los guasayages que nos fasam en mar ni en terra [ni] en autra aygua, e no comtam mecions, exceptat peyx de mengar ; e quel senyor de la [na]vegua o del bolig sia tengut dayustar lo dret quin tayera, al vintener, e de paguar aquel a [dels] e a lur requ [esta].

Item lentenem a vendre de totz los mercaders qui van en viaye fora la terra, de totz lurs [guasa]yages, livat lur vianda.

Item lentenem a vendre de totz los missatges o camareres qui estaran al loc de la Tor[1] e no son obliguatz en autre loc a reredeume o a vinte, e totz missatges del c[ ] que paguen xxt^e^ de lur loguer, comptan per temps, segons mes e segons meyns.

Item lentenem a vendre de totz los ayels els cabritz que Deus lons dara, a nostre prou.

Item lentenem a vendre, que paguarem per cascuna bestia, sia feda, o cabra, o moton, exc[eptat] que sia viva a la toneson II. dr.

Item lentenem a vendre de cascun albere hon aya poyls lo dia de sent Johan o ni[2] aya autz, de [tot] layn pac I. dr.

Item entenem que cascuna porcelada pac III. dr.

Item entenem que cascun nadon de vaca o degua o dasena q[ue] sia viu enfre I. mes que sera natz, pac IIII. dr.

Item lentenem a vendre, quels seyors dels leyns e de les barques mariners e serveeials per[3] lurs loguers paguaran, no comtada la mession, e quels seyors lagen ajustar [e dar] al vintener lo vinte, e paguar a lur requesta.

Item lentenem a vendre, que tot masseler, per cascun moto, boe, feda, cabra que ven[dra] a masel pac I. dr., — per tot porc qui vala X. s. ho daqui amont, que aueiran a masel, pac II. dr., — per tot porc qui vala de X. s. en jos, pac I. dr., per tot bou o vaca qui cost XX. s. o daqui amont pac IIII. dr. o si

[1] *Estaran al loc de la Tor* remplace les mots t. *agn hic agen estac*, qui ont été barrés.

[2] Pour *n'hi*.

[3] Mot douteux.

era [ ] pac I. dr, o si era meyns, pag per aquela rason damont dita ; — per tot bou ou vaca qui cost de XX. s. en jos, pac II. dr ; — per tot cabrit e ayel, pac mesala. — Tot autrom[1], de vila o estrayn, qui vend lesdites carns a macel, pac per la mesexa raso, pero no sien tengutz de paguar re per pels.

Item entenem vendre, que tota flaquera, per cascuna aymina de forment que pastara, pac III. dr ; — per cascuna aymina de pa dordi o de mil, pac III. mesales.

Item tot hom o tota femna qui vena pa, que pac lo XL.[te] pa.

Item tot hom e tota fembra qui fassa taverna de vi o vena vi a menut o en gros, paguara per saumada de vi XII. dr, si dons[2] no avia paguat XX.[te] dels rasims, exceptat persones de la Tor quin venessen en gros e la[g uessen de so des tur[3] que no paguen re.

Item venem vos I. sac de forment quEn Lauriguo nos dona de gran. Entenem a ven[dr]e que tota terra del preverat de Na Moselona paguara XX.[te].

E qui ayso comprara paguara parasis, e pendra parasis, [E no en] tenem que sades nos pac.

Item entenem que degun taverner no gaus metre vi dins la taverna entro [quel aya denunciat al vintener, e que negun hom no gaus ensetar vixel ni vendre [ ].

(Arch. des Pyr.-Or., *Manuel* de Pierre de Cantallops, notaire d'Elne, 1311-1315, original ; copie dans le *Manuel* de Pierre Reynal, notaire d'Elne, de novembre 1311 à mai 1312.)

VIII

« LA CRIDA DEL LAVAR DE LA LANA »

(Lettre de Pons de Caramayn aux viguiers de Conflent et de Cerdagne et aux ballis des châteaux de Roussillon et Vallespir, et des autres baux de terres du roi.)

14 *des calendes de juin* 1312. — « De nos En Pons de Cara-

[1] *Autrom*, pour *autre home*.

[2] *Dons*, comme *donchs*, *donc*, *donches* et *donques*, donc. — *Don*, qu'on trouve quelquefois dans les textes catalans, est pour *d'on* et signifie *c'est pourquoi* (*de unde*).

[3] Pour *del lur*. — Cette expression correspond très-bien au languedocien

mayn [1], loctement del molt alt senyor rey de Malorcha, als honratz vegers de Conflent e de Cerdanya, e a totz los balles dels casteyls de Rosseylon [2] e de Valespir e dels altres lochs de la terrra del dit senyor Rey, als cals les presentz letres pervenran, salutz e amors.

» Fem vos saber que adordonat es estat per los sobre pausatz dels parayres e dels tixedors de Perpenya e per los consols daquel matex loch, de voluntat e ab consentiment nostre, que tot hom e tota femna qui lav o fassa lavar lana, aja la dita lana a lavar ab ayga cauda, e esbesselar, so es, que la bata ab bastons, e que be la esclaresca senes alcun entamarament.

» E si ni [3] avia negun o neguna qui contre les dites causes vengues, so es que laves la dita lana o fes lavar meyns [4] dayga cauda, e no la batia ben al bastons, oy [5] fasia negun entamarament al esclarir, que pach aquel o aquela qui fara lavar la dita lana xx. s. de pena per cascuna vegada que contre el dit adhordonament vengues, de la qual pena el denunciador aga la terssa part, el [6] romanent sia del s. Rey.

» Per cascun de vos altres dizen e manam de part del senyor

actuel *ço del llour*, ce qui leur appartient, leur bien. Au singulier *ço del siu*, son bien. — *Lur*, qui devint *llur* dans la suite, est toujours employé dans le sens de *de ells* (*illorum*).

[1] Pons de Caramayn ou Caramany, comme on écrit aujourd'hui, appartenait à une famille du pays de Fonollet, établie en Roussillon. Le chevalier Pons de Caramany avait épousé une fille de Pierre de Villalongue, dont il n'eut qu'une fille, du nom d'Hélène. On le trouve, en 1309, en possession du tiers de la seigneurie de *Cases Nores* (près d'Ille), qu'il occupait encore en 1321. Il fut viguier de Cerdagne de 1303 à 1309 et lieutenant général du roi de Majorque de 1311 à 1314. En cette année, nous trouvons Pons de Caramany avec le titre de seigneur de *Paracols* (château situé près de Molitg, canton de Prades). Pons figura d'ailleurs avec distinction à la cour de Sanche et de Jacques II de Majorque. Il était présent au palais royal de Barcelone le 1er octobre 1327, lorsque Jacques II, assisté de son tuteur, prêta foi et hommage au roi Jacques d'Aragon. On ne trouve plus trace de lui après l'année 1340.

[2] On écrit toujours *Rossello* en catalan; *Rosseylon* est castillan.

[3] Pour *n'i*, ou mieux *n'hi*.

[4] Ici *meyns* signifie *sans*.

[5] *y*, pour *a ella*, à la laine.

[6] *El* pour *e'l* ou *e lo*, et le restant. — On sait que l'article *el* n'est pas admi en catalan.

rey, quel dit adordonament servetz e servar fassatz axi com de sus en aquesta letra se conten.

» Encara mes, volem que cascun per vostres lochs publicament cridar o ffassatz, pero fem vos saber que, en lo dit adordonament de les lanes a lavar, no senten lana Englesa.

» Dades disapte XIII. dies del mes de may, en layn de Crist M. CCC. XII. Retetz[1] les presens al portador.

» XII. klns junii anno domini M. CCC. XII. de les damunt dites causes contengudes en la dita letra, fo feyta e cridada [crida] per la vila de Perpenya. »

(*Ordinacions*, I, fo 50 v°.)

IX

PERMISSION DONNÉE AUX HABITANTS DE PI DE COUPER DES ARBRES DANS LA FORÊT DE GARRAVELA

Dimecres XXVI. *dies dabril, layn de* M. CCC. XII. — En P. de Bardoyl en P. Matfre, procuradors del molt alt senyor Rey de Malorches atorgaren e daren licencia a la universitat de homens de Pin en Conflent[2] que pusquen penre e fer talar cascun ayn XV. aybres davet en lo bosch de Garravela, e daquels fer escaunes a lur us. Los quals pusquen penre en aquel loch ques vulen en lo dit bosch. E per aquela matexa manera atorgaren e daren licencia al balle del dit loch de Pin que puscha penre e fea talar V. aybres e daqueles[3] fer fer escaunes a son us en aquel loch que li sia pus covinent en lo dit bosch aquest ayn solament. Empero manaren los ditz procuradors quels ditz

[1] *Retetz*, de *redre* ou *retre*, remettre.

[2] Pi (*Pinus*), commune du canton d'Olette (arrondissement de Prades). Les environs de ce village ont été très-boisés dans le temps ; mais ses montagnes, qui sont des contreforts du Canigou, ont vu s'éclaircir graduellement l'épais manteau forestier dont elles étaient enveloppées. En face de Pi s'ouvre la sombre et étroite vallée du torrent de *Roja*, qui descend des plus hautes crêtes des *Esquerdes de Roja*. Ces crêtes relient le pic du Canigou à la pyramide Costabona et, par elle, à la chaîne pyrénéenne. La forêt de *Garravela* était déjà détruite au XVIIIe siècle ; on ne parle plus à cette époque que de la « montagne de *Garravera*. »

[3] *Sic*.

homens e balles agen a penre los ditz aybres ad uyl[1] senes que non pusquen oscar altres aybres, sino aquels que elegiran ad uyl. E mes lor daren licencia que pusquen penre a lur us totz los aybres que troben abatutz en lo dit bosch, e fer daquels so ques volran a lur us.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, f° 20 r°.)

X

NOMINATION D'UN GARDIEN POUR LA TOUR CERDANE[2]

Divenres XVI. *dies de juyn layn de* M. CCC. XII. — Fo hordonat per lo señyor rey que en Peric de Livia estia a la Torr Cerdana. Si teres[3] de serventz et ab I. ca, e deu aver per garda de la dita torr quasqun ayn XXV. lb, e deu comensar lo die de sant Johan primer venent, e deu li hom pagar la maytat del dit salari en festa de Nadal, e laltra maytat en festa de sant Johan de juyn.

Item volc e hordona lo dit señyor Rey quel dit P. de Livia sia balle de la val de Queroll, e que li done hom de salari per la dita ballia aytal salari quo es acustumat de donar a balle de la dita Val; e aysso hordona lo señyor Rey que sia servat aytant quant ad el playra.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, f° 21 r°.)

XI

ENGAGEMENT DE BN FIGUERES DE REMPLIR FIDÈLEMENT L'OFFICE DE LA « SCRIVANIE » DU CHATEAU DE TAUTAVEL

Diluns XXVI. *dies de juin layn de* MCCCXII. — En Bñ Figueres

[1] *Uyl;* l'*y* est marqué d'un trait. On a écrit plus tard, et l'on écrit encore en catalan *ull,* œil.

[2] Pour la Tour Cerdane et la vallée de Querol ou Carol, voy. une excellente étude de M. Alart dans la première série de ses *Notices sur les communes du Roussillon,* p. 145 et suiv. — Il y a, dans l'ancien territoire de Puigcerda, et non loin de ce qu'on appelle *lo bach* de Llivia, une haute montagne (2,810 mètres d'altitude) qui porte le nom de *Puig Peric,* appelée *Pujo Elperico* dans des documents des Xe et XIe siècles transcrits par Marca (104, 105). Nos géographies et nos *guides* ont sottement transformé le *Puig Peric* en *Puy de Prigue!* — [3] *Sic.*

prevere establit en la capela quel señyor Rey ha en lo castell de Taltauyl[1] se obliga al señyors en P. de Bordoyl en P. Matfre procuradors del dit señyor Rey, que el be e fiselment servira e fara luffici de lescrivania de Taltauyl de totes cartes publiques e lescrivania de la cort aytant quant la dita escrivania tenga per lo dit señyor Rey. E si negun frau cometia lo dit Bñ en lo dit offici, volc e promes de pagar al senyor Rey per nom de pena L. lbr de Bar. per la qual pena establi fermansa NArnald Figuera frare seu, del dit loc, loqual Arn. Figuera per precs e per manament del dit Bñ frare seu sestabli per fermansa als ditz procuradors per la dita pena, la qual promes pagar al ditz procuradors per nom del dit señyor rey sil dit frare seu cometia negun frau en lo dit offici ; per la qual pena pagadora obliga lo dit Arn. als ditz procuradors per nom del dit señyor Rey totz sos bens, e renuncia ad aquel dret qui mana destrenyer ans lo principal que la fermansa.

Feyt lo aysso lo die el ayn damunt ditz, en presencia dEn Jacme[2].

En dit die. NArnald Figuera se obliga e promes de pagar la pena tantost que sia trobat quel dit Bñ frare seu hagues comes negun frau en lo dit offici.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, fo 21 vo.)

XII

ERMENGAU MORRET, D'OPOL, S'ENGAGE A COMPARAITRE DEVANT LE TRIBUNAL DU ROI A PREMIÈRE RÉQUISITION

Divenres primer die del mes de febrer en layn de M. CCC. XIII. — Ermengau Morret render de Opou[3], promes als senyors En

[1] Aujourd'hui *Tautavel,* commune du canton de la Tour (arrondissement de Perpignan). C'était le dernier village du Roussillon sur les limites des pays de Fonollet et de Pierrepertuse. On peut visiter les ruines de ce vieux château, qui comptait encore comme place de guerre en 1640. Voy. au sujet de Tautavel les études du premier président Aragon, sous le titre de *les Anciens châteaux forts des Corbières roussillonnaises ;* Montpellier, J. Martel aîné, 1882. — [2] *Sic.*

[3] Opol (que l'on prononce *Opoul*), commune de Rivesaltes (arrondissement de Perpignan). Pour la forme de ce mot, voy. Alart, *Études hist. et phil.,* à la suite de ses *Documents,* etc., p. 19.

P. de Bardoyl e an P. Matfre procuradors del molt alt senyor Rey de Malorches que el[1] presentara sa persona en la cort del senyor Rey tota hora que per la dita sia request per so car la dita cort fa demanda al dit Ermengau e contre el per alqun bestiar que era estat trobat e avial pres a sa ma e nol avia denunciat, e encara per alqun bestiar que avia acaptat e feyt acaptar dalquns homens de Opou, tenent offici de ballia. E ayso promes sotz pena de I. lbr per los quals obliga sos bens, e dayso dona per fermansa En P. Morret de Baixas frare seu. Don en[2] P. Morret per precs del dit Ermengau establesch [mi?] per fermansa e pagador de la dita pena si la cometia. E per ayso obliga sos bens.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, f° 23 r°.)

XIII

VISITE DE P. DE BARDOYL A SALSES POUR CONSTATER L'ÉTAT DES TERRES DU ROI

Dimartz v. *dies de febrer en layn de* MCCCXIII. — Fo en P. de Bardoyl, procurador delt molt alt señyor de Mayorches, a Salsses[3], e de manament ad el feyt per lo dit señyor[4] Rey sobrel[5] feyt de les terres que eren en los termes de Salsses, quant seria covinent causa que poguessen estar les terres meyns[6] de blat, e apres qual temps deguessen fer blat en les dites terres.

Sobre aysso lo dit P. de Bardoyl fe manament an R. Seguin, balle de Salsses per lo dit señyor rey, que el degues penre testimonis sobrel dit feyt. Lo qual balle de mantenent pres per

[1] *Sic.*

[2] Il faudrait peut-être lire *eu,* qui serait mis pour *yo* ou *jo*.

[3] Salses (et non pas *Salces*, comme on l'écrit trop souvent aujourd'hui), commune du canton de Rivesaltes (arrondissement de Perpignan). C'est la *Fons Salsulæ* des anciens.

[4] *Señyor;* le trait qui surmonte l'*n* devrait évidemment faire transcrire ce mot par *senynor* ou *sennyor*. On trouve aussi quelquefois *sennor,* sans *y,* qui est remplacé par *n* simple.

[5] Pour *sobre lo*.

[6] *Meyns de blat, sans blé.*

testimonis En G. Bonafos en Jaubert Coma consols de Salsses, e En R. Fuster e En Johan Sabater en Johan Amilot e En P. Sabater en Ar. R. Bñ Lobet, Antoni Thomas, Ar. Pages, P. Amalrich, Steve Rostoyl, totz de Salsses. Los quals testimonis, juratz en poder del dit balle als santz IIII. Evangelis, dixeren que totes les terres que son en los termes de Salsses e en ladjacencia de la glesa de sant Esteve del dit loc se degen laurar e semnar[1] enfre IIII. ayns tota ora que playra als possesidors daqueles enfre los dits IIII. ayns, en altra manera, si de IIII. en IIII. ayns al meyns no les lauraven e no les semenaven, lo señyor rey pusca donar ad accapte, ad altre ho ad altres les dites terres, el balle del dit loc per lo dit señyor rey pusca aqueles liurar a laurar e semenar a cuy o quals se volra.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real*, reg. XVII, fo 24 ro.)

XIV[2]

DÉFENSE DE JETER DU POISSON DANS LE RUISSEAU DU ROI

Idus augusti anno domini M. CCC. XIII. — Ffo feyta la crida davayl scrita de part del senyor En Bñ Daui, cavaler, balle de Perpenya.

Auyatz que mana lo balle del s. Rey a totz cominalment, que no ni aga negun ni neguna, sia peyxoner o altre persona, per ardiment que aya, qui gaus guitar[3] peix al rech del s. Rey[4], sotz pena per cascuna vegada de II. s.

XV

RÈGLEMENT POUR LES MARCHANDS DE SEL EN DÉTAIL

Auyatz que mana lo balle del s. Rey a totz los saliners e a totes les salineres qui venen sal a menut, que cascun e cas-

[1] Lisez *semenar*.

[2] Les trois criées que nous donnons sous les nos XIV, XV et XVI, sont à la suite l'une de l'autre dans le ms.; elles se rapportent très-probablement à la même date.

[3] *Gu* représente abusivement ici la lettre *j*; *guitar* est mis pour *jitar*.

[4] *Lo rech del Rey* ou Ruisseau royal de Thuir.

cuna donen o sien tengutz donar per tornes a cascuna migera que vendran miga cossa, e a la saumada III. cosses, e aissi segons meyns e mes, sotz pena de V. s.

XVI

DÉFENSE AUX « REGATERS » D'ACHETER POUR LES REVENDRE CERTAINES CATÉGORIES DE COMESTIBLES

Aquesta crida davayl scrita fo feyta de part del senyor En Bñ Daui, cavaler, balle de Perpenya, ab conseyl e ab voluntat dEn Bñ dAlanya, e dEn Huguet Sabors e dEn Ricolf Oliba, dEn Bñ de Vernet e dEn Pagua Fuster, consols de Perpenya, en aquesta manera quis segueix.

Auyatz que mana lo balle del s. Rey a totz cominalment, que negun regater ni regatera ni nuyl altre hom, per revendre no gaus comprar ni fer comprar ni mercadeyar per si ni per altre dins la vila de Perpenya, ni de fora entorn una legua de la dita vila, en camin, fora castel, neguns aucels, volateria, ni conyls, ni lebres, ni neguna salvatgina, ni pols, ni galines, ni ous, ni fromatges, ni notz, ni avalanes, ni sebes enforcades : dins los casteyls, empero, pusquen comprar. E qui contre aixo fara, pach[1] de pena per cascuna vegada III. s., de la cal lo denunciador aura la terssa part, exceptat comprador e venedor.

Item mana que negun regater ni regatera no gaus comprar ni fer comprar fruyta ni erba per revendre, dins la vila de Perpenya, ni de fora entorn una lega de la dita vila, en camin [ni] fora camin, ni en castel [ni?] fora castel, tro que mig die sia sonat, sotz pena de III. s.

Item que negun Juseu ni Juseua no gaus comprar ni fer comprar per si ni per altre en dies de mercat, dins la vila de Perpenya, pols, ni galines, auques, anetz, ni neguna volateria, ous, ni fromatges, tro tercia sia sonada, sotz pena de III. s.

(*Ordinations*, I, f° 52 r° et v°.)

[1] *Pach* est souvent *pac* pour *pag* (qu'il paye). Le *g* est remplacé très-fréquemment par *c* ou *ch* dur.

XVII

« ORDONAMENT DE FIRES »

11° *nonas septembr. anno domini* M. CCC. XIII. — Fo feyta la crida davayl scrita de part del balle.

Auyatz totz cominalment quens fa ascher lo balle del s. Rey, quel dit s. Rey a adordonat que les fires del mes dahost comensen totz temps la vespre de sent Bartholomeus, que, daqui anant, per eyl ni per altre no sien mudades ni alongades.

(*Ordinarium*, f. 6-54 r°.)

XVIII

DÉFENSE AUX « PORQUERS » DE SORTIR DE PERPIGNAN

XVI. *Klus januarii anno domini* M. CCC. XIII. — Fo feyta la crida davayl scrita de part del senyor En Bû Daui, cavaller, balle de Perpenya.

Auyatz que mana el balle del s. Rey a totz cominalment quel nostre senyor Rey a adordonat que porquer no ysca[1] de la vila de Perpenya per asi en la.

(*Ibidem.*)

XIX

DÉFENSE AUX « MENESCALS » D'EXERCER L'OFFICE DE « CORRATER »

Pridie idus januarii anno domini M. CCC. XIII. — Fo cridat per la vila de Perpenya de manament del senyor En Bû Daui, cavaler, balle de Perpenya, que nul menescal no gaus esser corrater sotz pena de XX. s.

(*Ibidem.*)

XX

RÈGLEMENT POUR LES BOULANGERS

XIII. *Kls februarii anno domini* M. CCC. XIII. — Fo cridat per la vila de Perpenya, de manament del senyor En Bû Daui ca-

[1] *Ne sortir*, subj. de [illegible]

valer, balle de Perpenya, que noy aga negun fflaquer ni neguna flaquera qui daqui anant gaus fer pan ni tener pan, sino de un diner o de II. diners, e qui aquest manament passara, de pena el pan.

(*Ibidem.*)

XXI

PENSION VIAGÈRE ASSIGNÉE A RAYMOND DE GUARDIA PAR L'ARCHEVÊQUE DE TARRAGONE [1]

Divenres XV. *dies del mes de febrer en layn de* M. CCC. XIII. — En P. de Bardoyl en P. Matfre, procuradors del molt alt senyor Rey de Malorches, veseren Ia carta o letra del sant pare archevesche de Tarragona, que era estada tramesa al senyor Rey, per raho de la pencio que avia assignada al honrador senyor frare R. Sa Guardia del orde del Temple sabentras: en la qual se contenia, entre les altres coses, quel dit frare R., lo qual avia absolit [2], degues estar e esser colloguat en la casa del Mas Deu [3], e en aquel loch aga habitacio senes [4] loger e senes selari, e que de la ortalissa del ort e dels frutz dels aybres fruters ad ops tant solament de mengar, e encara lenyes dels bochs del Mas Deu o dels altres locs, senes merme [5] daquels locs, per se e per sa companya pusca francament penre e aver. E assigna al dit frare R. per provisio de totes les sues causes e a sa companya necessaries per quascun ayn — CCCL. lb, dels bens que foren del dit Temple.

A la qual quitacio a penre comensa a mig utubri del ayn de M. CCC. XIII.

De la qual provisio fo manat per la senyor Rey an P. de

[1] Ce document n'est pas inédit ; il a été publié par Alart, en 1867, dans son étude sur la *Suppression de l'ordre du Temple en Roussillon.*

[2] La lecture de la fin du mot est douteuse ; peut-être faut-il lire simplement *absolt.*

[3] Siège de la commanderie du Roussillon. La maison et le domaine des Templiers existent encore en grande partie sous le même nom, à 14 kil. de Perpignan, et non loin de la route d'Espagne. Raymond de Guardia avait été le dernier commandeur du Mas Deu.

[4] Sans [payer] loyer ni salaire.

[5] *Merme,* dommage, sans porter dommage à ces lieux.

Bardoyl al Volo[1] digous mati en layn de sus dit a la casa dEn Vives, que sia pagada al dit frare R. cascun ayn de IIII. en IIII. meses, mes tota hora aga I^a pagua avantada[2] ab que do I^a fermansa, que si per aventura lo dit frare R. moria que auria presa la pagua e no li pertanyia so que pres auria, les fermanses que dara degen retre so que mes auria pres que no li pertanyeria per sa pencio o quitacio.

En Bg^er d'Atsat en P. d'Atsat frares, amdos doncsels habitantz de Perpenya, per precs e per manament del dit frare R. sestabliren fermanses de retre tot so quel dit frare R. auria mes pres que no li pertanyeria de sa quitacio tro al dia que morria, e per ayso obligaren lurs bens e renunciaren a tot dret per els fasen.

De la qual quitacio li fesem liurar an P. Ribera divenres VIII. dies del mes de martz, ab L lb que ja li avia liurades, per tot — CCL. lb.

Item li donem al dit frare R. Sagardia divenres VIII. dies del mes de martz, nombrantz al Temple[3] — CXXIII. lb. VI. s. VIII. d.

S^a que li avem feyt liurar, per tot CCCLXXIII. lb. VI. s. VIII. d. que fan en Tor. dargent, Tornes dargent a XVI. d., -- V^mDC. Torn. dargent qui valen, comdatz XV. diners per I. Tornes dargent Bar. menutz, CCCL. lb.

Per so car se conte en la carta del senyor Archevesche de Tarragona que les CCC. L. lb sien donades al dit comanador en Bar. menutz o de moneda valent aqueles.

(*alia manu*) Aquestes CCCL. lb son mundans[4] en lo capitol de

[1] Le Boulou, commune du canton de Céret.

[2] *Amantada?* Le sens est un payement *par avance*.

[3] Il s'agit ici de la Maison du Temple à Perpignan, où l'ancien commandeur était sans doute obligé de faire sa résidence. Cette maison se composait d'une vaste enceinte, entourée d'arcades et de boutiques, derrière lesquelles se dressaient les murs élevés d'un véritable château. C'était le manoir le mieux fortifié de la ville de Perpignan, devenue la capitale du royaume de Majorque, et, en 1285, à l'époque où le château royal citadelle actuelle, n'était pas encore achevé, c'est ce manoir qui conservait le trésor et les archives de la couronne. Au reste, cette dernière destination de la Maison du Temple datait de loin, car, en 1180, elle servait déjà de dépôt aux actes publics les plus importants.

[4] Il faut lire *mudades :* « Ces MCCC livres sont reportées à l'article de la pension de frère Raymond, dans le *Livre de la Comptabilité du Temple de* M. CCC. XIIII. »

la quitacio de ffrare R. en lo *libre de la raho del Temple de* M. CCC. XIIII.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, fo 25 r°.)

XXII

RÈGLEMENT POUR LE RUISSEAU DE RIVESALTES[1]

Diyous XXVIII. *dies de martz layn de* MCCCXIII. — Fo adordonat per En P. de Bardoyl, procurador del molt alt señyor rey de Mayorches, que negun hom no gaus regar del rech quel s. Rey ha feyt fer per regar lo plan de Ribesaltes, sino aquels de Ribesaltes e dels altres locs qui han licencia de regar, sens licencia dels procuradors del s. Rey, sotz pena de LX. s. per quasquna vegada, la qual pagara qui contre fara.

Item que negun hom no gaus pexer negun bestiar menut ni gros prop lo dit rech per espasi de II. canes de Montpeller. E aquel qui contrefara pagara de pena per quascuna vegada, so es saber, per quascuna bestia grossa II. drs, e per quascuna bestia menuda I. d.

Item que nuyl hom no gaus gitar peres ni negun altre rasum[2] en lo dit rech, sotz pena de X. s. per quascuna vegada.

De les quals penes haura lo garda o baner de les dites causes, la meytat, el s. Rey laltra meytat.

De totes aquestes hordonacions fo tramesa letra al balle de Baixans[3] e al balle de Parestortes[4], e Aspira[5] e de la pobla de

[1] Il paraît que Jacques Ier de Majorque avait déjà accordé à Béranger Debenan, camérier de l'abbaye de la Grasse, seigneur de Rivesaltes, et aux habitants du lieu, la permission de construire un canal qui devait traverser les territoires de Pène et d'Espira. Ce qui est certain, c'est que le 3 des calendes de novembre 1312, le roi de Majorque concéda aux seigneurs et habitants de Rivesaltes le droit de prendre les eaux de l'Agli pour l'arrosage de leur *plan*. En 1332, Jacques II déchargea les habitants de l'obligation de tenir en état la digue des moulins. Le reglement de 1313, que nous publions ici, semble bien faire comprendre que le canal était terminé à cette dernière date et qu'il appartenait au roi.

[2] *Rasum,* déblai, décombres.

[3] Le canal traversait ou touchait le territoire de tous ces villages. Baixas, commune du canton de Rivesaltes (arrondissement de Perpignan). Lorsque son nom apparaît pour la première fois dans nos archives en 925, c'est sous

Pena[6] e de Caussa[7], e per els ditz balles feyta crida de les dites causes en quascun dels ditz locs.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real*, reg. XVII, f. 22 r°.)

XXIII

RÈGLEMENT POUR LES VENTES A L'ENCAN

VII. *kls aprilis anno domini* M. CCC. XIII. — Ordonat fo per en Brgr de sent Paul, batle de Perpenya e per En Bñ Brandin, jutge de la cort del dit balle, ab consentiment e voluntat dEn R. de Capsir e d'En Pons Bonet e dEn Bñ Fabre e dEn P. Caussa e dEn G. Negre, conssols de Perpenya, e daltres prosomes de Perpenya, que si daquest die enant alcuna causa moble se ven ad encant o a coyl en la vila de Perpenya, e si alcun home diu al encant a la dita causa moble, el[8] corretior no la liurada ad aquel qui dit y aura dins espaci de III. jorns que, passatz los ditz[9] III. jorns, lo dit home qui dit hi aura no sia destret ni forssat a penre ni comprar la dita causa moble, ni aquel de qui sera la dita causa moble no sia forssat de vendre ni liurar la dita causa moble si nos vol.

Item fo ordonat que si alcuna causa no mobla se vend ad en-

la forme du pluriel: *villam..... quam vocant Baixanos* (*Cartulaire d'Elne*, fo 12). On ne le trouve guère, plus tard, qu'une ou deux fois au singulier, *de Baxano*.

[4] Aujourd'hui Peyrestortes, commune voisine de Baixas, citée, en 1130, sous les deux formes latine et romane de *Parietibus tortis* et *Parets Tortes;* plus tard, on trouve *Perestortes* et même *Peyrestortes*, cette dernière forme en 1143 (Arch. des Pyr.-Or., *Rubriques de Puignau*, X, fo 732 v°).

[5] Espira-de-l'Agli, commune du canton de Rivesaltes, à quelques kilomètres de Baixas et de Peyrestortes.

[6] *La Pobla de Pena*, aujourd'hui Cases-de-Pene en français, et *las Escazassas*, en catalan. Cette dernière forme est une corruption singulière de *les Cases*, qui semble avoir été importée par les habitants du pays de Fonollet. Il y avait primitivement en cet endroit un château qu'on désignait simplement sous le nom de *Pena* ou *Penna*, au XIe siècle. Le mot *Casas* est relativement récent.

[7] *Caussa*, aujourd'hui *Calce*, comme les précédents dans le canton de Rivesaltes. La première forme se trouvait en 988 dans le *Cartulaire* de Cuxa; plus tard, on trouve le mot en latin sous les formes de *Caliga* et *Calcia*.

[8] *El* pour *e lo*.

[9] Le ms. porte *dins los*.

cant, et alcun hom hi aura dit a lencant l'encantador no la aura liurada ad aquel qui dit hi haura dins espasi de xv. dies, que, passatz los ditz xv. dies, aquel qui dit hi aura a la dita causa no moble, no sia destret ni fortsat de comprar aqueyla, ni aquel de qui sera la dita causa no moble no sia fortsat de vendre ni de liurar aquela si nos[1] vol.

(*Ordinacions*, I, f° 51 v°.)

XXIV

DÉFENSE AUX BAILLIS ET AUX FERMIERS DU ROI DE LAISSER ALIÉNER LES BIENS DU DOMAINE

Juin 1313. — Fo adordonat per Monssenyor En Sanxo, per la gracia de deu Rey de Malorches, entorn de la festa de sent Johan Babtiste de juyn, en layn MCCCXIII. que daqui avant negun batle ho render del dit senyor Rey no laus ni leyxs alienar ni transportar negunes possessions ques tenguen per lo senyor Rey a negun hom ni femna qui tengua masada ho borda per altruy senyor, sia laych[2] sia clergue. Et dayso avem tramesa copia, nos en P. de Bardoyl en P. Matfre, procuradors del dit senyor Rey, a tots, los batles del dit senyor Rey, que de part del dit senyor Roy ho degen fer escriure sicretament cascun al libre de sa cort en loch que negun altre hom, septat lo dit batle de cascun loch ho sos successors tan solament, no ho puschen trobar ni ligir.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real*, reg. XVII, f° 22 v°.)

XXV

DÉFENSE DE SE BAIGNER DANS LE RUISSEAU DU ROI ET DE PRENDRE DE L'EAU DANS LE RUISSEAU DES MOULINS DU SIEUR FORTANET.

XIII. *kls augusti anno domini* M. CCC. XIII. — *Fuit facta precomitzacio infrascripta ex parte Bernadi Dauini, bajuli Perpiniani, in hunc modum.*

[1] *Nos* pour *no's* ou *no se*, mot à mot, « si cela ne se veut, si on ne le veut pas. »

[2] Ailleurs, *lech*.

Auyatz que mana lo balle del senyor Rey a totz cominalment, que negun ni neguna, per ardiment que aya, nos gaus baynar al rech del senyor Rey dins la vila, sotz pena de XII. drs[1].

Item mana a totz cominalment, que negun ni neguna, per ardiment que aga, no gaus penre ayga del rech dels molins dEn Fortanet per adaygar vassades de li, si dones layga de les dites vasses no tornava puxs al dit rech ; e aquel o aquela qui aquest manament passara, pagara de pena per cascuna vegada v. s.

(*Ordinacions*, I, fo 52 ro.)

XXVI

RÈGLEMENT POUR LE « GRAU » DE L'ÉTANG DE SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE

Diuenres XIIII. *dies de desembre layn de* M. CCC. XIII. — Fo adhordonat de manament e de voluntat del senyor Rey, quels homens de sent Laurens qui pesquen e pescaran en lo estayn de sent Laurens degen pagar e contribuir a la clausura del dit estayn axi quant era estat antigament.

So es saber quels renders del s. Rey, cant lo grau se deu penre, primerament degen ajustar salsores e altre pertreyt per penre lo dit grau a ses propries messions, e, ajustades les dites salsores e pertreyt per los ditz renders, los dits pescadors qui pescaran en lo dit estayn dins lo dit ayn, a requesta dels ditz renders o apres la crida feyta per los ditz renders, deuen anar al dit grau per clausir aquel, e ab barches aquels qui auran barches, e metre algua[2] salsores e tot altre pertreyt qui ajustat hi sia per clausir lo dit grau, senes alqun loguer o salari que aver non[3] deuen.

Item que si aquel ayn meteixs quel dit grau sera pres, sen deve quel dit grau se trenche o, senes trencar, cove a reffortsur, los ditz renders deuen ajustar v. o VI. dels ditz pescadors, dels milors, e donar ad aquels entendre que bon seria

[1] Au-dessous : *non tenetur seu servatur*.

[2] *Sic*.

[3] *Non* ou *no'n*.

quel dit grau degues hom penre o degues hom reffortsar aquel, e que seria lur voluntat que degen donar o contribuir per penre o per reffortsar lo dit grau. E adones los ditz pescadors prometien que darien per cabessa VI. o XII. d, o prometien donar en soma entre totz X. lb ou XV. lb, e axi segons mes e meyns, segons quels era[1] vigares que podra muntar la messio del reffortsament del dit grau.

Item quels homens estrayns qui venen pescar al dit estayn se an avenir ab los renders e, segons que sera covengut entre los primers els renders, totz los altres estrayns qui y venran pescar agen a pagar segons la covinensa dels primers, si doncs los renders no lin volen fer gracia.

Totes les causes damont dites foren trobades per dit de testimonis que axi era acostumat de fer antigament, los quals testimonis son aquestz, Johan Raholph, Steve Jaubert, P. Isern, Johan Jaubert, Arn. Rochafort, totz de sent Laurens.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, f° 11 v°.)

Pierre VIDAL.

(A suivre.)

[1] *Sic.*

DIALECTES MODERNES

GRANDEUR ET DÉCADENCE

DU MOT « *MÉCHANT* » AU XVIIe SIÈCLE

Qui n'a rencontré dans quelqu'un de ces recueils de bons mots, si nombreux au XVIIe et au XVIIIe siècle, l'anecdote suivante :

« Le mot *gros* a été tellement à la mode, qu'on le plaçait partout, et qu'on le confondait avec le mot de grand[1]. Le Roi dit, dans ce temps-là, à Despréaux : « Je souhaite que l'Académie française, qui est établie pour déterminer le véritable » sens des termes de la langue, distingue précisément la si- » gnification de ces mots de *gros* et de *grand*, afin que l'usage » ne les confonde pas pour toujours[2]. » — « Votre Majesté » n'a rien à craindre, lui répondit le poëte, la postérité dis- » tinguera toujours bien Louis le Grand d'avec Louis le » Gros[3]. »

[1] On était à la fin de cet engouement pour le mot *gros*, en 1694, lorsque Edme Boursault publia sa piquante comédie : *les Mots à la mode*. « Gros » est un mot proscrit, ma sœur, dit M. Brice, le personnage raisonnable de la pièce. Sc. 6.

[2] Boursault distingue très-bien la signification des deux termes dans les vers suivants :

> Me trouver l'esprit *gros*, c'est le trouver épais ;
> A moins qu'un *gros* seigneur n'ait la taille fort grosse.
> Est-il expression plus bizarre et plus fausse !
> Qui diable a jamais dit depuis quinze *gros* jours ?
> (*Ibid.*)

Au reste, la confusion entre *grand* et *gros* venait d'une synonymie réelle, qui avait existé autrefois. On trouve encore dans Monet : gros, grand, puissant, assorti de moyens et de crédit ; il est des gros de la ville. — Grossir, devenir grand, *augesco*.

[3] Desbois, *Recueil de bons mots*, 1739 ; II, p. 82

Un engouement du même genre s'est produit en faveur du mot *méchant*. Il était devenu tellement à la mode, pendant la plus grande partie du règne de Louis XIV, qu'on le mettait partout à la place de *mauvais*. Ce fait curieux de linguistique vaut la peine d'être étudié.

Les deux mots ainsi confondus ne paraissent point également anciens dans la langue. Tandis que *mauvais* ou *malvais* se trouve déjà dans la *Chanson de Roland*, le premier exemple de *méchant*, cité par Littré, est seulement du XIVe siècle[1]. Par contre, si l'origine de *méchant* est plus moderne, l'étymologie en est beaucoup plus claire et plus incontestable.

« L'ancienne forme, dit Littré, est *mescheant*, du préfixe *mes* et de *cheant*, participe présent du verbe choir. *Meschant* signifie proprement celui qui a mauvaise chance ; de là vient le sens de ne valant rien, chétif, insuffisant ; un pas de plus, en s'éloignant du sens primitif, conduit à l'acception de contraire à la probité en parlant des choses, et d'enclin à mal faire en parlant des personnes. »

Et, comme exemples du sens primitif et du sens le plus lointain, Littré cite les deux textes suivants, qui appartiennent, l'un et l'autre, au XIVe siècle.

« Il seroit aucune foiz beneüré, et apres autre foix maleureuz et *mescheant*. Oresme. *Ethic*. 23.

» Cils chevaliers l'a pris ens ces prez là devant. Et le tient en prison en guise de *meschant*. Guesclin, 2266.

Cette étymologie est assurément hors de toute discussion, et déjà Ménage l'avait indiquée dans ses *Origines de la langue française*. Celle du synonyme de *méchant* est infiniment plus douteuse. *Mauvais*, ou plutôt *malvais*, vient, disent les uns[2], du haut allemand *balvasi*, transformé en *malvasi* sous l'influence de *malus*. Il est sorti, au dire des autres, de *male levatus*, que l'on retrouve assez bien dans le provençal *malvats*[3]. Je laisse

[1] Il est vrai que *meschoir* et *meschance* se rencontrent dans des textes plus anciens. — *Meschant* lui-même avait déjà, au XIIIe siècle, le sens de *mauvais* ; ainsi que le témoigne un texte formel de Matthieu Paris, cité par Ménage dans ses *Origines* : « Dixit quod malus esset, gallicana lingua *meschant*, et hoc verbum maximæ offensionis inter eos. » (P. 1159 de la pr. éd.)

[2] Scheler.

[3] Diez, *Lex. étym.*, I, 260.

à de plus habiles le soin de décider entre ces deux étymologies ; pourtant, à parler franchement, ni l'une ni l'autre ne me séduisent. *Male levatus* s'accorde, tout au plus [1], avec le provençal *malvats*, et *balvasi* me répugne infiniment. Les défenseurs de cette dernière origine ne tiennent pas assez de compte du préfixe *mal*, et cependant ce préfixe, ainsi que ses congénères *mar* et *mes*, occupent une place trop grande dans la formation des adjectifs et des mots péjoratifs pour qu'on en fasse ainsi bon marché. Mais, je le répète, je n'ai pas le droit de donner un avis en matière semblable et soumets humblement mes doutes aux romanistes. Je ne garde pour moi que la tâche, plus modeste, de constater la fortune de nos deux qualificatifs pendant le cours du XVIIe siècle.

Littré, comme nous l'avons vu, considère, à propos de *méchant*, le sens de contraire à la probité et d'enclin au mal, comme l'acception dernière et la plus éloignée de la signification primitive. Il a raison, sans doute, au point de vue de l'ordre logique ; mais ce sens éloigné devint de très-bonne heure le sens le plus usuel. Il l'était déjà au XIIIe siècle. Matthieu Paris l'atteste. Littré lui-même donne un exemple de cette acception, tiré de la *Chronique* du Guesclin, texte de même date environ que l'ouvrage d'Oresme, où se trouve indiqué le sens primitif.

Au XVIe siècle, cette signification dérivée était certainement la principale et la plus ordinaire [2]. Pour traduire les mots latins *scelestus, sceleratus, nefandus, nefarius, nequam*, Charles Estienne [3] n'emploie guère que le mot *meschant*, et réserve *mauvais* pour rendre des adjectifs moins énergiques, comme *malus* et *malignus*. Quant au substantif abstrait formé de *méchant*, s'il eut jamais l'acception de mauvaise chance, d'insuffisance ou de valeur chétive, il l'a perdue complétement. Les dictionnaires du temps ne le rendent que par des termes qui signi-

[1] Léon Gautier, *Glossaire de Roland*, p. 585.

[2] Non pas que les autres sens eussent disparu. En 1533, Ch. de Bovelles (*Carolus Bovillus*), cité par Genin, *Lexique de Molière*, dit expressément : *meschant* qua voce abutentes Galli virum interdum *inopem*, interdum *iniquum*, *dolosum* et *infelicem*.... (*de Vitiis vulgar. ling.*, p. 15. — Remarquez que peu chanceux, *infelix*, est rejeté à la dernière place.

[3] *Dictionarium latino-gallicum*; Lutetiæ, 1561, in-fol.

fient penchant au mal ou action coupable. On trouve, en effet, dans un lexique à l'usage des écoles, le *Dictionariolum puerorum*[1], après *meschanceté*, les expressions suivantes : *facinus illiberale, improbitas cordis humani, impuritas, indignitas, nequitia, scelus, vitium.* Le terme de *meschance* est, à la fin du siècle, traduit par *iniquitas,* iniquité.

Ainsi le mot qui, dans l'origine, avait eu le sens le moins fort, avait alors l'acception la plus énergique ; tandis que, par un sort contraire, l'adjectif, que son étymologie semblait destiner à exprimer un plus grand degré de perversité, n'avait plus qu'un sens relativement adouci[2].

Tel était l'état de ces deux mots au commencement du XVIIe siècle. Aussi, dans un dictionnaire français-italien de 1603, composé par P. Canal, *mauvais* est rendu par *malvágio* et *cattivo,* au lieu que *meschant* est traduit par les termes autrement énergiques de *scelerato* et de *ribaldo.* Il y a plus : l'auteur de ce vocabulaire, ou ne s'est douté ni de la signification primitive de peu chanceux, ni de l'acception dérivée de chétif et d'insuffisant, ou bien n'a tenu aucun compte de ces deux sens, plus anciens cependant que celui qu'il donne. Faut-il s'en étonner ? Nicot, dont le dictionnaire a été la source où puisèrent tous les lexicographes postérieurs, n'est pas plus complet sur ce point. Il énumère, en effet, diverses acceptions du mot *meschant :* scélérat, abandonné à tous les vices, digne de punition, quand il s'agit des personnes ; indigne, criminel, honteux, lorsqu'il est question des choses. Mais le sens d'insuffisant, de vil et de peu de valeur, n'est pas mentionné. Quant à celui d'infortuné, de peu chanceux, à peine est-il entrevu dans des exemples comme ceux-ci : les meschantes gens d'une ville, *fæx civitatis ;* le lieu où se retirent toutes meschantes gens, ou les meschantes gens même : *sentina.* Encore Nicot oppose-t-il formellement méchant à malheureux dans le proverbe suivant : Aimer plus estre meschant que belistre, *turpiter potius quam calamitose vivere*[3].

[1] *Dictionariolum puerorum* Lugduni, ap. Henricum Hylarium et Ludovicum Cloquemin. 1574, in-4o.

[2] Il en est de même du nom abstrait dérivé de *mauvais.* Le *Dictionariolum puerorum* traduit *mauvaistie* (*mauvaitié* dans Ph. Monet), par *malignitas, pravitas.* — [3] L'édition de Nicot, que nous avons consultée, est celle de Jean Baudoin. Lyon, Cl. Morillon, 1606, in-4o.

Fait plus singulier encore, Malherbe, le vieux docteur en langue vulgaire, n'emploie *meschant* que dans le sens de pervers; il se sert au contraire de mauvais, dans tous les cas où les hommes de la génération suivante devaient user de l'adjectif méchant.

Est-ce à dire pourtant que ce dernier eût perdu son sens primitif de malheureux ou de peu de valeur? Non, sans doute. Si l'on ne le rencontre avec ces acceptions, ni dans le dictionnaire de Nicot et de P. Canal, ni dans les œuvres de Malherbe, la lacune est facile à combler au moyen de lexiques et d'écrivains contemporains.—Le *Thresor des trois langues françoise, italienne et espagnolle,* ne donne, il est vrai, que les significations d'inique, abandonné à toute gourmandise et à toute « impudicité [1]. » Mais Cotgrave cite un proverbe où l'acception de malheureux et de misérable ne fait pas doute : « Aujourd'hui marchand, demain meschant [2] » ; et, dans son *Parallele des langues latine et françoise,* le jésuite Philibert Monet, après les trois sens de « malin (*malignus*), ayant mauvaise âme, et fait » par méchanceté », ajoute « malotru, de nul prix », et, comme exemple de cette dernière signification, écrit : « Du » butin, je n'ai eu qu'un meschant cheval et un malotru habit, — de præda tuli dumtaxat vilem equum et abjectam vestem [3].

Les écrivains du temps rendent le même témoignage. Mathurin Regnier fait dire à son fâcheux :

> .... Ce sont *des* meschants vers
> (Je cogneu qu'il estoit veritable à son dire),
> Que pour tuer le temps je m'efforce d'escrire [4].

Après le poëte satirique, ennemi de Malherbe et de son école, citons un prédicateur, alors fort célèbre, Pierre de Besse, aumônier du prince de Condé. Il nous montrera le mot employé dans le sens de chétif et de méprisable, sous Henri IV et dans les premières années du règne de Louis XIII. Voici,

[1] Ed. de 1627.

[2] Il donne, de plus, le sens de qui ne vaut rien.

[3] Ce sens de vil et de peu de valeur, *vilis, nullius pretii,* Ph. Monet le donne aussi à *mauvais.* — Il est utile à remarquer que le dictionnaire de Monet parut seulement vers 1630.

[4] *Sat.* VIII, v. 116.

par exemple, une phrase tirée de sa *Royale Prestrise*[1]. Il venait de traduire un passage d'une lettre écrite par le pape Alexandre VI au cardinal Ximenès, et il accompagne sa traduction du commentaire suivant : « Le bon S. Pere[2] voulait dire » que, comme les prestres ne se doivent point negliger en » portant de trop meschants habits, aussi ne doivent ils point » par trop piaffer en (en)portant de trop braves[3]. »

Ainsi voilà bien, dans un auteur fort à la mode au commencement du XVIIe siècle, le mot *méchant* pris dans une de ses acceptions primitives ; on l'oppose à *brave,* qui signifiait de bonne façon, élégant, distingué[4].

Néanmoins la signification de vicieux et de scélérat était alors la plus usuelle. Pour une fois que l'on rencontre notre adjectif avec le sens de méprisable et de chétif, on le trouve au moins dix dans celui de criminel ou de pervers[5]. Rappelons-en quelques exemples tirés du même prédicateur. Sa langue est encore la langue rude et imagée du XVIe siècle ; elle a, dans sa naïveté, et son exubérance, une saveur dont on regrette souvent l'absence dans le langage plus sobre et plus délicat de l'âge suivant. Notons d'abord cette antithèse : Ce sont aux bons jours que se font les meschantes œuvres[6]. — « Le prestre, dit ailleurs » Pierre de Besse, en endurant faict paroistre qu'il est juste ; » mais en se revenchant, il monstre qu'il est *meschant* comme » les autres[7]. — Le prestre, dit-il encore, est donc *homme de* » *bien* qui veille volontiers, comme aussi il est *meschant* quand » il ayme trop à dormir et ne peut quitter ses couches[8]. » —

[1] Le privilége de ce livre est du 23 décembre 1609.

[2] Ce *bon S. Père* n'est autre que le fameux Alexandre Borgia, bien que Besse nomme par inadvertance Alexandre IV (1254-1261). Il s'agit d'une lettre adressée au cardinal Ximenès, en 1495, et qui par conséquent ne peut appartenir qu'à Alexandre VI.

[3] *Royale Prestrise,* p. 467.

[4] Lindo, gentil, bello. P. Canal, *Dictionnaire françois et italien.*

[5] Il serait facile de multiplier les preuves : on pourrait citer, par exemple, un émule de Hardy, Cl. Billard de Courgenay, dont les tragédies parurent en 1611.

[6] *Conceptions théologiques pour tous les dimanches de l'Avent.* 1609, édit. Lyon, 1635, p. 431. — Les *bons* jours sont les jours de fête.

[7] *Ibid.*, p. 352-353.

[8] *Ibid.*, p. 445.

« Courage, s'écrie-t-il dans un autre passage, et ne vous faschez point, ô prestres! si les *meschans* prosperent en ce monde ..... les *meschans* ne pretendent rien dans le ciel; et vous ne devez rien pretendre sur la terre[1]. »

Et, de même que Besse emploie plus souvent *meschant* avec l'acception de vicieux et de pervers qu'avec celle d'infortuné, de vil et d'abject, s'il veut exprimer cette dernière idée, il se sert de préférence, comme nous le faisons aujourd'hui, du qualificatif *mauvais*. Veut-il dépeindre le triste état de l'enfant prodigue rentrant dans la maison paternelle, c'est à *mauvais* qu'il recourt: « Son père le voyant tout deschiré, tout des-
» cousu, tout sale, et ne pouvant supporter ce *mauvais* equi-
» page, commanda tout aussi tost à ses gens de lui arracher
» ses guenillons, l'habiller en enfant de bonne maison et l'os-
» ter de ses ordures[2]. »

Les contemporains de Pierre de Besse, les inconnus de même que les illustres, se servent comme lui de *méchant* presque toujours dans le sens de vicieux et de criminel, et rarement dans ceux de malheureux ou d'insuffisant. Citons, par exemple, Audiguier, auteur d'un roman longtemps en vogue, puisque la première édition est de 1615, et qu'on le réimprimait encore en 1667. Dans ses *Amours de Lisandre et de Caliste*[3], il appelle une fois un escalier méchant[4]; mais il dit aussi qu'un homme de bien pouvait faire son hermitage au milieu du monde comme un méchant[5] pouvait faire son monde en son hermitage; il parle de l'esprit d'une méchante[6] femme et traite un ingrat de malheureux et de méchant[7]. D'ailleurs, il a plus souvent recours à *mauvais* qu'à son synonyme, et il en use à peu près comme nous et donne cette épithète à conseil[8], à coup, à fortune, à humeur, à opinion, à rencontre, à tour, à temps, à orateur[9]: tous substantifs auxquels la génération suivante accollera de préférence la qualité de méchant.

[1] *Ibid.*, p. 356-357. — [2] *Ibid.*, p. 461.

[3] *Histoire comique de notre temps, ou les Amours de Lisandre et de Caliste*. Paris, Michel Bobin et Nicolas le Gras, 1667, in-12.

[4] *Ibid.*, p. 256. — [5] *Ibid.*, p. 494. — [6] *Ibid.*, p. 168. — [7] *Ibid.*, p. 247.

[8] *Dédicace*.

[9] P. 223, 298, 202, 265, 239, 60, 388. La plupart de ces mots sont accompagnés plusieurs fois, dans l'ouvrage, de l'adjectif *mauvais*.

Dans la *Vraie Histoire de Francion*, publiée en 1622 par Charles Sorrel, *mauvais* occupe également la plus grande place ; *méchant* semble pourtant acquérir de l'importance, au moins avec la signification de vicieux. Il se rencontre même assez souvent à côté d'un objet de peu de prix[1]. On pourrait dire la même chose à propos d'*Ariane*, roman historique de Desmarets (1632) : *méchant* gagne sur son rival ; il lui prend les désirs, les desseins, les maximes, les pratiques[2] ; il lui enlève l'empereur ainsi que le peuple[3]. Cependant il se contient encore à cette date, comme on peut le constater dans les premières comédies de Corneille. *Mélite* avec *Clitandre* lui accordent une action et un sonnet[4], mais gardent leurs préférences pour *mauvais*.

A la fin du règne de Louis XIII, et particulièrement pendant la régence d'Anne d'Autriche, *méchant* est en veine de fortune ; il pourrait, comme Mme de Sévigné, conter ses petites prospérités. Tandis que, dans l'acception d'injuste, de scélérat, de vicieux, quand elle s'applique aux personnes et aux êtres animés, il reste sur ses positions et demeure, pour ainsi dire, oisif et stationnaire ; dès qu'il s'agit de choses, il s'avance hardiment. Malencontreux, chétif, insuffisant, de peu de valeur, vil, méprisable, indigne, criminel, tous ces adjectifs lui cèdent la place ; il laisse presque dans l'oubli tous les péjoratifs de la langue française[5]. Qui ne sait que Claude Perrault

De méchant médecin devint bon architecte[6] ?

Nous maudissons encore l'auteur dur

Qui, de ses lourds marteaux martelant le bon sens,
Fit de fort méchans vers douze fois douze cents[7].

[1] Aiguillettes, p. 178 ; boyaux de chat, 89 ; charrette, 44 ; couvertures, 284 ; étoffes, 345 ; habits, 175 et *pass.*, haillons, 274 ; haridelle, 325 ; hauts de chausses, 77 ; maison, 81 ; papier, 198. Éd. d'Emile Colombey. Paris, Delahays, 1858, in-16

[2] 1, 136 ; 165 ; 11, 20, 48. *Ariane* ; Paris, Guillemot, 1632. — 2 vol. in-12.

[3] Un si meschant empereur, 1, 376 — Ce meschant peuple, 1, 241.

[4] *Arg. de Clitandre ; Mélite*, act. II, sc. 4.

[5] Il est à remarquer qu'alors le sens de *méchant* ne varie pas selon qu'il précède ou suit le substantif. C'est plus tard que la distinction s'est faite.

[6] *Art. poét.*, IV, 24. — [7] *Epigr. pour mettre à la fin de la Pucelle.*

Si nous étions tentés de dire à Boileau :

C'est un méchant métier que celui de médire [1],

une de ses victimes, cet « écrivain estimé chez les provinciaux », dont il a dit :

Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant [2],

nous répondrait aussitôt : « Il est bon qu'il y ait de méchants auteurs pour donner de l'éclat aux illustres. » Il ajouterait même, non sans une pointe de malignité pour le satirique : « Si nous n'avions rien écrit de méchant, il n'eût peut être jamais rien dit de bon [3]. »

Pendant quarante ans au moins, il n'y eut peut-être point de mot aussi en honneur dans la langue française. C'était à qui s'en servirait le plus, une sorte de gageure où chacun, soit en parlant, soit en écrivant, s'évertuait à mettre en pratique le vieux proverbe à *méchant méchant* et demi.

Les jansénistes avaient une méchante doctrine ; mais, en compensation, les jésuites, au dire de Pascal, enseignaient de méchantes maximes [4]. Nos soldats, obligés de marcher contre l'ennemi, se plaignaient des chemins serrez et meschants [5] ; par contre, Flaminius demeurait dans la comédie de Nicodème en méchante posture [6]. Tel était raillé pour sa méchante voix [7], tel autre à cause de son méchant cheval [8] ; celui-ci, dans un méchant pas [9], exerce sa méchante humeur [10] en s'irritant contre sa méchante destinée [11] ; celui-là, porté de méchante volonté [12], en fait sentir les méchants effets [13] à toutes ses connaissances, en leur rendant de méchants offices [14], en leur fai-

[1] Sat. VII, v. 2. — [2] Sat. III, v. 180.

[3] *Les Nouvelles Œuvres* de Monsieur Le Pays. Amsterdam, 1687, in-12. Seconde partie, livre II. Lettre première à M. de Tiger, p. 122 et 123.

[4] Avez-vous supprimé les livres où ces méchantes maximes sont enseignées? *XIe Provinciale*, éd. de Cologne, 1669, p. 226.

[5] *Mercure galant*, octobre 1677, p. 17. — [6] Corneille. *Exam. de Nicomède.*

[7] Scarron, *Rom. com.*, XV, 183. — [8] *Ibid.*, XIV, 138.

[9] *Désordres de l'amour* (de Mme de Villedieu), 1676, I, p. 50.

[10] *Mercure galant*, mai 1677, p. 7. — [11] *Désordres de l'amour*, III, p. 26.

[12] *Ibid.*, I, p. 60. — [13] *Mercure galant*, octobre 1677, p. 17.

[14] *Désordres de l'amour*, IV, p. 13.

sant passer de méchants moments[1]. Bussy-Rabutin s'afflige du méchant état de ses affaires, du méchant succès de ses démarches[2], et, pour le consoler, la marquise de Sévigné, sa cousine, lui écrit : « Vous avez bien fait d'écrire au Roi ; votre » lettre est fort bonne ; vous auriez bien de la peine à en » écrire de méchantes[3]. »

Méchant est un terme qui vient si souvent à la bouche, que l'auteur du *Misanthrope* le répète quatre fois dans la seule scène du sonnet d'Oronte ; et, quand Alceste s'écrie :

Le méchant goût du siècle en cela me fait peur,

ce n'est certainement point à la vogue du mot *méchant* qu'il songe.

Personne, en effet, ne s'apercevait qu'on en fît un usage abusif ; bien au contraire, on ne croyait jamais l'employer assez. Éléonore de Souvré, abbesse de Saint-Amant, écrivait à sa tante, Mme la marquise de Sablé : « Je suis si languissante que je ne crois pas passer l'hiver à cause de ma méchante poitrine[4]. Et La Rochefoucauld souhaite à sa nièce Mlle de Sillery, qui se marie « bravement sans lui rien dire », des valets qui la volent, un méchant cuisinier, un confesseur moliniste et une femme de chambre qui ne sait pas bien peigner[5]. Mme de Sablé, qui avait pourtant toujours peur, écrivait à l'abbé de la Victoire : « Quand vous auriez été.... au plus méchant air du monde, j'ai tant envie de vous voir que je n'aurais pas la patience de vous faire passer par le feu[6]. » Plus craintif, un de ses contemporains regardait tout comme méchant pour la santé.

Boileau, dans sa confession ironique, a beau faire le bon apôtre et déclarer le métier de satirique un méchant métier, il ne se gêne guère avec les méchants écrits et les méchants auteurs ; et, mariant ensemble, pour les opposer l'un à l'autre,

[1] *Mercure galant*, octobre 1677, p. 7.
[2] Bussy-Rabutin, *Lettres au Roi*, 18 janvier et 4 juin 1687.
[3] *Mme de Sévigné*, 14 février 1687.
[4] 4 novembre 1670 ; Cousin, *Mme de Sablé*, p. 402.
[5] Tiré du *Petit Magasin des Dames*, in-12, 1806, p. 114, par Cousin, *Mme de Sablé*, p. 521. — [6] *Ibid.*, p. 391.

deux adjectifs alors fort en crédit, proclame cet oracle célèbre :

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain[1].

Racine, qui s'est moqué avec tant d'esprit des ridicules plaidoyers de son temps, souffrait pourtant plus facilement un méchant avocat qu'un méchant comédien[2].

Enfin Mme de Sévigné, voulant prouver à sa fille la vérité d'un récit, citait pour ses auteurs Monsieur le Premier et Monsieur le Grand Maître, et trouvait que ces auteurs-là n'étaient pas méchants[3].

On pourrait multiplier à l'infini ces exemples, le mot *méchant* ayant été accouplé avec presque tous les noms de personnes ou de choses ; mais ce serait de l'abondance stérile, un méchant défaut que Boileau condamne en termes exprès :

> Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire[4].

Pour ne pas jouer plus longtemps un méchant tour[5] au lecteur, concluons en citant comme dernière preuve le dictionnaire de Furetière. Publié seulement en 1690, mais achevé déjà en 1684, à l'époque où commencèrent les fameux démêlés de son auteur avec l'Académie, il montrera, mieux que que toutes les citations, l'étonnante prospérité du mot *méchant* aux beaux jours de Louis XIV: « *Meschant*, mauvais qui » est depourveu de bonnes qualitez, qui ne merite aucune es- » time. Ce mot se joint à presque tous les substantifs de la » langue pour marquer leurs défauts. En la nature on dit » meschante beste, meschant pays, meschant bois, meschante » pierre, meschante humeur, meschante étoffe. En morale, » on le dit de ce qui est contre la raison, les lois, les bonnes » mœurs : un meschant garnement, une meschante femme,

[1] *Art poétique*, I, 161.

[2] « On souffre plus facilement un méchant avocat qu'un méchant comédien. » Annotation au ch. 26 du livre I du *de Oratore*. Ed. Hachette, VI, p. 332. — Voir d'autres exemples dans le *Lexique de la langue de Racine, ib.*, VIII, p. 316. — [3] Mme *de Sévigné*, 21 août 1675, IV, p. 72.

[4] *Art poët.*, I, 63. — [5] Scarron, *Rom. com.*, XIX, p. 224.

» qui a une meschante teste, une meschante action, un mes-
» chant juge.

» *Meschant* se dit aussi des choses artificielles et incorpo-
» relles : un meschant outil, un meschant mot, une meschante
» doctrine, de meschants vers, un meschant orateur, une mes-
» chante cause, un meschant comédien, un meschant plaisant,
» un meschant brouillon ou mauvaise copie. »

Après cette longue énumération, que restait-il au synonyme de *méchant,* à l'adjectif *mauvais?* Peu de chose en réalité, mais beaucoup en théorie. « *Mauvais*, dit le même Furetière,
» qui n'a pas les qualités qu'il devrait avoir, qui est opposé à
» *bon.*

» Ce mot se peut joindre pour épithète à presque tous les
» substantifs, tant en la nature qu'en la morale. »

En puissance, *mauvais* a donc autant de droits que *méchant:* pour reprendre ce qu'il a perdu, il lui suffit d'attendre un changement dans la mode.

En 1684, c'est-à-dire au moment où l'abbé de Chalivoy achevait son dictionnaire, ce changement commençait à se produire. Le mot *méchant,* dont Furetière avait constaté la prodigieuse fortune, était à la veille de la perdre. Il allait éprouver le sort des pervers qu'il servait et qu'il sert encore à désigner :

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule [1].

Telle fut, en effet, la destinée du mot dont nous avons essayé de faire l'histoire ; après avoir tout envahi, il laisse échapper peu à peu presque toutes ses conquêtes, et perd avec ses usurpations une partie du domaine auquel son étymologie lui donnait droit. *Mauvais,* presque complétement dépouillé, avait cependant conservé, pendant la domination de son heureux rival, quelques fidèles,—des provinciaux peut-être. Ainsi dans l'année 1676, époque à laquelle *méchant* régnait souverainement à la Cour et à la Ville, il s'était rencontré un écrivain qui n'avait pas tenu compte de sa vogue. C'était l'auteur de l'*Héroïne mousquetaire,* un de ces romans à sensation qui char-

[1] Racine, *Athalie,* II, 7.

ment pendant quelque temps les oisifs et tombent ensuite dans l'oubli. Dans son livre, assez volumineux pourtant, l'adjectif usurpateur se rencontre à peine, tandis que *mauvais* s'étale à l'aise, au-devant de tous les substantifs qu'il s'agit de qualifier en mal. Le mot, proscrit par une sorte de désuétude, non-seulement reprend l'intelligence, le succès, la volonté et l'opinion, mais il se rend maître de l'usage et de la conduite, règle les explications, les raisons et les discours, et se charge seul de donner de mauvaises couleurs aux impressions et aux compliments[1].

Ainsi commence,

> .....par un retour grotesque,
> A tomber de *méchant* le faste pédantesque.

Pendant les vingt dernières années du siècle, ce retour s'accentue de plus en plus: *méchant* recule à l'arrière-plan; les écrivains qui l'ont employé presque abusivement dans leur jeunesse s'en servent d'une façon plus discrète; la génération nouvelle n'en use guère ou n'en use pas. Boileau, par une habitude invétérée, l'applique encore aux écrits[2]; mais, s'il n'y renonce pas en prose, il ne l'introduit ni dans ses dernières satires, ni dans ses dernières épîtres. La Bruyère raille les copies fidèles de très-méchants originaux[3]; mais *mauvais* est l'adjectif qui se rencontre habituellement sous sa plume dans des cas où vingt ans plus tôt on aurait préféré *méchant*.

Si des grands écrivains on passe aux médiocres, — et les médiocres sont presque toujours des témoins plus sûrs de l'usage et de la mode que les excellents, on trouve également chez eux les rôles renversés: c'est *méchant* qui descend et *mauvais* qui monte[4]. Ch. Perrault ne nous montre jamais le

[1] *Héroïne mousquetaire*, III, 54, 51 : — II, 143 : — III, 29, 10, 26, 38, 38, 4.— IV, 4.— III, 77. L'auteur du roman est Préchac.

[2] J'ai appris qu'on debitoit dans le monde, sous mon nom, quantité de méchants écrits. *Avertissement sur la* XIme *satire.*

[3] Ils deviennent des copies fidèles de très-méchants originaux. La Bruyère, *de la Ville*, 7 ; édit. Hachette, I, 280.

[4] J'ai dressé, d'après quelques-uns d'entre eux, des tables de présence pour les deux mots; à la fin du siècle, la liste de *mauvais* s'allonge, celle de *méchant* se réduit.

premier dans sa querelle avec Boileau, à l'occasion de la *Satire contre les femmes ;* et, si le grand Arnauld, qui servit entre eux d'arbitre, emploie dans sa lettre l'adjectif *méchant*[1], c'est dans le sens, sinon dans la place, où nous l'employons encore aujourd'hui. On constate encore le discrédit d'un terme autrefois si en vogue dans deux ouvrages de la même époque : les *Entretiens de morale,* publiés en 1692, et le *Traité de la satire,* que l'abbé de Villiers fit imprimer en 1695. Dans l'un et l'autre de ces deux livres, *mauvais* occupe toutes les positions dont *méchant* était maître naguère ; le goût, les phrases, les ouvrages, les pièces de théâtre, la satire, les épigrammes, la comédie, lui appartiennent ; il qualifie les auteurs[2] et les poëtes, aussi bien que les maîtres et les domestiques[3] ; il flétrit la mine des laides et enlaidit l'humeur des belles[4], et, s'il permet encore à son rival la raillerie, il se réserve les conseils, les exemples et les sermons[5].

Le mot *meschant,* qui dans l'origine avait signifié peu chanceux, puis chétif et sans valeur, perdait ainsi son sens primitif et son sens prochain, pour ne guère conserver que son acception dérivée et lointaine de vicieux et de pervers. Cette révolution dans sa fortune, qui s'accomplissait au profit non-seulement de *mauvais,* mais aussi de plusieurs autres adjectifs péjoratifs[6], s'acheva pendant le cours du XVIIIe siècle. Aussi l'Académie française, après avoir, dans l'avant-dernière édition de son dictionnaire, copié presque littéralement Furetière et fait l'énumération des substantifs auxquels pouvait se joindre cet adjectif pour désigner une chose ou bien un animal qui ne vaut rien dans son genre, a-t-elle soin d'ajouter : il a vieilli dans ce sens.

Il a vieilli, sans doute, mais c'est presque une seconde vieil-

[1] Méchante disposition, en parlant de la malignité du cœur, qui aime la médisance et la calomnie. *Lettres de M. Arnauld à M. Perrault,* dans les *Œuvres de Boileau,* éd. Saint-Marc. Amsterdam, 1775, p. 389.

[2] *Traité de la satire,* par l'abbé de Villiers, 1695, p. 32 et *pass.* ; — 85, 84, 42 et *pass.* ; — 354, 40, 273, 174, 222.

[3] *Entretiens sur la morale,* 1692, p. 145. Ces *entretiens* sont de Mlle Scudéry. — [4] *Traité de la satire,* p. 211, 247.

[5] *Entretiens,* p. 240, 139, 320, 135.

[6] Boileau, dans ses dernières œuvres, emploie *vil, ridicule, triste,* ou vingt ans plus tôt il aurait pu se servir de *méchant.*

lesse ; car, au commencement du XVIIe siècle et durant la plus grande partie du règne de Louis XIII, l'état des deux mots *méchant* et *mauvais* n'était guère différent de l'état actuel[1]. *Méchant* était-il plus employé qu'il ne l'est aujourd'hui pour qualifier une chose insuffisante et chétive? c'est possible ; mais c'est seulement vers le milieu du siècle qu'il a pris son essor et s'est établi dans la place importante où nous le trouvons au temps de Molière et de Boileau.

Ainsi pour les deux termes qui nous occupent s'est accomplie presque à la lettre la prédiction d'Horace :

> Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
> Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
> Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi[2].

« Telle expression doit renaître qui depuis longtemps est tombée, telle autre doit tomber qui est maintenant en honneur. C'est l'usage qui en décidera, l'usage, cet arbitre souverain, ce maître, ce régulateur du langage. »

Comment est venue cette grande vogue de *méchant?* A quelles dates précises a-t-elle commencé et fini? Ce sont des questions impossibles à résoudre. Tout ce que l'on peut faire en semblable matière, c'est de constater les faits ; encore les faits sont-ils tellement mêlés et si peu constants, que l'on ne saurait établir une loi générale de croissance et de décroissance.

C'est donc sous toutes réserves que nous présentons les considérations précédentes ; elles résultent pour nous d'un examen attentif et patient des textes ; mais, comme on ne peut jamais faire de dépouillement complet, peut-être ne serait-il pas malaisé d'opposer des faits contraires à ceux que nous avons recueillis, et de ruiner ainsi la conclusion de cette étude sur deux mots encore aujourd'hui si faciles à confondre.

Ch. Revillout.

[1] Voici les sens que lui donne Cotgrave : *wicked, impious, ungracious, naughty, bad, lowd, villanous, roguish ; vile, filthy, scurvy, most impure ; also paltry, course, unworthy ; also curst, mischievous, harsh, froward.*

[2] *Ep. ad Pisones*, v. 70.

DÉUTE PAGA

Passave, pèr ié dire adiéu, davans sa porto,
Quand ause un crid, lou crid de la furo qu'emporto
L'àrpio d'un cataras, lou siéule dóu rigau
Qu'uno serp enclausis, lou quilet fouligaud

De la jouvo qu'Amour acoussejo pèr orto
E que lèu, souto un bais que la mord, toumbo morto.
Intre... O felecita qu'a fugi moun fougau !
Image d'un bonur que sèmpre me fai gau :

Tóuti dous embrassa, li vese cauto à cauto,
Enfant! se clavela de poutoun sus li gauto...
Zóu! de rire !... *Éu* me pren la man ; *Elo* au jardin

Vai radouba li ple de soun èso estrassado ;
Pièi, graciouso, m'adus uno flour de pensado
Que pague malamen de moun sounet badin...

Louis Roumieux.

DETTE ACQUITTÉE

Je passais, pour leur dire adieu, devant leur porte, — quand j'entends un cri, le cri de la souris qu'emporte — la griffe d'un matou, le cri perçant d'un rouge-gorge — que fascine un serpent, le cri folâtre De la jouvencelle que poursuit le vagabond Amour— et qui bientôt se rend sous le baiser qui la mord. — J'entre... O félicité qui a fui mon foyer! — Image d'un bonheur qui me fait toujours envie :

Tous les deux côte à côte embrassés, je les vois, — enfants! se clouer des baisers sur les joues...— Et de rire!... *Lui* me prend la main ; *Elle* au jardin

Va rajuster les plis de son corsage chiffonné ; — puis, gracieuse, m'apporte une fleur de pensée,— que je paye bien mal avec ce sonnet badin.

Louis Roumieux.

VARIÉTÉS

DE LOMBARDO ET LUMACA

POEME LATIN DU MOYEN AGE, ATTRIBUÉ A OVIDE[1]

Au moyen âge, les Lombards, c'est-à-dire les Italiens, ne jouissaient pas en France d'une grande considération : leur nom était synonyme d'usurier, et la locution « pitié de Lombart » était passée en proverbe au même titre que « loyauté d'Anglois, largesse de François » et « sens de Breton. » On ne s'en tenait pas là, on les accusait aussi de couardise. Ainsi dans le fabliau de *Berengier au long cul*, c'est un chevalier lombard qui joue le singulier rôle et subit les conditions si humiliantes que l'on sait. Les chansons de geste les prennent assez souvent à partie. L'*Aiol*, par exemple, les traite de mangeurs de raves, de mangeurs de chats et de souris, de gens sans énergie, prompts à s'alarmer.

Car la gent de la tere est tous tans esmaiable,

dit l'empereur Louis au lombard Guinchot (v. 8865). Nos chevaliers batailleurs, pour qui les tournois, eux-mêmes si souvent suivis de mort d'homme, n'étaient que des passe-temps pacifiques, riaient de leurs grandes épées et de leurs grandes et lourdes masses d'armes, qu'ils jetaient par terre au moment du combat, afin de s'entre-tirer plus facilement les cheveux, comme des enfants qui se disputent :

Et portent grans espées, si ont grans pesans makes,
Et jetent trestout jus, quant vienent en bataille ;

[1] Le petit poëme qu'on va lire fut transcrit par Boucherie sur le ms. lat. 6111 de la Bibl. nat., au dernier voyage que notre ami fit à Paris pendant les vacances de 1882. Il le destinait à la *Revue des langues romanes*, et nous l'avons trouvé dans ses papiers, avec l'intéressante introduction qu'il y avait jointe, le tout préparé pour l'impression, comme nous le publions aujourd'hui, ainsi que les trois articles qui suivent.

Par les chevex se prendent, si tirent et si sachent ;
Autresi com enfant se tirent et abatent.

(*Ibid.*, v. 8866.)

Toutes ces grosses plaisanteries se résumaient habituellement en une allusion plus ou moins développée, mais toujours comprise des lecteurs, au prétendu duel du *Lombard et de la limace*. C'était le lieu commun de l'injure internationale de Français à Italien, quelque chose d'analogue au combat d'Arthur et du chat de Lausanne, tant de fois reproché aux Bretons,

Qui le chat occist par enchaus,

avec cette différence toutefois en faveur de ces derniers qu'on voyait, dans le bizarre exploit de leur héros légendaire, la preuve, non d'un manque de courage, mais d'un manque de bon sens ; car ce terrible chat noir était un des plus redoutables adversaires qu'on pût imaginer, au dire des chroniqueurs bretons. Néanmoins, combattre un chat, quelque dangereux qu'il pût être, quand on était le chef des chevaliers de la Table-Ronde, ce n'était pas précisément pour cela que la chevalerie avait été instituée, se disaient les demi-incrédules à qui le patriotisme breton n'avait pas tout à fait « perturbé l'entendement. »

Si donc la Bretagne était le pays de l'étrangeté, la Lombardie était celui de la lâcheté, et le combat burlesque du Lombard et de la limace était là pour en témoigner. De là l'expression si usitée au moyen âge de « assaillir la limace », qui s'appliquait à ceux dont tout le courage consistait à attaquer des ennemis imaginaires ou nullement dangereux.

D'où provenait cette singulière légende ? Peut-être de quelque superstition italienne qui aurait considéré comme un présage fâcheux la rencontre d'un limaçon aux cornes allongées [1].

[1] Rien, à ce qu'il paraît, dans les superstitions populaires de la Lombardie, ne se rapporte au dicton français. U.-A. Canello, que j'avais consulté sur ce sujet, à la prière de Boucherie, m'écrivait, le 5 décembre 1882, les lignes suivantes, qui pourront intéresser les folkloristes.

« Ho chiesto informazioni intorno alla *lumaca;* ma sono poche. Una mia donna di servizio mi assicura che la lumaca è simbolo di buona fortuna, e che

Les signes d'inquiétude donnés par ceux qui se trouvaient ainsi en présence de la malencontreuse bestiole pouvaient être mal interprétés par des étrangers, par des Français surtout, naturellement moqueurs, et qui, ne connaissant ni ne pratiquant ce genre de superstition, devaient en rire et en faire un thème à « gaberies. »

Quelle qu'en soit l'origine, on peut dire qu'elle date de loin et qu'elle s'est perpétuée bien longtemps, puisque nous voyons, par les nombreuses citations de MM. Baist[1] et A. Tobler (*Zeitschrift*, II, 303, et III, 98), qu'elle n'a cessé d'être mentionnée du XIIe au XVIIe siècle.

De la langue vulgaire, de l'idiome plébéien où elle avait très-probablement pris naissance, elle avait fini, qui le croirait ? par pénétrer dans le sanctuaire de la langue latine, et cela sous le couvert d'Ovide lui-même. Ovide chantant en distiques la lutte du Lombard et de la limace ! Peut-être le malin versificateur qui se cachait sous ce pseudonyme avait-il supposé que ses lecteurs verraient dans ces vers boiteux, écrits dans une langue qui sent par trop son moyen âge, un de ces poëmes en langue gétique comme essaya d'en composer la muse souffreteuse du pauvre exilé.

Car il n'y a pas à en douter, c'est bien au poëte de Sulmone

ciò sta scritto anche nel libro della Cabala (che non ho potuto consultare). Il collega Pallè (modenese) mi dice poi che nella sua provincia ha corso una canzone popolare nella quale, tra le bestie che tormentano i dannati all' Inferno, si ricordano anche i *mugalott* (lumache), forma metatetica di *lumagott*. — Il libro dei Sogni dice: *Lumacone;* vederne = carica onorifica. Se mostra le corna = infedeltà. » — C. C.]

[1] [Aux citations de M. Baist, dont plusieurs, il convient de le remarquer, ne concernent pas les Lombards, par exemple celle de d'Arquier, *la Guerro deous limacs countro lous Leytoureses*, on peut ajouter l'indication d'un autre poëme burlesque que je connais seulement par un catalogue de la librairie A. Claudin. Voici l'article :

« *Le Limas*, d'Ubert Philippe de Villiers, au seigneur de Blanchefort. Paris, de l'impr. de Nic. Du Chemin. 1564, pet. in-8°. — Poëme burlesque de la plus grande rareté. L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française*, donne le titre du livre d'après Du Verdier, déclare ne l'avoir jamais vu, et « ne sait ce que c'est. » C'est le récit d'un combat entre Silène et un énorme colimaçon. Le champ de bataille est sur les bords de l'Yonne, à un endroit auquel, dans le poëme, on a donné le nom de *Montbuvoys*. — Philippe Ubert de Villiers était *esleu* en l'élection de Clameci. » — C.-C.]

que la pièce dont je parle a été attribuée. Le ms. 6111 (fonds latin) de la Bibl. Nationale l'enregistre avec ses 26 distiques bien complets et avec ce titre en toutes lettres : *Ovidius de Lombardo et lumaca.*

Il était certes difficile d'imaginer une attribution qui fût plus contraire à la chronologie, aux habitudes de versification, à la langue et au style d'Ovide. Mais pour berner ces malheureux Lombards tout était permis, même de faire d'un contemporain d'Auguste un déserteur de l'honneur italien.

Malgré le peu de valeur poétique de cette pièce, qui cependant ne manque pas d'une certaine verve, malgré ses incorrections de toute sorte, j'ai cru intéressant de la publier, parce qu'elle grossit le nombre des témoignages déjà réunis sur cette petite question d'histoire littéraire.

A. Boucherie.

[F° 35 r°] OVIDIUS DE LOMBARDO ET LUMACA

Venerat ad segetes lombardus rusticus : illas
  Circuit, et gaudet quod sata leta videt.
Dum letus letas sic admiratur aristas,
  Huic preter solitum visa lumacha fuit.
5 Quid sit miratur ; stupet ; horret et exanimatur.
  Mens abit atque color ; deserit ossa calor.
Ut tandem rediit ad se procul adstat, et inquit :
  « Quod vides scelus est ! Hoc mihi summa dies !
Non lupus hoc rursus vel vipera ? Nescio quid sit,
10 Sed scio, quicquid sit, quod mihi bella parat.
Est clipei signum, signum sunt sunt (*sic*) cornua belli.
  Hem ! pugnare negem ? Non : ego malo mori.
Si superare queam monstrum talis speciei,
  Et decus et formam [1] (*sic*) perpetuam merui.
15 Quid dixi ? Non est probitas [2] occurrere monstro.
  Cetera non desunt bella timenda minus.
Que dabitur laus si furor (*sic*) non pugna vocetur ?
  Humanum non est hoc periisse modo.
Hoc mea si conjunx et proles tota videret (*sic*)

[1] Lisez *famam*.
[2] On remarquera *probitas* avec le sens de *prouesse*.

20 Pro solo visu jam sibi tergha darent.
Insuper hec pugna (*sic*) non equa videbitur ulli,
Nam meus armatus (*sic*) hostis, inhermis ego ! »
Sic dubitat; metus atque pudor pugnat (*sic*) in eodem,
Dat pugnare pudor, sed metus ista fugit (*sic*)[1].
25 Denique consilio fiet quod judicat equum.
Consulit uxorem, consuluitque deos.
Dii sibi respondent quod sit palma fruiturus.
Dum vix auderet credere numinibus,
[**F° 35 v°**] At conjunx timida et metuens ut casta marito
30 Exclamat lacrimans : « Quid, furibunde, paras ?
Que tibi bella placent ? Si non tibi monstra perire [2],
Pone tuos animos, parce mihi misere,
Parce tuis natis si non tibi parcere curas.
Proh dolor ! extremum viderit ista dies[3] ! (*sic*)
35 Non audax Hector, non hoc auderet Achilles ;
Herculis hic dies ardua deficeret. »
— « Pone modum precibus, inquit, carissima conjunx,
Non prece mens audax flectitur aut lacrimis.
Dii mihi sunt hodie nomen sine fine daturi.
40 Jam precor ut valeas et valeant pueri. »
Ut stetit, in campum velox huc tendit et illud (*sic*)
Circumdatque feram magna satis minitans :
« O fera ! cui numquam simile (*sic*) natura creavit,
Monstrum monstruorum (*sic*) pernitiosa lues !
45 Que mihi tu pandis non me tua cornua terrent.
Testaque sub cujus tegmine tuta manes.
Atque hodie dextra forti moriere, ne[c] ultra
Te patiar segetes commaculare meas. »
Et vibrans telum que sint loca proxima morti
50 Prospicit, et palmam strenuus exequitur.
Pro tanto facto que premia digna dabuntur ?
Non est res parva (*sic*). Causidici veniant !

FINIS.

[1] *fugat* (?)
[2] Je ne comprends pas.
[3] *venerit ista dies* (?)

GANDIN, GOURGANDINE

Une *gourgandine* est une femme de mauvaise vie ; on donne aussi ce nom à une espèce de corset entr'ouvert. Un *gandin* est un dandy ridicule.

De ces deux mots, le premier date au moins du XVIIe siècle, puisqu'il figure dans une comédie de Boursault parue en 1694 ; le second est tout récent, ou du moins n'a été adopté que tout récemment par la langue courante.

Quelle en est l'étymologie?

Origine inconnue, dit Littré en parlant de *gourgandine,* et il ajoute : « Lhéricher s'appuyant sur ce passage de la *Muse Normande* « Pour s'en aller *gourgandir* sur ces riaux », le tire de *gore,* prostituée, et *gaudir,* réjouir (*Hist. et gloss. du Normand,* p. 381). » Il dit encore : « Le passage de Boursault prouve que *gourgandine,* vêtement, a été dit d'après *gourgandine,* femme. »

Quant à *gandin,* il affirme, je ne sais d'après quelles autorités, que c'était d'abord « le nom d'un personnage de vaudeville. » Cependant cette explication ne me paraît pas très-sûre et ne doit pas nous empêcher de chercher ailleurs la solution de ce petit problème, ou tout au moins d'en faciliter la recherche par des rapprochements nouveaux.

Gandin ne serait-il pas le même que *gâdin,* jeune homme, dans le *bellau,* patois des peigneurs de chanvre du haut Jura? (Voir les *Recherches sur la langue* BELLAU, argot des peigneurs de chanvre du haut Jura, par Ch. Toubin dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* IVe série, 3e vol., 1867).

De même *gourgandine* doit venir, et avec plus de vraisemblance encore, de ce patois *bellau,* qui traduit « un *beau garçon* » par *gour-gâdin.* L'équivalent féminin *gourgâdino,* fr. *gourgandine,* s'en dégage tout naturellement. La filiation des sens n'y contredit pas, car la beauté d'une jeune fille n'est pas le meilleur préservatif pour sa vertu. Il est vrai que le féminin de *gour,* beau, étant *gourdo,* il nous faudrait, pour que l'équivalence fût absolument complète, quelque chose comme *gourdegandine.* Cette objection, dont il faut tenir compte, diminue sans doute la valeur du rapprochement que nous venons de

faire entre *gour-gâdin* et *gourgandine*, mais elle ne la détruit pas. Conservons donc la forme *bellau* à côté de la forme française, en attendant que quelque patois voisin nous fournisse sur ce point de nouveaux et plus complets renseignements.

A. Boucherie.

BIBLIOGRAPHIE

Les Littératures populaires de toutes les nations. T. XI. *Littérature orale de la basse Normandie* (Hague et Val-de-Saire), par Jean Fleury. x-396 pages. Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc. 1883.

M. J. Fleury a divisé son recueil en deux parties. La première contient les *récits* (légendes, traditions, féeries, contes plaisants, etc.); la seconde, les *chansons, devinettes, proverbes*. Ces textes sont presque tous écrits en français. Le patois y paraît cependant assez souvent, au moins dans la seconde partie, ce qui est, comme on le sait, une garantie de plus d'exactitude et un avantage pour les philologues. Notons, à ce propos, que M. J. Fleury annonce, p. 383, en note, qu'il publiera prochainement une grammaire et un glossaire du patois de la Hague. Bonne nouvelle que nous enregistrons avec plaisir.

Le présent recueil a été composé avec soin et intelligence, comme on peut tout d'abord l'induire des explications données par l'auteur dans sa préface sur le plan qu'il a suivi, et comme on le constate en lisant les textes recueillis.

P. 95. Au lieu du *môron* = salamandre terrestre, c'est l'*orvet*, en patois berrichon l'*anuell*, qui serait un animal si dangereux, s'il y voyait. Voy. le *Glossaire* du comte Jaubert.

P. 200. La même anecdote est racontée par Brillat-Savarin. « Sans éçélo, moussu le curé, dit le paysan forézien qu'il met en scène. — Oui, sans échelles, répond le curé ! » Et le paysan de siffler son chien en lui disant de sortir avec lui, parce que dans cette paroisse on ne disait que des menteries.

P. 210. En Poitou, ce dialogue des coqs présente une légère variante. Quand le maître coq a crié de sa belle voix de basse-taille : *Je le fais quand je veux !* et que le moyen coq lui a répondu un ton plus bas : *Et moi, quand je peux !* le petit coq à voix flûtée répond en criant à tue-tête et sur la même rime : *Vous êtes bien heureux !*

P. 242. Au lieu de *buvons en deux*, une variante donne *tirons en deux*.

P. 345. J'ai eu occasion de citer des passages de cette chanson (version charentaise) dans la *Revue des langues romanes*. Celle que je connais diffère par quelques détails sans importance de celle que publie M. J. Fleury. Elle débute ainsi :

Quand p'tit Jean s'en va-t-aux vignes,
Hum ! hum ! la dera là !
Quand p'tit Jean s'en va-t-aux vignes,
Sa serpette sous son bras (*ter*).

P. 377. A Brossac (Charente), on dit que, pour avoir une chaussure inusable, il faut que l'empeigne soit, je ne me rappelle plus de quelle substance, que la semelle soit une langue d'avocat, et que le *lignon* (le fil de la couture) soit fait de rancune de prêtre.

Les Littératures populaires de toutes les nations. T. XII. *Gargantua dans les traditions populaires*, par Paul Sébillot. XXVIII-342 pages. Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc. 1883. Prix : 7 fr. 50.

Dans l'*Introduction*, M. P. Sébillot examine, après MM. Gaidoz et G. Paris, la question plusieurs fois agitée de l'antériorité ou de la non-antériorité du Gargantua populaire comparé au Gargantua de Rabelais. Les preuves qu'on peut appeler matérielles manquant, on est et on restera longtemps encore, sinon toujours, dans l'incertitude à cet égard. M. P. Sébillot fait cependant, d'accord avec G. Sand, une remarque qui n'est pas sans importance et qui permet de supposer une origine plus ancienne au Gargantua populaire, à savoir que le peuple ne nomme jamais à côté de cet Hercule goulu et bon enfant ses deux inséparables compagnons de la légende rabelaisienne, Panurge et frère Jean des Entomeures, bien faits cependant l'un et l'autre pour frapper l'attention des conteurs et amuser leur imagination. D'où on est en droit de supposer qu'il n'y a pas eu d'emprunt, parce qu'en pareil cas, pas plus du reste que quand il s'agit d'argent, les emprunteurs n'y vont pas de main morte et ne se contentent pas du tiers quand ils peuvent avoir le tout.

Peu importe au fond que cette question soit résolue dans un sens ou dans l'autre. L'essentiel est de bien constater le rôle que joue et la place qu'occupe dans la littérature populaire cette curieuse légende de Gargantua. C'est la tâche que s'est imposée M. P. Sébillot, et il l'a prise à cœur. Soit de sa personne, soit par correspondance, il s'est procuré des renseignements sur notre héros national (?) à peu près par toute la France. Il les a classés par provinces et il les cite *in extenso*, en ayant soin d'y joindre des notes explicatives et de les faire suivre des rapprochements nécessaires. En un mot, cette publication

est, comme celles que nous connaissons de M. Sébillot, très-consciencieusement faite et fort intéressante.

Une ou deux observations pour finir. *Gourgandine* n'a rien à voir avec *gargate* ni avec *gargante*, comme le prétend Bourquelot, p. XIII : c'est un mot emprunté probablement par l'argot parisien au patois *bellau* (des peigneurs du haut Jura), et signifiant à l'origine *belle jeune fille*. Voy. le présent numéro de la *Revue des langues romanes*, p. 98.

P. 177. Au lieu de « *o l'ématonne* », lisez « *ol ématonne* », *ol* = **ollud* pour *illud*.

A. Boucherie.

La belle collection à laquelle appartiennent les deux ouvrages dont notre ami a laissé les comptes rendus qu'on vient de lire s'est depuis enrichie de neuf autres volumes, qui ne méritent pas moins que les précédents d'être recommandés à nos lecteurs. En voici les titres :

T. XIII. E. Henry Carnoy. Littérature orale de la Picardie. 1883.

T. XIV. E. Rolland. Rimes et jeux de l'enfance. 1883.

T. XV. J. Vinson. Littérature orale du pays basque. 1883.

T. XVI. J.-B.-Frederic Ortoli. Les Contes populaires de l'île de Corse. 1883. Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas donné la version corse de ces contes à côté de la version française.

T. XVII-XVIII. J.-B. Weckerlin. Chansons populaires de l'Alsace. 1883. Le texte alsacien est accompagné d'une trad. française.

T. XIX-XXI. Jean-François Bladé. Contes populaires de la Gascogne. 1886. On regrette, comme pour le t. XVI, que ces contes ne soient pas donnés dans leur forme indigène.

T. XXII. Paul Sébillot. Coutumes populaires de la haute Bretagne. 1886.

Le prix de chaque volume, élégamment cartonné en percaline rose, est de 7 fr. 50.

Mentionnons à cette occasion une nouvelle revue, qui est le complément naturel et nécessaire de la bibliothèque des *Littératures populaires de toutes les nations*, et dont nous avons reçu récemment les deux premiers numéros. C'est la *Revue des traditions populaires*[1], publiée par les mêmes éditeurs que la Bibliothèque, sous la savante direction de M. Paul Sébillot.

C. C.

[1] Un numéro par mois ; 12 fr. par an.

CHRONIQUE

Académie de Nimes

Concours pour les années 1887 *et* 1888

L'Académie met au concours deux études pour participer aux prix à décerner, savoir :

I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr., à décerner en 1887. — Histoire littéraire : des Origines du *Félibrige ;* de son influence au point de vue littéraire et philologique, et de son avenir.

II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr. à décerner en 1888. — Histoire locale : Jean Nicot, seigneur de Villemain, né à Nimes en 1530, mort en 1600, secrétaire du roi Henri II ; sa vie, ses écrits, son ambassade en Portugal.

Conditions communes aux deux concours. — Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 *décembre* 1886, pour le premier concours, et le 31 *décembre* 1887, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

*
* *

Dons faits à la Société pour l'étude des langues romanes :

Par M. Nizier du Puitspelu : *la Revue lyonnaise,* année 1885 ;

Par M. Achille Mir : le manuscrit de son poëme *lou Sermou del Curat de Cucugna ;*

Par MM. Hamelin frères : *lou Sermou del Curat de Cucugna,* par Achille Mir ; un ex. de l'édit. gr. in-4°, réglure rouge ;

Par M. G. Guichard : *Armagna doufinen per lou bel an de Dieu* 1886. Valenço, in-12 ;

Par l'auteur : Don Savié de Fourviero, canounge de Ferigoulet, *Predicanço nouvialo.* Cavaioun, 1886;

Par l'auteur : *il Dialetto nizzardo nelle sue affinità foniche e grammaticali colle lingue daco-romana, spagnuola, portoghese,* etc., de Emanuele Valeri. Nizza, 1885 ;

Par l'auteur : *Nosto-Damo-de-Lourdo,* poëme provençal par l'abbé Célestin Malignon. Paris, 1886, in-12 de 378 pp.;

Par l'auteur : *Chants populaires de la France,* par E. Rolland, t. I ;

Par l'Académie roumaine : *Doine şi strigaturĕ din Ardeal date la iveală* de Dr Ivan Urben Iarnik şi Andreu Barseanu. Bucuresci, 1885; — Hasdeu, *Etymologicum magnum Romaniæ,* fasc. 2 ;

Par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : Bonal, *Comté et Comtes de Rodez.* Rodez, 1885 ;

Par la « Smithsonian Institution » : *Annual Report of the board of*

regente of the Smithsonian Institution, for the year 1883. Washington. 1885.

Par M. François Vidal : *Vêpres des typographes*, 1 p. in-4. — Trois numéros du *Mémorial d'Aix.*

Par M. Campadieu : un numéro du *Midi-Journal*, de Béziers, contenant des vers provençaux.

Par l'auteur: Fluors alpinas rimas da G. F. Caderas. Coira, 1883; — Nuovas Rimas da G. F. Caderas. Coira, 1879.

Par l'auteur : Itinéraire de Louis XI dauphin, par Ulysse Chevalier. 1886.

Par l'auteur : Flore populaire des Vosges, par N. Haillant.

Par M. Haillant : Extrait d'un rapport de M. Darmesteter sur l'ouvrage précédent.

* * *

Liste alphabétique des périodiques que la Société des langues romanes reçoit par échange ou à d'autres titres[1].

Archiv für das Studium der neueren Sprachen (Berlin).
Archivio glottologico italiano (Milan).
Bulletin du Cercle S. Simon (Paris).
Bibliothèque de l'Ecole des chartes (Paris).
Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (Paris. Ministère de l'Instr. publique)
Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Die, Gap et Grenoble (Romans).
Bulletin historique et archéologique de Vaucluse (Avignon).
Butlleti mensual de la Associacio d'excursions catalana (Barcelona).
Courrier de Vaugelas (Paris).
Giornale storico della letteratura italiana (Turin).
Gralla (la), setmanari catala y literari (Montevideo).
O Instituto (Coïmbra).
Journal de Forcalquier.
Journal des savants (Paris).
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie (Heilbronn).
Melusine (Paris).
Museo Balear (Palma de Mallorca).
Nemausa (Nimes).
Polybiblion (Paris).
Propugnatore (il) (Bologne).
Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger (Paris, Ministère de l'Instr. publique).
Revue de Béarn, Navarre et Lanes (Paris).
Revue critique d'histoire et de littérature (Paris).
Revue félibréenne (Lyon).
Revue de Gascogne (Auch).
Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn (Alby).
Revue de linguistique et de philologie comparée (Paris).
Revue sextienne (Aix, en Provence).

[1] Ne sont pas compris dans cette liste les bulletins ou mémoires des sociétés savantes énumerées dans la liste suivante.

Rivista critica della letteratura italiana (Florence).
Romania (Paris).
Romanische Forschungen (Erlangen).
Romanische Studien (Bonn).
Studj di filologia romanza (Rome).
Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur (Oppeln).
Zeitschrift für romanische Philologie (Halle).

⁂

Liste, par ordre alphabétique de départements, des sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la REVUE DES LANGUES ROMANES.

Alpes (Basses-). Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes (Digne).

Alpes (Hautes-). Société d'études des Hautes-Alpes (Gap).

Alpes-Maritimes. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (Nice).

Ariége. Société ariégeoise des sciences, lettres et arts (Foix).

Aveyron. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Rodez).

Bouches-du-Rhône. Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.

Charente Société archéologique (Angoulême).

Corrèze. Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze (Tulle).

Creuse. Société des sciences archéologiques et naturelles de la Creuse (Guéret).

Dordogne. Société archéologique et historique du Périgord (Périgueux).

Drôme. Société d'archéologie de la Drôme (Valence).

Gard. Académie du Gard (Nimes).

Gard. Société scientifique et littéraire d'Alais.

Hérault. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Hérault. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Indre-et-Loire. Société française d'archéologie (Tours).

Isère. Académie delphinale (Grenoble).

Lot. Société des études littéraires, scientifiques et historiques du Lot (Cahors).

Lozère. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère (Mende).

Puy-de-Dôme. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses). Société des lettres, sciences et arts (Pau).

Sèvres (Deux). Société de statistique des sciences et lettres (Niort).

Tarn-et-Garonne. Société archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).

Tarn-et-Garonne. Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne (Montauban).

Var. Société académique du Var (Toulon).

Var. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vaucluse. Académie de Vaucluse (Avignon).

Le gérant responsable : Ernest Hamelin.

DIALECTES ANCIENS

RECHERCHES
SUR LES RAPPORTS DES CHANSONS DE GESTE
ET DE L'ÉPOPÉE CHEVALERESQUE ITALIENNE

(Suite)

Fol. 154, r° a. Segneurs, or escoutes, n'i ait noise ne ton;
Que Damedieu de gloire nous doinst beneïchon,
Et je vous canteroi d'une bonne canchon;
Feite est de vraie estoire, poi i a se (se) voir non.
5 Chil jougleor nous chantent de Maugis le larron
Comment il guerroia l'emperere Kallon
Pour aidier ses cousins les .IIII. fis Aymon;
Mès chen n'est pas d'ileuc que nous vous canteron,
Mès je vous en diroi la droite nation,
10 Où il aprist le sens que il sot à foison.
Il est voir que Maugis fu asses gentis hom:
Son pere fu duc Buef, li sire d'Aigremon;
La ducheise, sa mere, à la clere fachon,
Fille Hernaut de Moncler o le flouri grenon.
15 Si fu aieus Maugis qui ot cuer de lion,
Et d'Espolice le riche roi Othon,
Et Doon de Nantueil, Girart de Rousillon,
Et Aymez de Dordonne qui moult par fu preudom.
Si furent si cousin lez .IIII. fix Aymon,
20 Quar né fu et estrait de bonne nation.
Or vous diroi l'estoire com en escript trouvon.
A une Pentecouste, aprez l'Ascention,
Tint à Aigremont feste le riche duc Bevon.

Tout i fu le barnage entour et environ,
25 Moult fu la court pleniere que de fi le set on.

Le duc Buef d'Aigremont, qui moult fu preus et ber,
Ot moullier bele et gente qui moult fist à loer.
Ains que portast la dame o le viaire cler,
Furent lonc temps ensemble, chen sachiez sans douter;
30 Mès puis ot tiex enfans, si com m'orrez conter,
Dont il leur couvint puis mainte lerme plorer,
Et li et le duc Buevez mainte paine endurer.
Segnors, or escoutez, lessiez la noise ester.
A une Pentecouste que len doit celebrer,
35 Tint le duc Buef grant feste à Aigremont sus mer;
Là fu court si pleniere que ne vous sai conter.
Quant fu fet le servise, si alerent laver.
Moult i ot riches mes d'oisiaus et de sengler.
Quant il orent mengié, les napes font oster.
40 Chil damoisel de pris se coururent armer,
Tost et isnelement vont es chevax monter,
Et issent d'Aigremont pour lor cors deporter.
Contreval la riviere sunt alés behourder.
Le duc Buef d'Aigremont i va pour esgarder.
45 La ducheise en .I. car s'i est feite mener,
Pour chen qu'ele iert si grosse que el ne pot aler.
Prez estoit li terme qu'el devoit enfanter.
O li ot .II. pucheles où moult se pot fier.
L'une iert sa suer Ysane qu'ele pot moult amer,
50 L'autre fu née esclave, qu'ele acata sus mer:
Fille fu l'Amirant de Palerne sus mer.
Moult lor plet le deduit que font li bacheler.
Une lieue pleniere font le behourt aler.
Si com le soleil prist sus le vespre à tourner,
55 Prist la dame ses mains, si commenche à crier.
Le duc Buef l'a oïe, le behort fet cesser.
En l'oraille d'un bois fist le char esconser,
Tant que Dex eüst fet la dame delivrer.

De son mal la duchoise durement traveilla,
60 Damedieu et sa mere douchement reclama.

Ne demoura puis gueirez que Ihesus li aida,
Fol. 154, r° b. Quar .I. moult bel enfant la duchoise donna;
Mès le mal la rengoisse, quar .I. autre en i a.
Damedieu et sa mere douchement reclama,
65 Et Dieu par sa pitié manois la delivra,
D'un autre bel vallet la dame delivra;
Ele prist .I. chier paile qu'en sez chambrez trouva,
La dame en .II. moitiez maintenant le trencha,
Les .II. enfans petis dedens envolepa;
70 Et .II. aniax d'or fin que en ses .II. mains a,
Le duc li ot donné le jour qu'il l'espousa,
As .II. enfans petis que durement ama
As .II. oreillez destrez les aniax pendu a,
Que che est la coustume de chel païs de là.
75 En .I. a une pierre: ja qui la portera,
Anemi ne maufe ne l'enfantosmera.
La dame fu malade, à paine reposa.
Au duc Buef d'Aigremont la nouvele ala
Que la dame est delivre, .II. enfans eüs a.
80 Quant le duc l'a oï, Damedieu reclama,
Souef et belement mener lez quemanda
De si à Aigremont, et ileuques gerra.
Atant le char s'en va et la gent s'arouta,
Tout droit à Aigremont belement chemina;
85 Mez anchois qu'il i soient, grant damage i ara;
Je cuit que lez enfans ambedui perdra.

Moult est lie le duc Buef d'Aigremont et sa gent
Que la dame est delivre, qui tant a le cors gent.
Tout droit à Aigremont qui sus la roche pent,
90 La quemande amener souef et belement;
Mez il n'ont point alé plus de demi arpent
Que il ont encontré l'amiral Sorgalant,
Qui Monbrant la chité avoit en chasement.
Moult haoit le duc Bueve et le grevoit forment.
95 De Melent revenoit d'assaillir l'Amustant
Que il reguerrioit moult angoisseusement.
Le duc oï la noise et le tabourement.
De chen poveit estre s'emerveille forment.

L'ensengne à l'aumachour voit balier o vent:
100 Bien l'a reconneüe, si a dit à sa gent:
« Barons, dist il, pour Dieu omnipotent,
» Ves ichi de Monbrant l'amiral Sorgalant.
» A la bataille sommez, jel soi à essient.
» Comment le feron nous? pour conseil le demant.
105 » De la ducheise sui en grant esgarement,
» Quar ele est moult malade et en .I. grant torment. »
« Sire, dist Savari, .I. quens de Bonivent,
» Meton les en chel bois en .I. esconsement,
» A .xxx. chevaliers plains de grant hardement,
110 » Jusqu'à tant que l'estour ara pris finement;
» Quar au devant nous sunt li Sarrasin pullent.
» Loing sommez d'Aigremont, le notre chasement. »
« Voire, dist le duc Buef, le cuer en ai dolent. »

Le duc Buef d'Aigremont, qui ne fu pas vilains,
115 A .xxx. chevaliers, tous ses amis chertains,
Armez d'aubers et d'elmez, es destriers castelains,
Atant es vous la route de païens primerains,
Et le bon duc leur sailli d'un costains.
Alés les sunt ferir iries comme ferains,
120 Ne les pot garantir targe, escu ne clavains.
Ochis ont les premiers, n'en est remez .I. frains.
Dez armez s'adouberent esroment qui ains ains.
Grant noise demenerent li mal fix à putains.
Fol. 154, v° a Sorgalan l'aumachour en a oï les plains;
125 Il fet sonner ses cors plus de .v°. au mains.

Moult par i ot estour merveilleus et pesant;
La duchoise en son char est u bois verdoiant,
Et a oï la noise et la criée grant.
« Hé Dex, biau sire pere, dist la dame vaillant,
130 » Quel noise est chen que j'oi, moult me vois merveillant. »
« Dame, chen dist l'esclave, estour i a pesant. »
Et la ducheise pleure, moult ot le cuer dolent,
Et Ysane sa suer la va reconfortant.

Moult fu grant la bataille et merveillex l'estour.

135 De sanc et de chervele fu tout couvert entour.
Ileuc ot .I. païen fel et mal engignous,
Tapineas espie ; moult fu let et hidous :
Au char vint à la dame qui moult estoit tristous,
L'ainsné enfant a pris, ainc ne li fu descous ;
140 Atant s'en va fuiant le païen orgueillous
Droitement à Touleite, tout le quemin herbous.

Or emporte li enfez Lapiniaus l'espie
Droitement à Monbranc, la fort chité garnie ;
Là le vendra, chen dist, à la gent païennie.
145 Et la duchoise pleure, moult forment bret et crie,
Quar grant fu li estour et plaine l'envaïe.
Et, quand l'esclave voit la pesant arramie,
Tost et isnelement est du char departie ;
L'autre enfant a seisi, ne s' i atarga mie.
150 Atant s'en va fuiant, que ne detrie mie,
Droitement à Palerne où elle fu ravie.
Moult par fu grant la forche de la gent païennie,
Du char ont trait la dame sus l'erbe qui verdie.
Là fu Ysane prise, la bele, l'eschevie,
155 Qui fille fu Hernaut de Moncler la garnie.
.I. païen l'a ravie, Sorbare de Nubie :
Damedieu le confonde, le fix sainte Marie.

Moult par i ot estour merveilleus et plenier
Environ la duchoise u bos sous l'olivier.
160 Le duc Buef i fiert du riche branc d'achier,
Cui il ataint à coup n'a de mire mestier.
En Aigremont le sorent, n'i ot que courouchier ;
Par le pales en lieve la noise et le tempier.
As armez sunt couru serjant et chevalier,
165 A l'estour sunt venu pour duc Buef aidier,
Et furent bien as armez cent millier.
Là veissiez estour merveilleus et plenier.
Sorgalant l'Amachour fist ses cors grilloier,
Ses païen assembla par dejouste .I. rochier.
170 Atant es Sorbare, le cuvert losengier,
Qui Ysane en aporte, la bele au cors legier,

Au fort roi Aquilant de Maiogre le fier.
Le fort roi Aquilant la prist à aresnier :
« Amie, dist le roi, gardez ne me noier :
175 » Es fille de vilain, de duc ou de princhier? »
« Sire, dist la puchele, à cheler ne vous quier:
» Suer sui je à la ducheise fille Hernaut de Moncler.
» Se vous me voulez rendre sans mon cors empirer,
» Vous en arez d'argent carchié .IIII. sommier. »
180 « Par Mahon, dit le roi, que je doi avoir chier,
» Je n'en prendroie mie tout l'or de Montpellier. »

Lies fu roi Aquilant quant oï la nouvele,
Que ele [fu] gentille et avenant et bele.
« Par Mahommet, dist il, que on prie et apele,
185 » O moi vous en vendrez, si serez mon ancele. »
Fol. 154, vo b Chele en a si grant duel, à poi que ne canchele.
La nuit fu moult serie et la lune fu bele.

Le duc Buef d'Aigremont à la fiere vigour
Ot sa gent assemblée que n'i a fet demour,
190 Tout environ le char où fu la franche oisour,
Qui pour ses .II. enfans fet grant noise et [grant] plour.
A icheste parole s'estoit mis au retour
Tout droit à Aigremont dessous le pin antour.
La ducheise ont couchié en sa chambre à flour :
195 .VIII ans jut puis malade dessous le couvertour.
Et païen s'en tornerent quant il virent le jour.

Au matin parsom[1] l'aube, quant elle fut venue,
S'en tournerent païen, chele gent mescreüe.
Aquilant de Maiogre à la pensee aguë
200 A Maiogre s'en va que il a maintenue.
O li enporte Ysane, d'un paile fu vestue.
Quant il vint à Maiogre, sans point d'aresteü(r)e
L'espousa à moullier, si en a fet sa drue ;
Puis l'a roi Aquilant tant longuement tenue
205 Qu'il en ot roi Brandoine qui puis tint Valfondue,

[1] V. 197. Ms. « Au matin par sous l'aube quant le jour esclerie. »

Quant Maugis ot la teste roi Aquilant tolue.
L'esclave qui l'embla en la se[l]ve ramue,
S'en va droit à Palerne dont ele fu issue :
Miex li vausist encore qu'ele fust remanue.

210 L'esclave à tout l'enfant a sa voie tornée
Droitement à Palerne, là où ele fu née ;
Et Tapiniaus a l'autre qui sa voie a hastée
Droitement à Monbrant, la fort chité loée.
Tant erra qu'il i vint à une matinée ;
215 [Esclarmonde[1]] trouva en la chambre pavée,
La fame Sorgale qui plus bele est que fée.
De Mahon l'a l'espie hautement saluée :
« Que est chen que tu portes, dist la dame henourée?»
« Che est le fix duc Buevez à la chiere membrée
220 » Qui sire est d'Aigremont qui siet en mer salée.
» De II. en est la dame n'a gueirez delivrée.
» Je li emblai chesti en la forest ramée,
» Or le voudroi porter outre la mer salée.
» Là en arai d'avoir une quartée. »
225 Et la dame respont quant el l'a escoutée :
« Tu le me leiras chi par bonne destinée ;
» Je t'en donroi d'avoir une mine comblée. »
« Dame, dist le païen, bien me plest et agrée. »
« Par Mahom[met], dist ele, qui ma vie a sauvée,
230 » Or ait nom Vivien par bonne destinée. »
Vivien fu clamé tant comme il ot durée,
Tant vesqui longuement qu'il ot fame espousée.
Es l'esclave, qui s'est de la dame sevrée,
Si va droit à Palerne dont ele fu robée.
235 En une lande large, sous l'espine à la fée,
Ileuques s'aresta et fist sa reposée.

Là s'aresta l'esclave, ainsi com je vous di,
Sous l'espine à la fée, enmi le pre flouri.
N'ot pas sa reposée longuement fet issi,
240 Quant du bois .I. [liepart[2]] et .I. lion issi.

[1] Ms. Et Clermont le.
Ms. serpent.

Fain les cache et argue, moult estoit agrami ;
Quant il voient l'esclave, chele part sunt guenchi.
Droit à l'esclave sunt tout maintenant verti,
Et quant lez vit venir moult s'en espeüri.
245 Tost et isnelement en son estant s'asist,
Fol. 155, ro a L'enfant met deriere li, si a .I. pel coisi,
Ele s'est abessié, maintenant le saisi.
Atant es le lion que plus n'i atendi.
L'esclave tint le pel, par vertu le feri,
250 Mez chen ne li valut la monte d'un espi.
Ne pourquant ele l'a durement estourdi.
Le lion bret et crie que li gaut en tenti;
Puis a'geté la poe que plus n'i atendi.
Amont u chief la fiert que il li a croissi.
255 A douleur la depiechent, ele a geté .I. cri.
Tost l'orent devourée et le cors departi,
Puis en vont à l'enfant qui noient ne dormi.

A l'enfant sunt andui lez bestez reperiés,
Pour chen qu'il fu petit, fu forment convoitiés,
260 Le liepart saut avant, puis s'estoit avanchiés.
Quant le lion le voit, moult en fu aïrés;
Ne veut que il i soit de noient parchonniers,
De lui est le liepart fierement rechigniés ;
Mez sachies, le liepart fu fier et engaigniez.
265 Quant le lion le voit venir si esragiés,
Adonc est li estour merveilleux commenchiés.

Les bestez se combatent, si com povez oïr,
Pour le petit enfant qu'il veulent engloutir,
Mez li un ne vouloit l'autre pas acueillir.
270 Tant dura la bataille pres fu de l'aserir.
Ne peuvent mès l'estour endurer ne soufrir,
Quar de lor sanc ont fet la terre acouvertir.
La terre en est vermeille, chen sachiez sans mentir;
Lor bouiaus veissiez à la terre gesir,
275 Tant ont fet lor costez et lor cuirs desmentir.
Toutez .II. lez couvint à la terre flatir.
Or aït Dex l'enfant, s'il li vient à plaisir.
En tel sens les couvint devier et mourir.

Ainsi com vous oes, l'estour remes estoit
280 Des .II. bestes sauvagez, qui tant duré avoit
Que l'une deles l'autre morte à terre gesoit,
Et l'enfant sous l'espine crioit haut et braoit.
Ne demoura puis gueirez que par ileuc passoit
Oriande la fée qui Rocheflour tenoit.
285 A .IIII. de ses fées vint à l'espine droit ;
Le jour ont chevauchié, durement se douloit ;
Sous l'espine ramée maintenant deschendoit.
Sus .I. paile s'asist que on li estendoit,
Et devant lui lez bestes ambedeus regardoit.
290 La teste de l'esclave deles veüe avoit.
« De fame fu, chen dit, bien le voit et bien soit ;
» Chest bestez l'ont mengié sans doutanche orendroit. »
Atant de l'autre part l'enfant plourer oeit.
Ele vint chele part, maintenant le prenoit.
295 En son geron le met, li enfes li rioit.

Oriande la fée à la clere fachon
Tint le petit enfant qui li rit à foison.
El le desmaillota, vit chen fu valleton.
L'anel vit à l'oreille qui valoit maint mangon.
300 Ne l'ama pas petit, pour voir le vous dison :
« Il est de haute geste, foi que doi .S. Simon. »
A icheste parole es venir le troton
Espiet une espie venir tout le sablon.
Nies estoit à la fée dont nous ichi parlon.
305 N'ot que .III. piez de lonc, si queurt plus de randon
Que cheval espanois ne mulet arragon.
.I. enfant de .VII. ans resemble à la fachon,
Fol. 155. ro b Si en a plus de .C. et est trop fort larron.
Il va droit à la fée sans nule aresteison.
310 De Dieu la salua qui fist .S. Lazarun.
« Biau nies, dont venes vous et de quel region? »
« Dame, je vieng de Franche, le royalme Kallon.
» Ma revenue fu tout droit par Aigremont.
» .III. jours i sejornai, par Dieu et par son nom;
315 » Et chil enfant, qui est, dedens vostre giron ? »
» Biau nies, chen dist la fée, par Dieu et par son nom.

» Nous l'avon chi trouvé tout seul, sans compengnon
» Et ves là une teste qui gist sus le perron. »
Espiet prent la teste, si l'esgarde environ,
320 Bien l'a reconneüe au vis et au menton ;
Puis a dit à la fée : « Le voir vous en diron.
» Chil enfes si est fix au duc Buef d'Aigremont.
» .II. en ot l'autre jour la dame au bois d'Abron,
» Et veschi une esclave, Dex li fache pardon. »

325 Moult est liée la fée à la fresche coulour
Quant ele a de l'enfant oïe la vraiour,
Qu'il est nes et estreit de la geste franchour,
Et qu'en son lignage a maint gentil poigneo[u]r.
Atant est remonté u mulet Misaudour.
330 Tant vont esperonnant, qu'il n'i firent demour,
Qu'à Rocheflour vindrent que n'i firent demour.
Là descendi la fée en son pales antour.
L'enfant fit baptizier à joie et à baudour.
Pour chen qu'il l'ont trouvé u bois à la verdour,
335 Li a mis nom Maugis, puis ne li failli jour.

Oriande la bele qui moult ot cler le vis,
Les fées entendirent nuit et jour à Maugis.
Oriande ot .I. frere qui avoit nom Baudris,
Esté ot à Touleite .VII. ans et .XV. dis.
340 Plus sot d'encantemens que uns homs qui fust vis.
Quant Maugis fu d'aage qu'il ot auques avis,
A lui aprendre fu nuit et jour ententis,
Et Maugis n'iert d'aprendre parecheus n'alentis.

Oriande la fée o le viaire cler
345 Entendi moult forment à Maugis alever,
As mestrez le feisoit nuit et jour doctriner ;
Et, quant il fu d'aage qu'il pot armes porter,
La fée l'adouba et li chainst le branc cler.
Si en fist son ami, si l'oï je conter,
350 Mès, dont il iert venus, li fist moult bien cheler,
Qu'il ne peüst de li partir ne dessevrer.
Chen fu aprez avril, si com may dut entrer,

Que Maugis et la fée, qui moult fet à loer,
Par dessous Mongibel s'alerent deporter,
355 Tout du lonc du rivage le païs regarder.
Maugis a regardé tout contreval la mer,
Vit l'isle de Bocan moult durement fumer.
A s'amie la bele commenche à demander :
« Dont vient chele fumiere que je voi là ester ? »
360 « Amis, chen dist la fée, ne le vous quier cheler.
» Ch' est l'isle de Bocan, chen sachiez sans douter.
» D'ileuques vient le soufre moult puant et amer ;
» Si comme il est ars, s'en va aval la mer.
» La mestre queminée est d'enfer, sans fausser.
365 » Bocan, il art tous jors, qu'il ne veut pas finer.
» Mez d'une grant partie n'i pot nul abiter,
» Quar .I. cheval i a qui moult fet à loer :
» Apelé est Baiart, [a]i[n]ssi l'oï nommer. »

'ol. 155, vo a. « Amis, dist Oriande, sachies à ensient :
370 » Le cheval est faé, je le sai vraiement.
» .I. dragon l'engendra ileuc en .I. serpent,
» Et encore le gardent u grant derubement,
» Et .I. moult fier deable, je vous di vraiement.
» Si a nom Raanas, hideus est durement.
375 » Le cheval est faé, et tant a le cors gent
» Que le jour porteroit trestout delivrement
» .III. chevaliers armez en .I. tornoiement. »

Maugis pensa .I. poi, si s'estoit embrunchiez ;
Puis a dit a la fée, quant il fu redrechiés :
380 « Je vous pri, douche amie, que me donnez congiés
» D'aler veïr Baiart qui tant est resongniés. »
« Amis, dist Oriande, bien puet estre lessiés.
» Se vous estiez .C. armez et haubergiez,
» Sachiez de verité, ja n'en revendroit piés. »
385 « Dame, chen dist Maugis, jamez ne serai liés,
» Se je nel vois veir, je vous di sans cuidiers. »
« Amis, dist Oriande, il vous est otroïés.
» Ales seürement, ne soies esmaïés. »
Quant Maugis l'a oï, durement en fu liez.

390 Tost fu maintenant .I. batel pourcachiés.
Puis sunt à Rocheflour maintenant reperiés
Maugis prist maintenant, ne s'i est detriés,
Une pel d'ours boçue que il a escorchiés.
.I. vestement l'en fu tout maintenant loiés.
395 Au matinet au jour, quant il fu escleiriés,
De son vestement s'est Maugis appareilliez.
D'un cuir de buef aussi durement fu froiés,
Queues de goupil ot environ atachiés,
Et de chascune part ot .II. cornez drechiés.
400 Il resemble deable, de verté le sachiez.
Baudris li a son mestre .I. croc de fer bailliés,
O lui porta s'espée ; si fu moult enseigniés,
Si de lui poveit estre Raanas engigniés.

Maugis de Rocheflour est parti son manoir,
405 A la mer est venu, n'i vout plus remanoir.
En son batel entra, si naja à povoir
Droitement à Bocan qui ne fine d'ardoir.

Maugis nage forment vers Bocan u batel.
Tant esploite et tant nage que il vint isnel,
410 Puis a monté la roche qui fu du temps Abel,
Et a geté .I. bret plus fier d'un lionchel,
Et henist et recane et muit comme .I. torel.
Tout en fet retentir environ le monchel.
Raanas l'a oï, si ist de son fournel,
415 Il a geté .I. bret aussi comme .I. torel,
Qu'on le puet oïr moult prez de Mongibel.
Il a veü Maugis, si li semble moult bel,
Raanas li demande : « Dont viens tu de nouvel? »
Et Maugis li respont, le gentil damoisel:
420 « De Franche où j'ai fet de mon vouloir isnel.
» Je fis au roi ochirre sa fame d'un coutel ;
» La dame de Monmartre, l'abeesse Ysabel
» Fis l'autre jour gesir o l'abbe Daniel. »
Et respont Raanas : « Chi a riche chembel.
425 » Quant en enfer vendras, tu aras bel apel.
» Tu seras ostelé en moult riche vessel. »

Quant acointié se fu Maugis de Raanas,
Si a monté la roche qui fu feite à compas.
Maugis s'est pourpensé, qui n'estoit mie las,
430 Que, se il ne l'encante, il n'est mie de gas.
l. 155, vo b. Quanque il pourroit fere ne vaudroit point .II. as.
Il sot plus de clergie assez que Ypocras.
Le deable conjure souave[men]t tout en bas
Des haus noms Damedieu et de .S. Nicolas.
435 Si fort l'a conjuré que tout isnele pas
Sus une roche bise est queü a .I. quas.
De là ne se mouvroit pour tout l'or de Damas.

Quant Maugis ot issi tant le deable estraint,
.III. dez noms Damedieu a sus le perron taint,
440 Qu'il ne se pot mouvoir, ains se doulouse et plaint.
La grant forche de Dieu si le prent et estaint.
Lors s'en tourna Maugis que il plus n'i remaint.
De la roche monter de noient ne se faint,
Venus est à la fosse là où li serpent maint.

445 Le serpent fu moult grant et de leide estature.
Onques mez si hideus ne regarda nature.
Quant Maugis vit venir, si a levé la hure,
Cuida que fust deable quant il vit sa figure.
Quant Maugis l'a veü, de rien ne s'aseüre ;
450 De Dieu le gloriex le grant serpent conjure ;
Puis a sachié l'espée dessous la couverture,
Droitement sus la teste, où ot mainte painture,
A feru le serpent, mez la pel fu si dure
Qu'il n'i forfist vaillant une pomme meüre.

455 Dispeus fu moult grant, moult ot le regard fier.
Quant se senti feru n'i ot que courouchier.
Qui adonc la veïst estendre et herichier
Et la gueule baer et les dens rechignier.
Et Maugis par la goule let aler le goulier,
460 Du croc de fer li va .I. ruiste coup paier ;
Mez ne lit valut mie la monte d'un denier.

Maugis est en Bocan, la grant montaingne aguë,

O le serpent felon qui durement l'arguë :
Toute li avoit arse la grant pel malostrue.
465 Se Maugis ne fust viste, qui tant proesce arguë,
Du cors li eüst l'ame et la vie tolue.
Mès il tourne plus tost que faucon n'ist de mue.
Le serpent va ferir en la teste crestue,
Que la hure li a devant toute abatue.
470 La beste s'aïra, forment s'est irascue,
Et Maugis fist que sage, ne l'a mie atendue.
Deriere lui coisi une pierre fendue :
Le creus en estoit large, mez poi i a veüe.
L'entrée en fu estroite, et petite, et menue.
475 Ens s'est Maugis feru sans point d'aresteüe,
Et la beste apres lui s'est tantost embatue.
Par les espaules est u pertrus retenue,
Ne pot aler avant, ileuc est remanue.

Dispeus est en la roche dolent et irascus
480 Dont l'entrée est petite, le creus grant et moussus.
La roche mort et grate le deable crestus.
Maugis, quant il le voit, s'est ariere tenus,
Et quant fu eslongniez, si assaut de vertus
Au branc fourbi d'achier qui bien est esmoulus.
485 Mez chen ne li valut vaillissant .II. festus,
Et Maugis reclama Ihesu qui maint la sus
Que il d'ileuc le giet, qu'il n'i soit confondus.

Maugis est en la roche moussue et enhermie,
Courouchié et dolent moult forment se gramie.
490 Mez le serpent felon a l'entrée seisie.
Il prent le croc de fer, par ire grant le rue.

Fol. 156, r° a. Le grant serpent felon va ferir les l'oïe.
La gueule avoit baée la beste maleïe.
Et Maugis li lanche ens à la chiere hardie,
495 Le tret de fer i boute par moult grant arramie ;
Le cuer et la couraille li deront et esmie,
Par la gueule le sache une moult grant partie.
Quant Maugis l'a veü, Damedieu en merchie.

Maintenant recourt sus à la beste fournie,
500 Mès il ala trop pres, si fu moult grant folie,
Que la beste s'estent qui la mort a igrie.
As ongles le seisi par si grant arramie
Qu'entre ses piez l'abat sus l'erbe qui verdie.

Le serpent tint Maugis entre sez piés devant
505 As ongles qui sunt grant et agu et trenchant.
Des flans et des costez en va le sanc raiant,
Entre ses piés se pasme, tant le va angoissant:
Jamez jour de sa vie ne ferist coup de brant.
Mez le serpent mourut, sachiez, demaintenant
510 A mourir enfla si, aheuge fu et grant
N'est hons qui l'en ostast pour tout l'or d'Orient.
Quant Maugis l'a veü, moult se va esmaiant.
Le vespre aprecha, le jour va declinant
Et lez bestez s'esmurent dont il i avoit tant,
515 Escorpions et tigrez, autrez menus serpent,
Culeuvrez et lesardes et boteriax pullent,
Et siflent environ, les testez vont levant.
Se Maugis ot paour, ja nul ne le demant.
Sus une haute pierre est monté maintenant
520 Et tint le croc de fer et sachie le nu brant.
Or le sequeure Dieu le pere tout puissant.

Maugis est en la roche dont il ne puet issir,
Dolent et courouchié n'a en lui que martir.
Trestoute nuit veilla, n'ot cure de dormir
525 Pour les bestes sauvages que il doit moult haïr,
Qu'il voit environ lui tant crier et saillir,
Le feu de Bocan ot environ lui bruir.
Baiart le bon destrier oï si fort henir
Que l'isle de Bocan en fesoit retentir

530 Maugis est en Bocan en la roche soustaine
Qui fu leide et hideuse et de vermine plaine.
Monté fu le vassal sus .I. perron hautaine,
Et prie douchement la vertu souveraine
Qu'en sauveté le giet et hors de cheste paine,

535 Tant forment se complaint et sa douleur demaine
Et prie bonnement que Dex le jour amaine.

Au matin parsom[1] l'aube que le jour esclaira
Et la clarté du jour par le pertrus entra,
Maugis vint au serpent, et, quant mort le trouva
540 Damedieu et sa mere douchement en loa.
Il prist le croc de fer que o lui aporta,
Venus est au serpent, moult grant coup li donna
Et sachie o croc de fer que dedens le tira;
Puis est issu d'ileuc que plus n'i demoura.
545 Baiart ot cler henir qui prez d'ileuc esta,
Là où il l'a oï droitement s'en ala.
N'ala[st] une gumment quant Maugis assena
Dessous le fier destrier que le draglon garda.
Quant Maugis l'a veü, moult s'en espuanta;
550 Il sot moult d'ingromance, le serpent conjura
Si que de li meffere nisun poveir n'en a.
Tost et isnelement sus en l'eir s'en ala.
Quant Maugis l'a veü, Damedieu en loa,
Fol. 156, r° b Puis va veïr Baiart que il tant desira.
555 Gregneur fierté demaine que lion ne liepart
Quant vit venir Maugis le bon destrier Baiart:
Gregneur fierté demaine que lion ne liepart.

Quant Baiart vit Maugis et prist à aviser
Si let et si hideus, moult se prist aïrer;
560 Quatre caiennez prist estant à pechoier.
Quant Maugis l'a veü, prist soi à pourpenser
Que chen qu'il est si let le fet espuanter.
La grant pel d'ours boçue prist donques à oster
Et remest u bliaut qui à or fu ouvrer.
565 Quant le destrier le voit, prist soi asseürer,
Envers lui s'umilie et fait semblant d'amer,
Devant lui s'agenouille et le prent à amer:
Che est senefianche qu'à li se veut donner.
Quant Maugis l'a veü, Dex prist à merchier.

[1] Ms. « par sous. »

570 Isnelement et tost le va d'ileuc oster,
Par le frain à fin or le va Maugis combrer,
De la roche le tret hors au jour qui fu cler.

Quant Maugis ot hors tret le bon destrier Baiart
De la roche naïe où l'escarbougle art
575 .....
Et Maugis l'aplanoie d'environ et entour:
« Ahy, Baiart, dist il, beste de grant valour,
« S'o moi vous en voulez venir à Rocheflour
« A la fée Oriande à la fresche coulour. »
580 Le destrier iert faes, bien le sevent plusour:
Autresi l'entendi com dame son segnour,
Vers lui s'umilia et par moult grant amour.
Sus le dos li sailli le hardi pongneour,
Puis s'en tourna Maugis que il n'i fist demour.
585 Or le conduie Dex le verai sauveour.

Quant Maugis fut monté sur Baiart l'arragon,
Maintenant s'en tourna sans nule aresteison,
Et s'en vint à la mer et descent au perron.
En son batel entra belement à bandon,
590 Puis a mis en Baiart, s'a pris .I. aviron
En la mer est empaint, si naga à foison
Tout droit à Rocheflour u plus mestre donjon,
Où estoit Oriende à la clere fachon.
Atant Espiet devant [est v]e[n]us u donjon.
595 Quant la dame le voit si l'a mis a reison:
« Biau niez, dont venez vous, pour le cors .S. Simon?»
« Dame, dist Espiet, ja ne vous cheleron.
» Je vien d'Esclevonnie du regne à l'Esclavon.
» Toute oi cherquié la terre jusqu'à Carphanaon.
600 » Grant guerre vous est mut et moult grant contenchon.
» Sus vous vient Atenor .I. enclime felon.
» Je li oï jurei Tervagant et Mahon,
» Que s'il vous peut tenir ja n'arez raenchon,
» Que vous ne soies arse en feu et en carbon.»
605 Quant l'oï Oriande ne dist ne o ne non.
A une fenestrele taillie d'or enson

S'est la dame acouté par dessus .I. perron ;
En la mer regarda contreval le sablon
Et coisi tel navie, si grant ne vit nul hom.

610 Quant le navie fu d'Oriande veüs,
Les nes et les dromons et lez chalans menus,
Bien set ch' est Atenor li amirant cremus.
Atant es le navie ens u hamel venus,
Païen sunt descendus et dez chalans issus.
615 Et se tendent et logent emmi le pre herbus.
Fol. 156, vo a Et Oriande pleure, s'a ses crins derumpus,
Baudris et Espiet en est o li venus.
« Dame, font il, chil duel est trop pour vous tenus.
» Se li roi Atenor est or sus vous venus,
620 » Il s'en repentira, par Dieu qui maint là sus ;
» Vous avez chevaliers plus de .M. à escus.
» Ja deusson bien estre à lor brancs recheüs. »
« Frere, dist Oriande, bien soies vous venus.
» Or feites donc qu'il soient armés et fervestus,
625 » A icheste envaïe soient bien recheüs. »
Atant sus li païen maintenant deschendus.
Baudris et Espiet n'i sunt arrestés plus :
Il sonnerent .II. gresles, bien furent esmeüs.
Tost et isnelement sunt as armes courus.
630 Quant sunt armez, si montent es auferrans cornus.
Ja sera as païen le païs deffendus.

Quant par Rocheflour furent fervestus et armés,
Bien furent .XV. M. atant furent esmés,
Si les conduit Baudris le viel canu barbés.
635 Les lui fu Espiet sus le ver pommelés,
Ne pert sus les archons fors le heaume dorés.
Il tint la lanche droite, le penon fu fremés.
Quant Sarrasin les ont veüs et avisés,
Il coururent as armez, si se sunt adoubés.
640 A la gent Oriande queurent tous abrievés,
Devant trestous les autres vint .I. roi couronnez,
Contre Espiet s'en va, son espie fu ferés.
Quant ne voit fors la teste, moult en fu effreez

Et Espiet le fiert qui fu preus et senés,
645 Tres parmi lieu du cors li est le fer alés :
Tant com hanste li dure, l'a mort enmi le pres,
Puis crie : « Rocheflor, barons, quar i feres ».

Moult fu grant la bataille et pesant l'aatie
Contreval Rocheflor, par devant la marine,
650 Mès trop fu grant la forche de la gent païenie.
Oriande la bele à la couleur rouvine
Fu à une fenestre de la sale perrine.
Là pleure pour Maugis à la fiere tourine.
Bien cuide qu'en Bocan la roche desertine
655 L'ait tué Raanas et la gent sauvechine ;
Mès pour noient se claime lasse, povre meschine,
Quar il est revenus o port de bonne orine.
Durement se merveille le ber de bonne orine,
Bien set qu'il i a siege de la gent apoline,
660 Moult li poise qu'il n'a sa broigne doublentine.
Ja i en lessast tant tout envers sur l'esquine,
Pour l'amour Oriande la franche palasine.
Lors voit .I. Sarrasin armé sus la marine,
Quant voit venir Maugis si monte sans termine.
665 Mès Maugis point Baiart, tret l'espée acherine.
Ains que le païen ait de sa lanche saisine,
L'a si feru Maugis en la broigne sartine
Jusque u menton le fent, à terre le souvine.
Maugis est deschendu par dejouste l'espine.
670 Tost s'adoube des armes, ch' est la verité fine,
Et mist dessus Baiart la grant sele verrine,
Puis monte le vassal, prist la lanche encline.

Quant Maugis fu monté qui ot cuer palasin,
Dez armez au païen qu'il lessa mort souvin,
675 Vistement esperonne vers le pesant hustin.
.I. païen encontra premier en son chemin,
Amustant fu puissant des puis deles le Rim.
fol. 156, vo b Maugis l'a si feru le damoisel meschin.
Parmi le cors li passe le gonfanon pourprin.
680 Mort l'a jus abatu dessous .I. aubespin.

Sous Rocheflour fu grant li estour en la pree.
Bien i feri Maugis à la proesce isnele.
Oriande l'esgarde amont de la tourele
Et pleure tendrement sa main à sa maissele,
685 Et maudioit de Dieu que on prie et apele,
Chil Sarrasin felon qui ainsi se revele;
Mès, s'or le conneüst la gentil damoisele,
Ne fust mie si liee pour tout l'or de Tudele.
Moult par fu grant la noise de chele gent mesele.
690 Baudri ont abatu deles une tombele.
Baudri sailli en piez dessus l'erbe nouvele,
Mès de gent païennour tant entour s'atropele
Que jamez ne montast en archon ne en sele,
Ne fust Maugis le ber qui vint une sentele
695 Sus Baiart le faé qui vint comme arondele,
Et tint l'espée u poing qui luist et estenchele.
En la presse se met où fu grant la flavele,
Toute cuevre la terre des mors et de chervele.

Baudri fu jus à terre enmi le pre flouris,
700 Entour fu grant la presse des Turs et [des] Persis.
Il crie Rocheflour, de Maugis fu oïs,
Tant i fiert de son branc qu'il les a departis.
Baudri fist remonter qui fu preus et hardis.
Atant es li estour enforchiez, esbaudis.
705 Ja ne fust mès sans perte li estour departis.
Quant le jour trespassa, le vespre vint seris,
Et païen sunt ariere en lor tentes vertis,
Et chil de Rocheflour n'i sunt pas alentis :
U castel s'en entrerent par le pont tourneïs.
710 Oriande la bele o le cors eschevis
I vit entrer Maugis, le sanc li est fuïs,
Quar reconnu l'avoit ens u grant fereïs,
Au remonter Baudri lor mestre, chen m'est vis.
Là en vient Oriande ses cors espeüris.
715 « Baudri, dist ele, frere, entendez à mes dis
» Du Sarrasin felon qui tant par est fournis.
» A il donc le castel? Ditez le moi, amis.
» Se rendu li avez, tuit sommez mort et pris,

» Miex voudroie mon cors fust en .I. feu bruis. »

720 Quant Baudri, le viel mestre à la barbe florie,
Entendi Oriande qui tant est coulourie,
Maintenant li a dit : « Bele suer, douche amie,
» Che n'est mie païen, se Dex me beneïe,
» Ains est Maugis le ber à la chiere hardie. »
725 « Hé Dieu, dist Oriande, dame sainte Marie,
» Ne le cuidai veïr jamez jour de ma vie. »
Maintenant le desarme la dame segnourie,
Ele l'acole et beise par moult grande mestrie.
Moult esgarde Baiart qui queurt par arrami[e].
730 Et païen reperierent à lor hebergierie,
Grant ire a Atenor le roi d'Esclavonnie.
« Segnors barons, dist il, par Mahom de Persie,
» Oriande a o lui moult riche baronnie,
» Et l'assaut est si fort que ne crient assaut mie.
735 » Lonctemps povon chi estre chen sera grant folie.
» Mez chen que je vueil fere drois est que le vous die.
» A l'ami Oriande qui moult est coulourie,
» Vueul bataille mander cors à cors d'aatie. »
Et il ont respondu : « A votre quemandie. »

157, r° a 740 Quant le roy Atenor ot sa reson contée,
.I. Sarrasin apele de mesnie privée.
A Rocheflour l'envoie sans plus de demourée,
Et si mande Maugis à la chiere membrée,
Bataille cors à cors à lui enmi la prée.
745 Le mesagier s'en tourne sans nule demorée,
Et vint à Rocheflour que n'i fit arestée,
Et a trouvé Maugis en la sale pavée.
Sa reson li a bien de chief en chief contée.
Quant Maugis l'entendi, durement li agrée,
750 Et jure Damedieu et la vierge henourée,
Il ne remaindroit mie pour l'or d'une carrée.
Quant l'oï Oriande, forment fu effréé[e].
« Dame, chen dist Maugis, folie avez pensée,
» Quant voulez destourner à fere la meslée. »
755 Atant li mes s'en tourne sans nule demorée,

Et vint à Atenor en sa tente dorée.
Dist li qu'il s'armast tost, qu'il ara la meslée
Orendroit de Maugis à la chiere membrée.

Quant le roi a oï le mesage parler,
760 Il demande sez armez et se va adouber,
As barons quemanda bien le camp à garder.
Lors est venu o camp où l'estour doit finer,
Et ses freres Maudras ne s'i vout arester.
.VII.C. Sarrasin fet fervestir et armer,
765 En .I. brueil prez d'iluec les a fet esconser
Que bien pourront l'estour veïr et esgarder.
Se le roy Atenor voient au dessous aler,
Tantost le secourront qui qu'en doie peser.

De Rocheflour issi Maugis, il et sa gent,
770 Et vont à Atenor qui u pre les atent.
Mès Maugis ne soit mie le grant traïssement
Que li a fet Maudras qui le cors Dieu gravent,
Mès Espiez le ber sot chel embuschement.
Si fet Baudri armer tost et delivrement,
775 Mil chevaliers des leur monterent esraument,
Et trestout pres d'ileuc desous .I. desrubant.
Maugis vint ens u pre as barons plus de chent.
Atenor l'Esclavon parla premierement,
Il a dit à Maugis : « Vassal, à moi entent :
780 » A toi me combatrai, et ses par quel couvent ?
» Se tu me peus conquerre à ton acherin brant,
» En mon païs irai ariere droitement,
» Que ja n'emporterai ne or fin ne argent ;
» Et se je te conquier, sachez tu vraiement,
785 » Je te todrai la teste à mon branc qui chi pent,
» Et arai Rocheflour trestout à mon talent. »
A icheste parole s'eslongnent .I. arpent.
Sus les escus se fierent andui si fierement,
Ambedui s'entreabatent à la terre en present.
790 Quant Baiart le faé à descarchie se sent,
Grate et fronche et henist si esragiement,
Au cheval Ateuor queurt sus ireement,

Si fiert et mort et giete si esragiement,
Que li autre cheval ne peut soufrir noient,
795 Ains s'en torne à la fuie tost et isnelement.
Baiart s'aroute apres com foudre qui descent,
Les paveillons qu'il treuve met en trebuchement,
Devant le tref l'ataint Escorfaut le puissant.
Tantost l'ot estranglé à terre leidement.
800 Païen le cuident prendre et livrer à tourment.
Mès il fiert le premier si qu'à terre l'estent
Fol. 157, ro b Et le secont aussi et le tiers vraiement.
Baiart ariere tourne, au champ vint vistement,
Où furent li baron ensemble au caplement.

805 Li baron sunt ensemble enmi le pre herbu,
Atenor li aufage iert de moult grant vertu.
.III. piez estoit plus grant de Maugis le membru.
Il tint nue Froberge au branc d'achier moulu,
Par dessus son heaume a Maugis si feru,
810 Se ne tournast l'espée tout l'eüst pourfendu.

Maugis fu moult navré à la hardie chiere,
Le sanc vermeil li raie et devant et deriere.
Il tint le branc d'achier qui geta grant lumiere,
Et a feru l'aufage, l'elme li escartele.
815 Une plaie li fist où couvendra bon mire.
Tout canchela l'aufage, pres ne caï ariere.

La bataille fu grant des .II. barons u pré,
Entour eus ont de sanc trestout ensanglenté,
Mez n'est pas li estour egalment devisé,
820 Quar moult est li aufage grant et desmesuré.
Lors va ferir Maugis sus son elme safré,
Se ne tornast Froberge ja fust à mal alé,
Sus l'espaule senestre est le branc devalé.
Dex aida à Maugis, le roi de majesté,
825 Du coup qui fu si grant est trestout canchelé,
Et l'aufage l'empaint par si grant crualté,
Ou Maugis vueille ou non s'agenouille ens u pré.
Quant Maugis fu à terre, forment fu vergondé

Pour la bele Oriande de qui il est amé.
830 Quant il vit as fenestrez du grant palez pavé,
Pour l'amour de li a hardement recouvré,
Va ferir Atenor le païen deffaé,
Amont dessus son elme que tout l'a descherclé,
Les las en a trenchié de quoi on l'ot bendé.
835 Du coup qui fu pesant li est u camp volé,
Le hiaume qu'ot u chief qui est à or gemé.

Li aufage Atenor o le courage fier
Tel duel a et tele ire, vis cuida esragier
Quant voit gesir à terre son bon elme d'achier.
840 Il va ferir Maugis, le nobile guerrier,
Amont dessus son elme qu'il li trenche .I. quartier,
Nis la coife dessus ne li vaut .I. denier.
Tant a pris de la teste sans les os empirier
Que plus de .M. en oste des cheveus au premier.
845 Le sanc vermeil en raie entresi qu'au braier.
Maugis fu moult dolent quant se vit si saignier,
Damedieu reclama qui tout peut justifier,
Qu'il le gart et deffende de mort et d'encombrier,
Quar moult doute Froberge que il voit flamboier.
850 Il tint l'espée nue, l'escu prist à drechier,
Va ferir le païen que il n'ot guerez chier,
Asener le cuida dessus le hanepier.
Mès le païen fu sage, si est glachié arier,
Et l'espée deschent res à res du templier,
855 Que la senestre oreille li abat u gravier.
Sur le senestre bras descent de l'aversier,
Autresi li trencha comme .I. raim d'olivier :
Le bras atout Froberge li abat u terrier.
Maugis sailli avant qui fu preus et legier.
860 Froberge en a levée sans point de detrier.
Quant l'aufage le voit, le sens cuida cangier,
Forment se commencha le ber à gramoier.
Fol. 157, vo a « Ahy, dist il, Froberge, tant feitez à prisier !
» Vassal, rent moi Froberge, chen te vueil je proier.
865 » Je te donroi d'avoir .XV. mules carchier.
» De toute Esclavonnie te donrai .I. quartier. »

Et respondi Maugis : « En vain vous oi pleidier,
» Je n'en prendroie mie tout l'or de Montpellier. »
Quant le roi l'entendi, prist soi à courouchier,
870 Courant vint à Baiart que il vit estraier.
De Maugis se vouloit sevrer et eslongnier,
Et droit à sa navie s'en cuida reperier.
Mez Baiart le faé tourna les piés derier,
Et assene l'aufage ens u flanc senestrier,
875 Que il a fet u cors .III. des costes bruisier.
Tost et isnelement li sailli o gosier,
Plus tost l'ot estranglé que n'eüst .I. levrier
.I. lievre ou .I. connin, quand il ist du rochier.
Quant Sarrasin le voient, li cuvert losengier,
880 A Maugis queurent sus pour son cors damagier.
Quant il les a veüs venir et aprechier,
Il sailli maintenant sus Baiart le destrier,
Et Froberge tint nue, si feri le premier.
La teste en fist voler devant li en l'erbier,
885 Et plus de .C. len fierent qui n'ont soi[n]g d'espargnier.

Sus Maugis fu le caple merveilleus et pesant,
Del gent païennor dont la presse fu grant,
Mès il se deffent bien, mestier en a moult grant.
Mès toute sa proesce n'i vausist pas .I. gant,
890 Se ne fust Espiet qui vi[n]t esperonnant,
Et Baudri le viel mestre qui a le poil ferrant.
Ireement se fierent sus la gent mescreant
Et crient Rocheflour hautement en oiant.
Atant es par l'estour venu .I. amirant,
895 Qui tint toute la terre devers Ierusalem.
Nies estoit à l'aufage et son appartenant.
Et Espiet le fiert a loi d'omme sachant,
Une plaie li fist merveilleuse et grant,
Le sanc vermeil en va à l'esperon coulant,
900 Le bras eüst perdu se ne tornast le brant.
Le païen sent la plaie, si se va gramoiant ;
Vers Espies torna le chief de l'auferrant,
Mès ne voit fors la teste sus les archons devant.
Qu'il n'avoit que .III. piés et demi seulement.

905 Le païen a juré Mahom et Tervagant
Onques mès tel froiture ne vit si avenant,
En la bataille entra et si en part atant.
Et le païen abat Baudri en .I. pendant,
Ja en prenist la teste à son acherin brant,
910 Quant Maugis li escrie : « Ne l'ochi, mescreant ! »
De Froberge li donne .I. coup si tres pesant,
A terre le trebuche du bon destrier courant,
Puis a monté Baudri comme preus et vaillant.

Moult fu grant la criée des gens au Sathenas.
915 Es vous parmi la presse venu pongnant Madras.
Frere fu à l'aufage et sire de Damas.
Devant Maugis a mort Gautier et Elias,
Parent erent Baudri et neveu Bourias.
Baiart esperonna qui va plus que le pas,
920 Sus l'elme l'a feru qui fu fet à compas,
Jusques dens le pourfent, mort l'abat à .I. quas.
Puis crie Rocheflour, n'ot pas le cuer couars.

Quant Maudras fu ochis, païen moult s'esfreerent.
Mahom et Tervagant hautement reclamerent,
Fol. 157, v° b 925 Païen et Sarrasin à la fuie tournerent,
Maugis et sa mesnie durement les basterent,
Quanque il en ataindrent ochirent et tuerent,
Quar chil de Rocheflour lez testez lor couperent.
Quant li estour, failli as tentez s'en alerent,
930 Les tentez et l'avoir sauvement emmenerent,
Maugis et sa proesce, je vous di, moult loerent,
A Rocheflour la grant grant joie demenerent.

Maugis en Rocheflour fu en son bel manage,
A sejour o s'amie qui l'aime de courage,
935 Garis est de ses plaiez, n'i sent mès nul damage.
« Amis, dist Oriande, vous avez vasselage,
» Bien avez garanti moi et mon heritage,
» Et si avez vaincu roi Atenor l'aufage.
» Chen fu le plus fier homme qui fust en son lignage.
940 » Bien pert qu'estes estret de moult riche barnage

» Dont onques ne fu dit, ne sera il ja chertez. »
Et quant Maugis l'oï, si mua son courage,
Jamez ne sera lie en trestout son aage,
Si sara qui il est et de quel parentage.
945 Quant l'oï Oriande, si mua son visage.

« Amis, dit Oriande, à la clere fachon,
» Ja si tost ne sarez qui vous estez ou non,
» Quar damage i arez, foi que doi .S. Simon.
» Vous estez plus acise que ne fu onques hom. »
950 « Dame, chen dist Maugis, pour Dieu et pour son non,
» Dites moi qui je sui et de quel region. »
« Amis, dist Oriande, vous ditez foloison. »
« Sui je donc votre fix? or n'i ait cheloison.
» Se che est verité, mal esploitié avon,
955 » Grant est la penitanche que nous en atendon. »
« Nennil, dist Oriande, n'en aiez soupechon,
» Mès je vous ai nourri des petit enfanchon.
» Vo perez est duc Buef, le sire d'Aigremont,
» Vous estez du lignage où il a maint preudon.
960 » Vos onclez est le duc Girart de Roussillon
» Et Aymez de Dordonne et de Nantueil Doon,
» Et Othez d'Espolice qui est de grant renon,
» Et de Danemarche Gaufroi le preudon
» Et Grifez d'Autefueille qui pere fu Guenelon,
965 » Et Morant de Riviers qui tant a de renon,
» Eseün de Bordele qui fu pere Hugon,
» A qui fist tant de bien le bon roi Oberon,
» Et Ripeus qui fu pere Anseïs le baron,
» Et .I. roi autresi qui a à nom Peron,
970 » Qui est pere Oriant qui est de grant renon;
» Et aussi est Hernaut qui sire est de Giron,
» Quens Hernaut de Moncler o le flouri grenon.
» Ichil est vos aieus et si est moult preudon.
» Mès là où fustez nés, ot une contenchon,
975 » Que païen i esmurent, li enclime felon,
» A la gentil duchoise qui fu de grant renon.
» Vous embla une esclave, Dex li fache pardon!
» O vous passa la mer sans nef et sans dromon.

» A une avespree la menja .I. lion
980 » Et .I. liepart sauvage, ainsi com nous dison,
» Et puis s'entrestranglerent ambedui de randon.
» Je et mes damoiseles par ileuc passion,
» Si vous oï plourer tout seul, sans compengnon;
» Je vous en apportai sus le mul arragon,
985 » Et or vous ai perdu sans nul recouvroison. »
Lors pleure tendrement et a grant marrison.

F. Castets.

(A suivre.)

DIALECTES MODERNES

LE MOT « *PAIRE* »

ET LES NOMS FRANÇAIS QUI N'ONT PAS DE SINGULIER

M. Tamizey de la Roque a publié, dans le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*[1], des lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, l'érudit de génie qui est à la fois l'honneur d'Agen, sa patrie, et de la France savante. Ce recueil, rendu plus important encore par les notes si complètes et si précises de M. Tamizey, fournit de curieux renseignements sur l'état de notre langue à la fin du XVIe siècle. On y découvre en particulier les vestiges de certaines locutions que le siècle suivant allait faire disparaître et que le docte éditeur a relevées avec beaucoup de soin et de sagacité. Entre toutes ces expressions et ces tournures tombées en désuétude, il en est une qui m'a paru surtout digne d'attention. C'est l'emploi du mot *paire* dans la phrase suivante : « Monsieur, écrit Scaliger à Pithou, de *trois paires de lettres,* » que je vous envoiai dernierement, il est impossible que vous » n'en aiés receu *quelcun*[2]. »

M. Tamizey dit à propos de ce passage : le mot *paire* était autrefois du masculin. C'est tirer d'un exemple du XVIe siècle, cité par Littré, une conclusion trop générale. Il est certain que ce nom se trouve parfois au masculin dans nos anciens auteurs[3] et qu'il l'est encore en Saintonge, où l'on dit « un paire de pincettes[4]. » On le rencontre même avec ce genre en plein XVIIe siècle, et le gazetier Loret raconte, en 1650,

[1] 2e série, t. VI. Agen, 1879, in-8°.

[2] *Ibid.*, p. 249, 10 septembre 1573

[3] Rabelais a dit : *un* nouveau *pair* d'amitié.

[4] C'est ce que m'a dit mon savant ami, M. Chabaneau

que le cardinal Mazarin offrit « un paire » de gants à la veuve du duc de Chaulnes[1]. Mais le mot était le plus habituellement féminin, et Scaliger, en l'employant au masculin, s'en sert contre l'usage le plus commun. Déjà en 1564, c'est-à-dire neuf ans environ avant sa lettre à Pithou, un dictionnaire fait pour les enfants porte expressément *une* paire de quelque chose que ce soit[2].

Ce qui n'est pas moins digne d'observation que l'emploi du masculin, c'est l'étrangeté de la tournure : « trois paires de lettres », pour dire « trois lettres. » En usant de cette forme qui nous étonne, Joseph Scaliger s'exprimait comme on le faisait couramment encore à la fin du XVIe siècle. Ne trouve-t-on pas dans le Dictionnaire de Nicot cet exemple que je transcris tout entier, à cause de son archaïsme : « bailler une paire de lettres à celuy qu'on nous avoit enchargé de les bailler. Epistolam vel literas reddere. »

Comment nos pères ont-ils été portés à se servir d'une locution aussi singulière?

Du Cange, et après lui les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, l'expliquent en disant qu'une lettre étant pliée semble être double ; mais cette interprétation spécieuse me paraît peu plausible.

Notre mot *lettres*, en effet, n'a pas été seulement mis au pluriel pour désigner des missives ; il l'est encore quand il signifie la culture de l'esprit, les connaissances que procure l'étude. On le rencontre même au moyen âge dans le sens d'inscription gravée sur un monument[3]. Évidemment l'idée de plier en deux ne se prête point à ces diverses acceptions. N'est-il pas plus naturel de considérer ce vieux mot *lettres*,

[1] Madame, pour une duchesse, Vous avez là de chétifs gands. J'en ay de noirs, j'en ay de blancs. Je vous en veux donner un paire. *Muze hist.* Samedi, 12 novembre 1650. Vers 158.

[2] *Tresor des mots et traicts françois. Selon l'ordre des lettres, ainsi qu'il les fault escrire : tournez en latin par plusieurs mots et façons de parler pour les enfants.* A Lyon, par Henri Hylaire et Loys Cloquemin, M.D.LXIII, in-4o.

[3] C'est à peu près le sens de ce passage du *Romanc.*, p. 59. « Ces lettres du fin or estoient. Et en lisant ce racontoient. Ci gist la blanche Blanchefleur. » V. Lacurne de Sainte-Palaye, éd. 1880.

ou plutôt le terme latin *litteræ* dont il est venu, comme un pluriel qui renferme et signifie un certain nombre de caractères, réunis pour faire un tout?

L'explication donnée par Du Cange n'est donc pas satisfaisante dans le cas particulier de paires de lettres; elle l'est bien moins encore quand il s'agit de rendre compte de ces expressions bizarres: paire de noces, paire de délices, paire de blés, paire de nouvelles, et de tant d'autres.

Essayons de suivre la génération des idées qui ont pu conduire à les employer.

Le sens primitif du mot *paire* n'est douteux pour personne. Il signifie deux choses pareilles, qui se joignent ordinairement ensemble. « Une paire de bas, de souliers, de gants, de manchettes, de pendants d'oreille, de lunettes, de jarretières[1]. »

Après les objets pareils, venaient ceux qui « s'accouplent » ensemble, sont appariés et ne vont guère l'un sans l'autre[2] »: une paire de bœufs, une paire de poulets, une paire de pigeons, une paire de roues, une paire de chenets, une paire d'étriers, de pistolets. De cette acception à celle de réunion accidentelle de personnes ou de choses, le passage n'était pas difficile: Rabelais a dit *un* paire d'amitié; nous disons nous-mêmes une paire d'amis; les Anglais appellent encore le *sonnez* ou coup de dés qui réunit les deux six: *a royal pair*. La locution s'étendit ensuite aux choses qui ne forment qu'un tout, non divisé, composé de deux parties semblables: une paire de pincettes, de ciseaux, de tenailles, de manchettes. On dit aussi, en médecine, une paire de nerfs, pour nommer chaque division de nerfs semblables qui ont une origine commune. Plus tard, de cette habitude de donner le nom de *paire* à un objet unique on passa à l'usage d'appliquer cette dénomination à des choses qui, bien que formant un seul tout, n'étaient, quel que fût d'ailleurs le nombre des parties qui composaient cet ensemble, désignées que par un mot pluriel. Ainsi l'on dit une paire d'armes pour signifier une armure, c'est-à-dire la réunion de plusieurs armes défensives et offensives; une paire de degrés, afin de désigner l'ensemble des marches qui composent un escalier,

[1] *Dict. de Trévoux.*
[2] *Ibid.*

et cette forme s'est maintenue dans la langue anglaise[1]. Plus tard, quand les cartes à jouer eurent été inventées, la réunion des pièces qui constituaient un même jeu se nomma une paire de cartes. Enfin l'on employa le mot *paire* simplement avec des noms qui n'avaient pas de singulier; et l'on dit une paire de noces, une paire de lettres.

La liste de ces mots ainsi dépourvus de singulier était autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Palsgrave en nomme une quarantaine qui ne figurent plus dans nos grammaires modernes, et l'on pourrait facilement doubler ce nombre. Quelques-uns de ces noms employés seulement au pluriel venaient de noms latins, féminins ou masculins, comme délices, lettres, noces, ténèbres. D'autres, en plus grand nombre, étaient des substantifs et surtout des adjectifs, neutres en latin, qu'on avait assimilés à des féminins français; ainsi orgues, armes, obsèques, épousailles, fiançailles, etc. Une troisième catégorie contenait les mots qui, sans venir précisément de pluriels latins, n'étaient employés qu'au pluriel dans l'ancien français, tels que trèves, descrottoyres, escriptoyres, etc.[2]. Enfin venaient, comme aujourd'hui, des noms qui avaient au pluriel un autre sens qu'au singulier, tels que cartes, ordres, tables (jeu de trictrac), tablettes, etc.

Quand on voulait attacher l'idée d'unité à ces noms manquant de singulier, on n'était pas embarrassé. On les faisait précéder de l'article *ungs, unes,* imité du latin *uni* et *unæ*, qui s'employait seulement devant les pluriels. On disait donc *ungz yeulx*, *ungz bras*, pour désigner les deux yeux, les deux bras, etc.; *ungz gantz, ungz souliers*[3], *unes manches*[4], au lieu de dire une paire de gants, de souliers ou de manches : *unes cartes*[5], afin de signifier un jeu de cartes, etc. Toutes les épithètes qui se rapportaient à ces noms se mettaient ensuite au pluriel. Ainsi l'on voit dans Olivier de la Marche : Apres eux venoit une tres belle dame... et luy partoyent *unes* manches..

[1] *An ugly pair of stairs,* un vilain escalier, une vilaine montée.

[2] Voy. Palsgrave, p. 181 et suiv.

[3] Palsgrave, p. 184.

[4] Olivier de la Marche. Coll. Petitot, X, p. 163.

[5] Palsgrave, p. 182.

escriptes de lettres gregeoises... et par *uns* petis degrés, faicts à cette cause, elle monta sur la table [1]. » Mais, si l'on avait fait passer du latin en français les mots *uni* et *unæ*, comme on n'avait pas agi de même avec les autres adjectifs distributifs, on n'avait pas de moyen pour compter les noms dépourvus de singulier. Pour le pouvoir, il fallait donc recourir à un terme collectif que l'on joindrait à la plupart d'entre eux, afin d'en faire des quantités susceptibles de numération. *Paire* se présentait assez naturellement. Quand on n'avait à parler que d'un seul objet, on l'employait en concurrence avec *ungs* et *unes;* lorsque l'on était en présence de plusieurs de ces unités factices, ne pouvait-on pas, en l'absence d'articles, s'en servir aussi et l'accompagner d'un nom de nombre? Une seule armure s'appelait indifféremment *unes* armes ou une *paire* d'armes; deux armures pouvaient donc se nommer deux paires d'armes. Voilà pourquoi l'on fut amené à dire non-seulement trois paires de lettres, au lieu de trois lettres, mais trois paires de noces, pour désigner trois noces. « J'ay esté, dit un grammairien contemporain de Charles VIII et de Louis XII, à *troys paires* de nopces, aux unes de mon frere, aux aultres de mon fils et aux tierces de mon nepveu. » Ce qu'il traduit en latin par la phrase suivante, qui ne laisse aucun doute: « Interfui *ternis* nuptiis, unis filii mei, alteris fratris, tertiis nepotis.» *Trois paires* sert, on le voit, à remplacer l'article distributif *ternis* [2]. De même la Chronique de saint Denis porte ces mots: « Luy vinrent deux paires de mauvaises nouvelles», pour deux mauvaises nouvelles [3].

Je ne puis garantir que *paire* ait été ainsi employé devant tous les noms dépourvus de singulier; mais, sans parler des mots qui emportent avec eux une idée de dualité [4], je l'ai rencontrée devant un très-grand nombre de substantifs qui n'ont que le pluriel.

[1] Coll. Petitot, t. X, p. 163 et 164.

[2] Guidonis Juvenalis *In latine lingue elegantias interpretatio*. Lugduni, 1523, fol. 45.

[3] Tome I, fol. 113.

[4] Les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, après avoir fait observer que *paire* se dit plus souvent des choses artificielles que des choses naturelles, ajoutent: « On ne dit pas une paire de mains, de bras, de jambes, de pieds.

Ainsi l'on disait une paire d'armes, une paire de cartes, une paire de délices, une paire d'heures, une paire de patenôtres, une paire de lettres, une paire de noces, une paire de reins, une paire d'orgues, une paire d'armoires (aulmoires), une paire de vergettes, une paire d'écritures[1].

Et que l'on ne prétende pas que ces mots présentaient une idée de dualité; qu'on disait, par exemple, une paire d'heures pour désigner un livre qui contient l'office du jour et celui de la nuit : cette explication, dont on pourrait se contenter à la grande rigueur en ce qui concerne un recueil de prières[2], ne serait pas de mise pour la plupart des noms énumérés plus haut. Quelle idée de dualité, par exemple, offre le mot *délices?* Comment, au contraire, ne pas trouver celle de pluralité dans « une paire d'armes », qui avait le même sens qu'armure et se composait, dit Trévoux, d'un casque, d'une cuirasse, de brassarts, de tassettes, etc[3] ?

De cet emploi du mot *paire* pour donner à des substantifs pluriels le sens du singulier et permettre de compter les choses qu'ils représentaient comme autant d'objets individuels, naquit une nouvelle acception, non moins étrange au premier abord. On considéra cette expression comme désignant, non plus un couple, mais un assortiment d'objets formant un tout.

» d'yeux. On dit pourtant en burlesque une belle paire de fesses. Cet âne a » une belle paire d'oreilles. Scarron a dit :

» Elle avait au bout de ses manches
» Une paire de mains si blanches. »

Palsgrave a écrit néanmoins ungs yeulx, etc. *Paire,* il est vrai, se rencontre rarement avec les choses naturelles ; c'est parce que les yeux, les oreilles et toutes les parties existant à double dans le corps de l'homme ou de l'animal ne forment pas, à proprement parler, de tout distinct, d'unité à part, et qu'on a rarement besoin dans l'usage ordinaire de les compter et de les additionner deux par deux. Lacurne (ms.) trouve « *paires de rens* (reins) dans l'*Hist. de du Guesclin* par Mesnard, 131.

[1] V. dans Lacurne de Sainte-Palaye, Cotgrave et Trévoux.

[2] Mais comment expliquer ainsi « une paire de sept psaumes, une paire de vigiles », cités par Trévoux.

[3] Dom Pedre.....tira d'une armoire une paire d'armes fort riches et fort legeres.....il en arma son idiotte. Scarron, *Œuvres.* Amsterdam, Pierre Mortier, t. IV, p. 61. *La Précaution inutile.* Cf. *Cent Nouvelles nouvelles,* x-41.

et l'on dit une paire d'habits pour désigner la réunion des vêtements nécessaires à la toilette[1].

Une paire d'habits, nous apprend Oudin dans ses *Recherches italiennes et françoises*, c'est un assortiment de vêtements de rechange, *muda di vestiti*. C'est dans la même acception que Monstrelet, parlant de ménestrels réunis par séries de trois pour sonner des instruments de musique, en compte dix paires[2]. Avec cette signification également qu'il est question dans Lancelot du Lac de trois paires de murs à franchir pour arriver à une tour[3]. En ce sens encore que l'auteur de l'*Esperon de discipline*, Antoine du Saix, ami de Rabelais, dit d'un enfant bien élevé :

« Vertus et luy ne feront qu'une paire[4]. »

On fit un pas de plus : de l'idée d'assortiment on arriva à celle d'espèce. « Sachez, dit une grammaire française faite pour les Anglois, qu'il y a deux paires de verbes, c'est à savoir actif et passif[5]. » On trouve aussi dans une ordonnance du roi Jean, déjà rapportée par Lacurne de Sainte-Palaye : « Nuls boulangers ou tallemelliers venans et amenans pains à Paris pour vendre, ne pourront mettre pain en un sac de deux paires de blez mais tout d'un grain[6]. » (Ord. du 30 janvier 1350. — n. st. 1351.)

Ici *paire* ne sert pas à ajouter l'idée d'unité à un substantif qui n'a que le pluriel : *blé*, comme *habit*, possède les deux nombres, et le terme de paire, qui devant ce dernier mot s'entendait d'assortiment, placé à côté du premier, doit se traduire par espèce. C'est le sens donné par Lacurne, et c'est le bon.

[1] Une paire d'habits, qui est composée d'un pourpoint, d'un haut-de-chausses et d'un manteau ou d'un justaucorps, *vestis completa*. (Trévoux.) On dirait aujourd'hui « un complet. »

[2] *Edit. de la Soc. de l'histoire de France*, t. II, p. 71.

[3] Lacurne de Sainte-Palaye, *Glos. fr.*, ms., fol. 19. Vo paire. Lacurne cite, avec quelques-uns des exemples apportés ici, plusieurs autres encore.

[4] *Esperon de discipline*, 1532, 2e part., feuill. 4, 5, vo.

[5] *Donoit françois pour introduyr les Anglois en la droit language de Paris*, fo 320.

[6] *Édits et ordonnances des rois de France*. Lyon, 1573; in-fol., livre IV, tit. XII, p. 1103.

Cette acception d'espèce ou de sorte, si nettement indiquée par l'ordonnance du roi Jean, doit servir à comprendre un vers contenu dans une jolie farce de la Renaissance, *Maistre Mimin*, et qui a singulièrement embarrassé les commentateurs.

Maistre Mimin est un jeune sot, placé chez un *magister*, et que l'étude a rendu maniaque ; il ne sait plus que parler latin et ne peut dire un mot de français. Pour lui rapprendre sa langue maternelle, sa mère le fait mettre dans une cage, comme un papegai, et chacun, père, beau-père, magister, mère et fiancée, s'approchent pour endoctriner le bel oiseau. Le maître essaye le premier, car, dit-il,

Nos paroles et ceulx des femmes
Ce sont deux paires de boissons.
Pource que plus nous congnoissons
Et parlons plus grant consequence.

La prétention du pédant est bien claire : il pense que les paroles des hommes valent beaucoup mieux que celles des femmes ; et non, comme le voudrait le savant et ingénieux M. Édouard Fournier, que ce sont choses qui font la paire ensemble et sont jumelles.

Quand il dit :

Ce sont deux paires de boissons,

c'est comme s'il disait : ce sont boissons de deux espèces différentes, et la locution proverbiale dont il se sert équivaut à ces deux autres : « c'est une autre paire de manches », ou bien encore : « c'est d'un autre tonneau, rincez vos verres[1] ».

Et la suite de la farce prouve bien que telle est la pensée du *magister :* il adresse la parole à maistre Mimin, qui ne dit mot ; la fiancée s'avance à son tour et commence par contredire la vaniteuse allégation du pédant :

Et non, non,
Femmes ont toujours le regnom
De parler.....
Nous avons trop plus doulces voix
Que ces hommes ; ils sont trop dures.

[1] Oudin, *Curios. françaises*, 297 et 413.

Elle parle, ainsi que la mère ; et l'enfant répond en français et ne veut même plus dire un seul mot de latin. Les femmes chantent victoire : les hommes crient miracle, et le *magister* confondu est lui-même obligé de dire :

Il n'est ouvrage que de femme
Je le dy, sans que nul je blasme,
Mais pour parler ilz ont le bruyt [1].

Ainsi le mot *paire*, après avoir signifié deux choses de même espèce qui vont ensemble, a désigné ensuite un objet composé de deux pièces essentielles, puis s'est joint sans aucune idée précise de dualité à des noms dépourvus de singulier pour leur donner le sens d'un objet unique. Plus tard, on l'a placé devant des substantifs qui avaient les deux nombres, avec l'acception d'assortiment et d'espèce.

On ne disait donc point une *paire de lettres* pour désigner une seule lettre parce qu'une lettre pliée semble en faire deux, mais tout simplement parce que dans le vieux français, le mot *lettres* manquant de singulier, on n'avait d'autre moyen de donner à ce pluriel le sens précis d'un objet unique que le recours à cette tournure.

Au reste, l'incommodité de cette locution d'une part, et de l'autre la ressemblance pour l'oreille du pluriel *ungs* et *unes* et du singulier *un* et *une*, ont peut-être été cause que l'on a donné un singulier à ces mots qui en étaient dépourvus en latin. Ainsi de bonne heure on a mis *une* lettre et non plus *unes* lettres [2], et on l'a dit même pour exprimer les connaissances que procurent le travail et l'étude [3]. *Une* nouvelle se rencontre à côté

[1] Le *Théâtre français avant la Renaissance*, 1450-1550. *Mystères, Moralités et Farces*, par Ed. Fournier, p. 314 à 321.

[2] La lettre reversa. *Beste*, CXXII. — Les deux formes se trouvent concurremment dans la Tres Ioyeuse, plaisante et recreative Hystoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, ch. VII : « L'abbé d'Esnay... escripvit unes lettres à ung marchand de Lyon (p. 172). Incontinent que les gentilzhommes eurent leur lettre...» p. 173, coll. Petitot, 1re série, t. XV.

[3] Voyez dans l'*Esperon de discipline*, 2e partie, fol. a iiij, ce vers adressé aux pères pour leur reprocher leur ignorance : Donc que vault *lettre* oncques vous n'aperceustes.

d'*unes* nouvelles; *une* arme s'emploie au lieu d'*unes* armes; *une* trêve prend la place d'*unes* trêves.

Cette tendance à mettre au singulier les mots qui en étaient dépourvus alla jusqu'à en donner un à des noms venus aujourd'hui à la seule forme du pluriel. Nous disons « être aux aguets » ; on a dit autrefois « aller d'aguet dans une affaire ». Nous donnons des arrhes ; sous Louis XIII on baillait un écu d'arrhe. Nous ne connaissons que les broussailles; on traversait jadis aussi la brossaille. Le mont Pyrénée était le confin ou les confins de la France et de l'Espagne[1], presque au temps où La Fontaine peignait l'alarme universelle causée par le combat du lion et du moucheron dans ce vers pittoresque ;

Il rugit, on se cache, on tremble à l'environ.

En même temps que diminuait le nombre des mots uniquement usités au pluriel, l'usage de *paire*, en dehors de l'idée de dualité réelle, disparaissait peu à peu. Mais, dans une langue étrangère où nous avons tant de faits à recueillir pour l'histoire de la nôtre, en anglais, le mot *a pair of stairs*, pour désigner un étage, est la preuve encore vivante de l'emploi du mot *paire* quand il s'agissait de signifier et de compter des unités factices formées, non pas de deux, mais de plusieurs objets assemblés[2].

Ch. Revillout.

[1] Voy. Monet à chacun de ces mots.

[2] Le mot de *stairs* n'est certainement pas le seul vestige de notre vieille tournure : Palsgrave énumère 24 mots employés seulement au pluriel en français, qui se rendaient en anglais par *a payre* « as we in our tong use to name by payres » (p. 182). La plupart de ces tournures sont demeurées dans l'anglais moderne. En italien, on dit encore *un paio di carte, di scacchi* ; un jeu de cartes, d'échecs.

CONTES POPULAIRES

DU LANGUEDOC [1]

(Suite)

Jan bestio

Un cop, i aviò un ome que s'apelavo Jan; ero bestio coumo un toupì. Sa femno s'apelavo Marioun.

Un jour sa femno i diguet : « Ai fosso traval e me caldriò ana al moulì; mais n'ei pas lou tems, me cal fa tetà la drolleto ; i vas anà, demandaras al moulinier uno pougnèiro, uno emino e un coup de farino de mil. Repeto-vo, per veiro ; es tant bestio que t'en souvendras pas.

» — Direi : Moulinier, balhats-me uno *panièiro*...»

TRADUCTION

JEAN LE SOT

Il était une fois un homme qui s'appelait Jean ; il était bête comme un pot. Sa femme s'appelait Marion.

Un jour sa femme lui dit : « J'ai beaucoup de travail, il me faudrait aller au moulin, mais je n'ai pas le temps ; il me faut rester pour faire téter la petite fille : tu vas y aller. Tu demanderas au meunier une punière, une hémine [2] et un coup de farine de maïs. Répète-le, voyons ; tu es si bête que tu ne t'en souviendras pas.

» — Je dirai : Meunier, donnez-moi une *panière*....

[1] Voir les fasc. d'avril, juillet et septembre 1885.

[2] M. Azaïs, dans son *Dictionnaire des idiomes romans*, donne la contenance de ces anciennes mesures et cite, au mot *emino*, le dicton populaire :

Moulinier passo-farino
D'un sestier ne fa uno emino,
D'uno emino ne fa un coup.
Lou moulinier ba pano tout.

« — Piot ! es pas atal ; cal dire : Uno pougnièiro, uno emino, un coup. Aquì un parel de tustaus per t'aprene.

« — Eh be ! O, va direi : Uno Pougnièiro, uno *mino*...

» — Aquì dous autris emplastres, bestias ; cal dire : Uno pougnièiro, uno emino, un coup.

» — Eh be ! O, va direi : Uno pougnièiro, uno emino, un coup.

» — Va pla. Vai-t'en e, repeto-vo tout lou loung dal camì. »

Jan s'en va en cridant tout lou loung dal camì : « Uno pougnièiro, uno emino, un coup... » de pòu d'estre batut per sa femno.

Al cap d'un pauc, atrovo un lauraire que semenavo dex sacs de blat.

« — Jan, veni aici, que te voli dire quicom. »

Jan se sarro en cridant toujour : « Uno pougnièiro, uno emino, un coup.... »

Lou lauraire pren soun agulhado e n'en tusto sus l'esquino de Jan en-t'i diguent : « De que ! de que ! malurous, semeni dex sacs de blat e dises que i age uno pougnièro, uno emino, un coup ! Te cal dire : Qu'a carrados n'i age.

» — Sot ! Ce n'est pas ainsi ; il faut dire : Une punière, une hé-
» mine, un coup. Voilà deux giffles pour t'apprendre.

» — C'est bien ; oui, je dirai : Une punière, une *mine*.....

» — Voilà encore deux giffles, sot ; il faut dire : Une punière, une
» hémine, un coup.

» — C'est bien ; oui, je le dirai : Une punière, une hémine, un coup.

» — C'est cela ; va-t'en et répète-le tout le long du chemin. »

Jean s'en va en criant tout le long du chemin : « Une punière, une hémine, un coup.... », de peur d'être battu par sa femme.

Au bout d'un moment, il trouve un laboureur qui semait dix sacs de blé.

« — Jean ! viens ici ; j'ai quelque chose à te dire. »

Jean s'approche en criant toujours : « Une punière, une hémine, un coup... »

Le laboureur prend son aiguillade et tape sur le dos de Jean en lui disant : « Comment, malheureux ! je sème dix sacs de blé, et tu dis qu'il y en ait une punière, une hémine, un coup ! Il faut dire : Qu'il y en ait à charretées.

» — Eh be! O, va direi : Qu'a carrados n'i age, qu'a carrados n'i age... »

E prenguet mai soun cami en cridant : Qu'a carrados n'i age, qu'a carrados n'i age....

Venguet a passa un entarroment; en entendent Jan que cridavo : « Qu'a carrados n'i age... » lous omes que seguission i fiquèroun uno voulado. « De que! malurous, dises qu'a carrados n'i age. Cal dire : Que Dieus i benisco soun amo.

» — Eh be! O, va direi : Que Dieus i benisco soun amo, que Dieus i benisco soun amo... »

En prenguent mai soun cami, passet de junesso qu'anavo nega uno gousso. « Que dises, malurous? Que Dieus i benisco soun amo! » E zou! mai, i ficoun uno voulado.

« — Cal pas dire atal; cal dire : Van negà uno gousso folho.

» — Eh be! O, va direi : Van negà uno gousso folho, van negà uno gousso folho... »

Trapo uno nosso que se passejavo e toujour cridavo : « Van nega uno gousso folho, van negà uno gosso folho... »

» — C'est bien, oui. Je le dirai : Qu'il y en ait à charretées, qu'il y » en ait à charretées..... »

Et il continua son chemin en criant : Qu'il y en ait à charretées....

Il vint à passer un enterrement. En entendant Jean crier : « Qu'il y en ait à charretées...» les gens qui suivaient [le deuil] lui donnèrent une volée de coups. « Comment ! malheureux ! tu dis « Qu'il y en ait à charretées ! » Il faut dire : « Que Dieu bénisse son âme. »

« — C'est bien ; oui, je le dirai : Que Dieu bénisse son âme, que Dieu bénisse son âme..... »

En continuant son chemin, il rencontra des jeunes gens qui allaient noyer une chienne. « Que dis-tu, malheureux ? Que Dieu bénisse son âme ! » Et de nouveau il reçut une volée de coups.

« — Il ne faut pas dire ainsi ; il faut dire : On va noyer une chienne enragée.

» — C'est bien ; oui, je le dirai : On va noyer une chienne enragée, on va noyer une chienne enragée... »

Il trouve plus loin une noce qui se promenait et toujours il criait : « On va noyer une chienne enragée, on va noyer une chienne enragée. »

Lou cap-de-jouvent e lou causso-novio se destacoun de la bando. « Insoulent, atal parles d'uno tant poulido novio? Espero.... »

E lous cops de ped e lous cops de poung toumbavoun a darré sus l'esquino dal paure Jan.

« — Eh be! dounc, coussi cal dire? Toutis me batès, coumo ma femno.

» — Te cal dire : Que loungtemps demoroun ensemble.

» — Eh be! O, va direi : Que loungtemps demoroun ensemble, que loungtemps demoroun ensemble... »

Gar-t-aqui que Jan, en cridant : « Que loungtemps demoroun ensemble .. » atrovo dous omes qu'avion de fango jusqu'al col.

« — Ou! Jan, li cridet un, veni m'ajuda à me tira d'aqui.

» — Voli pla », diguet Jean. Li bailo la ma, le sourtits de la fango, e apei, toutis dous ajudoun l'autre.

Quand sioguèroun sourtits toutis dous, diguèroun à Jan : « Malurous, nous cridaves : Que loungtemps demoroun ensemble! Ba vas paga. »

Les garçons d'honneur se séparent de la bande : « Insolent! Tu oses parler ainsi d'une si belle mariée? Attends... »

Et les coups de pied, les coups de poing, tombaient de tous côtés sur le dos du pauvre Jean.

« — Eh bien donc! comment faut-il dire? Vous me battez tous, » comme ma femme.

» — Il faut dire : Qu'ils restent longtemps ensemble.

» — C'est bien ; oui, je le dirai : Qu'ils restent longtemps ensem- » ble, qu'ils restent longtemps ensemble. »

Voilà que Jean, en criant : « Qu'ils restent longtemps ensemble », trouve deux hommes qui étaient embourbés jusqu'au cou.

« — Holà! Jean, lui cria l'un d'eux, viens m'aider à sortir de là!

« — Je veux bien », dit Jean. Il lui donne la main, le tire du bourbier, et ensuite tous deux aidèrent à l'autre.

Quand ils furent sortis tous deux, ils dirent à Jean : « Malheureux, tu nous criais : Qu'ils restent longtemps ensemble. Tu vas nous le payer. »

E ti ficoun uno voulado de cops de poung.

« —N'ia prou, m'avès assoumat; digas-me coumo cal dire.

» — Te cal dire: Qui a tirat un, que tire l'autre, en faguent sinne de dreito e de gaucho.

» — Eh be! O, va direi: Qui a tirat un, que tire l'autre; qui a tirat un, que tire l'autre.... »

Finaloment, lou paure Jan arrivo al mouli.

Lou moulinier ero borni, e Jan ti fasiò sinne de dreito e de gaucho en diguent: « Qui a tirat un, que tire l'autre; qui a tirat un, que tire l'autre... »

Lou moulinier prend soun fouet, i fico uno bono estrilhado e li demando se veniò per se trufa d'el.

« — Que nani, respoundet Jan, ma femno m'a coumandat de veni aicì per cercà de farino de mil: m'a dit de repetà tout lou loung dal camì: uno pougnièiro, uno émino, un coup; ei atrouvat tant de gens que van feit sanjà, i podi pas mai. Balhats-me la farino que vous demandi.

« — Aro parles pla, diguet lou moulinier, te vau balhà so que te cal.

Et ils lui donnèrent une volée de coups de poing.

« — C'est assez! Vous m'avez assommé. Dites-moi ce qu'il faut que je dise.

» — Il faut dire: Qui a tiré l'un, tire l'autre, en faisant signe à droite et à gauche.

» — C'est bien; oui, je le dirai: Qui a tiré l'un, tire l'autre; qui a tiré l'un, tire l'autre.... »

Le meunier était borgne, et Jean, faisant signe à droite et à gauche, lui disait: « Qui a tiré l'un, tire l'autre; qui a tiré l'un, tire l'autre..... »

Le meunier prend son fouet, lui donne une bonne volée et lui demande s'il venait pour se moquer de lui.

« — Non pas, répond Jean, ma femme m'a commandé de venir ici chercher de la farine de maïs: ells m'a dit de répéter tout le long du chemin: Une punière, une hémine, un coup; mais j'ai trouvé en route tant de gens qui m'ont fait changer, que je n'y comprends plus rien. Donnez-moi la farine que je vous demande.

» — Maintenant tu parles bien, dit le meunier; je vais te donner ce qu'il te faut.

» — Me poudriots presta un sedas?

» — Aquì toun mil, amai lou sedas. »

Jan s'entourno à soun oustal.

Entre temps, tiravo de mòuturo dal sac e la passavo al sedas: « Atal, disiò, ma femno sara pla countento, i espargni lou traval de passa la farino. »

Tant faguet, que semenet la farino pel camì e qu'arrivet à soun oustal pus qu'amé de bren.

« — Esperi, ma femno, que saras countento de iéu; te porti tout prest; t'ei passat la farino.

» — Bourriquet! As feit un poulit traval, as semenat la farino e portes pas que lou bren. Me va pagaras. »

A cops de ped, à cops de poung, la mouliè rousset lou paure Janet.

« — Calho-te, femno, un autre cop farei milhou.

» — Coussi fa? Dema es la fièiro de Bizo, m'i caldro ana croumpa un porc e un pairol per fa la mico, mai podi pas daissa la droulloto; t'i caldra ana.

» — O, femno, v'adoubarei pla.

» — Ne pourriez-vous pas me prêter un tamis?

» — Voilà ton maïs avec le tamis. »

Jean retourne à sa maison.

De temps en temps il tirait de la farine du sac et la passait au crible. « De cette façon, disait-il, ma femme sera satisfaite; je lui économise la peine de passer la farine. »

Il fit tant qu'il sema la farine par le chemin et n'eut plus que du son en arrivant à la maison.

« — J'espère, ma femme, que tu seras contente de moi. Je te porte tout prêt; j'ai passé la farine.

» — Bourrique! Tu as fait un beau travail. Tu as semé la farine et ne m'apportes que du son. Tu vas me le payer. »

A coups de pied, à coups de poing, la femme rossa le pauvre Janot.

« — Calme-toi, femme; une autre fois je ferai mieux.

» — Comment faire? C'est demain la foire de Bize; il m'y faudrait aller acheter un porc et un chaudron pour faire le gâteau de maïs, mais je ne peux pas quitter la fillette; il t'y faudra aller.

» — Oui, femme, je m'arrangerai bien.

» — Aqui as d'argent, croumparas un pourquet, un pairoulet e un cartel d'espillos. Lou pairol, te lou metras sus l'espallo, per l'anso, coumo lous pairouliès; aqui as uno cordo per estaca lou pourquet ; e las espillos, te las metras al falset. Partirats dema, boun matì. As pla coumprés?

» — O, femno, v'adoubarei pla. »

L'endema, à l'albe, Jan pren soun bastou e s'encamino traquet-traquet cap à la fièiro de Bizo.

Arrivo, croumpo lou porc, lou pairol e lou cartel d'espillos; manjo un bouci, béu un cop e s'entourno, coumo i aviò dit sa femno.

Pel camì atrovo lou coumpaire Guilhaumet, que per se trufa d'el i dits: « Veses pla que lou porc s'alasso ; val mai que trigosses lou pairol et que te metes lou porc sus l'espallo.

» — As rasou, coumpaire Guilhaumet, va vau faire atal. »

Al cap d'un pauc, Jan aget besoun d'escampa d'aigo, pauset lou cartel d'espillos sus uno pèiro, e, quan aget acabat, lou doublidet.

Lou porc aviò talent, fasiò pas que roundina ; s'asartet de

» — Voilà de l'argent, tu achèteras un jeune porc, un petit chaudron et un carton d'épingles. Le chaudron, tu le mettras sur l'épaule par l'anse, comme font les chaudronniers; voilà une corde pour attacher le porc, et tu mettras les épingles au gousset.

» — Oui, femme, je m'arrangerai bien. »

Le lendemain, à l'aube, Jean prend son bâton et s'achemine tranquillement vers la foire de Bize.

Il arrive, achète le porc, le chaudron et le carton d'épingles, mange un morceau, boit un coup et s'en revient comme le lui avait recommandé sa femme.

Dans le chemin, il trouve le compère Guillaume, qui, pour se moquer de lui, lui dit: « Tu vois bien que le porc se fatigue, il vaut bien mieux que tu traînes le chaudron et que tu mettes le porc sur l'épaule.

» — Tu as raison, compère Guillaume, je vais faire ainsi. »

Au bout de quelques instants, Jean eut un besoin à satisfaire ; il posa le carton d'épingles sur une pierre; quand il eut terminé, il l'oublia.

Le porc avait faim et ne faisait que grogner : il se hasarda à mordre

moussegà l'aurelho de Jean : lou paure ome soufrissiò amé pacienso.

Arrivet à l'oustal amé uno aurelho de mens et pus que l'anso dal pairol.

« — Qu'as feit, malurous ! i dits la femno, t'as daissat manja l'aurelho per lou porc e nou me portes que l'anso dal pairol? Es pas atal que t'aviò dit de fa.

» — Es lou coumpaire Guilhaumet que m'a dit qu'aniriò milhou.

» — E lou cartel d'espillos? »

La femno plouravo. « Vesi que caldra tout fa ièu soulo, podi pas coumta sus aquel inoucent. »

Al cap d'un pauc, èro la fièiro d'Azilho. La Marioun diguet à Jan, en lou faguent leva boun matì : « M'en vau à la fièiro croumpa un porc e un pairol ; tu, auras souen de la drollo, aro es un pauc fourteto, acoumenso de manjà ; avans de parti, i vau dounà uno tetado ; e tu, dins lou jour, quand couneissiras qu'aura talent, fai-z-i caufa la soupeto e douno-z-i vo. Se plouro trop, la pourtaras tetà à la Banturo, nostro cousino, e,

l'oreille de Jean : le pauvre homme souffrait cela patiemment.

Il arriva à la maison avec une oreille de moins et l'anse seule du chaudron.

« — Qu'as-tu fait, malheureux ? lui dit la femme ; tu t'es laissé manger l'oreille par le porc et tu ne me rapportes que l'anse du chaudron. Ce n'est pas ainsi que je t'avais dit de faire.

» — C'est le compère Guillaume qui m'a dit que cela irait mieux ainsi.

» — Et le carton d'épingles ?... »

La femme pleurait. « Je vois qu'il me faudra seule tout faire dé-
» sormais ; il est impossible de compter sur ce niais. »

Quelque temps après, c'était la foire d'Azille. La Marion dit à Jean, en le faisant lever de bon matin : « Je m'en vais à la foire acheter un porc et un chaudron ; toi, tu auras soin de la fillette ; maintenant elle est un peu plus forte, elle commence à manger. Avant de partir, je vais la faire téter, et toi, dans la journée, quand tu verras qu'elle a faim, fais-lui chauffer sa petite soupe et donne-la-lui. Si elle pleure trop fort, tu la porteras à Vanture, notre cousine, qui la fera téter. Quand tu voudras l'endormir, tu la berceras et la chatouilleras

quand la vouldras endourmi, la bressaras et la grataras amé la cabosso d'aquelo espillo d'un ardit. As pla coumprés?

» — Siogues tranquillo, va farei tout coumo m'as dit. »

La Marioun s'en va à la fièiro.

Jan fa manjà la soupeto à la drollo, la porto tetà, e, quand l'a recatado, la met al leit e la bresso.

La filho se vol pas endourmi ; Jan prend l'espillo d'un ardit e ti grato lou frount: gratet ta fort que crebet la pel e sa cervèlo acoumenset de sourti.

« — O la sallo femno, so diguet Jan, que daisso aquel mainage tout empoustemit! »

Mentretant curet amé l'espillo, i sourtisquet tant de cervèlo que pousquet, e la drollo, coumo poudets pensà, bouleguet pas pus.

Alabets Jan, se vegent tranquille, diguet: « Aquelo couquino de Marioun me fa passà talent ; m'a daissat que de patanos ; jamai me podi assadoulà. Aro que soun soul, que soun pla mestre, v'anan adoubà. »

Copo dos belos tranchos de cambajou, las fa coire e se met à manjà.

avec la tête de cette épingle d'un liard. Tu as bien compris?

» — Sois tranquille, tout sera fait comme tu le veux. »

Marion part pour la foire.

Jean fait manger la soupe à la fillette ; plus tard, il la porte à la voisine pour la faire téter et, lorsqu'il a pourvu à tous ses besoins, il la met au lit et la berce.

La fillette ne veut pas s'endormir. Jean prend l'épingle d'un liard et lui chatouille le front. Il gratta si fort qu'il creva la peau et la cervelle commença à sortir.

« — Oh! la femme malpropre, se dit Jean, qui laisse cette enfant pleine d'apostème. »

Il continua à curer avec l'épingle, il sortit autant de cervelle qu'il put ; et l'enfant, comme vous pouvez le penser, ne bougea plus.

Alors, se voyant tranquille, Jean dit: « Cette coquine de Marion me fait mourir de faim ; elle ne m'a laissé que des pommes de terre ; jamais je ne peux manger à mon appétit. Maintenant que je suis seul maître, je vais me refaire. »

Il coupe deux grosses tranches de jambon, les fait cuire et se met à manger.

« — Ai! qun plasé de poude manjà soun sadoul e bèure à sa voulountat! »

Lou cambajou ero un pauc salat; tres cops Jan davalet à la cavo rampli lou pourrou à la barrico. Al tresen cop, moussu vinas coumensavo de li troubla la testo, doublidet de metre lou douzil.

La set lou tourno prene, tourno à la cavo. Après lou darrier escalou, trempo sous peds dins un chauchas; agacho so qu'es, e te vei miech pan de vi pel sol; la barrico, que teniò quatre mechs, s'ero touto escampado.

« — Moun Dieus ! cridet Jean, coussi farei iéu per amaga acò? »

S'en va cercà uno saco de farino e l'espandits per la cavo.

N'i aget pas prou d'aquèlo, n'anet querre dos autros.

« — Aro, se diguet, la Marioun s'en avisara pas. »

Marioun, en arrivant de la fièiro, s'en va tout prumiè al brès per veire la drolleto.

« — Oh ! vai, dourmits, i diguet Jan, te tracasses pas.

» — Sariò pla tems, diguet la femno, de manjà un bouci. Jan, met la taulo, que vau tira un pourrounat de vi. »

« — Ah! quel plaisir de pouvoir manger tout son soûl et de boire à sa volonté. »

Le jambon était un peu salé; trois fois Jean descendit à la cave remplir le flacon au tonneau. A la troisième fois, le vin commençait à lui troubler la tête, il oublia de mettre le fosset.

La soif augmentant, il descendit encore à la cave. Au dernier échelon, il trempe ses pieds dans un bourbier; il regarde et voit un demi-empan de vin sur le sol; la barrique, qui contenait quatre muids, s'était toute répandue.

« — Mon Dieu! cria Jean, comment vais-je faire pour cacher cela?»

Il va chercher un sac de farine et le répand dans la cave.

Ce sac ne suffisant pas, il va en chercher deux autres.

« — Maintenant, dit-il, Marion ne s'en apercevra pas. »

Marion, en revenant de la foire, va tout d'abord au berceau, pour voir la fillette.

« — Oh! va, elle dort, lui dit Jean, ne t'inquiète pas.

» — Il serait temps, dit la femme, de manger un morceau. Jean, mets la table, pendant que j'irai tirer un flacon de vin. »

Davalo à la cavo e s'enfounso lous peds dins uno fango negro.

« — Qu'es acò?» se dits. Va querre lou calel e s'aviso qu'aquelo fango es de farino pastado amé de vi. Va à la pipo, l'atrovo vido.

Va à la sacariè, atrovo pas cap de farino.

Alabets coumpren so qu'es arrivat.

« — Couqui! gusardas! M'as escampat tout lou vi e gastat touto la farino! Te voli tua.

» — O, e tu, salopo que daissaves pouiri lou cap de ta filho! Te, agacho touto l'apoustemo que n'ai tirat? »

La Marioun s'en va al brès, descouvrits la toupino de la filho e vets que la memorio ero traucado : la drollo ero morto.

Sul cop tombo reto morto de doulou.

Cric cric,
Moun counte es finit.
Cric crac,
Moun counte es acabat.

(Version narbonnaise communiquée par M. Guibaud.)

Elle descend à la cave et s'enfonce les pieds dans une boue noire.

« — Qu'est-ce que cela? » se demanda-t-elle ; elle va chercher la lampe et s'aperçoit que cette boue est de la farine pétrie avec du vin.

Elle va au tonneau et le trouve vide. Elle va au grenier, n'y trouve plus de farine. Alors elle comprend ce qui est arrivé.

« — Coquin! vaurien! Tu m'as perdu à la fois le vin et la farine. Je veux te tuer.

» — Oui, et toi, malpropre, qui laissais pourrir la tête de ta fille! Tiens, vois tout l'apostème que j'en ai retiré. »

La Marion va au berceau, découvre la tête de la fille et voit que la mémoire[1] était trouée ; la fillette était morte. Aussitôt elle tomba raide morte de douleur.

Cric cric,
Mon conte est fini;
Cric crac,
Mon conte est achevé.

L. Lambert.

(A suivre.)

[1] Litt. : la fontanelle antérieure.

BIBLIOGRAPHIE

Tradizioni popolari Abruzzesi, raccolte da Gennaro Finamore. Vol. I, Novelle (parte seconda); vol. II, Canti. Lanciano, tipografia di R. Carabba, 1885-1886.

Ces deux volumes sont le complément du beau recueil dont M. Gennaro Finamore a publié la première partie en 1882. Les nouvelles recueillies par lui, dans diverses localités des Abruzzes, sont données telles qu'elles lui ont été racontées, c'est-à-dire dans le propre parler de ces localités, ce qui en fait de véritables textes de langue pour l'étude du dialecte et des variétés dialectales de cette province. A la fin de la plupart d'entre elles on trouve de nombreux renvois aux récits similaires publiés dans les recueils de Pitré, Imbriani, Comparetti et autres. — Le t. II, comme le titre l'indique, renferme les *Chants populaires*, classés, non géographiquement, comme les nouvelles, mais par nature de sujets. A la fin de chacun d'eux est indiquée d'ailleurs la localité où il a été recueilli, en sorte qu'ils peuvent être utilisés, au point de vue des recherches linguistiques, avec la même sûreté que les nouvelles. C'est à tous égards, parmi les recueils de ce genre, un des plus intéressants que je connaisse.

C. C.

Albino Zenatti. Rappresentazioni sacre nel Trentino (Estratto dall'Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino). Roma, 1883, 67 p. in-8°.

Contribution des plus intéressantes à l'histoire du théâtre italien. L'étude de M. Zenatti, aussi attachante qu'instructive d'un bout à l'autre, complète heureusement les savantes recherches de M. d'Ancona et de M. Monaci sur les *sacre rappresentazioni* dans la péninsule. On saura gré à l'auteur d'y avoir inséré en entier, dans un texte soigneusement établi d'après les plus anciennes éditions, l'une des pièces les plus remarquables de celles qui font l'objet de son travail. Elle a pour titre : « *li Misterj della Passione di Nostro Signore Gesu Cristo*, da cantarsi dagli Angeli la Settimana Santa in processione », et se compose de 23 octaves.

C. C.

Folk-lore Catala. Ethnologia de Blanes, per D. Joseph Cortils y Vieta. Barcelona, A. Verdaguer, 1886.

Dans cet intéressant ouvrage, qui est le troisième de la *Biblioteca popular*, publiée par l'*Associaccio d'excursions catalanas*, M. Cortils y

Vieta étudie avec beaucoup de soin et de méthode les usages locaux, les superstitions, les jeux, la littérature populaire (contes, chansons, rondes, énigmes, proverbes, comparaisons, etc.) du district de Blanes. C'est un ouvrage riche de renseignements, que les folkloristes seront heureux d'y trouver classés dans le plus grand ordre. Ce livre ne sera pas moins bien accueilli des philologues, car une notable partie du volume est remplie d'observations instructives sur le dialecte de la « poblacion » qui en est l'objet.

C. C.

CHRONIQUE

La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales ouvre un concours pour l'année 1886.

Partie scientifique.— Les récompenses seront:

Une médaille de vermeil,

Une médaille d'argent.

Si les concurrents étaient nombreux, il serait accordé une seconde médaille d'argent.

La Société ne fixe aucun sujet pour ce concours. Les récompenses seront accordées aux meilleurs travaux scientifiques se rattachant de préférence à la région.

Partie littéraire.— Les récompenses seront :

I. — Un prix : Histoire locale du Roussillon.
II. — Un prix: Archéologie locale (monographie d'un monument).
III. — Un prix : Poésie française sur un sujet traitant du Roussillon historique ou pittoresque.
IV. — Un prix: Poésie française (sujet facultatif).
V. — Un prix: Poésie française (sujet humoristique).
VI. — Un prix : Poésie catalane (genre lyrique).
VII. — Un prix : Poésie catalane (genre humoristique).

Les ouvrages devront être adressés avant le 15 octobre 1886:

Pour le concours scientifique, à M. le docteur Paul de Lamer, secrétaire de la section des sciences, 4, place d'Armes, à Perpignan ;

Pour le concours littéraire, à M. Prosper Auriol, secrétaire de la section des lettres, rue Font-Froide, 1, Perpignan.

Chaque composition devra être accompagnée du nom et de l'adresse de l'auteur, sous enveloppe cachetée; l'enveloppe portera comme suscription une épigraphe ou le titre de l'ouvrage.

La Société distribuera les primes aux lauréats agricoles, comme elle le fait annuellement, dans la même séance que les prix du concours.

***

Vient de paraître à la bibliothèque Charpentier la première série des *Légendes, Croyances et Superstitions de la mer*, par Paul Sébillot. Ce volume, digne à tous égards des autres publications du savant folkloriste, est consacré à la mer proprement dite et au rivage. Il contient nombre de légendes empruntées à tous les pays du monde, et qui, pour la plupart, sont inédites ou traduites en français pour la première fois.

***

Vient de paraître la cinquième série, comprenant les lettres *R* à *Z*, du *Dictionnaire analogique et étymologique des idiomes méridionaux*, par L. Boucoiran. Nîmes, L. Boucoiran, rue Grétry, 26 ; Paris, Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, quai Voltaire, 25. Prix : 7 fr.

***

Ministero dell'Istruzione pubblica d'Italia

Avviso di Concorso

Colle norme prescritte dal Regio decreto 26 gennaio 1882, n. 629, modificato col Regio decreto 11 agosto 1884, n. 2621, è aperto il concorso per la nomina di professore straordinario alla cattedra di letteratura francese nella R. Academia scientifico-letteraria di Milano. (Stipendio, L. 3000.)

Le domande su carta bollata ed i titoli indicati in apposito elenco dovranno esser presentati al Ministero della Pubblica Istruzione non più tardi del 10 settembre 1886.

Ogni domanda inviata dopo quel giorno sarà considerata come non avvenuta.

Non sono ammessi i lavori manoscritti.

Le publicazioni dovranno esser presentate in numero di esemplari bastevole a farne la distribuzione ai componenti la Commissione esaminatrice.

Roma, 30 aprilo 1886.

Il Direttore Capo della divisione per l'Istruzione superiore,
G. Ferrando.

Le Gérant responsable : Ernest Hamelin.

DIALECTES ANCIENS

VIE DE SAINT HERMENTAIRE

La *Vie de saint Hermentaire*, ou *Armentaire*, que l'on va lire, est publiée ici d'après une copie faite par Raynouard et qui appartient aujourd'hui à M. Paul Arbaud. C'est celle-là même à laquelle M. Roque-Ferrier, qui ne la connaissait que par les extraits qu'en ont donné Bouche et M. Barbe, a consacré il y a cinq ans, dans cette Revue[1], deux articles très-intéressants, que nos lecteurs n'ont certainement point oubliés.

Faut-il croire que ce récit, comme l'affirme son auteur, soit en effet la traduction d'un ouvrage, — aujourd'hui perdu, — de Raymond Féraud, et que le même poëte ait aussi composé les autres vies de saints dont on lui fait pareillement honneur dans l'introduction? De sérieux motifs de suspicion m'en empêchent. Qu'après avoir écrit la *Vie de saint Honorat*, Raymond Féraud ait mis en vers provençaux les légendes de saint Tropez, de sainte Catherine, de sainte Barbe et d'autres encore, il n'y a là certainement rien d'invraisemblable, et on l'admettrait sans peine, sur la foi d'un témoin ordinaire. On ne consentirait pas moins facilement à admettre qu'il avait aussi composé la *Vie de saint Hermentaire*, si de cette vie le titre seul nous avait été conservé. Mais la comparaison qu'on en peut faire, et qu'a déjà faite M. Roque-Ferrier, avec la *Vie de saint Honorat*, prouve, ce me semble, non-seulement qu'elle n'est pas du même auteur, mais encore que c'est une œuvre supposée, *fabriquée*, par un faussaire, à l'aide de cette dernière, pour une bonne moitié. Et l'opinion que j'exprime ici n'étonnera personne, si j'ajoute que l'auteur de cette prétendue version de la *Vie de saint Hermentaire* n'est autre, à mon avis, que Jean de Nostredame, dont les *Vies des anciens poëtes provençaux* sont pleines, comme on sait, de pareilles inventions.

Je remarque d'abord que l'ouvrage a été « mis en françois », d'après le titre même, en l'an 1540. Si la date est exacte, quel autre que

[1] T. XX, pp. 41, 236.

Nostredame pouvait, dans le préambule, insérer la prétendue biographie de Raymond Féraud, telle qu'il devait la publier trente-cinq ans plus tard, sauf quelques suppressions et additions, dans les *Vies des poëtes provençaux?* On pourrait objecter que le préambule a pu être écrit après coup, par l'auteur de la copie d'où dérive celle de Raynouard, et qui paraît être la même que celle dont Bouche a eu connaissance. Mais alors, comment, copiant la notice de Nostredame, ne l'a-t-il pas transcrite en entier? Comment surtout a-t-il pu y ajouter des traits qui manquent dans l'imprimé et que nous retrouvons dans les mss. inédits de Nostredame ou dans la traduction italienne de Giudici, laquelle, ayant été faite, non sur l'imprimé, mais sur le ms. même des *Vies*, est d'une grande importance pour la critique de ces dernières? Ces traits, — j'en ai noté deux, — sont les suivants:

1. On lit dans le *Discours de la vie de saint Hermentaire* (ci-après, p. 160, l. 25): « et en délaissant cette vie lascive, il print la contemplative. » Or la notice imprimée de R. Féraud, p. 106 de mon édition (173 de celle de 1575), porte seulement: « et en délaissant ceste vie, print la contemplative. » Mais l'épithète n'est pas omise dans Giudici, qui traduit: « e lasciando questa vita mondana, si diè alla contemplativa. »

2. Immédiatement après, on lit encore dans le *Discours*: « et fist quelque sonnet en rime provençale à la louange dudict Robert, roy dudict Naples. » La notice imprimée dit seulement qu'il « fist plusieurs rithmes a sa louange. » Mais dans la notice manuscrite conservée à Carpentras, on lit (p. 108 de mon édition): « Il se treuve ung sonnet qu'il feist à la louange du roy René [1], qui se commence:

Seignour, lou rey s'allegra en ton divin secours [2]. »

Le même titre qui nous donne cette date, vraie ou fausse (je viens de montrer que la question, au fond, importe peu), de 1540, nous apprend que c'est « à la requeste de madame de Bagarris » que la *Vie*

[1] Ce n'est pas un *lapsus calami*; car on lit déjà plus haut: « estoit le poëte de Marie d'Hongrie, mere du roy René », passage dans lequel *Hongrie* a été substitué à *Arragon*, écrit d'abord. La correction de cette première erreur entraînait celle de la seconde. L'auteur a oublié de la faire; mais il est évident que, s'il avait auparavant songé à René, il s'était dès lors, reculant devant l'anachronisme, décidé pour Robert.

[2] Ce sonnet est une des trois pièces apocryphes que M. Paul Meyer a signalées dans le ms. 12472 de la B. N., dont Nostredame fut autrefois le possesseur. Là il est attribué à Bertran de Lamanon. Voy. les *Derniers Troubadours de la Provence*, p. 134. (V. 13, lis. *nostra* au lieu de *vostra*.)

de saint Hermentere fut mise en françois. Ce n'est pas là une circonstance indifférente, car nous savons, par le témoignage du P. Bougerel, que Jean de Nostredame « fut élevé dans la maison de Pierre Antoine Rascas de Bagarris. » Le rapprochement de ces deux faits, qui m'avait dès l'abord, et avant tout examen, suggéré mon hypothèse, ne paraîtra pas fait, dans tous les cas, pour lui ôter de sa vraisemblance.

Cette hypothèse trouve un autre appui dans le style du *Discours*, lequel ressemble, à s'y méprendre, à celui des *Vies*. Même langue incorrecte et embarrassée, mêmes tournures de phrases, mêmes idiotismes[1]. Le lecteur le moins attentif sera frappé de cet air de famille.

Mon sentiment est donc que nous avons dans le *Discours de la vie, bonnes mœurs et saincteté de sainct Hermentere*, un produit de la plume de Jean de Nostredame; et, comme cette plume fut celle du plus impudent faussaire qui ait jamais infecté l'histoire de ses mensonges, on trouvera chez moi toute naturelle l'opinion que j'ai exprimée plus haut et que je formule ici de nouveau, pour conclure ce préambule, à savoir : 1° que l'attribution de cet ouvrage à Raymond Féraud est fausse; 2° qu'au lieu d'y voir la traduction d'un original provençal, nous devons y reconnaître une pièce supposée, fabriquée par son auteur à l'aide d'emprunts faits à la *Vie de saint Honorat*, pour la plus grande partie, et peut-être à d'autres vies de saints pour le reste. Je réserve pour mes notes les preuves de cette dernière assertion.

C. C.

[1] Je signalerai l'emploi de l'infinitif passé pour le participe passé, par exemple : « et estre éveillés, troussarent... » p. 161, l. 23. Cf. dans les *Vies* : « Et y avoir demeuré longtemps... » (p. 64); « Gausbert estre de retour... » (p. 72). Ce singulier idiotisme, que connaît encore la langue de nos contrées (ainsi, à Montpellier, dans le pseudo-français du cru : « pas plus tôt être sorti..., aussitôt être arrivé.... »), se montre plus fréquent encore dans la petite chronique provençale dont le roman de Tersin fait partie, et dont l'auteur est également Jean de Nostredame. En dehors de ces ouvrages, je ne me rappelle l'avoir remarqué que dans les *Anciennes Chroniques de Savoie*, publiées au t. V des *Monumenta Historiæ patriæ*. (Par exemple : « Et Thezeus, estre couché... » col. 14; « Estre la bataille faite.... » col. 92; « Estre couronné à Rome l'empereur Henrich... »

Discours de la vie bonne s] mœurs et saincteté de sainct Hermentere, de nation grec, qui vint habiter au cartier de Fréjus en Provence, escript premierement en rime provençalle, et depuis mis en françois à la requeste de madame de Bagarris en l'an 1540.

Le moine dez Isles d'or qu'on appelle aujourd'huy les isles d'Yeres, que les enciens cosmographes ont nomé Estecadez, au cathalogue qu'il a faict des vies des poëtes provençaux, a escript que frere Raymond Feraud, gentilhomme provençal, homme de grande doctrine en toutes sciences, avoit esté toute sa vie amoreux et vrai courtizan, suivant la court des princes; fust bon poëte provençal. La royne Marie issue des rois d'Hongrie, femme de Charles 2 du nom roi de Naples, compte de Provence, l'avoit retenu a son service, parce qu'il escrivoit fort bien et doctement en langue vulgaire provensalle, de toutes sortes de rimes; par commandement de laquelle mist en vers provençaux la vie historialle de Andronic, qui fut depuis reputé et nommé sainct Honorat de Lerins en l'isle, fils du roi d'Ongrie; à laquelle royne Marie ledict Raymond Feraud desdia les œuvres qu'il avoit dictees et composées, que fut en l'an 1300; d'entres lesquelles œuvres y estre aussi la vie de St Æermentere, grec de nation, contemporain d'Endronic, la vie de S. Tropez, la vie de Ste Catherine, la vie de Ste Barbe et plusieurs autres œuvres et vies des saincts, qu'il desdia a Robert, roi de Naples, comte de Provence, fils dudit Charles 2., en reconpense desquelles luy fut donné une place audict monastere de sainct Honoré en l'isle de Lerins. Il avoit faict quelques chants d'amours; mais pour ne donner maulvais exemple a la jeunesse de son temps, les mit au feu, et en delaissant ceste vie lascive, il print la contemplative et se randit religieux audict monastere: et fist quelque sonnet en rime provençale a la louange dudict Robert, roy dudict Naples. Par quelques fragmens qui se truvent de luy semble que ce Raymond Feraud fust depuis surnomé Porcarius, et trespassa audict monastere environ le temps que dessus.

Or dict l'hystoire que Andronic et Germain frères, fils du roy d'Hongrie, ayants de nuict, par volunté et inspiration divine, abandonné le palais de son pere Andronic, roy d'Hon-

grie (qu'on dict la Panonie), sainct Caprasse les recoult dans la nef, avec lequel saint Caprasse estoit sainct Armentere tout freschement arrivé de Grece, dont il estoit natif et fugitif, craignant les rigueurs et poursuites que faisoient les infideles
5 contre les serviteurs de Dieu; et eurent le vent si a gré et la mer si calme qu'ils feurent conduits en peu d'espace jusques en la Mauritanie. Et combienque en peu de jours la mer s'esmeut avec terrible tempeste qu'on eust dict que le ciel et la terre se devoient assambler, sainct Caprasse se donna peur,
10 mais sainct Hermantaire qui estoit homme jeune et corageux, se confiant à la bonté de Dieu, asseura fermement ceux qui estoient dans la nef qu'ils n'endureroint aucun danger. Et vindrent arriver en la cité de Ravenne. Puis s'acheminerent a Verseil (en Lombardie) et surmontant le col de la Brasque
15 et de l'Argentiere en Py[e]mond treuvarent sainct Macrobe, qu'estoit un vray et divin prophete, auxquels il revella plusieurs secrets et choses divinadoires[1].

Pendant que sainct Andronic, sainct Caprasse et sainct Hermantaire faisoient penitance en l'Argentiere, sainct Jaques de
20 Compostelle s'apparut à eux en songes d'aller visiter le roy Charlemagne, fils du roy Pipin, qu'estoit en Espaigne detenu prisonier par Aygollant, seigneur des Sarrasins, qu'estoit environ l'an de nostre seigneur 801; et estre esveillés troussarent leurs bagages, se mettant en voyage et traversant la Durance
25 et le Rosne, la Garone et monts Pireneux, arrivarent dans peu de temps a Tollete, où les roys et princes estoient detenus prisoniers. Sainct Hermantaire, qu'estoit homme jeune et vailhant, accompagné de l'esprit de Dieu, va tyrer vaillhemment desdites prisons Charlesmagne et les princes qu'estoient avec
30 luy, par telle hardiesse que nul ne lui seut que dire, et neanmoins apres avoir veue la fille d'Aygollant nommee Sybille, qu'estoit malade, de sa veue seule recouvra santé, et des lors leur donna liscence le pere d'aller, venir et retourner par les terres; et de la s'en vindrent descendre a Frejus, qu'estoit un
35 port de mer fameux en la province de Narbone. Julian, evesque de Fréjus, qu'estoit lors presidant en l'eglise, ayant antendu leur venue, leur va au devant: sainct Hermentere qu'es-

[1] Ms. *fliminadoires?* Les deux premières lettres ne sont pas sûres

toit beau et de bonne nourriture, print d'une main Jullian, evesque, sainct Andronic et saint Carpasse de l'autre main, et furent conduits dans la ville où à l'aide de Dieu et par leur intercession le frere de l'esveque, surprins de maladie incurable, 5 fust faict sain de sa persoune. De ce mesme temps sainct Caprasse deceda au grand regret de sainct Andronic et de sainct Hermentaire ; mais il fust consolé par sainct Hermentaire.

Et de là sainct Andronic et sainct Hermentaire s'en vont tous deux monter sur mer par barque et s'en vindrent descen- 10 dre (conduits par l'esprit de Dieu) en Auriane (qu'est une isle nommée de present Lerins). A la plage de laquelle y avoit de males gens corsaires et escumeurs de mer infidelles, que leur firent de moult grandes injures et resistances. Mais sainct Hermentaire, vailhant persounage, à grands coups de pierres 15 les deschassa et desconfit, tellement que n'ayant plus seure retraicte pour sauver leur vie furent constraints se jester dans la mer, et la perirent malereusement : et sainct Andronic et sainct Hermentaire firent si bien qu'ils se rendirent maistres et seigneurs de l'isle Auriane. Or comme ils cuidoient estre 20 hors de danger (pour la victoire qu'ils avoient eu(x) contre les tyrans de l'isle), voyci venir plusieurs et diverses speces [de] serpens et bestes venimeuses contre d'eux, qu'ils mirent a mort. Encores[1] n'estoit pas tout faict, car ils virent venir deux grands et espouvantables serpents de grandeur et grosseur incroya- 25 ble : mais eulx prenants courage, ayants seulement loysir de prier Dieu les vouloir garder de la gueulle de ces monstres, sainct Hermentaire pourtoit de gros pains d'estouppes qu'il avoit formé la nuict precedante en forme d'esphere, couvertes de poirazine ; et les getta dans la gueulle de ces serpents. Les- 30 quels empeschez de les mascher sainct Andronic et sainct Hermentaire, avec bastons et pierres, firent si bien qu'ils les desconfirent. Et comme victorieux sainct Andronic et sainct Hermentaire portarent la despouille en ung lieu dans l'isle, où sainct Andronic fist despuis bastir un petit oratoyre, et ce fut 35 en l'an 802; et despuis le bruit de ces deux hommes fust tellement espandu par toute ceste contrée qu'on les nommoit les deux champions d'Auriane.

Ms. *encor is*, en deux mots.

Magonce, qui fust archevesque de Viene, estant en son archevesché, luy fust revelé en songe d'aller visiter Andronic en l'isle, et avoir de lui la forme et regle de vivre purement et sainctement en la loi de Jesus Christ, pour apres la fere garder aux clergs de son archevesché, et se mist en chemin pour y aller.

Saincts Mayme et Nazare[1] ayants entandu le bruit et saincte vie de St Hermentaire, se misrent en chemin pour le visiter, qu'estoient lors à l'isle.

De ce temps mesme l'evesque d'Antiboul trespassa et les bonnes gens du païs, amateurs de paix et du repos public, ayant entandu le bon bruit et saincteté de vie de St Hermentaire, l'esleurent evesque : et y estant arrivé, pour la crainte de quelque tyran ennemi de Dieu et de son eglise, qui dominoit en ce cartier la, pour les tyrannies qu'il y commettoit fust constraint vuyder la place, et remettre telle charge et office, et chercher son adventure ailheurs, et s'en alla du costé de Frejus.

Lequel cerchant les lieux plus solitaires qu'il pouvoit, et plus contemplatifs, hors de la comerce du puple (qu'il voyoit tant affectioné et ententif en vil gaing), trouva un lieu fort sollitayre, toutesfoys d'un aïr doux et sain, et se mist à contempler le lieu, priant d'un bon cœur a Dieu lui faire la grace de faire bastir et construire là un petit hermitage pour y vivre en pouvreté et repos d'esprit toute sa vie et estre hors des tumultes, ennuits et embitions qui reignent a l'exercisse de ces grands benefices et dignitez qu'il haïssoit mortellement.

Et allant mandier sa vie par Frejus et villes circonvoysines sans declarer quel il estoit, il fist si bien que en peu de temps il se bailha à cognoistre aux gens de bien aymant Dieu et sa saincte parolle ; par l'ayde desquelz peu de temps apres il fist bastir un petit hermitage, y vivant austerement des ausmone[s] qu'il alloit cherchant du jour a la journée, y estant visité quelques fois par les amis auxquelz il enseignoyt la doctrine de Jesus Christ purement et saintement et les admonestoit de fuyr les heresies qui avoient cours de ce temps là.

Assez loing de son hermitage tout aupres de las Empurias,

[1] Ms. *Mazare.*

qu'on dict aujourd'huy Empus, dans une baulme obscure et noyre où estoit vis a vis une grand forest, c'estoit arresté un serpent gros et dangereux lequel de vilhesse estoit devenu dragon; que les deluges et grandes inondations d'eaus qui
5 avoient abondé par le passé par tout ce cartier là et l'ardeur du soleil qu'avoit eschaufé l'humeur des eaux, entre autres animaux, la terre avoit engendré ce dragon, lequel avoit esté constraint sortir de la forest(s) et se mettre en la pleyne de l'hermitage de sainct Hermentaire, faisant un tel degast aux bour-
10 gades circonvoisines et habitants d'icelles que nul, tant hardy fust il, osoit approcher ni aller a leurs metaries et proprietez pour les cultiver. Tellement que par ce moyen tout estoit mis en friche et terre gaste. Et estoient les habitants constrains se remparer aux villes, pour se garder contre l'impetuosité et
15 violence de ce furieux et indomptable monstre, joint que l'air estoit tout corrompu et infecté de l'aleine [1] de ceste beste.

En l'an de nostre seigneur huict cents et dix, certains pelerins allants par devotion en l'isle de Lerins, passants par l'hermitage de sainct Hermentaire, qu'ils avoient cogneu autres
20 fois pour un homme de Dieu, ayant entandu qu'il faisoit là sa residence, le furent truver; et apres leur avoir communiqué et faict entandre le dommage qui [2] pourtoit le dragon, et qu'il infectoit le païs et les gens, conclurent de propos deliberé l'assaillir. Trois des pelerins, pouureux d'avoir ouy parler du dra-
25 gon, vouloient divertir tant qu'ils pouvoient ces [3] compagnons de ne mettre en tel danger leurs vies et qu'il vaudroit mieux poursuyvre leur chemin et d'aller accomplir leur devotion et pelerinage à Lerins que de s'arrester là.

Sainct Hermentaire de l'autre costé remonstroit qu'on ne
30 sçauroit fere une plus saincte œuvre que de fere mourir ceste beste. « Comment! dict quelqu'un d'entre eux. Si la beste est si fiere et si cruelle comme vous nous dites, tout un païs ne suffiroit pas à la fere mourir! » — « Dictes vous? dict sainct Hermentaire; je me fais fort moy seul, avec l'ayde de Dieu, à tout mon
35 bourdon et les vostres de l'accabler, mais que nous ayons bonne confiance en luy, qui nous donnera la victoire et nous

[1] Ms. *la leine*. — [2] *Sic*. Corr. *que*. — [3] = *ses*, pour *leurs*. Cf. ci-dessus, p. 160, l. 33.

delivrera de la gueule de ceste beste, car Dieu a assubjecti à l'homme toutes les bestes de la terre. Prenons donc courage, mes freres et amis, car nous empourterons la depouille de la fiere beste. N'i a pas dix ans passez que nostre frere Andronic
5 et moy, à la descente que nous fismes en l'isle où il est de presant, par le moyen de la grace de Dieu, ne nous donna il pas la victoire contre les fieres bestes venimeuses qu'estoient en ceste isle? dont je pense en avez ouy dire quelque chose. Allons je vous prie, car Dieu nous aydera. »

10 Et ce disant chachun d'eux print son bourdon garni d'un fer pointu au bout, et y metans un travers de boys a chachun en forme de croix, marcharent courageusement contre la fiere beste : et arrivarent à un petit champ nommé Arguinand, prochain de la voye Aureliane, qui tend a Fréjus, qu'est aujour-
15 d'huy le vieux bastiment qu'est encor droict au lieu et place de sainct Michel, et là firent priere à Dieu leur donner la grace de dompter ceste fiere beste.

Achevees que furent leurs prieres, S Hermentaire le courageux se met premier chantant le psaume 144 « Benedictus
20 dominus deus Israel qui docet manus meas ad prælium et digitos meos ad bellum », et fust segondé par ces compagnons.

Les gens des champs voysins, voyants ces champions marcher si courageusement, les ungs louoient l'entreprise, et les autres s'en mouquoient pour le peu de gens qu'ils estoient :
25 toutefois leur offroient gens et armes pour leur ayder. Mais sainct Hermentaire dict qu'ils avoient pour souverain cappitene Jesus Christ, les exortans seulement prier Dieu de leur donner victoire contre la fiere beste.

Il s'en vont ces pouvres champions avec telle parade qu'on
30 heust jugé qu'ils devoient estre devorez du monstre dangereux. Estants armez seulement des armures spirituelles et de la confiance qu'ils avoient en Dieu, estants bien avants entre le boys et un lieu maragageux, virent venir de loing ce merveilleux dragon, la gueulle ouverte, les mascoires bruyantes,
35 armé de dents pointues, couvert d'un gros cuir à dures eschailles, se rampant sur la terre, bastant son doz avec ses aysles, trainant une grosse et longue queue entortillée, gettant feu et flamme puante. Les pelerins se voulants mettre en deffance et fere teste au dragon, la fumée en estouffa trois les plus pouu-

reux qui s'estoient escartez et furent enveloppez de la queue. Les sept qui estoient demeurez avec St Hermentaire ne s'estonnants de rien, mais croissans de courage, se ruerent avec telle fureur sur ce monstre, le frappant sur la teste et par les flancs, et par le dos, et avec grands coups de pierres, l'ont tant travaillé et secours[1] que sainct Hermentaire le premier luy fourra le fer de son bourdon aux flancs, ses compagnons de mesme. Finalement ils firent si bien qu'ils le mirent à mort. Les villageois se voyant sur la sommité des prochaines montaignes, priants Dieu humblement pour les pouvres pelerins de les vouloir garder de la gueule de ce faux dragon, furent tous bien jouyeux de le voir mort et estandu. Tous y accoururent, tous cuilhant des fleurs qu'ils trouvarent par les champs, et en font des chapeaux et en couronarent la teste de St Hermentaire et de ses compagnons ; et aux sons de tambours et musettes se mettent en forme de couronne, chantans cette chanson :

Diou sia grazit, qui nous a fach
La gracia de veyre desfach
Lou dragon qui nous destruzia
Et que tant de mal nous fazia !

Diou sia grazit a grand soulas,
El[2] que a romput lou doullent las
Del qual lou dragon menassava
Nous mangear al luec ont estava !

Diou sia grazit, car sa bontat
Non nous a jamay deffautat,
Mais nous a fach lusir sa cara,
Tant sancta preciouso et cara !

Diou sia grazit, car a vougut
Que lou dragon non a pougut
Nous engoullar dedins sa goulla
Que jamay non ero sadoulla !

Diou sia grazit qu'ez pouderoux,
Car nous deven tenir huroux

[1] *Sic*; pour *secous* (secoué). — [2] Ms. *Et*.

D'estre escapas d'aquesto ruda
Fiera bestia, traita et plaucuda[1].

L'hymne fini, tous se mirent à genoux, levant les yeulx au ciel, à jointes mains rendirent graces a Dieu de la victoyre par
5 eux obtenue contre le dragon.

Et ce faict chachun s'ayda a escourcher le dragon, et l'emplirent d'herbes odoriferantes et aromatiques qu'ilz cuilhyrent par les champs, et l'emporterent à l'hermitage de St Hermentaire, lequel depuis il dedia a une eglyse, qu'il fist bastir soubs
10 le tiltre de St Michel des aulxmones de bonnes gens du païs. Et depuis ce lieu là fust appellé vulgairement Dragoniam, c'est à dire le lieu du Dragon.

Le bruit et renommée de sainct Hermentaire s'espandit tellement par tout le païs qu'on ne parloit d'autre personne
15 que de luy, pour la saincteté que reluisoit en ses faicts, car tous les malades et pouvres d'esprit, et ceux qui estoient troublés de cerveau se retiroient a luy; lesquels moyennant les prieres et invocation du nom de Dieu, en peu de temps on voyoit choses miraculeuses en eulx, non pas d'une santé en-
20 chantée ou charmée qui ne dure que ung ou deux jours, mais c'estoit tant qu'ils vivoient, car on les voyoit aller, parler et frequenter toutes persounes avec bons et saincts propos des faicts de Dieu, lui randants louvanges[2] immortelles des dons et grasses qu'il avoit infuses a sainct Hermentaire.

25 Et jaçoit ce que de longue main le Christianisme fut planté en ce quartier là, encores y fust il mieux affermi par la doctrine et bons exemples de sainct Hermentaire et de ceulx qui le suivoint, et ne faisoit l'on(s) que bien peu de compte de la loy payenne, fors que des Juifs qui y estoient plusieurs ennees
30 avoyt, despuis que les Romains, jadis seigneurs de tout le monde, leur avoient permis vivre en leur loy; et par succession de temps eurent permission des gouverneurs que les rois de France tenoient en la province Narboynoise de y vivre[3] et continuer sans abbus toutesfois ny escandalle, sur la peyne de

[1] Ms. *plancuda*

[2] La même forme se retrouve deux fois plus loin. C'est un provençalisme. Cf. *lauvar* = *laudare*, comme *auvir* = *audire*.

[3] Ms. *viuure*.

mort, laquelle peyne leur avoit esté imposée par le senat consulte, en payant le tribut tel qu'il avoit esté ordonné.

Et audict lieu de Dragoniam, qu'on nomme aujourd'huy Draguignan, au terroir d'iceluy, assez loing et separé de la ville y avoit emmy d'un boys une fee nommée Estarella, et le lieu se nommoit Sylopera[1] où les femmes des lieux circonvoysins, abusées de superstition, alloient boyre quelque abev[r]aige que leur estoit adminstree par les presbtres[2] de ceste fee; et a chef de neuf moys aulcunes d'elles s'acouchoient de filz ou de fillhe. Dont venu a la notice de sainct Hermentaire, y alla accompagné des principaux de la ville, et truvarent quelques femmes voylées le visage d'un voyle rouge, vestues d'habits incougneux et inhusitez. auxquelles les prestres et sacrificateurs de la fee administroient leurs bennaudes[3], estants assizes au dessoubs d'une grande et grosse pierre soubstenue de trois grosses pointes en forme d'obelisques, faicts et composez a la rustique sans aucun ordre d'architecture; et y estants arrivez de loing regardoint tout le mistere; et sainct Hermentaire approchant de la pierre remonstra aux femmes et sacrificateurs que ce n'estoit pas la façon d'ainsi idolatrer et d'abuser les pouvres femmes simples, car la grace de Dieu le createur du ciel et de la terre par l'intercession de son filz Jesus Christ estoit plus que habondant d'accomplir leurs désirs, pourveu qu'elles de bon cœur le priassent et que telles superstitions et abus estoy[n]t plus tost pour les mener a une damnaption perpétuelle et que le fruict qui naistroit de telles damnables heresies ne viendroit jamais bien.

Les femmes oyants ainsi parler St Hermentaire se desvoyllarent et escoutans voluntiers et attentivement sa doctrine luy en rendirent graces et s'en retournarent en la ville, où elles furent le visiter souvent en son hermitage avec les plus notables femmes de la ville et dez lieux circonvoysins; toutes lesquelles par le moyen des sainctes prieres de saint Hermentaire elles obtenoint de Dieu tout ce qu'elles demandoint et

[1] Ou *Cyclopera*, d'après une autre copie. Cf. *Revue des langues romanes*, t. XX, p. 41.

[2] Ms. *pbres*, avec un signe abréviatif au-dessus.

[3] *guinaudes*, dans l'autre copie déjà citée. Voy. *Revue des l. rom.*, t. XX, p. 41.

desiroint de bon cœur, et toute leur famille succedoit de bien en mieux.

Il parla aussi avec telle severité aux sacrificateurs de la fee, les comendant de n'y retourner jamais plus et que s'ilz faisoint le contrere, il les feroit chastier de telle sorte qu'ilz s'en sentiroint.

Et quand a la fee Estarelle, quy habitoit au haut de la montaigne d'Estarel, elle se disparut miraculeusement de ce lieu et s'en voula a la tour de la Turbie avec ses compaignes.

Ce nonobstant, quelque temps apres St Hermentere ayant esté adverty que les presbtres[1] enchanteurs continuoint les abbus, il les fist prendre et sans figure de procez comme heretiques les fist ardre et brusler touts vifs, pour servir d'exemple à tous.

Et neanmoings fist demolir et ruyner la maison et petite habitation que avoit faict bastir la fee, où elle se reduisoyt toutes les nuicts, et ne laissa debout que la grosse pierre appuyée sur les obelisques pour une memoire perpetuelle, lequel lieu et cartier on a depuis nommé la Lausze de la Fada, laquelle est encore desbout. Aujourd'huy elle est assize dans les vignes un petit a quartier du chemin royal tirant à Empus, aupres de la petite riviere à main gauche dudict chemin.

De ce mesme temps l'evesque d'Antiboul trespassa et les gens du païs esleurent sainct Hermentaire, lequel a grand difficulté voulut accepter la charge et dignité, disant aux electeurs que le clergé avoit mandé vers luy qu'il aymoit beaucoup mieux s'arrester en son petit hermitage et là vivre en sa pouvreté ou tout repos d'esprit habonde que d'estre nourry aux habbois d'envie, de calomnie et de faux rapports, leur remerciant l'honneur qu'ilz luy[2] faisoint les priants de se pourvoir d'ung autre, et a son reffus les electeurs s'en retournarent.

Etant seul en son hermitage, ceulx de la ville de Dragoniam, qui avoint perdu l'ung des recteurs et administrateurs de la ville, le vinrent truver, luy faisant entendre la cause de leur venue, et que tout le puple l'avoit esleu à la place du rec-

[1] Ms. *pbres,* avec un signe abréviatif au-dessus.— [2] Ms. *leur.*

teur deffunct, le priant vouloir accepter la charge, estants asseurez que par sa saincte industrie ils seroint bien gouvernez et administrez, auxquelz fust respondu par sainct Hermentaire et remonstré que la charge et administration de leur
5 ville n'estoit pas petite et que Dieu ne luy avoit pas tant donné de sens de la pouvoir administrer. « Toutesfois estant accompagné de tant d'honestes personnes et sages qui y sont, je ne la refuserai point », dict il, et pour cela vaqua il trois jours a prieres et jeusnes, suppliant le seigneur Dieu luy donner
10 la grace de bien gouverner la ville, et ce faict s'en alla en la ville et durant quelque temps il fist office de vray administrateur, conduysant si bien les affaires de la ville et mesmes des[1] pouvres de Jesus Christ, qu'il fist fonder ung hospital que fut doté de l'aumosne des bonnes gens. Et durant son administra-
15 tion, il visitoit les malades, nourrissoit les pouvres, consoloit les dezollez et deffandoit les vefves et orphelins. Et sur la segonde ennée de son administration, il en fut depposé par la conspiration d'aucuns meschants, mais il fust restitué et remis par le bon rapport que firent les autres administrateurs à
20 Charles, roy de Provence, filz de Louys le Debonaire, roy de France.

Son administration finie, s'en retourna en son hermitage, y vivant sollitairement et chastement en jeusnes et oresons, et tout ce qu'il aqueroit, fust d'argent, de pain, de bled, de vin,
25 il le despartoit tout aux pouvres de Jesus Christ.

Et neanmoings, ainsi que dict l'istoire, il fonda l'eglise de St Pierre a Draguignam et la dota des ausmones qu'il recevoit.

Entre plusieurs chapelles, oratoires et eglises qu'il fist bastir,
30 fut celle prochaine de son hermitage soubs le nom de sainct Jacques, ordonnant et priant après sa mort les recteurs de Draguignam l'intituller[2] soubs le nom d'hermitage seulement le lieu de sa residence et demeure.

De ce temps en la Prouvance y fust si grande multitude
35 de sauterelles, qui avoint six ailles et cinq pieds et deux dents si aygues qu'elles gastoint et consumoint toutes les herbes des prez et jardins et tous les oliviers et autres arbres fruictiers

[1] Ms. *les*. — [2] Corr. *d'intituller*, ou suppr. *l'* ?

de ceste contrée là; mais saint Hermentaire fist assembler un conseil general et remonstra a l'assamblee que ces bestes estoient une vraye vengeance de l'ire de Dieu « pour nous fautes et pechez, disoit il; et pour l'appayser, je truverois bon de
5 fere une procession avec prieres publiques du plus grand de la ville jusques aux petitz de sept ans et au dessus, afin que Dieu nous vueilhe envoyer sa benediction. » Et le lendemain tout le puple s'estant mis a jeusnes et abstinances pour trois jours firent procession generalle avec prieres publiques, et
10 peu de jours apres Dieu envoya un vent qui deschassa ceste vermine en la mer de Frejus; et dez lors tous jours la saincteté de sainct Hermentaire et l'amour que Dieu et le peuple lui portoit se manifestoit de jour en jour.

Charles le Chauve, roy de Prouvence, filz de Louys le Des-
15 bonnaire, roy de France, fust adverty que son nepveu l'empereur estoit trespassé, s'en alla a Rome pour recevoir la couronne imperialle et y ordonna Boso, fraire de sa femme, roy de Prouvence, et estant arrivé à Rome, Jean neufviesme du nom, pape de Rome, le couronna; deux ans appres empoi-
20 sonné trespassa. Le pape fist eslyre en empereur Louys le Begue, filz dudict Charles le Chauve. Et pour la contention que fust sur ceste election le pape fust poursuivy et constraint s'en fuyr à Arles et y demeura avec le roy Boso six mois, pendant lequel temps ayant ouy parler de St Hermentaire, de sa
25 saincteté, bonnes mœurs, vie et conversation, par l'archevesque d'Arles qui estoit lors, fust envoyé querir. Le pape Jean, l'ayant veu et interrogé de son sçavoir et suffisance, luy baillha un evesché lors vacant en la Germanie; et pour ne desplaire a sa saincteté l'accepta et le[1] baillha a un sien familier
30 et bon amy de Draguignam, et luy se retira en son hermitage; et trouva que quelques larrons infideles et heretyques de nuict luy avoint pylhé son hermitage et prins quelques ornemens d'eglise; se retira au pape estant encores en Arles, et à sa requeste fist un decret moult proufitable que d'hores[2] en avant
35 les sacrileges seroint excommuniez et muletez de trente livres d'argent; et a son retour il s'enquist si bien et si substilement des larrons et sacrileges de son hermitage que ayant faict pu-

[1] Ms. *la*. — [2] Ms. *d'hons*.

blier ce sainct decret contre eulx, ils ne se peurent jamais desloger du terroir de Draguignam ains alloyent comme tentez dingantz ça et là. Finalement moururent miserablement en languissant et n'avoint que la peau et les os, tant de force et
5 de vertu eust cet excommuniement.

Du temps de Formosus, pape de Rome, fust tenu un concile a Viene du Dauphiné, et fust faict entendre a toutes persounes, de quelque estat et condition que ce fust, versé aux sainctes lettres, se truver a Viene audict concille pour y traicter
10 des affaires de la Crestienté. L'evesque de Frejus y alla et le fist entandre a sainct Hermentaire, le priant de venir en sa compagnie. Et jaçoit que sainct Hermentaire estoit ja vieux, cassé et plein d'années, attaignant ja l'aage de quatre vingts ans, il savoit bien qu'il ne seroit jamais de retour, et fist venir
15 aupres de luy les recteurs et principaux de la ville de Draguignam auxquelz il fist entendre le voyage qu'il debvoit faire au concille de Viene, pour hobeir a son prelat, il se dispousoit d'y aller de bon cœur, et leur dict en ceste maniere :

« Messieurs, vous avez veu et cogneu, dez que j'ay esté au-
20 pres de vous et que vous m'avez conversé, je ne vous ay, comme je pense, monstré aucun mauvais exemple, faict ne dict chose par laquelle vous ayez esté escandalizez ni abuzez. Je vous ai dict et remonstré souvent que nous avons paradis pour les bons et enfer pour les mauvais : ceux qui vivront verteuse-
25 ment auront paradis, et ceux dont la vie sera meschante et deshonneste auront enfer, lieu de peine per(z)durable et infinie. Vous avez veu et cogneu les merveilleux dangers de ce monde, et que à peine les hommes et mesmes ceulx qui ont les grands honneurs et richesses y peuvent fere leur salut et
30 qu'ilz y ont cent mille empechements. Je suis deliberé, Dieu aydant, obeyssant a mon prellat, de le suivre au concille que se doibt tenir a Vienne, mandé par nostre sainct pere le pape ; et sellon que je me sens, attandu ma vieilhesse, à peine me reverrez vous plus. A ceste cause, je vous prie et exhorte gar-
35 dez entre vous autres charité fraternelle. Que toute embition et envie soyt hors de vous cœurs ; servez et aimez Dieu, gardez vous de l'offenser, priez le souvent, sans intermission, invitez les saincts, chantez et repassez souvent les psaumes de David auxquelz trouverez consolation.

Sy vous voulez faire confession de voz pechez et fere penitence, dictez[1] de bon cœur les sept psaumes que je vous diray, les 6, 32, 27, 50, 102, 142. Quand vous voudrez prier Dieu, dictez les psaumes 24, 30, 20, 85, 69, 52, 66, 60, 54, 63.

5 Quand vous voudrez louer sa majesté et randre graces des benefices qu'il vous a faicts, lisez et chantez les psaumes 102, 103.

Quand vous serez affligez de tentations humaines et spirituelles qu'il vous semblera estre delaissez de Dieu, dictez les 10 psaumes 2, 63, 68.

S'il vous semble estre delaissez en voz tribulations, dictez les psaumes 12, 29, 33, 43, 55, 63, 30 et 70, 102 et 103.

Quand vous voudrez exerciter aux louvanges et mandements de Dieu, 118, et à parler tout à un mot repassez souvent 15 les psaumes du commencement jusques à la fin, et vous y truverez de grandes consolations.»

Tous les assistants en l'oyant pleuroyent si tres fort qu'ilz feurent long temps sans pouvoir dire ne profferer une seule parolle, et estre un peu appaizez, l'un d'entre eulz luy dict en 20 ceste maniere :

« Monsieur nostre maistre, pencez bien que vous deviendrez, vous priant considerer que vous estes ja vieulx, et que vostre temps ne sçauroit porter le travail du chemin, ni le froid, ni le chaut, qui sont excessifs, et neanmoints que en demeurant 25 aupres de nous (que vous aymons et benirons[2]) ferez trop plus de bien en vostre hermitage que d'aller en ce concille, où vous serez mal traicté pour la necessité que vous endurez. Partant nous vous prions de demeurer, et neantmoings nous irons truver l'evesque de Frejus[3] se desporter de vous mener 30 là. »

—« Non, leur dict sainct Hermentaire, ne le faictez pas, car il faut que je tienne ma promesse », et en ce disant les embrassa tous, et print congé d'eux, prenant son chemin vers Frejus, luy fere[4] compagnie jusques à ce qu'il leur donna congé.

35 Estre arrivé à Fréjus, il fust le fort bien venu. L'evesque

[1] Pour *dictes*, et de même aux lignes 4, 9 et 11.

[2] Corr. *benissons?*

[3] Lacune? — [4] Corr. *firent?* Peut-être manque-t-il ici quelques mots.

luy fournit d'un cheval et s'en partirent pour aller à Vienne en Daulphiné.

Et estre arrivés, ilz y demeurarent environ ung an. Pascal et Jean, legats depputés par le pape presidarent audict concille, auquel fust traicté entre autres choses, qu'il seroit encores licite aux presbtres d'espouzer femmes, pourveu qu'elle fust pucelle et non vefve, pour esviter bigamie.

L'evesque de Frejus eust comission du concille d'aller fere publier ce decret, à la requeste de plusieurs evesques qui avoint desir de se marier, au païs d'Italie vers la Sicille et la Grece ; et en s'en retournant avec sainct Hermentaire, ledict sainct Hermentaire ne pouvant plus supporter le travail du chemin, estre arrivé à son hermitage trespassa et y fust ensevely ez calandes de jun, regnant en Provence le roy Boso ; à l'honneur duquel les bonnes gens qui aymoint Dieu et la vierge Marie firent bastir une petite chapelle, soubs le nom et tiltre de sainct Hermentaire, car l'evesque de Frejus qui le cognoissoit et l'aymoit de bon cœur, en passant a Rome par devers le pape, fist tantque à ses louvanges et prieres le canoniza, et en apporta les bulles, portant indulgences a tous fidelles chrestiens qui iroint visiter ladicte chapelle de mile ans, et que toutes les ennées la feste de sainct Hermentaire seroit solemnizée le jour mesme de son trespas.

Extraict et collation[é] à son original estant riere messire Thomas de Villeneufve, dict Dary, prieur moderne du prieuré de sainct Hermentaire de la presante ville de Draguigan, par nous Jaques Roux, notre royal de ladicte ville et Me Guillerme Colomb, escrivain de ladicte ville et en foy de verité cy soubsignez :

Roux, notᵉ,
Collomb, escrivain.

(A suivre.)

DIALECTES MODERNES

PARNASSE PROVENÇAL

OU LES POËTES PROVENÇAUX

qui ont écrit depuis environ le milieu du seizième siècle jusqu'à présent

PAR LE PÈRE BOUGEREL, PRÊTRE DE L'ORATOIRE [1].

La Provence avait déjà vû les troubadours ou poëtes provençaux chanter leurs vers dans tout le Royaume et mériter les éloges et les applaudissemens de tous les connoisseurs; lorsque de nouveaux poëtes provençaux ont marché sur les pas de ces anciens, et souvent même les ont surpassés. J'ay cru que je devois rassembler dans un seul article tant d'excellens poëtes dont la plupart restent inconnus, et dont les noms meritent de passer à la postérité. Cet article sera d'autant plus curieux que personne, que je sache, n'a encore traité cette matière.

[1] Ms. no 723 de la bibl. Méjanes, à Aix. Ce ms. n'est qu'une copie; nous ignorons si elle a été prise sur l'original même, et nous n'en connaissons pas d'autre. — Sur le P. Bougerel, né à Aix vers 1680, mort à Paris le 19 mars 1753, et sur ses écrits, voy. Achard, *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence,* et surtout le P. Ingold, *Petite Bibliothèque oratorienne,* t. II *Le père Joseph Bougerel, notice biographique et bibliographique d'après des documents inédits.* Paris, 1882. Le principal ouvrage du savant oratorien, *Vies des hommes illustres de la Provence,* est resté inédit. Le ms., conservé dans une bibliothèque privée peu accessible, contient, paraît-il, la matière de quatre volumes in-4o. Il est probable que le *Parnasse provençal* n'est qu'un extrait de cet ouvrage. Peut-être la copie d'Aix est-elle incomplète. Quelques indices du moins le feraient supposer. Voir ci-après dans les *Notes et additions.*

LOUIS BELAUD DE LA BELAUDIERE ET PIERRE PAUL

Louis Belaud de la Belaudiere naquit après le commencement du seizième siècle, à Grasse ; il vint dans le monde avec un génie porté à la poësie, et commença à faire des vers dès l'age de 7 ans, et des sonnets à 10. Il n'avoit jamais lû ni livre latin, ni livre français ; et il travailloit avec tant de facilité qu'il n'a jamais employé plus de tems à composer un sonnet qu'il n'en falloit pour l'écrire. Sa conversation étoit agréable et enjouée ; il méprisoit philosophiquement les honneurs et les richesses ; il servit pendant quelque tems dans la cavalerie et dans l'infanterie, et fut ensuite au service du Batard d'Angouleme, grand prieur de France et gouverneur de Provence. Après sa mort, il se retira à Marseille, chez le capitaine Pierre Paul, son ami ; mais des affaires domestiques l'ayant conduit à Grasse, il y mourut au mois de novembre 1588, agé de 56 ans. Il laissa ses ouvrages à Pierre Paul, son ami. Sa taille étoit médiocre, mais proportionnée ; il avoit un talent particulier pour connoître les differens caractères et se conformer sans peine à l'humeur d'un chacun ; il étoit constant ami, dissimuloit les deffauts des autres. On n'en reconnoissoit en lui que celui de l'amour ; il dansoit admirablement bien et jouoit de plusieurs instrumens. La nature lui avoit fait ce présent ; il se confioit tellement à ses forces qu'il ne menageoit point sa santé. Aussi raccourcit-il ses jours. A l'age de 40 ans on fit son portrait, et l'on mit autour ces paroles : *Vertu me guide, honneur me suit.*

Pierre Paul, après sa mort, mit ces vers au dessous :

Veicy la vrayo pourtreturo
De Louis Bellaud, poeto jadis
Qu'en viven toujours avié curo
De servir Diou et seis amis ;
Si cent mille ans lou mounde duro
Sous carmes noun seran poiris :

Car devant que la parquo duro
De soun corps ayo pres monturo[1]
Lous a passas per lou tamis.

Par cet échantillon on peut juger de la poësie de Pierre Paul. Les poësies de ces deux poëtes sont pleines de feu; on y trouve beaucoup de naturel. L'ouvrage de Bellaud est intitulé: *Obres et Rimos provençalos de Louis de la Belaudiere, gentilhommo provençau, revioudados per Pierre Paul, escuyer de Marseillo, dedicados al vertuoux et generoux seignours Louis d'Aix et Charle de Casaulx, premiers consous, capitanis de doues galeros, gubernatours de l'antiquo villo de Marseillo.* 1595, *in*-4°. Pierre Paul fit imprimer ses poësies à la suite de celles ci. Les deux tyrans de Marseille appellerent exprès d'Avignon Pierre Mascaron pour les imprimer. Ce fut le grand pere de Jules Mascaron, Evêque d'Agen et le premier prédicateur de son tems. Ces deux poëtes sont regardés comme les restaurateurs de la poësie provençale. Ce qui releve davantage leur merite, c'est qu'une illustre demoiselle, nommée Marseille d'Altouviti, aussi recommandable par sa naissance et sa vertu que par son esprit et ses talens, composa leurs éloges en vers que voici:

ODE

Nul n'aura dans le ciel partage,
S'il n'a chanté par l'univers
Le rare phenix de notre age,
Paul et Bellaud unis en vers.

Mercuriens discrets poëtes,
Enfans des neuf muses cheris,
Je sacre aux lauriers de vos têtes
Deux festons de myrthe choisis.

Atropos a voulu dissoudre
Un couple d'amis si très beaux,
Ayant mis Louis Bellaud en poudre
Sous le froid marbre du tombeau.

[1] Corr. *mouturo*.

Mais de quoi lui sert son envie?
L'amour a dompté son effort[1],
Car Paul lui redonne la vie
Malgré le destin et le sort.

Marseille d'Altouvitis étoit née à Marseille l'an 1550, lorsque Philippe d'Altouvitis, son pere étoit premier consul de cette ville. Les premiers consuls étoient alors de condition; il est très connu dans l'histoire par sa fin tragique. Sa mere étoit Renée de Rieux, baronne de Castellanne et de Chateauneuf. D'Aubigné l'appelle princesse de Bretagne; elle avait été maîtresse d'Henri 3. Marseille fut tenue sur les fonds de baptême par la ville de Marseille, qui lui donna son nom selon la coutume. Louis de Galaup a composé des vers sur le bracelet de Marseille d'Altouvitis, tissu de perles et de corail, et lui a addressé une mascarade d'une Amazonne et d'une Esclave. Reboul lui dedia en 1600 un ouvrage intitulé: *la Mort courageuse de Sophonisba,* où [il] la qualifie baronne de Castellanne. L'ouvrage fut imprimé à Rouen, in 16, chez Raphaël de Petitval. Elle mourut à Marseille l'an 1606, et fut enterrée dans l'Eglise des Grands Carmes. Après avoir célébré si dignement nos deux poëtes, elle méritoit de trouver un panegiriste; elle le trouva en la personne de Jean de Bermond, Marseillois, qui lui dressa l'Epitaphe qui suit, que je rapporterai avec d'autant plus de plaisir que l'eloge de cette vertueuse demoiselle mérite de trouver place avec celui de nos deux poëtes.

ÉPITAPHE DE MARSEILLE D'ALTOUVITIS, PAR JEAN DE BERMOND, MARSEILLOIS

Le jour étoit couché sous l'ombre,
Quand la Parque d'un esprit sombre
Couvrant les plus vives clartés
Qu'amour écrit entre ses flammes,
Separa des parfaites ames
L'ame de toutes les beautés.

Ce fut des graces la quatrième,
Ce fut des muses la dixième,

[1] En marge, dans le ms.: *Fortis ut mors dilectio.*

Marseille qu'elle nous ravit ;
Mais tout le triomphe et la gloire
Qui naquit de cette victoire
De rien ou de peu lui servit.

Car l'esprit quittant la nature
D'un corps sujet à pourriture
Ne fléchit à même destin ;
Mais doué d'un astre plus ferme,
La fit, sans limiter son terme,
Paroitre au point de son matin.

JEAN DE NOSTRADAME, OU NOSTRADAMUS

Il est juste de mettre ici l'historien des poëtes provençaux ; il étoit lui même un des meilleurs poëtes de son temps ; il composa bien des chansons galantes qui furent estimées. Il fut procureur au parlement de Provence et naquit à Saint Remi. Michel de Nostradame ou Nostradamus, astrologue, fut son ainé. On n'a pas ramassé ses poësies. On trouve seulement quelques vers françois[1] à la tête de quelques ouvrages ; il fut élevé dans la maison de Pierre Antoine Rascas de Bagarris. Il étoit regardé comme un excellent musicien, et pinçoit très delicatement le luth, instrument fort à la mode dans ce tems là. Nous avons de lui : *les Vies des plus celebres et anciens poëtes provençaux qui ont fleuri du tems des comtes de Provence, recueillies de divers auteurs qui les ont écrites en langage provençal, lesquelles ont été trouvées écrites à la main en quelques bibliothèques anciennes, par Jehean de Nostradame, procureur en la cour du parlement de Provence, par lesquelles est montré l'ancienneté de plusieurs nobles maisons, tant de Provence, de Languedoc, France, que d'Italie et d'ailleurs. Lyon*, 1575. *Marsilii et Bouquet, in* 8°. Elles ont été traduites en italien par Giudici et imprimées a Lyon, in 8°. Il y en a une autre traduction aussi en italien par Gio. Mario Crescimbeny sous ce titre : *le Vite de' piu celebri poeti provenzali scritte in Lingua francese*

[1] Suppl. *de lui?*

da Giovanni di Nostradama, procuratore della corte de parlamente di Provenza, e trasportate nella Toscana, e illustrate e accresciute dal canonico Gio. Mario Crescimbeni custode d'Arcadia e academico gelato. Roma. Ant. Rossi, 1710, *in* 4°. Crescimbeni y a fait des additions très considerables. Il mourut en 1575.

ROBERT RUFFI

Robert Ruffi, Marseillois, étoit fils de Barthelemy Ruffi et de Baronne de Lans; il épousa Marthe de Morineau, fille de François de Morineau, gentilhomme de Tarascon, qui fut viguier de Marseille en 1577; il fut grand père d'Antoine Ruffi, historien de Marseille. Il a laissé des mémoires mss. de tout ce qui s'est passé de plus remarquable à Marseille, depuis l'an 1586 jusqu'en 1596, dont son petit fils a beaucoup profité. Il avoit composé grand nombre de vers provençaux. Une seule pièce manuscrite m'est tombée entre les mains. C'est une chanson historique en 41 couplets de trois vers sur la grande peste arrivée à Marseille l'an 1580; il y rapporte tout ce qui arriva dans cette ville. Il y mourut le trente janvier 1636 dans un age fort avancé.

CHANSON PROVENÇALE SUR LA GRANDE PESTE DE L'AN 1580

Tu podes ben plourar, pauro Marseillo,
De la perdo qu'as fach, tant merevillo,
3 Cieutat que non avies ges de pareillo.

Dous grands flageoux de Diou t'an visitado;
La pesto et la famino t'an rouinado,
6 Per grand mortalita que t'es ystado.

Non si poudié troubar blat ni farino,
E mai de des florins valié l'emino,
9 Tallament que venguet la grand famino.

Et lou pan que de blat l'on attroubavo
Ero quasi pourrit ou ben s'arnavo;
12 En lou mangeant au couer non profitavo.

De consous d'uno ville[1] feron ragis
De nous prendre los blats per los passagis,
15 E n'an leva la tracho das villagis.

Proun d'autres torts n'an fach, noun l'auze[2] dire,
Ellous de nouestre mau an vougu rire;
18 Mai pourrien ben un jour avé dóu pire.

Las! aquo nous mettet en fouert grand peno,
Car, en faute de blat, lou pople reno
21 Et souvent grand dangié ai consous meno.

Vesias la pauro gent de talo so[ue]rto
Mangear d'herbo, plorant, la caro mouerto,
24 E lei laboradour de pouerto en pouerto.

Certos tombavan[3] leou en mouert subito
Das paures que premiers la fan incito;
27 En aquo si counoi quan Diou s'irrito.

En lan quarante siey disien gran pesto;
Solament de huech mille fan la festo;
30 Mai aro a ben agut plus grand tempesto.

Puis l'an cinquante siei fon reveillado;
Mai en si recourdan de la passado,
33 Fouguet per leou fugir en breou mancado.

En l'an soixante cinq se ressuscito,
Mai la vigour dau frech fouerto subito
36 La rendet senso fuech et ben petito.

Aquesto encaro mai es espelido.
E pensant qu'elle fouesso leou finido,
39 Couesto en proun de gens la mouert transido.

Car dau pople commun d'uno tau villo
Son de pesto et de fan morts a la filo
42 Ben et fouert quasi mai de trento millo.

Sur las autres davant l'on se fisavo;
En vesen que lou mau venié, pui coavo,
45 « Eici noun sera ren! » cadun cridavo.

[1] Leis consous d'Aix. (Note du ms.)
[2] Ms. *lauzo*. — [3] Ms. *tombaran*.

A des de janvier [l'an] cinq cent huitante
E milo commencet gravo e mechanto,
48 Puis labret fouert à la semano santo.

Adonc lous carrafours ben s'estounavon,
Vesent que tous leis jours n'en degrunavon,
51 Et proun qu'embe gran pau luen si sauvavon.

Quan foun à vint d'abriou, lou fuech s'allumo
E per cade canton la gent consumo.
54 Helas! ben foun de greou talo coustumo!

Certos au mes de may fouguet carnagi:
Quatre ou cinq cens per jour de mortalagi
57 Noun poudien abastar au carna[la]gi [1].

De quatre cent souldats que n'an per gardo
A cent per compagnié fort ben bregado,
60 Son ben a fort tous mouerts à la desfardo.

E proun qu'en caminant davant darriero
Tomberoun redes mouerts a la carriero,
63 Tant violent lou mau adon li ero.

La gran desolatieu, las! qu'es istado,
Vesen touto la gens d'uno houstalado
66 Mourir tous dau matin à la vesprado!

D'autres qu'en frenesié lou mau boutavo;
E de l'estro en revant l'on se gitavo,
69 Tant fougous et traydour lou mau regnavo.

D'autres que se fisan per lo contrari
As medecins, barbiers et bouticaris,
72 Non lous an pas sauvas, soun mouerts de glari.

Dous consous grand lausour(s) an [2] aquistado
De non aver la villo abandonado;
75 Gran recompenso donc an meritado.

Mais noun pas lou premier, Pierre Bourgo[u]gno,
Car s'en fugit fasen [fouert] laido trougno,
78 Laissant leis autreis dous à la beso[u]gno.

[1] Ms. *abassar au carnagi*. — [2] Ms. *en*.

Son second consou [fon] André d'Oliero;
Eou anet meritar l'honnour premiero,
81 Mouren s'es aquista la glori entiero.

Lou ters[1] consou, Aquillenqui, es d'estimo
D'aver fouert resista en talo escrimo.
84 Diou nous a ben sauva aquelo simo.

Et lou bouen assessour, moussu Jean Dori,
Doctour et officiau, es mort en glori,
87 Laissant un bouen renom per sa memori.

Lou premier capitani, Joseph Cabro,
A fach per lou public mouert honorablo,
90 Coumo home de valour recommendablo.

Jamai cas tan pietous non[2] s'es vist faire,
Que soun fiou lo dotour, sorres et fraire,
93 A la gleizo an[3] pourtat soulets son paire.

Un autre capitani a tengut testo
En talo extremitat e gran tempesto;
96 Es Nicoulin Ferrat, qu'en hounour resto.

Autant ben n'es proun mouert per lo terraire,
Car certos de secours non avien gaire;
99 Si fugien lou mari, molhé, fiou, fraire.

Noun avien portefais; si sousterravon
Paires, maires, enfans, son cor crebavon,
102 En los portan au croues[4] los tirassavon.

Quan foun[5] a mié juillet, las saliduros,
Per lou voler de Diou, venien maduros
105 Ou tournavon arriés en gariduros.

Aven passat avoust et pui setembre,
Adon si commencet mesclar ensemble
108 A la vilo et as champs, que l'on si membre.

Car de pluyos vengueroun fort premieros,
Qu'aneroun netejar villo e carrieros,
111 Un cadun lausan Diou en grans[6] preguieros.

[1] Ms. *Lous tres. tres,* à la rigueur, metathèse de *ters,* pourrait rester. — [2] Ms. *lon.* — [3] Ms. *en.* — [4] Ms. *creoux.* — [5] Ms. *fau.* — [6] Ms. *grand.*

E, ben que d'aqueou mau n'y aguesso encaro,
Dins vilo la siou forço ero tant raro
114 Que degun non mourié ni avié taro.

Lous homes su[1] d'aquo fan retirado
Cadun a sa maison qu'avien sarrado,
117 Laissan molher as champs et la meynado.

Adon lo vendemiar fouert s'approchavo,
Et de ly provesir l'on s'estudiavo ;
120 Mai de bestiaris pau s'en [a]troubavo.

Aqueou que la cansoun a compóusado
Et agut n'a[2] grand póu proun de vigado,
123 Istant au terradour, l'a escapado.

PAUL-ANTOINE D'AGAR DE CAVAILLON

Paul-Antoine d'Agar, fils de Palamedes d'Agar, chevalier de l'ordre du Pape et gouverneur de Cavaillon pendant les guerres des Calvinistes, et de Gaspar d'Agar, sa parente et sa femme du second lit, naquit le 26 d'aout 1575. Il eut du gout pour la poësie et y reussit. Sa reputation se soutient encore dans la province par plusieurs pieces dans lesquelles on trouve beaucoup de feu et de legereté. Telles sont *la Belou paysano Mignardou, lou Rasselou, lou Capitani Fanferlu,* etc., qui furent imprimés dans le tems. Il reste encore de lui quelques poësies manuscrites. J. B. Belli, jésuite, a donné dans ses dissertations un Eloge de Paul-Antoine d'Agar. Il se maria le 26 novembre 1620, avec Louise du Sel (de Sale), fille du capitaine Christophle du Sel et de Louise Prevot, dont il n'eut point d'enfans. Il mourut de peste en 1631: *Hist. de la nobl. du comté Venaissin,* tom. IV, pag. 92.

CLAUDE BRUEYS

Claude Brueys naquit à Aix et fut un des plus beaux esprits de son tems. Son genie vif et badin, et sa conversation

[1] Ms. *lu.* — [2] Ms. *en.*

enjouée, le faisoient aimer de tout le monde, et son grand talent pour la poësie qu'il avoit apporté en naissant le faisoit généralement estimer. Nous n'avons guere eu de poëte qui ait eu autant de verve que lui. Sa fécondité lui fit composer bien des ouvrages, dont il fit imprimer la plus grande partie à Aix, chez Roise, l'an 1628; il intitula son recueil *Jardin deis musos provençalos*. Il merite ce titre par la varieté des pieces qu'on y trouve. J'en ai vû deux editions. La 2e étoit très considerablement augmentée; de sorte que je doute que la plupart des pièces qu'on y trouve soient de lui. Il y a plusieurs comedies en 5 actes. Voici les principales pieces que je crois de lui: *Ie Coqualani, ou discours à bastons rompus. II. L'embarquament ou leis viagis et leis conquètos de Caramantran. III. Leis statuts de san Peyre que tous leis confreros devon gardar et observar selon sa formo et tenour. IV. Leis amours dou bergier Floriseo e de la bergiero Olivo. V. La bugado provençalo ounté cadun l'y a un panouchon, enliassado de proverbis, sentenços, similitudos et mots per rire en provençau, enfumado e coulado dins un linçou de dez sous per la lavar, sabonar et eyssugar comme si deou*. Si Brueys est l'auteur de ces proverbes, comme je n'en doute pas, il est auteur d'un ouvrage excellent, plein de sens et de sel, fondé sur l'experience de tous les tems. Ce seul ouvrage suffit pour rendre son nom immortel. *VI. Comedié de l'interest ou de la ressemblanço à 8 personages en cinq actes.* C'est dommage que ses ouvrages soient remplis d'obscénités[1].

RAYNIER DE BRIANÇON

On trouve dans le recueil de Brueys un poëme intitulé *l'Ai de Paulet, ou lou crebo-couër d'un paysan, à la mouer de son ai.* j'ay appris de M. de Chasteuil Gallaup que le véritable auteur de cet excellent poëme étoit M. Raynier de Briançon, natif d'Aix et contemporain de Brueys. Gassendi parle de lui dans la vie de M. de Peyresc. Il accompagna celui-ci à Nismes. Il s'étoit fort distingué par ses vers provençaux. Ce poëme seul

[1] On avait d'abord écrit *d'obscurité*. La correction est d'une autre main.

est capable de l'immortaliser. Il a eu une approbation générale; il y a des beautés inimitables qui le font encore rechercher, quoique composé depuis plus de cent ans. L'abbé Abeille a dit plusieurs fois que s'il pouvoit conserver toutes les beautés de ce poëme en le traduisant en vers françois, cette pièce seroit le sujet de l'admiration de tous les beaux esprits. M. L'abbé Peyre de la Coste, de Nice, l'a traduit en vers pentametres et hexametres l'an 1713, et l'a dedié au P. Ailhaud, prêtre de l'oratoire et à moi. J'ai son original; il n'a jamais vû le jour. L'on y trouve des endroits admirablement bien rendus; mais pour s'être attaché trop servilement à traduire vers pour vers, il ne s'est pas soutenu; il étoit difficile qu'il le pût. Chaque langue a son génie. Il n'est pas surprenant que le poëte latin n'ait pû exprimer tout le badinage et le sel du poëte provençal. Je vais en insérer quelques endroits. Le poëte commence ainsi:

Si n'aviou pau de my blessa,
Toutaro my veirias poussa
Aques couteou dins lou gavagi.
Cresi que fa bouen estre sagi,
Sens' aquo bessay va fariou.
Si quauqu'un se vau tua per you,
Ly pagaray sei funeraillos.
Tan voudrié parlar ey muraillos
E juga à bedin bedoc.
Au diantre un que digue d'oc!
Amon mai alongua sa vido;
Per you remeti la partido,
Nou fau ren lou tret d'un bourreou;
Te remetti din toun fourreou,
Instrument maudit, miserable,
Nou siou pas tant abominable,
Ben que siegui tout treboulat,
Quan viou mon ai qu'a trecoulat.

Voici la traduction:

Hoc vellem cultro mihi guttur figere acuto,
Ni metuam vitæ fila secare meæ.
Utilis est homini, fateor, prudentia: forsan
Triste opus aggrederer, sed tenet illa manum.

Ergo velit si quis pro me se occidere amicus,
Funeris expensas solvere polliceor.
Alloquor at muros et ludum sector inanem,
Qui velit hoc munus sumere, nullus adest.
Hanc potius vilem cupiunt[1] extendere vitam,
Quam se præclara nobilitare[2] nece.
Attamen hoc meritum meliori cedo nec unquam
Carnificis peragam barbarus officium.
Ergo in vaginam redeas, miserabile ferrum;
Non ergo me perimam, sim[3] licet usque miser,
At quoties funestum nostrum meditamur asellum.

Après la description de l'ane, Paulet fait son oraison funebre, où il y a des traits inimitables. Parmi les preuves qu'il donne de sa haute naissance, il dit entre autre choses qu'il étoit cousin de cet ane dont Caïn se servit pour tuer son frere Abel.

Quan Caïn, aqueou traite laire,
Assassinet son paure fraire,
Se servet (me v'an dich ensin)
De la bregue d'un siou cousin.

Cum dirus Cain fraterno in sanguine primus
Sacrilegum est ausus commaculare manum,
Ut fratrem occidat maxillam sumpsit aselli
Cui consanguineus noster asellus erat.

Quelques beaux que soient ces vers latins, ils ne valent pas les provençaux.

BARTHELEMY FOURGEON

Barthelemy Fourgeon fut regardé comme un homme extraordinaire, et surnommé l'Ovide provençal. Il seroit difficile de trouver un tems dans sa vie ou il n'ait point composé de vers, il ne parloit qu'en vers, il composoit sur le champ de poëmes; gens qui l'ont bien connu m'ont assuré plusieurs fois que c'étoit un esprit original. L'illustre comte d'Alais, gou-

[1] Ms. *capiunt* — [2] On avait d'abord écrit *nobilitate.* — [3] Ms. *sin.*

verneur de Provence, passant auprès de Flassans, au diocese de Frejus, où il étoit curé, alla exprès dans ce village pour le voir; ce prince qui étoit homme d'esprit et savant fut très satisfait de sa conversation et de sa facilité à s'énoncer sur le champ en vers; il lui fit des presens, et les marques d'amitié qu'il lui donna furent les preuves de l'estime qu'il avait conçue pour lui, et notre curé lui dit en le quittant:

Et au memento de la messo
Me souvendray de vouestro altesso.

Je n'ay pû savoir d'autres circonstances de sa vie. J'ay entendu chanter plusieurs fois sur le ton des lamentations de Jérémie une chanson qu'il avoit composée en vers provençaux sur les lamentations des religieuses. Ses poësies n'ont pas été imprimées, sort ordinaire de la plupart de nos poëtes.

GASPARD ZERBIN

Gaspard Zerbin, avocat au parlement de Provence, cultiva avec soin le parnasse provençal. Nous avons de lui diverses comedies imprimées après sa mort par les soins de Jean Roize, imprimeur, l'an 1655, sous ce titre: *la Perlo deis musos et comedies provençalos.* Zerbin a excellé en ce genre d'écrire. *Pitton, Hist. d'Aix,* l. VI, pag. 613.

ESTIENNE FONTAINE

Estienne Fontaine étoit bon philosophe, habile chirurgien et médiocre peintre; il est le premier qui a fait des vers burlesques provençaux. Il habilloit les mots provençaux à la françoise et les françois à la provençale. Voicy une pièce de sa façon:

L'amour m'anié [1] emblester
Manchedi sur la vespreyo,

[1] *m'avié?*

Pillés donc san contester
L'offrande de ma penseyo.
Si me suis trop enauré
Vous pregi me restaurer,
Vous que sias la quinto essenço
Das bouens gaubis de Provenço
Vouestre nom es din moun couer
Escrit en lettro daureyo,
Sens' avé pau que la mouer
Ly donne la grafigneyo ;
Car me poudes sans mentir
De seis harpes garentir,
Vous qu'avès l'autorisanço
De ly desponchar sa lanço.
Venès donc illuminer
L'ombro de mon assistanço,
Si non, vau incriminer
Lou dagadou din ma panço.
Si non me tenès la man,
Veires de boudins deman,
A l'hazard que Diou m'esquiche
Din lou croues dau mauvais riche.

Il étoit d'Aix, comme Zerbin ; il y mourut en 1652. Pitton, *Hist. d'Aix*, l. VI, p. 612[1].

FRANÇOIS DE BEGUE

François de Begue, Marseillois, se distingua tres avantageusement par son grand talent pour la poësie provençale ; il composa bien des comedies tres facetieuses, qui furent imprimées, ainsi que plusieurs autres pièces de poësie et surtout des chansons.

CHARLES FEAU

Dans le même tems, le P. Charles Feau, prêtre de l'oratoire, se distinguoit aussi par ses poësies ; il étoit né à Marseille l'an

[1] Ajouté d'une autre main : *el* 610.

1605 ; il étoit entré dans l'Oratoire le 20 may 1627, ou il enseigna avec succès les humanités au college de Marseille. Comme il avoit un gout tout particulier pour la poësie provençale, il composa plusieurs comedies qu'on a imprimées après sa mort : je ne saurois marquer l'année de l'edition, mais je ne dois pas oublier que l'editeur y a mêlé bien des obscenités[1], qui n'étoient pas certainement dans son ms. et qui étoient aussi contraires à son genie qu'à son caractère. Une de ses meilleures pièces étoit Brusquet I et Brusquet II ; il avoit tiré son sujet de Brantôme dans la vie de Strozzi, prieur de Capoue et général des galeres. C'est une espece[2] du Sosie de Plaute. Ses pièces ont été représentées plusieurs fois dans le collége des prêtres de l'Oratoire à Marseille. On les a représentées aussi plusieurs fois, au mois de septembre, dans les maisons de campagne. Alphonse de Richelieu, archevêque d'Aix, ensuite de Lyon, abbé de St Victor de Marseille et cardinal, s'y rendoit expressément pour y assister. Le P. Feau avoit un fonds de plaisanterie inépuisable. Son genie étoit si fécond, si badin et si enjoué, qu'il trouvoit toujours de nouvelles matières pour rejouir son assemblée. Il faut avouer cependant que quelque merite qu'il eût, son intention étoit moins de peindre les mœurs des hommes que de faire rire ; en quoi il reussissoit admirablement bien. Les esprits qui ne veulent que l'excellent et le solide, qui ne demandent dans une comedie que des caractères bien soutenus, des peintures naïves des mœurs des hommes, et des images vives de leurs defauts, ne trouveront pas leurs comptes dans la lecture de ses pièces, aussi bien que dans toutes les autres de nos poëtes Provençaux. Ce pere avoit bien du gout pour les beaux arts, sur tout pour le tour, ainsi que le remarque le P. Plumier. Si ses pièces le faisoient aimer de tout le monde, sa sagesse et sa regularité le faisoient encore plus estimer. Il mourut après le milieu du dix septième siècle.

[1] On avait d'abord écrit *obscurités*. La correction est d'une autre main.
[2] Suppl. *d'imitation ?*

N. NATTE

N. Natte paroissoit à Aix pendant le tems que le P. Feau fleurissoit à Marseille ; il étoit né à Cucuron, village du diocese d'Aix ; il étoit docteur en theologie et beneficier de l'Eglise de Saint Sauveur a Aix. Les mauvais exemples de plusieurs poëtes provençaux ne furent pas contagieux pour lui ; il sanctifia sa muse, et composa de cantiques spirituels aussi saints que savans, dit Pitton ; il se plaint de ce que personne n'a pris soin de les recueillir, et de les donner au public. Pitton, *Hist. de la ville d'Aix,* l. VI.

N. SEGUIN

Le capitaine Seguin naquit à Tarascon. Ce poëte provençal florissoit environ l'an 1640 ; il avoit servi dans les troupes du duc de Savoye, et avoit perdu une jambe ; il avoit composé plusieurs comedies qu'il representoit lui même, étant très bon acteur. Les regles du theatre ne sont pas observées dans ses pièces, mais il y a du feu, de la facilité et du naturel. Sa versification approche de celle de Brueys. On estime surtout la pièce qu'il a intitulée *Polichon*[1], dont je m'en vais insérer quelques vers. Cupidon parle ainsi dans le prologue :

Et si qu'qu'un din moun servici
M'accuso de trop de rigour,
Senso l'amar, de la douçour
L'on n'aurié pas la couneissenço.
De la nuech lou jour[2] pren neissenço,
Dei chagrin souertoun lei plésí,
Leis autres nouveoux dei gausi,
Enfin la roso incarnadino
Pren sa neissenço d'une espino.

[1] Au vrai *Rolichon,* d'après Lambert. *Catalogue des mss. de la bibl. de Carpentras,* I, 431

[2] Ms. *toujour.*

Il dit ailleurs :

Lou printens donno la verduro,
L'estiou remplis leis magasins,
L'autouno produit leis rasins,
E de l'hyver naisse la glaço,
De la tempesto la bounasso,
E dou mau[1] se tiro lou ben[2].

JEAN DE CHAZELLES

Jean de Chazelles naquit à Aix à la fin du XVIe siècle ; il fut d'abord chanoine de l'Eglise métropolitaine, et ensuite élu le 6 d'aout 1644 prévôt ou chef du chapitre. C'étoit un bel esprit et un homme de lettres. Nous avons de lui une ode françoise addressée au comte d'Harcourt sur la reprise des isles de Lerins et à l'archevêque de Bordeaux (Sourdis), et sur leur départ de Provence. C'est une brochure imprimée à Aix, in-12 ; il eut une petite dispute avec Gaspard de Venel, conseiller au parlement de Provence au sujet d'un sonnet. Ils choisirent pour arbitre M. Godeau, qui leur répondit le 1er septembre 1669. Je donneray la lettre de ce prelat dans l'article de Venel. Chazelles composa grand nombre de pièces provençales et de chansons ; il étoit intime ami du cardinal de Grimaldi. L'an 1660, ce grand prélat ayant reçu l'ordre de quitter son diocèse, quand le Roy arriveroit à Aix, et cela pour céder le pas au cardinal Mazarin, il partit sur le champ et se fit accompagner par M. de Chazelles et le pere Cabassut, prêtre de l'Oratoire et son confesseur. Arrivés au Comtat, ce cardinal renvoya M. de Chazelles. Celui-ci harangua le Roi à son arrivée à Aix. Il mourut dans cette ville l'an 1671. Voici un sonnet de lui sur la pauvreté, que Pitton a rapporté dans son Histoire de la ville d'Aix.

SONNET SU LA PAURETAT

Troupo de quinolas, orguillouso paurillo,
Que tant fouert d'aqueou mau moustras de vous piquar,

[1] Écrit d'abord *mai*, qu'on a corrigé. — [2] Ms. *beu*.

Pauretat es un mau que noun se pou liquar,
Mai non offenso pas l'hounour d'une famillo.

Au contrari, leis dens que mouestro la roupillo
D'un pauré que partout se laisso publicar
Soun d'armos que lou fan tallamen respectar
Qu'es un grand cop d'hazar si quauqu'un lou goupillo.

Eou pou senso regret rouda tou l'univers
Et laissa soun houstau e sei coffres dubers ;
Fau ben per lou voular qu'un larrou siege habile.

Tanben per cadenau n'a besoun que d'un fiou,
Pusque lou seou dou Rey serié meme inutile
Ounte la pauretat a deja mes lou siou.

NICOLAS SABOLY

Saboly naquit à Monteux, village du comtat Venaissin, dans le diocèse de Carpentras. Après avoir étudié trois ans en theologie et passé bachelier dans l'université d'Avignon, il fut fait bénéficier et maitre de musique dans l'Eglise de Saint Pierre de cette ville. Sa qualité de maitre de musique lui fit naître l'envie de composer de Noëls en langue provençale. Son genie se trouva si propre pour ces sortes d'ouvrages, que ses noëls firent d'abord le plaisir et l'admiration non seulement du peuple, mais encore de tous les gens d'esprit. On voit par un de ses noëls, composé sur le passage de Louis XIV par Avignon, l'an 1660, qu'il commença à composer cette année des noëls, ce qu'il a continué toutes les années jusques à sa mort, qui arriva à Avignon le 25 juillet 1675. Il étoit agé de 61 ans. On trouvoit dans ses noëls ce qui fait le merite de tous les bons ouvrages, beaucoup de justesse, des peintures naturelles et un style simple et naïf, beaucoup d'exactitude et de richesses dans les rimes et surtout des tours et des expressions nouvelles. Il savoit admirablement bien ajuster ses paroles à ses airs. Ses noëls étant devenus extremement rares, l'estime qu'on en avoit d'abord conçue n'ayant fait qu'augmenter avec le tems, on crut devoir les conserver à la postérité ; on les fit imprimer à Avignon, chez Chastel, en 1699 ; on

en a donné une seconde édition en 1704, qui ne vaut pas la premiere. Il s'en faut bien qu'il ait soutenu sa reputation. On y a mis plusieurs noëls de Puech qui sont infiniment plus beaux que tous ceux de Saboly. Celui-ci a trouvé un historien qui a composé sa vie en latin, c'est M. (Nicolas) Folard, chanoine de Nismes, natif d'Avignon ; elle se trouve ms. dans quelques cabinets de curieux. Je vais transcrire un noël que je trouve dans sa 2e édition ; je ne sais pas certainement s'il est de lui.

NOEL SUR L'AIR D'UN CARRILLON

Sus, campanié, reveillas vous ;
Lou jour parei, l'aubo es levado ;
Veissi l'hurouso matinado
Donté deven(t) renaisse tous.
Diou ven, et per soun arribado
Souna la premiero sounado ;
Fes que la grosso souno avan.
Din, don, din, dan;
Digue, digue, digue, dan ;
Din, don, din, dan ;
Diou s'és fach enfan
Per sauva lou genre human.
Din, don, din, dan;
Fouere Satan, fouere Satan,
Plus ges de guerro, plus ges de guerro,
Que tout sié nouveou,
La glori au ceou
Et la pax su la terro.

La perlo ei rayons dou souleou
Se formo dedin la coquillo ;
Diou s'es fourma dins uno fillo
Per un astre plus gran qu'[aqu]eou.
Enfin en aquesto journado
Aquelo perlo s'es fourmado,
Per lou pris de nouestro rançou.
Din, dan, din, don ;
Digue, digue, digue, dan ;
Din, dan, din, don ;
Veyci lou sécond
Qu'es en forme de trignon.

Din, dan, din, don
Fouero démon, fouero démon,
Plus ges de guerro, plus ges de guerro !
Que tout sié nouveou,
La glori au ceou
Et la pax su la terro.

Couragi, veissy la clarta ;
Diou la dono à sa créaturo,
N'y a plus de nuech din la naturo
Ni d'ombro ni d'oscurita.
Su don per la joyo publiquo,
Violons, aubois, basso et musico,
Jugas li tous un carrillon.
Din, dan, din, don;
Digue, digue, digue, don ;
Din, dan, din, don ;
N'es ti pas raison
De recounoisse un tau don?
Din, dan, din, don !
Et leissen don, et leissen don
Lei s causos vanos, [leis causos vanos,]
Et que nouestre couër
Sone plus fouer
Que [toutos] lei campanos !

FRANÇOIS BERTET

François Bertet naquit à Tarascon ; après avoir passé toute sa jeunesse dans le service, il consacra le reste de ses jours à la litterature et donna divers ouvrages au public, entre autres un traité français d'éloquence, et plusieurs ouvrages en vers provençaux ; il épousa Anne d'Ise, et en eut quatre garçons qui se distinguerent aussi dans la République des lettres. N. Bertet, son ainé, fut doyen de Tarascon, et composa en 1649 l'histoire de Sainte Marthe ; il y a des vers de lui dans la preface de cet ouvrage. Jean François Bertet fut un grand poëte provençal, et Jean Bertet se distingua sur tous. Nous parlerons plus bas des deux derniers.

LOUIS PUECH

—

Louis Puech naquit à Aix avec un talent marqué pour la poesie ; aussi la cultiva-t-il toute sa vie, avec une facilité et un talent admirable ; il excelloit surtout dans les noëls et les vaudevilles. Comme il étoit naturellement satyrique, il mêloit ingenieusement les mysteres avec les affaires du tems. Il en fit un l'an 1657 contre les partisans, qui lui attira bien du chagrin. Le noël le plus estimé qu'il ait composé est celui qu'il intitula : Lei Baumians. On pretend qu'il en avoit pris l'idée dans Lope de Vega ; il introduit des Bohemiens qui donnent la bonne fortune au Sauveur nouveau né. Quelques personnes se souleverent contre lui et furent porter plainte à M. le cardinal Grimaldy, archevêque d'Aix. Cette Eminence manda Puech. Il ne se rendit à ses ordres qu'en tremblant, et se fit accompagner de quelques amis, entre autres de M. (Pierre) de Chasteuil Galaup, de qui j'ai appris ce que je rapporte de lui ; il ne lui fut pas difficile de se justifier ; il représenta à cette Eminence, qu'il avoit cru pouvoir faire chanter à Aix un noël que Lope de Vega avoit fait chanter à Madrid, pays d'inquisition. Le cardinal lui ordonna de le chanter, et en fut si content qu'il l'encouragea à continuer à bien[1] faire ; il explique dans ce noël tout le mystere de l'Incarnation ; c'est un chef d'œuvre, le voici :

NOEL DEI BAUMIANS

I

Nautrei sian tres Baumians,
Que dounan la boueno fourtuno ;
Nautrei sian tres Baumians,
Qu'arrapan partout ounte sian.
Enfant aimable [e] tant doux,
Bouto, bouto aqui la crous,
Et chascun te dira
Tout ce que t'arribara.
Commenso, Jeannan,
Cependan
De ly veire la man.
Tu siés, à ce que viou,
Égau à Diou ;
Tu siés soun fiou
Tout adourable,
Tu siés, à ce que viou,
Egau à Diou ;
Siés nat per iou
Din lou nean,

[1] Corr. *en?*

L'amour t'a fach enfan,
Per tout lou geanre human.
Uno vierjo[1] es ta maire,
Siés na senso ges de paire,
Aquo parei din ta man.

2

Ly a encoro[2] un gran secret
Que Jeannan n'a pas vougu dire,
Ly a encore un gran secret
Que fara ben leou soun effet.
Vene, vene, beou[3] Missi,
Mette, mette eissy
La pieço blanco,
Per nous faire rejoui.
Jeannan parlara,
Beou meina,
Bout'aqui per dina.
Souto ton det[4] mouyen
Ly a encoro quauquaren
Per nouestre ben
De fouert sinistre.
Souto ton det[4] moyen
Ly a encore quauquaren
Per nouestre ben
De rigouroux :
Se ly ves une croux,
Qu'és lou salut de tous,
Et si te l'augi dire,
Lou sujet de ton martyre,
Es que siés ben amouroux.

3

Ly a encoro quauquaren
Au bout de ta ligno vitalo,
Ly a encoro quauquaren
Que te va dire Magassen.
Vene, vene, beou[3] german,
Donno, donno eissy ta man,
Et te[5] devinaran
Quauquaren de ben charman,
Mai vengue d'argen ;
Autan ben,
Senso non si fara ren.
Tu siés Diou et mourtau,
Et coumo tau
Seras ben pau
Dessus la terro.
Tu siés Diou et mourtau,
Et coumo tau
Sera[s] ben pau
Din noueste éta.
Mai ta divinita,
Es su l'Eternita
Siés l'autour de la vido,
Ton essenço es infinido,
N'as ren que sié limita.

4

Voues tu pas que diguen
Quauquaren à ta santo maire ?
Voues ti pas ben que ly fen
Per lou mens[6] nouestre complimen ?
Bello Damo, venes eissa,
Nautrei couneissen deja
Que din ta bello man
Ly a un misteri ben gran.
Tu que siés pouly
Digue ly
Quauquaren de joli.
Tu siés dau san rouyau
Et toun houstau
Es dei plus haut
Daquestou mounde ;
Tu siés dou san rouyau
Et toun houstau

[1] Ms. *viergo*. — [2] *Sic* et de même plus bas, trois ou quatre fois. Corr *encaro*. — [3] Ms. *beau*. — [4] Ms *des*. — [5] Ms. *de*. — [6] Ms. *ment*.

Es dei plus haut.
A ce que viou,
Toun seignour es toun fiou,
Et toun paire es lou miou.
Que poudes tu mai estre,
Que la fillo de toun mestre,
Et la maire de toun Diou?

5

E tu, bouen signe gran,
Que siés au cantoun de la grupi,
E tu, bouen signe gran,
Voues tu pas que veguen ta man?
Diguo, tu creignes bessai
Que n'en rauben aquel ai,
Qu'és aqui destaca;
Raubarian plus leou lou ca.
Mette aqui dessu,
Beou moussu,
N'aven pas enca begu.
Iou vesi dins ta man
Que siés ben gran,
Que siés ben san,
Que siés ben juste;
Iou vesi dins ta man
Que siés ben gran,
Que siés ben san,
Que siés ben ama.
Ai, divin marida,
As toujou conserva
Uno santo astinenço,
Tu gardes la providenço,
N'en siés tu pas ben garda?

6

Nautrei couneissen ben
Que siés vengut din lou mounde,
Nautrei couneissen ben
Que tu siés vengu senso argen.
Bel enfan, n'en parlen plus,
Car tu siés vengu tout nus.
Tu creigniés, à ce que vian,
Lou rescontre dei Baumians.
Que creignes, beou fiou?
Tu siés Diou;
Escouto nouestre adiou.
Si trop de liberta
Nous a pourta
A ti douna avanturo,
Si trop de liberta
Nous a pourta
A ty parlar[1] trop librament,
Te pregan humblament
De faire egalament
Nostro bouno fortuno,
Et que nous en dounes uno
Que dure eternellament.

Puech composa encore plusieurs pièces provençales, entre autres de bouts rimés qui lui ont fait honneur, et que je m'en vais transcrire, parce qu'il est à propos de conserver de lui jusques au moindre morceau. On n'a pas ramassé ses ouvrages.

Si nous taxoun plus gaire, auren fauto d'un.... pan,
Nous fan papounega coumo fa la.... g[u]enucho,
D'enrabi et de chagrin se dounan à.....satan,
Quan viou que tous leis jours nous levon peou ou...plucho.

[1] Ms. *parlan*.

Pouden pas evitar de mouri tous de....fan,
Buvre d'aigo au gousset qu'en francès dien de...rucho,
N'auren ni sou ni maillo avan lou bout de...l'an,
Et voularen plus bas que noun voule...l'autrucho.

Nous pillon de par tout et ab hac et ab...hoc,
Nous demandon d'argent jusques quan fan un....troc,
Ou qu'achatan un trau que sierve eis mouerts de....nicho.

Din nouestre desespoir si dizen mor ou... par,
Nous menaçon dabord de mettre tout en... fricho,
Et per nous fa sta plan basso[1] que digoun... car.

Il composa *le Proces de Madame la marquise du Canet;* il donna un *poëme sur la chambre ardente,* par rapport aux troubles qui agitoient la Provence ; un autre sur *la Magdeleine dans le desert ; le Christ mourant sur la croix.* J'ai lu encore de lui *une comedie burlesque* en françois, en trois actes, intitulée : *Amsterdam malade.* Cette pièce fut composée pendant les guerres de Hollande ; l'idée en est originale. Il étoit prieur[2] de la Tour de Beuvon, au diocese de Sisteron. Sur ses vieux jours il devint amoureux d'une demoiselle pour laquelle il composa diverses chansons françoises, et autres sortes de poësies. Il mourut à Aix après l'an 1690. Bouche, dans son Histoire de Provence, parle de lui avec éloge. Ses ouvrages étoient entre les mains de M. Blacas, prieur de Ventabren.

ANTOINE GEOFFROI DE LA TOUR

Antoine Geoffroi de la Tour naquit à Digne ; il a été un des plus profonds jurisconsultes de Provence ; il avoit cultivé le parnasse français, latin et provençal, mais le droit l'occupa presque entièrement ; il composa un corps de droit civil et ecclesiastique qu'il divisa en six parties, qui auroient formé six gros vol. in folio, lesquels il rangeoit sous les titres sui-

[1] Corr. *basto* ?
[2] On avait d'abord écrit *seigneur*. La correction est d'une autre main.

vans : dans le premier il consideroit l'homme privé et dans le celibat ; dans le second, l'homme marié ; dans le troisième, l'homme veuf ; dans le quatrième, l'homme d'eglise ; dans le cinquième, l'homme constitué en dignités ecclesiastiques, et aux charges publiques de justice ou de la guerre ; et dans le dernier il examinoit l'homme mort. Il porta ses livres à Paris l'an 1676, qu'il communiqua à Hubert de Chasteuil Galaup, ancien avocat général au parlement de Provence, qui en parla à Pierre de Chasteuil Galaup, son frere, et à ses amis, comme d'un excellent ouvrage, et qui seroit d'une grande utilité. De la Tour presenta ensuite un placet au Roy, dans lequel il representoit à S. M. qu'ayant fait un nouveau code pour abreger la longueur de la chicane, cela l'avoit encouragé à travailler pour faciliter l'étude du droit, et rediger les loix dans un nouvel ordre, travail auquel il s'étoit uniquement occupé pendant plusieurs années, et qu'il iroit de la gloire du regne de S. M. que cet ouvrage parût sous ses auspices. A cet effet, il prioit le Roi de le faire examiner par tel conseiller d'Etat qu'il lui plairoit, afin que sur le rapport qui en seroit fait, on pût lui faciliter les moyens de le donner au Public. Comme la dépense étoit tres considerable pour l'imprimer, il ne le fut pas ; il étoit alors agé de 75 ans ; on n'a pas sçu ce que devint son ms.

Il fit presenter l'an 1677 au Roi un autre ouvrage composé de poësies françoises, latines et provençales, au retour de ses armées de Flandres, divisé en deux grandes parties. La seconde édition est de cette année ; il dit dans l'Epitre dédicatoire au Roi qu'il a écrit pour les droits de la couronne et les libertés de l'Eglise gallicane, contre les abus de la chancellerie romaine ; il ajoute qu'il fut contraint de se réfugier aux extremités du Royaume. Il a composé une lettre du souverain bien qu'il adressa à Mgr le duc d'Angouleme par une ode qu'on trouve dans la 2e partie de ses poësies. La 1re pièce est intitulée : Stances presentées en 1638 à Louis le juste sur la naissance du Roi glorieusement régnant. Il dit dans son épitre au Roi qu'il est le premier de tous les écrivains du Royaume qui ait félicité Louis le Juste sur la naissance de Louis XIV, et qui lui ait prédit toutes les admirables dispositions qui devoient former un jour le plus illustre monarque de la terre. Voici un sonnet qu'il fit imprimer au bas de son placet.

SONNET A LOUIS XIV SUR SON DEPART POUR COMMANDER SES ARMÉES EN FLANDRES AU MOIS DE FÉVRIER 1677

Hyver morne et chagrin, monstre animé de rage,
Qui fais de la campagne un desert odieux,
Fais fondre tes glaçons et respecte ces lieux
A qui tout l'univers doit un jour rendre hommage.

Mon monarque est tout prêt à faire son voyage,
Il n'a point de momens qui ne soient precieux,
Il ne peut plus souffrir ces murs audacieux
Qui veulent mesurer leur force à son courage.

Contre ce conquerant tes efforts seront vains;
Ils n'arrêteront pas ses illustres desseins.
Tes vents impetueux n'ébranlent pas son ame.

Resserre ces grands froids dans leurs sombres prisons;
Le bras de mon heros, quand la gloire l'enflame,
Sçait cueillir des lauriers en toutes les saisons.

Tout cela est tiré des mémoires que M. Pierre de Chasteuil Galaup m'a donné. Donnons maintenant quelques pièces provençales.

PLACET PROVENÇAU QUE DEOU ESTRE PRESENTAT AU REY

Mon placet, ô grand Rei, n'es qu'un pichot memori
Per te faire sacher en patois provençau
(Puisqu'à ce que m'an dich, non l'entendés pas mau)
Leis rudos tratamens qu'ay souffert per ta glori.

Leis grefes dou conseou n'en gardoun pron[1] l'histori,
Mai iou mangi toujours la figuo senso sau;
En soustenen teis drechs m'an brula mon houstau,
Et tout ce qu'ay sauvat[2] es un troues d'escritori.

Tu que fas tan de ben eis autres escrivans,
Relarguo un pau per iou tei liberalos mans;
Ai tant escri per tu, siou près d'escrioure encaro.

Qu'Appelle tourne naisse, et prengue son pinceou[3],
Lou pourtrait, o grand Rei, que lou miou te preparo,
Quan tu m'ajudaras, sera cent fès plus beou.

[1] Ms. *prom.* — [2] Ms. *sauvar.* — [3] Ms. *pinceau.*

AU REI SU SEIS NOUVELLOS VICTORIS

Gran Rei, qû troubarés qu'escrive vouestre histori ?
Tous lei jours vous battés regimens, bataillons,
Prenés vilos, casteoux per planos, per vallons,
Et cade pas que fés es un pas à la glori.

Lou superbe Espagnou que fasié tant lou flori,
Per fugi vouestreis mans marcho de reculons,
L'Oulandés vergougnoux vous viro leis talons
Et vous laisso empourtar victori sur victori.

Coumo poudés soulet domptar tant d'ennemis ?
Muso, per lou sacher fay virar lou tamis,
Car proun[1] de gens m'an dich que lou tamis devino.

Mais sabes tu perque nouestre prince es tan fouer?
Leis autreis souverains noun pagon que de mino,
Lou nouestre sau pagar et de mino et de couer.

CHARLES DU PERIER

Charles du Perier s'appliqua à la poësie dès ses jeunes années. L'an 1673 il composa deux sonnets provençaux à la louange de Louis de Forbin la Marthe, qui fut fait cette année capitaine lieutenant d'une compagnie de mousquetaires; il ne composa ces deux sonnets que pour soutenir l'honneur de la poësie provençale, comme on le verra dans l'article de Pierre de Chasteuil Galaup. Il se distingua encore plus par ses beaux vers latins, qui lui acquirent la reputation d'un des meilleurs poëtes latins de son siècle. Nous avons donné ailleurs sa vie ; il étoit né à Aix de Claude du Perier; il mourut à Paris l'an 1692.

JEAN SICARD

Jean Sicard de la Tour d'Aigues, diocèse d'Aix, s'amusa fort agréablement à la poésie provençale et produisit grand

[1] Ms. *prom*.

nombre de pièces qui furent estimées. Il traduisit les Pseaumes en vers provençaux qui furent imprimés; il composa aussi plusieurs chansons et épigrammes pleines d'esprit et de feu, mais satyriques. Voici celle qu'il fit sur M. Colbert, ministre d'État:

EPITAPHO DE MOUSSU COLBERT, MINISTRE D'ETAT

En aques croues es entarra
Colbert, gran ministre d'Eta
E surintendant dei finance.
Passan, digas un requiem
Per aqueou grand homme de ben,
Qu'a fach tant d'hespitaux en France.

GASPARD DE VENEL

Il n'y a gueres eu de magistrats en Provence plus connus que M. de Venel; il naquit à Aix et fut reçu conseiller au parlement de Provence l'an 1633. La poësie provençale fit ses delices; il composa une grande quantité de pièces qu'on n'a pas pris soin de recueillir et qu'on auroit aujourdhuy bien de la peine à retrouver. En 1676, il donna une tragedie française intitulée Jephté; il avoit mille secrets tres curieux qui le faisoient passer pour sorcier parmy le peuple; il aimoit le plaisir, la joye; aussi n'a-t-il rien épargné pour se contenter. Il avoit épousé Magdeleine de Gaillard, dame d'un grand merite, dont il n'eut point de posterité. Elle fut gouvernante des nièces du cardinal Mazarin, et ensuite sous gouvernante de Mg^rs^ les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry; elle mourut en 1687. Son mary lui survécut, car il ne mourut qu'en 1697. Il fut enterré dans l'église du premier couvent de la Visitation, j'assistai à ses obsèques. C'étoit un très bel esprit; il eut, comme j'ai dit ailleurs, une petite dispute avec M. de Chazelles sur quelques expressions qu'il avoit employées dans un sonnet. Ils choisirent M. Godeau pour arbitre. Je m'en vais rapporter la lettre de ce prelat, telle que je la trouve dans le recueil ms. de ses lettres que j'ay entre mes mains, parce

qu'on n'en a donné qu'une partie; elle se trouve dans mon recueil, pag. 102.

LETTRE DE M. GODEAU A M^rs. DE VENEL ET DE CHAZELLES

Messieurs, Vous me faites beaucoup d'honneur de me prendre pour juge de la noble dispute qui s'est élevée entre vous.

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Comme le soleil est le sujet de votre different, il faudroit pour le bien juger avoir l'esprit plus lumineux que lui,

dans mon age penchant
Et qui se voit si près de son triste couchant.

Je ne prononcerai donc rien comme juge, et je me contenteray de parler comme un ancien amant du soleil, et comme un vieux admirateur de ce bel astre. Je suis tout à fait partial pour lui, et je voudrois qu'il fit toute chose dans la poësie, aussi bien que dans la nature ; mais s'il n'a point de bornes dans celle cy, il en a sans doute dans celle là. Dire qu'il fait le jour, c'est parler proprement et selon l'usage de toutes les langues, lequel est le maitre souverain en cela. Mais c'est encore faire plus entendre qu'on ne dit. Il y a encore quelque sens plus beau qui[1] ne porte de soi le mot de fait; je ne sçay si je m'explique bien ? Dire que le soleil peint les jours, c'est parler figurément et employer une métaphore qui dabord frappe l'imagination par sa nouveauté, et semble exprimer un sens fort beau. Mais quand l'entendement considère de plus près cette locution, il en est assurément blessé, et la lumiere qu'elle porte ressemble à celle d'un éclair, qui est plus vive et plus resplendissante que celle du soleil, mais qui éblouit et blesse les yeux, et qui disparoit incontinent. La métaphore hardie est comme le caractère de la poësie, qui est differente de la prose, en ce sens qu'elle ne dit jamais les choses par leur nom. Plus sa hardiesse va loin, plus elle semble belle, et la surprise de l'imagination, ou l'image nouvelle ou extraordinaire qu'elle forme, fait que d'abord elle plait. Il y a

[1] Corr. *que?*

deux langues où elle regne plus imperieusement que dans les autres; elle est plus hardie dans la langue grecque que dans la latine, et plus dans l'espagnole que dans l'italienne. Le Tasse a des hardiesses belles et nouvelles; mais le cavalier Marin en a de surprenantes, de bizarres; toutefois elles trouvent des lecteurs à qui elles plaisent, et ce sont ceux qui, comme l'auteur, ont plus de feu d'imagination que de pureté de jugement. Virgile, entre les Latins, est particulierement admirable pour la chasteté [1] de son elocution; Stace, qui l'a voulu surpasser en s'élevant, est tombé dans des precipices; Lucain a été encore plus hardi ou plus téméraire que lui, et son exemple n'est pas toujours recevable [2] dans notre langue, dont la pureté ne peut souffrir des expressions extraordinaires, si elles ne sont fondées sur la nature des choses. Or je douterois qu'il en fut ainsi de la peinture des jours, qui ne peut avoir de fondement dans ce sujet. Ce n'est pas que je le voulusse examiner aussi curieusement et philosophiquement que fait M. de Chazelles. Car la poësie doit s'affranchir des bornes étroites de la philosophie et de ses façons régulieres de parler. C'est pourquoi ces matieres ne sont pas propres a être traitées en vers; et l'on ne peut jamais faire un poëme [3]. En cela Lucrece, parmi les Latins, est admirable et extraordinaire, qui a traité si excellemment la philosophie dans ses vers. Le poëme de saint Prosper des Ingrats est aussi une pièce merveilleuse, où l'auteur traite les questions de la grace si merveilleusement et si solidement; mais c'est une pièce qui ne doit jamais être tirée en exemple; et pour revenir à notre sujet, je ne puis dire autre chose, sinon que je voudrois que l'on pût dire que le soleil peint les jours, et que l'avoir dit est une hardiesse belle, noble et magnifique, quoique nouvelle et irrégulière. Il y a des figures qui vont au delà des bornes ordinaires, comme il y a des vertus heroïques, et comme la poësie est le langage des dieux, il ne faut pas s'étonner si elle ne parle pas toujours comme les hommes. Au reste, je souhaiterois qu'il n'y eut dans l'Europe que des querelles semblables à la vôtre; elles feroient quelque bruit; mais ce seroit un bruit comme

[1] Corr *clarté?* — [2] D'abord *redevable*, corrigé d'une autre main. — [3] *Sic*. Corr. *n'en peut....* ou *en faire?*

celui des cascades. Que sait-on si la fontaine d'Hypocrene n'en fait point sur le mont du Parnasse ! Si vous devez toujours disputer aussi agréablement que vous faites, je ne vous conseille pas de vous accorder jamais, et je me mêlerois volontiers de votre querele, non pas comme juge, mais comme entremeteur intéressé, qui apprendray toujours quelque chose en vous entendant disputer. Je suis de tout mon cœur.....

✝ ANTOINE, Evêque de Vence.

A Vence, le 1 septembre 1669.

LE PERE CAMERON

Le Pere Cameron, prêtre de l'oratoire, naquit à Aix ; il s'adonna aux missions et composa à son usage des cantiques spirituels en vers provençaux ; ils ont été imprimés plusieurs fois. On en trouve encore un dans les dernieres editions du P. Gautier, qui a été supprimé dans la meilleure edition des cantiques du pere Gautier, faite chez Labaye [1], à Avignon l'an 1735. Ce cantique est une instruction pour se bien confesser ; il fut imprimé pour la premiere fois en 1700.

Le PARNASSE PROVENÇAL du P. Bougerel finit ici. La notice qui suit a été ajoutée postérieurement. Elle est d'une autre main, et remplit deux feuillets d'un format plus grand que le reste du ms.

GROS, DERNIER POETE PROVENÇAL [2]

Gros François Toussaint, né à Marseille vers la fin du siècle passé, fit revivre la poésie provençale, et fut le troubadour de notre siècle. Après avoir fait ses premieres études dans le collége de l'oratoire de sa patrie, il se crut appellé à l'état de chartreux, et en prit l'habit à Villeneuve les Avignon ; mais avant de prononcer ses vœux, il changea de resolution, et

[1] Ms. *chez l'abbaye*.

[2] Après ce titre, on lit, écrit d'une autre main : « M. de Noyer n'est pas plus vrai dans cette note que dans ses dissertations. »

revint dans sa patrie, où il se fit admirer par ses vers provençaux.

La maison de l'illustre petite fille de madame de Sévigné étoit ouverte à tous les savans. Gros fut bientôt de ce nombre ; il chanta sa protectrice ; elle fut sensible à ses louanges, et lui en témoigna toujours sa reconnaissance par l'accueil le plus favorable. C'étoit beaucoup pour un jeune auteur ; mais Gros qui n'étoit pas riche desiroit de trouver un mecéne généreux, et madame la marquise de Simiane ne lui avoit pas ouvert sa bourse. Il quitta Marseille pour se rendre à Paris ; il espéroit que cette grande ville lui offriroit des ressources ; il se trompa, une femme et des enfans augmentèrent ses besoins ; il fallut se résoudre à entrer dans les Fermes. L'emploi qu'on lui donna au Pont-beau-voisin, lui fournit de quoi subsister ; mais il ne paroit pas que son sejour y ait été de longue durée. Attaqué de paralysie, il se fit transporter à Lyon, où il mourut à l'âge de 50 ans, vers l'année 1748. Nous avons de ce poète un ouvrage intitulé : Recüil de pouesies prouvençalos de M. F. T. G. de Marsillo, imprimé à Marseille, chez D. Sibié, 1734. Le fils de cet imprimeur en donna une seconde édition en 1763, in 8°, de 224 pages, corrigée et augmentée, avec une explication de mots les plus difficiles. On trouve à la fin de cette seconde édition des vers françois sur l'ambition, qui font honneur à Gros, et qui prouvent qu'il auroit composé aussi élégamment en françois, qu'il écrivoit agréablement en provençal. Ce livre qui est fort rare aujourd'hui est précieux par le choix des pièces et par la beauté des vers ; les fables y sont instructives et piquantes. Gros demontre évidemment que la langue provençale a des beautés qui ne se trouvent pas ailleurs ; il a excellé surtout dans son dialogue entre un bourgeois et un paysan de Marseille sur l'accouchement de la reine et sur le choix de madame Varanchan, nommée nourrice de madame de France, qui commence par ces vers : *Salut, Mauchuan, sies*[1] *ben couchous*. Doux et bon par caractere, joyeux dans l'adversité, il sut allier les mœurs au talent, et quoique bégue il faisoit les délices des sociétés honorables ou il étoit admis. (Mss. du P. Artaud.)

(A suivre.)

[1] *Sic* ms.; mais le texte de Gros porte *vas*.

VARIÉTÉS

CALCARIA, TANNERIE

Dans le t. XXVIII de la *Revue*, p. 43, M. Chabaneau fait remarquer que les éditeurs des *Documents concernant la Marche et le Limousin* ont traduit *chauchiera* par *cabane* avec le signe du doute. Il y voit la signification probable de *tannerie* ou de *four à chaux*.

La traduction de M. Ch. est confirmée par le patois lyonnais. Les tanneries qui, dans le premier tiers du siècle, florissaient à St-Symphorien-sur-Coize, étaient dénommées *charchiri*, qui représente *chauchiera* (= *calcaria*) dans la phonétique lyonnaise, où *l* du groupe *lc* devant *a*, devient exceptionnellement *r* (il le devient *toujours* quand *lc* est suivi de *o*, *u*), et où *aria* = *iri*.

A côté de *charchiri*, on a *chaussiri*, même sens, qui représente *calcearia*, conformément à la même phonétique, où *lc* devant *e*, *i* = *uss* (exemple *calceare* = *chóussi*).

C'est à tort que M. Onofrio (*Essai d'un glossaire, etc.*) avait dérivé *charchiri*, *chaussiri*, de *calcare*. Les *charchire* (au pluriel *iri*, devient *ire*) sont les fosses à chaux, où l'on met macérer les peaux, et non le lieu où on les piétine. C'est également à tort que M. Gras (*Dict. du patois forézien*) a tiré ces mots de *chausse* (qui doit être écrit *chosse*), chêne, lequel n'eût jamais pu donner *charchiri*. Cochard, en les dérivant de *chaux* (*Statistique du canton de Saint-Symphorien*), avait trouvé la véritable piste, sans cependant remonter à l'origine latine.

D'après ce qui précède, on comprend comment *calcaria* a pu prendre, dans nos dialectes romans, tantôt la signification de *tannerie*, tantôt celle de *four à chaux*. Le v. fr. *chauchière* signifiait four à chaux, et, d'après M. Gras, on disait *chochiera* pour tannerie au XVIIe siècle.

PUITSPELU.

Le Gérant responsable : Ernest HAMELIN.

DIALECTES ANCIENS

PARAPHRASE DES LITANIES

EN VERS PROVENÇAUX

Le ms. de la bibliothèque d'Avignon, d'où j'ai tiré la version provençale des *Psaumes de la pénitence,* que j'ai publiée en 1881, renferme en outre, comme je l'ai dit alors, une paraphrase des litanies, également en vers provençaux. C'est de cette paraphrase, déjà publiée en 1874 par M. Victor Lieutaud, dans une plaquette tirée à petit nombre et devenue fort rare [1], que je donne ici une nouvelle édition, après en avoir soigneusement revu moi-même le texte sur le ms., dont le contenu aura ainsi passé tout entier sous les yeux de nos lecteurs.

L'auteur de ce petit poëme ne s'est pas nommé ; mais, dès le début de son œuvre, il nous apprend qu'il était franciscain, et il exprime en la terminant le vœu d'aller au ciel, après sa mort, voir *Sant Castor benaurat*, qu'il appelle *lo sieu payre*. Comme saint Castor est le patron d'Apt, dont il fut évêque (IVe siècle), M. Lieutaud a pu très-légitimement supposer que le moine inconnu dont il publiait les vers était aptésien. De là le titre qu'il a donné à sa publication.

La 41e stance, consacrée à saint Louis de Marseille, mort en 1297, canonisé en 1317, prouve que l'ouvrage n'a pu être composé qu'après cette dernière date. M. Lieutaud, qui a déjà fait cette observation, remarque en même temps que saint Elzéar de Sabran n'y est nommé nulle part; d'où il conclut,— se fondant sur le zèle de l'auteur pour les saints de la Provence, zèle dont témoigne l'insertion dans ses *Litanies* des noms de saint Honorat et de saint Louis de Marseille, — que l'ouvrage est antérieur à 1369, date de la canonisation de saint Elzéar.

Nous avons donc ici l'œuvre d'un auteur provençal du XIVe siècle. La langue du ms. confirme pleinement ces inductions. C'est certainement du provençal de Provence, et d'une date relativement récente, je veux dire postérieure à l'âge classique, bien qu'il paraisse évident que l'auteur connaissait les règles de la langue littéraire, s'il ne les respectait pas toujours.

[1] Notes pour servir à l'histoire de Provence. N° 15. Un troubadour aptésien de l'ordre de S. François. Marseille et Aix, 1874, 16 pages in-8°.

L'ouvrage comprend 68 couplets de huit vers de sept syllabes, sur trois rimes, alternativement féminines et masculines[1], qui changent à chaque couplet (*coblas singulars* des *Leys d'amors*) et qui sont disposées dans l'ordre suivant : *a* b *a* b *c* b *c* b. Les lettres italiques indiquent les rimes féminines. Ces dernières, en plus d'un endroit, se réduisent à l'assonance : 33-35, 41-43, 101-103, 137-139, 197-199, 205-207, 525-527[2]. Les rimes masculines ne sont pas sans présenter aussi quelques irrégularités : ainsi, vv. 158, 426 et 480, l'*a* et l'*o* suivis d'une nasale fixe riment respectivement avec des *a* et des *o* suivis d'une nasale instable. Mais c'est là un phénomène ordinaire dans la Provence propre, et que j'ai déjà signalé dans les *Psaumes* du même ms. Quant aux vers, soit masculins, soit féminins, qui sont complétement dépourvus de rime, l'incroyable négligence du copiste, — car on ne saurait rendre l'auteur responsable de pareilles incorrections, — les a multipliés à un degré rare. Tels sont les vv. 4, 61, 247, dont le dernier mot a dû être omis ; les vv. 139, 165, 177, 187, 193-5, 227, 237, 319, 337, 357, 377, 440, dont la rime a disparu, par suite de substitutions, de transpositions, de répétitions fautives ou d'altérations diverses. Ajoutons ceux où la rime ne manque pas à la vérité, mais où elle ne fait que reproduire le dernier mot d'un vers précédent : tel est le cas des vv. 352, 376.

Toutes ces fautes, heureusement, de même que celles que l'on remarque à l'intérieur des vers, se laissent assez facilement corriger. Aussi est-ce dans les notes que le lecteur devra chercher la plupart des leçons fautives du ms. Le nombre est très-petit de celles que je n'ai pas cru devoir prendre sur moi de corriger dans le texte même[3].

Je passe à l'exposé méthodique des caractères linguistiques de l'ouvrage, ou du moins du ms. Plusieurs des traits que je vais relever ont déjà été signalés dans les *Psaumes* que le même ms. nous a conservés. Aussi aurai-je à y renvoyer plus d'une fois. Je rappelle qu'ils ont été publiés au t. XIX, p. 209, de cette *Revue*.

1. L'*a* posttonique passe à l'*e* après *i*, dans *sie* 80, *sies* 73 ; phénomène déjà très-commun en Provence et en Languedoc au XIVe siècle ; mais il reste beaucoup plus souvent sans se modifier. — Il y a un

[1] Exceptions : vv. 193-5, 337-339, 341-343 (tout ce couplet — le 43e — est masculin), 517-519, peut-être aussi 109-111.

[2] Il faudrait ajouter 61-63 (*armas : falhas*), 245-247 (*taca : m'arma*) et 269-271 (*onransa : salvada*), si la leçon du ms. en ces trois endroits n'était pas évidemment incomplète ou fautive.

[3] Plusieurs des corrections que j'admets dans mon texte ou que je propose en note ont déja été faites ou proposées par M. Lieutaud. Je signalerai en leur lieu celles qui ont quelque importance.

exemple (*derer*, 277) de la forme sèche du suffixe *arius ;* un autre du retour à l'*a* du même suffixe : *denias*, pour *deniers*, au v. 195, si du moins ma correction est aussi sûre qu'elle me le semble. Sur ces formes en *ia..* = *ie..*, qui commencent à abonder au XIVe siècle. Voy. la *Revue*, VII, 439 ; XIII, 117.

2. L'*e* ouvert tonique, qui se diphthongue dans *requier*, 98, reste sans altération dans *quer*, 32 ; au contraire, il se diphthongue dans *pyenches* (= *pectines*), 275, contrairement à l'usage ordinaire. — Signalons le passage de l'*e* nasal à l'*a* dans *sandatz* = *cendatz*, 416, et peut-être dans *sans*, 245. Voy. la note.

3. L'*i* redoublé appelle un *e* pour former triphthongue dans *dieysist*, 69, = *diisist*, où le second *i* provient du *c* de *dixisti ;* voy. sur les formes pareilles la *Revue des langues romanes*, XIII, 116. Il paraît avoir permuté, par méthathèse, avec l'*o* fermé dans *ymols*, 235 = *humiles ;* mais il y a là plutôt deux phénomènes indépendants : mutation simple de *u* en *i* et substitution d'un suffixe à un autre, comme dans les adjectifs italiens en *ole* = *ilis*. — L'*y* grec, dont le traitement en langue d'oc, comme en français, présente toujours quelque incertitude, est ici tantôt *i* (*martire*, 109, 249, 277 ; *martiriatz*, 302), tantôt *u* (*marturiatz*, 89, 174) ; mais dans ce dernier cas seulement à la protonique.

4. L'*o* ouvert se diphthongue en *uo* dans *luoc*, 482 ; en *ue* dans *vuelh*, 13 ; *puesc*, 362, et autres formes de ces deux verbes, *passim*. Cette diphthongue *ue*, à son tour, se réduit deux fois à *u : vulh*, 168, 273.

5. L'*u* tonique est passé à l'*i*, — cas dont il y a ailleurs bien d'autres exemples, — dans *ymols* = *humiles*. Cf. ci-dessus, 3.

6. Le renforcement en *iau* de la triphthongue *ieu* est un phénomène assez commun en d'autres textes. Cf. *Revue*, XIX, 234. Nous en avons ici un exemple, *Andriau*, 333 (mais *Andrieu*, 113). On peut mentionner également *tieau*, qui se lit au même vers, bien que la bonne leçon soit sans doute *tieu*. Le copiste, qui probablement prononçait *tiau*, aura inconsciemment fondu ensemble les deux formes. — Dans *alaugon*, 304 (= *aleujon*), la diphthongue *eu*, qui reste sans se modifier au v. 40, s'est pareillement renforcée.

La réduction à *a* de la diphthongue latine *au* de *gaudium* s'observe dans quelques textes. Peut-être est-ce un exemple de ce phénomène qu'il faut voir dans *guàch*, 80, plutôt qu'une interversion purement graphique des deux lettres *a* et *u*. J'ai cru, dans tous les cas, ne pas devoir corriger *gauch*, bien que ce soit cette dernière forme seule qu'on trouve plus loin.

7. Les cas de synérèse sont dans notre texte extrêmement nombreux : *u* et *e : Raphael*, 73 ; *o* et *a : Johan*, 476 ; *Padoa*, 346 ; surtout *e* et *a*,

e, ou *o* : *aria*, 196; *ariam*, 499; *crestiana*, 101, 229; *Guabriel*, 65; *pietat*, 170; *tracion*, 243; *passion*, 489; *dapnacion*, 472, etc., etc. Comme exemples des cas, beaucoup plus rares, et pour ainsi dire exceptionnels, de disyllabisme des mêmes groupes, citons *chrestiana*, 133; *jassian*, 158; *sia*, 160; *marturiatz*, 174; *celestial*, 390; *ajiat*, 456; *glorios*, 113; *tracion*, 531.

8. Les cas d'hiatus, d'un mot à l'autre, même quand les deux voyelles sont identiques, ne sont pas rares : je renvoie pour *a-a* aux vv. 87, 248, 377, 433, 532; pour *e-e*, aux vv. 34, 95, 114, 209; pour *a-e*, *a-o*, etc., aux vv. 12, 75, 156, 160, 241, 279, etc. Les cas d'élision paraissent moins fréquents. C'est principalement avec *que* qu'on les observe. La voyelle élidée est ordinairement supprimée (vv. 32, 48, 52, 75, etc.); mais quelquefois aussi on continue de l'écrire (20, 49, 59, 391, 537). — Le v. 118 nous offre un exemple d'élision de l'initiale : *i 'stiest*, pour *i istiest*. Cf. v. 343. Peut-être est-ce le même phénomène que devrait présenter le v. 33 (*en qui 'speri?*), plutôt que la fusion en une seule syllabe (crase) de l'*i* de *qui* avec l'*e* d'*esperi*.

9. Le *g* dur devant *a* se double inutilement d'un *u* : 80, 301, 424, 425, 441, 486. Au contraire cette lettre est supprimée dans *pogessa*, 175; *volgest*, 443, où elle serait nécessaire ; cas l'un et l'autre très-fréquents en d'autres textes. — Signalons la forme *Aynes*, v. 377, où le *g* se fond simplement en *y* sans donner naissance à un *n* mouillée. C'est là un trait bien provençal. Cf. *S. Honorat et Ste Agnés*.

Par une faute inverse de celle que je signalais tout à l'heure (*ge* = *que*) et non moins commune dans les anciens textes, le son du *j* devant *a* ou *o* est ici plusieurs fois figuré par *g* : *Gorgi*, 281; *alaugon*, 304; *senhoregans*, 382.

10. Le *d* final de *ad*, *quid*, qui reste tel dans *ad el*, v. 13 (cf. v. 279, *adire*, non *azire*), s'aiguise en *z*, même *dz*, dans *quez est*, 43; *adz el*, 352; mais les formes ordinaires de ces particules sont *a* et *que*. — Le groupe *nd* assimile le *d* à l'*n* ou le laisse tomber dans *fazennas*, 467; *calenas*, 465. Cf. le v. 103, où la rime, si l'on ne veut pas se contenter de l'assonnance, exige *demanas*, au lieu de *demandas*, que porte le ms., et le v. 255, où la rime encore exige *prenha*, que j'ai restitué, mais où le ms. donne *prenna* = *prenda*. Ces formes sont très-communes dans les textes de Provence du XIVe siècle. Cf. *Revue*, VIII, 221 ; XII, 229.

11. Au lieu de *luocs* (*locos*), on trouve *luoch* au v. 239. Les *Psaumes* nous offrent de même *prech* et *antich* pour *precs* et *antics*. Il faut se rappeler, pour s'expliquer ces formes, l'identité de prononciation, dans un grand nombre de dialectes, d'un côté de *ch* et de *ts*, de l'autre de *ts* et de *cs*.

12. Le *z* médial ou *s* doux est tombé dans *graylha*, 257; *paulas*, 384; *graït*, 406. Final, quelle que soit son origine, *t* + *s* ou *ce, ci*, il passe souvent à l'*s* : *cros*, 116 ; *plas*, 254; *esguiras*, 276 ; *romans*, 538.

J'ai parlé, dans l'introduction des *Psaumes*, du fréquent abus que fait du *z* après le *t* le copiste de notre ms., abus qui, du reste, comme je l'ai remarqué, ne lui est point propre[1]. Le *t*, chez lui, affecte trois formes : la première, qui est la forme ordinaire de cette lettre, où la hanste est simplement barrée d'un trait horizontal ; la seconde, où la barre horizontale se replie verticalement, de manière à former comme un *z* cursif privé de sa boucle[2]; la troisième, où ce repli vertical s'allonge en boucle, en dessous, de façon à reproduire exactement la figure d'un *z* cursif, j'entends d'un *z* à queue, caractère que je ne puis ici représenter, notre imprimerie ne l'ayant pas. L'examen très-attentif que j'ai fait du ms. ne me laisse aucun doute sur l'identité de signification que ces trois signes avaient pour notre copiste. Cela étant, il pourrait paraître inutile de conserver le pseudo-*z* en question dans les

[1] Sur le ms. 1745 de la B. N. que je cite en cet endroit, cf. Hermann Suchier, *Denkmaeler*, I, 481. Dans ce même ms., comme M. Suchier le fait remarquer, le *g* est très-souvent aussi suivi d'un pseudo-*z*. Or ce signe, selon ce que j'ai observé moi-même, n'est, comme dans *tz* = *t*, que le dernier degré du développement d'un trait horizontal qu'on remarque dans la forme la plus simple du *g*, trait qui se replie d'abord comme dans le *t*, puis se prolonge en boucle de façon à figurer complétement un *z* (*gz*).

Un autre pseudo-*z* qu'on remarque dans certains mss., et que je mentionnerai ici à cette occasion, est celui que produit, sous la plume de quelques scribes, le dernier jambage d'une *m* prolongé en boucle, et qui donne à cette lettre l'apparence du groupe *nz*. Il arrive même quelquefois que ce pseudo-*z* tient lieu de l'*m* entière, peut-être parce que le premier copiste, prenant le *nz* = *m* pour le groupe *n* + *z*, a remplacé l'*n* par un titulus, qu'un second copiste aura omis (par exemple, *quem, quenz, quēz, quez*). Cf. là-dessus la *Revue des langues romanes*,.

[2] Ce signe intermédiaire (que j'ai plus d'une fois, dans les *Psaumes*, rendu à tort par *tz*) se remarque ici, entre autres endroits, aux vers 11 (*segut*), 12 (*mont*), 18 (*format*), 32 (*dolent*), 33 (*sant esperit*), 34 (*font*), 38 (*benaurat*), 108 (*lapidat*), 208 (*dapnat*), 222 (*tirassat*), 252 (*trobat*), 350 (*tot*), 357 (*et*, pour *etz* = *estis*), 516 (*esperit*), 520 (*aunit*), etc., etc. Il représente, par conséquent, comme *tz*, tantôt *t*, tantôt *tz*. Et le simple *t* lui-même, en raison de cette identité de valeur des trois signes pour notre copiste, et de la confusion qui naturellement devait s'ensuivre entre *tz*, variante graphique de *t*, et *tz*, groupe réel, a dû être quelquefois mis pour ce dernier. C'est ce qu'on observe, par exemple, dans *tot*, vv. 225, 316; *sant*, 242; qui sont pour *totos*, *sanctos*, et dans les cas plus nombreux, mais moins sûrs, parce que là le fait peut être d'ordre purement grammatical, où le sujet singulier est en *t*, au lieu de *tz* (70, 162, 260, 274, 278, 312, 409, 518, etc.).

cas où il est impossible qu'on ait voulu écrire un *z* véritable[1]; j'ai cru pourtant qu'il était préférable de ne pas l'effacer, afin de laisser au lecteur la pleine liberté de son jugement : seulement, suivant l'exemple donné par M. Suchier, je l'imprime en italique. Je fais de même pour le *t* de la seconde forme plus haut décrite. On aura donc, ici, pour le *t* ordinaire : t ; pour le *t* à barre simplement repliée : *t* ; pour le *t* suivi d'un pseudo-*z* : *tz*. Mais là où il peut y avoir doute, quant à *tz*, sur l'intention de l'auteur ou même du scribe, par exemple au sujet pluriel, j'imprime en romain le *z* comme le *t*, m'abstenant du reste, systématiquement, de toute correction entraînant l'adjonction ou la suppression de cette lettre.

13. Le groupe *rs* en finale est presque partout réduit à *s*, ce qui est, pour ainsi dire, de règle en Provence au XIVe siècle : *Tos*, 306, = Tours (la ville de); *cos*, 384, = *corpus*, etc. L'*r*, à la vérité, est quelquefois écrite, par exemple : *pecadors*, 522 ; *confesors*, 354 ; mais des rimes telles que celles qu'on remarque aux couplets 43 et 66, où des mots en *os* (= *ors*) ont pour correspondant le pronom *nos*, prouvent qu'on ne la prononçait pas.

Notons la métathèse de l'*r* dans *pressona*, 21, 41 (mais *persona*, 167), et sa chute, constante dans *guanren* (= *granren*, 182, etc.), accidentelle dans *vosta*, 228. (On a *vostre*, *vostra*, aux vv. 356-7.

14. Un exemple remarquable du phénomène que les Allemands appellent *umgekehrte Schreibung* nous est offert par *aptisme*, 465, où le *p* remplace une *l*. C'est le contraire de *altar* cat. pour *autar* = *aptare*, etc. Application bizarre de l'axiome que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles : *al* et *ap* donnant également *au*, on a cru pouvoir indifféremment remonter de *au* à *ap* ou à *al*.

15. Lorsque l'*m*, après une voyelle et devant une consonne, n'est pas figurée simplement par un *tilde*, auquel cas je rends ce signe par *m*, elle est le plus souvent remplacée par *n* : *an*, 32, 123, 140, etc. ; *flun*, 474 ; *ensens*, 81 ; *tostens*, 85. Au contraire, l'*m* remplace abusivement l'*n* dans *gram*, 213 ; *Martim*, 305 ; *ensens*, 297, 353.

Cette consonne reste sans altération dans *membratz*, 168, contrairement à ce qui a lieu dans *renembrei*, qu'on lit dans les *Psaumes*. (Voir l'introduction, n° 10.)

16. L'*n* instable, sauf au pluriel des pronoms possessifs, est toujours écrite, même à la fin des vers, quand la rime l'exclut ou paraît

[1] Ainsi dans les formes verbales *fustz*, 102, 134 ; *iestz*, 119 ; *defentz*, 120, 136 ; *rezemiestz*, 472 ; dans l'adverbe *matz*, 106 ; et dans les très-nombreux régimes singuliers, tels que *totz*, 4, 6, 128, 299, 368, 432, 480, 500 ; *sortz*, 3, 488 ; *laisatz*, 10 ; *pietatz*, 112 ; *gratz*, 176, 220 ; *estatz*, 336 ; *mortz*, 341 379 ; *descubertz*, 482 ; *dezertz*, 484 ; *jortz*, 515, etc., etc.

l'exclure : ainsi *plan,* v. 6 ; *fin,* 54. Seule exception *no,* 187, où le copiste a dû omettre, par mégarde, le signe de la nasale. Après l'*r,* cette lettre reste dans *carn,* 457 ; mais elle tombe dans *jor,* 288 ; *jors,* 118 ; *jort,* 465, 515, dont le *t,* comme je l'ai expliqué ailleurs, est le résidu normal du *z* de la forme *jorz* (*jornz*) du cas sujet. — L'*n* est ajouté à un *i* final dans *aysin,* 8 ; forme qui, plus tard, s'est encore accrue d'un *t* paragogique : d'où, grâce à une nouvelle adjonction, le moderne *aysindo.*

17. Les formes de l'article sont naturellement celles de la Provence: *le, li,* pour le sujet sing., masculin et féminin ; *lo, la,* pour le régime. On trouve cette dernière forme au v. 91, dans le rôle de sujet. Cette exception unique est probablement le résultat d'un *lapsus.*

18. Les règles de la déclinaison sont presque partout méconnues [1]. Il est probable, non-seulement que le copiste les ignorait, mais que l'auteur lui-même les avait souvent violées. On peut mettre sur le compte du premier une bonne partie des fautes sans nombre qu'on observe dans le corps des vers; mais des rimes telles que celles qu'on remarque aux couplets 13, 14, 22, 24, 26, 27, 28, 30, 31, 36, 42, 51, 68, surtout aux couplets 5, 17, 38, 57, 65, et dont aucune correction ne paraît pouvoir rétablir la régularité, semblent bien prouver que le second, s'il connaissait les règles de la déclinaison, les traitait assez librement. Et il les connaissait, comme le prouvent, moyennant les corrections qui s'imposent, les rimes masculines des couplets 9, 12, 52, particulièrement des couplets 10, 20, 21, 32, 33, 35, 39, 56, si l'on remarque surtout que la graphie *as* pour *atz,* aux vv. 168 (couplet 21), 254 (c. 32), 276 (c. 35), ne laisse aucun doute sur la vraie valeur de *tz,* là où cette notation est régulière [2], malgré l'abus que le copiste fait si souvent du *z* après le *t,* et dont il a été déjà question, ou sur

[1] Le sujet pluriel, hors de la rime, est partout en *s,* excepté *elegit* 245, *duy e duy* 238, et de plus l'article *li* et le pronom *tuch,* qui se maintinrent du reste, par habitude, en divers lieux, longtemps après que toute trace de la déclinaison était déjà perdue dans les noms : 82, 124, 141, 227, 229, 235, 298, 357, 441, 448, 515, 519. Au sujet singulier, on a *homs,* v. 2; *riens,* 162; *fons,* 491 (mais *fon,* 22; *font,* 34); *verges,* 51, 375, 401. Partout ailleurs (les cas de *tz* à part — voir la note suivante —) la règle est violée.

[2] Tel est le cas des vers 66, 72, 90, 92, 250, 258, 262, 306, 308, 414.— Le *z* manque, mais doit être rétabli, comme l'indiquent les rimes correspondantes dans le même couplet, aux vv. 70, 162, 252, 260, 274, 278, 312, 410. —Aux vv. 36, 110, 132, 174, 334, 456, 542, 544, on lit au contraire *tz,* que la régularité grammaticale exige en effet, mais que la rime repousse, celles qui y correspondent ne pouvant être qu'en *t.* On peut croire que là, comme aux endroits mentionnés plus haut (p. 214, n. 1), le *z* n'est qu'une fioriture graphique. Hors de la rime, la notation *tz* existe en outre régulièrement, pour le sujet singulier, aux vv. 2, 102, 150, 253, 480, 516, 518.

la nécessité de la rétablir, lorsque, en correspondance avec cet *as*, on trouve *at* au lieu de *atz*, ce qui est le cas, par exemple, du couplet 35.

Un exemple de nom *intégral* à pluriel sensible est *lasses* au v. 154, si ma correction est exacte. Les mots *fiech* et *gauch* (vv. 100, 200) ne reçoivent pas l'*s* flexionnelle au régime pluriel, ce qui se remarque, en beaucoup d'autres textes, de ces mots et de leurs pareils, parce qu'ils sont considérés comme *intégrals* ou invariables, au même titre que les mots en *s* radical. Cf. *Psaumes*, introduction, n° 13.

19. La forme ordinaire du pronom de la première personne, au cas sujet, est *ieu*, *yeu* ; mais on trouve aussi *heu*, v. 9, et *hyeu*, 35, 179, 305.

Les formes du pronom personnel, au cas oblique du singulier, sont en *i* : *mi*, *ti*, *si*. Seule exception *me*, au v. 295, imputable peut-être au copiste, qui aura été influencé par *metas* qui suit. Cf. *Psaumes*, n° 15.

20. La forme absolue du pronom possessif féminin est ordinairement en *ieua* (*mieua*, *tieua*) ; on trouve deux ou trois fois *tiua* (36, 272) ou *tiuas* (143). Mais ce dernier exemple est fautif, comme le prouve la mesure, qui exige *tieus*.

L'*a* de *mieua*, *tieua*, s'élide devant un *a* initial suivant, soit qu'il s'écrive (*la mieua arma*, vv. 287, 327), soit qu'il soit supprimé (*la tieu ajuda*, vv. 169, 177, 207) ; mais, même dans ce dernier cas, le copiste ne laisse pas d'attribuer cette lettre au pronom, et c'est le mot suivant qu'il en prive, écrivant toujours *la tieua juda*. — Devant une consonne, ces formes ou restent disyllabiques, et par conséquent conservent l'*a* effectivement (vv. 24, 265, 492), ou se réduisent à *mieu*, *tieu* (91, 143, 202, 543), bien que le copiste continue de leur donner l'*a*, dont on les trouve déjà dépouillées, en pareil cas, dans des textes antérieurs.

Signalons, pour les adjectifs démonstratifs ou déterminatifs, les formes en *o*, comme *esto* (538), *tantos* (256), dont les exemples, encore assez rares au XIVe siècle, deviennent de plus en plus fréquents dans les monuments postérieurs des dialectes de la Provence et du bas Languedoc.

21. Verbe. La première personne de l'indic. présent, lorsqu'elle n'est pas sans flexion, est tantôt en *i*, tantôt en *e* ; mais le v. 329, où il y a *requere* dans le ms., mais où la forme *requeri* s'impose, à cause de la rime, semble indiquer que les formes en *i*, d'ailleurs plus nombreuses, à ce qu'il semble, étaient celles de l'auteur, et que les formes en *e* ont été introduites par le copiste.

Il y a quelques exemples de subj. prés. première pers. en *i* (vv. 152, 163, 311, 525, 527), forme très-commune dans les textes de la Provence du XIVe siècle, comme j'ai déjà eu plus d'une occasion de

le constater. Mais la forme en *e* s'y rencontre aussi (249, 279, 292). Elle est assurée par la rime au premier de ces trois exemples.

La deuxième pers. du singulier, dans les parfaits faibles de la première et de la troisième conjugaison et à l'ind. présent de *esser*, diphthongue partout son *e* (*yest*, 20; *nasquiest*, 28, etc.). La même personne, dans les parfaits forts en *si* d'origine ou assimilés, offre tantôt la forme pleine (*mezist*, 266; *fezist*, 380, 481), tantôt la forme contractée (*quist*, 322; *fist*, 323, 326).— Dans *remanguist*, 387, on remarque la substitution de la flexion *gui* (= lat. *ui*) à la flexion *si*, ordinaire au verbe *remaner*. La deuxième personne du pluriel aux mêmes temps, sauf deux exceptions (*es* et *et* pour *etz*, v. 299 et 357), est en *st* (*est*, 43; *fost*, 302; *volgest*, 443), réduction de *stz*, qui, pour être beaucoup plus rare que *tz*, ne laisse pas d'être encore assez fréquente dans les anciens textes.

La deuxième personne du pluriel dans les autres temps est en *s*: 84, 85, 230, 303, 359, 442, 446. Il n'y a, sauf erreur, aucun exemple de *tz*; aucun exemple régulier, du moins, car *irascatz*, qu'on lit dans le ms., au v. 223, est pour *irascas*, deuxième pers. du singulier.

La terminaison de l'imparfait du subjonctif est en *a* (non *e*): ...*essas* (501, 503), ...*essan* (509, 511). Cf. les *Psaumes*, introduction, n° 16.

Signalons encore *fes* (= *facitis*), 303, à côté de *fas*, 359. C'est une forme déjà toute moderne et qu'on trouve en abondance dans les textes provençaux postérieurs.

Le subjonctif présent, resté étymologique dans *fassa*, 16, est analogique dans *plasa*, 31, 56, 370, absolument comme dans le français moderne.

22. Notre texte offre deux exemples d'un adverbe dont l'emploi ne devait pas être commun, car on le rencontre rarement : c'est *lo* (sans doute *loco*), au sens probable de *aussitôt, alors* (le temps pour le lieu comme *alloc*, qui est dans Raynouard; cf. le latin *illico*), vv. 181, 405 Pour la chute du *c*, qui reste dans *alloc*, comme dans le subst. *loc*, cf. *la* et *sa* (de *illac, ecce hac*), à côté de *lai, sai*. On trouve de même en catalan *alo*, à côté de *alloch*.

Notons, v. 427, la forme *von*, aujourd'hui *vounte* ou *mounte*, où le *v*, analogue au digamma éolique, est le renforcement de l'aspirée. Cf. *Revue*, t. XIX, p. 211, n. 1.

23. Le trait syntaxique le plus notable est la fréquence de la substitution au pronom relatif de ses éléments logiques, à savoir la conjonction *que*, d'une part, et le pronom personnel ou possessif de l'autre : *que tu*, vv. 18, 27-28, = (*toi*) *qui*; *que ton*, 493-4, = *toi dont*; *que vostra*, 357, = (*vous*) *dont la*; *que...lo*, 216, = *lui que*. Cf. là-dessus la *Revue des langues romanes*, IX, 356; XXVI, 116.

Je signalerai encore l'emploi de *nul* sans négation exprimée (vv.

45, 403?), celui de *tu* comme régime direct (vv. 161, 329, 471, peut-être aussi 51), le renversement des rôles de *esser* et *aver* dans *son agutz*, 244 = *an estat* (Cf. *Revue des l. rom.*, XXV, 127), l'emploi de l'imparfait du subjonctif pour le présent du même mode, au v. 175 (cf. l'avant-dernier vers de la *Prose de sainte Eulalie*), l'espèce de syllepse que présente le v. 181 (car *convertida* ne peut s'accorder avec *guanren*, qui est un neutre), et enfin l'emploi pléonastique de *que* au v. 326. Cf. *Revue des l. rom.*, XIII, 288.

24. Le vocabulaire d'un poëme comme le nôtre, où les mêmes formules reviennent presque continuellement, doit être naturellement assez pauvre. Très-peu de mots s'y trouvent qui manquent dans le *Lexique roman*, ou qui n'y figurent pas avec l'acception que leur donne notre auteur. Je les relève ici :

Assege, 215 ; subst. verbal de *assetjar*, assiéger.

Avist (istar), 343, 422. Être précautionné, se comporter prudemment, en homme avisé. Cf. Azaïs (*avist*) et Mistral (*avis*). Je crois être sûr d'avoir vu la même expression dans la *Vie de saint Honorat*, mais je ne sais pas retrouver l'endroit. On trouve *esser vist*, au même sens, à ce qu'il paraît, dans une nouvelle de Raimon Vidal (Bartsch, *Denkmaeler*, 191, 14) :

No volhatz esser ni trop trist
Ni trop recrezen ni trop *vist*,
Ni nul trop no vulhatz aver.

Avist s'emploie aussi, et s'employait déjà sans doute autrefois, avec *tener*, dans une signification active. Voici un exemple de Bellaud de la Bellaudière, où le sens propre de la locution se laisse bien voir :

Suc tengut plus d'avist (*de a vist* ?) qu'un mastin enrabiat.

Cf. l'expression *tene d'a ment*, commune chez les félibres (*Mireio*, 160, etc.), et où l'on voit que *ment* a survécu ailleurs que dans la composition adverbiale que l'on connaît.

Brassas, 311; voir ci-après la note sur ce vers.

Domen, 173 ; *domens*, 513. Raynouard, *dementre*, *domentre*. C'est ainsi que *sempre* a été réduit à *sen*, puis à *sé*, dans *jasse*, *anese*, *erasse*, *desse*.

Gent (la), 307, les gentils, c'est-à-dire les *payens*. Acception qui manque à Rayn.

Graylha, 257, grille. Rayn. n'a aucune des formes (*gradilha*, *grazilha*....) de ce mot.

Lo, 181, 405, là ou alors. Voy. ci-dessus, paragr. 22.

Trist, 328, 462, malheureux, maudit, comme en italien. Acception qui manque à Raynouard.

Ymols, 235. Rayn. *Humil*. Voy. la note.

Le genre de littérature dont nos *Litanies* sont, si je ne me trompe, l'un des moins médiocres échantillons que nous offre l'ancienne poésie provençale, je veux dire la paraphrase ou la version plus ou moins libre des prières ordinaires de l'Église, telles que le *Pater*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, etc., n'est représenté, dans ce qui nous reste de cette poésie, que par un assez petit nombre de pièces. Voici la liste de toutes celles que je connais.

1. Le *Pater*. Trois versions ou paraphases : l'une, de 14 vers, conservée dans le ms. Harleien, n° 3183, a été publiée par M. H. Suchier dans ses *Denkmaeler*, I, 291; les deux autres ont été signalées dans un récent article de *la Romania* (XIV, 491, 528), par M. Paul Meyer, qui a publié 21 vers de la première (elle en a 104) et la seconde, qui n'en a que 36, en entier. Ces deux pièces font partie l'une et l'autre d'un des mss. de la collection Libri (n° 105) acquis par le gouvernement italien [1].

2. L'*Ave Maria*. Quatre, savoir :

a. Paraphrase en sept couplets de huit vers. Ms. B. N. 25415. M. Paul Meyer en a publié les 22 premiers vers dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, I, 76.

b. Paraphrase en 34 vers. Ms. 105 de la collection Libri. Publiée en entier par M. Paul Meyer dans la *Romania*, XIV, 492.

c. Paraphrase en 6 quatrains. Je la crois inédite. Mon vénérable ami, le docteur Noulet, à qui je dois la copie que j'en possède, m'apprend qu'il l'a transcrite le 15 juillet 1851, à Albi, d'un livre d'heures ms., sur vélin, appartenant à M. Clément Compayré, qui attribuait ce ms. au XIVe siècle. On la trouvera ci-après à l'appendice.

d. Pièce de 47 vers, probablement composée aux environs de l'an 1500, qui a pour titre : *S'enseguen se cinq orations compresas sus las cinq letras de* AVE MARIA, et qui s'inspire autant des litanies de la Sainte Vierge que de l'*Ave Maria*. Elle fait suite à la *Confession generala de fraire Olivier Maillhart en languatge de Tholosa*. Dumège l'a reproduite, à part, au t. IV, p. 199, des *Institutions de la ville de Toulouse*.

3. Le *Credo*. Deux :

a. Ms. Libri 105. 42 vers. Les douze premiers ont été publiés par M. Paul Meyer, *Romania*, XIV, 535.

[1] Dans le même ms. se trouve aussi une exposition du *Pater* en prose provençale. — Raynouard (*Choix*, I, 198) rapporte un vers, si c'est bien un vers (*A nos venha lo teu regnat*), d'une autre version de l'Oraison dominicale, dont il ne désigne pas le ms.

b. Livre de raison de Jean de Barbentane (Archives des Bouches-du-Rhône). 18 couplets de 4 vers, publiés en 1862 par M. Ferdinand André, en une brochure de 8 pages, dont la rareté, autant qu'une autre circonstance dont je vais parler, m'engage à donner ici une nouvelle édition de cette paraphrase. La circonstance que je veux dire est que le personnage qui prit le soin de transcrire sur son livre de raison le *Credo* qui nous occupe était procureur du chapitre de l'église de Saint-Castor d'Apt, fonctions dont il fut revêtu le 9 octobre 1400; ce qui suggère naturellement la pensée que ce *Credo*, comme nos *Litanies*, doit être l'œuvre d'un Aptésien, et, par suite, que les deux ouvrages pourraient fort bien être d'un seul et même auteur.

4. Les *Commandements de Dieu*. Deux versions ou paraphrases:

a. Ms. Harleien 3183. Dix vers publiés par M. H. Suchier, *Denkmaeler*, I, 290.

b. Pièce de 46 vers octos., dont les 40 premiers sont divisés en quatrains, et que je crois pouvoir mentionner ici, malgré sa date récente. Elle a été composée par Joseph Cormys, chanoine du chapitre de Vence, en 1552. M. Paul Meyer l'a publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. III, p. 432[1].

5. Les *Litanies*. Outre la paraphrase que je publie, on en possède une autre, en 33 couplets de 4 vers octosyllabiques, qui porte pour titre, dans le ms. qui l'a conservée (British Museum, Harleien 3183) *Letania de sant Pierre de Luxenbore*. Elle a été publiée par M. H. Suchier dans ses *Denkmaeler*, I, 291. Cf. *ibid.*, p. 549[2].

C'est bien aussi une espèce de *litanie*, mais d'une allure beaucoup plus libre que les précédentes, qu'une longue prière en vers de six syllabes, où Jésus-Christ, la Sainte Vierge, saint Jean-Baptiste et

[1] On remarque dans cette pièce un exemple, que je signale ici en passant, du phénomène mentionné ici-dessus, nº 14. C'est *dalmage*, pour *daumage*, où l'*l* se trouve, en dernière analyse, remplacer une *n* (*damnage*), comme ailleurs un *p*, un *c* ou un *g* (*salma*, *sauma*, *sagma*).

[2] Saint-Pierre de Luxembourg, évêque de Metz et cardinal, né en 1369, mort le 2 juillet 1387, à Villeneuve-lez-Avignon.— Les catalogues des bibliothèques de Burgaud des Marets et de Bory mentionnent des cantiques en provençal moderne, concernant ce saint, que je n'ai jamais vus. Voici les articles qui les concernent:

« Cantiques provençaux, renfermant les principales actions de la vie du bienheureux Pierre de Luxembourg. *S.l.n.a.*, in-18. » (Nº 1315 du catalogue Burgaud.)

« Cantique du bienheureux Pierre de Luxembourg (tout provençal). Avignon, J. Chaillot (17..), in-32 de 15 pages. » (Nº 1900 du catalogue Bory.)

S'agit-il d'ouvrages différents ou seulement de deux éditions différentes, dont la seconde ne contient qu'un des cantiques annoncés dans la première ?

saint George sont seuls nominativement invoqués, et qui a été composée vers 1340 par Peire de Ladils, de Bazas. On pourra la lire prochainement, avec les autres poésies du même auteur qui nous ont été conservées, dans un volume actuellement sous presse (J.-B. Noulet et C. Chabaneau, *Deux mss. provençaux* du XIVe siècle, p. 129).

[**F° 9 r°**] **1.** Las letanias romansadas
Totz homs [a]ysi trobara,
Las cals a per sertz dechadas,
4 Per endreysar totz cor [va],
Un endigne fil e frayre
De sant Frances totz de pla(n),
E qui las volra retrayre
8 En aysin comensara.

[**V°**] **2.** Heu, forfacha creatura,
C'ay laisatz mon creator,
E segu*t* se[ne]s mesura
12 Del mon*t* la(s) falsa(s) honor(s),
Vuelh ad el merce requerre
Que mi perdon ma(s) folor(s),
E mon cor plus dur que ferre
16 Fassa mol per sa dosor.

3. Senher Dieu, eternal payre,
Que tu as lo mont forma*t*,
Cel e terra e mar e l'ayre,
20 Et yest en la Trenitat
Tota premiera pressona,
F° 10] Fon de la Devinitatz,
Tu, Senhe[r], a mi perdona
24 Per la tieua gran bontatz.

4. Fil de Dieu, Jesu salvaire,
Home e Dieu verament,
Que de Dieu solet lo payre
28 Nasquiest tu eternalment

E volguist del cel deysendre
Per lo nostre salvament,
Plasa ti, Senher, de rendre
32 So qu'ieu quer an cor dolen*t*.

5. San*t* Esperi*t*, en qui esperi.
Lume e fon*t* de bontat*z*,
[V°] Hyeu sertanamens, e crezi
36 Que la tiua magestatz
Prosezis(t) ensems del Payre
E del Fil benaüra*t*,
Tu mi dona ben a fayre
40 E mi aleuges de peccatz.

6. Ay! benezetas pressonas,
Creze(s) e say vos per ver dir
Quez est un Dieu tota[s] hora[s]
44 Ni ma[ys] ni mens, ses mentir,
Al cal nulha ren que sia
Pot escapar ni fugir.
Senher, merce ti queria,
[**F° 12**] 48 Qu'ieu ti pogues ben servir.

7. Mayre dona, que yest reyna
De tot cant Dieu a sot si,
A mi, Verges, tu enclina,
52 Per lo gran ben qu'es en ti;
De mi, caytieu tan endigne,
Merce aias a la fi(n),
E[l] tieu car fil tan benigne
56 Ti plasa pregues per mi.

8. Senher sant Miquel arcangel,
A tu mi rendi premier,
Que yest per cert aquel angel
60 Que prenes, al jorn derier,
[V°] Dels fizels las armas [pias],
Et en iest passionier;
(Tu) escuzes las falhas mias
64 Davant lo Rey drechurier.

9. (Tu) Senher sant Guabriel, mesage
Que fust per Dieu elegutz,
Per ben del uman linhage,
68 A portar tan grans salutz,
Quant dieysist : *Ave Maria*,
Per quel mont fon rezemut,
Prec ti que fassa[s] totz dia
72 Qu'ieu las non venga perdutz.

10. Sant Raphael, sies m'en ajuda.
[**F° 13**] Meje yest de Dieu sertans ;
M'arma es a mal venguda,
76 Car per sert mon cor es vans.
A tu comande ma vida,
Garda mi de malas mans,
E preguiera fai complida
80 Qu'ieu sie al[s] guach sobeyran[s].

11. A totz ensens mi comandi,
Angels de Dieu, humilmens.
Hieu a totz conselh demandi
84 Que mi ajudes brie[u]mens.
Vulhas tostens mi defendre
De totz enfernals tormens,
[**V°**] E pregui[e]ra a Dieu rendre
88 Per totz mos defalhimens.

12. Senher sant Johan Baptista,
Que fust per Dieu marturiatz,
La tieu(a) testa fon requista
92 El tieu sanc fon escanpatz,
Per conselh de Rodiana
A cubrir sa[s] malvestatz.
Tu m'arma que es tan vana
96 Fay perdonar sos pecatz.

13. Senher sant Peyre de Roma,
La tieua ajuda requier ;
En tu es d'onor li soma,
[**F° 14**] 100 Car en totz fach fost premier.

(Fost mes) en cros per la fe crestiana
Fust tu pauzatz en derier;
Tu per mi perdon demanda
104 Davant lo Rey drechurier.

14. Sant Paul, sobeyran maestre,
Motz as lo mont ensenhatz.
Tu en la cieutat da Lestre
108 Verament fust lapidat,
Salvant los autres martires,
Fust pue[y]sas decapitaz.
Tu, Senher, los mieus sospi[re]s
112 Eysauses per ta pietatz.

[V°] **15.** Sanct Andrieu, glorios payre
Que en Gressia prediquiest,
De sant Peyre fust tu frayre
116 E Jesu Crist mot amiest.
Sus en la cros ti leveron,
Dos jors per entier i 'stiest.
Tu iestz cel que armas queron;
120 Defentz mi, car pietos yes[t].

16. Sant Jaume de Conpostella,
Que fust frayre de sant Johan,
An ti troban en Conpostella
124 Perdon romieus con la van.
Tu perdiest per Dieu la testa,
[F° **15**] Apres Crist lo premier an;
Fay me venir a ta festa
128 E mi garda de totz dan.

17. Sant Joan, en ti ay pauzada
Tota ma fe de prezent;
A tu fon recommandada
132 Li mayre de Dieu plazentz;
Pueys per la fe chrestiana
Fustz mes en oli bolhentz.
Tu amor mi tol mundana
136 E de totz mal mi defentz.

18. San*t* Tomas, de Dyeu apostol,
Que amiest Dieu coralmens,
[V°] Non trobi savi ni consol,
140 Message an mays de sens.
So que li autres crezian
Volguist proar sertamens.
Las tiuas preguieras mi sian
144 Perdon de mos falhimens.

19. San Jaume, conhat benigne
De l'autre c'ay dich desus,
Home tant sant e tant digne,
148 Que fust semblant a Jesus,
Tu fust per ta santa vida
Derocatz del temple jus.
Ajuda fai mi complida,
[F° 16] 152 Qu'ieu hueymays non pecqui plus.

20. Sant Felip, benastruc payre
Quels lasses Somaritan[s]
Ajudiest premier a trayre
156 De la error dels paguans,
Et aguist .n. santa[s] filhas
Que ti jassian davans,
Tu de mi fay meravilhas
160 Que yeu non sia tan van[s].

21. Sant Bertomieu, tu reclami,
Que fust vieus escortegat;
Tol mi que yeu non tant ami
164 D'aquest mont la vanetat.
[V°] La tieu ajuda mi dona,
Rezem mi de mos peccatz,
Car de ta(nt) santa persona
168 Vulh ades esser membras.

22. Sant Matyeu, la tieu ajuda
Mi trametas per pietatz,
Que m'arma non sya venduda
172 Al demoni per peccatz.

Domen que dizias la messa
Fust per Dieu marturiatz
Fay, senher, que yeu pogessa
176 Ben servir a Dieu en gratz.

23. Sant Simon, la tieu ajuda
[F° 17] Ay bezonha e del prec tieu.
Hyeu per sert ay gran pendensa(s),
180 Senher, del falhimen(s) mieu(s).
Per tu fon lo convertida
Guanren de gens, so say yeu.
Fay, bon payre, que ma vida
184 Sia tota plazent a Dieu.

24. Sant Juda, tu, coral payre,
Non yest pas l'autre trachor;
Mas de bens no ay fach gayre,
188 Prec ti mi sias defensor.
Tu moris[t] en Ermenia,
[V°] Sebelit fust an gran honor,
Per lo pobol que crezia
192 Jesu Crist nostre senhor.

25. A tu vene, sant Mathias,
Apostol que sucezist
Ad aquel que per denias
196 Avia vendut Jezu Crist;
Pueys prediquiest en Judea
E gran pobol convertist.
Tu m'ensenha con yeu quera
200 Los gauch als quals tu venguist.

26. Sant Barnaba, tu regarda
La mieu(a) gran necessitatz,
Car ades mi sec gran arda
204 Dels grans mals en que ay obrat.
Tu fust donat per companha
[F° 18] A sant Paul ben[a]ürat.
La tieu ajuda mi valha
208 Que yeu non sia dapnat.

27. Tu, sant Luc, verge e noble,
Fust plen del sant [E]sperit,
Del cal en Constantinoble
212 Le tieu cos fon sebelit.
Senher, que fust tan gran mege
E per sant Paul elegit,
Garda mi d'aquelh assege
216 Quel diable l'a establit.

28. Sant Mar[c], tu fus[t] de sant Peyre
Dicipol adoctrinat,
[V°] E fust adordenat preyre
220 E evesque mal ton gratz,
Pueysas lo sant jor de Pascas
Tu fust per Dieu tirassa*t*.
Prec ti, senher, non t'irascas
224 Car yeu malvays t'ay preguatz.

29. A tot enpcemps yeu supliqui,
Companha del mieu senhor,
Sans apostols, qu'ieu m'apliqui
228 Tostems de vost[r]a lausor;
Princes de la fe cristiana
Ajudas (a) mi pecador,
Que m'arma sia ben sertana
[F° **19**] 232 De venir al rey major.

30 Als .LXXII. decipols
. . . . . .
Que foron tan bons e ymols,
236 Que per mandament espres
Que am luy s'acompanh(i)a[van],
[E] duy e duy en apres
Per totz los luoch (que) predicavan
240 Que hom Dyeu del cel ames

31. Pueys requere yeu l'ajuda
Dels sant petitz Ignocens,
Que non an tracion saupuda
244 Ni son agutz mal disen(t)s.

Elegit foron ses taca
[V°] De totas las autras gens.
Prec lur yeu que m'arma [flaca]
248 Fassa[n] ferma a totz vens.

32. Prec ti, martir sant [E]steve,
Que fust per Dieu lapidatz,
Li tieu ajuda mi leve
252 Dels mals en qu'ieu sui trobat.
Poderos santz, tu m'ensenha
E mi garda, si ti plas,
Que le dyable non me prenha
256 A far tantos mals peccatz.

33. Sant Laurens, qu'en la graylha
Per Jesu Crist fust raustitz,
[F° 20] Ben mi daria meravilha
260 Si era non era eysa[u]zit.
Tu que nasquiest en Espanha
Et a Roma fust nuyritz,
Guarda mi de la conpanha
264 Dels malignes esperitz.

34. Sant Vincens, la tieua vida
Mezist per nostre Senhor.
Per tu receup en partida
268 Una bona gran honor,
E Valensa es onrada
Atressi per ta valor.
Fay que m'arma sia salvada
[V°] 272 Per la tiua gran dousor.

35. Sant Blazi, a tu vulh requerre
Qu'ieu ti sia recommandat,
Car an grans pyenches de ferre
276 Lo tieu cors fon esguiras ;
Pueys per lo derer martire,
Fust pue[y]sas decapitat.
Fay an Dieu que yeu adire
280 La viltat de mos peccatz.

36. San Gorgi, en tu ay fiansa,
Perque lo tieu nom requier.
Home veray ses duptansa
284 Fust e lial cavalier;
[F° 21] Tu desliuriest la reyna
Del dragon tot per entier.
La mieua arma tant mesquina
288 Mi defent al jor derier.

37. Sant Cristol, tu ma preguiera
Eysausa per ta pietat;
Dona mi, senher, maniera
292 Con yeu layse tot peccat.
Tu que per Dyeu an sagetas
Aguist ton cor[s] tot traucat,
Fay, senher, que tu me metas
296 En la via de veritat.

38. A totz emsens hyeu mi rendi,
[V°] Martirs de Dieu coronatz.
De totz cant es yeu entendi
300 Esser breument melhuratz.
En guanren trop de manieras
Fost per Dieu martiriatz;
Fes que las vostras preguieras
304 M'alaugon de mos peccatz.

39. Sant Martin, hyeu a tu veni,
Evesque de Tos guausentz,
Hyeu a la gent fe non teni,
308 Non suy a Dieu concezentz;
Plasa ti que per mi fassas
Oracion a luy prezentz,
[F° 22] Qu'ieu non passi tantas brassas
312 Cant yeu fauc marrit dolent.

40. Sant Nicolau, dous car payre,
Que fust sebelit a Bar,
Hyeu non say tos bens retrayre
316 Ni tot tos bens recontar.

Li tieua vida elumena
Totz sels que ben volun far
Tu mi guisa ben a fayre
320 Qu'ieu ben mi puesca salvar.

41. Sant Loys, tu de Marsselha,
Tu lo rialme non quist
E fist so que Dieu conselha,
[V°] 324 Nostre Senher (Dieu) Jesu Crist.
Evesque fust de Tholosa
E gran miracle que fist.
La mieua arma tant ployrosa
328 Consira, que non sia trist(a).

42. Sant Honorat, tu requeri,
Nebot del rey Aygolant,
Que de regne ni d'enperi
332 Non volguist ni tant ni cant.
Del rey Andriau lo tie(a)u payre
Ti enbliest, veray cos santz.
Ajuda mi tu a trayre
336 Dels mals en qu'ay estatz tant.

[F° 23] **43**. Sant Frances, que comensiest
L'orde dels frayres menos,
El tieu cors [sant] tu portiest
340 Las plagas e las dolos
De la mortz de Jesu Crist,
Laqual el sostenc per nos;
Tu mi fay ystar avist
344 Contrals demonis trachos.

44. Sant Anthoni que d'Espanha
A Padoa venguist fenir,
Fay que yeu leu pertanha
348 Dignamens a Dieu servir.
Dona mi, senher, maniera
[V°] De tot peccatz a fugir,
E mi mostra la cariera
352 Qu'ieu puesca adz el venir.

45. A totz emsens, las, peccayre,
Mi torn als sans confeso(r)s.
Prec vos que yeu puesca fayre
356 Conte de vostre socos.
Vos *et* cels que vostra vida
Mi prestes a totz onos;
Fas que m'arma sia gandida
360 De las enfernals dolos.

46. Gloriosa Magdalena,
Que autra non puesc trobar
[F° **24**] Que de gracia fos tan plena
364 Ni pogues tan Dieu amar,
Con tu, coral donna mieua,
Que podes an luy tan far;
An l'ajuda dousa ti[e]ua
368 Mi fay de totz perdonar.

47. Santa Marta, ma preguiera
Ti plasa vuelhas auzir,
Car en tu ay fe entiera
372 E ti volgra mot servir.
Jesus Crist el en persona
Lo tieu cor volc sebelir.
Verges donna, tu mi dona
[V°] 376 Qu'ieu a el puesca servir.

48. Santa Aynes, verges pura
E tozeta de .XIII. ans,
Sostengu[is]t la mortz tan dura
380 E fezist miracles grans.
Tu per mi Jesu Crist pregua,
Senher dels senhoregans,
Que yeu, las peccador, segua
384 Las peadas del[s] cos sans.

49. Dona santa Catherina,
Filha de(l) rey terenal,
Que puy[s] remanguist reina
388 Apres ton payre carnal,

[F° 25] Tu jove perdiest la testa
Per lo rey celestial ;
Fay que yeu venga a la festa,
392 Al regne perpetual.

50. Verge dona santa Clara,
Digna de totas honos,
Gloriosa, tu m'anpara
396 E mi tramet ton socos.
Lo mieu cor tu elumena
Et eysauses los mieus plos,
Tu que fust de vertutz plena
400 E de totas resplandos.

51. (A) tu, verges santa Lucia,
[V°] Temple del sant Esperit,
Que per nulha maystria
404 Ton cor[s] non poc esser aunit,
Tu fust lo decapitada
Per ton Dyeu [que] t'o graït.
Fay qu'em breu mi sia donada
408 Gracia qu'ieu sia eysauzit.

52. (Sant') Aguata, verge proada,
Sya ti recomandat.
Tu fust greumens turmentada
412 Els piets aguist arabatz.
L'angel a ta seboutura
Si s'en venc aconpanhatz,
[F° 26] E fon i an vestidura
416 De sobre noble[s] sandatz.

53. Santa Cecilia honrada,
Que per nostra fe morist,
E fust per l'angel gardada
420 E ton espos convertist,
Ensenha mi ben a fayre
E mi fay estar avist.
Pregua per mi lo tieu payre,
424 Coral amigua de Crist.

54. Verge santa Marguarida,
Que fust messa en preon(s),
Von fust grieumens envazida
[V°] 428 Per aquel malvays dragon,
Li cros ti fon en ajuda,
Don venc a destrucion.
Prec ti que sias entenduda
432 D'acabar mi totz perdon.

55. Santa Anna preciosa,
Auja de Nostre Senhor,
Per ta filha gloriosa
436 Ti porta om tan d'onor.
Plasa ti que mi defendas
De tota(s) mortal(s) dolor,
E l'amor de Dieu mi rendas
440 D'acabar mi totz perdon.

[F° 27] **56.** Vos totas, verges guauzentas,
Quel mont non aves amatz,
Ni volgest esser consentas
444 Do perdre vergenitatz,
Requere que vostr' ajuda
Mi trametas per pietat,
Que m'arma sia rezemuda
448 Els mieus mals sian perdonatz.

57. Senher mieu, Jesu salvayre,
Car totz los sans ay preguat
Que per mi, caytieu pecayre,
452 Davan tu sian avocatz,
Plasa ti que lur pregu[i]era[s]
[V°] Eysauces per ta pietat,
Que yeu en totas manieras
456 Puesca venir afiatz.

58. Tu sabes que carn humana,
Senher, per mi receupist,
Ta mayre fezist germana
460 De la verge on venguist.

Donx, si tu non mi perdonas,
Ben mi puesc tenir per trist,
Car aquel ben non mi donas
464 Per que morir tu volguist.

59. Tu lo sant jort de Calenas
De mayre verge nasqui[e]st,
[F° 28] Solamens per mas fazennas
468 En aquest mont tu entriest.
Alre el cor non t'istava,
En alre non trebalhiest,
Mas aco que tu amava(s)
472 D[e] dapnacion rezemiestz.

60. Tu receupiest lo baptisme
En apres el flun Jordan,
Senher Dieu, fil del Aptisme.
476 Sant Johan lo det de sa man.
Mas tu mestier non n'avias
Ni nol receupiest en van;
Dunx tu per mi o fazias
[V°] 480 Qu'ieu fos mundatz de totz dan.

61. Tu fezist la carantena,
Foras en luoc descubertz.
Per mi sofrist tan grieu pena
484 .XL. jors el dezertz.
Aqui ve[n]quiest lo demoni,
Cant l'aguist guanren sufert.
Ayso m'es donx testimoni
488 Que merce m'auras per certz.

62. Mort e passion as suferta
Per mi, tant vil peccador.
Adonx fon li fons uberta
492 De la tieua gran dosor,
[F° 29] E fon amor ses mezura
Que tu, Eternal Senhor,
Per mi, tan vil creatura,
496 Portessas tan de dolor.

63. Pueysas que aguist vencuda
La nostra mortz gen[e]ral,
La vida qu'avia[m] perduda
500 Restauriest totz per egual.
Avant que ressucitessas
Lo tieu cor[s] era mortal,
Pueys fon digne quel mudessas
504 A vida perpetual.

64. (Et) en apres, si con tanhia,
[V°] Senher, al cel t'en montiest;
Mas la santa conpanhia
508 Del[s] apostols sa laysiest,
Per so que nos ensenhesan
So que tu per nos obriest,
E qu'ey[sem]ple nos mostressan
512 De l'amor que nos portiest.

65. Domens quel[s] dons esperavan
Que de tu avian auzitz,
Un jortz qu'els empsems estavan,
516 Lur venc lo santz Esperi*t*,
Per lo cal en pauc de temps
Totz lo mont fon convertitz,
[**F° 30**] E tuch li fiels ensems
520 Foron ensems aüni*t*.

66. Estas cauzas as tu fachas,
Senher, per nos peccado(r)s,
Et as nostras armas trachas
524 De tantas mala[s] erros.
Per que donx merce ti clami
Que reguardes los mieus plos;
Non vulhas que yeu mi dampni,
528 Pos que tant as fach per nos.

67. Al jorn, Senher, del juzizi,
Cant venras lo mont jujar,
Hon tracion ni mal vizi
[V°] 532 Non si poyra[n] amaguar,

Plasa ti que mi perdones
E non mi vulhas dapnar;
Mas a[m] totz los santz mi dones
536 Qu'ieu al cel puesca montar.

68. Prec ti, Senher, que al peccayre
Qu'esto romans a parlatz,
Per vezer lo sieu [car] payre
540 Sant Castor benaüratz,
Layses far vida tantz digna
Que, cant el sera passatz,
A la tieu(a) cara benigna
544 Per l'angel sia presentatz.

A M E N .

NOTES

V. 4. « [va.] » Le copiste, si c'est bien ce mot qui manque, l'aurait sans doute écrit *van*. Cf. vv. 6 et 54. Le dernier mot fait pareillement défaut aux vv. 61 et 247.

18. Corr. *Tu que as?*

26. « Home. » Il semble y avoir *homo* dans le ms. Corr. *Hom... veragament?* — 27. Remarquer ici l'emploi du diminutif *solet*, dans le même sens que *sol*, emploi tout à fait conforme à l'usage moderne. — 28. Ms. *eternalmens*.

33. Prononcez *quiesperi*, en trois syllabes? ou suppr. l'*e* initial de *esperi (qui 'speri)?* — 33-5. « esperi : crezi. » L'auteur confondait-il, comme on le faisait à Arles de son temps, l'*r* et l's douces? On aurait ici, dans ce cas, une rime complète, au lieu d'une simple assonnance. — 35. « e. » Corr. *o*, en supprimant la virgule? — 36. Vaudrait-il mieux écrire *Qu'e* et conserver *prosezist* au v. suivant? Mais *e* pour *en* n'est pas de la langue de notre texte.

43. « Quez est un. » Ms. *Et est an*. — 47. « queria. » Pour *querria*, conditionnel.

54. « sot si. » = *sotz si*. M. Lieutaud a lu *socsi*. C'est de cette forme, à sifflante disparue, que vient le moderne *soulo* (*sola* déjà au XIIIe siècle).

62. Corr. *E que en iest passonier* (ce dernier mot étant pour

parsonier)? — 63. « falhas mias. » Ms. *mieua falhas*. Il n'y a pas d'exemple de cette forme *mias*, non plus que des pareilles, *tia*, *sia*, dans notre texte, qui ne connaît que *mieua*, *tiua*, *tieua*..... Cela pourrait rendre suspecte ma correction. M. Lieutaud s'est borné à suppléer *de Dieu*, après *fizels*, au v. 61, qui par suite, chez lui, comme dans le ms., assonne seulement avec le v. 63 (*armas : falhas*).

73. Suppr. *en?* Ou prononcer en une seule les deux dernières syllabes de *Raphael?* On dit aujourd'hui, en Provence, *Rafel* ou *Rafeu*.

82. Ms. *Aagels*.

93. « de Rodiana. » Ainsi divisé dans le ms. (pour *d'Erodiada*). — 95. Corr. *A m'arma?*

97. « Peyre. » Le ms. a seulement P. — 99. « soma. » Ms. *sūma*. — 103. « demanda. » Corr. *demana?* Cf. vv. 465, 467, où *nas*, *nnas* = *ndas*. — 104. Ce vers reproduit le 64e, qui termine, comme ici, un couplet. Est-ce une répétition fautive?

107. « da Lestre. » La ville de Lystre, dans l'Asie-Mineure. — 109. Vaudrait-il mieux corr. *martirs* et conserver *sospis* au v. 111? J'ai préféré faire l'inverse, le système rythmique de la pièce paraissant exiger ici des rimes féminines. Cf. ci-dessus, p. 210.

119. « armas queron. » Ms. *marma queres*.

122. Suppr. *de* ou pron. *Johan* en une seule syllabe? Cf. vv. 129, 476. La forme contractée *John*, qu'on trouve dans quelques textes, est une conséquence de cette prononciation monosyllabique.

123. « Conpostella. » Répétition évidemment fautive. Corr. *Castella?* L'auteur aura pu confondre la Galice avec la Castille.

134. « mes. » Ms. *pauzatz*. Cf. vv. 101-102.

139. « consol. » Ms. *conselh*. La correction ne procure qu'une assonnance, et l'on voudrait une rime pleine. Mais cf. ci-dessus, p. 210, l. 5-7. — 140. Suppl. *Ni* devant *message?* Ou corr. *Ques aye agut?* — 143. « tiuas. » Corr. *tieus*. — « sian. » Ms. *siaz*.

145. « conhat. » Ms. *con y est*. *Conyat* serait plus près de la leçon du ms. Mais notre texte ne connaît pour l'*n* mouillée d'autre signe que *nh*; *ny* est catalan. Jacques le Mineur, dont il s'agit ici, était, d'après la légende, cousin de Jacques le Majeur, ou de Compostelle.

154. Ms. *Que es laze*. Cf. *Actes des Apôtres*, ch. VIII, v. 5-8. L'épithète *lasses* (malheureux, cf. vv. 72 et 353), que je substitue à *laze* (qui serait pour *lazer*, lépreux), s'explique par ce dernier verset et le précédent. — 158. Ms. *davant*. Les deux filles de l'apôtre Philippe furent, d'après la *Légende dorée*, ensevelies auprès de lui. C'est, sans doute, ce que notre auteur veut dire ici. Mais il a confondu avec l'apôtre un autre personnage du même nom. C'est ce dernier, le diacre Philippe, qui convertit les Samaritains. Voy. les *Actes des apôtres*,

à l'endroit cité tout à l'heure, et la *Légende dorée*. t. I, p. 98, de la traduction de G[ustave] B[runet].

165. Ms. *Sant apostol tu m'ajuda.*

169. Ms. *la tieua iuda.* — 171. « venduda. » Ms. *vendem.*

177. « la tieu ajuda. » Répétition fautive de la fin du vers correspondant du couplet précédent. Corr. *de ta defensa?* ou *de ta valensa?* — 180. « del. » Ms. *des* ou *del*. La dernière lettre n'est pas sûre.

187. « Mas. »= quoique? — « gayre. » Ms. *ganre* (ou *gaure*). — 190. Suppr. *gran*? ou *fust?*

193. Ms. *venc... .Matieu.* — 195. « denias. » Ms. *deneyrs*. La substitution de *ia* à *ie* dans le suffixe *ier* est commune en Provence au XIVe siècle. D'un autre côté, ce qui est dit ici s'applique à saint Mathias et non à S. Mathieu. La double correction était donc toute indiquée. — 197-199. On aurait pu prononcer d'une part *Judeza* (cf. *cavazier*, *malazural*, etc., etc.), de l'autre *queza* (cf. ci-dessus la note sur vv. 33-35), ce qui aurait donné une rime pleine effective.

203. « sec. » M. Lieutaud a lu *fec.* — « arda. » = équipage, bagage, charge; ici, bien entendu, métaphoriquement. — 204. Suppr. *en?* ou *grans?* — « que ay. » Ms. *que ya.* — 205-207. Ici encore la rime peut avoir été moins incomplète qu'elle ne paraît, les deux consonnes mouillées *lh* et *nh* s'étant souvent fondues l'une et l'autre en un simple *y*. — 207. Ms. *tieua juda.*

211. Ms. *contastinoble*. C'est, paraît-il, en 357, sous l'empereur Constance, que les reliques de saint Paul furent transportées de Patras à Bysance. Il faut sans doute, par *del cel*, entendre : sous l'inspiration, ou par l'ordre, du Saint-Esprit. — 213. Ms. *gram.* — 215. « assege. » Subst. verbal de *assetjar*. Ms. *assage.*

217. « Peyre. » Ms. seulement P. — 220. Ms. *Evesque e.* — 223. Ms. *irascatz*. Ce vers et le suivant sont intervertis dans le ms.

227. « m'apliqui. » Conjecture. Ms. *entende*. — 228. « de. » Corr. *a?*

234. Suppl. *Totz mos pecatz yeu confes?* ou *De mos p. mi c.?* — 235. Ms. *ey mols. Ymols* = *umils*. On trouve, dans la *Vie de saint Honorat*, l'adverbe *humolment*. — 236. « Que. » Corr. *E?* ou faire la même correction au vers suivant. — 237-8. Ms.:

Que aman sa companhia duy
E duy ennapres.

Pour le v. 237, on pourrait aussi proposer : *Qu'en sa companhia anavan.*

241. « Pueys. » Mot gratté ; on ne distingue plus que *ys*. — 242.

« ignocens. » Ms. *igmocens*, avec un tilde sur l'*m*. — 245. « ses. » Ms. *sans set*.— 247. « [flaca]. » *Sic* dans l'édit. de M. Lieutaud.— 248. « vens. » Ms. *bens*. Ce ne peut être ici qu'une faute toute accidentelle et dont il n'y a à tirer aucune conséquence phonétique.

251. Ms. *tieua juda*. — 253. Ms. *podoros*.— 255. Ms. *prēna*, pour *prenda*.

269. Ms. *e valhansa et onransa*. S. Vincent, diacre et martyr, dont il s'agit ici, était de Valence, en Espagne, ce qui justifie ma correction.

273. Ms. *vulh el querre*. La correction a déjà été faite par M. Lieutaud. — 277. « Pueys.»Corr. *E ?*

285. « la reyna. » Non pas la reine, mais la fille du roi, d'après la légende. Peire de Ladils, dans la prière mentionnée plus haut, p. 221, est sur ce point plus exact que notre auteur :

E pueys requier ma fes
San Jorge que m'ajut,
Si quem done vertut
Contra los enamix,
Quar el es sans abrix
A gens de son autrey,
Que la filha d'un rey
D'un mal drago sostrays,
Qu'anc no la mes el cays
Nil fe ges vilanias.

Il existe une vie de S. George en vers provençaux, qui nous a été conservée dans une copie unique, et malheureusement fort mauvaise, B. N. ms. 14973, f°s 27 v°-44 v°). Cet ouvrage est encore complétement inédit. Aussi, je l'espère, mes lecteurs me sauront-ils gré d'en extraire pour eux l'épisode de la délivrance de la princesse. On le trouvera ci-après au n° III de l'appendice. — 286. Ms. *gragon*. Cf. v. 428.

293-294. « Tu que..... aguist ton cors. » Peut-être faut-il entendre : « Toi *que tu* eus *ton* corps ....» et non « qui eus....» Cf. ci-dessus, p. 217, n° 23. D'après la légende, S. Cristophe eut la tête tranchée. Les flèches lancées contre lui par 400 soldats restaient en l'air, et aucune ne l'atteignit.

299. Ms. *entende*.

305. Ms. *Martim*. — 308. « concezentz. » Corr. *contendentz ?* Ou seulement *contezentz*, qui serait un mot formé sous l'influence de *contesa?* — 310. Corr. *Oracions... plazentz?* Ou faut-il entendre : « en présence de Dieu » (présent devant lui) ? — 311. « brassas. »

Corr. *trassas* (tant de misères)? Voyez *trasso* dans le dict. d'Azaïs. Ou *brassa* serait-il synonyme de *travail, peine?* Un *brassier* est un homme qui travaille de ses bras, un journalier, un homme de peine.

316. « tos bens. » Répétition sans doute fautive. Corr. *tos fach?* — 319. Corr. *Tu a ben faire mi menu?* — 320. Ms. *pusesca.* Suppr. *ben*, en corr. *Que yeu?*

322. « non quist. » La lecture de *non* est incertaine; le mot est surchargé. M. Lieutaud a lu *conquist;* mais cela ne peut convenir, car saint Louis de Marseille, loin de conquérir « le royaume » (celui de Naples), le refusa, au contraire, pour se consacrer à Dieu, et céda tous ses droits à son frère Robert. — 326. Corr. *grans miracles?* — 327. « ployrosa. » Raynouard a *plorios*, d'où *ploiros* se déduit sans peine.

329. Ms. *requere.* — 332 « tie(a)u. » Ou *ti(e)au?* Cf. *Andriau*, qui précède immédiatement. Le copiste a fondu les deux formes en une seule. — 334. Ms. *enblieust.* — 336. Ms. *en qu'ay tant estatz.*

340. Allusion aux stigmates de S. François d'Assise. — 342. Ms. *sostent.*

347. Corr. *que a mi leu?* — 350. Ms. *afigir.* — 352. « venir. » Ms. *fugir*, répétition fautive de la rime du v. 350.

357. Ms. *vostra iuda.* — 358. « Mi prestes[1]. » Corr. *Aprestet?* — « onors. » Ms. *onortz.*

376. « servir. » Répétition sans doute fautive de la fin du vers 372. Corr. *grazir?*

377. « pura. » Ms. *proada*

391. « a la festa. » Ces mots sont ajoutés d'une main plus récente. Corr. *ta f.?* Cf. v. 127. — 392. « perpetual. » On avait d'abord écrit *celestial*, répétition fautive, corrigée par la même main qui a complété le vers précédent.

395. Ms. *m'enpera.* — 397. « cor. » Ms. *cos.*

404. Ms. *Tout.* — Suppr. *non* (cf. v. 46)? ou remplacer *esser* par *estre?* — 406. Ms. *Per nom dyeu lo grait.* Correction déjà faite par M. Lieutaud, sauf *lo*, qu'il a conservé. On pourrait aussi penser à *Pel nom Dyeu.*

409. Ms. *Santa guata.* — 410. « recomandat[z]. » Ms. *comandadat.* — 412. Ms. *piecs.* — 413. « L'angel.... » *Legenda Aurea :* « Cum autem fideles cum aromatibus corpus ejus condirent et in sarcofago collocarent, quidam juvenis sericis indutus cum plus quam centum viris pulcherrimis et ornatis ac albis indutis, qui nunquam in illis partibus visi fuerant, ad corpus ejus venit.... » — 414. « vene. »

[1] Faute qui paraît être la conséquence de celle que le copiste a commise au v. 356, en substituant *ajuda* à *vida*.

Ms. *tenc.* — 415. « i. » Entre deux points dans le ms., comme si c'était le nombre *un*.

430. Ms. *ad estrucion*.

433. M. Lieutaud ajoute *d'At*, après *Anna*. Cette addition n'est pas indispensable, l'élision de l'*a* final de *santa* n'étant point obligatoire et *preciosa* ayant régulièrement quatre syllabes. — 434. « auja. » M. Lieutaud, comme Raynouard, écrit *avia*. Mais cf. *aujol*, où la prononciation du *j* est certaine. — 438 Ms. *dolos*. — 440. Répétition fautive du v. 432, qui termine le couplet précédent. Corr. *Quem sal* (ou *quem gart) del diable trachor?*

446. Ms. *trametes*.

450-51. Ms. *Que totz... Car per...*

458. Ms. *receupest*. — 459. « germana. » Remarquer l'extension de sens donnée ici à ce mot: « ta mère naturelle, ta mère selon la chair. » — 460. Ms. *venguest*.

469. « cor. » Ms. *cos*. — 471. « aco. » Le neutre pour le masc. pluriel : « ce qui t'aimait », pour « ceux qui t'aimaient. »

473. « receupiest. » Ms. *resemiest*. — 474. Ms. *E apres lo f.* — 476. Ms. *de la sieua man*. — 478. « nol receupiest. » Ms. *non lo ronpiest*. — 480. « dan. » Ici au sens de péché, comme déjà peut-être au v. 128. Ailleurs [1], *péché*, inversement, signifie souvent *malheur*, le péché étant en effet pour un chrétien le plus grand malheur possible. De là l'exclamation *pecaire*, que tout le monde ici connaît bien, de même que son ancienne traduction française *pechère*, d'un si grand usage encore aujourd'hui.

483. « sofrist. » Ms. *volguist*. — 488. Ms. *m'aures*.

494. *senhor*, au vocatif, et sans *s*, n'est point une faute. Au temps de notre auteur, comme en témoignent les *Leys d'amors*, ce mot et les pareils étaient *indifférents*, c'est-à-dire qu'on pouvait écrire à volonté *senhor* ou *senhors* au cas sujet.

513. « esperavan. » Ms. *esperitz*. — 514. Ms. *auzitz avian*. — 520. « ensems. » Répétition évidemment fautive. Corr. *adonx?*

523. « trachas. » Ms. *fachas*. Correction déjà faite par M. Lieutaud.

529. Ms. *del juzizi senher*. — 532. « poyra[n]. » Peut-être *poyra* serait-il à conserver ; *tracion* et *vizi* pourraient fort bien être au singulier, malgré l'absence de l'*s*. — 535. « dones. » Ms. *donas*.

537. « al peccayre. » Remarquer ici *peccayre* au cas régime, comme déjà *senher*, v. 382. Inversement on a, vv. 383 et 494, *peccador* et *senhor* au cas sujet. Nous savons par les *Leys d'amors* que le rapport

[1] Par exemple *Chanson de Roland*, v. 15.

grammatical de ces formes de l'ancienne déclinaison à accent mobile avait déjà cessé d'être senti au XIVe siècle. On n'y voyait plus que des synonymes — 539. « [car]. » *Sic* chez M. Lieutaud. On pourrait aussi bien suppléer *bon*. — 541. « Layses. » Ms. *Laysi*.

APPENDICE

I

Paraphrase de l'Ave Maria [1]

Ave Maria

Mayre de Dieu, prendes en grat,
Per vostra gran humilitat,
Aquest salut del rey del cel,
4 Que vos trames per Gabriel.

Gracia plena

De tota gracia complimen
Aves sens tot defalhimen.
Per vos, Dona, siam complit
8 De vertutz del Sant Sperit [2].

Dominus tecum

Dona, la Sancta Trinitat,
Per sobre granda caritat,
Fes de vos temple glorios,
12 Per que tostemps siaz am nos.

Benedicta tu in mulieribus

Sobre totas vos benezi
Sel que per maire vos cauzi.
Pregas quens vuelha benezir
16 E [que] nos garde de falhir.

[1] Voir ci-dessus, p. 219. — [2] Prononcez *esperit*, comme en catalan.

Et benedictus fructus ventris tui Jesus

Dona, aquest fruch glorios,
Sobre tot quant es precios,
Es[1] benezech per tot quant es,
20 Car fon e vida de tot be es[2].

Sancta Maria mater Dei, ora pro nobis.
Amen.

Sancta Maria, pregas per nos
Lo vostre car filh glorios,
Quen(o)s sia tostemps veray confort,
24 E nos garde de mala mort.

AMEN.

II

Paraphrase du Credo[3]

Credo

De tot cor crezi fermament
E confessi verayament
Los sans artiches de la fe,
4 Que son fondament de tot be(n).

In Deum

Tot premier crezi que Dieus es
Sobeiran a trastotas res ;
Tres personas certanament
8 Son un ver Dieu ses partiment.

[1] Ms. *Fes*. — [2] Corr. *Car es vida e fons de totz bes*?

[3] Voir ci-dessus, p. 220. Je rétablis le texte du ms., là où le premier éditeur l'a induement modifié, d'après les indications fournies par ses notes. Quelques-unes ne sont pas très-claires. Ainsi aux vv. 13, 19, 33, 35, on ne voit pas bien si l'*e* de *que*, qui doit être élidé, l'est ou non dans le ms.; au v. 16, (« *bes* au lieu de *ben* », dit la note), si le ms. porte en effet *bes*, qu'exige la rime, *ou ben*. Aux vv. 29-30, M. André a imprimé *volt sufrit. . . . morit;* fautes de lecture évidentes pour *volc sufrir... morir*.

Patrem omnipotentem

Crezi el paire glorios
Ques [es] un Dieu tot poderos,
Ses fin et ses comensament,
12 Dont totz los bens an naisement.

Creatorem cœli et terræ

E crezi qu'el creet de nient,
Per vertut de son mandament,
Cel, tera, mar e tot quant es,
16 E ses luy non es nengun bes.

Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum

Et ay ma fe el Salvador
El Filh de Dieu, nostre Senhor,
Qu'es nat del Paire am claritat,
20 Eygual am luy en magestat.

Qui conceptus est de Spiritu Sancto

E crezil(o) sant conceupement
De luy el sant encarnament,
Et tot so per sert si conplit
24 Per hobra del Sant Sperit[2].

Natus ex Maria Virgine

Et crezi que del cors sagrat
Dont pres veraya humanitat
De Maria Verges nasquet,
28 Ver hom e ver Dieu si mostret.

Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus

Apres breument el volc sufrir
Greu turment et per nos morir
En la cros, hon fon clavellat,
32 E pueis el sepulcre pauzat.

[2] Prononcez *esperit*, et de même au v. 49. Cf. la note 2 de la p. 242 ci-dessus.

Descendit ad inferos

En apres crey qu'el deysendet
Als infers els espoliet
E en trais sels qu' avie creatz
36 Que per luy fossan deiliuratz.

Tertia die resurrexit a mortuis

Apres crezi que lo ters jorn
S'en retornet en aquest mon,
El sieu sant cors resuscitet
40 E glorios lo recobret.

Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei patris omnipotentis

En apres crey qu'el s'en montet
Al sieu paire, que l'eysauset
En sobeirana dignitat,
44 Sobre tot autre principat.

Inde venturus est judicare vivos et mortuos

Et d'aqui vertadierament
El venra far lo jujament,
E resebran lur guizardon
48 (Totz) sels que seran malvas ho bons.

Credo in Spiritum Sanctum

El Sant Sperit es ma fe[s]
Que fon per Jhesu Crist trames,
Per los (santz) apostols ensenhar
52 E per totz fizels endreissar.

Sanctam Ecclesiam Catholicam

Sancta Gleysa crey fermament
Que deu venir a salvament,
La cal ten fe de veritat
56 Am compliment de karitat.

Sanctorum communionem

E crey que la comunaltat
Dels sans es vera sanctitat,

Car receubron los sagramens
60 De sancta Gleysa dignamens.

Remissionem peccatorum

Crezi per cert que totz pecatz
En la Gleisa son perdonatz
Per vertut del Sant Esperit,
64 Si com es per luy establit.

Carnis resurrectionem

E crey que tot cors receubra
L'arma que ajudat li aura,
Que sien ensems guizardonatz,
68 Per tos tems salvatz ho dampnatz.

Vitam æternam

Crezi quels bons tostems viuran
Lai sus el cel on Dieu veiran,
E li mals auran pieys de mort,
72 En enfern, ses nengun conort.

Deo gratias. Amen.

III

Vie de saint George (*Extrait*)[1]

[F° 27 v°] SEQUITUR VITA BEATI YEORGII

El nō de Dieu omnipotent,
Vos perpaus de contar breu mens[2]
La vida d'un sant cavalier
Cui apeleron li permies
5 Jorgi, et nos sant Jorgi l'apelam,
Per la santitat que y atrobam,

[1] Voy. ci-dessus, p. 239. — [2] Ainsi divisé dans le ms., et de même plusieurs autres adverbes en *men*.

Que fom en lo dich cavalier,
Cal vertut Dieus li det en permier.
Per ma fe, vos ull recontar
10 Puy que Yorgi saup ben Dieus amar
E fom fach serps[1] e bon crestian,
Enpero lo(s) cruels Dacians[2]
Non sabie(n) que crestian fos,
Car le sans o tenia rescos,
15 Non per esglas[3] ni per pavor
Que ell agues dell enperador,
May per creysser cecretamens
Dels crestians lo sant covent.
A(a)lcuna ves Jorgi calvaquet (*sic*)
20 En son caval, e non menet
Co[m]panho ni armadura,
[27 r₀] May so brant e sa lansa dura,
Per Libia, c'a nom li terra,
En la cal un drac faya guerra
25 A Silena[4], a una ciutat
Que era d'un rey paguan ondrat,
Lo qual eres plus non avia
May una filya que noyrie,
Que amava mot coralmens;
30 Et era en pron covenent
E pron gran a pendre marit.
Lonc la ciutat c'aves ausit
Avia u lac pregon e gran,
On era le drac que ay dich davant.
35 Cant le dragon[5] fam avia,
Vivasame[n]s del lac ysia
E devorava cruelmēns (*sic*)
Que que trobes, bestias o gens.
Alcuna ves s'esdevenia
40 Que le draguon ren non conseguya.
Ado[n]x veniel col estendut
Tro la ciutat c'ay mentaugut,

[1] *Sic*. Corr. *ferms?* — [2] Le proconsul Dacien, d'après la légende. — [3] Pour *esglai*. — [4] Cyrène. — [5] Ms. *dradon*.

E tenya son cap leva[t]
Sobre los mus[1] de la ciutat,
[28 v°] 45 E son verin sobre las gens
Gitava li cruel serpent;
Don agron tan grieu malautia
Quel rey e las gens sesperansa[2]
De vyure foron trastut,
50 Entro que an agut
Conselh e ayso stablit
Que donon quada jorn, ses oblit,
Dos bestias al cruel draguon
D'aver menut per liurason,
55 O dautras cars tan que o vallya,
Per tal que squivon sa batalya.
Ayso tot yorn hom li portava
En un luoc cert per un pasava,
Cant venia ves la ciutat
60 Que ay (s) davant soven nōnat.
Cant fom l'aver quay devorat,
E[l] pobol fom mot spaurat.
Aneron s'en davant lo rey:
« Senyer, preguam ti que fasas ley
65 Aytal que om giete sort;
Si non o fas, nos em tut mort;
[29 r°] E cell en cuy li sort cayra,
Demantenent om la (*sic*) dara
A la cerpent per so conduch.
70 Si non o fas, nos em destrus. »
— « Yeu o autrey, sa[3] dis lo rey,
Et establich c'ayso sia ley,
E vull que obcerves trastut
Aquesta ley c'ay mentaugut,
75 E mandi que sia obcervat
Aysi con si era jurat. »
D'aquesta ley c'ausit aves
Useron antre els en apres,

[1] Pour *murs*. — [2] Pour *ses speransa*. — [3] Pour cette forme du pron. démonstr., voyez la *Romania*, IV, p. 339, n. 4.

E tant quel drac ac devorat
80 Mot de la gent de la ciutat.
Allcuna ves si esdevenc
Que la filya del rey fom el renc
O[1] la dicha sort si gitet.
Aysi con Dieus o asordenet,
85 Li sort sobre ela vay caser;
Do[n]t n'ac le rrey gran desplaer.
Non ac may (t)re (?) tan gran dolor,
E menet mariment e plor
E le rrey e tota sa gent.
90 En aquel miech yeys li cerpent,
[29 vo] Fom venguda tro la ciutat
Et a lo pōbūl (*sic*) trebalyat
Tan fort que all rey son vengutz,
Mot iras e scomoguzs,
95 Et an li dich mot grosamens:
« Tu, rey, rrompes los covenens,
Et ayso no es de bon rrey
Que el permier rompa la ley.
Nos seriam mors e destruch,
100 Si le drac non avia conduch;
Si non voles liurar la donsela[2],
El palay ardrem tu e ela. »
Cant le rrey ausiy la gran cridor
El [3] pobol, de mort ac pavor.
105 El lur diy plan e suaumens:
« Barons, prenes aur vo argent
E denies tant cō en volres,
E, si vos plas, que m'autreges
VIII. yors d'espasi de plorar
110 Ma filya, puey que scapar
Non pot a la mort de la serpent. »
Adonx fom crit de tota gent
Dient aqui mesey:
« Aysi sia cō a dich le rrey ! »

[1] = *Ubi*, ou corr. *On?* — [2] Ms. *dōyseia*. — [3] Corr. *Del?*

[30 r°] 115 Puay s'entornan vivasamens
Ves lur alberc[1] tota la gens.
El rrey stet VIII. yors cōplit,
Trist dolūyrūs (*sic*) e marrit,
E soven el disia ploros :
120 « Oy filya, cō viuray ces vos?
Car al vostre maridament
Rey, dux, princes e noblas gens,
Reinas e donas gentills
Juglas e trobas, enafylls,
125 Cantaras e salteriuns[2]
.....ennez canoni...
Citairas, violas, fial...
Ribebas, arpas, am.....
.....tanpbalas
130 Cornamuza.....
Desirava yeu ayostar.
Aras vos dey ades liurar
A ecer conduch d'una cerpen[3],
Do[n]x[4] n'ay dolor e marriment.
135 Filya, cō ben mi fora pres,
Si yeu non fos home ni rres[5].
E non agra tan gran dolor. »
Ayso disent anbe gran plor,
Foron li VIII jors traspasas.
140 E vevos trastot lo pobūll ajostat,
Lo pobūll davant lo palay,
E tut crideron : « Rey, uesmay[6]
Liura ta filya ses bentent[7],
Si no voles pendre auniment. »
[30 v°] 145 Cant le rrey viy que a far covenc,
Marrit si gitet el renc
Es als sieus diys[8] an gran sospir:

[1] Ms. *albert*.— [2] Le ms. est mutilé à l'endroit des cinq vers qui suivent.— [3] Ms. *cerper*.— [4] Pour *dont*, comme sans doute déjà plus haut. — [5] Pour *reis*. Ms. *rrs*, du moins à ce qu'il semble, la deuxième *r* ajoutée dans l'interligne.— [6] *Sic*, pour *ueymay*. Cf. v. 15. — [7] *Sic*, ou *beutent*. Corr. *bestens* (retard). — [8] Ms. *dins*.

« Ma filya, de ryal vestis
Asornada m'adues;
150 En breu de temps traspasara apres. »
Donās (*sic*) e cavalies plorant
Aduyseron al rrey davant
Sa filya ; el rrey, cant la viy,
Planyent e sospirant ayssi
155 Diy : « Fillya, yeu vos rendi al cretor,
Qu'ell vos capdell per sa douysor. »
E fort grinyos pas li donet[1],
E li donsela[2] s'aginolet,
E diy : « Payre pietos bon,
160 Dona mi ta benediction. »
Ado[n]x a[n] plans e an sospir
Le payre la va besenyr,
Et ili aloc[3] ses tot bestent
S'enpres anar ves la serpent.
165 Esguardava fort la(s) gens
Quoras yisseria li serpent.
[31 r°] Dome[n]s que illi c'en van[4] la plorant,
Vevos Yorgi lo cavalier sant,
Lo cal ay mentaugut desus,
170 An las armas que ay dich ses plus;
E vay s'anb ela encontrar,
E le sans pres li a demandar :
« O donsela, e von anas? »
Diy : « Senyer, aloc vos guardas,
175 Si ades non voles morir,
Que[5] una serpen mi deu assir[6],
C'ades yssira d'aquest lac;
E cug vos dir per atrasach
Que si non [vos] vostas breumens,
180 Non poyres fugir ses turment. »
— « Filla, non vull fugir,

[1] Ms. *dones*.— [2] Ms. plutôt *dousela*.— [3] Sur cet adverbe (= *alors, aussitôt*), qui revient plusieurs fois dans ce poëme, cf. ci-dessus, p. 217, n° 22. — [4] Corr. vay? L'*n* et l'*y* sont plusieurs fois confondus dans le ms. Cf. vv. 101, 214. — [5] Ms. *Cue*.— [6] *Sic*; corr. *issir?*

Mays el nom de dieu remanir.
Ull tu de perill guardar. »
— « Bon cavalier, non o podes far,
185 Diy illi, fug apertamens. »
E domens yeys li serpent
E tent ves el col estendut ;
[31 v] El cav[a]lier, cuy Dieus ajut,
S'es guarnit del cenall de Crist,
190 Tantost cō a lo draguon vist.
En son cavall puyet aloc
E tenc ves ell aytant con poc,
S'asta davant si ben rrigent,
E det tal colp a la cerpent
195 Que aloc en terra vay caser.
Diy ell : « Sorre, yeu ti diray ver
Quell nom de Dieu es poderos ;
Ardidamens tos cabels ros
Pausa el coll de la cerpent,
200 E torna t'en dema[n]tenent
Davant ela, en la ciutat. »
E la donsela non a duptat ;
A cōplit entieramens
Del cavalier so mandament.
205 E li gent, quant lo drac viron[1] venir,
Tut comenseron a fugir
D'autra part, fora de la ciutat.
Adonx (se) le sans lur a cridat
E fach(t) senall de remanir,
210 E ell ves elos a tenir,
[32 r°] E correc fort aytant con poc,
Tant quē (*sic*) amb elos fom aloc,
E diy al rrey e a sas gens :
« Barons[2], aquest cruell cerpent,
215 Per que fuges, non a poder
A vos autres plus de noser.
Dyeus a vos autres m'a trames

[1] Il semble qu'il y ait plutôt *viran* dans le ms.
[2] Ms. *Baroys*. Cf. v. 101 et la note sur 167.

Per tal que tuch vos bateges[1],
E puey aysi, vostre vesent,
220 Ausiray aquesta serpent. »
Ado´x ns li filya el rey
Si bateget aqui meseys,
E en apres tota la gent,
Tant que xx milia e non mens
225 S'en bategeron sol de grans,
Estier fennas [et] enfans.
Apres sant Yorgi, lur vesent,
A s'espasa ausiy la cerpent,
E puey fes lunyar de la ciutat
230 Fortmens, per tall que enfermetat
Non pusca donar a las gens,
An sa pudor del dich cerpent.
Apres aysso fes far le rrey
[32 v°] De mantenent aqui meseys
235 Una gleysa mot presiosa,
A onor de la gloriosa
Verges mayre de Crist
E del pros cavalier avist[2],
Sant Yorgi, que sa filla a stort
240 E tracha de perill de mort,
En la call una font novela
Aysi[3] aloc clara e bela,
On tot oms pueys que es banyat
Es de mantenent desliurat
245 De cal que cie enfermetat.
So[4] a fach le rrey ajostar
Gran trasaur aviadamens
De denies e d'autre argent,
E fes si venir davant
250 Lo benastruc cavalier sant.
« Yeu, diy le rrey, ti prec per Dieu
Que (nen[5]) ayso deyas prendre del mieu. »
— « Rey, diy le sans, yeu non ti quyer

[1] Ms. *mateges*. — [2] Cf. ci-dessus, p. 248. — [3] Pour *eysi* (*exivit*). Cf. v. 176. — [4] Corr *Si*? — [5] Lecture douteuse.

Ni aur ni argent ni denier,
255 May pregi ti que be voluntos
[33 r°] O dones als paures vergonyos. »
Aloc le rrey ses tot bestent
Compliy del sans son mandament,
El tesaur que avia ajostat
260 Trastot als paures a donat.
Puys a le sans lo rey estruch
De catre causas es enbut,
So es que aya el e li cieu
Cura de la gleya de Dieu,
265 Apres deya preyres ondrar,
Car sagran Dyeu el ssant autar,
Et apres que lo ssant mestier
Auya soven e volenties,
E en apres que sia curos
270 Tostems dels paures vergonyos.
Ayso diy le sant cavalier :
« A Dieu sias, rey ! » Puey(a su)s son destrier
Li fon aduch ondrada mens,
E torna s'en de mantenent
275 A son alberc.

IV

La présente publication pouvant être considérée comme le complément de celle des *Psaumes de la pénitence*, que j'ai faite en 1881, on trouvera naturel que je corrige ici quelques fautes de lecture qu'un examen du ms. m'a donné l'occasion de reconnaître dans cette dernière[1]. Je donnerai en même temps le résultat de la révision, faite par moi-même sur le ms. 1745 de la B. N., du texte du psaume 108 que j'ai publié alors en *appendice*, d'après l'édition de M. Bartsch (*Denk-*

[1] Je représente ici par un *t* italique, comme dans les *Litanies*, la seconde forme de cette lettre décrite ci-dessus (p. 213), et que j'avais plusieurs fois, dans les *Psaumes*, figurée à tort par *tz*.

maeler, p. 71). Pour ce dernier, comme pour les *Psaumes de la pénitence*, j'indique ici purement et simplement les leçons du ms., soit qu'il faille les rétablir dans mon texte, soit que je les mentionne seulement pour mémoire, ne les ayant pas relevées dans mes notes.

A. Psaumes de la pénitence

Ps. L., v. 7. miuas.— 13. tiua.—15. plas. — 19. virtut.— 24. deslieura.....dels. — 25. Dyeu, Dyeu. — 36. trebalhatz. — 37. Dyeu. — 38. Dyeu....humiliatz. — 42. complidament. — 43. acabat— 46. adonx...conplis.= CI. 18. ajostat.— 19. semblant. —55. senhir.— 87. pauquza. — 90. mieyetat.— 95. tiuas. — 99. veramens.— 105 Hiest. I mezeis. = CXXIX. 18. sostengut. — 19. mieua.— 22. nueh. — 27. redepmcion. = CXLII. 2. mon. — 7. trobat. — 12. alligat. — 15. trebalhat. — 16. torbat. — 29. senblans.— 32. matim. — 41. con speritz. — 50. emsens.

B. Psaume 108

Vers 1. Diaus.— 2. lausor.— 12. Ci.— 16. No.—20. remunerat. — 23. garda.—26. Que encontra. — 28. coma p. —29. Tonts. — 31. autry. — 37. digneiat *aussi bien que* digneiar. — 46. doloz. — 54. offenden. — 58. perseguits. — 59. mēdics. — 60. que lur cor[1]. — 64. bē.— 68. Deux lignes dans le ms. La première finit à *plou*.— 69. *Id*. La première ligne finit à *traucan*.— 70-73. Ce couplet forme dans le ms. 8 vers et non pas seulement 4. La coupure se fait où je l'ai marquée.— 73. senhat. — 75. Que am. — 77. dam.— 78. Diaus. — 80. tu...siau.— 84. destramenat.—91. *so* n'est pas dans le ms. — 94. Iau soy. — 98. mi.— 100. Sapio. — 108-111. Cinq lignes dans le ms. La seconde finit à *vestitz*, la troisième à *jupo*, la quatrième à *cuberts*. — 112. iau. — 116. paure. Ce vers et les deux suivants forment chacun deux lignes dans le ms., soit six en tout. La première finit à *paure*, la troisième à *gardat*, la cinquième à *m'arma*. — 118. a salvamen. Amen.

[1] *que lur* = *dont le*. Autre exemple de la particularité de syntaxe signalée ci-dessus (p. 217) dans les *Litanies*.

BIBLIOGRAPHIE

Michel Bréal et Anatole Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*. Paris, Hachette, 1885, in-8°. Ou : Leçons de mots : les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie. Cours supérieur.

Ceux qui cultivent la philologie romane sont habitués à manier le glossaire de Du Cange, le lexique de Raynouard et les dictionnaires de Diez et de Littré. Mais ils savent de quel secours le latin archaïque peut être pour leurs études. N'ont-ils pas besoin de recourir à la vieille forme *fūvi* pour expliquer notre *je fus, tu fus,* etc , dont le classique *fūi* ne saurait rendre compte ? L'italien n'a-t-il pas une analogie frappante avec les plus anciennes inscriptions latines ? C'est un fait connu, que le travail de décomposition et de transformation qui recommença avec la décadence de la langue littéraire s'était déjà manifesté avant que la culture grecque ne vînt arrêter pour longtemps l'impulsion à laquelle obéit nécessairement, sous l'action de nos organes, toute langue abandonnée à elle-même. Ce sont précisément ces altérations et ces variations de forme, ainsi enrayées vers le temps d'Ennius, que l'on retrouve dans la transition du latin au roman. Il est donc indispensable, dans l'étude des langues romanes, de mettre à profit les travaux consacrés à la morphologie du latin archaïque. Le dictionnaire étymologique de MM. Michel Bréal et An. Bailly, sans se substituer aux ouvrages de Corssen, Kühner, Bücheler, aux collections de textes d'Egger et Wordsworth, doit être, à côté d'eux, pour les idiomes néo-latins, une source précieuse d'informations. L'ombrien, l'osque, les litanies des frères Arvales, le chant des Saliens, la loi des XII Tables, les plus anciens monuments épigraphiques, les plus vieux manuscrits de Plaute, tel vers d'Accius cité par Nonius, tous ces documents de la plus haute antiquité, en même temps qu'ils servent à établir la phonétique latine, sont aussi le point de départ de la phonétique romane, puisqu'ils nous révèlent presque tous les phénomènes grammaticaux auxquels donna lieu la formation des idiomes néo-latins sur la *lingua romana*.

Un autre intérêt du *Dictionnaire étymologique latin* pour les langues romanes est de montrer comment la signification primitive de certains mots latins a passé dans les dérivés qu'ils ont formés, et comment ces dérivés peuvent, à leur tour, faire retrouver, par une hypothèse vraisemblable, le premier sens, perdu en latin. Il est curieux que le verbe *ourdir* ait gardé le sens originaire de *ordiri*, à l'exclusion des autres acceptions ; que *crever* reproduise la signification

primitive de *crepare* que le dérivé du composé *abemere (avcindre)* garde probablement celle du simple *emere*, qui voulait dire *prendre*, avant de signifier *acheter;* que *remuer*, après avoir eu le sens de *changer*, comme *muer* et *commuer*, soit revenu à l'acception première de *movere*, auquel il se rattache ; que dans le mot *contribution*, il y ait quelque chose du sens premier de *tribuere, répartir (l'impôt) par tribus*. N'est-il pas permis de croire que les locutions *se mirer*, point de *mire*, et l'espagnol *mirar*, renferment la signification primitive de *mirus*, qui aurait signifié d'abord *regardé?* Tous ces rapprochements, dus presque tous à MM. Bréal et Bailly, font voir que la connaissance exacte du latin est nécessaire pour l'intelligence même d'une grande partie de notre vocabulaire, que c'est la langue populaire qui maintient le mieux la tradition du sens original, et que l'on peut dégager de tel mot des idiomes néo-latins la signification première, tombée en désuétude ou perdue, d'un mot latin.

Cette signification primitive, nous la voyons se modifier dans les langues romanes comme en latin ; elle se généralise dans *saison*, comme dans *emolumentum;* elle se restreint dans *auto-da-fe*, comme dans *supplicium;* elle passe de l'abstrait au concret dans *intendance*, comme dans *provincia;* elle prend, par euphémisme, une nuance péjorative dans *maison de santé, pour cause de santé*, comme dans *valetudo;* elle s'affaiblit dans *abîmer, gâter*, comme dans *fatigo, labes;* il y a la même métaphore dans *scelus* et *tort*, dans *ordiri* = *commencer*, et *remettre sur le métier* = *recommencer;* le même changement de genre dans *optio* (masc.) et *un aide;* le même sens privatif dans *populus, populari* (dépeupler), et *plume, plumer;* le même fait de langage dans *nœnum* (= *ne unum*) et *ne.... pas, ne.... point, ne...rien;* le français un *cent-garde* peut servir à confirmer l'hypothèse qui rattache *miles* à *mille*, et l'ancien sens de *joug*, qui désignait une mesure agraire, rend plus probable la parenté de *jūger* et de *jŭgum*.

Montrer comment s'est fait le passage d'une catégorie à une autre, du sens propre au sens métaphorique, de l'abstrait au concret; retrouver sous la signification actuelle les autres acceptions qu'elle a fait tomber en désuétude ; faire revivre le sens premier effacé ou simplement décoloré, rattacher les différents sens d'un mot à la science, à l'art, au fait historique, à l'institution, à l'usage qui lui a donné naissance, tel est le travail complexe et capital auquel les auteurs du dictionnaire ont, comme ils le disent dans la préface, principalement consacré leurs efforts. Si l'on songe que tout était à faire, pour ainsi dire, dans cet ordre de recherches, on leur saura doublement gré d'avoir porté leur attention sur une partie que les grands ouvrages d'étymologie avaient trop négligée jusqu'ici. Sans doute il importe de savoir quelle est l'origine d'un mot, et s'il peut entrer dans telle famille

sans trop soulever de protestations. Mais il ne faut pas oublier qu'on marche ici sur un terrain dangereux. Pour établir la parenté des mots entre eux et les ranger sous le mot simple qui a servi à les former, il ne faut pas moins que la connaissance des lois d'après lesquelles les voyelles se modifient, les consonnes se susbtituent les unes aux autres, les mots s'abrégent, l'accent se déplace et la quantité varie, qui font que tel groupement de consonnes est exceptionnel dans une langue et ordinaire dans une autre, et qui président à la dérivation et à la composition des mots ; il faut aussi la longue pratique, qui est une garantie de réserve. Le traducteur de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* de François Bopp, le commentateur des Tables Eugubines, ainsi que l'auteur de la belle *Grammaire grecque* et du *Manuel pour l'étude des Racines grecques et latines*, qui fit pénétrer, il y a environ vingt ans, dans notre enseignement classique les derniers résultats et la méthode de la linguistique moderne, étaient tout désignés pour entreprendre ce travail et le mener à bonne fin. C'est précisément parce qu'ils ont poussé plus loin l'étude de la phonétique et de l'étymologie et qu'ils la cultivent depuis plus longtemps, qu'ils savent mieux que personne combien on peut en abuser. Aussi leurs conclusions sont-elles souvent tempérées par un « peut-être » circonspect. Ils aiment mieux se résigner à ignorer, lorsqu'aucune des étymologies présentées n'est vraisemblable : celles qu'ils nous proposent en reçoivent d'autant plus d'autorité. C'est cet esprit de mesure joint au savoir le plus étendu et le plus solide qui recommande les rapprochements qu'ils font des mots souvent les plus éloignés en apparence, mais dans lesquels l'analyse étymologique découvre le même élément fondamental, en rendant compte des changements qu'il a subis.

Le classement des sens, dans l'ordre historique, n'a pas les mêmes dangers ; il est, en tout cas, d'un intérêt plus direct et plus général. Lorsque nous rencontrons, par exemple, le verbe *exigo*, tantôt dans le sens de *pousser dehors*, tantôt dans celui de *peser*, nous sommes choqués par cette incohérence, et nous sentons le besoin d'une explication. Il y a plus, nous risquons de nous tromper grossièrement ou de ne comprendre qu'à demi un texte, lorsque nous ignorons ou que nous oublions l'historique d'un mot. Le sens actuel, transformé ou même diamétralement opposé au sens primordial, peut nous induire dans les erreurs les plus étranges. L'adverbe *compendieusement*[1] est souvent

[1] Et l'adjectif *compendieux* pareillement. Qui s'attendrait pourtant à trouver un exemple d'un tel renversement du sens de ce mot dans la *Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur*, et cela sous la plume d'un critique qui s'est érigé en juge, plus sévère que la Faculté elle-

employé aujourd'hui dans le sens de *longuement, sans rien omettre*, contrairement au sens étymologique et primitif : *pour faire court*, qu'on retrouve dans le nom de ville *Compiègne*, = *un chemin qui abrège*. Dans un autre ordre d'idées, le Languedocien dit *en lioc* au sens de *nulle part*, du latin *in loco*, qui signifie précisément le contraire. La logique générale répugne à ces écarts de signification et demande qu'on rapproche les distances, qu'on rétablisse les intermédiaires, qui rendent naturel ce qui paraîtrait d'abord inadmissible. Quand on tient les deux chaînons extrêmes, le sens actuel d'une part, que nous donne l'usage courant de la langue, et d'autre part le sens primitif, que l'on demande de préférence aux comiques comme Plaute, aux auteurs qui ont employé beaucoup d'expressions avec leur force première, comme Virgile ; au jurisconsulte Ulpien, aux grammairiens Varron Nonnius et Festus, ou bien aux termes congénères des autres langues de la famille, alors commence l'opération la plus difficile, mais aussi la plus féconde et la plus intéressante : elle consiste à trouver la transition où nous voyons le sens se modifier ou bien devenir le contraire de ce qu'il était d'abord. Elle est fournie quelquefois par un monument écrit, où le contexte explique le pli nouveau que le mot a pris dans l'usage.

Le plus souvent la phrase écrite manque, et l'on est obligé d'y suppléer par la logique générale du langage. Que de remarques intéressantes, chemin faisant, sur la façon dont les institutions civiles, politiques, religieuses, la marine, les métiers, fournissent la matière première des sens, qui vont ensuite se décolorant jusqu'à s'effacer tout à fait pour faire place à une signification terne et générale ; sur la simplicité des moyens qu'emploie une langue pour s'enrichir, en profitant d'une circonstance fortuite d'orthographe ou d'un caprice de l'usage (*axilla* = épaule, et *āla* pour *axla* = aile : cf. *compter* et *conter* = *computare*) ; sur la manière dont « la tradition populaire modifie ses interprétations tout en conservant ses anciens mots » (voir *nixi Di*, sous *nitor* ; et « dont les légendes s'édifient sur une équivoque de sens » (voir au mot *mensa*) ; sur « la grande facilité de transmission des termes techniques d'une langue dans une autre » (v. *meditari*) ; sur « les confusions entre deux familles de mots » (voir au mot *mens*, *mendax*) ; sur « les associations d'idées » (v. au mot *carus*) :

même, des thèses de doctorat es-lettres? Voici ce qu'on y lit, p. 130 du t. VI : « L'entreprise est justifiée, à condition de n'être pas trop compendieuse. » Ce qui veut dire, ou à peu près, pour l'auteur de cette phrase étrange, comme il résulte évidemment du contexte : « La première qualité d'un pareil ouvrage doit être la brièveté. » Mais qu'est-ce donc, à part même l'impropriété du terme, qu'une *entreprise compendieuse? — Réd.*]

sur de « curieuses comparaisons populaires » (*testa, furunculus,* cf. *compère-loriot*) ; enfin sur « les amusettes du peuple, qui prouvent que le langage n'est pas seulement l'œuvre des savants, mais que tout le monde y collabore, hommes, femmes, enfants » (v. *mus,* cf. *souris*).

On me pardonnera d'avoir cédé à la tentation de tout dire et de tout citer. Je n'ai rien voulu négliger de ce qui multipliait en quelque sorte l'intérêt du livre, et c'est sans doute la cause qui m'a empêché d'en signaler la principale utilité. Ceux qui se livrent à l'étude des langues romanes ne renoncent pas pour cela à goûter nos classiques. Ils n'ont pas toujours la préoccupation de l'étymologie, quand ils lisent les textes de la littérature romaine. Ils les relisent pour eux-mêmes et pour le plaisir littéraire qu'ils y trouvent. C'est donc répondre à ce goût des lettres anciennes et le fortifier que de leur recommander un instrument de précision à l'aide duquel ils pourront pénétrer le sens intime d'un vers, d'une phrase, d'un mot, en saisir les nuances les plus délicates, et arriver ainsi jusqu'à l'âme de la civilisation antique, dont la nôtre est sortie. S'ils peuvent désormais trouver par ce moyen un charme nouveau à la lecture de Virgile et d'Horace, ils s'estimeront heureux de partager cet avantage avec les professeurs et les élèves de nos lycées et de nos facultés.

Joseph BRENOUS.

Le Gérant responsable : Ernest HAMELIN.

DIALECTES ANCIENS

SAINTE MARIE MADELEINE

DANS LA LITTÉRATURE PROVENÇALE

(*Suite*)

VII

Cantiques populaires sur sainte Madeleine

On ne saurait guère douter que les poésies qui font l'objet de cette dernière section de notre recueil, comme en général la plupart des chants religieux d'un caractère vraiment populaire, ne se chantassent déjà, sous une forme peu différente de celle que la tradition nous a conservée, dès le XVIe siècle au moins[1]. Aussi le lecteur ne s'étonnera-t-il point de me voir leur donner place dans une publication qui prétend embrasser tout ce qui, dans la littérature provençale, depuis les origines jusqu'au XVIe siècle inclusivement, se rapporte à sainte Marie Madeleine.

Je dois à l'obligeance de M. Louis Lambert le texte des quatre premiers chants que l'on va lire, avec la notation musicale du troisième et du quatrième. Le cinquième m'a été donné par M. Fort, professeur au lycée de Montpellier.

Les n°s 3, 4 et 5 ne sont que des versions différentes, plus ou moins abrégées ou modifiées, d'un original primitif, dont il a été déjà

[1] On peut l'affirmer par exemple, avec certitude, de la pièce publiée par Damase Arbaud (I, 49), sous le titre de *Chants joyoux*, et qui est une variante de celle que j'ai publiée ici même, en 1878, d'après un ms. du commencement du XVIIe siècle, où elle est donnée comme très ancienne. Cf. ci-dessus, t. XXVIII, p. 109 et p. 267, où trois couplets en sont rapportés. D'autres variantes de la même pièce, plus ou moins réduites ou développées, ont été publiées: dans cette *Revue* (XIII, 217), par notre regretté V. Smith; dans *l'Exercice du Chrétien* (Montpellier, 1815), p. 312, et peut-être ailleurs.

publié, à ma connaissance, cinq autres versions, qui ont avec les nôtres des rapports plus ou moins étroits ; savoir :

1° Par Milá y Fontanals, dans son *Romancerillo*, 2e édition, p. 10, une version catalane, qui concorde spécialement (la première moitié à part, dont l'origine est autre) avec notre n° 4 ;

2° Par Damase Arbaud, t. I, p. 64, de son excellent recueil, une version provençale, de laquelle notre n° 3 diffère moins que d'aucune autre ;

3° Par Victor Smith, dans la *Romania*, IV, 439, une version recueillie dans l'Ardèche, dont la conclusion concorde avec celle de notre n° 4, et l'ensemble en général, malgré les lacunes qu'elle présente, avec notre n° 3.

4° Par M. J.-F. Bladé, dans ses *Poésies populaires de la Gascogne*, t. I, pp. 182 et 338, deux versions gasconnes qui sont à peu près, avec les nôtres, dans le même rapport que la précédente[1].

J'ai jugé inutile de reproduire ici *in extenso* les versions que je viens de mentionner, tout le monde pouvant les lire dans les recueils que j'ai cités. Je noterai seulement quelques-unes des variantes les plus importantes que l'on y remarque. A désigne la version de Damase Arbaud, M celle de Milá, S celle de Smith.

Le recueil de Damase Arbaud, outre la version mentionnée de notre cantique n° 3, renferme (t. II, p. 15) un autre chant intitulé *la Counversioun de santo Madaleno*, qui n'est qu'une pièce française provençalisée, comme le prouvent certains passages où des mots français qui, traduits, n'auraient pu rimer, ont été conservés tels quels. On peut y comparer une version purement française et plus développée du même chant, qui se lit p. 148 de la *Grande Bible des Noëls* (Orléans, 1877). Dans celle-ci, le rythme primitif, l'un des plus anciens de la poésie romane, paraît avoir été mieux conservé que dans la version provençalisée. La pièce est en vers de onze syllabes (7 + 4), avec rime ou assonnance intérieure (mais ceci peut être un enjolivement postérieur), comme dans plusieurs pièces du troubadour Guillaume VII,

[1] Le même recueil renferme, t. I, p. 84, sous le titre de *Mario-Madaleno e sent Joan*, deux couplets qui paraissent des débris, tant bien que mal liés ensemble, de deux pièces différentes, l'une sur sainte Madeleine, l'autre sur la sainte Vierge. Voici le premier de ces couplets, le seul où il soit question de sainte Madeleine :

Mario Madaleno,
Ero que se proumeno
Per las ribos, lous camps.
Lou prumè que rencountro
Estec moussu sent Joan.

et elle présente, dans la version française, cette particularité remarquable que, si la césure est féminine, le second hémistiche n'a que 3 syllabes :

Madeleine oyant ceci, prend ses habits
De beau velours cramoisi des plus jolis,
Et ses blondes chevelures tout en rond
Faisaient mille tortillures sur son front.

C'est exactement ce qui a lieu chez Guillaume de Poitiers et les troubadours ses successeurs qui ont employé le même mètre :

E cil que no volran creire mos casteis
Ano vezer per lo bosc en un deveis.

Mais cette précieuse marque d'antiquité a disparu dans la version de Damase Arbaud, où le second hémistiche a constamment quatre syllabes, que la césure soit féminine ou masculine :

Quand la Madaleno intret, Jesus prechet.
A tant prechat sur lou vici, sur lou pécat
Que soun couer et mai soun amo nen a toucat.

I

NOEL LIMOUSIN [1]

I. Loun boun Dî e la Sento Vierjo
Se permenâ s'en van tous dous ;
De novessi, de novessi,
Se permenâ s'en van tous dous ;
De novessien nous.

II. I rencountreren Madaleno
Que jugavo em lous garsous,
De novessi, de novessi,
Que jugavo em lous garsous ;
De novessien nous.

III. —« E dijas nous dounc, Madaleno,
Voudrias vous venî coumo nous ?... »

[1] Communiqué par M. le baron d'Aigueperse, de St-Paul d'Eyjau (Haute-Vienne).

IV. — « Mas noun pas, noun pas, Sento Vierjo,
Ne menas pas de beus garsous... »

V. — « Ne dijas pas co, Madaleno,
N'en mene lou pus beu de tous... »

VI. — « Atendés me qui, Sento Vierjo,
I m'en vau me channhâ chas nous... »

VII. Elo fugué bientôt coueifado
En treis óunas de beu velour...

VIII. Veiqui treis reis que l'acoumpanhen
En grando ceremounio.....

IX. Lou premier porto la baniero
L'autreis dous porten lous courdous...

X. En entrant tous dedins l'eiglieijo,
Lous óutars nen trembleren tous...

XI. Lous pêtreis quiteren lour messo,
Lous beneitiers n'en fan lous tours...

XII. — « Dijas doun, pêtreis, vôtro messo,
E vous, chantreis, vôtras leissous...

XIII. » N'ayas de póu ni mai de crento,
Lou boun Jesus eis coumo nous ;
De novessi, de novessi,
Lou boun Jesus eis coumo nous,
De novessien nous.»

II

LAS TREI MARIOS [1]

Ount anas, las trei Marios, toutoi tres de bras en bras?
— Anan vese Nostre Segne, aquel grand Dieu tout puis-
[sant.
— Tourna voun, las trei Marios, Jesus ei ressuscitat.
4. — Que sio mort ou que sio 'n vido, toutoi tres i cal ana.

[1] Recueilli à Belesta (Ariége) par Mlle Rosalie Lambert.

Abalh, bés, n'i a uno counquo, tout soun sanc arre-
[massat.
Abalh, abalh, sus sa toumbo, i a'n aibre de tres-
[plantat.
Sus la cimo d'aquel aibre sant Miquel li ei mountat.
8. Nostre Segne n'in ba dire : sant Miquel que fas achi?
Ieu ne vese tant de mounde que jamès n'avió tant vist.
Ieu des tres camis que savi te lei voli ensegna :
La un es le cami de glorio e l'autre le gloria ;
12. L'autre le del filh del paire, ount toutis nous cal ana.

III

LA MATALENO [1]

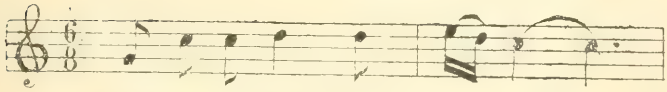

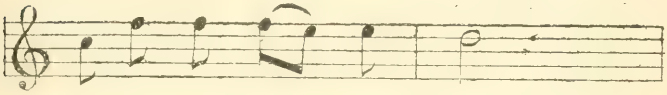

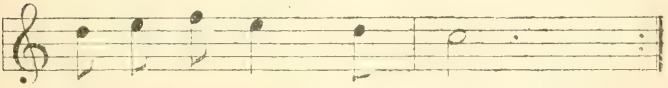

I. Mario Mataleno, que n'avio tant pecat,
S'en vai de porto en porto per trouba un curat.

[1] Version narbonnaise donnée par M. Guibaud.

II. Passo a-n uno capelo, Jesus i ero dedins.
4 Elo tusto la porto : « Sius plet, venes durbi. »

III. Sant Jan dis a sant Pierre : — « Regardo qui's aqui. »
— « Mario Mataleno ; nous i caldra dourbi.

IV. « Mario Mataleno, aissis que venes fa ? »
8 — « Moussegnes Jean e Pierre, me venio coufessa. »

V. — « Digos nous, Mataleno, digos nous tous pecats. »
— « N'ei tant feit dins ma vido que se pot pas [coumta. »

VI. » La terro que me porto se deurio englouti,
12 » La vilo ount soui nascudo se deurio demouli. »

VII. — « Sept ans dejoust la caugno te cal ana resta. »
Al cap de sept annados Jesus ven a passa.

VIII. « Mario Mataleno, de que tu n'as viscut ? »
16 — « De racinos sauvajos, n'ei pas toujour agut. »

IX. — « Mario Mataleno, quno aigo n'as begut ? »
— « Re que d'aigo treboulo, n'ei pas toujour agut. »

X. « Jesus Christ, moun boun paire voudriò lava las [mas. »
20 Jesus tusto la roco, sul cop l'aigo a rajat.

XI. « O mas ta poulidetos, blancas coumo lou lait,
» Vous sios feitos pla negros, negros coumo un [cremal,

XII. » Vous qu'eres ta blanquetos, ta frescos de coulou
24 » Que las rosos musquetos que soun al rousieirou. »

XIII. — « Mario Mataleno, retornes al pecat ;
» Sept ans dejoust la caugno penitenso faras. »

XIV. — « Jesus Christ, moun boun paire, coussi pouirei [ieu fa ? »
28 — « Maltro, ta santo sorre, ti vendra counsoula. »

XV. — « Boun Jesus, pietadeto, m'i faguets pas tourna,
» De mous els las larmetos me lavaran las mas.

XVI. » De mous els las larmetos les peds vous lavaran,
32 » Lous pelses de ma testo vous lous cissugaran. »

IV

LA PAURO MATALENO[1]

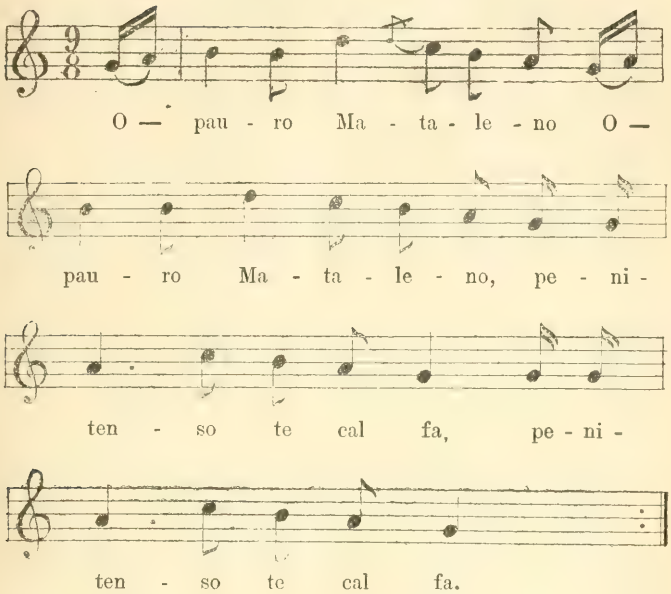

« O pauro Mataleno, penitenso te cal fa.
Te cal ana ' las balmos sept ans i demoura.
Al cap de sept annados, paradis auras gagnat.»
4 Al cap de sept annados, Jesus la vai trouba.
« O pauro Mataleno quno vido as tengut? »
— « O Jesus, le boun Jesus, la que vous avés vourgut :
N'ai culido l'erbeto coumo l' bestia banut;
8 N'ai pas agut d'aigueto quand ieu auriò vourgut. »
Jesus pertits la roco, d'aigueto n'es vengut.
Ta leu qu'arribo l'aigo, sas mas s'encourt lava,
Blancos coumo la neijo, negros coumo l' pecat.
12 « O pauro Mataleno, perque as tournat peca?

[1] Belesta (Ariége). Ecrit et noté sous la dictée de Jacques Demay.

T'en cal tourna ' las balmos, sept ans i demoura;
Sept e sept fan quatorze, paradis auras gagnat. »
Al cap de sept annados, Jesus la vai trouba :
16 « O pauro Mataleno, al cel t'en cal ana,
En coumpagno das anjos, la Vierges i sara. »

V

CONSOU DE MORIO MOTOLÈNO [1]

« Qual bourro (li) trossa lo mar, o Morio Motoleno? (*bis*[2]) »
— « Ieu, sou diet lou nobotié, ieu lo bous trossorai, [bèlo. »
(Mès) fouerou pas o mietjo mar que lo barquo s'en- [grobelo.
4 Mès sou diet lou nobotié : « Ço y o pecodou ou pecaïdo. »
— « Se pecodouno ieu ne soui, doissas m'en ona per [aigo. »
Mès sou diet lou nobotié : « Forai pas, (nou) forai pas, [belo ;
Bous doissorai pas dobola, son sober qual sés bous, [belo. »
8 — « Nobotié, (ieu) zo te dirai : soui Morio Motoleno. »
— « Se Motoleno (bous) ne ses, ieu bous sourtirai en [ribo. »
(Et) lo menerou ol miet d'un bos, librado o (los) bestios [saubatjos.
Ol miet del bos montjabo pas que de rocinos sou- [batjos.
12 Ol cat de set ons (cinq) ou sieis benou querre Moto- [leno.
Fouerou pas o mietjo mar que Motoleno regardo.
« Aï, paourés pès, (aï) paouros mos, qui bous o bits et [bous betjo ! »

[1] Villefranche de Rouergue. — [2] Seulement le second hémistiche, et de même tous les suivants.

— « (Aï,) Motoleno, qu'obès dit ? Cal doubla lo péni-
[tenço. »
16 Lo tournerou ol miet del bos, librado o (los) bestios
[saubatjos.
Ol cat de set ons (cinq) ou sieis tornou querre Moto-
[leno.
Os pès de nostre (boun) Saubur, o lo gleizo l'óu
[pourtado.
Omb(e) los larmos de sous els lous pès del Saubur lo-
[babo.
20 Omb(e) soun pel rous qu'ell' obió tout doucet lous essu-
[gabo.
Oïtal naoutres pousque(sse)n fa, coum' Morio Moto-
[leno!

NOTES

I

NOEL LIMOUSIN

Je donne à cette pièce[1] le titre de *Noël,* parce qu'il me semble reconnaître ce mot dans le refrain, un peu obscur, qui se répète à chaque couplet. Si je ne me trompe pas dans ma conjecture, il faudrait écrire *de novê sien nous,* c'est-à-dire *de noel soyons nous !* et mettre des points suspensifs après *novessi.*

Couplet I, vv. 2 et 4. *Se* manque dans la copie communiquée ; mais la mesure exige huit syllabes. Ailleurs qu'en Limousin, on pourrait songer à corriger *toutes,* ou *toutis,* sans suppléer *se.*

Coup. III. « coumo » = avec.

C. v. « lou pus beu de tous. » Cf. ce passage d'un noël narbonnais :

Un angelet em sa troumpetto
Ben anounça pertout la patz
E dis qu'uno maire biergetto
A fait lou pus bel das goujatz.

[1] Cf. dans la *Grande Bible des noëls,* Orléans, 1877, p. 226, la pièce intitulée *la Chandeleur.* Ce n'est guère qu'une variante de la nôtre, moins mondaine dans les détails.

C. VI, v. 2. Je supplée *I* (= *ieu*), qu'exige la mesure. — « me channhâ. » = me changer, c'est-à-dire prendre d'autres vêtements.

C. VII, v. 1. « coueifado. » Au lieu de *a-o*, on voudrait ici, comme on l'a partout ailleurs, sauf au couplet suivant, l'assonnance *e-o*.—V. 2. « velour. » Prononciation moderne, substituée à la primitive, qui était sans doute *velous*.

C. VIII. Couplet probablement corrompu. Ni le premier vers n'assonne, ni le second ne rime avec son correspondant dans les autres couplets. Pour procurer un semblant de rime et conserver la mesure, il faudrait transporter l'accent sur l'*o* final de *ceremounio*, qu'on prononcerait *ou*, tout en laissant à ce mot les cinq syllabes primitives.

C. IX. « L'autreis. » = *Lous autreis*. Les élisions de ce genre (la prononciation pleine est *loù autrei*) sont exceptionnelles. Cf. ma *Grammaire limousine*, p. 189.

C. XI, 2. « Les bénitiers en font les tours, » c'est-à-dire : se metten à tourner. Si bizarre que cela paraisse, il ne semble pas qu'on puisse entendre ce vers autrement. A la rigueur cependant, il pourrait y avoir là une anacoluthe : « les bénitiers, ils (à savoir les prêtres) en font les tours. » Mais outre ce que la tournure aurait de suspect, *lous tours*, au pluriel, ne conviendrait guère.

Je rappellerai, en terminant, que l'*s* finale, que j'ai cru devoir écrire en faveur de l'étymologie, et pour ne pas trop dérouter le lecteur, ne se prononce pas dans le haut Limousin, même en liaison.

II

LAS TREI MARIOS

Des douze vers ici réunis, les six premiers tout au plus, peut-être seulement les quatre premiers, appartiennent réellement à une pièce sur les trois Maries. Le reste paraît provenir d'un ou deux chants différents (sur le jugement dernier ?) que l'on aura confondus avec celui des trois Maries. Le sujet de celui-ci a du reste été traité plus longuement dans trois cantiques, publiés tous les trois, que j'ai déjà cités plus haut, et qui paraissent dériver d'un même original. Il me suffira ici de les mentionner de nouveau, en renvoyant aux recueils dans lesquels le lecteur curieux de les lire pourra les trouver :

1. *Cantique sur la résurrection*, publié par moi-même, d'après une copie de 1612 (*Revue des l. romanes*, XIV, 5).

2. *Un alleluia pascal en Velay*, publié par Victor Smith (*Ibid.*, XIII, 217).

3. *Chants joyoux* (Damase Arbaud, I, 49).

Dans un cantique sans titre particulier, sur le même sujet, le même rythme et le même air (*O filii et filiæ*) que les précédents, imprimé p. 312 d'un volume intitulé *Exercice du Chrétien* (Montpellier, 1815), et que j'ai également cité plus haut, p. 261, n. 1, un seul couplet sur douze est consacré aux trois Maries. Elles en ont au contraire douze sur 22, 21 ou 16, dans les autres versions.

III

LA MATALENO

Ce cantique a, chez Damase Arbaud comme ici, seize couplets ou 32 vers. La version catalane publiée par Milá, au lieu des couplets 1-6 de la nôtre, en contient douze, dont le sujet, tout différent, est précisément celui de *la Counversioun de santo Madeleno* (Damase Arbaud, II, 15) mentionnée plus haut, p. 262. Elle en diffère, en outre, en ce que Madeleine à la fin y est pardonnée et monte au ciel ; ce qui est au contraire une concordance, comme je l'ai déjà noté, avec la version de Belestá et avec celles de l'Ardèche et de la Gascogne, probablement plus conformes sur ce point au texte primitif, dont les derniers vers, dans la version narbonnaise comme dans celle de Damase Arbaud, se seront perdus.

Une différence d'un autre ordre est à signaler entre la version catalane et celles de Narbonne, de Belestá, de la Provence, de l'Ardèche et de la Gascogne. Ces dernières sont uniformément en vers de douze syllabes[1], à rime masculine et à césure féminine (épique)[2]; tandis que la première est en vers de quatorze syllabes (7 + 7), à césure masculine et à assonnance féminine. Il est remarquable que cette forme est justement celle de notre n° 5. Ajoutons que, dans la pièce catalane, l'assonnance est d'un bout à l'autre identique à elle-même (*a-a*, ou *a-e*, ce qui, en catalan, est la même chose), caractère bien primitif, comme

[1] Dans la première des versions gasconnes, le premier hémistiche de chaque couplet est double ; en d'autres termes, chaque couplet a cinq vers (apparents) de six syllabes. Dans le premier couplet, on lit *Pecadouro de Diu* après *Mario Madaleno*, qui en est le début ; et ces deux derniers mots sont répétés, sans aucune utilité pour le sens, en tête de tous les couplets suivants. Ce sont là sans nul doute des additions arbitraires au texte primitif, de véritables interpolations.

[2] Les deux derniers couplets, dans A, font à cet égard exception ; mais c'est sûrement par suite d'une altération de l'original.

on sait, que les nôtres ont peut-être présenté à un certain moment, mais qu'il serait difficile aujourd'hui de leur restituer.

V. 1-2. La leçon de A, d'ailleurs confirmée par S, est ici bien préférable :

Mario Madaleno, la pauro pecairitz
S'en va de pouerto en pouerto cercar Diu Jesus-Christ.

10. *N'ai tànt fach e fa faire* A. — 11. « se. » Corr. *me?* A : *me deurie plus pourtar.* — 13. « caugno. » Synonyme de *baumo*. Voy. *cauno* dans Mistral ou Azaïs.

19. A : *mes mans voudriou lavar,* ce qui donne une meilleure assonnance. — 21-22. A :

Ai ! belo ma blanqueto, blanco coumo lou lach,
Fresco coumo la roso, qu t'a vist e te vei !

Leçon corrompue, comme on voit, puisqu'il ne peut y avoir ni rime, ni assonnance, car la correction *leit*, qui irait de soi ailleurs (le pays de Foix, par exemple), n'est pas possible en Provence. — 23-24. Ce couplet manque dans A, qui, en revanche, quatre vers plus loin (après le quatorzième, vv. 27-28), donne celui-ci, que n'a pas notre version :

La blanco couloumbeto te pourtara dinar
Et les auceous que pitoun t'anaran abeurar.

IV

LA PAURO MATALENO

V. 1. La notation musicale exige que l'on conserve ici les sept syllabes du second hémistiche. La pièce tout entière était-elle primitivement en vers de 14 syllabes ? Cf. les vv. 3, 6, 14.

2. « ana. » = *ana a.* — 3. Corr. *le cel?* Cf. v. 16. — 6. Se rappeler que, dans la prononciation populaire, *Jesus* est un mot paroxyton. — « vous avets. » Suppr. *vous* ou contracter *avets* en *ets ?* Cf. le second des vers catalans cités ci-après. — 7. « coumol bestiâ banut. » Ce trait se retrouve dans la seconde des versions gasconnes, mais l'épithète diffère (*menaty*). — 9. « n'es vengut. » Var. *foi veni*. — 11. Il doit manquer au moins un vers avant celui-ci, qui est évidemment corrompu. — 13. « tourna. » = *tourna a.* Cf. v. 2. — 14. *Al cap de sept annados* vaudrait mieux, la répétition textuelle (cf. vv. 3, 15) étant beaucoup plus dans la tradition populaire qu'un pareil change-

ment [L. L.]. — « paradis. » Corr. *le cel?* — 15. Dans la version catalane, avec laquelle celle-ci s'accorde mieux, en cette fin, comme je l'ai déjà noté, qu'avec la version narbonnaise et avec la provençale, Jésus pourtant n'intervient pas, ni pour condamner Madeleine à un prolongement de pénitence, ni pour la pardonner. En voici les derniers vers :

« Ay mans qui-os ha vist y os veu heu quedat desfigurades! »
Ya'n baixa un ángel del cel : « Magdalena, qu'ets dit ara?
Has de torná altres set anys al desert de la montanya. »
Acabat de los set anys, Magdalena s'en alsave.
Quant es a la mitja nit, Magdalena ya finave :
Los angels li feyen llum, la Verge l'amortellave.

Il y a, au contraire, parfait accord sur ces deux points entre notre n° 4 et les deux versions gasconnes. Voici la fin de la première :

Au cap de set annados Jesus l'angouc trouba.
« Mario Madaleno, au ceu que cau ana. »

et celle de la seconde :

Lou boun Diu se lo meno tout dret en paradis.

Cf. la fin de la version recueillie par V. Smith:

Maria Madeleina de quen' aigua n'as bediu ?
— D'aigua de la clara fontaina; n'ai pas toudzours adiu.
— Vène que nous n'anaren ensembla tout droit au paradis.
— Ainsi fasçoun les nostros, quand lour corps partiron.

V

CONSOU DE MARIO MOTOLENO

Cette chanson se chantait en Rouergue pendant la moisson, il y a quarante ou cinquante ans, sur l'air du *Credo*. Le chef entonnait le chant, et le second hémistiche de chaque vers était répété en chœur par la troupe des moissonneurs.

J'ai déjà signalé la parfaite conformité que présente cette chanson, au point de vue rythmique, avec la pièce catalane publiée par Milá. Mais elle en diffère beaucoup par les détails, comme de nos n°s 3 et 4, bien que le sujet au fond soit le même (la pénitence de Madeleine). On s'aperçoit tout d'abord que la légende de Marie l'Égyptienne y est mêlée, assez discrètement d'ailleurs, avec celle de l'amie de Jésus, ce qui a lieu aussi dans certaines rédactions latines de la vie de notre sainte.

1. « trossa » (= *trassar,* l'*a* protonique, comme l'*a* post-tonique, s'affaiblissant en *o* dans ce dialecte), passer, traverser. Voy. Azaïs.

2. « diet. » = *dixit.* On remarquera cette forme, où *ie* est sans doute un résidu de la triphthongue *iei* qu'on observe dans la forme *dieis,* laquelle provient de *diis,* moyennant l'insertion d'un *e*. Cf. là-dessus, *Revue des lang. rom.,* XIV, 116.

4. « pecadou ou. » A contracter, dans la prononciation, en trois syllabes. — « pecaido » = *pecairo,* féminin analogique de *pecaire,* qui a remplacé en divers lieux, mais non supplanté partout, l'ancien *pecairitz.* Quant au changement de *r* doux en *d*, c'est un phénomène bien connu. On l'observe souvent à Montpellier même.

5. « pecodouno. » Autre forme analogique. C'est le féminin de *pecadou,* dont l'*ou* final a été considéré, par fausse analogie (cf. *millou, millouno*), d'après *bou, bouno,* etc., comme provenant de *oun.* — « doissas », du verbe *daissar* = *laissar*. Cf. l'espagnol *dejar*.

7. Le premier hémistiche est trop long d'une syllabe. On pourrait substituer *ona* à *dobola*. — 8. « zo » = *le*, neutre. Ailleurs *zou*. C'est *ecce hoc*.

11. Une syllabe de trop au premier hémistiche. Corr. *Oqui nou montjabo pas?*

12. « ons. » Pour *ans*. L'*a* nasal, même tonique et en position, s'affaiblit en *o* dans le rouergat. — 19. Cf. ce vers et le suivant avec les deux derniers de notre n° 3. — 21. Cf. ce vers avec le dernier de la version publiée par V. Smith (ci-dessus, p. 273).

APPENDICE

I

J'ai pensé qu'il ne serait pas hors de propos d'extraire, pour mes lecteurs, de l'une des versions provençales du *Nouveau Testament* que nous possédons, les passages des Évangiles qui sont le principal fondement de la légende de sainte Marie Madeleine. La version que j'ai choisie est celle du ms. 2425 de la B. N. J'emprunte le second, le troisième et le quatrième de mes extraits, à M. Gilly et à M. Wollenberg, qui ont publié l'un et l'autre en entier, d'après ce ms., l'Évangile de saint Jean[1]. Le premier est publié ici, pour la première fois,

[1] *The Romaunt Version of the Gospel according to St John*...by William

d'après une copie, prise sur le ms. lui-même, que je dois à l'obligeance de M. Constans.

EVANGELIUM SECUNDUM LUCAM, CAP. VII

(B. N. ms. fr. 2425, f° 26 r°)

36. Uns farizieus pregava lo que manjes ab lui, et entrant en la mayzo del pharizieu e sec se al manjar.

37. E ve te una femna que era pecayris en la cioutat, e cant saup que Jesus era en la cioutat e fon al manjar en la maizo del farizieu, aportet una bostea plena d'unguent;

38. e venc a Jesu, e va se gitar a sos pes, et am sas lagremas los comenset allavar et a baysar los, et am sos pels torcar et eysujar, et amb aquel unguent onher los pes de Jesu.

39. E vezent ayso, le farizieus que avia lui apellat dis dedins son cor(s): « Aquest, si fos propheta, non fezera ayso, car la femna es pecairis et el o saupra. »

40. E Jesus dis li: « Vuelh te alcuna cauza dire.

41. Duy deutor devian deute a un usurier. La u li devia .v. c. denier[s] e l'autre .L.,

42. e non avian de que pagar, e perdonet a cascu lo deute. A cal fes mais de gracia ni cal amet mais? »

43. E Sismon respondet que ad aquel a cui mais perdonet. E Jesus dis: « Drechurierament as jujat. »

44. E viret se alla femna e dis: « Ves aquesta femna: en ta mayzo entriei e nom doniest aygua a mos pes, et aquesta arrozet mos pes am lagremas e am sos pels los me torquet;

45. ni, pos que intret, non cesset de baysar mos pes,

46. et am hunguent los m'a ongz.

47. Per la cal cauza ieu dic a tu que tug siey peccat li son perdonat, quar fort amet; e cel ama mens a cui mens es perdonat. »

48. E dis ad ella: « Li tieu peccat te son perdonat. »

49. Et aquil que eran al manjar comenceron a dir: « Cals es aquest que perdona peccat? »

50. E dis alla femna: « Ta fe te fa salva, vay en pas[1]. »

Stephen Gilly. London, 1848.— *L'Évangile selon S. Jean*, en vieux provençal, publié par J. Wollenberg. Berlin, 1868.

[1] Après cet extrait, j'aurais voulu donner la traduction des versets 38-42 du chap. X de saint Luc. Mais le feuillet qui contenait la fin de ce chapitre manque aujourd'hui dans le ms. 2425.

EVANGELIUM SECUNDUM JOANNEM, CAP. XI

1. Mas era uns languens que avi[a] nom Lazer, del castel de Martha e de Maria, de las sores d'el.

2. Mas [Maria] era aycella que annet onher Jesu am los unguens, et am sos pels sos pes li eysuget, de la cal son fraire d'ella era malaut, lo Lazer.

3. Adonc las sorres d'el(las) trameseron a Jesu, disent: « Senher, ve te aquel que tu amas es malautes. »

4. E Jesus dis lur: « Aquesta malautia non es de mort, mas per la gloria de Dieu, quel filh de Dieu sia glorificat per el. »

5. Mas Jesus amava Martha e Maria, las sorres del Lazer.

6. Mas per amor d'el istet aqui .II. jorns.

7. Pueys annet am sos discipol[s] en Judea.

8. E van dire siey discipol: « Maistre, per que vas ara en Judea? non sabes quel Juzieu te volon allapidar? »

9. E Jesus va respondre: « Las oras del jorn, non son .XII. ? Si alcuns ira el jorn non offendra, quar ve la lus d'aquest mont. »

[10. Mas si el ira en la nuech, el offendra, quar la lus non es en el.]

11. Et apres ayso lur va dire Jesus: « Lo nostre amix Lazer dorm; mas ieu la vauc, que suscite el de son. »

12. Adonc li discipol van dire: « Senher, si dorm, el sera salv. »

13. Mas Jesus avia dich della mort d'el; mas il cujavan que dormis.

14. Adonc Jesus dis apertament: « Lo Lazer es mortz;

15. et ieu alegre mi per vos, que crezas, que ieu non era aqui. Mas annem a el. »

17. E Jesus venc en Betania, et atrobet que .IIII. jorns avia istat mort el monument.

18. Mas era Betania prop de Jerusalem.

19. E motz des Juzieus eran vengut a Marta e a Maria, per consolar las.

20. E Martha auzi que Jesus venia, e corre li acontra, e gitet se à sos pes, e va li dire:

21. « Senher, si tu fossas istat aysi, lo mieu fraire non fora mortz.

22. Mas yeu [say] que qual que cauza que tu querras a Dieu, ti sera donat. »

23. E Jesus li va dire: « Tos fraires resuscitara. »

24. E Martha dis: « Ben say que resuscitara el redier jorn. »

25. E Jesus li va dire: « Yeu suy resurrexio e vida; qui cre en mi, ancar si es mort, vioura;

26. e tutz cil que mi creiran non morran eternalment. Crezes ayso ?»

27. Et ella dis : « Certas, Senher, ieu cre que tu iest filh de Dieu viou, que venguist en aquest mont. »

28. E cant ac dich aquestas cauzas, annet et apellet sa sorre Maria, e va li conselhar : « Lo maistre sa es e apella te. »

29. E cant ella auzi, levet se apertament, e venc vers el.

30. E Jesus non era ancara intrat el castel, mas era aqui on Martha l'avia laysat.

31. Adonc li Juzieu, can viron Maria levar apertament, et issi s'en, penseron se que annes al monument per plorar sobre son fraire.

32. E can Maria fon aqui on Jesus era, vi lo, e casec si a sos pes, e va li dir : « Senher, si fossas istat aysi, lo mieu fraire non fora mort. »

33. Adonx Jesus, can vi plorant Maria, e mot d'autres Juzieus amb ella, e Jesus fon mogut de pietat.

34. E demande[t] li : « On l'aves sebelit ? » —« Senher, ven, e veiras o. »

35. E Jesus ploret.

36. Adonc van dire li Juzieu : « Vejas con plora sobre lui, ben l'amava. »

37. Et alcuns d'els dizian : « Aquest, que uberc los vuels al sec, non l'agra pogut gardar de mort ? »

38. E Jesus frement en si meteis venc al monument.

39. E va dire : « Levatz la peira que es desobre pausada. » E Martha va dire : « Senher, el flaira, que .IIII. jorns a istat mortz. »

40. E Jesus va li dir : « Non t'ay ieu dich que, si crezes, veyras la gloria de Dieu ? »

41. Et adonc van levar la peira. E Jesus levet los (h)vuelh ves lo cel e dis : « O paire, gracias ti fauc quar tu mi auzes.

42. Mas ieu say ben que tu me auzes tota ora ; mas ieu dic ayso per lo poboi que es aysi, que crezan que tu m'as trames. »

43. E con ac dich ayzo, cridet an gran vous : « Lazer, ve deforas. »

44. E tantost aquel, que avia istat mort .IIII. jorns, issic foras, liat los pes e las mans ; e la cara era liada am lo suari. E Jesus va lur dire : « Deslias lo, e laysas l'anar. »

45. E mot de Juzieus que eran aqui vengut, [e] viron aquestas cauzas que Jesus fasia, crezeron en el.

46. Mas alcu d'ellos anneron as pharisieus, e van lur dire aycellas cauzas que Jesus fes.

. . . . . .

CAP. XII

1. Adonc Jesus davan .VI. jorns della pascha venc en Betania, aqui on resuscitet lo Lazer, que avia istat mort.

2. E feron aqui a el cena; e Marta ministrava.

3. E Maria, sa sorre, pres lioura d'onguent precios de nart pistat, et ois los pes de Jesu, et am sos pels los eysujet; e li mayzo fon umplida de la odor del onguent.

4. Adonc uns des discipols de lui, Judas Escariot, loquals era a liourar, lui dis:

5. « Per que aquest unguent non es vendutz .CCC. deniers, e fos donat a paures? »

6. Mas el dis ayso, non per so que pertengues a el des paures, mas car el era laire, e portava borsa, en que metia aycellas cauzas que eran messas.

7. Adonc Jesus dis a la femna:« Layssa l'onguent, e garda lo entro al mieu sepulcre.

8. Quar vos aures totas oras los paures am vos; mas mi non au[r]es totas oras. »

....

CAP. XX

1. Mas u disapte ben mati, venc Maria Magdalena al monument e vi la peyra vostada del monument.

2. Adoncas correc e venc a Sismon Peyre e all' autre discipol, loqual Jesus amava, e dis lur: « Vostat an lo senhor del monument, e non sabem on l'an pauzat. »

3. Adonc Peyre e l'autre discipol corregron al monument.

4. E aycel autre discipol corria plus fort que Peyre e venc premiers al monument.

5. E va se clinar e vi las toalhas pauzadas, pero non la intre[t].

6. E Peyre venc aprop, e intret el monument, e vi los draps linis pauzat[z]

7. el suari, loqual avia istat sobre lo cap de Jesu, non pauzat am los draps del li, mas era envolopatz ad autra part.

8. Per so adonc aycel autre discipol que era vengut premiers intret e vi e credet,

9. quar ancar non sabia l'escriptura, que covenges el resuscitar de mort.

10. Adonc li discipol anneron derescabs a lur meteyzes.

11. Mas Maria istava de foras justa lo monument plorant, e mentre que ella plorava, regardet ins el monument,

12. e vi dos angels sezent am blancas vestimentas, la on lo cor[s] de Jesu avia istat pauzat, .I. al cap e autre al[s] pes.

13. E dizian a ella : « O femna, per que ploras ? » Et ella respondet : « Per so quar n'an portat lo mieu senhor e non say on l'an mes.»

14. E cant ac dic ayso, tornet atras e vi Jesum istant, mas non sabia pas que el fos.

15. E va li dir : « O femna, per que ploras ? que queres ? » Et ella se pensava que fos ortolans, e dis a el : « O senher, si vostiest lo mieu senhor del monument, digas mi on l'as pauzat, e ieu ostaray lo. »

16. E Jesus va dire a ella : « O Maria ! » E ella respondet : « Rabi », que vol dire maistre, e venc ves el corrent, e casec en terra de gauch, et cuje[t] lo abrasar.

17. E Jesus li va dire : « Non mi vuelhas ancar tocar, quar ieu non pugiey ancara al mieu paire ; mas vay a mos fraires e digas lur : yeu pugiey al mieu paire e al vostre, al mieu dieu e al vostre. »

18. E Maria Magdalena venc anunciar as discipols que « ieu vi lo Senhor e el dis a mi aquestas cauzas. »

II

La légende de sainte Marthe est si étroitement liée à celle de sainte Madeleine qu'il m'a paru convenable de la donner ici, en provençal, d'après les deux mss. de la *Légende dorée* qui m'ont fourni celle de sainte Madeleine. Sur les rapports de ces deux mss. et les caractères linguistiques qu'ils présentent, je renvoie à ce qui a été dit ci-dessus, t XXVI, p. 106. Je rappelle que je désigne par A le ms. fr. 9759, qui est celui que je suis principalement, par B le ms. esp. 227, qui me sert surtout à corriger ou à compléter le premier.

[F° 196 r°] La Vida de santa Martha

Martha foc hosta de Jhesu Christ. E foc son payre e sa mayre de linatge real; ffo lo payre de ela duc de Siria e de Maritima. Possesia santa Martha .III. castels, so es Magdalo e Bethania e .Ia. part de Jherusalem, per heretat de sa mayre, am la sua sor e son frayre La-

zer. Nos troba[1] que hanc agues marit ni paria de home. La nobla [hosta[2]] se pessava noblament de Jhesu Christ e de la sua sor, (e donc[3]) coma a ela fos [V°] a vegiayres [que totz lo mons no abastes[4]] a servir tan gran senhor. Apres la ascensio de Jhesu Christ, et donc coma fos facha persecutio[5] dels disciples, e am lo seu frayre sant Lazer e am la sua sor santa Maria Magdalena [e sant Maximi[6]], que los avia bateiatz e al qual foron coman latz per Spirit Sant, ...[7] que[8] per (a)mar[9], Dieus volent, vengron a Marcela, e en apres els s'en aneron en la ciutat d'Aichs[10], e aqui els convertiron mot gran re de gent a la fe de Dieu. Era santa Martha bela parlera e mot graciosa. — Era en aquel temps, sobre Rose[11], en .I. bosch, entre Arles[12] e Avinho, .I. drach que era mieg peis[13] e mieg bestia, pus gros que .I. buou e pus long que .I. caval, que avia dens talans coma spasa[14]; e estava en l'ayga quant se volia, e el bosch quant se volia, e aucisia totz aquels que passavon per lo cami prop del bosch, e aquels[15] que passavon per l'ayga fasia abocar las barquas e aucisia las gens[16]. E vengut era per la mar de Galicia en sa, e ffoc engenrat en Asya per Leviatan, que es serpen d'ayga mot feresta[17] e cruzel, e de Bonac[18], que es bestia que se fa[19] en la regio de Galicia, que [ha[20]] aytal natura que aquels[21] que[l] volon encagiar[22], per spasi de .I°. versana[23] geta

[1] Leçon de B. A: *no trobec,* leçon qui semble indiquer que le copiste avait sous les yeux *nos troba,* qu'il n'a pas compris, y voyant un parfait au lieu d'un présent. Le latin porte *nunquam legitur.* — [2] Manque dans A; suppléé d'après B. — [3] *en* B. — [4] Suppléé d'après le latin (*quod ad serviendum tanto hospiti non sufficeret etiam totus mundus*). B a seulement: *que non abastas a servir tant gran senyor.* — [5] *Sic* B. Lat. *dispersio.* — [6] Suppléé d'après B, conforme au texte latin. — [7] Le latin ajoute: « Multisque aliis, ablatis remis, velis et gubernaculis omnibus alimentisque, ratibus ab infidelibus includuntur. » Lacune commune à nos deux mss. — [8] *qui* B. — [9] *mar* B. — [10] *Auchs* A. — [11]. Leçon de B. A: *reyre.* — [12] *Arlet* A et B. — [13] *per* (*p* barré) A, *pex* B. — [14] B ajoute: « e una corns (corr. II. *corns* ou *unas cornas?*) de cada part.» Lat.: « binis parmis ex utraque parte munitus.» — [15] = *a aquels.* — [16] B se tient ici plus près du texte latin: « e estant en l'ayga amagat el aucisia sels quin passaven e fasia perir les naus. » *Abocar* = renverser, ici submerger. Sur ce mot, qui manque à Rayn., voy. J.-B. Noulet, *Étude sur G. de la Barre,* p. 13. — [17] *Ferest, ta,* = sauvage, féroce. Cet adj., qui manque à Rayn., est dans le dict. catalan de Labernia. — [18] *bontat* A, *bonat* B. Lat. *Bonacho.* — [19] Lat.: « quod Galatiæ regio gignit. » — [20] Suppléé d'après B. — [21] = *a aquels.* — [22] *entagiar* A, *enceguar* B. Lat. *insectatores suos. Encagiar* n'est du reste qu'une autre forme de *encanhar,* exciter, irriter (cf. Azaïs, *Dict. des idiomes romans*). J'ai vu souvent, autrefois, le nom de lieu Antagnac (Lot-et-Garonne) écrit *Antagiac.* — [23] Lat. *jugeris.*

la sua faitura [1] ayssi coma cayrel, e tota res que toca crema ayssi coma fuoc. A laqual bestia ana santa Martha, et trobec la en lo boscatge que mangiava .I. home, e gitec sobre lo drach ayga benezecta e mostrec li lo senhal de la crotz . E donc mantenent foc [2] vencut [3] coma ovelha [4], e [5] lo liet santa Martha am la sua cencha; e manten[en]t lo poble lo auciron am lanssas e am peyras. Era appellat [aquel] drach Tarascha [6], e per aysso dis hom Tarasco a aquel loc. Era abans appelat aquel loc Narluc [7], que volia dire negre loc, per so quant avia grans boscatges negres. Apres aysso santa Martha demorec aqui, de licencia de sant Maximi, maestre seu; e aqui ela estava en oratio. En loqual loc fec .I. monestier de don[a]s, a honor de santa Maria Magdalena [8]; e aqui el[a] fec mot aspra vida, ayssi que no mangiava sinon pa e ayga .Iª. vegada lo jorn, he. c. vegadas [lo dia he .c. vegadas [9]] la nueg s'aginolhava per Dieus pregar. E donc coma una vegada ela presigues as Avinho, entre la ciutat el fluvi de Rose [10], .I. enfan stava de lay lo fluvi de Rose [10], que volia ausir las suas paraulas, per que venc a ela nadan [11]. Mas soptosament foc negat e mort. Lo cors del qual foc atrobat lo lendema, per que foc portat davant santa Martha, per so que lo resuscites. E donc mantenent, facha oratio a Dieu, ela lo pres per la ma e leva lo sus ses tot mal, e apres ela lo bateiec. — Recompta Eusebi en lo .v. libre de las *Ystorias eclesiasticas* que una femna que perdia sanc per la natura derrere, pueys que foc guerida, fec far .Iª. ymagena en lo seu verdier, a semblansa de Jhesu Christ, e ayssi [**Fº 197 rº**] vestit coma ela lo avia vist; laqual ymagena ela mot honrava, e las herbas que se fazian [12] dejotz aquela ymagena, que no avian davant deguna vertut, foron mot vertuosas; de lasquals eron gueritz motz malautes. Dis sant Ambros que aquela femna foc santa Martha, que gueric [13] d'aquela malautia. — Nostre Senhor revelec a santa Martha la sua mort ans per .I. an [14], e per tot l'an ela foc trebalhada per febre, e, al cap dels .VIII. dias [15], ela ausic e vic los angels que portavon la arma de la sua sor santa Maria Magdalena al cel; per que ela dis als frayres e a las sors del

[1] *fenda* (= fr. fiente) B. Lat. *stercus suum.* — [2] manque dans B. — [3] Leçon de B. A: *vengut.* Lat. *victus est.* — [4] *coma lo vic lay* A: *con a feda* B. Lat.:« ut ovis stans.» — [5] Manque dans B. — [6] *Sic* B. A: *Tarasch.* — [7] *Nerluc* B. — [8] *Sic* A et B. Lat.: « ad honorem beate Marie semper virginis. »— [9] Suppléé d'après B, conforme au texte lat. — [10] *Sic* B. A: *Rosa.*— [11] Le ms. porte *ven*, avec un signe abrév. au-dessus. B:« per que nadan volia as ela venir », ce qui pourrait suggérer pour A la correction *vole a ela venir.* Lat.:« nudatus natare cepit. » — [12] Lat. *crescentes.* — [13] *gueria* A; *guari* B. Lat.:« quam Dominus sanavit. » — [14] Lat.: « ante per annum. » — [15] *ans del vuyten dia* B. Lat.: « ante octavum diem. »

monestier: « O companhos e vos amicz meus, ieu vos pregui queus [alegretz[1]] am mi, coma[2] sapiatz que ieu hyey ausitz los angels, que pogiavan l'arma de la mia sor al cel. » En apres ela dis : « O mot bela sor, et mot amada, vivas[3] am lo maestre teu e hoste meu en[4] la tua sela benaurada! » E mantenent santa Martha amonestec totz aquels que li stavon de costa, que stesson am lums costa ela e[5] que velhesson entro a la sua mort. E quant foc mieja nueg[6] lo(s) vens que fasia desquantis[7] totz los lums, per que mantenent ela vic grans companhias de diables, per que ela comensa Dieus pregar, disent: « O sant payre meu car, ajustatz se so, per mi a devorar, los diables que tenon scritz totz los meus defalhimens ; mas tu, Senhor, sias en lo meu adjutorii. » E mantenent ela vic la sua sor que venc a ela, e portava en la sua ma .la. gran falha cremant, e enses totz los ciris e las lampesas que eron mortas per ven[8]. E dis Jhesu Christ: « Veyne, hosta mia, car la hon ieu stariey seras tu am mi; car tu me resaubies en ton hostal, per que ieu te resaub(r)iey en lo meu cel; e totz aquels que me pregaran[9] ieu yssausiriey per amor de tu. » Ayssi coma la hora se propiava de la sua mort, ela se fec portar defora, per so que vigues lo cel; e mandec se[10] pausar sobre cenre e que hom li tengues la crotz davant, e ausiro[11] la [orar][12] en aquestas paraulas : « O Senhor car, garda aquesta pobreta[13], e ayssi coma tu volgues albregar am mi en l'ostalh[14], en ayssi tu me recep en lo regne celestial! » E santa Martha manda que hom li legis la passio de Jhesu Christ[15]; e quant foc en aquel loc hon se lieg : « Payre, en las tuas mas comandi lo meu spirit », ela mantenent trames l'espirit a Dieu. En lo secon dia, que foc dimenge, ayssi coma de costa lo seu cors disian lausors los clergues, entorn de tercia, san Fron cantava messa en Peyregorg[16], e apres la pistola el s'adormic en la cadieyra; e aqui Dieus li apparec, a el disent: « O amat mieu Front, si vols

[1] Suppléé d'après B. La place de ce mot est en blanc dans A.— [2] Manque dans B. — [3] *vives* A et B. Lat. *vivas.* — [4] *Sic* B. A: *a.* Lat. *in sede.* — [5] *o* A. — [6] B ajoute: « que tots dormien. » Lat.: « custodibus somno gravatis. » — [7] *Descantir*, éteindre, manque dans Raynouard, qui n'a qu'*escantir. lo vent...aucis* B. — [8] Ici une lacune dans A comme dans B. Le texte latin porte : « Dumque altera alteram proprio nomine vocaret, ecce Christus advenit, dicens...» — [9] *Sic* B. Il faudrait suppléer *en ton nom,* ou corriger *te.* Lat. *et invocantes te.*— [10] *anesse* A, *mana se* B. Lat.: « jussitque se in terram super cinerem poni. » — [11] *ausira* A. — [12] B a seulement *denant, ora.....*, conformément au latin *oravit in hec verba.* La meilleure correction de A serait peut-être *e asora en.* — [13] *pobresa* A. *paubretat* B. Lat. *pauperculam.* — [14] *en lo meu ostal* B. — [15] « secumdum Lucam », ajoute le texte latin.— [16] *Peyregorp* A. Lat. « apud Petragoricas. »

complir so que nos promesem[1] a la nostra hosta, leva sus e seguis me. » Per que de mantenent els vengron a Tarasco, e de costa lo cors de ela cantans am los autres, disseron tot lo officii ; el[2] cors d'ela els meseron am lors mas propias en lo vas. E donc coma en Peyragorg[3] fos cantat per los cantadors lo *R*[4] e *Alleluia*[5], el diague volgues penre benedictio, per so coma volia dire l'avangeli[5], a envidas[6] pogron despertar lo avesque, perque el lor dis : « O frayres meus, per que m'avetz revelhat[7] ? [que Jhesu Christ m'avia amenat per sebelir la sua osta, e avem la sebelida. Trametetz tost la un misatye, quem aport l'anel els guans que comaney en la al sacrista, e per oblit o he en la gequit, per so cor(s) me despertetz[8]. » Per que la aneren los misatyes, e reseberen un guant del sacrista e l'anel, e l'autre gant aremena[9] lo sacrista per testimoni del feyt. — Miracle. Dix sent Front que, apres la sepultura, un clergue demana a Jhesu Crist con avia nom ; al qual el no volc respondre, mes que li mostra un libre que tenia en la ma ubert, en lo qual no avia als escrit si no aquest verset: « En la memoria perdurable sera la justa osta mia, e no temera negun mal en lo derer jusesi. » On con aquel gires les cartes del libre, noy troba als escrit[10]. — Miracle. On con mots miracles se fesen en lo vas de senta Martha, en C(o)lodoveus, rey de Fransa, qui fo bateyat per sent Remigi, anec la al seu vas, e aqui el fo guarit de mot grant dolor que sofria als royons. Per la qual causa el requesi[11] aquel loc, e dona als servidors d'aquel loc .III. milers de terra en aviro del loc, de totes parts, ab vilas e ab castels, e fe aquel loc franc. — Senta Marcella, qui era serventa d'ela, escrisc la sua vida ; laqual en apres s'en ana preycar en Esclavoyna l'avangeli de Deu, e apres .x. ayns ela s'en ana ha Deu.]

[1] Lat. *pollicitus es.* — [2] *e ell* A. — [3] *Peragogh* A. — [4] *R* barrée, c'est-à-dire *repons*. Manque dans B, ainsi que *alleluia,* qui suit — [5] La traduction, ici, dans A comme dans B, abrége le texte : « dum... dyaconus, evangelium lecturus, benedictionem petens, episcopum excitaret..... » — [6] *a en vides* A, *asemujdes* B. Lat.: « ille vix excitatus. » Le trad. au lieu de *à peine*, paraît avoir compris *avec peine, malgré lui* (invitum). Rayn. n'a de cette locution que la forme toute française *a envis*. — [7] Ici s'arrête A, par suite évidemment d'une erreur du copiste, qui aura sauté un feuillet ou une page de l'original. Ce qui suit immédiatement appartient à la *Vie de saint Germain*. Je transcris purement et simplement, pour combler la lacune, le texte de B. — [8] Lat.: « quia me tam cito excitastis. » — [9] Lat. *retinuit*. *Aremenar* est dans Rayn., mais seulement dans la signification de *ne pas oublier* et non au sens matériel que ce verbe a ici. — [10] Lat.: « cunctis foliis hoc reperit scriptum. » — [1] = *enrequesi* (lat. *ditavit*).

DIALECTES MODERNES

PARNASSE PROVENÇAL

PAR LE P. BOUGEREL, PRÊTRE DE L'ORATOIRE

(Suite)

NOTES ET ADDITIONS

Explication des abréviations employées pour les ouvrages cités dans ces Notes et additions

Achard.— Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaissin, t. III et IV. Marseille, 1786.

Barjavel. — Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse. 2 vol. in-8°. Carpentras, 1841.

Bory. — Catalogue des livres rares et précieux composant la bibl. de J.-T. Bory. Marseille, 1875. (Je cite par n^os^.)

Burgaud. — Bibliothèque patoise de Burgaud des Marets. Paris, Maisonneuve et Ce, 1873. (Je cite par n^os^.)

Essais. — Supplément aux Essays de littérature, 1703, p. 148. On y mentionne huit poëtes modernes, qui avaient été confondus à tort, dans les *Essays*, avec des poëtes provençaux anciens, et que je suppose avoir composé en provençal. Cela est sûr, du moins, de l'un d'eux, Pierre de Chasteuil-Gallaup.

Gaut. — Étude sur la litt. et la poésie provençales, dans le t. IX des Mémoires de l'Académie d'Aix. Aix, 1867.

Lambert. — Catalogue des mss. de la bibl. de Carpentras, par C.-G.-A. Lambert. Carpentras, 1862.

Millin. — Essai historique sur la langue et la litt. provençales, dans le *Magasin encyclopédique*, 1808, t. II.

Noulet. — Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France. I (XVIe et XVIIe siècles), 1856; II (XVIIIe siècle), 1877.

Soleinne. — Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, t. III. (Je cite par n^os^.)

Soliers. — Raimond de Soliers, *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciæ Commentarii...*, livre V, chap. 23 : *de Poetis qui Provinciali sermone scripserunt*. Ouvrage resté inédit, sauf le premier livre, dont il a été publié, en 1615, une traduction française. Je le cite d'après le ms. original, qui est à Aix. L'auteur, mort vers 1594, mentionne dans ce chapitre, comme ayant été célébrés par Jean de Nostredame, son ami, un certain nombre de poëtes provençaux qui florissaient de son temps (*hodiernos viros Provinciales poemate claros*), et dont je n'ai trouvé les noms nulle part ailleurs. Aussi ne leur donné-je place ici que sous bénéfice d'inventaire.

P. 175, n. 1. Sur le grand ouvrage du P. Bougerel, on peut voir les *Mémoires de littérature et d'histoire* du P. Desmolets, p. 77. Sous le titre de « Projet d'une histoire des hommes illustres de Provence », le P. Bougerel y fit imprimer une sorte de prospectus, rédigé par lui-même, de sa publication projetée. Le titre qu'il y donne à son ouvrage est celui-ci : « Histoire des hommes illustres de Provence, qui se sont distinguez par leur sçavoir, par leurs emplois, par leur sainteté, et par leur habileté dans les beaux Arts ; depuis le siècle d'Alexandre le Grand jusqu'à présent ; avec des dissertations et des notes. » Voici le seul passage qui, dans ce *projet*, concerne les poëtes provençaux ; il n'y est pas question des modernes.

« A la fin du dixième siècle, les Troubadours me fournissent la matière d'un chapitre assez singulier, où je tâche de montrer que dans le temps que la barbarie et l'ignorance regnoient partout, les Troubadours faisoient fleurir en Provence les belles lettres et qu'ils sont inventeurs de la rime. Je ne crois pas devoir donner le détail de leurs vies. Cependant je ne laisse pas de parler assez au long de ceux qui se sont distingués par un mérite solide. »

Bellaud de la Bellaudière. P. 176. — Sur ce poëte, voy. Noulet, I, 18-27, et Aug. Fabre, *Louis Bellaud de la Bellaudière*. Marseille, 1861. Une nouvelle édition de ses œuvres serait bien accueillie des philologues et des amis de la poésie provençale.

On sait que le Bâtard d'Angoulême, grand prieur de France et gouverneur de Provence, au service duquel fut Bellaud de

la Bellaudière, fut tué le 1er juin 1586 par Philippe d'Altovitis, père de Marseille d'Altovitis, dont il est question plus loin.

Pierre Paul. P. 176. — Cet ami et émule de Bellaud de la Bellaudière, né vers 1565, mourut après 1615, date de l'une de ses dernières pièces. Il est qualifié « escuyer de Marseille », sur le frontispice des poésies qu'il fit imprimer en 1595, à la suite de celles de son ami, sous le titre de *Barbouillados et fantazies journalieros de Pierre Pau.* Après ce recueil, il en composa un autre, intitulé *l'Autounado,* qui est encore inédit, et dont le ms. existe à la bibl. de Carpentras, où il porte le n° 378. Voy. le catalogue de Lambert, I, 211.

Jean de Nostradame. P. 179. — Il est fâcheux que le P. Bougerel ne nomme pas les ouvrages en tête desquels on trouve, d'après lui, des vers français de Jean de Nostredame. Je n'en ai pu trouver aucun, malgré mes recherches, et je n'ai pas été plus heureux quant à ses chansons galantes. Le docte oratorien n'aurait-il pas ici confondu Jean avec son neveu César? Ce qu'il dit ensuite de son talent pour la musique et de son habileté à pincer le luth aide à me le faire croire. César, en effet, fut renommé comme musicien et joueur de luth, tandis qu'on ne lit nulle part ailleurs que Jean ait eu, à cet égard, quelque réputation.

Il n'en est pas moins certain que Jean de Nostredame fut poëte et poëte provençal. Nous avons de ce fait, outre l'attestation formelle de son ami Raymond de Soliers, qui le qualifie de *poeta egregius,* des preuves directes dans les vers assez nombreux, et évidemment apocryphes pour la plupart, que ce procureur peu consciencieux met sous le nom des poëtes provençaux dont il prétend raconter la vie.

Jean de Nostredame n'usa pas seulement dans ses vers de la langue provençale; il l'employa aussi en prose, dans les espèces d'annales qui ont pour titre *So que s'es pogut reculhir dels comtes de Prouvensa et de Forcalquier,* et dont le ms. est à la bibl. de Carpentras (n° 522).

Le « Pierre Antoine Rascas de Bagarris », dans la maison duquel le P. Bougerel dit que Jean de Nostredame fut élevé, était sans doute l'aïeul du célèbre personnage de ce nom, qui fut garde du cabinet des médailles d'Henri IV et qui mourut en 1620, à Aix, où il était né en 1562. Peut-être y a-t-il eu

erreur sur les prénoms ; ou l'auteur a-t-il voulu dire : la maison d'où est sorti Pierre-Antoine Rascas de B.?

Robert Ruffi [1]. P. 180.— Outre la pièce ici reproduite, je connais de Robert Ruffi deux sonnets à la louange de Bellaud de la Bellaudière, qui sont imprimés dans les *Obros* de ce dernier, pp. 32 et 41, et une pièce lyrique, encore inédite, qui se lit en tête du ms. de l'*Autounado* de Pierre Paul, dans le ms. de Carpentras mentionné plus haut. Voici la première stance de cette pièce, qui en a dix-huit :

Quan lou printens et l'autoun
Debatien lou premeiragi,
Ieou mi troubiou d'escoutoun,
Amagat souto un ramagi,
Auzent d'aqui la rezon
Que l'un e l'autre allegavo,
Car un cadun si donavo
La lauzour en sa sezon.

[1] Déjà au XVe siècle, un autre Ruffi (était-il de la même famille?) composait des vers provençaux. Dans un sermon de Pierre de Marini, confesseur et prédicateur du roi René, mort en 1467, il est parlé, dit Fauris de S. Vincens (*Magasin encyclopédique,* 1813, t. III, p. 23), d'un religieux nommé Guillaume Ruffi, âgé de quatre-vingt-dix ans, qui, bien qu'aveugle depuis vingt-cinq ans, était toujours de la plus grande gaieté. « Marini le trouva un jour dans sa cellule, riant à gorge déployée ; et, lui ayant demandé le sujet de sa gaieté, il lui répondit qu'il faisoit une chanson pour être chantée aux fêtes de Noël (*post benedictionem nectaris*). « Mos enim tunc erat illis qui benedictionem dabant in festo Nativitatis aliquod jucundum componere ut cæteros ad risum et solatium possent inducere. » Marini rapporte ensuite quatre vers provençaux de cette chanson. Ils peignent assez naïvement de vieux moines assis auprès d'un mauvais feu, où ils se disputent le plaisir de tisonner :

Lou payre ambe son baston — tourouret
Remuda lo tison ;
Item Frayre Johan an son frogon — tourouret
Cemena lo carbon.

« Au sujet de ces vers du P. Ruffi, ajoute Fauris de S. Vincens, l'on peut remarquer que, pendant ce siècle et dans des temps postérieurs, on chantoit dans les églises des cantiques ou noëls provençaux qui faisoient en quelque manière partie du culte, quoiqu'ils traitassent souvent de sujets bien profanes. On chantoit à St-Sauveur, à Aix, pendant la ligue, des noëls où les aventures galantes du duc d'Epernon étoient rapportées. »

La « chanson » sur la peste de l'an 1580, que le P. Bougerel nous a conservée, est remarquable au point de vue de la versification. Elle est en vers de 10 syllabes coupés après la sixième, comme dans *Girart de Rossillon*. Mais la syllabe atone, qui suit la césure, quand celle-ci est féminine, compte toujours dans l'hémistiche suivant[1] :

La pesto et la fami | no t'an rouinado;
Et n'an leva la tra | cho das villagis ;

etc. C'est, comme chacun sait, le système italien (*Per far una leggia | dra sua vendetta,* PETRARCA), dont les exemples ne manquent pas d'ailleurs, quoique assez rares, dans l'ancien provençal et même dans l'ancien français :

Fraire, aquesta cu | ra li faras.
(Raimon d'Avignon.)

et avec la césure à la quatrième syllabe :

La lauzon l'an | gel ab joy et ab chan.
(Pons de Chapteuil.)

Si de respon | dreus troba ben apres.
(Peire Vidal.)

[1] Il en est de même dans *la Tourre de Barbentano,* de Frédéric Mistral (*lis Isclo d'or*, p. 36), où ce même vers de 6 + 4 est employé :

Memamen i fenes | tro, dins lou cas...
A chausi per clavai | re de sa tourre...
A l'oumbro de sa tour | re faire mau...
Lou calignaire toum | bo sus la roco.

Dans la troisième partie du *Tambour d'Arcolo* (*ibid.*, p. 62), qui est aussi en vers de dix syllabes, coupés après la sixième, on trouve encore un exemple, — un seul, — de cette césure enjambante, comme Boucherie l'appelait. C'est celui-ci :

Pourtavon : î grands o | mé la patrio...

Le contraire a lieu dans un chant populaire du même mètre (*Belo Calho*), publié par Damase Arbaud (II, 103). La césure y est partout féminine, mais partout *épique*, c'est-à-dire que la syllabe atone qui suit la 6e ne compte pas dans la mesure du vers. Despourrins a employé ce même mètre dans une de ses chansons (*La haut sus las mountagnes*, vv. 2 et 3 de chaque couplet); mais la césure, comme la rime, y est partout masculine.

Per capita | ni car sei enamic.
(Guiraut Riquier.)

De même, dans les vers de onze syllabes du comte de Poitiers :

E dirai vos m'entenden | sa de que es,

à côté de :

Companho tant ai agutz d'avols conres ;

et déjà dans la *Séquence de sainte Eulalie* (dix syllabes) :

Voldrent la vein | tre li Deo inimi,
Voldrent la fai | re Diaule servir ;

et encore (treize syllabes):

Niule cose non la pou | ret omque pleier,

à côté de:

La polle sempre non amast lo Deo menestier.

J'ai remarqué la même coupe dans quelques cantiques imprimés en Provence au siècle dernier, où elle est du reste beaucoup plus rare que la coupe ordinaire. Exemples :

Braveis enfan me rejouisse fort
Toutei lei via | ge que fan la doutrine...
An passa tou | tei jusqu'en Betelen...
Diguen plus a | re que sien malhurous...
(H.-H., curé d'Orgon, *Nouveaux Cantiques spirituels.* Avignon, 1748, pp. 127, 135, 136.)

La grando prie | ro que voueli vous faire.
(*Cantiques spirituels des missions des prêtres séculiers*. Marseille, 1787, p. 75.)

Paul-Antoine d'Agar. P. 184. — L. 7-8. On pourrait lire aussi, comme a fait Millin (p. 77): *la belou Paysano, Mignard ou lou Rasselou.* Barjavel a imprimé *paysano mignardou,* sans virgule ni majuscule, et *Lou rasteloun.* Outre les pièces en question, cet auteur mentionne encore « des stances, en forme de lamentations, sur les malheurs de Cavaillon », composées en 1631, c'est-à-dire l'année même de la mort du poëte. On trouve un sonnet de lui dans les *Marguerites* d'Aubert, 1613 (de Berluc-Perussis, *du Sonnet,* p. 11).

Claude Brueys. P. 184. — Le P. Bougerel confond ici, avec le recueil de Brueys, un autre recueil qui porte le même titre, mais qui en est tout différent. Ce second, *Jardin deis Musos provençalos,* renferme des pièces de divers auteurs, dont l'un même (Sage) n'est pas provençal. Voyez-en la composition dans Burgaud, n° 1185. Cf. *ibid.*, 1368. Des six ouvrages mentionnés ici par Bougerel, le premier, seul, est de Brueys. Le *Jardin* de ce dernier a été réimprimé par les soins de M. Mortreuil, en deux vol. in-12 (Marseille, 1843 et 1853), sous le titre de *Poésies provençales des XVIe et XVIIe siècles*. Voy. Bory, n°s 1804, 1805, 1808; Noulet, I, 215.

Raynier de Briançon. P. 185. — L. 5 : « Gassendi parle de lui... » Est-ce bien du même? Gassendi (p. 125) appelle celui qui accompagnait Peiresc, revenant de Montpellier en 1610, *Jacobus Raynerius,* sans lui donner d'autre qualification que celle de *Aquensis civis,* tandis que le nôtre portait le prénom de Louis. Il mourut en 1670, âgé de soixante-douze ans. Voy. son article dans Achard, qui rapporte son épitaphe. Cf. Bory, n° 1842; Burgaud, n° 1185, 4°.

Barthélemy Fourgeon. P. 187. — Des vers de ce poëte se trouvent dans le ms. n° 17 du catalogue Bory (p. 299).

Gaspard Zerbin. P. 188. — Ce poëte était mort depuis plusieurs années quand *la Perlo deis Musos* fut imprimée. Il était né, paraît-il, en 1590. Son père, Bernard Zerbin, procureur au siége d'Aix, avait aussi composé des vers provençaux. On trouve de lui, avec une odelette française, un sonnet provençal, parmi les pièces liminaires des *Passotens* de Bellaud de la Bellaudière. Voy. l'intéressante préface jointe par J.-T. Bory à la réimpression de *la Perlo dey Musos et coumedies prouvensales,* qui a été faite à Marseille en 1872 (Étienne Camoin, éditeur). Ce rare volume renferme cinq comédies, dont aucune n'a de titre particulier, et un *Prologue sur l'Amour*. Roux Alpherand, les *Rues d'Aix,* II, 230; Bory, n°s 2027, 2028.

François de Bègue. P. 189. — Cf. Ruffy, *Hist. de Marseille,* t. II, p. 388; Burgaud, n° 1185, 6° et 8°, et les trois lignes qui suivent; Bory, 1806 et 1842.

Charles Feau. P. 189. — Voy. son article dans Achard. Il mourut le 8 février 1677. Cf. Burgaud, n° 1185, 7°.

N. Seguin. P. 191. — Un recueil ms. de la bibl. de Carpen-

tras (n° 631) renferme cinq comédies de Seguin : l'*Empereur de Maroc ou Glouiou,* avec un prologue ; *Rolichon, Dardin,* les *Gagne-Deniers,* le *Jardinage.* Cette dernière n'est qu'un simple dialogue entre un maître et son valet. Voy. Lambert, t. I, p. 431.

Saboly. P. 193. — Sur Saboly, voy., entre autres travaux, les *Noëls,* par l'abbé Paul Terris, pp. 112-119, et sur les édit. de ses noëls, Burgaud, n°s 1561 à 1572.

François Bertet. P. 195. — Les articles annoncés à la fin de celui-ci, sur Jean-François Bertet et sur Jean Bertet, manquent dans le ms., soit que l'auteur ait négligé de les écrire, soit que la copie d'Aix, comme je l'ai supposé, présente des lacunes. Il est probable qu'ils figurent l'un et l'autre dans le grand ouvrage du P. Bougerel. Cela est du moins certain du dernier, puique l'extrait de cet ouvrage, qui a été publié en 1752 sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de la Provence,* contient sur lui une assez longue notice. J'en reproduis seulement ce qui intéresse plus particulièrement notre sujet, renvoyant pour le reste à ce volume, qui n'est pas très-rare, ou à Achard.

« Jean Bertet naquit à Tarascon en Provence le 22 février 1622. Il etoit fils de François Bertet et d'Anne d'Ise..... La vivacité de son esprit, la facilité avec laquelle il s'énonçoit, sa mémoire prodigieuse le firent rechercher avec empressement et recevoir dans la Compagnie de Jesus, le 25 janvier 1637.

» .....Pendant son séjour à Lyon, il se lia très-étroitement avec le fameux Pere Theophile Raynaud. Ils travaillèrent ensemble à la revision de tous les ouvrages de ce Pere... Comme Charles Emmanuel, duc de Savoye, fournissoit aux frais de cette édition, parce que le P. Theophile Raynaud etoit né dans le comté de Nice, le P. Bertet eut l'honneur d'être connu de ce prince. Il lui envoya plusieurs poésies latines et un ouvrage en vers françois intitulé : *les Empressemens du Parnasse.* Le principal personnage est le fameux troubadour Arnaud Daniel, qui prononça un *Madrigal provençal* assez gaillard, dont j'ai une copie. Il en reçut des remercimens par des lettres écrites de la propre main de ce prince, et remplies de témoignages d'estime et d'amitié....

» Le cardinal de Bouillon [qui avait obtenu du général des Jésuites que le P. Bertet demeurât auprès de lui] ayant accompagné le Roi en Flandres pendant la guerre de Hollande, le P. Bertet fit une chanson provençale qu'il intitula *la Campagno d'Hollando* (1672). Elle fit du bruit; le Roi la vit, la goûta, il voulut en connoître l'auteur. Charmé de l'accueil gracieux que S. M. lui avoit fait à Likerk, il composa un sonnet italien, qui commence :

Canta il rè mia cansoun (*sic*) provenzale.

» C'est un morceau achevé, écrit avec toute la délicatesse du Tasse et de Guarini. La campagne suivante lui fournit une plus riche matière. Le Roi la commença par le siège de Maestric. Notre poëte composa d'abord un sonnet espagnol sur les mines qu'on fit jouer pendant ce siège..... Il fit aussi trois épigrammes latines sur ce sujet.... Mais la pièce qui fit le plus de bruit fut une épigramme provençale sur la prise de Maestric.

» Pour en sentir toute la beauté, il faut se ressouvenir que le siège ne dura que treize jours; que le jour de saint Pierre nos troupes donnèrent un assaut furieux; que les ennemis capitulèrent le jour de saint Paul, et se rendirent deux jours après.

San Peyre eme sa testo raso
Diguet davan Maestric l'autre jour a san Pau :
Per combattre aujourd'hui presto mi toun espazo,
Dins dous jours per intra te prestaray ma clau.

» Il la traduisit aussi en vers latins : elle fut fort goûtée ; on la lut au Roi. Elle fut encore traduite en vers latins par M. de Montmor, et par le P. Albert d'Augieres, jésuite; elle fut cause d'une petite dispute entre plusieurs beaux esprits, dont on trouvera le détail dans la vie de Pierre de Chasteuil-Galaup[1]...

» Le succès qu'avoient eu ces petits ouvrages fut un puissant aiguillon pour lui. Il adressa ensuite au Roi une fable provençale, un madrigal italien, et une épigramme latine sur les foudres du camp de Mons..... »

[1] Voy. ci-après, à l'art. de Charles du Perier.

Louis Puech. P. 196. — Sur ce poëte, voy. Paul Terris, *les Noëls*, pp. 109-112.

Antoine Geoffroi de la Tour. P. 199. — Sur ce poëte, on peut voir une notice de M. Mouan dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. VII (1857), p. 207. Cf. Burgaud, n° 1352, et Bory, n° 1846.

Charles du Perier. P. 202. — L. 6 : « Comme on le verra dans l'article de Pierre de Chasteuil Galaup. » Cet article manque. Est-ce encore une lacune du ms. d'Aix, ou l'auteur négligea-t-il de l'extraire de son grand ouvrage, dans lequel sans doute il figure ? On peut heureusement y suppléer, grâce à la notice qu'il publia lui-même sur cet écrivain dans les Mémoires de littérature et d'histoire du P. Desmolets. Voir dans la liste alphabétique ci-après, l'article Chasteuil.

Jean Sicard. P. 202. — Sa traduction ou plutôt sa paraphrase des Psaumes parut en 1656. Voy. dans Bory, n° 1845, une minutieuse description de cette première édition et de la seconde, qui est de 1673.

Gaspard de Venel. P. 203. — Achard, qui ne nomme ce magistrat qu'à l'occasion de sa femme, a consacré à celle-ci une longue notice (t. IV, p. 300).

Le P. Cameron. P. 260. — Cf. Bory, n° 1851. On s'étonne que le P. Bougerel n'ait fait que nommer ici en passant le P. Gautier et qu'il n'ait rien dit des autres PP. de l'Oratoire, auteurs des *Cansons spirituelos* dont on a composé, avec celles de ce dernier, les recueils mentionnés dans Bory, sous les n°s 1848, 1849, 1850. Dans son grand ouvrage, il doit y avoir une notice sur le P. Gautier[1], et c'est probablement celle-là même qu'Achard a insérée, avec quelques modifications ou additions, dans son *Dictionnaire de la Provence*, où elle est suivie de ces mots entre parentheses : *Article du Pere B., prêtre de l'Oratoire*. On y voit que le P. Gautier, né à Digne en 1662, mourut de la peste, à Marseille, le 11 septembre 1720. En voici un extrait : « Son esprit et son cœur sont peints au naturel dans les admirables cantiques qu'il avoit composés en françois et en provençal, sur l'air des chansons profanes qui

[1] La même, vraisemblablement, qui est en tête (de la main du P. Bougerel lui-même) du ms. 24 du catalogue Bory (p. 300).

avoient cours de son temps, et dont il s'étoit servi avec fruit dans ses missions..... On y admire, dit M. Laurensi [dans son Histoire de Castellane?], une théologie saine et profonde, une piété tendre et solide, un goût de poésie qui enchérit sur celle des plus célèbres poëtes provençaux. Son cantique contre la danse vaut un traité entier sur cette matière.... Il n'y a point de ville ni de village en Provence où ces cantiques ne soient connus, et l'on n'en chante guère d'autres dans les catéchismes et les missions qui se font dans les paroisses. »

Gros. P. 206.— Cet article est littéralement reproduit dans Achard, ou peut-être en a-t-il été extrait. Sur Gros, voy. Noulet, II, 61, et une lettre de l'abbé Bentivoglio, datée du 26 janvier 1739, que J. Bauquier a publiée dans la *Revue*, XVIII, 181; sur les éditions de ses poésies, Bory, n°s 1934 à 1940.

C. C.

(A suivre.)

VESPRAS DE TOUSSANTS

A Teodor Aubanel

Aquela pèça a oubtengut una mencioun as Jocs flourals de la *Manténenço de Prouvenço*, acampada en vila d'A-z-Ais, lou 13 de jun 1886.

Es nouvembre. Adieu la verdura.
Deja coumença la frescura.
Lou vent dins lous aubres fremis.
Lou clouquiè lentamen gingoula,

VÊPRES DE LA TOUSSAINT

A Théodore Aubanel

Cette pièce a obtenu une mention aux Jeux floraux de la (*Maintenance de Provence*), réunie à Aix, le 13 juin 1886

C'est novembre. Adieu la verdure.— Déjà commence la fraîcheur. — Le vent dans les arbres frémit. — Le clocher lentement se plaint,

E vous vai jusqu'à la mesoula
Sa crida[1] que trona e gemis.

Quana mescladissa bizarra
De blanca e de negra simarra
Sus lou capelan s'espandis!
La voues galoia e lou cor leste,
Disien l'ALLELUIA celeste;
Ara cantan DE PROFUNDIS.

Ansin dins lou viaje terrestre,
Siegue en vila, siegue au campestre.
Après lou bonur ven lou dòu.
Lou qu'au jour d'ioi troumfla au pinacle
Oufrira deman lou spectacle
De cabussadas que fan pòu.

Dins nostres jardis, margaridas,
Restas las darrieiras flouridas,
E dins lous squares de Paris[2].

— et (il) vous va jusqu'à la moelle — son appel qui tonne et gémit.

Quel mélange bizarre — de blanche et de noire chape — sur le prêtre se répand! — La voix joyeuse et le cœur léger, — nous disions l'ALLELUIA céleste;— maintenant nous chantons DE PROFUNDIS.

Ainsi dans le voyage terrestre, — soit en ville, soit aux champs. — Après le bonheur vient le deuil.— Celui qui aujourd'hui triomphe au pinacle — offrira demain le spectacle — de grandes chutes qui font peur.

Dans nos jardins, marguerites, — vous restez les dernières fleu-

[1] *Crida* ne veut pas dire cri, mais criée, appel, proclamation d'un acte quelconque de l'autorité laïque ou ecclésiastique. Le mot publication est celui qui le traduit le mieux. Pas mal de gens disent encore dans le Midi : « On les crie, on les a criés dimanche, à la grand'messe », en parlant des futurs époux. « On les publie » est devenu l'expression courante; mais en langue d'oc on dit toujours : *lous cridou, lous an cridats dimenche.* Voy. dans le t. I, de la *Revue des lang. romanes : Crides de la Court de Monsieur de Lauzère,* publiées par Léon Vinas.

[2] Diverses plantes de la famille des Synanthérées (notamment dans les genres *Anthemis, Aster, Chrysanthemum*), confondues à tort par plusieurs

Mais vostra rouiala courouna,
Palla parura de l'autouna,
A soun tour se fana e mouris.

Adounc tout s'avalis e toumba[1];
A tout, sus lou bord de la toumba,
Cantan l'infernau LIBERA....
Nani, lou negre en blanc se muda.
Ausissès, l'ourguena preluda
L'hymne divin PANGE LINGUA.

ries, — et dans les squares de Paris. — Mais votre royale couronne, — pâle parure de l'automne, — à son tour se fane et meurt.

Pour lors, tout disparaît et tombe. — A tout, sur le bord de la tombe, — nous chantons le LIBERA des morts.....— Non, le noir en blanc se change. — Écoutez, l'orgue prélude — l'hymne divin PANGE LINGUA.

personnes étrangères à la botanique sous l'appellation commune de *marguerites*, restent en fleurs dans les jardins publics de beaucoup de villes de France, et même à Paris jusqu'à la fin de novembre J'avais fait cette remarque avant d'avoir lu dans *li Fiho d'Avignoun* (Mountpelié, Empremarié centralo dóu Miejour, li fraire Hamelin, 1885) la jolie pièce la *Crisantemo*, qui exprime la même idée, et dont voici les deux premières strophes. Cette pièce est dédiée à Mme Elise Hamelin :

La fre vèn, li roso soun morto,
Touto fueio lou vènt l'emporto
E l'aubre n'es plus cantadis;
Dins lou jardin vèuse à brassado,
De la cisampo trecassado,
La crisantemo s'espandis.

Palinello, coumo es poulido,
La crisantemo afrejoulido,
Pauro darriero flour de l'an !
Sus la fenèstro qu'un rai dauro
A pas tant de souléu que d'auro,
E vous souris en tremoulant.

. . . . . .

Je suis heureux d'avoir pu sur ce point, qui est le seul malheureusement pour moi, suivre les traces du félibre de la *Miéugrano*.

[1] L'irrégulier *tomba* serait peut-être plus conforme à l'usage. L'indicatif présent du verbe *toumba* se conjugue en languedocien, *tombe, tombes,*

Bona maire, Gleisa avisada,
Vos faire veire à ta nisada
Que la gau raseja lous plous.
Nous mostrant loui Sants dins sa glori,
Pioi lous que cremou au purgatori,
Mescles la joia e las doulous.

Quana liçou per l'infourtuna !
Ne save mai d'un e mai d'una
Que, sous lou malur escrancat,

Bonne mère, Église avisée, — tu veux faire voir à ta nichée — que le bonheur touche les pleurs. — Nous montrant les saints dans leur gloire, — puis ceux qui brûlent au purgatoire, — tu mêles la joie et les douleurs.

Quelle leçon pour l'infortune ! — J'en sais plus d'un et plus d'une — qui, sous le malheur éreinté, — sanglotte : « Tout est perdu, hé-

tomba, toumban, toumbas, tombou. Remarquons le retour à la régularité dans les deux premières personnes du pluriel. Les deux formes tendent à se confondre, notamment à l'impératif. Deux enfants se battaient. Leurs camarades, faisant le cercle, leur criaient pour les exciter à la lutte : *toumba-lou.* S'ils disaient *tomba-lou,* conformément à l'usage peut-être, mais non au radical de l'infinitif, je déclare n'avoir pas pu faire de différence entre *o* et *ou.* D'ailleurs la forme régulière, que j'ai adoptée, se trouvant dans Mistral :

. . . . . .
Cabusso e davalant à la barrulo, *toumbo...*
(*Lou Roucas de Sisife, Armana prouvençau de* 1872.)

et dans Aubanel :

. . . . . au calabrun que *toumbo*
S'ausis de voues . . . . . .

. . . Lou pas fin di chato à ped descau
Que courron tira d'aigo, e lou ferrat que *toumbo,*
. . . . . .
Et l'ardit campanié *toumbo* eme la campano.
(*Li Fiho d'Avignoun,* pp. 196, 204, 238),

je n'ai pas cru devoir être plus rigoriste. Les deux formes existent donc. L'irrégulière est peut-être menacée de disparaître, et le type radical seul survivra. Ainsi, en physiologie, après quelques générations, on voit souvent les hybrides remonter à l'atavisme.

Sousca : « Tout es perdut, pecaire !
Sen aganits. Noui resta gaire
Qu'a parti per l'eternitat. »

De qu'es aquela fe panarda?
Ama trop pauruga, arregarda :
Vieu, l'ausselou que cresiès mort.
Mut e samboutit per l'ourage,
Buffe temps siau, dins lou fiolhage
Repieupa e repren essor.

S'es dich que per reprendre vida
Cal mouri [1]. Pioi, quand es sourtida,
L'espiga en jun souris au vent,
E quand la vigna es vendemiada,
Souta sa rama enrabalada
Pounchou lous cats per l'an que ven.

En hiver la terra clavada
A ges de flous ; sembla arrasada
Dejoust la tafa de la nèu.
Mais n'es pas morta, es endourmida,

las'! — Nous n'avons plus aucune ressource. Il ne nous reste guère — qu'à partir pour l'éternité. »

Quelle est cette foi boîteuse ? — Ame trop poltronne, regarde. — Il vit, le petit oiseau que tu croyais mort. — Muet et cahoté par l'orage, — que souffle un temps serein, dans le feuillage — il repépie et reprend essor.

Il a été dit que pour reprendre vie — il faut mourir. Puis, quand il est sorti, — l'épi en juin sourit au vent. — Et quand la vigne est vendangée, — sous ses feuilles balayées (par le vent) — pointent les bourgeons pour l'année suivante.

En hiver, la terre fermée à clef — n'a pas de fleurs : elle semble ensevelie — sous le linceul de la neige. — Mais elle n'est pas morte,

[1] Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet ; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert (Evang. sec. Joan., XII, 24) Insipiens, tu quod seminas non vivificatur, nisi prius moriatur. (B. Paul. Apost. ad Corinth Prima, XV, 36.)

Devendra tournamai flourida
Am lou printems e lou soulèu.

Atabé ieu, que la tempesta
Mai d'un cop m'a brandit la testa,
Soui restat ferme au founs dau cor.
Toucarés pas à ma racina.
Crese en la justiça divina,
E contra Satan fau esfor.

Poudès me trissa couma pebre,
Me dire emb' un rire funebre :
« *Nunc morere* », couma Pyrrhus[1].
Monte dau cros, nouvèu Lazare ;
Per moun revenje m'aprepare.
Mais perque ? Vautres ses pas pus.

Adéufe Espagne.

Aspiran (Eraut), 1 de nouvembre 1885., 4 houras dau vespre.

---

elle est endormie. — Elle refleurira — avec le printemps et le soleil.

Et moi aussi, dont la tempête— a plus d'une fois secoué la tête,— je suis resté ferme au fond du cœur. — Vous ne toucherez pas à ma racine. — Je crois à la justice divine, — et contre Satan je fais effort.

Vous pouvez me broyer comme du poivre, — me dire avec un rire funèbre : — « En attendant meurs ! » comme Pyrrhus. — Je monte de la fosse, nouveau Lazare ; — pour ma revanche je me prépare. — Mais pourquoi ? vous n'existez plus.

Adelphe Espagne.

[1] *Æneid*, II, 550.

A NOUOSTEI FRAIRE LES ENGADIN

Entre lei fiho dei Latin,
Estènt que sias qu'uno meinado,
Devèi n'èsse la pus amado,
Braves e fidèus Engadin!

Ou sourgènt tudesque de l'Inn,
Ou founs d'uno fresco valèio,
Fèi flouri la lengo e l'idèio
Dei grèndei fiho dóu Latin.

Roussignòu pardus eilalin
Ounte les aiglo fan soun iero,
Cantèi la canson douço e fiero,
La fiero cansoun dei Latin.

Diéu garde lou nis Engadin
Des arpo de l'aiglo prussiano,
E que sèmpre en lengo roumano
Am' éu canten l'inne Latin!

A NOS FRÈRES LES ENGADINS

Entre les filles des Latins, — comme votre patrie est la plus petite, — elle doit être la plus aimée, — Engadins bons et fidèles!

Aux sources tudesques de l'Inn, — au fond d'une vallée pleine de fraîcheur, — vous faites fleurir la langue et l'idée — des grandes filles du Latin.

Rossignols perdus là-haut — où les aigles font leur aire, — vous chantez la chanson fière et douce, — la fière chanson des Latins.

Que Dieu garde le nid Engadin — des serres de l'aigle prussienne, — et qu'à jamais en langue romane nous chantions — avec lui l'hymne de la Latinité!

A M. Caderas, que, par nouòstei fèsto de 1882, noui mandé un quatrin qu'es escrincela su la pèiro de nouoste pouont gigant.

Tei vers, su nouoste pouont Latin,
Par nàutrei dien toun amistanço.
Sus toun album, questes estanço
Diran qu'amen les Engadin.

Canounge E. Savy.

Fourcóuquié, 18 d'abriéu 1886.

(Parla fourcóuqueiren.)

A M. Caderas, qui, pour nos fêtes de 1882, nous envoya un quatrain aujourd'hui gravé sur notre viaduc

---

Tes vers, sur notre pont latin, — disent ton amitié pour nous. — Sur ton album, ces stances — diront que nous aimons les Engadins.

Chanoine E. Savy.

Forcalquier, 18 avril 1886.

A LAS ABELHOS DE LOUNGONAUSO

Per las brancos toutos flouridos
Des tilhs qu'an cènt ans e mai mai,
Ausissi, sus la fi de mai,
Milanto abelhos aberidos
Brounzi sens s'alassa jamai.

E demest las flous que daurejoun
Al soulelh embabarilhant,
Las chucairos, en travalhant,
De l'albo al soulelh coulc virejoun.
Aimi lhour eissam varalhant!

Pesucos de poulvero audouso,
Un en pr'uno, tournoun al buc,
Per fi d'i pausa le clar chuc,
L'ambrousìo deliciouso
Que nous pot gari de tout truc.

Coumoulats la bresco, apressados,
Abelhos divos, mouscos d'or!
Mais, pensi pas que de moun cor,
Ount l'amour planto sas fissados,
Vostre mel leve le malcor!

Auguste Fourès.

Loungonauso, 31 de mai 1886.

(Languedocien, sous-dialecte de Castelnaudary et de ses environs.)

AUX ABEILLES DE LONGUENAUSE

A travers les branches toutes fleuries — de tilleuls qui ont cent ans et même davantage, — j'ouïs, sur la fin de mai, — des milliers d'abeilles joyeuses — bourdonner sans se lasser jamais.

Et parmi les fleurs qui doraient — au soleil éblouissant, — les suceuses, en travaillant,— de l'aube au soleil couchant vont et viennent. — J'aime leur essaim bruyant!

Lourdes de pollen odorant, — une à une, elles reviennent à la ruche, — afin d'y déposer le clair suc, — l'ambroisie délicieuse — qui nous peut guérir de tout heurt.

Emplissez vos cellules, empressées, — abeilles déesses, mouches d'or! — Mais je ne pense pas que de mon cœur, — où l'amour enfonce ses coups de flèche,— votre miel enlève la douleur! A. F.

LOU RESCOUNDAL

Quand l'ivèr, al darriè badal,
Clucavo l'èl enta Pasquetos,
E qu'as niucs de fe, de brouquetos,
Tournavou 's auzèls del randal,

Endourmits dezempèi Nadal,
Lous jocs renaissiu : — perlinguetos,
Catitorbo, barros, auquetos...
Mès s'un quirdavo : « Al rescoundal ! »

Sul cop, — proumpto coumo un esclaire,
Coumo un vol de cardis dins l'aire, —
Per lissos, granjos e trastets,

Fujio nostro troupo espandido....
— Jouns de rires e de poutets,
Atal fujès de nostro vido !

Fernan Lodi.

(Languedocien, sous-dialecte de Lacapelle-Livron, par Caylus (Tarn-et-Garonne).

CLIGNE-MUSETTE

Quand l'hiver, à son dernier souffle, — fermait l'œil vers le temps de Pâquettes (dimanche de Quasimodo), — et qu'aux nids de foin, de branchettes, — revenaient les oiseaux des buissons,

Endormis depuis la Noël, — les jeux renaissaient : toupies, — colin-maillard, barres, jeu des oies.....— Mais si l'un criait : « A cligne-musette ! »

Soudain, prompte comme un éclair, — comme un vol de chardonnerets dans l'air, — par les haies, les granges et les galetas,

Fuyait notre troupe éparpillée...— Jours de rires et de baisers,— ainsi vous fuyez de notre vie !

F. L.

LA CARRETO

—

A Auguste Fourès

La carreto pes roudals
Rullo, rullo, trico-traco,
E, de pajaco en pajaco,
A travès coumbèls, penjals,

Pes rastouls, pes carretals,
Ount cado roc de bijaco,
De sas cardilhos foulhaco
Lous aparres des randals.

Ount va ta requinquilhado?
— As prats. Anèj, pla bilhado,
Fasquen pantaissa l' parel,

Tournara mounta, pezuco,
Enta l'ouro ount lou sourel
Darrè l' pèj fuj e s'arruco.

Fernan Lodi.

(Languedocien, sous-dialecte de Lacapelle-Livron, par Caylus (Tarn-et-Garonne).

LA CHARRETTE

—

A Auguste Fourès

La charrette par les ornières — roule, roule, cahin-caha, — et de flaque en flaque, — à travers vallons et pentes,

Par les chaumes, par les chemins, — où chaque pierre la secoue, — de ses ridelles bat les branches et effraye — les moineaux des buissons.

Où va-t-elle si alerte? — Aux prairies. Ce soir, bien billée, — faisant panteler les bœufs,

Elle remontera, lourde, — vers l'heure où le soleil — derrière les monts fuit et se cache.

F. L.

VARIÉTÉS

BRUSCAMBILLE FABULISTE

Si La Fontaine a rendu un immense service aux fables ésopiques en leur donnant la forme poétique, pittoresque, exquise, que l'on sait, ce service n'est pas allé pour elles sans quelque compensation. Elles y ont gagné la beauté et perdu l'indépendance. Il leur est arrivé ce qui serait arrivé au loup s'il eût écouté le conseil du chien : le *bonhomme* les a choyées, caressées, *polies ;* mais il a mis un collier à leur cou, qui en est resté outrageusement pelé. Lion et âne, bouc et renard, tous les héros de l'éternelle comédie animale sont aujourd'hui connus et admirés plus qu'ils ne l'ont jamais été ; on en parle partout, partout on fait allusion à leurs exploits ; mais ce sont le lion et l'âne, le bouc et le renard de La Fontaine, et leurs exploits servent à la gloire de La Fontaine, comme ceux d'un *favori* des courses servent à la gloire de son possesseur.

Il en était tout autrement avant que le poëte leur prodiguât ses soins dangereux. Plus secs, plus maigres, plus *misérables*, ils couraient du moins où ils voulaient et ne se faisaient pas faute de vouloir courir ; tous les peuples les ont vus et nous ont conté quelque chose de leur histoire. Alors les fables ne formaient pas cette armée bien ordonnée et uniformément vêtue, à laquelle un seul homme a donné la loi: elles allaient, tantôt isolées, tantôt par groupes, se mettant momentanément aux ordres de qui leur paraissait avoir besoin d'elles; mais, après avoir rendu vaillamment service, reprenant bien vite leur liberté. C'est ainsi qu'elles avaient combattu pour Esope, pour Démosthène, pour Ménénius Agrippa, pour bien d'autres encore, faibles ou puissants. C'est ainsi que, peu avant d'être séduites par La Fontaine, elles servaient encore un pauvre diable, le comédien et farceur Bruscambille.

On connaît peu la vie, mais on connaît beaucoup le nom du sieur des Lauriers, dit Bruscambille. Acteur du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, il y tenait une place particulière et y exerçait d'importantes fonctions. C'était pendant ces premières années du XVIIe siècle, qui préludaient à la noble littérature du grand règne par une formidable éclosion de facéties, de contes salés, de vers orduriers ; un public turbulent et grossier s'agitait dans la salle de spectacle, aux jours de représentation. Comment le faire attendre jusqu'à ce que les acteurs fussent préparés? Comment obtenir de lui le silence et l'attention nécessaires ? Bruscambille s'avançait seul sur la scène et lui débitait un de ses prologues facétieux, un de ses paradoxes, un de ses galima-

tias. Esprit et folie, érudition et obscurité, il mettait tout en œuvre pour le calmer et le rendre docile, et, comme les fables lui offraient une aide précieuse, il avait aussi recours aux fables.

Tantôt il se contentait de faire à l'une d'elles une allusion rapide, comme le jour où, louant la pauvreté et les pauvres, il prévenait ainsi une objection :

« Vous me direz icy en balançant & haussant vostre teste comme le contre-poix d'une orloge, que j'en parle pour mon interest particulier, & comme l'un des supposts de cette fourmilleuse république, & qui plus est *ad instar lupi Esopici*, à l'imitation du loup d'Esope, qui ayant perdu sa queuë *sociis suadere volebat ut sibi caudam demerent*, leur vouloit, dis-je, persuader de se faire escourter, afin d'estre sans queuë comme luy [1]. »

Tantôt il empruntait simplement à une autre un point de départ pour un développement nouveau et original :

« Quelque nouvel Adon, imitant la fable du Regnard & du Corbeau, & afin d'avoir part au fromage persuadera à sa maistresse que sa beauté est incomparable, & elle sera beaucoup plus semblable à une Meduse, les hideux regards de laquelle metamorphosoient les hommes en rocher. Il dira..... [2]»

Tantôt enfin il en contait quelqu'une, tout au long, à ses auditeurs. J'en trouve ainsi deux dans ses œuvres, qui valent peut-être la peine d'en être détachées. La première a été indiquée par M. Moland, dans son édition de La Fontaine ; mais la seconde, qui est la plus intéressante, n'a été connue ni de M. Moland, ni de M. Régnier, le dernier et le meilleur éditeur de notre fabuliste.

Voici d'abord la fable du *Meunier, son Fils et l'Ane ;* les incidents en sont ordonnés d'une façon particulière, qui n'est celle ni de Faërne, ni du Pogge, ni de Racan, ni de La Fontaine, et Bruscambille, plus réservé qu'on ne l'aurait attendu, n'a pas fait porter l'âne par ses maîtres.

« Je tourne à mon premier discours touchant ceux qui s'escriment mieux de la langue que de l'espadon, pour vous faire paroistre, par un petit exemple que je vais produire sur le tapis, qu'il est fort difficile de se garantir des rigueurs de la censure, & conformer ses actions à toutes humeurs. Un bon viellar nommé Titius ayant un voyage à

[1] Les *Œuvres de Bruscambille*, divisées en quatre livres....A Paris, chez Abraham du Chesne, M. DC. XIX, in-12, p. 236. (Prologue facecieux de la pauvreté.)

[2] *Prologues tant serieux que facecieux avec plusieurs galimatias*, par le sr D. L. A Paris, chez Jean Millot .. 1610, in-12, p. 41. (Prologue en faveur du mensonge.)

faire, meine son fils fort jeune avec luy, monte sur sa jument & le laisse aller à pié ; mais ils neurent pas faict longue traicte, qu'ils rencontrerent quelques coquillards couchés sur le ventre au soleil, qui luy dirent comment n'avez vous point de honte d'aller ainsi à cheval, ce pauvre enfant estant à pié. Titius à ceste reprehension descend & fait monter son fils tirant plus outre, mais à peine eurent ils fait un quart de lieuë que le bon homme fut de rechef attaqué par une vieille plus ridee qu'une chemise de Flandres qui luy dit qu'il estoit mal advisé de souffrir un jeune galant fraiz & allaigre estre à cheval, tandis qu'il battoit la terre de ses pieds, ce que voyant Titius il fait descendre son fils & chasse la jument devant eux, mais ils furent encor rencontrez par quelques passevolans, qui blasmerent le pere & le fils, disans vous estes de pauvres gens de laisser ainsi reposer vostre jument qui vous peut aisement porter tous deux. Infortuné s'escria le bon homme que feray-je en chose si discordante, lors luy & son fils montent sur la jument, mais voicy bien pis car passant par Vaugirard il leur fut prononcé haut & clair comment n'avez vous point de honte de fouler ainsi ceste pauvre beste, il est aisé à voir que vous l'avez desrobee. Je dis ceey pour nos severes Catons lesquels ressemblans à ces grosses mouches qui grondent & bourdonnent entre deux chassis, piquent tout le monde avec l'aiguillon de leur censure. L'un dira parlant des commediens, celuy-cy est trop amoureux de sa personne, cet autre ne porte pas bien sa jambe, il semble que cet autre ait chié dans ses chausses, voy en voicy un qui fait de l'entendu & du dedaigneux, & une infinité d'autres discours tendans à fin de beste[1]. »

Si ce récit ne manque ni de verve ni d'originalité, le suivant en a plus encore :

« La Fable d'Esope me semble de fort bonne grace quand elle fait une digression sur deux pots, dont l'un estoit de fer, & l'autre de terre. Monsieur le pot de terre ayant un voyage à faire en un pays qui n'a point de nom est incontinent accosté de Monsieur le pot de fer : lequel luy ayant fait une profonde & basse reverence à trois pieds, & osté son couvercle en forme de bonnet, avec toute ceremonie, n'oublie rien de tout ce qui estoit requis pour parvenir à une association. Et de faict le supplie d'avoir agreable que leur traffic & commerce fust esgalement partagé entre eux. A quoy Monsieur le pot de terre respond en toute humilité. Ah! Monsieur, mon amy, *pares cum paribus*. Je suis un pauvre compagnon, qui n'ay brebis, pigeon, n'oyson, & par consequent, indigne de vostre alliance pour avoir les reins

[1] *Œuvres*, p. 198-210. (Prologue de la calomnie.

trop foibles. Vous di je qui estes gros Bourgeois de cuisine, & moy simple officier, tous les jours subject à cassation, vous suppliant de trouver bon que je tiéne quartier à part sans me caresser ou approcher de plus pres : car la moindre de vos accolades seroit capable de m'estroppier de tous mes membres. Ce qui causeroit ma totalle ruine. Prudence admirable, & digne d'avoir l'exemple que je vay mettre sur le tapis pour fidelle interprete, à fin de descouvrir ce qui est caché soubs cette escorce fabuleuse....»

Et voulez-vous savoir quelle est la *morale* de l'histoire? Bruscambille la tire un peu plus loin, et de façon à contenter toutes les *maintenances :*

« Pour conclusion je soustiens à basse notte, que la plus grande finesse qu'il y ait en ce monde, est de *parler son patois*, aller rondement en besongne, & imitant la fable du pot de terre ne se prendre à son maistre....[1].»

Tel est Bruscambille fabuliste. Si nos lecteurs trouvent dans ses récits quelque agrément, si quelques-uns de ses traits leur rappellent Marot et sa fable du *Lion et du Rat*, ils nous pardonneront de leur avoir présenté un aussi singulier disciple du « philosophe Esope[2] », un aussi singulier prédécesseur de La Fontaine.

E R.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FUR ROMANISCHE PHILOLOGIE, IX, 2-3. — P. 161. E. Mall. *Sur l'Histoire de la littérature de la fable au moyen âge, et en particulier de l'Esope de Marie de France.* D'après l'auteur, qui étudie depuis longtemps cette question difficile, l'*Esope de Marie* est la traduction d'un ouvrage anglais perdu, composé probablement au commencement du XIIe siècle ou un peu plus tard. La première partie était un remaniement du *Romulus* de Nilant ; la deuxième était formée d'un choix de récits fait par l'auteur même, et emprunté à des sources très-diverses et difficiles à déterminer. Les deux recueils latins que nous connaissons ne sont pas la source de *Marie*, mais en dérivent. — P. 204. E. Settegast. L'*Idée de l'honneur dans le* Roland. Au XIIIe siècle, les chansons de geste charmaient encore les auditeurs, mais n'excitaient guère en eux d'émotion sincère et durable : l'enthousiasme des croisades n'était plus qu'un souvenir. — P. 223. W.

[1] *Prologues tant serieux.. ..*, f. 57-58 et f. 63.

[2] Expression de Bruscambille.

Meyer. *Essai de Phonétique et de Morphologie romanes* (Cf. VIII, 205 sqq.). Très-important. — P. 268. B. Kraux. *Importance de l'accent dans le vers français.* — P. 278. H. J. Heller. *La* Clémence de Titus *de Metastase*. Comparaison entre le texte du célèbre tragique italien et le libretto mis en musique par Mozart. — P. 287. A. Tobler. *Proverbia que dicuntur super natura feminarum* (189 quatrains italiens tirés du ms. Hamilton, à Berlin). Contribution intéressante à la littérature des proverbes et à l'histoire de la satire contre les femmes. — P. 332. C. Decurtins. *Chronique rimée en vieux ladin.* — P. 360. C. Michaelis de Vasconcellos. *Extraits de manuscrits portugais.* — P. 375. W. Dreser. *Additions au* Dictionnaire complet de l'italien et de l'allemand *de Michaelis* (V. Zeitschr., VIII, 63). — P. A. Reifferscheid. *Coup d'œil sur la carrière académique de Fr. Diez.*

MÉLANGES. I. HISTOIRE LITTÉRAIRE. 1. P. 406. O. Schultz. Les *Troubadours gênois.* — 2. E. Stengel. *Développement de l'*alba *provençale.* — II. P. 412. MANUSCRITS. A. Mussafia. *Sur l'*Enfant juif *de Wolter.* Nouveau texte, tiré du ms. B. N. fs. fr. 818. — III. CRITIQUE DES TEXTES. 1. P. 413. A. Tobler. *Sur les Poëmes du Renclus de Moiliens.* Observations sur l'édition de M. van Hamel. — 2. P. 418. A. Tobler *Ulrich: Recueil d'exemples en ancien italien* (Corrections). —3. P. 419. P. Schwieger. *Remarques sur* Ami et Amile. — IV. LEXICOLOGIE. P. 425. A. Gaspary. *Développement du sens factitif dans les verbes romans.* — V. ÉTYMOLOGIE. P. 429. J. Ulrich. *Verbes dérivés à l'aide du suffixe* ic *dans les langues romanes.*

COMPTES RENDUS. P. 431. Fr. Habicht. Berträge zur Begründung der Stellung von Subjeckt und Prädikat im Neufranzösischen. Dissertation d'Iéna, 1882 (A. Schultze).

IX, 4. — P. 437. V. Crescini. *Idalagos* (voy. plus bas, X, 1). — P. 480. A. Horning. *Étude sur le wallon moderne* (d'après une ouvrière originaire de Seraing, à quelques kilomètres au sud de Liége). — P. 497. Le même. *Étude du dialecte vosgien-lorrain.* Ces deux dissertations paraissent soignées; il est d'ailleurs difficile d'en donner une analyse. — P. 513. L. Hirsch. *Phonétique et Morphologie du dialecte de Sienne.* — P. 571. A. Gaspary. *Sur le troisième volume des* Anciennes poésies de langue vulgaire publiées par A. d'Ancona et D. Comparetti (Bologna, 1884). — P. 590. H. Tiktin. La *Place des pronoms atones et des formes verbales en roumain.* — P. 597. W. Meyer. *Études franco-italiennes.* Étude du ms. fr. 1598 de la Bibliothèque nationale, qui contient les chansons de geste d'*Aspremont* et d'*Anseis de Cartage.*

X, 1. P. 1. V. Crescini. *Idalagos* (fin). L'auteur, en terminant cette curieuse étude de l'épisode final du *Filocolo* de Boccace, conclut que l'amante d'Idalagos n'est autre que Maria d'Aquino (Fiammetta), l'a-

mante bien connue de Boccace, dont il faut lire les noms au rebours : *Airam* = Marie, *Alleiram*, Mariella, etc. ; de sorte que nous avons ici une véritable autobiographie. — P. 22. W. Meyer. *Études franco-italiennes* (suite). — P. 56. L. Hirsch. *Phonétique et morphologie du dialecte de Sienne* (suite). — P. 71. P. Scheffer-Boichorst. *Encore la question de Dino Compagni*. — P. 124. Gian Caviezel. *Contes du canton des Grisons*. — P. 143. K. Bartsch. Sur *Girart de Roussillon*. M. B. rapproche du texte provençal (d'après le ms. d'Oxford) un fragment de traduction allemande du XIVe siècle, récemment découvert aux archives de Stolberg, par E. Jacob, et publié par M. Steinmeyer dans la *Zeitschrift für deutsches Altertum*. — P. 153. E. Stengel. *Les deux poëmes provençaux du ms. latin* 11312 *de la Bibliothèque nationale*. M. St. divise les strophes et couplets d'une façon notablement différente de celle du premier éditeur, M. P. Meyer.

MÉLANGES. I. COMMUNICATION DE MANUSCRITS. P. 160. E. Stengel. L'*Alba de Peire Espagnol*[1]. — P. 162. II. CRITIQUE DES TEXTES. 1. A. Tobler. *Sur Joinville*. Au paragr. 23 de l'édition de Wailly, il faut lire : *et que je nen avoie poour* (au lieu de *pooir*) *de engrrer*. — 2. Le même. *Sur les Lais de Marie de France*. Excellentes corrections au texte de l'édition Warnke, pour compléter celles de Mussafia (*Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, 1885, 497 sqq.). — 3. E. Stengel. 1° *Sur les Serments*, lire : *et in aiudha er in cadhuna cosa* (correction déjà faite par notre collaborateur M. Clédat dans cette *Revue*, t. XXVIII, 309). 2° *Sur le Saint Léger*. A la strophe 8, où le ms. donne : *Et hunc tambien que il en fist*, lire : *Et hunc* (= unquam) *hume tant bien ne fist* (un peu arbitraire), et à la strophe 37, c, *si li*, au lieu de *cil li* de l'édition G. Paris (ms. *cilli*).

III. ÉTYMOLOGIE. 1. P. 171. W. Meyer. *Etymologies romanes :* it. *abbiaccare, beffa, scilipare, scuppire, sdrajarsi, sisa ;* esp. *esconzado, jeja, tobillo ;* fr. *grolle* = **graula, *gravula*, et non *gracula*, qui aurait donné *graille* (*gralha*, se rencontre en effet dans plusieurs dialectes méridionaux) ; fr. *rouge* = *viduvium*, qui traduit διζήλα dans les Glossaires grecs-latins ; fr. *lui* l'auteur préfère l'étymologie de Tobler à celle de Thomas, *Romania*, XII, 332). — 2. Grœber. Ital. *anzi*, v. fr. *ainz*. (Réponse à l'article de M. Thomas, dans *Romania*, XIII, 572.)

L. CONSTANS.

[1] [V. 33. Il doit y avoir là une allusion à l'enfant prodigue. Corr. *Car dels dos fils fo pel pairel metens?* Le ms. C, d'après une copie que je possède des poésies de Peire Espanhol, faite sur ce ms., ne présente pas ici la lacune indiquée par M. St., et on y lit, non *sois*, mais *fols*. — V. 35. Corr. *que m'en tanh*, en mettant un point d'interrogation à la fin du vers ? — C. C.]

Le Gérant responsable : Ernest HAMELIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUINZIÈME DE LA TROISIÈME SÉRIE

(XXIXe DE LA COLLECTION)

—

DIALECTES ANCIENS

Pages.

Recherches sur les chansons de geste et de l'épopée chevaleresque italienne (*suite*) (F. CASTETS.) 5-105

Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne (P. VIDAL). 53

Vie de saint Hermentaire (C. CHABANEAU). 157

Paraphrase des Litanies en vers provençaux (C. CHABANEAU). 209

Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale (*suite*) (C. CHABANEAU). 261

DIALECTES MODERNES

Las Nossos d'or de l'Academio Bezieirenco (F. DONNADIEU). 17

Villanelles (P. FESQUET). 23

Super flumina Babylonis (P. FESQUET). 25

Lou Vauvenargo d'Enri Pountié (A. DE GAGNAUD). 28

Sounets amourouses (P. CHASSARY). 30

Grandeur et décadence du mot *méchant* au XVIIe siècle (E. REVILLOUT). 77

Déute paga (L. ROUMIEUX). 92

Le mot *paire* et les mots français qui n'ont pas de singulier (E. REVILLOUT). 133

Contes populaires du Languedoc (*suite*) (L. LAMBERT). 143

Parnasse provençal du P. Bougerel (C. CHABANEAU). 175-284

Vespras de Toussants (A. ESPAGNE). 294

A nouostei fraire les Engadin (E. SAVY). 300

A las abelhos de Loungonauso (A. FOURÈS). 302

Lou Rescoundal (F. LODI). 303

La Carreto (F. LODI). 304

VARIÉTÉS

Houle (P. FESQUET). 35

De Lombardo et Lumaca (A. BOUCHERIE). 93

Pages.
Gandin, gourgandine (A. Boucherie). 98
Calcaria, tannerie (Puitspelu). 208
Bruscambille fabuliste (E. Rigal). 305

NÉCROLOGIE

M. Melchior Barthès (A. Espagne). 36

BIBLIOGRAPHIE

Documents historiques bas-latins, provençaux et français, concernant la Marche et le Limousin, publiés par A. Leroux, E. Molinier et A. Thomas (C. Chabaneau). 41
Les Littératures populaires de toutes les nations (A. Boucherie). 99
Tradizioni popolari abruzzesi, raccolte da G. Finamore (C. Chabaneau). 154
Rappresentazioni sacre nel Trentino, da Albino Zenatti (C. Chabaneau). 154
Ethologia de Blanes per D. Joseph Cortils y Vieta (C. Chabaneau). 154
Dictionnaire étymologique latin par Michel Bréal et Anatole Bailly (J. Brenous). 256

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. 1884, 2e trimestre (C. Chabaneau). 44
Bulletin de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, t. IV, 3e partie (C. Chabaneau). 46
Bulletin de la Société des études du Lot, t. X. (C. Chabaneau). 47
Mémoires de l'Académie de Nîmes. 1883 (C. Chabaneau). 47
Zeitschrift für romanische philologie IX, 2-4 : X, 1). (L. Constans). 308

Chronique. 49-102-155
Table des matières. 311

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin Frères.

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI (HAMELIN FRÈRES)

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Troisième Série

TOME SEIZIÈME

JUILLET 1886

TOME XXX DE LA COLLECTION

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES
Rue St-Guilhem, n° 17

PARIS
Maisonneuve frères et Ch. Leclerc
LIBRAIRES-ÉDITEURS
25, QUAI VOLTAIRE, 25

M DCCC LXXXVI

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

DIALECTES MODERNES

GRAMMAIRE GASCONNE

ET FRANÇOISE [1]

A MONSEIGNEUR

L'ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME

FRANÇOIS D'ANDIGNÉ

ÉVÊQUE D'ACQS

MONSEIGNEUR,

J'ose esperer de votre bonté, qu'en acceptant cette Grammaire Gasconne, que j'ai l'honneur de présenter à Vôtre Grandeur, et que je n'ay entreprise que pour obéir à ses ordres, Elle me pardonnera les fautes que mon état, mon âge et le desir que j'ay eu de la finir, en peu de tems, n'ont peu empêcher de s'y glisser. Votre Empressement à sçavoir la langue vulguaire de vôtre Diocese, qui est la seule que la plus grande partie de vos Diocesains entendent, vous a fait souhaiter

[1] Cette grammaire, que nous publions d'après une copie qui nous a été communiquée par M. Charles Leclerc, est loin de réaliser l'idéal de la perfec-

d'aprendre cet idiome, pour pouvoir immédiatement, par vous même, satisfaire aux besoins des peuples et surtout des pauvres comis à vos soins et l'objet de vôtre sollicitude pastoralle. Je m'estimeray heureux, Monseigneur, d'avoir, en quelque manière, contribué au bonheur qui leur en reviendra. Plaise au ciel, de bénir vos Travaux apostoliques et ceux que leur obscurité et leur pauvreté les empêche de se produire devant Votre Grandeur, la voyant venir à Eux avec les marques de bonté et de douceur qui charment tout le monde. Ce sont les vœux sincères,

Monseigneur,
de Votre très humble, très obéissant et très soumis serviteur,

Signé : DE GRATELOUP.

A Dacqs, ce 4 juin 1734.

tion. Nous pensons néanmoins qu'elle pourra rendre quelques services à nos études. Nous la donnons telle quelle, et sans en rien retrancher, malgré tout ce qu'elle contient d'inutile. Il s'y trouve assez de renseignements bons à recueillir pour qu'on ne nous sache pas mauvais gré de lui avoir donné place dans la *Revue*. Nous ne savons rien de l'auteur, que ce que nous en apprend la dédicace de son ouvrage. Nous y voyons seulement qu'il s'appelait de Grateloup, et qu'il était déjà vieux en 1734. On a donc là un document d'une authenticité certaine pour l'étude morphologique et aussi,— implicitement,— pour l'étude phonétique du dialecte des Landes au commencement du XVIIIe siècle.

Sur la couverture de la copie que nous reproduisons, on lit : « Grammaire gasconne et française copiée sur un manuscrit de M. Grateloup, de Dax, daté du 4 juin 1734.

» L'introduction ou plutôt la dédicace a été copiée par la main de son petit-fils, docteur, exerçant la médecine à Bordeaux.

1858-1859.

» Cet exemplaire a été copié exprès pour moi et m'a été donné par M. Grateloup, médecin et savant naturaliste à Bordeaux. »

Le tout de la même main.

GRAMMAIRE GASCONNE

ET FRANÇOISE

Le Gascon est une langue vulgaire dont la pluspart des expressions derivent de la langue françoise et n'en diffèrent que de la seule terminaison.

PARTIES D'ORAISON

1. L'article.
2. Le nom.
3. Le pronom.
4. Le verbe.
5. L'adverbe.
6. Le participe.
7. La préposition.
8. La conjonction.
9. L'interjection.

DE L'ARTICLE

La première partie de l'oraison est l'article, qui seul se décline et sert à la déclinaison des autres parties déclinables, à sçavoir, aux noms, pronoms et participes, n'i ayant d'autre moyen de connoitre la variation des cas que celuy-la dans les langues vulguaires.

L'article est compté pour une partie d'oraison, tellement qu'il y en a neuf, qui est une de plus que parmi les Latins.

Il faut sçavoir qu'il y a trois articles dans le Gascon et de trois genres, comme les noms : le masculin est *loû*, le féminin est *lé*, le neutre *loû*, qui se décline.

DÉCLINAISON DE L'ARTICLE MASCULIN

	Singulier	Pluriel
Nom.	lou, le	lous, les
Gén.	dou, du	dous, des
Dat.	au, au	aux, aux
Acc.	lou, le	lous, les
Abl.	dou, du	dous, des.

DE L'ARTICLE FÉMININ

	Singulier	Pluriel
Nom.	lé, la	les, les
Gén.	de lé, de la	de les, des
Dat.	á lé, a la	a les, aux
Acc.	lé, la	les, les
Abl.	de lé, de la	de les, des

DE L'USAGE DES ARTICLES

L'article *loû* se met toujours avec les noms du genre masculin, l'article *lé* se met devant les noms du genre féminin, quoy qu'en quelques endroits de Gascoigne, l'article se change en *la* pour le féminin. L'article *lou* se met pour le genre neutre.

DES NOMS ET LEURS GENRES

Les noms masculins substantifs se connoitront par l'article *loû* pour le masculin, et *lé* pour le féminin, et *loû* pour le neutre, comme

lou profète	le prophete
lé planette	la planete
lou bey	le bien.

DES LÊTRES

Les lêtres en gascon ont leur article différent. L'article *lou* s'élide devant une voyelle et devant quelques consonnes.

l'*a*	lou *g*	le *n*	lou *t*
lou *b*	l'*h*	l'*o*	lou *v*
lou *c*	l'*i*	lou *p*	l'*x*
lou *d*	lou *k*	lou *q*	l'*y*
l'*e*	l'*l*	l'*r*	l'*z*.
l'*f*	l'*m*	l'*s*	

DES TERMINAISONS DU NOMBRE

Pluriel

Le pluriel des noms ne diffère du singulier que par quelques consonnnes adjoutées à la finalle.

Singulier		Pluriel	
bertad	vérité	bertats	véritez
graci	grace	gracis	graces
proucez	procez	proucès	procez
bertut	vertu	bertuts	vertus
animaut	animal	animauts	animaux
bachet	bateau	bachets	bateaux
palle	pelle	pales	pelles
limac	limaçon	limacs	limaçons.

DÉCLINAISONS DES NOMS SUBSTANTIFS

Il suffit de sçavoir décliner les articles pour sçavoir décli-cliner les noms, tant propres que communs, substantifs ou adjectifs. Les noms propres n'ont point d'article au nominatif, ni à l'accusatif. Les autres cas ne semblent avoir que des particules, qui [sont] de véritables prépositions, comme au génitif *d'ou*, au datif *à*, l'accusatif comme le nominatif, au vocatif l'interjection *o* ou *haû*, à l'ablatif *d'oû*.

EXEMPLE DES NOMS PROPRES

Nom.	Pierre	Cataline
Gén.	de Pierre	de Cataline
Dat.	à Pierre	à Cataline
Acc.	Pierre	Cataline
Voc.	ô Pierre	ô Cataline
Abl.	de Pierre	de Cataline.

EXEMPLE DES NOMS COMMUNS

	Singulier	
Nom.	lou pay	le père
Gén.	dou pay	du père
Dat.	au pay	au père
Acc.	pay	père
Voc.	hau pay	ô père
Abl.	dòu pay	du père.
	Pluriel	
Nom.	lous pais	les pères
Gén.	dous pais	des pères
Dat.	aûs pais	aux pères
Acc.	pais	pères
Voc.	hau pais	ô pères
Abl.	doùs pais	des pères.

NOMS ADJECTIFS

Nom.	lou bon	le bon
Gén.	dou bon	du bon
Dat.	au bon	au bon
Acc.	ou bon	le bon
Voc.	hau bon	ô bon
Abl.	dou bon	du bon.

Pluriel

Nom.	lous bons	les bons
Gén.	doùs bons	des bons
Dat.	aux bons	aux bons
Acc.	loùs bons	les bons
Voc.	hau bons	ô bons
Abl.	doùs bons	des bons.

Le féminin

Nom.	lé bonne	la bonne
Gén.	dé lé bonne	de la bonne
Dat.	a lé bonne	à la bonne
Acc.	lé bonne	la bonne
Voc.	hau lé bonne	ô la bonne
Abl.	de lé bonne	de la bonne.

Pluriel

Nom.	les bonnes	les bonnes
Gén	dé lés bonnes	des bonnes
Dat.	à les bonnes	aux bonnes
Acc.	les bonnes	les bonnes
Voc.	hau bonnes	ô bonnes
Abl.	de les bonnes	des bonnes.

EXEMPLE DU COMMUN

Singulier

Nom.	loù gran	le grand
Gén.	dou gran	du grand
Dat.	au gran	au grand
Acc.	lòu grau	le grand
Voc.	haû gran	ô grand
Abl.	dou gran	du grand.

Pluriel

Nom.	lous grans	les grands
Gén.	doùs grans	des grands
Dat.	aus grans	aux grands

Acc.	lous grans	les grands
Voc.	hau grans	ô grands
Abl.	dous grans	des grands.

Les neutres se déclinent comme les noms cy dessus.

Nom.	loû bon	ce qui est bon
Gén.	doû bon	du bon
Dat.	aû bon	au bon
Acc.	loû bon	le bon
Voc.	hau bon	ô bon
Abl.	doû bon	du bon.
Nom.	loû gran	ce qui est grand
Gén.	doû gran	du grand
Dat.	au gran	au grand
Acc.	lou gran	le grand
Voc.	hau gran	ô grand
Abl.	doû gran	du grand.

DES NOMS DIMINUTIFS ET DE CEUX QUI AUGMENTENT

Les Gascons suppriment l'adjectif grand ou petit, pour augmenter, et pour diminuer, et pour dire un grand homme, ils disent ung houmias, une grande femme, û hemnasse ; au diminutif un petit homme, ung houmios, une petite femme, û hennette.

DES NOMS NUMÉRAUX

ung, un	ú, une
dux	deux
très	trois
coüate	quatre
cinc	cinq
chies	six
sept	sept
goueït	huit
nau	neuf
dets	dix
unze	onze
doütze	douze
tretze	treize
quätourze	quatorze
quinze	quinze
setze	seize

dets et sept	dix-sept
dets e goüeit	dix-huit
desenau	dix-neuf
bin	vingt
trente	trente
quärante	quarante
cinquante	cinquante
soixante	soixante
septante	soixante-dix
goüeitante	quatre-vingts
nonante	quatre-vingt-dix
cen	cent
dus cens	deux cents
trés cens	trois cents
coüate cens	quatre cents
cinq cens	cinq cents
cheis cens	six cents
sept cens	sept cents
goüeit cens	huit cents
naü cens	neuf cents
mille	mille
ung milion	un million.

DES PRONOMS DE LA PREMIÈRE PERSONNE

Nom.	jou	je ou moy
Gén.	dé jou	de moy
Dat.	à jou	à moy
Acc.	jou	moy
Voc.	hau jou	ô moy
Abl.	de jou	de moy.

Pluriel

Nom.	nous autis	nous
Gén.	dé nous autis	de nous
Dat.	à nous autis	à nous
Acc.	nous autis	nous
Voc.	ô nous autis	ô nous
Abl.	de nous autis	de nous.

DÉCLINAISON DU PRONOM DE LA SECONDE PERSONNE

Singulier

Nom.	tu	toy
Gén.	dé tu	de toy

Dat.	à tu	a toy
Acc.	tu	toy
Voc.	hau tu	ô toy
Abl.	de tu	de toy.

Pluriel

Nom.	bous autis	vous autres
Gén.	dé bous autis	de vous
Dat.	à bous autis	a vous
Acc.	bous autis	vous
Voc.	hau bous autis	ô vous
Abl.	de bous autis	de vous.

DÉCLINAISON DU PRONOM DE LA TROISIÈME PERSONNE

	Singulier		Pluriel	
Nom.	et	luy	ets	eux
Gén.	d'et	de luy	d'ets	d'eux
Dat.	à et	a luy	à ets	à eux
Acc.	et	luy	ets	eux
Voc.	ô et	ô luy	ô ets	ô eux
Abl.	d'et	de luy	d'ets	d'eux

EN COMPOSITION AVEC « MÉDICH », QUI SIGNIFIE MÊME

Nom.	joû médich	moy-même
Gén.	dé joû médich	de moy-même
Dat.	à jôu médich	a moy-même
Acc.	joû médich	moy-même
Abl.	dé jou médich	de moy-même.

Pluriel

Nom.	nous médich	nous-mêmes
Gén.	de nous médich	de nous-mêmes
Dat.	à nous médich	à nous-mêmes
Acc.	nous médich	nous-mêmes
Abl.	de nous médich	de nous-mêmes.

DEUXIÈME PERSONNE

	Singulier		Pluriel	
Nom.	tu médich	toy-même	bous médich	vous-mêmes
Gén.	de tu —	de toy —	de bous —	de vous —
Dat.	a tu —	a toy —	à bous —	a vous —
Acc.	tu —	toy —	bous —	vous —
Voc.	a tu —	ô toy —	ô bous —	ô vous —
Abl.	de tu —	de toy —	de bous —	de vous —

TROISIÈME PERSONNE

			Pluriel	
Nom.	et médich	luy-même	ets médich	eux-mêmes
Gén.	d'et —	de luy —	d'ets —	d'eux —
Dat.	a et —	à luy —	à ets —	à eux —
Acc.	et —	luy —	ets —	eux —
Abl.	d'et —	de luy —	diets —	d'eux —

DES PRONOMS POSSESSIFS QUI DÉRIVENT DES PRÉCÉDENTS

Ces pronoms sont loû mey, le mien; ton, tien; son, sien; meis, miens; tons, tiens; sons, siens.

Les féminins sont semblables, les neutres ont besoin de l'article loû, qui doit précéder.

Loû mei	le mien	lous meis	les miens
loû ton	le tien	lous tous	les tiens
loû son	le sien	lous sous	les siens.

ne bouil pas perde loû mey — je ne veux pas perdre le mien
de qui es aco ? mey ou son. — de qui est cecy ? mien ou tien.

La déclinaison des pronoms possessifs est semblable à celle des noms et se fait avec l'article.

Nom.	lou mei, le mi	le mien, la mienne
Gén.	dou mei, de le mi	du mien, de la mienne
Dat.	au mei, a le mi	au mien, à la mienne
Acc.	lou mei, le mi	le mien, la mienne
Abl.	doû mei, de le mi	du mien, de la mienne.

PRONOMS INTERROGATIFS

de qui ou de quein? — de qui ou de quel ?

Pluriel

de queins ou de caüaux — desquels, desquelles
queignes ou caüaux ? — quelles
de qui es aquét chibau? — de qui est ce cheval?
de queigne es aquere maison ? — de quelle est cette maison ?

PRONOMS DÉMONSTRATIFS

aqués	celui-cy	aquet	celui-la
aquère	celle-la	aqueres	celles-la
aco	cecy	aquo	cela

	Singulier masculin	Féminin	Neutre
Nom.	aqués celuy-ci	aqueste celle-cy	aco cela
Gén.	deques	d'aqueste	daco
Dat.	a aqués	à aqueste	a aco
Acc.	aques	aqueste	aco
Abl.	déqués	déqueste	daco.

Pluriel

Nom.	aquets ceux-la	aquères celles-la
Gén	dequets	daquères
Dat.	à aquéts	a aquères
Acc.	aquets	aquères
Abl.	daquets	d'aquères

	Singulier masculin	Féminin	Neutre
Nom.	et il ou luy	ère elle	aco
Gén.	d'et	d'ère	d'aco
Dat.	a et	a ère	a aco
Acc.	et	ère	aco
Abl.	d'et	d'ère	d'aco.

Pluriel

Nom.	ets	eux	ères	elles
Gén.	d'ets	deux	d'ères	d'elles
Dat.	a ets	a eux	ères	a elles
Acc.	ets	eux	ères	elles

DES PRONOMS RELATIFS

Il y a trois pronoms relatifs savoir, quein, que, coüaû; qui, qué, quel.

Nom.	quein	que	coüaû
Gén.	de quein	de que	de coüaû
Dat.	a quein	a que	a coüaû
Acc.	quein	que	coüaû
Abl.	de quein	de que	de couaû.

Pluriel

Nom.	queignes	coûaux
Gén.	de queignes	de couaûx
Dat.	a queignes	à coüaûx
Acc.	queignes	coüaûx
Abl.	de queignes	de coûaüx

DÉCLINAISON DE COUAU, QUEL

	Singulier masculin	Féminin	
Nom.	loû coñaû	le coüâu	laquelle
Gén.	doù coüaû	de le coüaû	de laquelle
Dat.	aû coüaû	à le coüaû	à laquelle
Acc.	loû coüaû	le coüaû	laquelle
Abl.	doù coüaû	de le coüaû	de laquelle.

Pluriel

Nom	lous coüaûx	les coüaûx
Gén.	doûs coüaûx	de les couaûx
Dat.	aux couaûx	à les couaûx
Acc.	lous couaûx	les couaûx
Abl.	doûs couaûx	de les couaûx.

DU VERBE

Le verbe est une partie de l'oraison, qui signifie l'action et la passion.

Il est actif ou passif.

Le verbe, en gascon, a besoin d'être précédé de la particule *que* pour sa conjugaison ; le *qué* s'élide devant une voyelle.

DU VERBE ABÉ, AVOIR

INDICATIF

jou qu'ey	j'ay
tu qu'as	tu as
et qu'a	il a
nous qu'am	nous avons
bous qu'ats	vous avés
ets qu'an	ils ont.

PASSÉ IMPARFAIT

jou qu'abi	j'avois
tu qu'abèbes	tu avois
et qu'abèbe	il avoit
qu'abebem	nous avions
— abebets	vous aviez
— abeben	ils avoient.

PARFAIT DEFFINI

qu'aboui	j'eus
— abous	tu eus
— abou	il eut
— aboum	nous eumes
— abouts	vous eutes
— aboun	ils eurent.

FUTUR

qu'aurei	j'auray
— auras	tu auras
— aura	il aura
— auram	nous aurons
— aurats	vous aurez
— auran	ils auront.

OPTATIF

Diu boulli	Dieu veuille
qu'aje	que j'aye
— ajis	— tu ayes
— aji	— il ait
— ajim	— nous ayons
— ajits	— vous ayez
— ajin	— ils ayent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

s'aboussy	si j'eusse
s'abousses	si tu eusses
s'abousse	s'il eut
s'aboussem	si nous eussions
s'aboussets	si vous eussiez
s'aboussen	s'ils eussent
s'abebi	si j'avois
s'abèbes	si tu avois
s'abèbe	s'il avoit
s'abebem	si nous avions
s'abebets	si vous aviez
s'abében	s'ils avoient.
encouère	encore
qu'aboussi	j'eusse
— abousses	tu eusses

qu'abousse	il eût
— aboussem	nous eussions
— aboussets	vous eussiez
— aboussen	ils eussent.
quen aurey	quand j'aurai
— tu auras	— tu auras
— et aura	— il aura
— nous auram	— nous aurons
— bous aurats	— vous aurez
— et auran	— ils auront.
aben	ayant.

Les verbes françois qui se terminent en *é* à l'infinitif se terminent en gascon presque tous en *à*.

DU VERBE ESTA, QUI SIGNIFIE ETRE

INDICATIF PRÉSENT

jou que souy	je suis
tu qu'es	tu es
et qu'es	il est
nous que som	nous sommes
bous auts qu'ets	vous êtes
ets que son	ils sont.

PASSÉ IMPARFAIT

qu'eri	j'étois
— ères	tu étois
— ère	il étoit
— erem	nous étions
— erets	vous étiez
— eren	ils étoyent.

PARFAIT DÉFFINI

qu'estouy	je fus
— estous	tu fus
— estou	il fut
— estoum	nous fûmes
— estouts	vous futes
— estoun	ils furent.

PARFAIT INDÉFFINI

qu'ey estat	j'ay été
— as estat	tu as été

qu'a estat	il a été
— am estat	nous avons été
— ats estats	vous avez été
— an estat	ils ont été.

PARFAIT TROISIÈME

quen aboui estat	quand j'eus été
— abous estats	— tu eus été
— abou estat	— il eut été
— aboum estat	— nous eumes été
— abouts estat	— vous eutes été
— aboun estat	— ils eurent été.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abi estat	j'avois été
— abes estat	tu avois été
— abé estat	il avoit été
— abem estat	nous avions été
— abets estat	vous aviez été
— aben estat	ils avoyent été

FUTUR

que serei	je serai
— seras	tu seras
— sera	il sera
— seram	nous serons
— serats	vous serez
— seran	ils seront.

SECOND FUTUR

jou que debi esta	je dois etre
tu que deûs esta	tu dois être
et que deu esta	il doit etre
nous que debem esta	nous devons etre
bous que debets esta	vous devez etre
ets qué deben esta	ils doivent etre.

IMPÉRATIF

sis tu	sois tu
que si et	qu'il soit
— sim	nous soyions
— sits	vous soyiez
— sin	qu'ils soyent.

OPTATIF

Diu bouilli que si	Dieu veuille que je sois
que sis	que tu sois
— si	qu'il soit
— sim	que nous soyons
— sits	que vous soyiez
— sin	qu'ils soyent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

qu'estoussi	je fusse
— estousses	tu fusses
— estousse	il fut
— estoussem	nous fussions
— estoussets	vous fussiez
— estoussen	ils fussent.

PARFAIT CONJONCTIF

encouëre	encore
qu'aji estat	que j'aye été
tu qu'ajis estat	— tu ayes été
et qu'aji estat	— il aye été
nous qu'ajim estat	— nous ayons été
bous qu'ajets estat	— vous ayez été
ets qu'ajin estat	— ils ayent été.

PLUS-QUE-PARFAIT CONJONCTIF

encouëre	encore que
qu'abouissi estat	j'eusse été
— abousses estat	tu eusses été
— abousse estat	il eut été
— aboussen estat	nous eussions été
— aboussets estat	vous eussiez été
— aboussen estat	ils eussent été.

FUTUR CONJONCTIF

quen serei	quand je serai
— seras	— tu seras
— sera	— il sera
— nous seram	— nous serons
— bous serats	— vous serez
— ets seran	— ils seront.

SECOND FUTUR

quen aurei estat	quand j'aurai été
— auras estat	— tu auras été
— aura estat	— il aura été
— nous auram estat	— nous aurons été
— bous aurats estat	— vous aurez été
— ets auran estat	— ils auront été

esta	être
abé estat	avoir été
debé estat	devoir être
estan	étant.

CONJUGAISON DU VERBE DA, DONNER

INDICATIF PRÉSENT

jou qué daoù	je donne
tu qué das	tu donnes
et que da	il donne
nous que dam	nous donnons
bouts que dats	vous donnez
ets qué dan	ils donnent.

PASSÉ IMPARFAIT

que dabi	je donnois
— dabes	tu donnois
— dabe	il donnoit
— dabem	nous donnions
— dabets	vous donniez
— daben	ils donnoient.

PARFAIT DEFFINI

que doni	je donnai
— dous	tu donnas
— dou	il donna
— doûm	nous donnâmes
— doûts	vous donnâtes
— doùn	ils donnèrent.

PARFAIT INDEFFINI

qu'ei dat	j'ay donné
— as dat	tu as donné

qu'a dat	il a donné
— am dat	nous avons donné
— ats dat	vous avez donné
— an dat	ils ont donné.

PARFAIT TROISIÈME

quen aboui dat	quand j'eus donné
— aboûs dat	— tu eus donné
— et aboû dat	— il eut donné
— nous aboûm dat	— nous eumes donné
— bous aboûts dat	— vous eutes donné
— ets aboûn dat	— ils eurent donné.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abi dat	j'avois donné
— abes dat	tu avois donné
— abé dat	il avoit donné
— abem dat	nous avions donné
— abets dat	vous aviez donné
— aben dat	ils avoyent donné.

FUTUR

que derei	je donnerai
— deras	tu donneras
— dera	il donnera
— deram	nous donnerons
— derats	vous donnerez
— deran	ils donneront.

SECOND FUTUR

que debi da	je dois donner
— deûs da	tu dois donner
— deû dat	il doit donner
— debem da	nous devons donner
— debets da	vous devez donner
— deben da	ils doivent donner.

IMPÉRATIF

da tu	donne toy
que donquis	tu donnes
— donqui	il donne
— donquim	nous donnons
— donquits	vous donnez
— donquin	ils donnent

OPTATIF

Diu bouilli	Dieu veuille que
que donqui	je donne
— donquis	tu donnes
— donqui	il donne
— donquim	nous donnions
— donquits	vous donniez
— donquin	ils donnent.

IMPÉRATIF CONJONCTIF

que doussi	je donnasse
— dousses	tu donnasses
— dousse	il donnât
— doussem	nous donnassions
— doussets	vous donnassiez
— doussen	ils donnassent.

INFINITIF

da	donner.

CONJUGAISON DU VERBE PARLA, PARLER

INDICATIF PRÉSENT

jou qué parlé	je parle
tu qué parles	tu parles
et que parle	il parle
vous qué parlam	nous parlons
bous que parlats	vous parlez
ets que parlen	ils parlent.

IMPARFAIT

qué parlébi	je parlois
— parlèbes	tu parlois
— parlèbe	il parloit
— parlébem	nous parlions
— parlébets	vous parliez
— parlében	ils parloient.

PARFAIT DÉFFINI

que parlei	je parlai
— parlas	tu parlas
— parla	il parla
— parlam	nous parlâmes

que parlats	vous parlâtes
— parlan	ils parlèrent.

PARFAIT INDÉFFINI

qu'ei parlat	j'ay parlé
qu'as parlat	tu as parlé
qu'a parlat	il a parlé
qu'am parlat	nous avons parlé
qu'ats parlat	vous avez parlé
qu'an parlat	ils ont parlé.

PARFAIT TROISIEME

quen ouï parlat	quand j'eus parlé
tu oûs parlat	tu eus parlé
et oû parlat	il eut parlé
nous oûm parlat	nous eûmes parlé
bous oûts parlat	vous eûtes parlé
ets oûn parlat	ils eurent parlé.

PLUS-QUE-PARFAIT

jou qu'abi parlat	j'avois parlé
tu qu'abés parlat	tu avois parlé
et qu'abé parlat	il avoit parlé
nous qu'abem parlat	nous avions parlé
bous qu'abets parlat	vous aviez parlé
ets qu'aben parlat	ils avoient parlé.

FUTUR

que parleré	je parlerai
— parléras	tu parleras
— parlera	il parlera
— parleram	nous parlerons
— parlerats	vous parlerez
— parléran	ils parleront.

SECOND FUTUR

que debi parla	je dois parler
— deus parla	tu dois parler
— deu parla	il doit parler
— debem parla	nous devons parler
— debets parla	vous devez parler
— deben parla	ils doivent parler.

IMPÉRATIF

parlé	parle
que parlis	que tu parles
— parli	— il parle
— parlim	— nous parlions
— parlits	— vous parliez
— parlin	— ils parlent.

OPTATIF

plaçi à Diu	Dieu veuille
que parli	que je parle
— parlis	— tu parles
— parli	— il parle
— parlim	— nous parlions
— parlits	— vous parliez
— parlin	— ils parlent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

que calé	il falloit
que parlassi	que je parlasse
— parlasses	— tu parlasses
— parlasse	— il parlât
— parlassem	— nous parlassions
— parlassets	— vous parlassiez
— parlassen	— ils parlassent.

Encouëre	Encore que
qu'aji parlat	j'aie parlé
— ajis parlat	tu aies parlé
— aji parlat	il ait parlé
— ajim parlat	nous aiions parlé
— ajits parlat	vous aiiez parlé
— ajin parlat	ils ayent parlé.

FUTUR INCERTAIN

que parleri	je parlerois
— parleres	tu parlerois
— parléré	il parleroit
— parlerem	nous parlerions
— parlerets	vous parleriez
— parleren	ils parleroient.

FUTUR CONJONCTIF

quen parlerei	quand je parlerai
tu parleras	— tu parleras
et que parlera	— il parlera
que parleram	— nous parlerons
— parlerats	— vous parlerez
— parleran.	— ils parleront
qu'en aurei parlat	— j'aurai parlé
tu auras parlat	— tu auras parlé
et aura parlat	— il aura parlé
nous auram parlat	— nous aurons parlé
bous aurats parlat	— vous aurez parlé
ets auran parlat	— ils auront parlé
parla	parler
abé parlat	avoir parlé
débé parla	devoir parler
parlan	parlant.

Liste des verbes en *à* qui se conjuguent comme le verbe *parla.*

apera	appeler	se hida	se fier
juna	jeûner	paga	payer
crompa	acheter	pilla	piller
recompensa	récompenser	miaça	mènacer
disna	dîner	injuria	injurier
separa	separer	affronta	affronter
acomoda	accomoder	bériffica	vérifier
estupa	éteindre	abentura	aventurer
apaisa	apaiser	hazarda	hasarder
canta	chanter	tua	tuer
ploura	pleurer	pensa	penser
proffita	profiter	pensa ù plague	panser une plaie
soupa	souper	eschenta	épouvanter
trouba	trouver	lhéba	lever
gaigna	gagner	suda	suer
contesta	contester	rémédia	remédier
miassa	menacer	coupa	couper
despouïlla	dépouiller	liga	lier
traina carrussa	traîner	foueita	foueter
presta	prêter	escana	étrangler

estima	estimer	s'apressa	s'approcher
effaça	effacer	jutja	juger
laba	laver	condamna	condamner
pana	dérober	daicha	laisser
baysa	baiser	demonbra	oublier
cruza	creuser	s'opignastra	s'opiniâtrer
cassa	chasser	despensa	dépenser
bessa	verser	acusa	accuser
mouca	moucher	apiria	apprêter
aluca	allumer	mespreza	mépriser
da	donner	mautrecta	maltraiter
estrema	ôter	engatja	engager
lauda	louer	acaba	achever
perdonna	pardonner	lacha	laisser
miaspla	mâcher	espia	regarder
abala	avaler	declara	déclarer
camina	marcher	arriba	arriver
recula	reculer	entra	entrer
abança	avancer	embia	envoyer
refusa	refuser	se retira	se retirer
manda	mander	abourda	aborder
trompa	tromper	arronça	jeter
esperreca	déchirer	darrigua	déraciner
dansa	danser	amilla	apprivoiser
mazeda	dompter	presenta	présenter
flata	flatter	représenta	représenter
mia	mener	se meichida	se méfier
martiriza	martyriser	ayda, ajuda	aider
enchanta	enchanter	blasma	blâmer
repausa	reposer	aunoura	honorer
lassa	lasser	barra	fermer
jura	jurer	assiegea	assiéger
pregua	prier	se facha	se fâcher
estournuda	éternuer	uza	user
benja	venger	marida	marier
serqua	chercher	ayma	aimer
truqua	battre, heurter	conforma	conformer
permena	promener	bisita	visiter
banta	vanter	ana	aller
s'esloigna	s'éloigner	pouya	monter

CONJUGAISON DU VERBE ABÉ OU TIENE, AVOIR OU TENIR

INDICATIF PRÉSENT

qu'ey	j'ay
tu qu'as	tu as
et qu'a	il a
nous qu'am	nous avons
bous qu'ats	vous avez
ets qu'an	ils ont.

PASSÉ IMPARFAIT

qu'abi	j'avois
— abes	tu avois
— abe	il avoit
— abem	nous avions
— abets	vous aviez
— aben	ils avoient

PARFAIT DÉFFINI

qu'aboui	j'eus
— abouis	tu eus
— abou	il eut
— aboum	nous eûmes
— abouts	vous eûtes
— aboun	ils eurent.

PARFAIT INDÉFFINI

qu'ey abut	j'ai eu
— as abut	tu as eu
— a abut	il a eu
— am abut	nous avons eu
— ats abut	vous avez eu
— an abut	ils ont eu.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abé abut	j'avois eu
— abes abut	tu avois eu
— abe abut	il avoit eu
— abem abut	nous avions eu
— abets abut	vous aviez eu
— aben abut	ils avoient eu.

FUTUR

qu'aureï	j'aurai
— auras	tu auras
— aura	il aura
— auram	nous aurons
— aurats	vous aurez
— auran	ils auront

SECOND FUTUR

que debi abé	je dois avoir
— deus abé	tu dois avoir
— deu abé	il doit avoir
— debem abé	nous devons avoir
— debets abé	vous devez avoir
— deben abé	ils doivent avoir.

UN TEMPS COMPOSÉ

que devraï abé	je devrai avoir
— devras abé	tu devras avoir
— devra abé	il devra avoir
— devram abé	nous devrons avoir
— devrats abé	vous devrez avoir
— devran abé	ils devront avoir.

IMPÉRATIF

aje ou tient	aie ou tiens
qu'aji	qu'il aie
— ajim	que nous ayions
— ajits	que vous ayez
— ajin	qu'ils aient.

OPTATIF ET CONJONCTIF

Diu bouilli	Dieu veuille
qu'aji	que j'aye
— ajis	— tu ayes
— aji	— il ait
— ajim	— nous ayions
— ajits	— vous ayiez
— ajin	— ils ayent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

Encouëre	Encore que
qu'aboussi	j'eusse

qu'aboussis	tu eusses
— aboussi	il eût
— aboussim	nous eussions
— aboussits	vous eussiez
— aboussin	ils eussent.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre que	Encore que
aji abut	j'aye eu
ajis abut	tu ayes eu
aji abut	il ayt eu
ajim abut	nous ayions eu
ajits abut	vous ayez eu
ajin abut	ils ayent eu.

PLUS-QUE-PARFAIT

s'aboûssi abut	si j'avois eu
s'aboûsses abut	tu eusses eu
s'aboûsse abut	il eut eu
s'aboûssem abut	nous eussions eu
s'aboûssets abut	vous eussiez eu
s'aboussen abut	ils eussent eu.

TEMPS INCERTAIN

qu'auri	j'aurois
— aures	tu aurois
— auré	il auroit
— aurem	nous aurions
— aurets	vous auriez
— auren	ils auroient.

FUTUR CONJONCTIF

quen aurei	quand j'aurai
— auras	— tu auras
— aura	— il aura
— auram	— nous aurons
— aurats	— vous aurez
— auran	— ils auront.

SECOND FUTUR CONJONCTIF

quen	quand
aurei abut	j'aurai eu
auras abut	tu auras eu

aura abut	il aura eu
auram abut	nous aurons eu
aurats abut	vous aurez eu
auran abut	ils auront eu.

GÉRONDIF

aben	aiant.

CONJUGAISON DU VERBE LÉGI, LIRE

INDICATIF PRÉSENT

que léjëchi	je lis
— léjeich	tu lis
— léjëich	il lit
— léjim	nous lisons
— légits	vous lisez
— léjin	ils lisent.

PASSÉ IMPARFAIT

que legibe	je lisois
— legibes	vous lisiez
— legibe	il lisoit
— legibem	nous lisions
— legibets	vous lisiez
— legiben	ils lisoient.

PARFAIT DÉFFINI

que legi	je lus
— legis	tu lus
— legi	il lut
— légim	nous lûmes
— legits	vous lûtes
— legin	ils lurent.

PARFAIT INDÉFFINI

qu'ei legit	j'ai lu
— as legit	tu as lu
— a legit	il a lu
— am legit	nous avons lu
— ats legits	vous avez lu
— an legit	ils ont lu.

PARFAIT TROISIÈME

quen aboui legit	j'eus lu
— abous legit	tu eus lu
— abou legit	il eut lu
— aboum legit	nous eûmes lu
— abouts legit	vous eûtes lu
— aboun legit	ils eurent lu.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abi legit	j'avois lu
— abes legit	tu avois lu
— abe legit	il avoit lu
— abem legit	nous avions lu
— abets legit	vous aviez lu
— aben legit	ils avoient lu.

FUTUR

que legirai	je lirai
— légiras	tu liras
— legira	il lira
— légiram	nous lirons
— legirats	vous lirez
— legiran	ils liront.

SECOND FUTUR

que debi legi	je dois lire
— deus legi	tu dois lire
— deu legi	il doit lire
— debem legi	nous devons lire
— debets legi	vous devez lire
— deben legi	ils doivent lire.

IMPÉRATIF

lejeich	lis
que lejechis	que tu lises
— lejechi	— il lise
— lejechim	— nous lisions
— lejechits	— vous lisiez
— lejechin	— ils lisent.

OPTATIF ET CONJONCTIF

Encouëre que lejechi	Encore que je lise
que lejechis	que tu lises

que lejechi	qu'il lise
— lejechim	— nous lisions
— lejechits	— vous lisiez
— lejechin	— ils lisent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

Encouëre que lejoussi	Encore que je lusse
que lejousses	que tu lusses
— lejousse	— il lût
— lejoussem	— nous lussions
— lejoussets	— vous lussiez
— lejoussen	— ils lussent.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre qu'aji legit	Encore que j'aie lu
qu'ajis legit	tu aies lu
— aji legit	il ait lu
— ajim legit	nous ayons lu
— ajits legit	vous ayez lu
— ajin legit	ils aient lu.

PLUS-QUE-PARFAIT

Encouëre qu'aboussi legit	Encore que j'eusse lu
qu'abousses legit	tu eusses lu
— abousse legit	il eût lu
— aboussem legit	nous eussions lu
— aboussets legit	vous eussiez lu
— aboussen legit	ils eussent lu.

TEMPS INCERTAIN

que légiri	je lirois
— légires	tu lirois
— légiré	il liroit
— légirem	nous lirions
— légirets	vous liriez
— légiren	ils liroient.

FUTUR CONJONCTIF

quen aurei legit	quand j'aurai lu
— auras legit	— tu auras lu
— aura legit	— il aura lu
— auram legit	— nous aurons lu

quen aurats legit	quand vous aurez lu
— auran legit	— ils auront lu.

GÉRONTIF

lejen	lisant.

CONJUGAISON DU VERBE RESPOUNE, RÉPONDRE

INDICATIF PRESENT

que respouni	je répons
— respons	tu répons
— respoun	il répond
— respounem	nous répondons
— repounets	vous répondez
— respounen	ils répondent.

PASSÉ IMPARFAIT

que respounebi	je répondois
— respounebes	tu répondois
— respounebe	il répondoit
— respounebem	nous répondions
— respounebets	vous répondiez
— respouneben	ils répondoient.

PARFAIT DÉFFINI

que respounoûi	je répondis
— respounoûs	tu répondis
— respounou	il répondit
— respounoum	nous répondîmes
— respounouts	vous répondîtes
— respounoun	ils répondirent.

PARFAIT INDÉFFINI

qu'ei respounut	j'ai répondu
— as respounut	tu as répondu
— a respounut	il a répondu
— am respounut	nous avons répondu
— ats respounut	vous avez répondu
— an respounut	ils ont répondu.

FUTUR

que respounerai	je répondrai
— respouneras	tu répondras

que respounera	il répondra
— respouneram	nous répondrons
— respounerats	vous répondrez
— respouneran	ils répondront.

IMPÉRATIF

respoun	réponds
que respouni	qu'il réponde
— respounim	que nous répondions
— respounits	que vous répondiez
— respounin	qu'ils répondent.

OPTATIF

Encouëre que respouni	Encore que je réponde
que respounis	tu répondes
— respouni	il réponde
— respounim	nous répondions
— respounits	vous répondiez
— respounin	ils répondent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

que respounoussi	je répondisse
— respounousses	tu répondisses
— respounousse	il répondît
— respounoussem	nous répondissions
— respounoussets	vous répondissiez
— respounoussen	ils répondissent.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre que	Encore que
aji respounut	j'aie répondu
ajis respounut	tu aies répondu
aji respounut	il ait répondu
ajim respounut	nous ayions répondu
ajits respounut	vous ayiez répondu
ajin respounut	ils aient répondu.

PLUS-QUE-PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre	Encore que
qu'aboussi respounut	j'eusse répondu
— abousses respounut	tu eusses répondu
— abousse respounut	il eût répondu
— aboussem respounut	nous eussions répondu

qu'aboussets respounut	vous eussiez répondu
— aboussen respounut	ils eussent répondu.

SECOND FUTUR CONJONCTIF

quen aurei respounut	quand j'aurai répondu
— auras respounut	tu auras répondu
— aura respounut	il aura répondu.

GÉRONDIF

Respoûnen	répondant.

LISTE DES VERBES COMME RESPOUNE

escoune	cacher	bene	vendre
prene	prendre	enterprene	entreprendre.

CONJUGAISON DU VERBE BOULÉ, VOULOIR

INDICATIF PRÉSENT

que bouil	je veux
— bos	tu veux
— boû	il veut
— boûlem	nous voulons
— boulets	vous voulez
— boulen	ils veulent.

IMPARFAIT

que boulebi	je voulois
— boulebes	tu voulois
— boulebe	il vouloit
— boulebem	nous voulions
— boulebets	vous vouliez
— bouleben	ils vouloient.

PARFAIT DEFFINI

que boului	je voulus
— boulous	tu voulus
— bouloû	il voulut
— bouloum	nous voulûmes
— boulouts	vous voulûtes
— bouloun	ils voulurent.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abi boulut	j'avois voulu.

FUTUR

que bourrai	je voudrai
— bourras	tu voudras
— bourra	il voudra
— bourram	nous voudrons
— bourrats	vous voudrez
— bourran	ils voudront

IMPARFAIT

bouilis	veux
que bouilis	que tu veuilles
— bouilli	— il veuille
— bouillim	— nous veuillions
— bouillits	— vous veuilliez
— bouillin	— ils veuillent.

OPTATIF

Encouëre que bouilli	Encore que je veuille
que bouillis	tu veuilles
— bouilli	il veuille
— bouillim	nous voulions
— bouillits	vous voulliez
— bouillin	ils veuillent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

se boulebi	si je voulois
se boulebes	si tu voulois
se boulebe	s'il vouloit
se boulebem	si nous voulions
se boulebets	si vous vouliez
se bouleben	s'ils vouloient.

LE MÊME

Encouëre que bouloussi	Encore que je voulusse
que boulousses	tu voulusses
— boulousse	il voulût
— bouloussem	nous voulussions
— bouloussets	vous voulussiez
— bouloussen	ils voulussent.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre	Encore que
qu'aji boulut	j'aie voulu.

PLUS-QUE-PARFAIT CONJONCTIF

s'abi boulut	si j'eusse voulu
s'abebes boulut	si tu eusses voulu

TEMPS INCERTAIN

que bourri	je voudrois
— bourres	tu voudrois
— bourré	il voudroit
— bourrem	nous voudrions
— bourrets	vous voudriez
— bourren	ils voudroient.

CONJUGAISON DU VERBE CADÉ, TOMBER

que cadi	je tombe
— caits	tu tombes
— cait	il tombe
— cadem	nous tombons
— cadets	vous tombez
— caden	ils tombent.

PASSÉ IMPARFAIT

que cadibé	je tombois
— cadèbes	tu tombois.

PARFAIT DÉFFINI

que cadoui	je tombai
— cadous	tu tombas
— cadou	il tomba
— cadoum	nous tombâmes
— cadouts	vous tombâtes
— cadoun	ils tombèrent.

PARFAIT INDÉFFINI

que soui cadut	je suis tombé

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'eri cadut	j'étois tombé

FUTUR

que cairei	je tomberai
— cairas	tu tomberas

que caira	il tombera
— cairam	nous tomberons
— cairats	vous tomberez
— cairan	ils tomberont.

SECOND FUTUR

que debi cadé	je dois tomber
— deus cadé	tu dois tomber
— deu cadé	il doit tomber
— debem cadé	nous devons tomber
— debets cadé	vous devez tomber
— deben cadé	ils doivent tomber.

IMPÉRATIF

caï	tombe
que cadi	qu'il tombe
— cadim	que nous tombions
— cadits	que vous tombiez
— cadin	qu'ils tombent.

OPTATIF

Diu bouilli	Dieu veuille
que cadi	que je tombe
— cadis	— tu tombes
— cadi	— il tombe
— cadim	nous tombions
— cadits	vous tombiez
— cadin	ils tombent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

Se cadebi	si je tombois
— cadebes	si tu tombois
— cadebe	s'il tomboit
— cadebem	nous tombions
— cadebets	vous tombiez
— cadeben	ils tomboient.

LE MÊME

que cairi	je tomberois
— caires	tu tomberois
— caire	il tomberoit
— cairem	nous tomberions
— cairets	vous tomberiez
— cairen.	ils tomberoient.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre	Encore que
que si cadut	je sois tombé
— sis cadut	tu sois tombé.

PLUS-QUE-PARFAIT

s'eri cadut	si j'eusse tombé.

LE MÊME

Encouëre	Encore que
qu'estouisse cadut	je fusse tombé
— estousses cadut	tu fusses tombé
— estousse cadut	il fût tombé

FUTUR CONJONCTIF

que cairei	je tomberai
— cairas	tu tomberas
— caira	il tombera
— cairam	nous tomberons
— cairats	vous tomberez
— cairan	ils tomberont.

SECOND FUTUR CONJONCTIF

quen serey cadut	quand je serai tombé
— seras cadut	tu seras tombé.

GÉRONDIF

caden	tombant

CONJUGAISON DU VERBE SABÉ, SÇAVOIR

INDICATIF PRÉSENT

que sei	je sai
— saps	tu sais
— sap	il sait
— sabem	nous savons
— sabets	vous savez
— saben	ils savent.

PASSÉ IMPARFAIT

que sabi	je savois
— sabes	tu savois

que sabé	il savoit
— sabem	nous savions
— sabets	vous saviez
— saben	ils savoient.

PARFAIT DÉFFINI

que saboûi	je savois (*sic*)
— saboûs	tu savois
— saboû	il savoit
— saboûm	nous savions
— saboûts	vous saviez
— saboûn	ils savoient.

PARFAIT INDÉFFINI

quen	quand
aboui sabut	j'eus su
abous sabut	tu eus su
aboû sabut	il eut su
aboûm sabut	nous eûmes su
aboûts sabut	vous eûtes su
aboun sabut	ils eurent su.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abi sabut	j'avois su.

FUTUR

quen saurei	je saurai
— sauras	tu sauras
— saura	il saura
— sauram	nous saurons
— saurats	vous saurez
— sauran	ils sauront.

SECOND FUTUR

que debi sabé	je dois savoir
— deûs sabé	tu dois savoir
— deu sabé	il doit savoir
— debem sabé	nous devons savoir
— debets sabé	vous devez savoir
— deben sabé	ils doivent savoir.

DEUX TEMPS COMPOSEZ

que debebi sabé	je d[ev]ois savoir
— deuri sabé	tu (*sic*; lis. *je*) d[evr]ois savoir

IMPÉRATIF

sap ou sapis	sache
que sapi	qu'i[l] sache
— sapim	que nous sachions
— sapits	que vous sachiez
— sapin	qu'ils sachent.

OPTATIF ET CONJONCTIF

que sapi	que je sache
— sapis	— tu saches
— sapi	— il sache
— sapim	— nous sachions
— sapits	— vous sachiez
— sapin	— ils sachent.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre que saboussi	Encore que je susse
que sabousses	que tu susses
— sabousse	— il sût
— saboussem	— nous sussions
— saboussets	— vous sussiez
— saboussen	— ils sussent.

LE MÊME

que sabi	si je savois
— sabes	si tu savois
— sabé	s'il savoit
— sabem	si nous savions
— sabets	si vous saviez
— saben	s'ils savoient.

LE MÊME

Encouëre que saboussi	Encore que je susse.

TEMPS INCERTAIN

que sauri	je saurois
— saures	tu saurois
— sauré	il sauroit
— saurem	nous saurions
— saurets	vous sauriez
— sauren	ils sauroient.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre qu'aji sabut	Encore que j'aie su
qu'ajis sabut	que tu aies su
— aji sabut	— il ait su.

PLUS-QUE-PARFAIT CONJONCTIF

s'abebi sabut	si j'avois su.

LE MÊME

Encouëre qu'aboussi sabut	Encore que j'eusse su.

LE MÊME

s'aboussi sabut	si j'eusse su.

FUTUR CONJONCTIF

quen saurei	quand je saurai
— sauras	tu sauras
— saura	il saura
— sauram	nous saurons
— saurats	vous saurez
— sauran	ils sauront.

SECOND FUTUR CONJONCTIF

quen aurei sabut	quand j'aurai su
— auras sabut	— tu auras su
— aura sabut	— il aura su
— auram sabut	— nous aurons su
— aurats sabut	— vous aurez su
— auran sabut	— ils auront su.

GÉRONDIF

saben	sachant.

VERBES QUI SE CONJUGUENT COMME SABÉ

bède voir	poudé pouvoir
cabé être contenu	debé devoir
recebé recevoir	bebe boire
arride rire	crède croire
plabe pleuvoir	abé avoir.

CONJUGAISON DU VERBE ENTÈNE, ENTENDRE

INDICATIF PRÉSENT

qu'enteni	j'entends
— entens	tu entends
— enten	il entend
— etenem	nous entendons
— entenets	vous entendez
— entenen	ils entendent.

PASSÉ IMPARFAIT

qu'entenebi	j'entendois
— entenebes	tu entendois.

PARFAIT DÉFFINI

qu'entenoui	j'entendis
— entenous	tu entendis
— entenou	il entendit
— entenoum	nous entendîmes
— entenouts	vous entendîtes
— entenoun	ils entendirent.

PARFAIT INDÉFFINI

qu'ei entenut	j'ai entendu
— as entenut	tu as entendu
— a entenut	il a entendu.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abi entenut	j'avois entendu
— abes entenut	tu avois entendu.

FUTUR

qu'entenerei	j'entendrai
— enteneras	tu entendras.

SECOND FUTUR

que debe entene	je dois entendre
— deus entene	tu dois entendre.

DEUX TEMPS COMPOSEZ

que debebi entene	je devois entendre
— debebes entene	tu devois entendre

que deurai entene	je devrai entendre
— deuras eutene	tu devras entendre.

IMPÉRATIF

Enten	entends
qu'enteni	qu'il entende
entenem	entendons
entenets	entendez
qu'entenin	qu'ils entendent.

OPTATIF ET CONJONCTIF

Encouëre qu'enteni	Encore que j'entende
qu'entendis (*sic*)	que tu entendes
— entendi	— il entende
— entendim	— nous entendions
— entendits	— vous entendiez
— entenden	— ils entendent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

Encouëre qu'entenoussi	Encore que j'entendisse
qu'entenoûsses	que tu entendisses
— entenoûsse	— il entendît
— entenoûssem	— nous entendissions
— entenoûssets	— vous entendissiez
— entenoûssen	— ils entendissent.

LE MÊME

s'entenebi	si j'entendois
s'entenebes	si tu entendois
s'entenebe	s'il entendoit
s'entenebem	si nous entendions
s'entenebets	si vous entendiez
s'enteneben	s'ils entendoient.

TEMPS INCERTAIN

qu'enteneri	j'entendrois
— enteneres	tu entendrois

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre	Encore que
qu'aji entenut	j'aie entendu
— ajis entenut	tu aies entendu
— aji entenut	il ait entendu.

PLUS-QUE PARFAIT CONJONCTIF

s'abebi entenut	si j'avois entendu
s'abebes entenut	si tu avois entendu
s'abebe entenut	s'il avoit entendu

FUTUR CONJONCTIF

quen entenerei	quand j'entendrai
tu enteneras	tu entendras
et entenera	il entendra
noue entenerem	nous entendrons
bous entenerats	vous entendrez
ets enteneran	ils entendront.

SECOND FUTUR CONJONCTIF

qu'aurei entenut	j'aurai entendu.

GÉRONDIF

[entenen	entendant]

CONJUGAISON DU VERBE DISE, DIRE

INDICATIF PRÉSENT

que dic	je dis
— dits	tu dis
et dits	il dit
que disem	nous disons
— disets	vous dites
— disen	ils disent.

PASSÉ IMPARFAIT

que desi	je disois
— dises	tu disois
— disé	il disoit
— disem	nous disions
— disets	vous disiez
— disen	ils disoient.

PARFAIT DÉFFINI

que digoûy	je dis
— digoûs	tu dis
— digoû	il dit
— digoûm	nous dîmes

que digoûts	vous dîtes
— digoun	ils dirent.

PARFAIT INDÉFFINI

qu'ei dit	j'ai dit
— as dit	tu as dit
— a dit	il a dit
— abem dit	nous avons dit
— abets dit	vous avez dit
— aben dit	ils ont dit.

PARFAIT TROISIÈME

quen aboui dit	quand j'eus dit
bous aboûs dit	tu eus dit
et abou dit	il eut dit
nous aboum dit	nous eûmes dit
qu'abouts dit	vous eûtes dit
— aboun dit	ils eurent dit.

PLUS-QUE-PARFAIT

qu'abé dit	j'avois dit
— abes dit	tu avois dit
— abé dit	il avoit dit
— abem dit	nous avions dit
— abets dit	vous aviez dit
aben dit	ils avoient dit.

FUTUR

que dirie	je dirai
— diras	tu diras
— dira	il dira
— diram	nous dirons
— dirats	vous direz
— diran	ils diront.

SECOND FUTUR

que debi dise	je dois dire
— deûs dise	tu dois dire
— deû dise	il doit dire
— debem dise	nous devons dire
— debets dise	vous devez dire
— deben dise	ils doivent dire.

DEUX TEMPS COMPOSÈZ

que debebi dise	je devois dire
— debebes dise	tu devois dire
— debebe dise	il devoit dire
— debebem dise	nous devions dire
— debebets dise	vous deviez dire
— debeben dise	ils devoient dire.

LE MÈME

quen deurei dise	quand je devrai dire
— deûras dise	— tu devras dire
— deûra dise	— il devra dire
— deûram dise	— nous devrons dire
— deûrats dise	— vous devrez dire
— deûran dise	— ils devront dire.

IMPÉRATIF

dits	dis
que disis	que tu dises
— disi	qu'il dise
— deguim	nous disions
— deguits	vous disiez
— deguin	qu'ils disent.

OPTATIF ET CONJONCTIF

Diu bouilli que digue	que je dise
que diguis	tu dises
— digui	qu'il dise
— diguim	nous disions
— diguits	vous disiez
— diguin	qu'ils disent.

IMPARFAIT CONJONCTIF

se disi ou disébe	si je disois
se dises ou disebes	si tu disois
se disé ou disebe	s'il disoit
se disem ou disebem	si nous disions
se disets ou disebets	si vous disiez
se disen ou disèben	s'ils disoient.

PARFAIT CONJONCTIF

Encouëre qu'aji dit	Encore que j'aie dit
qu'ajis dit	tu aies dit

qu' aji dit	il ait dit
— ajim dit	nous ayons dit
— ajits dit	vous ayez dit
— ajin dit	ils aient dit

PLUS-QUE-PARFAIT CONJONCTIF

s'abouissi dit	si j'eusse dit
s'abouisses dit	si tu eusses dit
s'abouisse dit	s'il eût dit
s'aboussem dit	si nous eussions dit
s'aboussets dit	si vous eussiez dit
s'aboussen dit	s'ils eussent dit

LE MÊME

s'abebi dit	si j'avois dit
s'abebes dit	si tu avois dit
s'abebe dit	s'il avoit dit
s'abebem dit	si nous avions dit
s'abebets dit	si vous aviez dit
s'abeben dit	s'ils avoient dit.

TEMPS INCERTAIN

que diseri	je dirois
— diseres	tu dirois
— diseré	il diroit
— diserem	nous dirions
— diserats	vous diriez
— diseren	ils diroient.

FUTUR CONJONCTIF

quen direi	quand je dirai
— diseras	— tu diras
— disera	— il dira
— diseram	— nous dirons
— diserats	— vous direz
— diseran	— ils diront.

SECOND FUTUR CONJONCTIF

quen aurei dit	quand j'aurai dit
qu'auras dit	— tu auras dit
— aura dit	— il aura dit
— auram dit	— nous aurons dit
— aurats dit	— vous aurez dit
— auran dit	— ils auront dit.

GÉRONDIF

disen	disant.

PRÉPOSITIONS

sûs sur	per pour, par	dap avec
dessus dessus	sonque excepté	en en
aban avant	segoun suivant	entre entre
daban devant	prés auprés	enterdemiei parmi
contre contre	entia jusques	doû coustat vers
darré derrière	chen sans	pres près.

EXEMPLES

Repausas bous susjou	reposez-vous sur moi
dessus loû cap	sur la tête
aban loû jour	avant le jour
per terre	par terre
sonques ung cop	si ce n'est une fois
prés doû bocsq	près du bois
entia la mourt	jusqu'à la mort
chens raison	sans raison
dap prudence	avec prudence
en poujan	en montant
entre loûs bras	entre les bras
enterdemiei lou blat	parmi le bled
doû coûstat doû nord	du côté du nord
prez doû cazau	près du jardin
daban la porte	devant la porte
darré la maison	derrière la maison.

DES CONJONCTIONS

Parmi les conjonctions, les unes s'appellent copulatives, liant les paroles et leur signification, les autres dijonctives, séparant le sens et joignant seulement les dictions.

LES COPULATIVES

et et	tabé aussi	com comme
encouëre encore	ataû ainsi	sé si

dap avec pieich que puisque parceque parce que
donc hé bien leù bientôt per aco pour cela.

EXEMPLES

l'homi et le hemne	l'homme et la femme,
Pierre et jou tabé	Pierre et moi aussi
encouëre que sim sous	quoi que seuls
que hem atau	nous faisons ainsi
com lous auts	comme les autres
se ti bau	si je vais à toi
que disni dap tu	je dîne avec toi
puich que n'es pas sagë	puisque tu n'es pas sage
é donc que hets ?	hé bien, que faites-vous ?
bienets leû	venez tôt
qués aco?	qu'est-ce que c'est ?

DU NOM DES JOURS DE LA SEMAINE

dimenche dimanche
dilungs lundi
dimarcs mardi
dimercres mercredi
dejaun jeudi
dibeis vendredi
dissapte samedi.

ADVERBES

A

aujourd'hui gouëy
alors labets
à savoir à sabé
à peine détemen (*sic*)
à tort à tort
à toute heure à touthore
à tout moment cadé moumen
à dessein à dessien
à colin-maillard à la barre paaveuglement abuglemen
à mon côté au mei coustat
à ce moment tout are
à moins que a miens que
avec moi dap joû
avec vous dap bous
avec toi dap tu
avec lui dap ét
ailleurs aillous
au moins au miens
à peu près a plus pres
assez proû
assez de pain proû de pan
autrement autemen
au commencement au cap
à mon gré au mei grat
au pis aller au pis ana
à cette heure adare, aquesthore
à propos à perpaus
à quel propos à quein perpaus
auprès de moi au mei pres
auprès de vous au bos pres
apres despuits

à quoi pensez-vous à que pensats
ainsi ataû
à condition que à condition
après-midi après mijourn
après-demain aprez douman
après tout aprez tout
à la fin à le fin
à mon insu apanas
à présent adare
au contraire au contrari
assez bien proû plan
au rebours a larrambouhin
à souhait à grat
aussitôt que taleu que rons
aussitôt qu'il viendra nous sortitaleu que bira que sourtiram
aussitôt que nous taleu que nous
aussi bien que moi ta plan que joû
afin de enta
afin que afin que
à l'entour à lentour table
au tour de la table autour de la
à force de lire à force de leji
avant hier abanjé
auparavant depermé
à l'ombre à l'ompre
au soleil au soû
autrefois auts cops
au soir au sé
au plus tôt au meleû
à la mode à le mode
assez tôt proû leû
assez souvent proû souben bez
à tort et à travers à tort et à tra-
à coinconche (= en quinconce?) de corn à clin
à rebours a l'arrabouhin
aussitôt que nous taleû que nous
aussi bien que moi ta plan com joû
aussi bien que vous ta plan com vous
afin que enta ou per
afin de per
arrière darré
à mon tour au mei tour
à la hâte dehit biste
au lieu de au loc de
autant que moi autant que joû
assurément asséguradamen
au dépens d'autrui au despens des auts
à mes dépens au mei despens
à vos dépens aus bos despens
à tâtons à tastes
à bon marché à bon marcat
à meilleur marché à meille marcat
à la fois tout à cop
à jamais à jamés
au reste à la fin
à la dérobée à panat
à la sourdine tout chouaü
en cachette à l'escounut
à quatre pattes à boucs pipos
à pet en gueule aux couates
à l'envi a me ha
à mon avis a mon abis
à loisir à louersir
avec qui? dap qui? parlat
à qui avez-vous parlé? a qui ats
à perte de vue a perte de biste
à ce que je vois a so que bei
actuellement are medich
après quoi aprés que
alternativement l'un arron l'aut.

B

bien bien ou plan
bientôt belleû
beaucoup fort
bonnement bonnement
beaucoup meilleur fort meille

(A suivre.)

DOULOU

A moun amic Louvis de Roumiéux

Rouge coumo l' coustat de Jesus à la Croux,
Le soulelhas s'acato, — e, demest las espigos,
Le cor de grilhs s'ausis, tal qu'uno tristo voux.
Doulou, maissanto serp, dins moun amo te ligos !

Uno sourgo de plous de mas perpelhos douts ;
Bràmi mai que le taure al mour fretat d'ourtigos.
Pacans, fasets-m'un trauc qu'aje linsou de pouts,
E vous pouirè fugi, tahinos enemigos!

Pauriero de moun èstre! iéu m'envau fat e folh ;
Soun aro pla soulet, alagat per le dolh;
Trepeji sens relais, coumo un maudit, per orto.

Toumbel, durbis-te dounc ; es, tu, le milhou leit!...
—Esclairats-me de gràcio, al miei d'aicesto neit,
O maire, flou de lux! vòli pas que siots morto !...

A. Fourès.

Loungonauso (per Vilomur), 10 de julhet de 1886.

DOULEUR

A mon ami Louis Roumieux

Rouge comme le côté de Jésus sur la Croix, — le grand soleil descend, et, au milieu des épis, — le chœur des grillons s'ouït, tel qu'une voix triste. — Douleur, mauvaise couleuvre, dans mon âme tu te noues!

Une source de pleurs de mes paupières jaillit ; — je beugle plus qu'un taureau au muffle frotté d'orties. — Vagabonds, faites-moi un trou qui ait la profondeur d'un puits, — et je pourrai vous échapper, tristesses ennemies !

Misère de mon être! moi, je vais éperdu et fou ; — je suis maintenant bien seul, courbé par le deuil ; —je piétine sans relâche, comme un maudit, par les champs.

Tombeau, ouvre-toi donc ; tu es, toi, le meilleur lit!... —Éclairez-moi de grâce, au milieu de cette nuit, — ô mère, fleur de lumière! je ne veux pas que vous soyez morte !

A. Fourès.

Longuenause (par Villemur), 10 juillet 1886.

ES PAS MORTO

A moun ami Aguste Fourès

As resoun, fraire : noun, ta maire n'es pas morto !
Es qu'uno maire déu peri,
Elo qu'en nous pausant au lindau de la porto
D'aqueste mounde tant marrit,

Dins un poutoun nous a veja soun amo forto,
Soun cor, soun sang, soun esperit ?...
Morto, elo ! que nous a degaia touto sorto
De vido, anen ! elo mouri !...

Escouto, e l'ausiras dins l'èr que se respiro,
Dins la font lindo que trespiro,
Dins lou dòu meme que te mord...

Regardo, ami, regardo, e quand, s'as l'ur de crèire,
Saras soul e voudras la vèire,
Davalo au fin founs de toun cor !...

Louis Roumieux.

Mount-pelié (villa di Felibre), 12 de juliet de 1886.

ELLE N'EST PAS MORTE

A mon ami Auguste Fourès

Tu as raison, frère ; non, ta mère n'est point morte ! — Est-ce qu'une mère doit périr, — elle qui, en nous déposant au seuil de la porte — de ce monde si mauvais,

Dans un baiser nous a versé son âme forte, — son cœur, son sang, son esprit ?..... — Morte, elle ! qui nous a prodigué toute espèce — de vies, allons ! elle mourir !...

Écoute, et tu l'entendras dans l'air qu'on respire, — dans la source limpide qui jaillit, — dans le deuil même qui te déchire...

Regarde, ami, regarde, et lorsque, si tu as le bonheur de croire, — tu seras seul et tu voudras la voir, — descends au plus profond de ton cœur !...

Louis Roumieux.

Montpellier (villa des Félibres), 12 juillet 1886.

BIBLIOGRAPHIE

Gustav Koerting. Encyclopaedie und Methodologie der romanischen Philologie. Dritter Theil. xx-838 pages, in-8o. Heilbronn, verlag von Gebr. Henninguer, 1886.

Ce volume est le troisième et dernier de l'ouvrage considérable entrepris par M. Körting et dont nous avons, en avril 1885, annoncé et loué les deux premiers. Celui-ci mérite les mêmes éloges et ne rendra pas moins de services.

Chacune des langues romanes y est l'objet d'une étude particulière. C'est le français qui en occupe la plus grande partie, la moitié du volume environ; il suffira, pour donner au lecteur une idée du plan de l'auteur et de l'utilité de son ouvrage, de reproduire ici les titres des chapitres de cette première section. I. Domaine de la langue française. — II. Histoire de la langue française. — III. Histoire de la philologie française. — IV. Les Dialectes du français. — V. La Phonétique. — VI. Les Mots. — VII. Forme et formation des mots. — VIII. Syntaxe et stylistique. — IX. Rythmique. — X. Histoire littéraire.

Chacune des autres langues est examinée à son tour à ces différents points de vue. La bibliographie, dans chaque section, nous a paru très-riche; mais on y pourrait relever quelques lacunes, et aussi quelques confusions. Ainsi, Guiot de Provins figure parmi les auteurs provençaux; la vie latine de sainte Euphrosyne et le commentaire sur Virgile, que Boucherie publia, en 1872 et 1874, dans cette Revue, sont donnés comme des textes provençaux. Mais ce sont là des erreurs sans grande conséquence, et qui ne diminueront pas l'utilité du livre de M. Körting pour les lecteurs auxquels il l'a destiné.

C. C.

Le Canzoniere autographe de Petrarque, Communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par Pierre de Nolhac, ancien membre de l'École de Rome, maître de conférences à l'École des hautes études. Paris, librairie C. Klincksieck, 1886, in-12, 30 pag.

M. P. de Nolhac a eu l'heureuse fortune de retrouver le ms. autographe du « Canzoniere » de Pétrarque qui servit à l'édition donnée en 1501 par Alde Manuce, aidé de Pietro Bembo, ms. qu'on croyait perdu et dont l'existence avait été mise en doute par quelques critiques. C'est de cette précieuse découverte que M. P. de Nolhac rend compte dans la plaquette que nous annonçons. « Je me propose d'éta-

blir, dit-il en commençant : 1° que le ms. d'Alde a existé ; 2° qu'après avoir appartenu à Bembo, il a passé dans la bibliothèque de Fulvio Orsini ; 3° que c'est aujourd'hui le ms. *Vatican Latin* 3195. » Et il établit en effet, et démontre de la façon la plus certaine, ces trois parties de sa thèse. C'est ce qu'ont déjà reconnu les critiques les plus compétents et les mieux placés pour vérifier ses preuves. Je signalerai tout particulièrement un article considérable publié par M. Rodolfo Renier dans le *Giornale storico della letteratura italiana* (t. VII, p. 463), auquel fait suite une lettre de M. de Nolhac lui-même, que ne devront pas négliger de lire ceux que sa découverte intéresse.

Une note du mémoire de M. de Nolhac renvoie d'avance à un livre qu'il achève sur la *Bibliothèque de Fulvio Orsini*, et dont ce mémoire, qui peut en être considéré comme un extrait, fait prévoir l'importance et l'intérêt. Tous les amis de nos études en hâteront comme moi la publication de tous leurs vœux, sachant combien cette bibliothèque était riche en manuscrits romans, et que plusieurs des plus considérables parmi les chansonniers provençaux en proviennent.

C. C.

CHRONIQUE

Vient de paraître : le *Livre d'or* du Congrès des félibres d'Aquitaine et du Concours de philologie et de littérature romanes, organisé par la *Société ariégeoise des lettres, sciences et arts*, ou Recueil de documents mis en ordre par Louis Lafont de Sentenac, trésorier de la *Société ariégeoise*.

Cette brochure, qui doit perpétuer le souvenir de ce concours, le premier ouvert dans la région, est composée de 88 pages in-8°, divisée en trois chapitres, dont voici la matière :

Chapitre I. — Séance du 18 mai 1886. — Distribution des récompenses — Discours. — Liste des lauréats. — Rapport sur le résultat du Concours. — Compte rendu en patois de cette séance.

Chapitre II. — Le Banquet du 19 mai. — Les Brindes. — Les Adieux. — Compte rendu en patois du banquet.

Chapitre III. — Documents divers en français et en patois (prose et poésie). Prix : 2 fr. — Adresser les demandes à M. L. Lafont de Sentenac, trésorier de la *Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, à Foix.

*
* *

Essai sur le patois normand de la Hague. Sous ce titre, M. Jean Fleury, lecteur à l'Université de S.-Pétersbourg, vient de publier,

chez MM. Maisonneuve frères et Ch. Leclerc, un travail considérable, dont la première partie avait déjà paru dans la *Revue de linguistique*, où elle avait été fort remarquée. La deuxième partie, complétement inédite, est un ample glossaire du patois étudié. Le tout forme un beau volume in-8° de 368 pag.

***

M. A. Loiseau, professeur au lycée de Vanves, auteur de l'*Histoire des progrès de la grammaire en France, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours*, et d'une *Histoire de la langue française*, qui a obtenu en 1880 une première médaille d'or de la Société des études historiques, a publié récemment, chez l'éditeur Ernest Thorin (in-12, VIII-406 pp.), une *Histoire de la litt. portugaise*, depuis son origine jusqu'à nos jours, qui ne peut manquer d'être bien accueillie des amis des lettres romanes.

***

MM. Tommaso Casini et Salomone Morpurgo ont eu l'excellente idée de publier, à l'occasion des noces d'un ami, selon une gracieuse coutume italienne qui paraît vouloir s'acclimater en France[1], sept lettres inédites adressées, de 1445 à 1460, par Contessina de' Bardi, femme de Cosme de Médicis l'ancien, à ses fils Jean et Pierre, et dans lesquelles on retrouve peinte au vif, selon la juste remarque des éditeurs, « la cara e buona imagine di quelle gentildonne, che nei sontuozi palazzi fiorentini, fra gli splendori dell'arte rinnovata, seppero mantenere nelle famiglie la semplicità del vivere e dello scrivere antico. »

***

M. Cesare de Lollis, sur le conseil d'un maître qui n'en donnera jamais que d'excellents, notre savant confrère M. Ernest Monaci, vient de publier dans les Mémoires de la *Reale Accademia dei Lincei* et de faire tirer à part (Roma, 1886, in-4°) une édition diplomatique, très-soignée et très-bien conçue, du chansonnier provençal contenu dans le ms. n° 3208 de la Bibliothèque vaticane. Tous les provençalistes se joindront à nous pour remercier M. de Lollis de ce beau présent, dont le prix est augmenté par une préface qui complète heureusement les renseignements déjà fournis sur le ms. 3208 par MM Grützmacher et Bartsch. Un passage de cette préface nous donne lieu d'espérer que nous posséderons bientôt, reproduits de même, par les soins de M. de Lollis ou d'autres élèves de M. Monaci, les autres chansonniers provençaux de la Vaticane.

***

Ne quittons pas l'Italie sans annoncer une intéressante *Storia letteraria delle donne italiane*, publiée à Naples par M. Eduardo Magliani.

[1] Nous faisons surtout allusion aux publications du même genre auxquelles a donné lieu le mariage de M. Gaston Paris (voy. la *Romania*, XIV, 620), et à la belle édition du *Lai de l'Oiselet*, que M. Gaston Paris a publiée lui-même, en un si charmant volume, en avril 1884, à l'occasion du mariage d'un de ses neveux.

C'est un élégant volume, petit in-8° de 269 pag., d'une lecture très-agréable, et que l'on ne fermera pas sans y avoir profité.

*
* *

M. A. Germain, le savant doyen honoraire de notre Faculté des lettres, vient de se créer un nouveau titre à la reconnaissance des érudits et de rendre un nouveau et signalé service aux études historiques, par la publication intégrale du cartulaire des Guillems de Montpellier, connu vulgairement sous le nom de *Memorial des Nobles*, et dont le titre véritable est *Liber instrumentorum memorialium*. M. Germain ne s'est pas borné à reproduire le texte de ce cartulaire; il en a soigneusement annoté et daté chaque charte, l'entourant de tous les éclaircissements nécessaires; il y a joint deux amples tables chronologiques, l'une générale, l'autre par séries de documents, et il a placé en tête une *Introduction historique*, où se retrouvent toutes les qualités qui ont dès longtemps acquis à ses ouvrages l'universelle autorité dont ils jouissent.

Le *Mémorial des Nobles* contient un certain nombre de chartes romanes, et nos lecteurs n'ont pas oublié que ces chartes ont paru pour la première fois dans cette *Revue*, où notre confrère, M. Achille Montel, les publia, avec grand soin et au grand profit de nos études, il y a déjà douze ans et plus. M. Germain, devant les publier à nouveau, avec les chartes latines dans la masse desquelles elles sont un peu perdues, a demandé à M. Camille Chabaneau de l'aider dans cette partie de sa tâche. Notre confrère, pour complaire à son honoré doyen, a donc collationné les copies et lu, avec le ms. original sous les yeux, les épreuves des chartes purement romanes et de plusieurs de celles qui sont seulement farcies de roman[1], et il a rédigé ensuite, pour l'introduction (pp. XLI-LXX), une suite de *remarques*, dans lesquelles la phonétique, la morphologie, le vocabulaire[2], les noms propres, sont successivement examinés, et qui se terminent par quelques corrections et éclaircissements.

*
* *

La nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, publiée à Toulouse par M. Edouard Privat, parmi les nombreuses additions à l'œuvre primitive, qui, jointes à l'annotation courante du texte des bénédictins, en font un ouvrage tout nouveau, renferme dans son t. X, récemment paru, un long travail de notre confrère M. Camille Chabaneau, lequel comprend trois parties, d'étendue très-inégale, dont il a été tiré à part quelques exemplaires[3], sous les titres ci-

[1] Quelques feuilles du commencement, spécialement la quatorzième et la quinzième, ont été tirées, sans que M. Chabaneau en ait revu les épreuves sur l'original. Mais les fautes qui s'y sont glissées ont été corrigées dans les « corrections et éclaircissements. »

[2] Le mot *sterile*, qui se lit à l'article *vaciu*, et qu'on aurait dû mettre entre parenthèses et faire suivre d'un point d'interrogation, rend mal l'idée qu'éveille le mot provençal. Une *vaciva* est, en effet, une jeune brebis *qui n'a pas encore porté*, et non une brebis *stérile*. Voy. le *Dictionnaire béarnais* de MM. Lespy et Raymond, sous *bassiu*. — C. C.]

[3] A Toulouse, chez Edouard Privat, rue des Tourneurs, 45.

après : 1. Sur la langue romane du midi de la France, ou le *Provençal;* — 2. Les biographies des troubadours en langue provençale, publiées intégralement pour la première fois, avec une introduction et des notes, accompagnées de textes latins, provençaux, italiens et espagnols, concernant ces poëtes, et suivies d'un appendice contenant la liste alphabétique des auteurs provençaux, avec l'indication de leurs œuvres publiées ou inédites, et le répertoire méthodique des ouvrages anonymes de la littérature provençale depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle ; — 3. Origine et établissement de l'Académie des Jeux Floraux. Extraits du ms. inédit des *Leys d'amors,* publiés avec une introduction, des notes et une table alphabétique des poëtes de l'école de Toulouse. Le tout forme 250 pages grand in-4°, à deux colonnes.

*
* *

La ville de Lyon contribue depuis quelque temps, plus qu'aucune autre, au progrès de nos études. Après les remarquables travaux de M. Nizier du Puitspelu sur le dialecte lyonnais, dont la forme. — qualité rare dans des ouvrages de ce genre, — est aussi attrayante que le fond en est solide[1]; après les études de M. Philippon, moins originales, mais pleines d'intérêt aussi et fort instructives, sur le même dialecte, nous avons vu paraître, dans l'espace de deux ans, sous le nom de M. Léon Clédat, deux publications excellentes et des mieux faites pour propager la connaissance de notre ancienne langue et le désir de l'étudier, une *Grammaire du vieux français* et une édition de la *Chanson de Roland*[2], déjà épuisée ; et voilà qu'aujourd'hui, en même temps qu'il publie de nouveau, revu et corrigé, ce dernier ouvrage, M. Clédat nous donne encore, pour compléter l'œuvre si louable de vulgarisation à laquelle il a voué depuis quelques années ses loisirs, un recueil de « Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge, avec une introduction grammaticale, des notes littéraires et un glossaire du vieux français[3] », recueil qui n'est pas appelé à rendre moins de services que la *Chrestomathie* de M. Constans, et qu'il nous est particulièrement agréable de pouvoir recommander aux mêmes titres, c'est-à-dire comme un bon livre, et comme l'œuvre d'un collègue et d'un confrère.

Mais les ouvrages que nous venons d'annoncer ou de rappeler ne sont pas les seuls qui témoignent de la féconde activité de nos études dans la cité lyonnaise. Un autre jeune maître de la Faculté des lettres de Lyon, M. Ferdinand Brunot, comprenant qu'il y avait place, à côté de la *Grammaire du vieux français* de M. Clédat, pour un ouvrage moins restreint, où l'histoire de la langue serait continuée jusqu'à nos jours, et justement pénétré de l'importance du service que rendrait un pareil livre, a conçu le dessein de compléter sur ce point notre outillage grammatical, et il l'a réalisé très-heureusement par la publication, qui vient d'avoir lieu, d'un « Précis de grammaire historique de la langue française, avec introduction sur les origines et le développement de cette langue », beau volume de VIII-692 pag.[4], qui

[1] Voy. *Revue des l. rom.*, XXVIII, 149. — [2] *Ibid.*, 154.
[3] Paris, Garnier frères, 1 vol. in-12 de XXXII-560 pag.
[4] Paris, G. Masson, éditeur.

obtiendra, nous n'en doutons pas, auprès du public studieux, tout le succès qu'il mérite.

*
* *

Encore une bonne nouvelle, pour terminer. Le *Dictionnaire béarnais ancien et moderne* de MM. V. Lespy et P. Raymond, annoncé depuis 1876, de la manière la plus favorable, dans un rapport de M. Paul Meyer au *Comité des travaux historiques,* vient enfin de paraître. Il forme 2 vol. in-8° de plus de 400 pages chacun, qui ont leur place marquée, selon une formule qui ne fut jamais mieux appliquée, dans la bibliothèque de tout romaniste. C'est certainement l'un des ouvrages les plus considérables, et par son étendue et par sa valeur scientifique, qui aient été publiés depuis longtemps, dans le domaine de nos études. Ce n'est pas seulement un vocabulaire de l'idiome moderne : il donne aussi, comme le titre l'indique, les mots et les formes propres à l'ancienne langue, et il sera par là d'un très-grand secours à tous ceux qui, par goût ou par état, ont à lire quelques-unes de ces chartes gasconnes que le moyen âge nous a laissées en si grand nombre, et qui sont une mine aussi précieuse pour le philologue que pour l'historien. N'oublions pas de joindre à l'éloge des auteurs, — dont l'un, hélas ! M. Paul Raymond, est mort longtemps avant l'achèvement de l'ouvrage, — celui qui est justement dû à leurs imprimeurs. Le *Dictionnaire béarnais* sort des presses de l'*Imprimerie centrale du Midi,* si parfaitement outillée, — matériel et personnel, — pour les travaux de ce genre, et l'on peut assurer que les directeurs de cet important établissement, MM. Hamelin frères, à qui l'on doit pourtant déjà tant de belles et bonnes impressions, se sont surpassés dans l'exécution de ces deux volumes.

Le Gérant responsable : Ernest HAMELIN.

Montpellier. — Imprimerie centrale du Midi. (Hamelin Frères).

DIALECTES ANCIENS

RECHERCHES
SUR LES RAPPORTS DES CHANSONS DE GESTE
ET DE L'ÉPOPÉE CHEVALERESQUE ITALIENNE

(*Suite*)

Le texte que l'on vient de lire[1] contient l'histoire de Maugis jusqu'au moment où la fée Oriande lui apprend de qui il est fils et de quelle geste il est issu.

L'auteur, après avoir annoncé qu'il dira « la droite nation » de Maugis et

Où il aprist le sens que il sot à foison,

donne d'abord la généalogie de son héros, puis entre en matière: circonstances de la naissance de Vivien et de Maugis (21-86) ; les deux enfants sont enlevés (87-278) : Oriande recueille Maugis et fait son éducation (279-351); Maugis va conquérir Bayard dans l'île de Bocan (352-585). Attaque de Rocheflour par les païens: Maugis tue le roi Atenor et conquiert Froberge (586-932) ; il obtient d'Oriande qu'elle lui révèle quel est son *parentage*.

La généalogie de Maugis, indiquée au commencement du roman (11-19), est présentée plus loin par Oriande d'une façon complète (958-972). C'est le tableau de la geste de Doon de Mayence, tel qu'on le trouve avec quelques détails de plus dans le *Gaufrey* (79-119) et seulement mentionné dans *Doon de Maience* (7992-8011). Cette généalogie a sa raison d'être,

[1] Après le v. 574, il y a une lacune ; — à la fin du vers 941 ne donne ni rime, ni sens ; — v. 966, le ms. donne « Eseun.» On lit dans le même ms., au commencement de *Gaufrey:* «Esevin. » Il faut corriger: « Et Sevin. »

non point dans la réalité des relations de parenté qu'elle semble résumer, mais dans le besoin qu'éprouvèrent les auteurs de réunir en une seule geste les nombreux barons qui ne pouvaient rentrer ni dans la geste du Roi, ni dans celle de Garin de Montglane. On l'a déjà remarqué, la geste de Doon « se » constitua le plus tard et fut aussi le plus complétement l'œu- » vre des arrangeurs. . . . . .le noyau originaire de cette fa- » mille, c'étaient les quatre grands représentants de la lutte » féodale, Beuve d'Aigremont, Aimon d'Ardenne, Doon de » Nanteuil et Girard de Roussillon, avec leurs enfants[1]. » On imagina un ancêtre commun qui aurait eu douze fils[2], et l'on put ainsi établir une parenté entre les personnages dont l'origine était inconnue ou ne semblait pas assez illustre et ceux qui étaient déjà acceptés par la tradition poétique.

Le *Gaufrey* et le *Maugis* donnent les noms suivants :

Gaufrey, père d'Ogier le Danois ;

Doon de Nanteuil, père de Garnier ;

Grifes de Hautefeuille, père de Ganelon[3] ;

Aymes de Dordonne, père de Renaud, d'Alard, de Guichard et de Richard ;

Beuves d'Aigremont, père de Maugis et de Vivien ;

Othon, père d'Yvoire et d'Yvon ;

Ripeus, qui eut Anséis de la sœur de Charlemagne ;

Sevin de Bordeaux, père de Huon ;

Le roi Peron, père d'Oriant ou Euriant ;

Morant de Riviers, père de Raymond de Saint-Gilles ;

Hernaut de Giron ou de Gironde ;

Girart de Roussillon.

Oï avés les noms des .XII. fix Doon.

[1] M. G. Paris dans l'*Histoire poét. de Charlemagne*, p. 77.

[2] On en vint même à lui attribuer douze filles. G. Paris, *ibid.*, note.

[3] Dans *Gaufrey* (v. 3999 et suiv), on a la liste des douze traîtres, fils de ce Grifes ou Grifon de Hautefeuille :

. . . . . .de li issi puis Guenelon et Hardrés,
Milon et Auboin, et Herpin et Gondrez,
Pinabel de Sorenche et Tiebaut et Fourrés,
Et Hervieu du Lion, qui sot du mal assés,
Et Tiebaut d'Aspremont, qui fu moult redoutés.

Résoudre tous les problèmes qui résultent de la réunion de ces noms n'est pas chose facile. Je me bornerai à quelques remarques.

Dans *Gaufrey*, le vers où paraît le nom de Vivien est mal placé. Voici le texte :

> Et le .v^e. fix fu duc Buef d'Aigremon :
> Icheli si fu pere Vivien l'Esclavon,
> Qui pere fu Maugis, qui tant fu bon larron,
> Qui puis fist tant d'ennui l'emperéor Kallon.

Il est évident qu'à moins d'accepter Vivien pour père de Maugis, le second vers doit devenir le dernier.

Dans *Maugis*, Othon est appelé Othes d'Espolice. Dans *Aymeri de Narbonne*, on trouve Othon d'Apolice. Dans Gaydon, Espolice a été donnée par Ganelon à son frère Thibaut d'Aspremont.

Le roi Peron semble être Pierre ou Pierron, qui devint roi d'Orcanie et eut pour petit-fils, à la cinquième génération, le roi Loth, père de Gauvain, d'Agravain, de Gaheriet et de Guerres[1]. Le nom et le titre sont donc empruntés à un cousin de Joseph d'Arimathie ; mais on lui attribue ici une autre descendance : il est le père d'Oriant, père lui-même du Chevalier au Cygne, ancêtre de Godefroy de Bouillon. Pour donner plus de relief à sa nomenclature, le trouvère va chercher un des noms des légendes de la Table-Ronde et l'insère dans sa liste en imaginant un lien de parenté, non-seulement avec les héros de l'épopée ancienne, mais avec les personnages d'un cycle récent et de nature toute particulière. Dans le roman de *Doon de Maïence*, nous avons une forme différente de cette invention. Ce n'est pas le Chevalier au Cygne qui descend de Doon, mais bien la dame de Nimègue[2], dont Hélias se fait le défenseur et dont il épousera la fille :

> La dame de [N]imaie dont parole fu grans,
> Le chevalier o chisne fu pour li combatans,

[1] *Romans de la Table Ronde*, par P. Paris, t. I, p. 318-349 : Aventures de Pierre, son établissement. Descendances.

[2] Dans le texte imprimé de *Doon de Maience*, il y a « Vimaie », et le ms. de Montpellier donne en effet cette leçon, mais elle prouve seulement que le copiste ne connaissait pas le cycle de la Croisade et a confondu l'*n* et l'*u*.

Quant il sa fille prist, dont il ot .III. enfans.
Godefrei en sailli.....
(Doon de Maience, 8007, suiv.)

Ainsi le cycle de la Croisade se trouve rattaché à la geste de Doon et en formerait une des branches. L'idée première a été peut-être suggérée par le passage des Enfances de Godefroy, où la duchesse de Bouillon rappelle à quelle famille elle appartient :

Mais jo sui del linage Rainalt le fil Aimon [1].

Cette simple indication suffisait.

Hernaut de Giron ou de Gironde figure dans la liste des fils d'Aymeri de Narbonne. Dans *Maugis*, il est appelé le plus souvent Hernaut de Moncler; la duchesse d'Aigremont est sa fille. Il est dit Hernaut de Vantamise dans un épisode du *Gaufrey*, où Arnaud de Beaulande, père d'Aymeri, Girard de Vienne, Milon de Pouille et Renier de Gennes combattent, en compagnie de Robastre, à côté des fils de Doon [2].

Si Doon de Mayence devient, au point de vue généalogique, le principal de tous ces personnages, la pensée des romanciers n'en revient pas moins toujours de préférence aux vrais héros du cycle. Ainsi, dans *Aye d'Avignon*, il est fait souvent allusion à la parenté de Garnier de Nanteuil et des quatre fils d'Aymes. Aubouin et Milon, qui, dans ce roman, sont fils de Pinabel et n'appartiennent pas à la geste de Doon de Mayence, s'écrient :

Vos estez de la geste des .III. fiz Aymon,
Qu'il getet a de France, et Maugis le larron [3].

Le roman de Gui de Nanteuil commence par une mention pareille :

Oï avez de Aye, la bele d'Avignon,
De Garnier de Nantueil, le nobile baron;
Près fu de parenté Girart de Roussillon,
Et fu cousin germain Regnaut, le fix Aymon [4].

[1] *Hist. litt. de la France*, XXII, p. 393. — [2] *Gaufrey*, v. 2541.
[3] *Aye d'Avignon*, v. 160, cf. 331, 1312. — [4] Cf. v. 1665, suiv.

De même, dans le roman de *Maugis*, quand Beuves apprend que Maugis est son fils, et qu'il écrit à ses parents :

> Moult par fu esmaiez le riche duc Bevon :
> Il fet ses bries escrire à son clerc Salemon.
> Ses valles envoia sans nule arestoison.
> L'un envoie à son frere Girart de Roussillon,
> Et l'autre si ira à Nantueil, à Doon,
> Et le tiers à Dordonne, che iert au viel Aymon,
> Le quart à Vantamise, à Renier le baron.
> (Fol. 164 r° *b*.)

De prime abord, on ne voit pas trop ce que vient faire ici ce Renier de Vantamise, qui ne figure pas sur la liste reproduite plus haut. Est-il une contre-façon de Renier de Gennes, fils de Garin de Montglane et père d'Olivier? Nous avons vu déjà le nom de Hernaut de Gironde, fils d'Aymeri, attribué à l'un des fils supposés de Doon de Mayence ; mais ce Hernaut, fils de Doon, est appelé aussi Hernaut de Vantamise [1]. Qu'est donc Vantamise ?

Dans la chanson de *Jourdain de Blaivies*, le fidèle Renier est dit Renier de Vautamise. C'est bien le même mot, à une lettre près, et l'on sait que l'*u* et l'*n* se confondent souvent dans les manuscrits. L'on a cru reconnaître dans ce nom de lieu *Talmont*, village situé près de Blaye [2]. Le personnage de Renier paraît donc emprunté à la geste d'Amis et d'Amiles, et il le doit sans doute à la notoriété de son dévouement envers le fils de Girard et à l'importance du rôle qu'il a d'un bout à l'autre de *Jourdain de Blaivies*.

Renier de Vantamise, quelle que soit sa première origine, et bien qu'il ne soit porté ni sur la liste du *Gaufrey*, ni sur

[1] *Gaufrey*, v. 2541. Dans ce passage sont repris sans ordre les noms des principaux descendants de Doon de Mayence.

[2] M. Koch, auteur d'un essai sur *Jourdain de Blaivies* (Kœnigsberg, 1875), croit pouvoir identifier Val[Vau-]Tamise et Talmont sur Gironde. « Cette » localité est dite, en latin du moyen âge, Tamnus Burgus : en ajoutant à la » syllabe radicale *Tam* la terminaison *ise* et en la faisant précéder de *Val*, de » même que dans l'épopée on place *Mont* devant *Laon*, on aurait notre Vau- » tamise, et j'estime que, vu l'incertitude notoire et la corruption des noms » de lieu dans les Chansons, cette dérivation n'est pas tirée de trop loin. » P. 20.

celle de Maugis, n'en est pas moins, dans ces deux romans, un fils de Doon de Mayence, un *treizième fils*. Dans *Gaufrey*, lors de la conquête des villes qui seront réparties entre les frères, après la prise de Grellemont, les guerriers les plus vaillants sont Hernaut de Beaulande, Girard de Vienne, Milon,

> Renier le duc de Jennes et le petit Renier,
> Qui fix estoit Doon, frère Gaufrey le fier[1].

Plus loin on conquiert Vantamise :

> Si l'ont Renier donnée au petit le menour ;
> Renier de Vantamise ot à nom puis chu jour[2].

Dans *Maugis* et *Gaufrey*, il y a donc un treizième fils de Doon, ce qui est en contradiction avec les deux listes données dans ces romans. En comparant ces listes, on reconnaîtra que celle de *Maugis* paraît la plus ancienne. Elle donne les noms dans l'ordre suivant : Beuves, Girard, Aymes, Doon, Othes, Gaufroi, Grifes, Morand, Sevin, Ripeus, Peron, Hernaut. Les quatre célèbres frères sont au premier rang, puis viennent les personnages que l'auteur croit pouvoir leur adjoindre ; Hernaut de Moncler, dont il est probablement l'inventeur, arrive le dernier. Sa liste ne s'étale pas en tête du récit avec la solennité d'une pièce notariée ; elle s'y glisse discrètement, et c'est Oriande qui la présente ; or peut-on exiger qu'une fée ne dise rien que de vrai ? Je crois que Ripeu ou Rispeus et Renier de Vantamise font double emploi ; chemin faisant, le trouvère oublie qu'il avait inscrit déjà le nom du père d'Anséis de Carthage et lui substitue celui de Renier. L'auteur de *Gaufrey* semblerait avoir emprunté la liste du *Maugis*, mais sans se rendre compte de la raison de l'ordre suivant lequel les noms y sont placés ; et dans le cours de son récit, trompé par l'exemple de son devancier, il aurait également introduit le personnage de Renier de Vantamise.

L'hypothèse contraire paraît au premier abord également admissible ; mais il n'en est pas de même lorsque l'on remarque que Vivien l'Amachour est mentionné dans le *Gaufrey* ; que, dans le *Maugis* et le *Vivien*, Hernaut de Moncler et Othes

[1] V. 4440, s. — [2] V. 4698, s.

d'Espolice lui-même ont un rôle important, tandis que leurs noms sont simplement cités dans le *Gaufrey*, et encore avec une confusion entre Hernaut de Girone et Renier de Vantatamise[1]. Je verrais volontiers dans le *Maugis* le point de départ de la conception du cycle de Doon de Mayence, si la liste d'Oriande donnait le nom du père des douze frères. Cette omission est singulière. Vient elle de ce que ce nom était assez connu pour qu'il ne fût pas nécessaire de le dire ; ou plutôt l'auteur lui-même, après avoir formé sa liste d'éléments si divers, aurait-il hésité à achever son œuvre dans la crainte que le nom qu'il proposerait ne déplût? Il serait possible, dans un travail d'ensemble sur le cycle de Doon de Mayence, d'étudier cette question et d'autres semblables. Il suffit ici de marquer le lien que le *Maugis* établit entre l'histoire des Fils Aymon et le cycle de Doon.

La moitié des personnages portés sur la liste due à l'érudition d'Oriande ne figure point dans l'action de *Maugis* et de *Vivien:* l'on y retrouve seulement Beuves, Aymes et ses fils, Girard de Roussillon, Doon de Nanteuil, Othes d'Espolice, Hernaut de Moncler. Sauf le dernier, ces noms sont déjà dans *Renaud de Montauban*[2]. Quant à Renier de Vantamise, peu habitué, semble-t-il, à une parenté qui lui est nouvelle, il oublie de répondre à l'appel de Beuves.

Maugis est donc fils de Beuves d'Aigremont et de la duchesse, fille d'Hernaut de Moncler ou de Gironde ; il est le cousin des fils d'Aymes comme de tous les petits-fils de Doon de Mayence. L'auteur a donné à Hernaut deux filles : la duchesse d'Aigremont et Ysane, qui est enlevée, puis épousée par le roi Aquilant de *Maiogre* (Majorque).

Dans *Renaud de Montauban*, les courtes indications qui seraient de nature à faire regarder Maugis comme fils de Beuves n'arrivent que tard dans la suite du récit, incidemment et de manière à faire douter de leur ancienneté[3]. Dans la première

[1] L'auteur sait mal sa liste. Au vers 1753, on trouve un *Foucon* au nombre des fils dont Doon de Mayence regrette de s'être séparé.

[2] P. 115, on trouve un *Oton de Police* à la cour de Charles.

[3] Je parle, bien entendu, du *Renaus de Montauban* publié par M. Michelant, car le texte du ms. de Montpellier en diffère ici comme en bien d'autres endroits. Je reviendrai sur ce sujet à la fin de l'analyse du *Maugis*.

partie du roman, qui est une chanson de geste bien distincte, la *Mort de Beuves*, il n'est dit en aucun endroit que Beuves ait un enfant. Ni quand la duchesse essaye de le détourner de mal accueillir Lohier, ni plus tard quand son corps est rapporté à Aigremont, il n'est fait d'allusion à son fils Maugis. Dans l'histoire proprement dite des fils d'Aymes, il faut passer toute la première partie avant que ce nom soit prononcé. Maugis entre dans l'action quand Renaud et ses frères viennent à Dordonne avant de partir pour la Gascogne. Pour les accompagner, il interrompt ses larcins. Dès lors il est qualifié le plus ordinairement de *cousin* des fils d'Aymes, sans que l'on insiste davantage sur l'origine de cette parenté. La plupart du temps, une simple épithète accompagne son nom. Il est dit tour à tour par ses amis : lerre, faé, sené, le bon larron prouvé, le ber, le courtois, l'aduré, le nobile baron ; et par ses ennemis : traître, larron desfaé, tirant. On fait ressortir volontiers les deux principaux traits de son caractère :

> Mult par fu preus Maugis et de mult grant renon ;
> N'avoit tel chevalier jusqu'en Carfanaon,
> Fors Renaut, son cousin, ki tant fu de halt non,
> Ne plus maistre laron desi el pré Noiron[1].

Mais on n'associe pas le nom de son père au sien. Si, dès l'origine, Maugis eût été accepté comme fils de Beuves, le ressentiment de la mort de son père aurait été la principale des raisons de son alliance avec ses cousins, et son entrée dans l'action eût été mieux motivée. Les quelques passages où la parenté de Maugis est définie avec une certaine précision arrivent tard et ne satisfont pas.

Il dit aux fils d'Aymes :

> Vos iestes mi cousin, près nos apartenon[2]

Alard donne un détail de plus :

> .....cosins Maugis, ne nos contraliez,
> Vos estes de ma jeste, fils mon oncle le fier[3].

Mais on ne sait encore de quel oncle il s'agit. Charles reste dans le même vague quand il dit à Renaud :

[1] Ed. Michelant, p. 138. — [2] P. 201. — [3] P. 212.

Vos me rendres Maugis, vo cousin naturel[1].

Maugis dit à l'empereur, en l'attaquant:

La mort Buef d'Aigremont vos volrai demander[2].

On ne comprend pas qu'un fils se borne ainsi à une simple allusion. Ici, comme dans tout le roman, Maugis soutient contre Charles la querelle de ses cousins plutôt que la sienne.

Lorsque Renaud refuse à Charlemagne de s'engager à lui livrer Maugis, songe-t-il à parler d'une parenté quelconque?

Maugis est mes secors, m'esperance et ma vie,
Mes escus et ma lance et m'espée forbie,
Mes pains, mes vins, ma charz et ma herbergerie,
Mes serganz et mes sire, mes maistres et ma vie,
« Et s'est mes deffensiers vers tote vilonie[3].

Il plaide la cause d'un ami dont l'aide lui a été infiniment utile.

Je concevrais volontiers l'histoire de la légende des Fils Aymon de la façon suivante. Il y aurait eu d'abord deux chansons de geste distinctes, l'une différant peu de la *Mort de Beuves d'Aigremont*, telle qu'elle est conservée dans les plus anciens manuscrits; l'autre ayant pour sujet la lutte des fils d'Aymes de Dordonne contre Charlemagne. Celle-ci n'allait pas plus loin que la prise de Montessor et la fuite des fils Aymon, qui trouvaient peut-être déjà un asile à la cour des ducs de Gascogne. Un trouvère voulut compléter cette chanson en imaginant une seconde guerre des Fils Aymon contre l'empereur. Le lieu de l'action est en Gascogne; le siége de Montauban succède à celui de Montessor. Je crois qu'il faut attribuer à l'auteur de cette continuation l'introduction de Maugis dans la légende des Fils Aymon. Il craignait que la seconde partie du récit ne ressemblât trop à la première, et il y a donné un des principaux rôles à un personnage très-capable d'intéresser par ses talents surnaturels et son activité ingénieuse; mais sûrement il s'est inspiré d'une tradition déjà existante. La haine implacable de Charlemagne pour Maugis,

[1] P. 288. — [2] P. 293. Le ms. de Montpellier donne « vous feroi comperer », mais cette version tient compte du *Maugis d'Aigremont*. — [3] P. 337.

l'acharnement avec lequel il le réclame au point d'oublier ses griefs les plus légitimes, les causes vraies de la guerre, c'est-à-dire les meurtres de son fils Lohier et de Bertolais, me semblent absolument inexplicables si l'on ne suppose qu'entre Charles et Maugis il y avait guerre ouverte depuis longtemps. Maugis et Bayard obsèdent la pensée de l'empereur, et il refusera jusqu'au bout de se réconcilier avec eux. Ne pouvant mettre la main sur Maugis, il voudra satisfaire sa rancune sur Bayard ; mais celui-là, comme Maugis, lui échappera encore : leur nature les protége contre ses vengeances. C'est un adversaire de l'empereur qui vient donner son aide aux fils Aymon au moment où ils sont forcés de s'exiler, et son attitude ordinaire sera plutôt celle d'un allié fidèle que d'un parent. Il y a dans la geste du Roi un voleur et enchanteur, Basin, qui sert les intérêts de Charlemagne. Maugis a dû avoir le rôle contraire ; mais il n'en restait qu'un souvenir confus, ce qui explique l'absence d'allusions précises à un récit antérieur. On entrevoit seulement un lutin rusé, taquinant et tourmentant le chef des Francs et lui faisant la vie dure, se présentant à lui sous les déguisements les plus divers, le volant, le raillant, puis disparaissant sans laisser de traces, mais bornant là ses entreprises, plus impatientant que réellement dangereux[1].

C'est en revenant de son pèlerinage à St-Jacques de Galice que Charlemagne passe devant Montauban, et songe à repren-

[1] M. Rajna emploie les mots « neckisch, schelmisch », pour définir le caractère des tours que Maugis joue à l'empereur, et cette appréciation est très-exacte; mais je n'entends pas comme lui le vers:

> Il ne volt pas que Karles soit à lui aïrés.
> (Ed. Michelant, p. 330.)

Maugis comprend que cette fois, en livrant Charles endormi à ses ennemis, il a dépassé les bornes de la plaisanterie permise. Son droit n'allait pas jusque-là. Dès lors, il n'intervient plus dans la lutte. V. *Orig. d. Ep. Fr.*, p. 435 et note, p. 438, note.

M. Rajna n'accepte pas l'opinion de Simrock (*Deutsche Mythologie*, § 125, p. 430, 4e édition), qui voit dans Maugis une transformation d'Elegast. Cependant, si l'on remarque qu'Elegast ou Basin était l'ennemi de Charles avant de lui rendre les services rapportés dans divers romans, on sera moins éloigné d'accueillir l'idée d'une parenté entre Basin et Maugis. V. Rajna, *op. l.*, p. 433-434. Cf. G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, p. 315-322.

dre la guerre contre Renaud et ses frères. Ce détail ne me paraît pas une addition postérieure ; il fait corps avec le reste de la narration ; j'en induirais que cette seconde forme de la légende ne remonte pas au delà de la date de la composition de la Chronique de Turpin, qui est de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle.

Le *Renaud de Montauban* qui nous est parvenu me semble représenter une troisième époque. La Chanson de geste s'allonge du récit du pèlerinage de Renaud à Jérusalem, de son retour et de sa fin. Maugis, qui avait quitté ses cousins après leur avoir livré Charlemagne, revient leur dire adieu avant de partir pour la Terre Sainte. Les deux cousins se retrouveront ensemble à Constantinople. Cette version a été publiée par M. Michelant. C'est elle que j'ai déjà comparée souvent et que j'aurai encore à comparer avec les textes du manuscrit de Montpellier. Un roi chrétien règne à Jérusalem et résiste péniblement aux attaques des mahométans. Maugis n'y apparaît encore qu'après la prise de Montessor, et, fait digne de remarque, le « larron faé » a beau se faire accepter dans le monde des nobles chevaliers, il n'en reste pas moins sans terre et sans cri de guerre particulier Dans la bataille, son cri n'est pas Aigremont, mais Montauban. C'est un aventurier.

Le texte de Montpellier donne une quatrième époque. La Chanson de geste y tourne au roman d'aventures. On a vu quel développement y prend le récit du pèlerinage. Le nom du frère de Saladin, Seyfeddin, indique à quelle date peut remonter cette version. Les antécédents du sujet sont complétés par la composition du *Maugis d'Aigremont* et du *Vivien de Monbranc ;* le personnage de Maugis est indiqué dès le commencement de l'histoire des Fils Aymon. Le trouvère ne se borne pas à des additions ; il abrège en plusieurs endroits l'ancien texte, dont il diminue l'importance et modifie le caractère au profit de ses propres inventions. Comme date de composition, on peut accepter le commencement du XIIIe siècle. Je ne serais pas éloigné d'admettre que le copiste du texte imprimé par M. Michelant ait connu ce remaniement[1]. J'aurai à

[1] C'est une supposition fondée sur les mots relevés déjà : « vous êtes de

revenir sur les rapports étroits du *Maugis d'Aigremont*, du *Vivien de Monbranc* et de cette quatrième forme de la légende des Fils Aymon : ces trois compositions me paraissent l'œuvre d'un même auteur.

Le trouvère a donc le droit de prétendre que les autres jongleurs ont négligé ce qu'il va raconter : l'enfance de Maugis. Mais, en le plaçant dans la même geste que les fils d'Aymes, il ne s'écartait pas de la forme précédente : Maugis était accepté déjà comme le cousin de Renaud, et il était tout naturel de lui attribuer pour père Beuves d'Aigremont, qui était mort sans enfants, et dont la sombre figure domine en quelque sorte l'histoire des Fils Aymon. Ainsi la logique des choses, par une évolution insensible, donnait successivement un corps, une famille, un titre de noblesse, à un personnage qui, pour s'être mêlé trop souvent des affaires de l'humanité, était condamné à devenir de plus en plus homme. Comme conclusion dernière, Maugis, une fois vieux, regrettera son passé et finira ses jours dans un ermitage. L'on est loin de la mythologie germanique.

Restait à expliquer le côté merveilleux de la légende des *Quatre Fils Aymon*. Ce merveilleux résulte du rôle de Maugis et des dons surprenants de Bayard. Supprimez ces deux personnages et vous aurez la plus classique des chansons de geste. Le trouvère n'avait qu'à écouter ses contemporains : les récits bretons étaient dans toutes les bouches ; il n'était bruit que des aventures d'Artus, de Tristan, de Gauvain, de Lancelot, des amours de Genièvre et d'Iseult. Pourquoi eût-il hésité à puiser à ces sources si accessibles et si fécondes ? Un autre trouvère n'a-t-il pas dit :

Li conte de Bretaigne sont si vain et plaisant [1] ?

L'auteur du *Maugis* connaissait l'histoire de Lancelot ; il savait comment le fils du roi Ban et ses cousins Lionel et Bohor avaient été recueillis et élevés par Viviane, la Dame du Lac, l'amante perfide de Merlin. D'après lui, la duchesse d'Aigre-

ma geste, mon cousin naturel, fils de mon oncle le fier. » Le nom de Vivien lui-même, on le verra plus loin, a été de bonne heure introduit dans ce texte.

[1] Au commencement de la chanson des *Sesnes*.

mont a deux fils qui sont destinés à lui être ravis dès leur venue au monde. Elle met à l'oreille droite de chacun un anneau d'or, « car, nous dit l'auteur, c'est la coutume de ce pays. » Puis il ajoute qu'un de ces anneaux est garni d'une pierre qui est une protection sûre contre les démons. Ce détail est emprunté du soin que prend la Dame du Lac de donner à Lancelot, quand elle se sépare de lui, un anneau qui conjure tous les sortiléges et qui ne sera pas inutile au chevalier dans l'aventure du *Val sans retour* [1]. Pendant le combat qui a lieu entre les chrétiens et les Sarrasins, un espion (Tapinéas, ou Lapinéas, ou Lapiniaus) s'empare de l'aîné des enfants et le porte à Monbranc, où l'épouse de l'amiral Sorgalé, Esclarmonde, l'achète, se charge de lui et lui donne le nom de Vivien :

« Par Mahommet, dist ele, qui ma vie a sauvée,
» Or ait nom Vivien par bonne destinée [2]. »

Le nom de Vivien existe déjà dans les chansons de geste, c'est celui du neveu de Guillaume d'Orange, du jeune héros d'Aliscans ; pourquoi notre trouvère l'a-t-il donné au frère qu'il attribue à Maugis ? Sans doute parce que c'était un des plus illustres, des plus retentissants, peut-être parce qu'il empruntait aux *Enfances Vivien* l'idée de faire élever l'un des deux frères chez les Sarrasins, ou bien encore par une sorte de réminiscence du nom de Viviane. Toujours est-il que Vivien d'Aigremont prend dès lors son rang parmi les paladins. Des textes anciens du *Renaud de Montauban* l'acceptent. Lorsque Ogier, dans sa querelle avec Roland, se vante du lignage dont

[1] Dans *Gaufrey*, Églantine donne à Robastre un anneau possédant des vertus pareilles :

La pierre a tel vertu que qui la portera,
Anemi ne maufé ja ne li meffera,
Ne en feu ne en eve son cors ne perira.
(V. 7801, s.; cf. 7865, s.)

[2] V. 229. Dans *Huon de Bordeaux*, Esclarmonde est la fille de Gaudisse, l'amiral de Babylone, et Monbranc est la cité d'Yvorin, frère de Gaudisse. Elle est située en Orient, non loin de Babylone et d'Aufalerne, d'où Huon s'embarque pour Brindes quand il a reconquis Esclarmonde. Dans *Bovo d'Antona*, la ville d'où s'enfuient Bovo et Drusiana est Monbrand ; mais ce nom, dans les *Reali*, est remplacé par celui de *Polonia*.

il est issu, il nomme son oncle Beuves d'Aigremont et un cousin, qui, d'après la comparaison des manuscrits, ne peut guère être que Vivien :

« Vivien d'Aigremont fu mes prociens cousins[1].»

C'est évidemment une addition au texte primitif; mais cette interpolation est très-ancienne.

Dans un passage de *Gaufrey* où il est longuement parlé des destinées des descendants de Doon de Mayence, après les noms des fils d'Aymes, de Maugis le larron, de Beaudouin de Flandres et de Raimbaut le Frison, arrive

Vivien l'amachour qui moult ot de bontés[2].

Dans *Simon de Pouille*, Vivien d'Aigremont figure au nombre des barons qui forment la cour de Charlemagne. Dans un tournoi, il joûte avec Olivier[3]. Mais il apparait trop tard dans

[1] L'édition de M. Michelant (p. 215) donne « Unnaus d'Aigremont »; mais il est dit en note que le ms. B. (Bibl. nationale, 775) a « Viviens. » Le ms. de Montpellier H 247 a tout naturellement une leçon plus décisive encore : « Vivien de *Monbranc* iert mon cousin germain. » Fol. 196, v° a. On sait qu'entre *unnaus* et *viviens* la confusion est très-facile, car il n'y a de différence réelle qu'entre l'*a* et l'*e*.

[2] V. 2553. Il y figure aussi dans la généalogie ; mais le vers où son nom est cité n'est pas, nous l'avons remarqué plus haut, à la place qu'il doit occuper. — Dans la généalogie des *Reali,* outre le Vivien *dell' Argiento,* fils de Guérin d'Ansidonie (Garin d'Ausonne, et petit-fils d'Aimeri de Narbonne, nous trouvons un Vivien *della faccia grifagna*, fils d'Arnaud de Gironde, et enfin Vivien fils de Beuves d'Aigremont, dit *Viviano dal Babon*. Ces qualifications singulières, destinées sans doute à distinguer les homonymes qui se multipliaient, sont dues à l'auteur des *Reali*.

[3] V. l'analyse de ce roman dans la préface de Fr. Michel à son édition de *Charlemagne,* et dans les *Ep. nationales* de M. Gautier, 2e éd., t. III, p. 347. C'est dans *Simon de Pouille* que *Bernard de Clermont* figure au nombre des douze pairs. Les romans qui ont le lieu de leur action en Italie ou quelque autre lien avec ce pays (ici le nom du fief de Simon) ont eu une influence particulière sur la constitution des légendes et des cycles de l'épopée chevaleresque italienne. Nous en avons ici un exemple. Les auteurs italiens, on l'a remarqué souvent, n'ont pas accepté Doon pour ancêtre de la geste de Mayence. La raison en est, sans doute, dans la popularité du *Beuves d'Hanstone,* où le traître est précisément un Doon de Mayence. Il y avait lieu à équivoque. L'auteur du *Doon de Maience* le reconnaît lui-même. Après

notre littérature épique, et, bien qu'il ait une chanson de geste particulière, la place qui lui est faite est petite. Il y avait trop de grands noms anciens pour qu'il pût sortir du demi-jour où, dès sa naissance, il nous apparaît à côté de son frère. Notre trouvère a eu beau lui donner une vigueur et une vaillance qui ne sont surpassées par aucun : pour qu'il reste en évidence, il lui manque dès le premier jour une physionomie vraiment originale. Ce n'est qu'un nom de plus.

Nous avons déjà dit qu'Ysane, sœur de la duchesse, est enlevée par Aquilant de Maiogre, qui l'épouse. Il en aura un fils, Brandoine, plus tard roi de Valfondu.

Le second enfant a été enlevé par une esclave qui veut revenir « à Palerne, d'où elle fu robée. » Elle passe la mer « sans nef et sans dromon[1] » ; mais, s'étant arrêtée sous *l'épine à la fée* pour se reposer, elle est déchirée par un lion et un léopard. Cette proie ne suffit pas aux deux animaux farouches, et ils dévoreraient aussi le petit enfant, s'ils ne commençaient par se le disputer. Tous deux succombent après une lutte acharnée. Ce récit peut être rapproché de la lutte du lion et du tigre devant l'enfant Doon[2]; mais il est beaucoup plus court,

avoir dit qu'il y a eu plusieurs Charles à Paris, plusieurs Aymeri à Narbonne, maint Guillaume à Orange, il ajoute:

Chil Do dont je vous chant, qui chest fet a empris
Contre le roi Kallon et qui s'est aatis,
Chen ne fu pas chil Do, le traître faillis,
Qui Beuvon de Hantonne cacha de son païs,
Le mari Josïane, la bien feite au cler vis.
(V. 6653, s.)

On comprend qu'on ait préféré, pour la geste des loyaux chevaliers, un autre héros éponyme. Le nom de Bernard de Clermont, se rencontrant dans *Simon de Pouille*, rappelant la ville où avait été résolue la première croisade, n'étant revendiqué d'ailleurs par aucune tradition importante, il était tout simple de le prendre. Telle me semble être l'origine du nom de la geste de Clermont. Pour les généalogies données par le *Fioravante* et les *Reali*, v. P. Rajna, *i Reali di Francia*, p. 265 s., et les tableaux à la fin du volume.

[1] V. 979. L'auteur est surpris lui-même de la facilité avec laquelle l'esclave se rend d'Aigremont à Palerme. V. v. 234.

[2] *Doon de Maience*, v. 1474-1650. La lutte des deux animaux sauvages était devenue un pur lieu commun. Ici, pour que la forme antique fût observée, l'enfant devrait être enlevé par un lion ou un griffon bienfaisant, qui

et a de plus le mérite qu'il est étroitement lié à l'action. C'est, en effet, grâce à l'abandon de l'enfant sur le sol qu'il est rencontré par la fée Oriande. Elle le prend sur ses genoux et le caresse.

Le lieu où l'esclave s'est arrêtée est dit *l'espine à la fée*, en souvenir de l'endroit où Viviane obtient de Merlin qu'il lui communique ses derniers secrets : « Tant qu'il lor avint un jor » qu'il s'aloient main à main déduisant par la forest de Brios- » que ; si trouverent un buisson d'*aubes épines*, haut et bel, tout » charchié de flors. Ils s'assistrent dessouz, etc. [1]. » Ces fleurs d'aubépine sont bien aussi pour quelque chose dans le nom de Rocheflour donné au château de la fée.

Survient un neveu de la fée qui lui révèle que cet enfant est fils du duc d'Aigremont. Espiet, ainsi nommé parce qu'il fait souvent le métier d'espion, est un nain, haut de trois pieds, âgé de cent ans. Il court

. . . . . plus de randon
Que cheval espanois ne mulet arragon.

Ce personnage, tout en étant un «folet sené», un magicien à ses heures, prend part aux batailles avec autant de courage et de vigueur que le meilleur chevalier [2].

La fée remonte sur son mulet Misaudour et revient à Rocheflour. Là, elle fait baptiser l'enfant et l'appelle Maugis (mal gisant)

Pour chen qu'il l'ont trouvé u bois à la verdour.

Donc Maugis est élevé par les fées, comme Lancelot auprès de Viviane. Baudri, frère d'Oriande, qui avait appris à Tolède l'art des enchantements, est chargé de l'instruction de l'enfant. Quand Maugis atteint l'âge d'homme, la fée l'adoube chevalier et en fait son ami.

l'aurait sauvé des atteintes de quelque bête cruelle ; mais le trouvère a mieux aimé faire intervenir la fée Oriande. Cf. P. Rajna, *Or. d. Ep. Fr.*, p. 448-449.

[1] P. Paris, *R. d. l. T. R.*, II, p. 184

[2] Il réunit donc les talents de Galopin, de Picolet, de Maubrun d'Aigremolee. V. P. Rajna, *Or d. Ep. Fr.*, p. 432-433 (ce Maubrun ne dériverait-il pas lui-même de Maugis d'Aigremont ?); — mais, de plus, il est beau comme Auberon. Nous le verrons à l'endroit où il se présente à Charlemagne.

Ainsi le trouvère a rempli deux de ses promesses : nous savons de qui est né Maugis et de qui il tient sa science d'enchanteur. Restait à faire connaître les origines de Bayard et de Froberge.

Rocheflour, le château de la fée, est situé, paraît-il, en Sicile, non loin du *Mont Gibel* ou de l'Etna. En se promenant sur le bord de la mer avec son amie, Maugis aperçoit une île d'où s'élève une grande fumée. « C'est Bocan, lui dit la fée, d'où nous vient le soufre. » Elle lui apprend alors l'existence du cheval faé, qui est né de l'accouplement d'un dragon et d'un serpent. Il est gardé par un diable horrible, Raanas.

L'éloge qu'Oriande fait des qualités du cheval faé donne à Maugis l'idée d'en devenir le maître. Malgré les objections de son amie, il tentera l'entreprise. Il revêt un déguisement très-compliqué, formé d'une peau d'ours et d'un cuir de bœuf, surmonté de deux cornes et se terminant par une queue de renard. Il emporte son épée et un croc de fer. Ainsi équipé, il se rend en bateau à Bocan.

Ses cris font sortir le diable Raanas de son four. Le déguisement de Maugis lui semble très-beau, ses vanteries lui plaisent, et il laisse celui qu'il croit un confrère s'approcher et l'enchanter. Mais les choses se passent moins bien avec le grand serpent Dispeus. Maugis est descendu dans la caverne du monstre ; il en triomphe après une lutte longue et acharnée ; mais la nuit est venue, et il est forcé d'attendre le jour au milieu de toutes sortes d'animaux étranges, pendant que le feu du volcan et les hennissements de Bayard ébranlent l'île entière[1].

Le jour venu, Maugis conjure le dragon et s'approche de Bayard ; mais celui-ci, effrayé par le singulier costume qu'il porte, se démène avec fureur. Maugis dépose son déguisement et apparaît avec son *bliaut* brodé d'or : Bayard se rassure et s'agenouille humblement devant le chevalier, dont il sera désormais le serviteur fidèle. Maugis prend le coursier par le frein d'or et le mène au grand jour[2].

[1] Maugis, au milieu de ces reptiles, rappelle Gauvain dans la *Tour douloureuse* de Karadoc. V. P. Paris, *R. d. l. T. R.*, IV, p. 263, s.

[2] « La versione divulgatasi in Italia, che su per giù, dev' essere quella del

Bocan est *Vulcano,* une des principales îles Lipari, l'ancienne Hiera. L'on y exploite encore le soufre. Toutes ces îles sont volcaniques. Dans celle de Stromboli est le volcan du même nom, qui jette de la fumée et des flammes continuelles. Les indications géographiques du trouvère sont donc d'une exactitude suffisante ; mais d'où lui est venue la pensée de placer Rocheflour dans les vallées de l'Etna, et pourquoi la fée Oriande et le cheval Bayard se trouvent-ils dans un pays si éloigné des forêts de Brocéliande et d'Ardenne?

On sait que de bonne heure Artus, frère de la savante Morgain, fut regardé comme régnant sur le pays de féerie, dont les limites se déplaçaient et reculaient au gré de l'imagination des romanciers et du peuple :

Il a des lieux faés ès marches de Champagne,
Et aussi en a il en la Roche grifaigne,
Et si croi qu'il en a aussi en Alemaigne,
Et ou bois Bersillant par desous la montaigne,
Et non pour quant ausi en a il en Espaigne,
Et tout cil leu faé sont Artu de Bretaigne[1].

Donc, si une légende ancienne a transporté Artus en Sicile et lui a donné le mont Etna pour séjour, il n'y a rien d'étonnant à ce que les fées l'y aient suivi et que tout le merveilleux de la Bretagne s'étale sous le ciel de Messine et de Palerme. Or une telle légende a existé, nous en avons plusieurs témoignages.

Au commencement du XIIIe siècle, nous trouvons le récit suivant de Gervais de Tilbury. Un certain jour, le palefroi de l'évêque de Catane s'étant échappé, le garçon d'écurie le poursuivit dans les vallées du mont Etna, que les habitants nom-

» *Maugis* francese, porta che Bajardo sia il cavallo d'Achille, incantato dalla » madre in una caverna alla morte dell' eroe. Di là lo trarrebbe Malagigi per » farne dono al cugino. Quest' incanto nella caverna mi pare aver parentela » colle note tradizioni intorno ad Uggeri, Carlo, Frederico Barbarossa. Anche » Scheming, il cavallo di Wittich, proviene *von dem berge,* giusta un allu- » sione di un *Rosengarten* (Grimm, *Heldens,* p. 196); ma si tratta di tutt' » altro. » P. Rajna, *Or. d. Ep. Fr.*, p. 447, n. 1. M. Rajna renvoie à son étude sur *Rinaldo da Montalbano*, sur laquelle je reviendrai quand je traiterai de ce roman italien.

[1] *Hist. littéraire*, XXII, p. 349, dans l'analyse de *Brun de la Montagne.*

ment mont Gibel. Il arriva ainsi « à une vaste plaine remplie » de délices de toute espèce; et là, dans un palais construit » avec un art merveilleux, il vit Arthur étendu sur un lit d'une » magnificence royale. Arthur, apercevant l'étranger et lui » ayant demandé le motif de sa venue, n'en fut pas plutôt in- » formé qu'il fit amener le palefroi perdu, et le fit rendre au » garçon pour que celui-ci le ramenât à l'évêque. Arthur ra- » conta alors qu'il se trouvait là depuis longtemps, malade de » blessures qui se rouvraient tous les ans, et qu'il avait reçues » dans une bataille contre son neveu Modred et contre Chil- » déric, chef des Saxons[1]. » Gervais de Tilbury avait voyagé en Italie et connaissait particulièrement la Sicile, où vers 1190 il avait été au service du roi Guillaume[2].

Cent ans plus tard, Césaire de Heisterbach donne une variante de ce conte. Lors de la conquête de la Sicile par l'empereur Henri (1294), le palefroi d'un doyen de l'église de Palerme (in ecclesia Palernensi, *Palerne,* d'après l'usage français du moyen âge) se perdit dans le mont Etna. Le serviteur qui est allé à sa recherche rencontre un vieillard qui lui apprend que le cheval est dans le mont Gyber, où Artus (Arcturus) le retient. Il lui enjoint de faire savoir à son maître qu'il ait à se rendre dans quatorze jours à la cour solennelle du roi (curiam sollennem, *court plenière*). Le doyen, ayant dédaigné d'obéir à cette invitation, tomba malade au jour fixé et mourut[3].

[1] Cité d'après Fauriel, *Dante et les Origines de la langue et de la littérature italiennes,* I, p. 289-290. Fauriel est, que je sache, le premier qui ait remarqué cette légende ainsi que d'autres relatives aux traditions d'origine chevaleresque qui ont été conservées en Italie. Elle est tirée des *Otia imperialia, sec. decisio,* Leibniz, *Scriptores rerum brunsvicensium,* I, 921. M. G. Paris l'a rappelée dans son article *la Sicile dans la littérature française, Romania,* V, p. 110. Cf. Pitrè, *le Tradizioni cavalleresche popolari in Sicilia, Romania,* XII, p. 391. — M. Graf, dans le *Giornale storico della letteratura italiana,* V, p. 80-130, a publié récemment, sous le titre d'*Appunti per la storia del ciclo brettone in Italia,* un remarquable article où, entre autres choses, la légende d'Artus en Sicile est traitée d'une façon complète. Ce travail m'a été très-utile.

[2] M. Graf, *l. l.,* p. 87.

[3] Caesarius von Heisterbach, *Dialogus miraculorum,* éd. Strange, 1851, *Distinctio* XII, c. 12.

Quand les auteurs latins du moyen âge faisaient des emprunts aux légendes poétiques de leur temps, ils les gâtaient le plus souvent par la lourdeur de leur style, le caractère monacal de leur imagination, enfin par pur pédantisme. C'est le cas, entre autres, du Pseudo-Turpin et de l'auteur latin du voyage de Charlemagne en Orient. Il est donc probable que nous n'avons ici que la reproduction infidèle et décolorée d'une narration d'un trouvère normand. On l'a dit avec raison, les Normands, quand ils arrivèrent en Sicile, furent tellement surpris de la beauté du pays, qu'ils s'imaginèrent y retrouver l'île délicieuse d'Avalon, où, suivant Geofroy de Monmouth, Morgain avait transporté Artus blessé[1]. Mais c'est précisément l'absence de Morgain et de ses compagnes dans ces deux contes qui avertit qu'il y a eu une suppression voulue. La présence d'Artus dans l'Etna n'a de sens que si les fées ont transporté sur les sommets de la haute montagne le séjour où elles recueillirent le roi vaincu et mourant. Ce que la tradition latine avait omis, la tradition populaire l'a conservé, et le nom de la fée Morgane désigne encore une sorte particulière de mirage qui se produit souvent dans le détroit de Messine.

Ce n'est donc point l'auteur du *Maugis d'Aigremont* qui a eu le premier la pensée de transporter en Sicile le royaume de féerie. Il suit une légende antérieure. Il accepte sans hésitation aucune et comme chose déjà connue qu'Oriande et ses compagnes ont leur demeure habituelle dans ce pays, au mont Gibel. Les fées qui avaient élevé Lancelot étaient mieux désignées encore pour instruire un futur magicien ; et où pouvait-on plus naturellement trouver le cheval fié, l'étrange Bayard, qu'aux portes de l'enfer, dans un volcan gardé par un démon et des monstres affreux? S'il a préféré Bocan au mont Gibel, c'est sans doute pour dissimuler son emprunt et faire parade de ses connaissances géographiques. En réalité, Maugis fait la conquête d'un des destriers d'Artus. Au fond des récits latins que nous avons cités, on reconnaît la croyance à l'existence dans la montagne de palefrois appartenant au roi et à sa cour[1].

[1] M. Graf, *l. l.*, p. 96.

[1] Cette idée paraîtra toute naturelle, si l'on rapproche des légendes rappor-

Nous avons jusqu'ici constaté deux données empruntées par notre trouvère au cycle d'Artus : les Enfances de son héros, le lieu où celui-ci est élevé par les fées. Mais l'auteur du *Maugis d'Aigremont* n'est pas le seul qui ait ainsi associé les Enfances de Lancelot et la légende sur le mont Gibel. Il y a dans notre littérature épique un poëme qui commence de la même manière et se rattache aux mêmes origines : c'est *Floriant et Florète*. Ce poëme, composé peut-être au XIIIe siècle, plus probablement au XIVe siècle, n'est pas une œuvre originale, car tout ou presque tout y semble emprunté aux précédents romanciers et aux dernières chansons de geste ; mais il est bien écrit, d'une lecture agréable, et, comme on l'a remarqué [1], il donne les antécédents des légendes qui placent Artus en Sicile. Le mont Gibel y devient une sorte de royaume enchanté, séjour ordinaire de Morgain et de ses compagnes.

Le récit commence avant la naissance du héros. Elyadus, roi de Sicile, est tué par le traître Maragot. Celui-ci veut épouser la reine ; mais elle parvient à s'enfuir avec un vassal fidèle qui la conduit chez lui à Monréal. Pendant le voyage, la reine est prise des douleurs de l'enfantement et se délivre, dans un bois, d'un fils que ses quatre chambrières recueillent. Mais trois fées de la mer viennent à passer, en retournant « du déduit » à leur retraite habituelle. La première

tées par Gervais et Césaire un autre passage de Gervais cité par M. Graf et qui fait suite immédiatement à celui que Fauriel avait remarqué. « Sed et in » sylvis Britanniæ majoris aut minoris consimilia contigisse referuntur, nar- » rantibus nemorum custodibus, quos forestarios, quasi indaginum ac viva- » riorum ferinorum aut regiorum nemorum, vulgus nominat, se alternis die- » bus circa horam meridianam et in primo noctium conticinio sub plenilunio » luna lucente, sæpissime videre militum copiam venantium et canum et cor- » nuum strepitum, qui sciscitantibus, se de societate et familia Arturi esse » dicunt. » — M. Graf (*l. l.*) rappelle que l'on nourrissait des chevaux sur les pentes de l'Etna. Ne pourrait-on pas supposer qu'à des imaginations remplies des légendes bretonnes, il a suffi d'un cheval égaré et hennissant la nuit dans les vallées pour que l'on ait cru entendre passer sur la montagne le cortége d'Artus?

[1] *Floriant et Florète* a été publié en 1873 par Fr. Michel, à Edimbourg, pour le Roxburgh Club. L'édition n'a pas été mise dans le commerce, et, comme M. Graf, je ne puis parler de ce roman que d'après l'analyse, d'ailleurs suffisamment complète, qui en est donnée dans l'*Histoire littéraire*, XXVIII, p. 139-179.

était Morgain. Elles enlèvent l'enfant et le portent au château de Mongibel, où il est baptisé sous le nom de Floriant, nom que l'on trouve déjà dans la geste de Gui de Bourgogne, dans Gui de Nanteuil, dans Ogier le Danois.

Morgain mit Floriant sous la direction d'un maître qui lui enseigna « les set ars », les jeux de tables et d'échecs, la chasse aux chiens et aux oiseaux :

> Toute rien qu'apent à franc homme
> Li a apris ; ce est la somme.

Quand il eut quinze ans, Floriant voulut, à l'exemple de Lancelot, savoir qui lui avait donné naissance. La fée se contente de lui apprendre qu'il est fils de roi et de reine, puis elle l'adoube chevalier. Floriant part sur une nef d'ébène, qui le conduira suivant son gré. Alors commence pour le jeune prince une longue série d'aventures. Il est accueilli par le roi Artus, et avec l'aide des Bretons défait le traître Maragot et son allié Philemenis, empereur de Constantinople. Il obtient l'amour de Florète, fille de l'empereur, dans des conditions qui rappellent tel passage de *Maugis :* un verger, un ami qui veille, etc..., c'est un lieu commun de ce genre de poésie. Florète se laisse enlever et l'empereur consent au mariage. Floriant, devenu empereur de Constantinople, touchait à la fin de ses jours ; mais la bienfaisante Morgain l'attire de nouveau dans le séjour enchanté et y fait aussi venir Florète, sa femme. Artus y viendra à son tour, à ce que dit Morgain elle-même :

> Li rois Artus au defenir,
> Mes freres, i ert amenez
> Quant il sera à mort menez.

L'auteur du *Maugis d'Aigremont* a-t-il connu *Floriant et Florète?* Au point de vue de l'histoire de l'épopée, la question a peu d'importance. Ce qui fait l'intérêt du *Maugis*, c'est l'introduction, dans la légende des Fils Aymon, d'éléments empruntés au cycle d'Artus, quels que soient les romans dont le trouvère s'est inspiré. Malgré ces emprunts, le *Maugis* reste une chanson de geste, tandis que *Floriant et Florète* est d'un bout à l'autre un roman d'aventures. Il est vrai que celui des

deux auteurs qui a eu le premier l'idée de combiner les données que lui offraient l'enfance de Lancelot et la légende d'Artus au mont Gibel, a le mérite de l'originalité et a pu servir de modèle à l'autre; mais il n'est pas aisé de reconnaître auquel appartient la priorité de l'invention. L'auteur du *Maugis*, du *Vivien de Monbranc*, probablement aussi du *Renaud de Montauban* remanié, qui a été conservé dans le manuscrit de Montpellier, a donné d'autres preuves d'initiative et de conception personnelle, et on le verra dans la suite de ces études. Il le montre ici même par le soin qu'il prend de ne rien dire qui rappelle le souvenir de la Table Ronde. Le nom d'Artus n'est pas prononcé; Morgain change de nom et devient Oriande. Morgain était la sœur d'Artus; Oriande a un neveu, Espiet, nain et espion à la fois. Rocheflour est situé sur le mont Gibel; mais il n'est pas parlé autrement de la célèbre montagne, et c'est à Bocan que Maugis trouvera Bayard. Oriande est à peine une fée. C'est le vieux maître Baudri qui apprend la magie à Maugis. Elle est reine et vit dans un château-fort. Elle a des ennemis qui lui font la guerre et sa science magique ne lui est d'aucun secours. Quand Maugis la quitte, elle pleure parce qu'elle craint de ne plus revoir son ami; mais elle ne sait rien des aventures qu'il doit rencontrer et ne lui donne aucun conseil.

L'auteur suit un chemin à lui et transforme les données qu'il emprunte de façon à ce qu'elles deviennent siennes. Il s'applique évidemment à en dissimuler l'origine; mais il veut surtout éviter l'invraisemblance qu'aurait présentée la persistance d'éléments hétérogènes restés reconnaissables dans l'ensemble qu'il a créé en complétant et remaniant l'histoire des Fils Aymon. Quelques traits indiquent une imitation directe du *Lancelot du Lac:* la naissance des deux enfants, l'anneau magique, peut-être l'«épine à la fée» et le nom de Rocheflour. On est frappé de certaines différences: dans *Floriant et Florète*, Morgain est une protectrice; dans *Maugis*, Oriande s'éprend du fils de Beuves et devient son amante, trait assez conforme aux traditions anciennes sur la sœur d'Artus. Floriant reçoit d'elle ses armes et son cheval, et n'a pas à les conquérir; elle ne lui révèle que fort tard le nom de ses parents. Il est donc très-possible que nous ayons ici un exemple de deux imita-

tions parallèles et indépendantes. D'ailleurs ces deux romans sont d'importance très-inégale : l'un ne fut qu'un récit d'aventures de plus ; l'autre, rattaché avec un plein succès à la légende si populaire des Fils Aymon, devait avoir une part dans l'influence que cette légende a exercée sur les transformations ultérieures de la poésie narrative.

Maugis revient à Rocheflour fort à propos pour repousser une attaque d'Atenor, amiral ou roi d'Esclavonie ; en compagnie d'Espiet et de Baudri, il fait des prodiges de valeur. Atenor est armé de Froberge, l'épée célèbre qui passera aux mains de Renaud. Maugis et le païen engagent un duel, où tous deux déploient autant de vaillance que de vigueur. D'un coup heureux, Maugis tranche le bras qui portait Froberge, et, malgré les prières d'Atenor qui le supplie de lui rendre la précieuse épée, il l'achèverait, si le blessé, en voulant monter sur Bayard et s'enfuir, n'était renversé et étranglé par le terrible coursier. D'ailleurs le même Bayard, pendant que son maître était aux prises avec Atenor, a déjà poursuivi, attaqué, étranglé le cheval du païen. Il se comporte déjà en créature intelligente et prélude aux combats qu'il soutiendra pour le compte de Renaud.

Dans les Fils Aymon, pendant le duel de Beges de Toulouse et de Renaud, Bayard engage de son côté la lutte avec le cheval du Sarrasin, si bien que, lors de la rentrée triomphale des vainqueurs, les Bordelais se disaient l'un à l'autre :

« Ainc mais n'avint tel cose à fil d'emperéor;
» Baiars prist le cheval et Renaus le segnor[1]. »

Pendant le combat d'Ogier et de Renaud, quand les deux chevaliers ont perdu les arçons et continuent la lutte à pied, les deux chevaux Broiefort et Bayard imitent leurs maîtres et se jettent l'un sur l'autre avec fureur. Ogier, craignant pour Broiefort, tire Courtaine et veut frapper Bayard, mais Renaud ne lui en laisse pas le temps[2]. De même dans le duel de Roland et de Renaud, lorsque Roland a été porté à terre par la faute de son destrier, Bayard d'une forte ruade blesse

[1] Éd. Michelant, p. 105.
[2] P. 209.

Veillantin à la tête, le force à briser ses rênes et à s'enfuir. Roland veut trancher la tête à Bayard :

> Quant Renaus l'a veü, ne le tint mie à befe
> Et a dit à Roland : « Que est ce que vous festes?
> » Ja est çou vilonie à home de vo geste.
> » Que demandes Baiart? Ja est çou une beste,
> » Se vos voles bataille, vers moi le venes querre.
> » Vous en aures asses, par les iols de ma teste.
> » Laisies moi mon destrier, il n'a meillor en terre ;
> » Et si est mes chevaux, bien est droit qu'il me serve[1]. »

L'origine donnée ici à Froberge n'a rien de fort intéressant, rien qui explique sa puissance merveilleuse. L'érudition et l'imagination du trouvère ont été à court également. L'auteur de *Fierabras* était mieux renseigné ; il savait que Froberge, comme Hauteclaire et Joyeuse, était l'œuvre de Galand, le célèbre forgeron[2]. Dans *Garin le Loherain*, son frère

[1] P. 241-242.

[2] *Fierabras*, v. 654-655 :

> Et Galans fist Froberge à l'acier atempré,
> Hauteclere et Joiouse où moult ot digneté.

M. Rajna fait, à propos du noms de Floberge, Froberge, Flamberge, les remarques suivantes : « In *Floberge* la seconda parte del composto sarà forse » *bercht*, luminoso ; nella prima vedrei dubitativamente il solito nostro *hlodo*. » Da confrontare *Hauteclere*, che potrebb' essere traduzione e forse preci- » samente del nostro vocabolo. *Froberge* dev' essere un' alterazione fonetica ; » in *Flamberge* suppongo un rawicinamento intenzionale a *flamme*. Tutt' » altre ipotesi nel Diez. *Et. W.* » — *Origini dell' Ep. Fr.*, p. 444, n. 2. A la page suivante, note 1, M. Rajna énumère les épées qui auraient été forgées par Galand, le Wéland ou Wieland des légendes germaniques.

Dans *Doon de Maience*, quand Charles et Doon s'arment pour se combattre, nous apprenons que, sans doute, Durendal que porte Charlemagne est l'œuvre de Galan, et qu'elle fut conquise sur l'amiral Braimant ; mais que *Merveilleuse*, l'épée de Doon, a été aussi forgée dans l'atelier de Galan « le fix à la fée » par un de ses apprentis. Quand elle fut achevée et trempée, la mère de Galan, après l'avoir rendue *faée* par ses oraisons et ses conjurations, la laissa sur un *andier* de fer, le tranchant tourné en dessous. Le lendemain, l'épée avait coupé en deux le landier sur lequel elle reposait. De là elle tint le nom de Merveilleuse. *Doon de Maience*, vv. 6902-6927. Cf. P. Michel et Depping, *Véland le forgeron* ; Ed. du Méril, *Histoire de la poésie scandinave*, p. 361, s.

Bègue de Belin possède une épée de ce nom. Mais ce n'est point à ces romans que pensait notre trouvère. Il songeait à imiter l'endroit de *Mainet* où Charles enlève Durendal à Braimant, et celui des *Enfances Ogier* où le bon chevalier reçoit Courtaine des mains du loyal Karaheu et conquiert Broiefort sur Brunamont:

Là conquist il Broiefort l'aduré,
Courtain s'espée qui tant fist à loer.
N'a homme en France qui l'en ost encontrer,
Pour que d'Ogier le couvenist garer.
Par Broiefort fu Ogier alosé
Et par les cous de Courtain redouté [1].

Les épées et les destriers des héros de nos chansons de geste attendent encore leur historien [2]. On me pardonnera, quand je rencontre les noms de Courtaine, de Bayard, de Froberge, de m'arrêter un instant. Nous ne sortons pas de la geste de Doon de Mayence et nous ne nous écartons guère du *Maugis*, qui, en tant que chanson de geste, dérive d'*Ogier de Danemarche* et de *Renaud de Montauban*.

D'après l'auteur de *Fierabras* [3], Courtaine serait l'œuvre de *Munificans*, frère de Galand:

Et Munificans fist Durendal au pui[n]g cler,
Musaguine et Courtain, ki sont de grant bonté,
Dont Ogiers li Danois en a maint caup donné.

Dans *Renaud de Montauban* [4], Ogier explique ainsi le nom de son épée:

« Ens el perron à Ais te fis jo essaier.
» Rolans i feri primes et li cuens Oliviers,
» Et je feri après, s'en trençai demi-pié.
» Iluec vos brisai jo, le cuer en ai irié.
» Par votre grant bonté vos fis je apointer,
» Por çou aves non corte, nel vos quier à nier. »

[1] *Chevalerie Ogier de Danemarche*, v. 3089, suiv. Je cite ce passage-ci d'après le ms. H. 247 de Montpellier. Le quatrième vers manque dans la version imprimée.

[2] V. P. Rajna, *Or. d. E. F.*, p. 443-449. Cf. Gautier, *Roland*, 11e éd., p. 384-386, 395-396. — [3] V. 651-653. — [4] P. 210.

Mais, dans les *Enfances Ogier*, la légende de Courtaine est fort différente. C'est l'épée que ceint Karaheu avant de rejoindre Ogier dans l'île du Tibre :

Puis çaint l'espée Brumadant[1] le sauvage,
Cil qui le fist ot à non Escurable,
Il n'en fit plus que celi e un autre,
Plus de vingt fois le fondi e ramasse ;
Et en argent l'esmera trente quatre.
Quand il ot fait, si fu mult avenable,
Puis l'empira par mervillous outrage ;
Il l'ensaia sur un pérom de marbre,
Qu'il le fendi de l'un cief dusqu'en l'autre.
Au resachier em brisa plaine palme ;
Lors ot tel duel, por un poi que n'esrage.
Lors le regrete come frere fet l'autre :
« Tant mar i fustes, bone épée [doutable]!
» Qui vos ara, ben doit avoir barnage
» Et en son cuer proueche e vasselage. »
Lors le rameure, gentement la rafaite ;
Corte avoit non et tot por cel afaire[2].

Plus loin, Karaheu revêt Ogier de ses propres armes et lui donne Courtaine, qu'Ogier conservera désormais :

« Ogier, dist-il, je vos donrai m'espée,
» Cortain la bone, qui tant est redotée[3]. »

Dans la version du *Renaud de Montauban*, publiée par M. Michelant, il n'est rien dit de l'origine de Bayard. Quand les fils d'Aymes sont adoubés chevaliers, on amène à Renaud un cheval

.....qui tos estoit faés ;
Baiars avoit à non, issi fu apelés.
La sele li fu mise et li poitraus fermés.
Onques ne fu tel beste à bors ne à cités.

Évidemment l'auteur de ce roman n'en savait pas plus long sur l'origine de Bayard que sur celle de Maugis. Quant à Fro-

[1] Le ms. de Montpellier, d'ailleurs très-incomplet en cet endroit, donne *Brunadon*, et plus bas *doutable*, que j'ai imprimé au lieu de *boutable*.
[2] *Chevalerie Ogier*, v. 1647, s. — [3] V. 2700, s.

berge, nous voyons que, dans la cérémonie de l'adoubement, Ogier ceint une épée à Renaud ; mais le nom de Froberge n'arrive que bien tard, lorsque les quatre frères se rendent à Vaucouleurs, à la p. 173 de la version imprimée, qui remplit 457 pages. On a vu plus haut que, d'après le texte de Montpellier, Renaud a emporté Froberge dans son pèlerinage. Dans le long récit que nous avons cité au commencement de cette étude, il est dit qu'il la tenait de Charlemagne [1]. C'était une solution simple ; on peut supposer que l'auteur se rappelait ces paroles d'Ogier à Renaud :

« Karles nostre emperere est mult preus et cortois.
» Ja vos dona il armes voiant tos les François [2]. »

Mais il n'y a dans ces vers qu'une allusion à l'adoubement des fils Aymon par l'empereur.

L'auteur de *Gui de Nanteuil* a cru rehausser l'intérêt du duel de Gui et d'Hervieu de Lion en y mêlant quelques noms empruntés aux légendes anciennes. L'épée qu'Ayglentine ceint à Gui est « une dez .III. que Galan fist seur mer [3]. » Celle d'Hervieu n'est pas moins remarquable :

Ele fu Vivien, si l'ot merveillez chiere ;
Une nuit saint Jehan li embla .I. lechierre [4].

Malgré cette illustre origine, elle se brise dans le bouclier de Gui. — Si l'épée de Vivien était destinée à si mal finir, que dire du destrier de Renaud ? C'est encore à Hervieu, c'est-à-dire à l'un des traîtres de la gent Ganelon, que le trouvère a eu l'étrange idée de le donner :

Baiart li amenerent, onques n'i ot croupière ;
Il ot sele d'yvoire à merveillez legiere [5].

Et dans le combat, quand l'épée d'Hervieu vient de se briser entre ses mains, Gui de Nanteuil, sans plus hésiter,

Au bon cheval Baiart a la teste tolue.

[1] V. 406. — [2] P. 117. — [3] V. 951. — [4] V. 1004. — [5] V. 1009, s.

Le trouvère voyait peut-être une leçon de morale dans le fait que l'épée et le coursier perdaient toutes leurs vertus une fois remis à des mains déloyales ; mais c'est là un point de vue très-moderne. Mieux valait laisser courir Bayard dans la forêt d'Ardenne et ne pas toucher à l'épée de Vivien.

Pour en revenir à Maugis, je dirai que son duel avec Atenor reproduit souvent les péripéties du combat de Brunamont et d'Ogier. Le second récit a été inspiré par le premier.

Maugis possède Bayard et Froberge ; il sait l'art des enchantements ; il n'a plus qu'à revenir auprès des siens. Il oblige Oriande à lui avouer de qui il est fils, quelle est sa famille. Dès lors, il est destiné à quitter Rocheflour.

Ici commençait pour le trouvère un second sujet : Maugis à la recherche, en *quête* de sa famille, employant toutes les ressources de sa science et de son courage pour vaincre les obstacles qu'il rencontrera sur son chemin. L'auteur n'était lié par aucun récit antérieur. Il créait lui-même la matière de son roman ; il avait libre carrière et pouvait faire preuve d'originalité. Dans le long extrait que nous avons donné, on a pu reconnaître une certaine science de la composition, l'art de conter sans trop de longueurs ; çà et là, de la vivacité, de l'esprit, une naïveté agréable. Ces qualités suffisaient-elles dans une œuvre destinée, non pas à rivaliser avec l'épopée grave et grandiose de l'âge précédent, mais à combiner d'une façon heureuse des éléments disparates, provenant les uns des chansons de geste, les autres des romans d'aventure et de galanterie ?

Je crains que la narration que je vais analyser ne satisfasse qu'à demi notre attente. Ce n'est pas en France que la fusion des deux genres s'achèvera en une épopée tour à tour noble, spirituelle et gracieuse. Nous sommes loin encore d'Arioste. Cependant c'est dans ces obscures origines qu'il faut chercher les racines du grand arbre qui, à la Renaissance, porta de si belles fleurs.

III

MAUGIS D'AIGREMONT

Analyse de la suite du texte

[**Fol. 158 r° *a***]. Oriande sait qu'elle va perdre son ami; elle en ressent une vive douleur. Arrive un messager de *Touleite la grant*. Les sages Goulias, Aufaré et Landri, demandent que Baudri se rende auprès d'eux dans les quinze jours. Ils ont trouvé dans un souterrain un livre que le sage Ypocras y avait caché. Baudri demande à sa sœur qu'elle lui prête Maugis. Elle y consent, mais sans espoir de revoir son ami.

Maugis s'arme et monte sur Bayard. Oriande charge Espiet de l'accompagner.

> Mez il li venist miex que il fu demourez,
> Que Baiart l'estrangla, ch' est fine veritez[1].

Les vieux maîtres les accueillent avec honneur; ils instruisent Maugis, qui fait de rapides progrès et reçoit la qualification de *Mestre* Maugis.

Maugis est donc allé tout simplement prendre ses grades à l'École de Tolède. Aux yeux du trouvère, les écoles arabes où l'on étudiait les sciences et la médecine sont purement des écoles de magie, et Hippocrate se trouve être le patron de cet art. L'événement qui appelle Maugis à Tolède est la découverte d'un livre du célèbre médecin. Nous quittons le domaine de la sorcellerie populaire et de la féerie du cycle d'Artus: la magie veut avoir les apparences de la science. La confusion d'ailleurs remontait loin; on sait les légendes sur Alexandre, Hippocrate, Virgile. D'après le Pseudo-Turpin, la magie ou nécromancie (*nigromance, ingromance* est un art qu'il est permis d'étudier; mais qui ne doit pas être pratiqué, parce qu'il

[1] A la fin du poème, Bayard tue Espiet d'une ruade; il ne l'étrangle pas.

ne saurait se passer du concours des démons. Les préceptes en sont formulés dans un livre exécrable (*liber sacratus, immo execratus*). Pour ces raisons, bien qu'il puisse être considéré comme le huitième des arts libéraux, il ne fut pas représenté sur les murs du palais de Charlemagne[1].

Galafre régnait sur Tolède et sur l'Espagne; il avait deux fils: Marsire ou Marsile, l'aîné, Baligan, *li mainsnés*[2]. Maugis s'éprend de la femme de Marsile, qui était belle, et lui témoigne en secret son amour. Au mois de mai, Galafre tient sa cour. Il rappelle à ses barons qu'il est vieux et frêle: il a cent ans passés.—[**158 r° b**] Il est très-inquiet à la suite d'un songe étrange:

1 Anuit songei .I. songe dont moult sui effreés,
Quer il m'estoit avis, ains qu'il fust ajournés,
Là dehors en chele isle tout contreval les prés,
Tout iert mon cors d'argent, et mon chief sourorez
Et mi dui pié de plon: ainsi iere formés.
5 Puis nous venoit d'oisiaus et de bestez plentés
Que onques n'en vit tant homme de mere nés.
.I. lion y avoit qu'estoit descaennez,
Le chief m'ostoit du bu par fine poostés.

[1] V. mon édition de Turpin au ch. XXXI: « De septem artibus quas Karolus depingi fecit in palatio suo », p. 60; — à propos des magiciens de Tolède, *Morgante*, c. XXV, ott. 43:

. . . . . .sendo in Tolletta
Dove ogni negromante si raccozza.

Dans le même chant (ott. 81), Marsile a recours aux sages de Tolède pour qu'ils interprètent les prodiges qui ont suivi son accord avec Ganelon.

[2] Le trouvère connaissait la légende du séjour de Charlemagne en Espapagne. Au fol. 167 v° *b*, il est parlé d'un haubert que l'empereur avait jadis conquis sur Braimant. Maugis à la cour de Galafre, défenseur de Marsile, qui en fait son sénéchal, ressemble fort à Mainet; mais ses amours sont moins excusables V. pour cette légende ancienne mentionnée par le Pseudo-Turpin, et dont on a la forme la plus agréable dans les *Reali*, M. G. Paris, *Hist. poét. de Ch.*, ch. III, p. 227, s. L'auteur de la Chronique, si longtemps attribuée à Turpin, a eu sans doute le premier la pensée de faire de Balugant, l'émir de Babylone, un frère de Marsile.— De longs fragments du *Mainet* primitif, environ 800 vers, ont été retrouvés en 1874 par le regretté Boucherie et publiés par M. G. Paris dans la *Romania*, juillet-octobre 1875. Cf. Gautier, *Ep. Nat.*, 2e éd., III, p. 37-40.

Apres chele avison fu en une autre entrés
10 Que il m'estoit avis que Maugis le senés
Les oisiaus et les bestez cachoit de ches regnés,
Et de prendre Maugis sunt moult forment penés.
Par lui estoit Marsile mes fix roi couronnés,
Et Baligan en [Perse] iert sus .I. pin montés[1].
15 Tuit i furent li arbre du païs aclinés.

Maugis explique le songe. L'empereur de Perse doit venir attaquer Galafre et le tuera. Maugis secourra les fils de Galafre. Marsile restera roi d'Espagne et Baligant sera élu roi de Perse. A peine Maugis a-t-il parlé que le songe se réalise. L'amiral de Perse campe déjà sous les murs de la ville. Galafre, au premier choc des armées, est tué par l'amiral. — [**158 v°** *a*] Le géant Escorfaut, armé d'une épée, de cinq épieux, de cinq dards, de trois couteaux, d'un croc, d'une besaiguë et d'une masse, promet à l'amiral de prendre Tolède. Il commence par enfoncer à coups de masse la porte de la ville; mais les assiégés ont le temps de laisser tomber la *porte coulante de cuivre sarrazinour*. Marsile et Baligant tentent une sortie; le premier est fait prisonnier par Escorfaut. Sa femme se désole; Maugis la réconforte. — [**158 v°** *b*] Il s'arme et va à la rencontre du géant. Après bien des coups donnés et reçus de part et d'autre, ils échangent quelques paroles. Maugis apprend à Escorfaut qu'il est fils du duc Beuves. Comme il se fait tard, le géant propose d'interrompre le combat[2]. — [**159 r°** *a*] Tous deux vont passer la nuit au camp de l'amiral. Celui-ci s'engage, si Maugis est vainqueur, à livrer son royaume et sa tête. Les barons de Perse, après avoir vainement essayer de détourner leur seigneur de cette pensée, consentent à le *pleiger* envers Maugis. Escorfaut héberge Maugis et renvoie Marsile à Tolède.

[1] Ms. « en presse. »

[2] Cf. le combat d'Ogier et de Braihier. Les deux géants se portent le doigt aux dents comme garantie de leur fidélité à leur parole. Dans *Ogier* :

Pour le miex crerre feri son doit au dent;

Ici :

Son doit fiert à sa dent pour Maugis miex fier.

Le jaiant moult se paine de Maugis aeisier,
Mès onques n'acointa plus felon losengier.

Le lendemain matin, le combat est repris. Si Maugis voulait adorer Mahomet, Escorfaut lui donnerait en mariage sa fille.

.....Escorfaude au vis cler
Qui est assez plus noire qu'errement destrempé [1].

Maugis refuse et finit par le tuer. Les barons de Perse tiennent leur parole, livrent l'amiral, et Marsile lui tranche la tête.—[**159 v° a**] Aquilant de Maiogre, parent de l'amiral, part pour Valdormant son domaine; mais les barons de Perse prennent Baligant pour amiral et seigneur. C'est lui qui secourra Marsile contre Charlemagne. Marsile est roi de Tolède; il prend Maugis pour sénéchal, puis commence la guerre contre Aquilant. On assiége la cité de Valdormant. La reine Ysane apprend que Maugis est chrétien et dès lors s'intéresse à lui; son fils Brandoine et Aquilant font une sortie.—[**159 v° b**] Maugis tue Aquilant; deuil d'Ysane:

Mès vous l'avez souvent en .I. proverbe oï
Que jenne fame a tost oublié viel mari.

Le siége se continue. Ysane envoie par Espiet des messages d'amour à Maugis. Celui-ci pénètre la nuit dans la ville par une *fausse posterne* et a un entretien avec elle dans un verger pendant qu'Espiet fait le guet. —[**160 r° a**] Ysane reconnaît Maugis à l'anneau qu'il porte à l'oreille; elle lui apprend qu'elle est sa tante. Il sort de la ville avec Espiet et rencontre le roi

[1] Cf. *Huon de Bordeaux*, v. 6520, s. Le géant Agrapart fait la même offre à Huon:

« Si te donrai .I. moult rice present:
» Ma suer germaine, noire est com arement;
» Graindre est de moi, si a .I. piet de dent. »

L'expression si fréquente dans les chansons: *noir comme arrement*, ou *errement destrempé*, noir comme l'encre, s'est conservée dans le franco-italien: *negro cum agrament stemprà*. *Bovo d'Antona*, v. 1160, éd. de M. Rajna, à la fin des *Reali di Francia*.

Brandoine : combat des deux cousins germains. — [**160, r° *b***] Embarras de Maugis, qui sait avec qui il se bat.—[**160, v° *a***] Maugis renverse Brandoine, lui révèle leur parenté, et le menace de le tuer s'il ne se convertit pas. Brandoine renie Mahomet, et tous deux rentrent dans la ville, où Ysane pleure à la vue de leurs blessures. — [**160 v° *b***] Après le baptême de Brandoine la paix est conclue, et Maugis revient à Tolède avec Marsile, qui a pleine confiance en lui et lui remet son pouvoir et ses trésors. Maugis n'en continue pas moins ses amours avec la femme de Marsile ; et une nuit, un Sarrasin les aperçoit tous deux dans la chambre de la reine. — [**161 r° *a***] Marsile est averti ; il accourt, frappe à la porte et la fait enfoncer.

Mais Maugis s'est transformé en un cerf dont les andouillers sont garnis de pierres étincelantes. Le roi n'en menace pas moins la reine. Celle-ci consent à être brûlée vive si elle a eu avec Maugis d'autres rapports qu'avec la bête que l'on voit[1]. —[**161 r° *b***] Maugis raconte sa mésaventure à ses maî-

[1] Paulin Paris (*Histoire littéraire*, XXII, article sur *Maugis d'Aigremont*) a présenté une analyse très-développée des amours de Maugis avec la femme de Marsile, dont le trouvère oublie de donner le nom (Bramimunde), et avec Ysane. Il remarque que la surprise des amants et la proposition que fait la reine de subir l'épreuve du feu sont des emprunts au *Lancelot du Lac*. En comparant les citations contenues dans cet article et le texte de Montpellier, je constate dans ce dernier une lacune au fol. 161 r° *b*.— On voit dans mon résumé que, lorsque Maugis et Espiet quittent l'Espagne, ils perdent les provisions que les vieux maîtres leur avaient données, puis se réfugient dans un bois. Mon texte continue ainsi :

A icheste parole la nuit si les sousprent;

Or personne n'a parlé. L'analyse de l'*Histoire littéraire* permet de remplir cette lacune. Chemin faisant, Maugis et Espiet ont faim. Maugis demande conseil au nain, qui trouve un expédient :

« Sire, dist Espiet, vos parlés malement,
» Desesperer est pire que venins de serpent.
» Meillor larron de vous n'a dus qu'en Orient,
» Je méismes en sai quanque mestier appent;
» Si emblerons assés et dourons largement.
» Tolons denier as riches, donons à povre gent.
» Jà n'en pesera Dieu, le pere omnipotent. »
Dist Maugis : « Tu paroles bel et courtoisement. »

L'*Histoire littéraire* ajoute : « Il faut convenir que les règles de l'honneur

tres Baudri, Bourias, Ferrant de Rise. Ils lui donnent un bouclier d'or et deux mulets chargés de provisions. En compagnie d'Espiet, il quitte Tolède. Cependant Escorfaut de Monglai a trouvé dans la chambre de la reine les gants de Maugis et les a remis au roi. On poursuit Maugis ; mais Espiet et lui se réfugient dans un bois, après avoir abandonné leurs deux sommiers. De là, ils vont offrir leurs services à l'amustant de Melent. — [**161 v°** *a*] L'amustant est en guerre avec Vivien de Monbranc. Dans la mêlée, les deux frères sont aux prises un moment ; puis se séparent, et Maugis tue le roi ou amachour Sorgalan.—[**161 v°** *b*] Vivien emporte le corps de Sorgalan à Monbranc, lui fait de belles funérailles et devient l'époux d'Esclarmonde. Il envahit les terres de Beuves d'Aigremont.

Maugis se décide à aller à la recherche de son père et de sa mère. — [**162 r°** *a*] Maugis fait ses adieux à l'amustant de Melent, qui le comble de présents :

Donner li fist d'avoir carchié .I. arragon;
A Espiez donna .I. bon destrier gascon,
Et o sommier mener li donna .I. garchon
Qui ot non Fousifie [1] et est de sa maison.

Un paumier qu'ils rencontrent leur apprend qu'Hernaut de Moncler et Othes d'Espolice sont assiégés dans Moncler par l'empereur Charles depuis un an. Maugis envoie Espiet à Maiogre, pour demander des renforts à Ysane et à Brandoine.

et de la courtoisie ont fait quelque progrès depuis Maugis et le trouvère qui l'avait choisi pour son héros. »

M. Rajna, au sujet de la sympathie dont est entouré le larron Maugis, rappelle que l'auteur du *Renaud,* « un peu socialiste », a le soin de nous avertir que Maugis n'enleva jamais rien aux pauvres :

Mes onques à vilain n'embla un oef pelé...
Mes ainc n'embla vilain vaillant un esperon.
(*Orig. d. Ep. Fr.*, p. 435.)

[1] Dans *Simon de Pouille, Folsifie* est un messager que l'amiral Jonas envoie aux chrétiens avec le dessein de les faire tomber dans un piége. Fr. Michel, préface de *Charlemagne,* p. XCVI, Gautier, *Ep. nation.*, 2e éd., III, p. 349, note.

La ruse que Maugis emploie pour entrer dans Moncler mérite d'être rapportée :

Maugis et Fousifie vont vers l'ost de Paris.
Moult par est le bon lerre esmaiez et pensis
Comme il entre en Moncler dont li mur sont voutis.
Oes de quel boidie Maugis s'est entremis.
5 De Baiart descendi par dessous .II. olis,
Vistement se desarme, n'i a plus terme quis;
Sus Baiart est monté, le bon destrier de pris,
Maugis vest maintenant .I. moult blanc souplis
Et desus cape close d'un sanguin de Paris,
10 Et capel rouge aussi avoit en son chief mis;
.II. gans ot en sez mains plus blanc que flor de lis.
Sus le cheval monta qui fu fort et braidis.
Bien semble cardinal, par foi le vous plevis.
Puis dist à Fousifie assez valent avis:
15 «Chest sommier me menez droit à Moncler la chis.
»Se Franchois t'aresonnent, ne soiez esbahis,
»A qui est chel sommier? — di lor, biau dous amis:
»A .I. cardinal est de Rome beneïs.»
Atant s'en est torné, à la voie s'est mis.

20 Quant departi se fu Maugis de Fousifie,
A l'ost Kallon s'en va toute la voie antie,
Es hebergez entra par une praerie,
Outre s'en va par l'ost, n'i a chil qui desdie.
Le roi se sist devant seur .I. drap de Roussie,
25 Le sommier voit passer, à haute vois escrie:
«A qui est chil sommier? ne me chelez tu mie.»
Fousifie respont où moult ot de boidie:
«Sire, à .I. cardinal de Romme la garnie,
»Mès larrons orgueilleus, que le cors Dieu maudie,
30 ».XXX clers nous ont mors par lor grant estoutie:
»A paine ai amené chesti à garantie.
»Mi sire vient ichi tout seul sans compengnie.»
«Chen poise moi, dist Kalles, se Dex me beneïe.»
Adonc monta le roi, il et sa baronie,
35 Encontre le legat vont moult grant compengnie.

Devant le tref l'encontrent de soie d'Aumarie.
Maugis lieve la main qu'il ot bele et fornie,
Et les saigne et assoult de Dieu le fix Marie.
« Sire legat, dist Kalles, mon cuer moult se gramie
40 » Des larrons orgueilleus, que Ihesus maleïe,
» Qui vous ont assailli et votre gent leidie. »
Et Maugis li respont, qui entent la boidie :
« Sire emperere Kalles, ne leiroi ne vous die,
» Par vous i sunt li lerre qui font la roberie.
45 » Mi sire l'apostole en a bien l'œvre oïe.
» Sus païen deüssiez mener cheste estoutie.
» Or avez cheste terre gastée et essilie. »
« Sire legat, dist Kalles, se Dex me beneïe,
» Il commencha premier cheste estoutie. »
50 » Sire roi, dist Maugis, lessiez votre folie,
» Je parleroi o conte et à sa baronnie,
» Quer je i voudroi mès hui prendre hebergerie. »

Dist l'emperere Kalles : « Biau sire cardinal,
» Vous en vendrez o moi, moult par me sera bel. »
55 « Non ferai, dist Maugis, ains irai au castel,
» Quar parler vueil au conte et à cheus de l'ostel,
» Volentiers abattre la noise et le chembel. »
« Ales, dist l'emperere, au cors .S. Daniel. »
Et Maugis esperonne, si s'en torna isnel.
60 Devant lui esgarda contreval .I. ruissel,
Fousifie a veü ester sus le ponchel ;
A l'issir des hebergez, u pendant d'un vauchel,
Encontre de vitaille carchié .III. poutrel,
De pain, de vin, de char, si i ot maint oisel :
65 Si les conduit Dunaimez, Salemon et Hoel.

Maugis voit les sommiers venir et amener
Que Naymes et Hoel et Salemon le ber
Conduisoient à l'ost pour Kallon presenter.
Moult est lie Maugis, le vaillant bacheler,
70 Petit prise son sens s'il nes en peut mener.
.I. encantement fet qui moult fet à loer.
Cheuz qui lez sommiers mainent, a fet si encanter

Qu'il lor fist du castel les tentez resembler ;
Les sommiers, qui vers l'ost prenoient à aler,
75 A fet vers le castel ariere retorner ;
A .II. barons puissans lez fet avant mener.
Quant Francheis l'ont veü, si prennent à crier :
« He ! Naimez de Baviere, où devez vous aller ?
» Voulez vous donques Kalle guerpir et adosser ? »
80 Maugis tint .I. baston, grant coup lor va donner,
Et dist li .I. à l'autre : « Or le lessiez aler,
» Chi a mal cardinal, Dex li puist mal donner.
» Ainz mez ne vi à prestre si vilain coup donner. »
Et Maugis lor commenche hautement à crier :
85 « Ales, fix à putain, Kallemaine conter
» Que Maugis le bon lerre l'est venu encanter.
» Fet me sui cardinal pour lui embriconner,
» Asses tost li feroi le siege comperer. »

Maugis entre au château avec Naymes, Hoel, Salomon et tout son convoi. Après que le comte Hernaut a rassuré les chevaliers français, Maugis se fait reconnaître de son grand-père, et lui apprend que sa fille Ysane est reine de Maiogre et qu'elle a deux fils qui viennent d'être baptisés : ils sont avertis du besoin où est le comte, et se préparent à le secourir. Cependant l'armée des Français attaque Moncler. Maugis désarçonne Ogier. — [**162 v° *b***] Hernaut et ses chevaliers entourent Ogier, qui est fait prisonnier. Le combat redouble de violence et les Français sont en pleine déroute. Guillemer l'Escot, avec quinze chevaliers, se réfugie dans un marais d'où ils ne peuvent plus sortir. Charlemagne fait prendre les armes à toutes ses forces. En passant près du marais, Hernaut raille Guillemer et ses Ecossais :

Le quens Hernaut les voit, o le flouri grenon ;
A Guillemer l'Escot a dit un gap felon :
« Sire Escot Guillemer, peschiez vous as poissons ?
» Il i a moult plus rainez que perchez ne saumons.
» Trestous vos Escotois, pleüst Dieu et son non,
» I fussent avec vous et Normans et Bretons[1]. »

[1] Cet épisode m'a tout l'air d'avoir été suggéré par les lourdes plaisante-

Quand Charlemagne et son *ost* arrivent sur le champ de bataille, Maugis rappelle Hernaut et son oncle le roi Othon d'Espolice. — [**163 r°** *a*] Ils rentrent dans Moncler. Charlemagne fait donner l'assaut à la ville. En voyant Guillemer dans le marais, Griffes et Charles se moquent de lui au lieu de l'aider. L'assaut échoue, et Guillemer qui a été oublié est obligé de se rendre à Hernaut. — [**163 r°** *b*] Un messager apporte la nouvelle que Beuves d'Aigremont, serré de près par Vivien l'amachour, demande d'être secouru. Maugis se déguise en *paumier* ou pèlerin :

Le bourdon prent u poing et l'escrepe au costé,
.I. capel ot u chief en trente lieus chité,
Son vis a taint d'une herbe qui est de grant bonté[1].

ries que Renaud décoche à Ogier quand celui-ci a dû repasser la rivière :

« Ogier, ce dist Renaus, estes vos pescheor?
» Se tu as pris anguiles u troites u saumon,
» Fai m'ent tel compaignie, com doit faire frans hom.
» U tu passes cele ewe, si vien joster à nos...
(P. 207, cf. 210-211.)

Renaud, en le voyant sur l'autre bord de la rivière, lui dit en raillant de lui vendre les poissons qu'il avait pris, ou bien s'il voulait jouter encore contre lui, qu'il allait le joindre de l'autre côté. Bibl. bleue.

[1] Ce tour de Maugis n'est qu'une imitation, mais très-abrégée, du passage si connu du *Renaud de Montauban* (p. 250-257). La chape fait sans doute partie du costume de *paumier,* mais le vers du *Maugis* indique qu'elle avait une célébrité particulière. Ici, comme en d'autres endroits, l'auteur de la version publiée par M. Michelant me paraît altérer un texte moins prosaïque. Dans son récit, Maugis ne se sert guère de son chaperon que pour y mettre les trente livres que les seigneurs lui donnent; mais il semble que ce costume lui est ordinaire, car Richard dit à Ogier (p. 271) :

« Jou ai veü Maugis o le chaperon lé. »

J'accepterais volontiers, pour ma part, la supposition de M. Rajna : « In que » tempo egli (Maugis) possedeva probabilmente una *tarnkappe,* e poteva a » suo piacere rendersi invisibile. » *Or. d. Ep. F.,* p. 435. Dans *Gaufrey* (v. 8195, s.), Malabron revêt sa cape quand il veut devenir invisible :

Le folet ot sa cape vestu et endossé;
Si n'est nul qui le voie, che est la verité,
Puis que il a sa cape vestu et endossé.

A la page suivante, Malabron couvre Robastre d'un pan de son manteau et le délie sans que les géants s'en aperçoivent. Dans *Garin de Montglane,* Per-

Il se rend au camp des Français ; mais un espion de Charles, Grafumez, a été témoin de son déguisement et le trahira. Quand l'empereur voit arriver le pèlerin, il dit à Othon et à Othoé :

« Ves ichi un paumier, moult a son cors lassé.
» Il pert bien à sa char qu'il a moult loing esté. »
Dist Sansez de Borgoigne : « Vous ditez verité,
» I tiex menues gens aront la majesté.
» Nous, haus hommez, povon moult estre espuanté
» Qui tuon les vilains qui gaaignent le blé. »
Dist l'emperere Kalles : « Vous dites verité[1]. »

[**163 v°** *a*] Maugis les salue ; il vient des pèlerinages de St-Jacques et de Rochemadour ; il demande à manger. L'empereur tient à le servir lui-même, et, après le repas, lui donne un hanap d'argent. Au sortir de la tente de Charles, Maugis rencontre l'espion Grafumez qui l'arrête, lui dit qui il est, appelle à l'aide. — [**163 v°** *b*] Après une lutte violente, Maugis est amené à l'empereur ; on le charge de chaînes. Charles envoie Grafumez offrir à Hernaut de lui rendre son petit-fils, si de son côté il veut se soumettre. Mais Fousifie rencontre Grafumez, se dit espion lui aussi de Charles, se fait tout raconter, puis assomme à demi le malheureux, que le comte Hernaut ordonne de pendre à un pin. La colère des Français est grande. Cependant le messager de Beuves repart pour Aigremont avec une lettre pour le duc ; on lui fait savoir que Maugis est son fils, et pourquoi on ne peut lui porter secours. Le messager tombe entre les mains des Sarrasins ; on trouve sûr lui la lettre et on la fait lire

A un clerc renoié dont en l'ost assez ont.

digon l'enchanteur ayant emprisonné Robastre, Malabron apporte à son fils la cape invisible d'Auberon. Robastre recouvre sa liberté et s'amuse à jouer mille tours à ses ennemis et à ses amis. Gautier, *Ep. françaises*, 2e éd., IV, 251 — Nous verrons plus loin qu'Espiet se sert d'un *capel* pour ses enchantements ; est-ce une réduction de la chape en question ?

[1] Nous avons ici la première forme, timide encore, mais déjà éloquente, de cette protestation contre la dureté féodale que La Bruyère devait exprimer avec tant d'énergie en faveur des paysans, qui méritent « de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

[**164 r° *b***] Vivien, enchanté de ce qu'il apprend, laisse le messager rentrer dans Moncler. Quand Beuves est renseigné, il fait écrire à ses frères Girard de Roussillon, Doon de Nantueil, Aymes de Dordonne, Renier de Vantamise. Pour protéger le départ du messager, Beuves sort de grand matin et surprend les gardes de l'ennemi. Il tue Corfrain et blesse Danemont d'Abilant. — [**164 v° *a***] Vivien s'arme et attaque Beuves. Leurs chevaux sont tués. Beuves est relevé par ses chevaliers et rentre dans Aigremont. L'amachour est furieux :

Forment li oïssiez le duc Buef menachier,
Mès il fet moult que fol de tel chose afichier :
Par temps li couvendra d'autre Martin pleidier[1].

Espiet est arrivé à Valdormant ; sur son avis, Brandoine réunit son armée, et avec sa mère Ysane part pour secourir Hernaut de Moncler. On campe à quelques lieues de Moncler. Brandoine envoie Espiet saluer son aïeul de sa part. Espiet veut traverser l'ost de Charlemagne :

N'ot que .III. piez de lonc, si pot bien randonner ;
.I. enfant de .VII. ans semble le bacheler,
Si en a plus de .C. qui n'en veut mesconter,
Et sot trestous langagez courtoisement parler.

Espiet entre sous la tente de Charlemagne, et, irrité de ce que Maugis est prisonnier, forme le projet d'effrayer l'empereur. Celui-ci le trouve très-beau et lui demande qui il est[2].

[1] Cf. *Gui de Bourgogne*, v. 1402-1404.

[2] Espiet est beau en souvenir d'Auberon.

Si n'a de grant que .III. piés mesurés ;
Mais tout à certes est moult grant sa biautés,
Car plus est biaus que solaus en esté.
(*Huon de Bordeaux*, v 3155, s.)

Quand Auberon raconte à Huon comment une fée, après l'avoir condamné à ne pas grandir, lui accorda par compensation le don de beauté, il dit de lui-même :

« Autant sui biaus con solaus en esté. »
(V. 3512.)

Il en dit autant à Charlemagne, v. 10400.

Le nain-chevalier de *Lancelot du Lac* est laid.

Espiez fu dolent, forment ot grant doulour
Que Maugis en prison estoit à tel doulour ;
Pour chen veut à Kallon fere .I. poi de paour.
Maugis l'a conneü, n'ot mès joie gregnour ;
5 Volentiers i parlast, s'il en eüst leisour.
Espiez s'aresta devant l'empereour.
Kalles le regarda, si li dist par amour,
Quer mès si bel enfant n'avoit veü nul jour,
Il li a dit : « Enfes, ditez moi, par amour[1],
10 » Où ales vous? dont estez? dont sunt vo conditour? »
« Sire, dist Espiez, Ihesu le creatour ;
» Mez de mon errement vous dirai la vraiour.
» Je sui nes de Touleite, fix d'un encanteour ;
» De son mestier m'aprist et de ses sens plusour.
15 » Tant en sai que vous onques ne veïstez meillour.
» Je sai bien ostoier .I. faucon osteour
» Et garder par mestrie .I. destrier misaudour.
» De trestous estrumens ne fu tel deduitour :
» Biez sai chanter et lire et sui bon conteour ;
20 » N'onquez ne fu à homme duc, princhе ne contour,
» Se je vueil, que sa fame ne m'emast par amour.
» Or est mon pere mort, si vois querrant seignour. »
» Par S. Denis, dist Kalles, tu es de grant valour.
» Ne fust une deschez, à moi fust le sejour.
25 » Monstrez nous de vos giex la mestrie et la flour.
» Je te donrai assez, se es tel joueour. »
» Sire, dit Espiez, volentiers sans demour.
» Vous en ares assez, mez n'en aiez freour,
» Quer de bons et de biaus en verrez ja plusour. »

Li tref fu large et grant d'un paile de Tudele,
Et la plache fu grant, tous furent en rouele.
Espiez .I. capel fist de gla[y et] de cenele[2],
Sel mist sus le jonchel qui fu fresche et nouvele,
Puis a feru dessus du rain d'une canele.
35 .I. encantement fist où ot mestrie bele,

[1] Ms. « mez enfes. »
[2] Ms. « de gla de cenele. »

Quar vis fu à Kallon que dessus la rouele
Du capel de bo[n]et qui fu fet à Tudele [1],
Du capel de bo[n]et qui fu fet à Bordele,
Sailli demaintenant .xxx. et une puchele ;
40 Vestuez sont d'orfrois, petitez les memmeles.
Fol. 165 r° a. L'une cante .I. sonnet, et l'autre une viele.
Onques mès melodie ne fu veü tant bele.

L'encantement fu fier, de voir le vous plevis,
Que à tous fu ensemble et à Kallon avis
45 Que tous les semble à estre en gloire en paradis.
Moult s'en rist bonnement le bon lerre Maugis.
Li encantement faut et finement a pris ;
Kalles li emperere en a durement ris,
Onques mès menestrel ne vit si bien apris.
50 « Segnors, dist Espiez, ne soiez esbahis.
» Ja en verrez .I. autre qui encor vaut tex .x. »
Il fiert sus le capel, tantost en sunt saillis
.II. grans serpens felons et .IIII. coquatris,
Escorpions et tigrez plus de .LXX.
55 Qui s'entrecombatoient comme deables vis.
N'i vousist l'emperere pas estre pour Paris.
Il reclame S. Jaque et le ber S. Denis
Que de mort le deffende, que il n'i soit malmis.

Moult par fu orgueilleus ichel encantement,
60 Quer avis fu à Kalle et à toute sa gent
[2] . . . . . .
Quer laiens ot de bestez si grant c[r]ooullement
Que il ne garde l'eure que il muire à torment;
Et gietent feu et flambe issi espessement
Que tout le paveillon en alume et esprent,
65 Et que Kalles meïsme à sa barbe le sent.
A sa main l'a sachié que peus en sache .c.

[1] Ms. « bovet. » Le scribe n'a pas compris l'expression *chapel de bonnet* qu'il avait sous les yeux ; après avoir d'abord écrit *bonnet,* il a barré le mot d'un trait rouge et l'a remplacé par « bovet. »

[2] Lacune évidente, probablement d'un vers.

Il se voue à S. Jaque et au ber S. Vinchent.
Espiez et Maugis en rient bonnement.
Et quant chen fu venu que il prist finement,
70 Kalles ne fu si lie pour l'or de Bonivent,
Et dist à Espiez : « Amis, à moi entent.
» Le matin te feroi paier à ton talent. »

Espiet, malgré sa suffisance, n'invente guère. Sa conversation avec l'empereur rappelle en bien des points le passage de Huon de Bordeaux où le chevalier, tombé dans une affreuse misère pour n'avoir pas respecté les ordres d'Auberon, rencontre Instrument le Jongleur, et va offrir ses services à Yvorin. Parmi les talents dont Espiet se vante, plusieurs sont empruntés à Instrument et à Huon, à l'un ceux de ménestrel, à l'autre ceux d'élever l'épervier et de se faire aimer des belles dames[1]. Merlin, de son côté, s'est vanté à Viviane de posséder de grands secrets. Le premier jeu d'Espiet est une reproduction de celui par lequel Merlin essaye d'abord de satisfaire la curiosité de la jeune fille : « Merlin se tire un peu à l'écart, » fait un cercle, revient à Viviane et se rassied sur le bord de » la fontaine. L'instant d'après, la demoiselle regarde et voit » sortir de la forêt de Briosque dames et chevaliers, écuyers » et pucelles se tenant main à main et faisant la plus belle fête » du monde. Puis jongleurs et jongleresses se rangent autour » de la ligne que Merlin a tracée, et commencent à jouer du » tambour et d'autres instruments. Les danses s'ébranlent et » les caroles, plus belles et gracieuses qu'on ne saurait dire[2]. » — Le second jeu d'Espiet est d'un tout autre caractère : des serpents lancent des flammes et épouvantent les assistants. Plus loin, Maugis y aura recours dans sa lutte avec l'enchanteur Noiron. Dans Gaufrey, Malabron l'emploie pour mettre en déroute les dix géants qui ont enchaîné son fils Robastre[3]. Maugis, pour accomplir ses plus surprenants prodiges, se borne à prononcer un *charme*. Espiet a recours aux procédés de l'art. Il trace un cercle comme Merlin, pose un chapeau

[1] *Huon de Bordeaux*, v. 7214, s.; 7401, s.
[2] P. Paris, *R. d. l. T. R.*, II, p. 177.
[3] *Gaufrey*, v. 8627, s.

sur le sol et frappe dessus comme tout enchanteur bien appris.

L'empereur garde Espiet à dîner. Le soir venu, le «folet» enchante Charlemagne et ses barons; ils sont pris d'un lourd sommeil. Espiet veut alors délivrer Maugis; mais les fers sont trop lourds et bien rivés. Maugis prononce un *charme* ou formule magique, et ses chaînes volent en éclats. Le «folet sené» lui conseille de partir. — [**165 r°** *b*] Sans Espiet, Maugis eût tué Charles; il se borne à placer dans la main de l'empereur un gros bâton, barbouille de noir le visage de Milon, coupe les grenons du comte Elimant et tond Garin. Ils brisent les coffres, enlèvent tout l'or et l'argent, et en chargent un fort sommier. Maugis monte sur le cheval de l'empereur. Puis ils chargent quinze sommiers de provisions. Maugis demande congé à Charles, et ils s'en vont. Maugis se dirige du côté de l'armée de Brandoine, tandis qu'Espiet conduit les sommiers à Moncler. Mais Lambert le Berruyer se trouve sur le chemin de Maugis. — [**165 v°** *a*] Il le reconnaît et voudrait l'arrêter. Maugis le renverse de cheval, puis arrive au camp de Brandoine.

Cependant Charles et les quatre seigneurs se sont réveillés; ils apprennent que Lambert est grièvement blessé, et constatent que la vaisselle d'or et d'argent a été enlevée. — [**165 v°** *b*] De même on a fait main-basse sur tous les vivres du roi. Landri, un traître, frère d'Amauri (les auteurs de cette guerre entre Charles et Hernaut), conseille d'assaillir Moncler. Les Français, conduits par Amauri, vont fourrager et mettent le feu à un des villages d'Hernaut. Ils rencontrent Maugis et l'avant-garde de Brandoine. Amauri tue Guinemer de Maiogre; mais, légèrement blessé par Maugis, il prend la fuite. Charlemagne fait prendre les armes à Landri de Vermandois, frère d'Amauri, et à quinze mille chevaliers. — [**166 r°** *a*] Maugis, dans le combat qui s'est engagé, tue Landri : mais il est entouré, et son cheval est tué sous lui. Il sonne du cor, et Espiet lui amène Bayard. Brandoine arrive à son tour, suivi de ses barons et de son armée.

[**166 r°** *b*] Charles apprend à qui il a affaire. Il se met à la tête de toute son armée. Hernaut et Othon d'Espolice envahissent le camp, pillent et brûlent tout. Charles, du haut d'une

montagne, contemple avec effroi l'armée de Brandoine. De son côté, Maugis a reconnu l'oriflamme et le dragon de l'empereur. — [**166 v°** *a*] Le combat s'engage, Hernaut de Moncler vient y prendre part. Brandoine et lui se combattent sans se connaître, et le comte n'est sauvé que par l'intervention d'Espiet et de Maugis. L'aïeul et le petit-fils s'embrassent et les Français sont repoussés. Charles apprend que son camp a été pillé. — [**166 v°** *b*] Charlemagne voit la victoire de l'ennemi et prie Dieu de garder la France «qu'elle ne soit honnie.» Le soleil, qui était haut encore, se couche aussitôt et le combat s'arrête. L'empereur, découragé, écoute l'avis du duc Sanses; il charge Sanses et trois autres barons de demander à Hernaut de lui rendre Dunaimez, dont les conseils lui sont nécessaires. — [**167 r°** *a*] A ce moment, Hernaut recevait un secours d'hommes et de provisions que lui envoyait la fée Oriande. Il permet aux barons prisonniers d'aller au camp de l'empereur. — [**167 r°** *b*] Les Français auraient un pauvre repas si Espiet ne leur amenait de Moncler un convoi de vivres. Dunaimez conseille à l'empereur de s'accorder avec Hernaut. — [**167 v°** *a*] Dunaimez expose à Hernaut les conditions de la paix: l'empereur lui rendra son fief agrandi; mais, de son côté, il fera hommage à l'empereur et lui remettra les clefs de son château.

A lui ires à pié, en braies, trestout nu.

Maugis exige à son tour que l'empereur consente à venir combattre Vivien l'amachour, qui assiége Aigremont. Charles accepte. — [**167 v°** *b*] Charles reçoit l'hommage de Hernaut, lui donne le Val de St-Vincent et un riche *garnement* qu'il conquit jadis à Tolède, quand il occit Braimant:

Hons, quand il l'a vestu, mal ne douleur ne sent[1].

Il y a grande fête à Moncler; mais Maugis rappelle la situation de son père, et Charles donne l'ordre du départ. Un espion de Vivien court en apporter la nouvelle à l'amachour.

[1] C'est évidemment le haubert merveilleux que l'Orgueilleux avait ravi à Auberon, et qu'à son tour Huon de Bordeaux reprend au géant.

— [**168**, r° *a*] Vivien ne s'effraye pas, car tous les Sarrasins dépendent d'Esclarmonde :

Lors fet ses bries escrire sans nule arestoison,
Et mande sez amis à sa deffension,
Sorbaré d'Aumarie et le viel Faussaron,
Et le grant amu[r]afle de l'isle de Moisson,
L'amiral de Palerne et de Naplez Corbon,
Et de Mase Fabur, et le riche Amadon,
Et Ronflart et Flambart et le roi Rubion.
Avant en Sarragonne manda Matefelon.
A Rise s'asembla la mesnie Noiron.

Les païens sont réunis sous les murs d'Aigremont. Beuves et la duchesse s'effrayent d'abord en voyant toutes ces tentes ennemies. Mais du côté du *Pui Droon,* Beuves aperçoit une enseigne suivie de beaucoup d'autres : c'est celle de son frère Girard de Roussillon. Puis apparaissent les enseignes de Doon de Nanteuil, du vieux comte Aymes de Dordonne, qui est accompagné de ses fils Renaudin et Alard le blond. — [**168** r° *b*] Du côté du *pui* de Mayence brille l'oriflamme de France. L'armée de Brandoine vient se ranger à côté de celle de l'empereur. Au loin, Beuves distingue les enseignes de ses frères Hernaut et Othon. L'empereur tient un conseil et décide d'envoyer un messager à l'amachour. Ogier s'offre ; mais Charles ne l'accepte pas. Maugis se charge d'aller proposer à Vivien de « guerpir Mahom et ses grans foletés. » — [**168** v° *a*] Maugis rencontre sur son chemin Girard de Roussillon, son oncle, qu'il désarçonne sans le connaître ; mais les fils d'Aymes et Doon de Nanteuil accourent, et Maugis s'enfuit. — [**168** v° *b*] Charlemagne envoie à son secours ; mais on se reconnaît, et Girard est fier d'avoir un tel neveu. Maugis, arrivé devant Vivien, le salue suivant la formule ordinaire :

« Chil [Dame]dieu de gloire qui en crois fu pené
» Saut et gart le duc Buef d'Aigremont la chité,
» Et Hernaut de Moncler, le viel canu barbé,
» Et Kalle l'emperere qui est lor avoné,
» Et chestui amachour et trestuit si privé. »

Vivien le reprend courtoisement :

« Amis, dist l'amachour, tu n'es mie sené.
» Du salut que m'as fet ne te soi je nul gré,
» Si laie[n]z com tu l'as souhaidié et oré. »
Quant Maugis l'a oï, si a en haut parlé :
5 « Amachour, de Mahom soiez vous salué ;
» Burgibuz et Pilate et Noiron le desvé
» Vous soient hui ensemble tout à votre costé,
» Et Lucifer lor fix, e trestuit li maufé. »
« Amis, dist Viviens, or as tu bien parlé ;
10 » Des or mès peus tu dire ton bon et ton pensé. »
» Sire, chen dist Maugis, n'en iert mot trestorné.
» Mesagier ne doit estre de noient encombré.
» Je sui mesagier Kalle, le fort roi couronné.
» L'emperere vous mande, qui moult a poosté,
15 » Que lessiez Mahommet, si ferez que sené,
» Que pourchiaus estranglerent quant il fu enivré. »

Vivien s'emporte. Il a reconnu dans Maugis celui qui a tué l'amachour Sorgalant. Les païens entourent le chevalier ; il en tue cinq et s'élance sur Bayard, qu'il avait eu le soin de tenir par la bride. Dans ce danger, il reste fier et menaçant :

Il tint nue Froberge trestoute ensanglantée.
« Amachour, dist Maugis, ch' est verité prouvée ;
» Onques de bonne geste ne fustez engendrée,
» Quant m'as fet assaillir à ta gent mal senée.
» Par la foi que je doi à la vierge henourée,
» Ta mort si est escripte au trenchant de m'espée. »

Pendant que Maugis est ainsi entouré, son père est sorti d'Aigremont pour aller s'entendre avec ses frères ; mais, assailli par les païens, il est obligé de se réfugier dans une grotte, « le creus à la guivre », et de là, se couvrant de son bouclier qui ferme l'entrée, il appelle à son secours. Le bruit se répand parmi les païens que Beuves est mort. Maugis entend ce cri, et, sans demander congé à Vivien, part pour secourir son père. Il disperse les Sarrasins qu'il rencontre. — [**169 r°** *b*] Il appelle le duc, le dégage, et celui-ci apprend que le che-

valier qui vient de le sauver est son fils. Après une scène touchante de reconnaissance, tous deux se dirigent sans tarder vers Aigremont. Un enchantement de Maugis trouble la vue des païens, qui se jettent en furieux les uns sur les autres. Beuves et Maugis sont reçus par la duchesse, qui s'afflige à la vue des blessures de son époux. — [**169 v°** *a*] La duchesse apprend que Maugis est son fils; elle reconnaît l'anneau qu'il porte à l'oreille; elle est dans la joie.

Cependant les païens ont recouvré le sens, et Vivien se décide à employer un sien enchanteur qui sera le rival de Maugis. C'est Noiron, un géant tout noir qui sait plus que Simon Mage. Il commence par lancer une flèche qu'un diable conduit et qui, sans qu'on la voie venir, va percer un chevalier à côté de Beuves. En même temps, les assiégés s'imaginent que la ville est en feu, et courent çà et là. Le désordre est au comble. — [**169 v°** *b*] La lutte s'engage entre les deux enchanteurs. Noiron fait que la porte d'Aigremont saute hors de ses gonds, et les païens peuvent se répandre dans la ville ; mais Maugis fait apparaître une haute tour à la place de la porte; celle-ci est rétablie grâce à la surprise des païens. La lutte se continue donc dans l'intérieur de la place et les deux enchanteurs en viennent à se combattre corps à corps. Noiron est blessé. — [**170 r°** *a*] Il trouble l'esprit de Maugis et de ses alliés. Ils croient que Maugis se noie dans une eau courante, et les païens en profitent pour en tuer un grand nombre. Maugis, quand l'enchantement a pris fin, donne à son tour une preuve qu'il n'a pas oublié les leçons de son maître Baudri. Les païens se croient entourés de flammes, courent au hasard, se plaignent et se démènent. Maugis profite de leur désarroi pour trancher d'un coup d'épée le bras gauche de Noiron. Celui-ci appelle à son secours tous les diables d'enfer; ils ne peuvent rien contre Maugis qui est protégé par la vertu de l'anneau. Ils volent pareils à des corbeaux et font un grand bruit qui effraye les chrétiens. Tout autour de Maugis ils font jaillir la flamme des pierres et des cailloux. — [**170 r°** *b*] Les diables ne peuvent sauver Noiron des mains de Maugis, qui les a conjurés. Ils redoublent leur épouvantable tempête, et, après avoir mis le feu à trente maisons, vont se poser hors de la ville, sur une tour occupée par les païens. Elle s'écroule et

trois cents païens sont écrasés. Puis ils prennent leur vol et passent avec un grand fracas au-dessus de l'armée de Charlemagne. Noiron essaye encore son art contre Maugis. Celui-ci se croit assailli par un serpent:

Noiron li encantierre fu forment abosmé,
Du bras qu'il a perdu a moult le cuer iré.
.I. encantement fist dont il estoit sené,
Qu'avis fu à Maugis, le vassal aduré,
5 C'un serpent li sailloit, merveilleus et cresté,
Qui tant li getoit feu que tout l'avoit brullé.
Qui donc veïst Maugis du bon branc acheré
Escremir tout par li, com s'il fust forsené,
Et reclamer en haut Ihesu de majesté.
10 Qui le veut esgarder, bien semble forsené.
Le duc Buef qui le voit en est tout trespensé.
Cuident que li deable l'aient du sens jeté.
Du-Buef ist de la tour, et o lui son barné,
Où il estoient tuit pour li deable entré;
15 Venus sunt à Maugis qui estoit violé
De l'encantement fort qui si l'a estonné.
Dus Buef le cuide prendre, et o lui si privé,
Mès le primerain a Maugis si assené
Que mort l'a devant li à la terre versé.
20 Adonques fu dus Buef durement aïré;
Maugis avoit son fix à .S. Jaque voué
Qu'il le meite en son sens se il li vient à gré.
De l'encanteor n'ont tant ne quant avisé,
Quer d'un encantement fu pour eus avisé.
25 Quant de l'encantement fu Maugis descombré,
Et son pere duc Buef li a dit et conté
Comme il ot son baron orendroit afolé:
« Pere, chen dist Maugis, quer j'estoie encanté.
» Vees vous le glouton qui est à moi mellé?
30 » Onques mès ne vi homme d'encanter si sené.
» Se chïens ne m'eüst Damedieu amené,
» Par forche vous eüst à l'amachour livré;
» Par lui fust abatue sainte crestienté. »
« Biau fix, chen dist dus Buef, vous ditez verité.
35 » Beneïte soit l'eure que tu fus engendré. »

[**170 v°** *a*] Maugis fait prendre Noiron et on le lance au moyen d'un mangonneau dans le camp de Vivien[1]. Le corps en tombant tue Rubion de Carthage et s'écrase aux pieds de l'amachour, qui est couvert de sang. Cependant Maugis et Beuves se rendent au camp des chrétiens. En chemin, ils dispersent un corps de païens et font prisonnier le chef, Murgalant de Perse, qui promet de renier Mahom. Charlemagne tenait un conseil de ses barons. — [**170 v°** *b*] On était inquiet du sort de Maugis, dont on n'avait plus de nouvelles depuis qu'il s'était rendu au camp de Vivien. Mais Desier de Pavie voit venir la troupe des chevaliers d'Aigremont. Maugis raconte brièvement comment il s'est acquitté de son message. On baptise Murgalant, dont Beuves est le parrain. Charles lui donne un grand duché en Allemagne ; il s'appellera désormais Beuves l'Allemant. Le nouveau chrétien annonce que les païens attaqueront le lendemain, et on se prépare à leur résister. Mais un espion de Vivien court tout lui rapporter, et le matin les païens prennent les armes.

[**171 r°** *a*] Les païens s'avancent dans la prairie. Les Français forment sept *batailles,* l'armée de Brandoine trois. Charles répartit les batailles entre Brandoine, le roi Othon d'Espolice et les quatre frères. Maugis est en tête avec mille chevaliers ; il porte l'oriflamme. De leur côté s'avancent Vivien et ses barons. Maugis et son corps s'élancent les premiers. Beuves d'Allemagne, le nouveau chrétien, se distingue dans la mêlée.— [**171, r°** *b*] Vivien et son père se rencontrent deux fois. La seconde Beuves est fait prisonnier, et Vivien allait lui trancher

[1] La dame de Honguefort fait placer dans une perrière le sénéchal de Galides et un autre chevalier qui ont été vaincus par Bohor; ils sont lancés ainsi dans le camp des assiégeants. P. Paris, *R. d. l. T. R.,* V, p. 130-131. — Dans *Simon de Pouille*, qui paraît plus moderne que le *Maugis* (nous avons vu qu'il place Vivien d'Aigremont à la cour de Charlemagne), les chrétiens traitent de même Tristamant qui les a trahis :

> Amont la tour l'enmenent à guise de garçon,
> En mangonel le si saichent de rendon,
> Si a droit l'ont balancé com se fust un boucton.
> Aux piez l'Amirant chiet devant son pavillon

Fr. Michel, préface de *Charlemagne,* p. LXXXIX.

la tête, quand le fort roi Ysoré lui fait remarquer que la mort de Beuves exaspérerait les chrétiens et qu'il vaut mieux garder un tel otage à Monbranc. — [**171 v°** *a*] Vivien suit ce conseil. Maugis, quand il sait que son père a été pris, rend au roi l'oriflamme, qui est confiée à Fagon de Balesgues; puis il se jette dans le combat, tue le vieux Flambart de l'île des Ténèbres, l'amiral Ysoré, Arpatris. Charles et les trois frères combattent aussi vaillamment. Brandoine tue Sorbrin, qui portait l'oriflamme de la gent Apolin, et le roi Alipantin. Vivien essaye vainement de continuer la lutte.

L'amachour Vivien voit ses païens mourir,
Tel duel a et tel ire du sens cuida issir;
.IIII. cors d'arain fist et corner et tentir,]
Mez de son grant empire que hui ot à baillir,
5 Ne peut demi millier alier n'acueillir.
Par tout les voit à .c. et à millier gesir,
Et cheus qui sont en vie, voit toutez pars fuir.
Mahommet reclama à plours et à souspir.
« He! duc Buef d'Aigremont, moult par te puis haïr.
10 » Par toi et par ta geste m'estuet le champ guerpir,
» Quer je voi mez gens mors de toutez pars gesir. »

[**171 v°** *b*] Vivien, en quittant le champ de bataille, rencontre et blesse légèrement son aïeul Hernaut. Maugis, monté sur Bayard, rejoint l'amachour. Un combat violent s'engage entre les deux frères. — [**172, r°** *a*] Vivien porte à Maugis un coup qui le renverse, et il allait l'achever, quand un ange descend du ciel et une lumière éclatante éblouit Vivien. Maugis en profite pour se redresser et recommencer la lutte; mais son épée s'engage dans les armes de son frère, qui la lui arrache des mains. — [**172 r°** *b*] Maugis désespéré a recours à son art. Vivien s'imagine qu'il est à Monbranc devant l'autel de Mahom et de Tervagant. Il s'agenouille et adore Mahom. Maugis lui enlève Froberge et sa propre épée. Vivien revient à lui, et après quelques discours se reconnaît son prisonnier. Il aura sa liberté quand le duc Beuves aura été rendu aux siens; il refuse de changer de religion et se promet bien de recommencer plus tard la guerre. Maugis le conduit à Aigremont.

[**172 v° a**]Quand l'amachour paraît devant la duchesse, elle reconnaît avec surprise l'anneau d'or qu'il porte à l'oreille. Il est grand et beau et ressemble à Maugis. Après l'avoir menacé de mort, s'il ne rend le duc Beuves, la duchesse lui demande de qui il est fils. Il sait simplement que la belle Esclarmonde l'a acheté sur le rivage et lui a dit qu'il est issu de haut parage et fils d'un amiral puissant. Maugis interrompt ces discours. Comment aura-t-on le duc Beuves? Vivien s'offre pour aller le chercher lui-même et donne sa parole à l'empereur et à tous les assistants. — [**172 v° b**] La duchesse obtient la promesse qu'il forcera Esclarmonde à lui révéler le secret de sa naissance. Il revient à Monbranc, apprend à sa femme et à Beuves tout ce qui s'est passé et charge Escorfaut de Monglai de ramener le duc sain et sauf à Aigremont. — [**173 r° a**] Vivien arrache à Esclarmonde la vérité.

L'amachour Vivien courouchié et marri
Enmena Esclarmonde au gent cors segnouri
En la chambre pavée, n'i ot noise ne cri.
Le branc avoit sachié, nel mist pas en oubli.
5 «Dame, dist Vivien, ja m'avez vous nourri
»Et moi pris à segnor, forment vous en merchi ;
»Or vous pri pour Mahom, gardez n'i ait menti,
»Ditez moi qui je sui et de quel lieu je sui,
»Et, se vous ne le feitez, n'ere pas votre ami. »
10 Quant Esclarmonde l'ot, tout le sanc li fremi,
Paour a que Mahom ne soit pas li guerpi.
«Par Mahommet, dist ele, d'un amiral [Persi]
»Estez né et extrait, dist chil qui vous vendi. »
Il respont : « Par Mahom, vous i aves menti.
15 »Quant fu à Aigremont tout le voir en oï,
»Et, se vous nel me ditez, par foi le vous plevi,
»Orendroit vous feroi de chest siecle partir. »
Et, quand ele l'entent, moult s'en espeüri,
Cuide que d'Aigremont li ait esté gehi.
20 Ele a dit : «Vivien, pour Mahommet merchi !
«Verité vous diroi, loialment vous affi.

V. 12. Ms. « d'un amiral parti. »

«Sire, dist Esclarmonde, amachour segnouri,
» Fix es Buef d'Aigremont qui or torna de chi.
» Mez là où tu fus né ot grant noise et grant cri.
25 » Là t'embla .I. païen qui à moi te vendi.
» Encor en ai le paile, qui est à or sarti,
» Où fus envolepé u maillolet peti
» Quant nasquis de la dame à qui on te toli. »

Quant l'amachour oï la dame ainsi parler
30 Qu'il estoit fix dus Buef d'Aigremont dessus mer,
D'ire et de mautalent commenche à alumer:
«He las! chetif, dolent, or devroie desver
» Quant ai fet mon chier pere traveillier et pener.
» Pres ne m'a fet deable dedens enfer aler.
35 » Pour quoi le m'avez fet si longuement cheler?
» Moult le vous couvendra chierement comperer. »
Ja li feïst la teste hors du bu dessevrer,
Mez au pié li chaï pour la merchi crier.
Il l'ama durement, ne la vout adeser,
40 Anchois se prist en sus forment à doulouser.
Par ire va l'espée à la terre ruer.
Et de ses dras trestous s'est alé desnuer,
N'i laisse fors les braiez ne cauche ne souler.
Devant lui Esclarmonde a le paile aporté.
45 L'amachour si le prist, sel commenche à ploier.
De la chambre est issu, si commenche à errer.
Esclarmonde ne vout targier ne demorer,
Miex vout ele mourir que de lui dessevrer.
De li et d'Esclarmonde ne vous vueil plus conter.

A peine Beuves est-il de retour à Aigremont que Maugis veut que l'on parte pour assiéger Monbranc et se venger de l'amachour. — [**173 r°** *b*] Mais la duchesse intervient: «Vivien est ton frère», dit-elle.

A ce moment apparaissent Vivien et Esclarmonde. Vivien se jette aux pieds de son père, lui baise la jambe, lui demande pardon pour tout le mal qu'il lui a fait. Il raconte comment il a été vendu à Esclarmonde et montre le *paile* dans lequel il était roulé quand il fut enlevé par Tapinel. C'est grande fête

à Aigremont. Vivien et Esclarmonde sont baptisés. Il gardera son nom; mais la duchesse donne le sien à sa bru, qui s'appellera *Avice*. Puis on procède à leur mariage suivant la loi chrétienne. On se sépare; chacun part pour son pays. Alors se produit un accident qui fait passer Bayard et Froberge des mains de Maugis à celles de Renaud.

En Aigremont fu grant la joie et li barnés,
Et la feste tenue tant qu'il fu desaubez.
A la loi crestiennes sunt andui espousés.
A .I. lundi matin sunt trestuit aprestés,
5 Chascun va reperier de lan il fu tornés.
Maugis à Espiet a Baiart demandés,
Il li queurt amener par le chanfrain dorés.
Baiart l'a u talon par deriere hurtés
Que le souler fendi, le sanc en est volés.
10 En son pié fu blechié, si en est aïrés.
Il tenoit .I. baston, grant coup l'en a donnés.
«Maleoit fils de diable» l'a Espiet clamés.
Baiart l'a entendu, quer il estoit faés.
Sachiez de verité, il en a moult pesés.
15 Il a escous la teste, si l'a du pié frapés
Que il l'avoit illeuc tout mort agreventés.
Qui donc veïst Maugis dolent et abosmez,
Pour l'amour à la fée [l'avoit] si aamés.
Li baron et li prinche ont Maugis confortés.
20 Renaudin son cousin a Maugis apelés.
«Cousin, chen dist Maugis au courage adurés,
»Je vous doins chest destrier de bonne volentés.»
Il a deschaint Froberge au pont d'or neelés,
A Renaut son cousin avoit le branc donnés,
25 Et Renaus l'en avoit bonnement merchiez,
Puis fist par le cheval mainte ruiste fiertez,
Ainsi com vous orrez, se je sui escoutez.
Au duc Buef d'Aigremont ont congié demandés,
Et le duc Buef les a à Ihesu quemandés.
30 Kalles vers douce France est lors acheminés,
Roi Brandoine en ramene [o li] son grant barnés,
Le quens Hernaut en rest droit à Moncler alés,

Et Othon d'Espolice, le fort roi couronnés.
Girart à Roussillon a son cheval tournés,
35 Et Doon à Nanteuil, ne s'i est demourez.
A Dordonne s'en va Aymez le viel barbés.
Viviens s'en reva à Monbranc sa chités.
.II. evesques en a ensemble o lui menez
Qui le peuple du resne [ont] tost crestiennés[1],
40 Et, qui ne vout chen fere, si ot le chief coupez.
Duc Buef à Aigremont est en pes demourez,
Et Maugis, le sien fix, qu'il avoit aamés.

EXPLICIT LE ROMANS DE MAU. LE VAILLANT
ET DE .W. SON FRERE L'AMACHOUR DE MONBRANC.

IV

LE MAUGIS D'AIGREMONT ET LE RENAUD DE MONTAUBAN

L'auteur a traité complétement le sujet qu'il s'était tracé, les *Enfances Maugis,* et la mort d'Espiet explique suffisamment pourquoi Maugis ne veut pas conserver Bayard. D'ailleurs le frère d'Oriande, l'ami fidèle du fils de Beuves ne figurant point dans les aventures traditionnelles des *Quatre Fils Aymon,* mieux valait pour la vraisemblance le supposer mort qu'indifférent. Dans Pulci[2], Morgante disparaît également au moment où l'action rentre dans le domaine des traditions consacrées sur Roncevaux. La morsure d'un crabe a raison du géant invincible.

On a pu remarquer que Renier de Vantamise, ce treizième fils de Doon, a fini par disparaître du récit sans que l'auteur s'en soit autrement occupé. On verra dans le *Vivien de Monbranc,* dont nous donnerons plus loin le texte, que les personnages qui ne sont point mentionnés dans le *Renaud de Montauban* meurent tous en temps utile : Hernaut de Moncler, Othon d'Espolice, Brandoine. Le terrain est ainsi dégagé des fictions que la tradition plus ancienne ignorait, et des romans

[1] Ms. « a tost crestiennes. » — [2] *Morgante,* c. xx, ott. 50-52.

de date plus récente à la chanson de geste, le passage se fait tout naturellement et sans effort.

Mais si, dans la rédaction du *Maugis* et du *Vivien*, l'auteur n'a jamais perdu de vue qu'il rédigeait une véritable introduction à l'histoire des fils d'Aymes, et que le plus grand mérite de ses inventions serait d'y respecter les données de la légende, il a cru néanmoins qu'il pouvait sans inconvénient remanier le vieux texte, de façon à ce qu'il se reliât sans solution apparente de continuité avec son œuvre propre. Le remaniement du *Renaud de Montauban*, qui a été conservé dans le manuscrit de Montpellier, ne peut être attribué qu'à un trouvère intéressé à en faire la suite naturelle du *Maugis d'Aigremont*.

En effet, une fois Maugis reconnu et présenté à tous comme le fils de Beuves, n'était-il pas étrange qu'il ne fût fait aucune allusion à son existence dans la première partie du *Renaud de Montauban*, partie très-distincte, où il ne s'agit que des démêlés de Beuves d'Aigremont et de Charlemagne? Dans la version de Montpellier, Maugis est à côté de sa mère, quand le corps de Beuves, qui a été assassiné par Grifon de Hautefeuille, est rapporté à Aigremont.

De l'estour sunt partis atant li .x. serjant.
.IIII. lieuez plenierez ala le cors saignant
Que les plaiez ne porent estanchier tant ne quant.
Des jornéez qu'il font ne vos iroi contant.
5 Vindrent à Aigremont à un avesprement ;
La duchoise s'estut as fenestrez devant,
O lui Maugis son fix que ele aime forment,
Cheus a veüs venir courouchiez et dolent
Qui lor seignor aloient tout adez regretant.
10 Quant la dame l'oï, s'en ot le cuer dolent.

Tres parmi la chité la nouvele en ala
Que lor seignor est mort, forment lor en pesa.
La duchoise et Maugis grant duel en demena :
«Sire Dex, fet Maugis, quel damage chi a!
15 »Se je vif longuement, Kalles l'acatera. »
«Biau fix, dist la duchoise, ne vous esmaiez ja.

» Le duc Girart, ton oncle, moult bien vous aidera.
» Ainchiez que li an passe, moult le courouchera
» Et Renaut, ton cousin, que Aymez engendra. »

Par cette addition, l'accord est rétabli entre les deux romans, et Maugis apparaît déjà comme le futur vengeur de la mort de Beuves.

Mais notre trouvère ne pouvait s'en tenir là. L'idée-mère du *Maugis d'Aigremont* est l'explication de ce que la légende des *Quatre Fils Aymon* offrait d'incomplet et d'obscur. La mort de Beuves et le Renaud de Montauban une fois réunis par l'usage en un seul récit, et bien que même dans le manuscrit de Montpellier la première des narrations se termine par la formule consacrée « explicit la mort dus Buef d'Aigremont », on ne pouvait méconnaître que dans les querelles de la famille d'Aymes et de Charlemagne tous les torts n'étaient pas du côté de l'empereur, ce qui était en contradiction avec la fière loyauté des quatre fils Aymon. D'autre part, on pouvait être choqué de la facilité assez peu naturelle avec laquelle Charlemagne et le duc Aymes oublient, l'un la mort de son fils, l'autre la mort de son frère. Il y avait trop de meurtres inexpliqués dans la première partie, trop de bonne humeur et de gaîté dans le début de la seconde. Le vieux texte pouvait donc être corrigé d'une façon utile.

Déjà, dans le *Vivien de Monbranc*, il y a eu entre Charlemagne et Lohier d'un côté, et Beuves et Maugis de l'autre, une rupture complète dans des circonstances où, on le verra, l'empereur et son fils agissent de la façon la plus blessante pour les fiers barons. C'était un motif, non suffisant à notre point de vue, mais du moins un motif de haine entre Charles et Beuves, et une explication de la colère du duc d'Aigremont, quand Lohier vient lui apporter les ordres menaçants de l'empereur. Notre trouvère a fait davantage. Il a fondu ensemble la *Mort de Beuves* et le commencement du *Renaut de Montauban* de la façon suivante.

L'envoi d'un premier message de Charlemagne et la mort du messager, Enguerrand d'Espolice, sont supprimés[1]. C'était

[1] Cette suppression a été également constatée par M. Rajna, dans le ms. CIV, 3, 16, de Venise. *Rinaldo da Montalbano*, p. 23. D'après les indications

un meurtre de moins à la charge de Beuves, meurtre que le trouvère n'aurait su comment excuser; c'était aussi la suppression d'un double emploi.

On n'était plus sensible à cette sorte de gradation qui plaisait aux vieux seigneurs féodaux, aux yeux desquels se charger d'un second message quand les premiers messagers avaient été mis à mort était le comble de l'héroïsme [1]. Lohier, l'ennemi de Beuves, va le provoquer dans son château, et la mort est le prix de cette témérité. C'est pendant le voyage de Lohier à Aigremont, avant que sa mort soit connue et qu'il y ait du sang entre les deux familles, que l'empereur adoube chevaliers les fils d'Aymes. Dans la version plus ancienne, cette cérémonie a lieu après la mort de Beuves, lorsqu'une réconciliation est intervenue entre Charles et les frères du duc. Aymes a pris part aux deux guerres successives entre l'empereur et sa famille; mais ni l'un ni l'autre n'ont l'air de s'en souvenir, et Charles comble de caresses Renaud et ses frères. Dans la version de Montpellier, Aymes et ses fils, qui se sentaient liés envers l'empereur, n'ont pas soutenu Beuves après l'attentat qu'il avait commis. Dès qu'ils en reçoivent la nouvelle, ils quittent la cour de l'empereur et vont à Dordonne. Ils content à la duchesse tout ce qui s'est passé.

Quant la dame les vit, ses a mis à reson:
«Sire, bien vegniez vous?» — «A Dieu, beneïchon.»
»Est Renaut, mon cher fix, chevalier à bandon?»
»Oïl, ma douce dame, le gentil hons respont,
5 »Adoubez nous a tous, l'emperere Kallon;
»Si home devenimez, feeulté li devon;
»Mez j'en dout durement qu'encor nel courouchon.»
«Renaut, chen dist la dame, vous ferez que bricon.»
«Dame, chen dist Renaut, ne sai que nous feron.

données par M. Rajna (p. 6-8), il contient des allusions à la guerre d'Espagne où Roland s'empara de Nobles.

[1] Dans *Roland*, malgré la mort de Basan et de Basile (v. 207-209, éd. Gautier), Naimes, Roland, Olivier, s'offrent pour porter le message à Marsile; mais l'empereur ne veut envoyer aucun des douze pairs. Il refuse également d'accepter Turpin. C'est alors que Roland propose son beau-père, et encore offre-t-il d'y aller à sa place (v. 244-316).

10 » Mellez sommez à Kalle, ja ne vous cheleron.
» Sans congie departimez de la court entre nous,
» Quer li dus Buef, mon oncle, le sire d'Aigremont,
» Si a ochis Lohier qui estoit fix Kallon. »
Quant la dame l'oï, si en ot marison.
15 Bien set de verité ch'est lor destruction.

La dame Marguerie s'ala moult dolosant,
Qu'ele doute la guerre et le destruiement.
« Biau fix, chen dist la dame, .I. petitet m'entent,
» Sus toute creature va ton seignor servant.
20 » Et vous, sire dus Aymez, moult me vois merveillant
» Que de Kallon partistes si aïréement. »
Et respont li dus Aymez, qui le cuer ot dolent,
Que le duc d'Aigremont, mon frere le vaillant,
A mort le fix Kallon à son acherin brant.
25 « Sire, chen dist la dame, pour Dieu omnipotent,
» Ne te va de lor fet pour rien entremetant ;
» Mès aidiez à Kallon, mon seignor le vaillant,
» Mès aidiez à Kallon, ton seignor, loialment. »
Et respont li dus Aymez : « Si m'aït .S. Amant !
30 » Or soit comme il pourra des ichi en avant. »

Aymes et ses fils suivent les conseils de la duchesse Marguerie[1] et ne prennent point part aux guerres que Girard de Roussillon et Doon de Nanteuil soutiennent contre Charles. Mais, quand la paix se fit, on négligea de s'assurer l'assentiment de Renaud, Alard, Guichard, Richard et Maugis. Cette négligence ne devait pas rester sans conséquence.

En tout ceci, le trouvère a été préoccupé de sauver la loyauté d'Aymes de Dordonne, assez compromise dans l'autre version. La duchesse est l'interprète exact de cette conception nouvelle de la légende.

Le début de l'histoire des Fils Aymon se trouve par suite modifié. Charles est bien disposé pour Aymes et ses fils, et veut les récompenser :

« Dus Aymez, dist le roi, moult par estez preudom ;

[1] Elle est appelée Aye dans l'édition de M. Michelant.

» Je vous aim loialment, de verté le dison.
» Je donrai à vos fix moult bele pension.
» Je feroi senescal de Renaut le baron,
5 » Aalart et Guichart porteront le dragon,
» Et Richart portera mon estourin faucon. »

Aymes s'incline devant la volonté de l'empereur, tout en rappelant qu'il n'a pas oublié la mort de son frère Beuves. Renaud, Alard et Guichard expriment des sentiments pareils, et, après une violente querelle, Charlemagne chasse grossièrement Renaud. Après cette scène, le calme renaît. On dîne; puis les uns vont *behourder*, les autres jouent aux *tables* et aux échecs. Renaud et Bertelais jouaient ensemble. Le fils de l'empereur insulte son adversaire et le frappe au visage; Renaud, d'un coup de l'échiquier d'or, étend Bertelais mort à ses pieds[1]. Alors s'engage un véritable combat, où se distingue le « vassal Amaugis. » Les quatre frères et « Amaugis, leur ami », quittent Paris et s'enfuient à Dordonne[2]. De là les fils Aymon iront bâtir Montessor sur la Meuse, tandis que Charlemagne *afie* leur père, qui a promis de ne pas les secourir.

La *Bibliothèque bleue* suit fidèlement le texte du manuscrit de Montpellier pour tout ce commencement de l'histoire des fils Aymon, et ne fait guère que le résumer ou le traduire. A propos du cheval que, d'après cette version, Renaud avait déjà quand il fut armé chevalier, elle se conforme à la tradition créée par le *Maugis:* « Puis Renaud monta sur son cheval » Bayard, qui jamais n'eut son pareil; car, pour avoir couru » dix lieues, il n'était pas fatigué. Ce cheval avait été nourri

[1] Cette version des origines de la querelle de Renaud et de l'empereur est assez conforme au récit que fait Renaud lui-même dans le texte de M. Michelant, p. 227. Cf. aussi dans *Ogier* la mort de Baudouin. Je reviendrai sur tout ceci à propos du *Rinaldo da Montalbano*.

[2] Une des versions du *Renaud de Montauban* « fait retenir les trois frères » de Renaud dans la chartre de l'empereur jusqu'au moment où leur cousin » Amaugis ou Maugis vient les délivrer, grâce aux sorts qu'il jette autour de » lui; c'est encore là une pâle imitation de la prison d'Ogier dans la tour de » Reims, et l'on ne doit pas s'y arrêter. » *Bibliothèque nation.*, ms. 7183, f° 67. *Histoire littéraire*, XXII, p. 674-675. Le ms. de Venise contient également cet épisode; mais on ne le retrouve pas dans le *Rinaldo da Montalbano*. P. Rajna, *Rinaldo d. M.*, p. 34

» en l'île de Bleseau, et Maugis, fils du duc Beuves d'Aigremont,
» l'avait donné à son cousin Renaud. »

L'intérêt que présente le remaniement que contient le manuscrit de Montpellier vient de ce qu'il a été fait par un homme qui se rendait parfaitement compte des conséquences des additions et des changements qu'il faisait à la légende. Il abrége très-souvent ; sa langue épique est de la décadence ; mais il n'a pas altéré le caractère général du vieux roman et il a tiré habilement parti des données qu'il possédait. Cela explique le succès de son œuvre. J'ai dû faire souvent usage de ce texte ; je crois pouvoir en reproduire un passage assez intéressant, qui permettra d'en comparer le style avec celui de la version imprimée[1]. La *Bibliothèque bleue* suit encore ici le texte de Montpellier.

Le roi Yon expose à ses conseillers que l'empereur exige que les fils d'Aymes soient remis entre ses mains et leur demande leur avis.

« Segnors, dist [le] roi Yon, .I. conseil vous demant :
» Ne me le donnes mie du tout à mon talent,
» Mès si que bien en die li petit et li grant.
» Kallemaines de France, l'emperere puissant,
5 » Est entré en ma terre par moult grant mautalent.
» Durement me menache, moi et toute ma gent,
» Se je les fix Aymon tous .IIII. ne li rent,
» Ne me leira castel, bourc ne vile en estant.
» Mès onques le mien pere ne tint du sien .I. gant,
10 » Non fera ja le fix en trestout son vivant.
» Se il a avec lui Olivier et Roullant,
» Et j'ai Renaut o moi et Richardin l'enfant ;
» Et, se il a dus Naimes, Berenguier et Bruiant,
» J'ai Guichart, Aalart, Amaugis le vaillant ;
15 » Et, se il a aussi Ogier le combatant,
» J'ai Guichardin d'Espagne, Godefroi le puissant.
» Se il a .XII. pers, et je en ai autretant ;

[1] Dans le texte imprimé, ce passage comprend 218 vers (p. 154-160). Il n'y a que cinq barons dans le conseil du roi ; mais chacun parle longuement, et il y a deux délibérations successives.

» Se il a .c. mile hommes, de .c. mile me vant;
» S'il est rois, et je rois, s'il a branc, et je branc.
20 » Je demant vo conseil, ne le m'ales chelant;
» (Mez) conseillies moi à droit que Dex vous soit aidant.»

Premerain a parlé Godefroi, che m'est vis.
« Je me merveil, dist il, par le cors S. Denis,
» Que vous queres conseil que Renaus soit ochis.
25 » Il est votre linge homme et vo carnel amis,
» Et de votre seror a il .II. fix nourris,
» Et si vous a vengié de tous vos anemis. »

Apres avoit parlé le mal quens d'Avignon;
Dex li doinst male honte, il ne dit se mal non.
30 « Riche roi de Gascoigne, entendez ma reson:
» Se vous perdez Gascoigne pour .I. tout seul baron,
» Et vous toutez vos gens donnez pour .I. povre hon,
» Le gieu avez perdu par le cors .S. Symon.
» Tout li mont vous tendroit à fol et à bricon.
35 » Delivrez lui Renaut qui me semble felon. »

Le quens de Monbendel apres lui a parlé:
» Riche roi de Gascoigne, sachies de verité,
» Enfin vous veut honnir qui chen vous a loé.
» Quant Renaus vint à vous de segnor esgaré,
40 » Il ne sembla pas homme qui eüst povreté.
» Son mendre escuier iert de [vair] afublé[1].
» Ains que Renaus eüst son esperon ostés,
» [Il] vous dist moult tres bien qu'à Kallon iert mellés.
» Vo serour li donnastez et une ducheé
45 » Acuicié à les marchez et de lonc et de lé.
» Par ichel .S. apostre c'on quiert en Noiron pré,
» Ne doit porter couronne ne tenir roialté
» Qui pour paour de mort rent si riche barné.
» Encor n'avez perdu ne castel ne chité.
50 » Se traïssiez Renaut, trop aves mal ouvré,

[1] Ms « de vert afuble. » — Ed. Michelant, p. 157:

Ses pires escuiers iert de gris afublés.

» Quer en trestoutez cours serez au doi monstré.
» Jamez n'arez heneur en trestout votre aé.
» Judas qui Dieu traï, serez tous jours clamé. »

Apres parla Antiaume à la barbe flourie,
55 Damedieu li doinst mal le fix .S. Marie.
« Riche roi de Gascoigne, chestui ne creez mie,
» Enfin vous veult traïr. Ne lerroi ne vous die :
» Les .IIII. fils Aymon sunt de povre lignie,
» Delivrez li Renaut, qui qu'en pleurt ne qui rie.
60 » Miex est qu'il soit honni que vo gent soit perie. »

Apres parla Guinant, .I. duc qui tint Baione :
« Roi, chil vous veut traïr qui chest conseil vous donne.
» Renaus le fix Aymon est moult noble personne,
» Plus vaillant que son pere n'a il jusqu'en Sessoigne.
65 » Ichil roi ne doit mie à droit porter couronne
» Qui pour paour de mort son baron abandonne. »

Après parla Hunalt qui le poil ot canu,
Et a dit à Guinant : « Tu as le sens perdu.
» Quant tu verras chest regne gasté et confondu
70 » Et brisié maint castel et maint mort abatu,
» Toi ne caudra il gueirez qui soit pris ne vaincu. »
« Assez miex, dist Guinant, si m'aït or Ihesu. »

Apres parla Bernart qui moult ot fier courage,
Le septisme des contez, et dist moult grant outrage :
75 « Riche roy de Gascongne, moult ferez grant folage
» Se vous Renaut tenes contre le fort roi Kalle.
» Kalles est moult cruel et de moult haut parage,
» Rendez [à] li Renaut et trestout son parage. »
Quant le roi Ys l'entent, si leva le visage.
80 Or le rendra à Kalle et à tout le barnage.

Ce morceau est très-supérieur pour le fond et la forme à ce que nous lisons dans le *Renaud de Montauban*. Yon parle ici avec une fierté vraiment royale, et ses conseillers s'expriment avec une éloquente concision. La phraséologie épique de notre trouvère se ressent d'ordinaire de l'usure du temps ; on a

donné tant de coups d'épée depuis Roncevaux et Aliscans! Mais quand il sort de l'imitation trop matérielle, quand il n'est plus gêné par l'embarras des récits de batailles, et que, soit dans le *Maugis*, soit dans l'histoire des Fils Aymon, il exprime des idées et des sentiments qui lui appartiennent, il devient intéressant. Le mot de Maugis à Vivien:

Ta mort si est escripte au trenchant de m'espée,

les paroles des barons reconnaissant leur cruauté envers les pauvres serfs qui *gagnent le blé*, le sourire du petit Maugis sur les genoux d'Oriande, bien d'autres passages, nous le montrent capable de prendre tous les tons. Il est d'ailleurs moins ignorant que la plupart de ses devanciers. Il connaît la Sicile et ses volcans; il ne sait de l'Orient que ce qu'en rapportaient les pèlerins; mais du moins les noms propres ne sont pas trop altérés. Ces qualités ne sauraient remplacer le souffle épique, l'ardeur héroïque et sincère des premiers âges; mais elles donnaient le succès présent et permettaient de soutenir sans trop d'infériorité la rivalité des romans qui dérivaient directement des légendes bretonnes.

Je voudrais définir le procédé de composition de l'auteur du *Maugis*. Il a emprunté au *Lancelot du Lac* la naissance des fils de Beuves et l'éducation de Maugis par une fée, et à la légende d'Artus le lieu où se passe l'enfance de son héros. Quand il conduit Maugis à la cour de Galafre, en fait le champion de Marsile et l'amant de la reine, il imite les récits sur la jeunesse de Charlemagne et les amours de Lancelot et de Geniève. Les fils à la recherche de leurs pères, les combats entre père et fils avant qu'ait lieu l'inévitable reconnaissance, dérivent des sources germaniques. Dans le personnage d'Espiet, nous voyons la double influence de *Huon de Bordeaux* et de la Table Ronde. De la Table Ronde vient aussi le caractère galant de Maugis, qui a des aventures amoureuses tout comme le bon Gauvain. Mais d'où sortent ces espions qui se hâtent à travers le récit, renseignant les princes sur ce qui se passe chez leurs ennemis? Notre auteur a trouvé le type si intéressant qu'il n'a pas hésité à présenter d'abord le neveu d'Oriande comme un espion, et dans le remaniement des *Fils Aymon*, ce

n'est plus un messager, mais un espion qui apprend à Beuves les projets de Charlemagne[1]. Le sans-façon avec lequel Maugis se met successivement au service de Marsile et de l'Amustant de Mellent[2], la remarque que chez les Sarrasins il y avait maint clerc renégat, indiquent la fin de l'enthousiasme religieux. Dans les romans italiens, Renaud et Roland se comporteront souvent comme le fait ici Maugis dans ses voyages en pays sarrasin.

Le monde féodal est dépeint tel que nous le voyons dans *Renaud de Montauban* et les chansons de la même époque. Les barons faits prisonniers, grâce à la ruse de Maugis, sont très-satisfaits de l'aventure, parce qu'elle les dispense de tirer l'épée au profit de l'empereur dans la guerre qu'il soutient contre ses vassaux révoltés. Naymes ou Dunaymes[3] est le conseiller indispensable du roi, comme toujours, et Charlemagne est obligé de prier ses ennemis de lui rendre celui sans lequel il ne sait rien décider. Le roi de Saint-Denis est ce qu'il restera désormais, très-menaçant, très-violent, très-obstiné, mais malheureux dans ses entreprises, raillé, vaincu, mais néanmoins protégé de Dieu quand l'honneur de la France est en cause. Il finit par avoir l'hommage de ses barons, mais à la condition de payer leur soumission.

L'opposition des Sarrasins et des chrétiens est en général marquée des mêmes traits que partout. Cependant on ne voit

[1] Dans *Renaud de Montauban*, je n'ai trouvé qu'un espion (p. 220) dont d'ailleurs Espiet me semble dériver :

> Iluec ot une espie ki Pinax avoit non,
> Et cil estoit de Frise, .xv. piés ot de lonc
> Et voloit contrefaire Maugis le fort larron.

Dans le ms. de Montpellier, il est appelé *Maupin*, dans la Bibliothèque bleue *Pignaut*. — Dans *Ogier*, v. 4877, Gérémie, espion de Didier ; v. 7339, un espion d'Ogier, v. 9863, un espion de Brehus.

[2] Dans *Huon de Bordeaux* (v. 7540-8175). Huon devient le champion d'Yvorin de Monbranc, frère de Gaudisse, et tue Sorbrin ; puis il est aux prises avec Geriaumes, devenu de son côté le champion de Galafre. Les deux chrétiens font ensemble la conquête d'Aufalerne, et Huon retrouve Esclarmonde.

[3] Nous avons aussi rencontré la forme Du-Buef. En italien, *Dusnamo* devint le nom ordinaire du bon duc de Bavière.

plus d'allusion au royaume chrétien de Jérusalem, et les agressions viennent des mahométans. A l'époque de la composition de ce roman, l'effort des croisades n'aboutissait qu'à des échecs et à des revers. Le roi de Jérusalem n'a été conservé, à la fin du *Renaud de Montauban*, que par respect pour la tradition poétique.

Je relèverai un procédé assez important, le dédoublement des personnages. A côté de Maugis, nous avons Espiet et Vivien, représentant, l'un la science magique, l'autre la vaillance chevaleresque. Cela ne suffit pas ; à Maugis est opposé un troisième enchanteur, Noiron. D'ailleurs le trouvère imagine, sans hésiter, des personnages nouveaux : Hernaut de Moncler, Ysane, Brandoine ; tantôt il invente les noms, tantôt il les prend au hasard dans d'autres récits. Il y a en tout cela plus d'intelligence et de métier que d'originalité vraie. Cependant telle page, on a pu s'en convaincre, n'est pas sans mérite. La plupart des chansons de geste de date récente sont d'une fatigante prolixité. Ce n'est le défaut ni du *Maugis*, ni surtout du *Vivien de Monbranc*. D'une manière générale, la narration de notre trouvère est bien composée, et il sait éviter tout désaccord entre ses conceptions et la légende. En faisant du *Maugis*, du *Vivien* et du *Renaud de Montauban*, un ensemble homogène où les faits se suivent dans un ordre clair et naturel, il s'est approprié le plus populaire des récits du moyen âge.

Je ne sais si le personnage de Maugis a réellement gagné à devenir l'objet d'un poëme distinct. On a été sévère pour la facilité avec laquelle il aime successivement Oriande, la reine épouse de Marsile, sa tante Ysane[1]. Ce qui me frappe, c'est qu'il ne s'attache vraiment à aucune. Il quitte la douce fée, abandonne la reine, celle-ci au milieu d'un embarras terrible, sans paraître ému. Sans doute, à la fin du *Vivien de Monbranc*, il reviendra à Rocheflour auprès de son amie Oriande; mais il ne s'éprend d'aucune dame à la façon des chevaliers de la cour d'Artus. Il devient de plus en plus le guerrier rude et batailleur des chansons de geste. En rase campagne ou en champ clos, il ne redoute personne. Il n'emploie sa puissance magi-

[1] *Histoire littéraire*, XXII, p. 701-703.

que que dans des circonstances graves, dans l'intérêt des siens ou pour désarmer son frère. Il est, en un mot, très-digne d'entrer dans la compagnie de Renaud et de ses frères. Mais, si nous négligeons l'amusante histoire de son déguisement en cardinal, il paraît moins inventif, moins gai que dans l'histoire des Fils Aymon. Il semble céder à Espiet l'usage d'une partie de ses dons. Il a la conception prompte, la répartie toujours prête; mais l'armure de chevalier a fini par alourdir sa démarche. Il n'a plus rien du lutin primitif, car, sa science d'enchanteur, il la tient des sages qui l'ont instruit, et, quand il l'emploie à propos, il ne peut s'empêcher de s'écrier :

. . . . . bien fist qui me l'aprit !

Remaniée et complétée, l'histoire des Fils Aymon passa en Italie et y fut l'objet d'une imitation qui tantôt suit les versions françaises, tantôt les modifie, tantôt s'en écarte décidément; mais, avant d'aborder l'examen du *Rinaldo da Montalbano*, je crois devoir reproduire le texte du *Vivien de Monbranc*, tel qu'il a été conservé dans le manuscrit de Montpellier[1]. Ce petit poëme est une véritable chanson de geste, qui, pour le fond et la forme, ménage la transition entre le roman et l'épopée, le *Maugis* et le *Renaud de Montauban*.

V

VIVIEN DE MONBRANC

Dans la trilogie que forment le *Maugis*, le *Vivien* et le roman des Fils Aymon, la seconde de ces compositions a pour objet de compléter les antécédents de l'histoire des Fils Aymon. L'hostilité particulière de Beuves d'Aigremont pour Charles et le meurtre de Lohier y trouvent une explication dans le mauvais accueil que Beuves et Maugis reçoivent à la cour de Charles, lorsqu'ils vont demander à l'empereur de secourir Vivien. Maugis s'annonce déjà comme l'adversaire de l'em-

[1] Il est à croire qu'on le retrouvera, dans d'autres mss., entre le *Maugis d'Aigremont* et l'histoire des Fils Aymon.

pereur. L'amitié des fils d'Aymes et de Maugis se forme dans la lutte qu'ils soutiennent ensemble contre les Sarrasins, et où le jeune Renaud fait l'épreuve des mérites de Bayard et de Froberge. Les personnages qui ont figuré dans le *Maugis*, mais qui ne devaient pas reparaître dans le *Renaud de Montauban*, sont définitivement écartés de la scène, soit qu'ils meurent, soit qu'ils s'établissent en pays lointain. Maugis ne reviendra à Aigremont qu'après la mort de son père[1], et Vivien ne quittera plus Monbranc, où le bruit de ce qui se passe en France n'arrive point jusqu'à lui.

Le sujet proprement dit est le siége de Monbranc. Les incidents se succèdent avec assez de variété, mais sans longs développements, car l'auteur est pressé d'en finir avec cette sorte de transition et de passer à l'histoire des Fils Aymon ; à l'occasion des funérailles des chrétiens, il ne peut s'empêcher de dire (v. 1061, suiv.):

> Ne soi pour quoi le deuil vous seroit racontés,
> Je ai trop à fere, ja n'en seroi mellés.

Les qualités et les défauts de la narration sont les mêmes que dans le *Maugis*, les ressemblances avec le *Gaufrey* aussi fréquentes.

Vivien, malgré sa conversion, a gardé son titre d'*amachour*.

Au point de vue de l'histoire de la légende des Fils Aymon, le *Vivien* marque davantage une conception neuve, déjà indiquée dans le *Maugis*. Les célèbres frères Beuves, Doon, Aymes, Girart et les enfants Maugis, Renaud, Alard, sont engagés dans une guerre contre les Sarrasins. Reprise comme elle l'a été à la fin du *Renaud de Montauban*[2], cette conception constitue une transformation réelle de la légende. Dès lors Renaud et son lignage n'apparaissent plus seulement comme des barons indociles ; ils sont aussi, quand il le faut, les défenseurs de la chrétienté. L'auteur songeait à Roncevaux en écrivant les dernières *laisses* de ce court poëme.

[1] Je parle toujours d'après la version de Montpellier, où Maugis est mentionné dans la *Mort de Beuves* et au commencement du *Renaud de Montauban*.

[2] V. l'extrait du ms. de Montpellier cité au commencement de ce travail.

Sommaire

Les Sarrasins, poussés par les prédications de leur apostole Califre, décident de reconquérir Monbranc et de châtier Vivien et Esclarmonde. Il sont conduits par le soudan de Babylone, l'amiral de Perse, le roi de Nubie, le roi Joacab de Claudie, le roi Machabré, le roi de Barbarie et bien d'autres (1-86).

Ils débarquent au port Alibrandin, à cinq lieues de Monbranc. Ils marchent sur la ville. Vivien est averti de leur projet et de leur approche. Il consulte sa femme, qui lui conseille de faire appel à son père Beuves, à Girart son oncle, à son frère Maugis et au roi Brandoine son cousin. Mais Vivien veut d'abord éprouver ses forces. Dans un premier combat, il tient tête à l'avant-garde des ennemis ; mais l'arrivée du soudan sur le champ de bataille l'oblige à s'enfermer dans Monbranc (87-191).

La reine Avice[1] engage de nouveau Vivien à recourir à ses parents et à prier Beuves d'aller demander l'aide de Charlemagne. Le chevalier David est chargé du message. Pour que David puisse passer, Vivien attaque le camp des Sarrasins. Le messager arrive à Aigremont. Brandoine est d'avis que lui, Girart de Roussillon, Doon, Aymes, Hernaut de Moncler et Othon d'Espolice, se préparent sans tarder à secourir Vivien, tandis que Beuves et Maugis iront en France réclamer l'appui que l'empereur doit à ses vassaux ; si Charles est sourd à leur demande, on lui refusera désormais tout hommage. Beuves et son fils vont à Laon. L'empereur refuse de marcher au secours de Vivien, parce que l'on ne peut faire la guerre pendant l'hiver ; que les assiégés s'efforcent de tenir jusqu'à la belle saison. Beuves reproche à l'empereur de trahir ses vassaux ; il lui déclare qu'il lui rend son *hommage* et que toute sa parenté en fait autant. Maugis, de son côté, annonce à Charles qu'il lui causera de cruels ennuis. Les deux barons partent ; mais Lohier, que les paroles de Maugis ont rendu furieux, se met à leur poursuite avec cent chevaliers. Il échange quelques coups d'épée avec Beuves et Maugis ; mais celui-ci a recours à un enchantement, et Lohier renonce à sa poursuite et revient à Laon (192-375).

Beuves et Maugis sont de retour à Aigremont, où déjà leurs parents ont réuni une puissante armée. On part pour Monbranc. Quand l'on en est à une demi-journée, on décide d'avertir Vivien. Fousifie sera le

[1] On se rappelle que ce nom a été donné à Esclarmonde par sa marraine Avice, la duchesse d'Aigremont.

messager. Les barons se logent dans la plaine. On s'arme, et le commandement de l'avant-garde est confié à Maugis, qui emmène avec lui les deux fils aînés d'Aymes, Alard et Renaudin. Comme ils ne sont pas encore chevaliers, ils prennent chacun pour arme un lourd bâton carré. Renaud monte sur Bayard. Cependant Fousifie, qui par un enchantement s'est transformé en géant, s'avance monté sur un dromadaire et passe à travers les Sarrasins, qu'il injurie et qui s'enfuient de toutes parts. Il est reçu à Monbranc et apprend à Vivien l'arrivée de ses parents. Vivien fait une sortie; après de beaux faits d'armes, il est désarçonné et fait prisonnier; son destrier Passavant se dégage et revient à Monbranc. Dame Avice et les chrétiens sont dans le deuil, quand ils voient que Passavant est revenu sans son maître (376-558).

Vivien est entre les mains du soudan, qui l'insulte et le menace. Le roi Josué conseille d'envoyer le prisonnier à Babylone. Sorbrin de Balesgués est chargé de le conduire. Le *chartrier* aura l'ordre de le battre et de le frapper tous les jours. Pendant que Sorbrin l'emmène, Vivien se lamente à haute voix et reproche à sa famille de l'abandonner. Maugis l'entend et avertit Renaud que c'est sans doute un prisonnier chrétien et que la ville est déjà prise. Ils attaquent les Sarrasins, et Renaud et Alard font merveille avec leurs bâtons. L'armée du soudan prend les armes. Cependant Vivien est délivré et se fait reconnaître. On l'amène au camp chrétien. Il supplie son père de secourir au plus tôt sa ville, où Avice est en proie à toutes les inquiétudes. Les chrétiens prennent les armes et forment sept échelles. Beuves, accompagné de Maugis, de Vivien, de Renaud et d'Alard, commande la première (559-672).

Les chrétiens arrivent sous Monbranc. Les païens ont formé dix échelles. La bataille commence par les exploits de Vivien et de Renaudin; mais le soudan vient au secours des siens, et la première échelle des chrétiens est repoussée. Girard de Roussillon entre en ligne. Renaudin brise sa perche en portant un coup qui rompt la tête à un cavalier et les reins au cheval. Bayard défend son maître. Renaud a l'inspiration de tirer Froberge. Tous les corps des chrétiens sont engagés, les assiégés les rejoignent, et, après une longue et sanglante mêlée, les Sarrasins sont mis en fuite; mais Othon d'Espolice a été tué par le soudan, Hernaut de Moneler par l'amiral Clargis, Brandoine par l'amiral de Perse. Le soudan doit son salut à la vitesse de son dromadaire et s'embarque avec ce qui reste de son armée. Les diables leur donnent si bon vent qu'ils arrivent à Babylone sans encombre (673-1038).

Les chrétiens enterrent leurs morts et élèvent sur le lieu un monastère où cent moines liront leur psautier. Quant aux restes d'Othon,

d'Hernaut et de Brandoine, on ensevelit les entrailles à Monbranc, dans le monastère de la Sainte-Trinité, et les corps, lavés de vin, sont enveloppés dans des cuirs de cerf. L'armée les rapportera. Chacun s'en retourne dans son pays. Maugis part pour Rocheflour, où il retrouvera Oriande, son amie. Il n'emmène avec lui que son fidèle Fousifie. De son vivant, il ne reverra plus son père. Vivien demeure à Monbranc, où les païens ne vinrent plus l'attaquer. Désormais Beuves devait vivre en paix jusqu'au jour où la mort de Lohier causa une longue guerre entre l'empereur et le lignage de Beuves. Et, quand la paix eut été faite, la guerre recommença entre Charlemagne et les fils Aymon et Maugis.

Le trouvère remercie les seigneurs et les belles dames pour l'argent qu'ils lui ont donné à foison. Il annonce qu'il va chanter l'histoire des *Quatre Fils Aymon* (1039-1097).

Fol. 173 v° *a*. CHI COMMENCHE VIVIEN L'AMACHOUR [1]

Segnors, or escoutez, se Dex vous beneïe,
Bonne canchon qui bien doit estre oïe.
Che est de Vivien de Monbranc la garnie,
Fix dus Buef d'Aigremont à la chiere hardie
5 Et frere Amaugis qui tant sot de boidie.
[Il] ot la loi Mahom et Tervagant guerpie
Et crut en Damedieu le fix sainte Marie.
Ja orrez la canchon, mez qu'il ne vous ennuie,
Si comme l'amiral qui iert roi de Persie,
10 Sodant de Babiloine et le roi de Nubie,
Et le roi Joacab qui tint toute Claudie,
Et le roi Machabré, le roi de Barbarie,
.xxv. amirals de moult grant segnourie,
Asegierent Monbranc la fort chité garnie.
15 Chist autre jougleor ne vous en chantent mie,
Quer il n'en serent pas la monte d'une alie ;
Mès je vous en diroi, j'en soi toute la vie,
La vraie estoire, or vueil qu'el soit oïe.

[1] Je mets entre parenthèses ( ) les lettres ou les mots superflus ; entre crochets [ ], la leçon que je propose en quelques endroits pour remédier aux erreurs ou aux oublis du copiste.

6. Ms. « Vivien ot.» — 10. Ms. « Sodant. » Dans la suite l'abréviation « Sod., » aux vers 455 et 581 « Soud. »

Fol. 173 v° b. Chen fu à une feste, qui moult est esjoïe,
20 Du baron .S. Jehan que len aoure et prie.
Là font païen grant feste en lor mahommerie
De lor dieu Mahommet qui ne vaut une alie,
Pour chen que à chel jor, sachiez le(i) sans boidie,
L'estranglerent les truiez par sa grant glout[on]nie.
25 A ichel jor tint feste, qui moult iert enforchie,
Sodant de Babiloine qui moult ot courtoisie.
.XXXII. rois i ot de la loi païennie,
.XXV. amirals qui Dex n'amoi[en]t mie.
Califre l'apostole de la loi païennie
30 Lor preeicha chel jour lor creanche honnie ;
Aprez si lor a mis tel parole en l'oïe
Dont en .I. jor moururent de païen .X^c^. mile,
Et maint de nos Francheis i mourut à hasquie,
Ainsi com vous orrez ains l'eure de complie.

35 L'apostole Califre commenche à sarmonner
A la gent sarrasine qui Dex puist mal donner ;
La vie Mahommet lor commenche à monstrer,
Comment il s'en ala au fort vin enivrer,
Comment il se lessa as truiez estrangler,
40 Quant u fumier ala dormir et reposer.
Dient païen : « Tel dieu fet forment à loer ;
» Tout le monde le doit servir et henourer. »
Quant ot fet li Califre son sarmon definer,
En une autre maniere commencha à parler.
45 En haut a dit à tous, ne le vout pas cheler :
« Moult vous devroit à tous dedens les cuers peser
» De Vivien l'aufage qui s'est fet baptisier
» Et sa fame Esclarmonde qu'est de vos parenté ;
» Aprez furent païen à martire livré[s] ;
50 » De notre loi destruire se vout forment pener,
» Jamez jour n'amera Sarrasin ni Escler.
» Mahom en a tel duel, je vous di sans fausser,
» Jamez ne le verrez nule joie mener,
» Ne nul miracle fere, ne nul semblant monstrer. »

49. Ms. « livrer. »

55 Quant le Sodant l'entent, bien cuide forsener
De chen qu'il ot Califre dire et raconter.
Lors vient à Mahommet, si commenche à jurer
Qu'il fera son barnage venir et assembler ;
Jamez ne finera par terre ne par mer,
60 Tant que devant Monbranc fera ses os jouster ;
Et rois et amiraus li revont afier
Que il voudront lor os et conduire et mener,
Vivien destruiront s'il le peuent trouver.
Le Sodant les en prist forment à merchier.
65 « Barons, dist le Sodant, n'i devon demourer,
« Ne devon plus targier à chest fet amender ;
» Mez chascun mant ses hommez sans point de l'ares-
« Sire, dient païen, bien fet à greanter. » [ter. »

Sodant de Babiloine fu durement plain d'ire,
70 Où qu'il voit sez mesagez, si lor commenche à dire :
« Alez tost vistement semondre mon empire. »
Li mesagers s'aprestent et chacun d'eus s'atire,
Amiraus et aufagez semonnent tout à tire.
Bien furent .c. milliers qui de prez les revide.
75 Vivien menachoient qui de Monbranc iert sire.

Sodant de Babiloine assemble [le put lin]
A l'issue d'aoust, si commenche ga[a]ing.
Bien [i] furent .c^m^. du lignage Cayn,
Entresic à la mer ne pristrent onques fin.
80 Dedens les nes font meitre et pain et char et vin,
Fol. 174 r° *a*. Apres i sunt entré tous ensemble à .I. brin.
Li marinier qu'es guie ne sunt mie tapin,
Miex connoissent la mer qu'escrivain parchemin.
Tant nagierent ensemble o soir et o matin
85 Que de Monbranc coisirent le grant pales marbrin.
Atant sunt arivé au port Alibrandin.

76. Ms. « li glouton de put lin. »

86. Le « port Alibrandin » est calqué sur le « port Alixandrin », dont il est si souvent question ; mais dans *Huon de Bordeaux*, le port voisin de *Monbranc* est *Aufalerne*.

Au port Alibrandin sunt païen arivé,
A .v. lieuez petitez de Monbranc la chité,
Puis se sunt vistement fervestus et armé.
90 Sodant de Babiloine si lor a quemandé,
Puis a roi Acarin le Sodant apelé,
Li amiral Joas et le viel Triboé.
«Barons, dist li Sodant, or oiez mon pensé:
» Prenez .xxx^{m}. hommez qui bien soient armé,
95 » Entresic à Monbranc n'i ait resne tiré. »
« Sire, dient li roi, or soit à votre gré. »
Atant se sunt parti, rengié et ordené.
Par le païs s'espandent rengié et ordené,
Si que tout le païs ont à honte livré,
100 N'i remest bonne vile que il n'aient gasté,
Trestout le païs ardent, n'i est rien demouré.
.I. crestien convers qui les ot avisé,
Vers la chité s'en fust tout le chemin ferré;
Vivien et sez hommez avoit dedens trouvé.
105 Quant vint devant le roi, si fu si effreé
Que au roi ne parla ne n'a nul mot sonné,
Ains s'asist devant li, si li a escrié:
«Vivien, gentil sire, mal vous est encontré.
» Païenne gent chevauchent qui aient mal dehé.
110 » U premier front devant sunt bien .c . armé.»
Quant Vivien l'entent, s'a .I. souspir geté,
Puis dist au mesagier: « Il t'ont espuanté,
» Et si ne t'ont blechié ne plaié ne navré. »
Lors monta en la tour dont li castel sunt lé,
115 Et voit venir païen dont ne [se] sunt gardé.
De Ihesu les maudit, le roi de majesté.

Vivien le convers lez païen avisa,
Moult s'esmaie forment que itant en i a.
Atant est descendu, de sa tour devala,
120 Où que il voit sa fame, douchement l'apela:
«Dame, conseilliez moi, moult malement me va.
» Païen viennent sus nous d'outre la mer de là. »
Puis la prist par la main, en la tour la mena.
Tout entour le païs la dame regarda,

125 Ne voit fors Sarrasin dont le païs peupla.
Vivien l'amachour durement s'esmaia.
« Sire, chen dist la dame, ne vous esmaiez ja.
» Vous prendrez .I. mesage qui point n'arestera
» Tant qu'à Aigremont viegne ; ileuc le contera
130 » Au dus Buef li tien pere qui secours t'amenra.
» D'ileuc à Roussillon le message en ira,
» Au duc Girart ton oncle ton besoing nonchera.
» Maugis au roi Brandoine tost savoir le fera. »
Et, quant le roi l'entent, douchement la baisa.
135 « Beneiete soit la dame qui tel conseil donna ;
» Mès, s'il vous plest, mon cors, dame, si s'armera,
» Tant que j'aie essaié la forche à cheus de là,
» Et sarai de ma gent comment el m'aidera. »
Ses armez a demandées, et on li aporta ;
140 .III. escuiers l'armerent, la dame lor aida.

Trois escuiers armerent Vivien au vis fier,
Et, quant il fu armé, lors se fist il plus fier
Fol. 174 r° b. Que lion ne serpent qui deschent de rochier.
.II. serjans li amainent Passavant son destrier.
145 Vivien i monta par le doré estrier,
Puis fist ouvrir la porte pour sa gent essaier ;
Et Sarrasin commenchent qui ains ains aprechier,
A mains de .IIII. archiez furent ja li premier.
Quant Vivien les voit, si commenche à huchier :
150 « Diva, qui estez vous, lecheor, pautonnier?
» Qui vous a quemandé à ma terre essillier ?
» Moie est la segnourie, je l'ai à justisier. »
Et Tassinel respont : « Tes toi, faus losengier,
» Sodant de Babiloine sommez gonfanonnier.
155 » Si alon prendre terre où puist son ost logier,
» Que trestout ton païs voudra il essillier. »
Et respont Vivien : « Chen veil je calengier,
« De votre cors meïsme me vengeroi premier. »

Les .II. os s'entraprechent par milieu d'un vauchel.

141. Ms. « au fier vis. »

160 Vivien lesse courre le bon destrier isnel,
Sus l'escu de son col va ferir Tassinel,
Tant com hanste li dure l'abati du poutrel;
Du caïr que il fist espandi le chervel.
« Outre, dist Vivien, t'ame ait Luciabel. »
165 Puis feri Madiant .I. legier bacheler,
Mort l'a jus abatu par deles .I. ruissel.
Et le tiers abat mort qui ot nom Finabel,
Puis escrie ses hommez : « Ferez, franc damoisel. »
A iches[t] mot se fiert ens u greignor tropel,
170 A l'un coupe le bras, à l'autre le musel,
Au tiers coupe la cuisse et au quart le chervel.

Moult fu grant la bataille et la mellée fiere,
Crestiens i ferirent d'angoisseuse maniere.
Vivien fu devant, ne se tint pas deriere;
175 Passavant esperonne qui queurt comme levriere,
Va ferir Estifé sus l'elme de Baviere,
Si souef l'abat mort qu'il chaï par deriere.
Et, quant païen le voient, ne font pas bele chiere;
Lors acueillent nos gens et devant et deriere.
180 Quant Vivien les voit, si fist dolente chiere;
Il escrie « Monbranc! bonne gent droituriere! »
Il brocha Passavant en la gent pantonniere!
Va ferir Acarin sus la broigne doubliere;
L'ame s'en est alée en enfer estraiere.
185 Puis esgarde le roi contreval la bruiere,
Lors voit venir Sodant delez la sablonniere.
Il a dit à sez hommez : « Gent de bonne maniere,
» Retornon au palez, ne soïon pas laniere. »
Vers la chité les maine, mez il va tout deriere.
190 Cheus ouvrirent lez portez qui sunt as murs de pierre,
Et notre gent i entre qui ne fu pas laniere.

En la chité entra Vivien le hardis.
Encontre vint Avice, la bele au cler vis;
Puis li demande : « Sire, est vo cors point malmis? »
195 « Nennil, dame, dist il, à Dieu en rent merchis. »
Adonc ont mis les tablez, au mengier sunt assis.

Et, quant orent mengié li conte et li marchis,
Vivien le convers est en estant saillis;
D'une part se torna du grant palez voutis,
200 Et avec li mena chevaliers jusqu'à .x.,
Et si i fu sa fame qui moult ot cler le vis.
« Seignors qui me loez, dist le princhе gentis,
» Pour secours trametrai à mes prochains amis. »
» Sire, chen dist la dame, chen m'est avis
Fol. 174 v° a. 205 » Que vous mandez dus Buef et Girart et Maugis,
» Et mandez roi Brandoine qui est votre cousins. »

« Sire, chen dist la dame, envers moi entendés.
» Mandez le roi Kallon, qui tant est redoutés,
» Qu'il vous viengne secorre, que ch'est votre avoués. »
210 « Dame, dist Vivien, bien conseillié m'avés. »

« Sire, chen dist la dame, entendez mon avis.
» Mandez dus Buef vo pere, qui tant est de grant pris,
» Qu'il mande Kallemaine le roi de Saint Denis. »
« Chest conseil est moult bon », chen respont Savaris.
215 « Voire, dist Vivien, son cors soit beneïs;
» Mez de mesagier querre sui forment entrepris. »
Là ot .I. chevalier qui ot à nom Davis.
Quant il ot la parole, si est avant saillis,
Puis a dit hautement: « Gentil roi seignouris,
220 « De fere le mesage sui prest (et) amanevis. »
Quant Vivien l'entent, si l'en rent cent merchis.
Le Maigremor li donne qui a le poil flouris.
Mez païen sunt logié enmi le pre flouris.

Environ la chité furent païen logié,
225 Chele nuit se cuidoient estre bien aeisié;
Mez Vivien le ber autre chose a pensé,
Son barnage apela et si lor a nunchié:
« Or tost courez as armez, n'i ait plus detrié.
» La nuit est bele et clere, tost seron reperié.
230 » Feitez tant que il soient un petit esveillié.
» Plus nous en douteront li paien renoié.
» Et Davis s'en ira errant à cheminer. »

Lors se queurent armer ; n'i ont plus demouré,
Es chevaus sunt montez qui sunt appareillié.
235 Lors s'en issirent tuit moult bien encouragié,
Bien furent .xxx^{m}. qui sunt d'armez prisié.
Vers la tente Sodant se sunt acheminé.
Ichele nuit se sunt païen moult mal gueitié,
Ne se donnerent garde, si lor a escrié
240 Vivien hautement qui n'i a plus targié :
«Ma[r] n'i avez mon resne gasté ne essillié.»
Lors ont trenchié lez cordez où li pel sunt fichié,
Par lez paveillons ont lez espées lanchié ;
Maint païen ont ochis et maint ont mehaignié.
245 Et Vivien le ber n'en a nul espargnié,
Ochis a Malaquin et Butor l'enforchié,
Maudras et Banient et Foret l'envoisié ;
Florabant et Flohart a il si empirié.
Sodant de Babilonie est par le tref cachié.
250 Atant vindrent païen armez et haubergié.
Vivien nous eüssent malement empirié,
Mez Davis dans le mesage li a moult bien aidié,
Et puis s'en est parti, onques n'i prist congié,
Son chemin acueilli, tost se fu esloignié.
255 Lors assembla sez hommez, n'i a plus detrié.
En la chité entrerent joiant et envoisié.

Nos crestiens entrerent en la chité majour,
Et Davis chevaucha la terre par vigour.
Dez jornéez qu'il fist, n'i ferai lonc sejour.
260 Tant erra le mesage dessuz le misaudour
Que il voit d'Aigremont le palez et la tour.
Seignors, oes comment il li avint chel jour.
Le duc Buef tenoit court, onques ne vi greignor ;
Atant es vous Davis dessus le misaudour,
265 Tous lez a saluez de Dieu le creatour
Fol. 174 v° b. De par roi Vivien le hardi pongneour.

241. Après « Ma », deux lettres ont été grattées ; il reste devant l'*i* la lettre *n* ou *u*.
259. Ms. « lonc lonc. »

» Segnors, dist le mesage, Dex m'a fet [grant] henour
» Quant chi vous ai trouvez ensemble à .I. jour.
» Roi Vivien vous mande, à qui Dex doinst honnour,
270 » Que vous l'alez secourre chascun à son atour,
» Que païen l'ont assis environ et entour,
» Sodant de Babiloine et le roi Amaflor
» Et l'amiral Joas à qui Dex doinst tristour,
» Et bien .xxv rois qui sunt superiour,
275 » Qui ont assis Monbranc le palez et la tour;
» Et si vous mande tous pour Dieu le creatour
» Que vous le secoures, que n'i feitez demour,
» Et que vous mandez Kalle le riche empereour
» Que il viengne secourre son home sans demour(e). »

280 Li mesagier a bien contée sa reson.
Lors responnent ensemble clerement à haut ton:
« Chertez ne peut faillir au secors li frans hon. »
Au mengier sunt assiz, sans fere lonc sarmon;
Et, quant orent mengié et beü li baron,
285 Buef apela Brandoine et Girart et Doon
Et Maugis son enfant et Aymez de Dordon
Et Hernaut de Moncler, le riche roi Othon.
« Segnors, dist le dus Buef, entendez ma reson.
» Sodant de Babiloine a moult le cuer felon;
290 » S'à forche prent mon fix, jamez ne le verron. »
« Barons, chen dist Brandoine, savez que nous feron?
» Entre nous qui chi sommez notre effors manderon,
» Et le duc Buef mon oncle et Maugis le larron
» Si s'en iront en Franche trestout droit à Kallon.
295 » En despit le tendroit, chen seroit mesprison;
» Pour chen seroit reson que nous [le] maudisson,
» Et, s'il ne veut venir secourre le baron,
» Hommage li rendez et lez nos à bandon.
» Mez ne seron sez hommez ne de lui ne tendron. »
300 « Sire, chen dist dus Buef, issi esploiteron. »
Lor chevax furent pres, n'i firent lonc sermon.
Onques il ne finerent, si vindrent à Laon;
Kallemaine trouverent ens u mestre donjon,
De Dieu le saluerent qui souffri passion,

305 Toute li ont contée l'afere et la lechon,
Puis li monstrent le brief qui est u quarrenon,
Que porta le mesage l'autr' ier en sa meison.
Quant Kalles l'entendi, si bessa le menton;
Aprez, quant il parla, si a dit à bas ton :
310 « Segnors, à cheste fois les piez n'i porteron.
» L'ostoier en iver n'est mie de saison.
» Atendez jusqu'à tant que il soit Rouveson;
» Se tant se peut tenir, adonc le secourron. »
Et, quant Maugis l'entent, ne dist ne o ne non,
315 Et le duc Buef son pere en ot grant marison.
Il parla hautement que moult ot cuer felon,
Pour poi ne fer[it] Kalle le roi de Monlaon.

Le duc Buef si parole qui mautalent esprent:
» Sire drois emperere, or oez mon semblant.
320 » Vous failliez au secors Vivien mon enfant,
» Et, quant il sera mort, sel serez secourant.
» Dant roi, vous en euvrez com mauvez recreant.
» Puis que vous me failliez, votre hommage vous rent.
» Ne tendroi mès de vous de terre plain .I. gant,
325 » Ne je ne li mien frere nous n'en tendron noient,
» Ne mon niez roi Brandoine, ne Othon le vaillant,
» Ne Hernaut de Moncler le viel o poil ferrant.
Fol. 175 r° *a*. » Je le di de par eus, il le vous sunt mandant. »
Quant le duc ot parlé, si saut Maugis avant.
330 Moult hautement parla et dist au roi itant.
« Sire roi, dist Maugis, entendez mon semblant.
» D'une tele vantanche par devant vous me vant
» Que bien vueil que tuit l'oient li petit et li grant,
» Des or mès vous feroi courouchié et dolent. »
335 « Roi, chen dist le duc Buef, à maufe te quemant. »
Seur les chevax monterent de grant ire pensant.

311. Dans *Gaufrey,* l'hiver oblige le roi Danois à lever le siège de *Rochebrune,* château de Passerose (v. 7259 suiv.).

312. Cf. *Gui de Nanteuil,* v. 376 : « Ja ne verrez passer premiere Rouvoison.» — C'est la fête des Rogations.

317. Ms. « feroi. »

Lohier ot les parolez de Maugis le vaillant,
De duel esragera s'il ne se va venjant.
.c. chevaliers manda qui de lui sunt tenant,
340 Puis dist : « Armez vous tost, feitez, jel vous quemant.
» S'iron aprez dus Buef et Maugis son enfant. »
Aprez Maugis s'en vont à esperon brochant,
Lohier devant les autrez estoit plus d'un arpent.
Le duc Buef d'Aigremont si le va perchevant ;
345 A Maugis le monstra, si se va sousriant.
Atant es vous Lohier qui lor va escriant :
« Arier vendres, lechierre, ne vous ires vantant. »
Puis va ferir Maugis, n'i va plus atendant.
Maugis n'iert point armé, si le douta forment ;
350 Le mante[l] à ermin li va tout decoupant.
Maugis douta le fet ; et chil l'empaint avant,
Du cheval l'abati, mez il fu en estant,
Puis a treit(r)e l'espée. Et duc Buef maintenant
Fert Lohier [de] sus l'elme .i. coup en trespassant ;
355 Au bon destrier coupa le chef, Lohier deschent,
Et Maugis remonta dessus son auferran[t],
Puis en vint à son pere, si dist : « Alon nous ent. »
Adonc se sunt torné contreval .i. pendant,
Et Lohier remonta, puis va apres pongnant.
360 Ja fust il a dus Buef malement croullement,
Se ne fust Amaugis qui .i. encantement
A fet, de quoi il set asses et larguement,
Qu'aus chevaliers fu vis qui l'alerent sievant,
Que une grant riviere voit apres eus bruiant ;
365 Bien i cuident noier, si retornent atant.
Et Lohier esperonne qui tous jors fu devant.
Mès tant ne sot aler que ne li soit semblant
Que l'eve soit tous jors aprez lui [a]courant.
Kalles estoit as tres de son palez devant,
370 Et, quant coisi [Lohier], si se va merveillant ;
Dedens Laon s'en entre ; et li encantement
Failli à ichele eure et a pris finement.
Et Kalles vint encontre si li va demandant :

341. Ms. « Si iron. »

« Biau fix, dont venez vous? » et il li va contant:
375 « De Maugis encauchier, trop set d'encantement. »
Et Maugis et son pere si ont chevauchié tant
Qu'il vindrent (à) Aigremont tout droit à l'ajornant.
Parmi la mestre porte [sunt] entré maintenant:
Encontre sunt alé chevalier et serjant,
380 Puis lor ont demandé com lor est couvenant,
Et il ont respondu: « Moult sommez esmaiant
» Que le roi nous failli tout au commenchement,
» Et li deïsmez bien hautement en oiant
» Que nous de li jamez ne seron fie tenant. »

385 Par devant Aigremont moult fu grant l'asemblée.
Girart de Roussillon à qui proesce agrée
I ot bien .xv^{m}. de gent bien atournée,
Et le duc de Nantueil .xv^{m}. assemblée,
Quens Aymes de Dordonne .xx^{m}. de bien armée,
75 r° b. 390 Roi Brandoine .xx^{m}. tout par nombre contée,
Et Othon d'Espolice .xiiii^{m}. armée,
Hernaut en ot .xx^{m}. qui bien fu ajournée.
Et Davis a forment sa besoigne hastée;
Ne sai que je feïsse ici longue arestée;
395 A la voie se meitent sans fere demourée,
Et Davis les conduit, qui bien sot la contrée,
Asses pres de Monbranc à demie journée.
Lors se fu tost li ost (tout) en .i. val esconsée
« Segnors, dist li dus Buef, bonne gent henourée,
400 « [Or] prenon .i. mesage par bonne destinée
» Que nous envoieron en la chité loée. »
« Chertez, chen dist Maugis, chi a reson membrée. »

« Segnors, chen dist Maugis, pour Dieu le fix Marie,
» Cheste reson est bonne, se chascun s'i otrie.
405 » Le mesagier est prest, se Dex me beneïe,
» Qui sauvement ira en la chité garnie. »
Lors se leva Maugis à la chiere hardie,

378. Ms. « est entre. »
400. Ms. « que prenon. »
401. Ms. « que nous envoieron envoieron.

Son escuier apele qui ot nom Fousifie :
« Amis, venez avant : se Dex vous beneïe,
410 » En la chité irez qui qu'en plort ne qui rie.
» Salues moi mon frere de par la baronnie. »
Lors se court adouber richement par mestrie.
Or vous leiron ichi à icheste fiée :
A la voie se met que plus ne s'i detrie.
415 Si vous raconteron de la franche lignie
Qui la nuit se loga en une praerie.

En une praerie sunt nos barons logié,
A .v. lieuez se sunt de Monbranc hebergié.
420 Par le conseil Girart et Doon l'enforchié
Firent crier par l'ost que fussent haubergié.
Maugis vint as barons et si lor a nunchié
Que l'avangarde à fere li aient otrié.
« Avec moi enmerroi Renaudin le prisié
425 » Et Aalart son frere au courage enforchié.
» S'arai .m. chevaliers de bien fere enheitié. »
Et li baron responnent : « Si soit à Dieu congié. »
Maugis s'apareilla que n'i a detrié,
Renaut et Aalart ne s'i sunt atargié,
430 .ii. grans bastons ont pris et en lor col plungié
Pour chen que il ne furent de noient chevalier.
Baiart ont amené que on ot deslié,
Et Renaut i monta qu'à estrief n'en sot gré.
A la voie se meitent que n'i ont detrié.
435 Et le mesage a tant erré et chevauchié
Qu'il a l'ost des païen de bien pres aprechié,
Apres a de sa main son visage seignié.

Fousifie se saigne quant les Turs a veüs,
Puis les avoit maudis de Dieu le roi Ihesus.
440 Adonc a pris une herbe dont s'est apercheüs,
Sus li l'avoit portée bien .xiii. ans et plus ;
Adonc l'a conjurée et fist son carne sus.

438. Dans le *Maugis*, Fousifie est donné à Maugis par l'*amustant de Mellent*. Était-il chrétien ? L'auteur ne songe pas à nous le dire. On voit d'ailleurs que Maugis lui a enseigné son art.

Lors fu grant et corsu, quarrés et parcreüs,
Bien ot .XIIII. piés sans la teste et li bus,
445 Et la teste en ot .IIII., bien fu desconneüs ;
Son dromadaire fu si grant et si corsus
Que tref ne paveillon ne breham bien cosus
Ne semble pas si grant as païen mescreüs.
.I. baston il portoit, greille fu et menus ;
450 Si sembleit .I. grant quesne esbranchié par dessus.
En icele maniere s'est en l'ost embatus ;
Fol. 175 v° a Et, quant il fu entr'eus, si cria sus et jus :
« Fix à putain, glouton, confonde vous Ihesus.
» Ne vous puet garantir Mahommet ne Cahus,
455 » Les fourques sunt drechiez où Soudant iert pendus. »
Quant païen l'ont oï, chele part sunt courus,
Mez, quant voient qu'il est si grant et si corsus,
Et qu'en son col avoit levé .I. si grant fus,
A lor tres se reperent trestout taisant et mus,
460 Et il s'en passa outre, ne s'i est arestus.
Desi à la chité en est pongnant venus.

A la chité s'en vint Fousifie pongnant,
A sa vois qu'il ot clere va as murs escriant :
« Ouvrez moi tost la porte, je vous pri et quemant. »
465 Chil des murs le regardent ; quant l'ont veü si grant,
Lors n'i ot si hardi qui ne s'en espuant ;
A haute vois escrient : « Fel cuvert souduiant,
» Ja chïens n'enterrez, se Dex plest le puissant. »
Quant l'entent Fousifie, si se va sousriant,
470 Adonc deffist son carne et son encantement,
Si fu en tel maniere escuier com devant.
Lors l'a reconneü Vivien de Monbranc.
La porte li ouvrirent trestout demaintenant,
Et Fousifie i entre, si les va saluant.
475 Vivien va encontre, si le va acolant.

446. D'où vient ce dromadaire? Dans *Gaufrey*, Baudrés, messager de l'amiral Quinart, est monté sur un dromadaire. Tierri le lui enlève, traverse ainsi le camp ennemi et pénètre dans Grellemont, où étaient assiégés Gaufrey, ses frères et Robastre (v. 4041 suiv.).

«Sire, salus vous mande duc Buef le combatant,
» Et tout votre lignage qui vous sunt secourant,
» (Mez) Kallemaines de Franche vous est du tout fail-
«Par Dieu, dist Vivien, bien le font mi parent. [lant.»
480 » Pour l'amour du secors qu'il me vont amenant,
» M'en istrai je là hors armé sus l'auferrant.»
Lors fist sonner .I. cor qui fu d'os d'olifant;
Les chevaliers si s'arment quant le vont entendant.
Ne furent pa[s] .IX^m^., jel sai à essient.
485 Les portez font ouvrir tost et isnelement,
Serréement chevauchent envers le tref Sodant.

Devers le tref Sodant sunt crestien venu.
Païen furent levé, si les ont percheü,
Lor escrient as armez, n'i ont plus atendu.
490 Le Sodant si s'arma sus .I. cuir d'or batu,
Son destrier li amainent c'on clamoit Sancperdu.
Le Sodant i monta qui moult l'a chier tenu.
Et nos crestiens sunt tantost à eus couru,
Maint en ont trebuchié et maint à mort feru
495 Vivien lesse courre parmi .I. pre herbu,
Sus son escu feri .I. païen maloistru.

Les .II. os s'entrapressent contreval la campeingne.
Atant es vous .I. roi qui fu de Burianne;
Vivien l'abat mort du destrier de Bretaigne.
500 .I. autre en a feru si que il le mehaigne,
Et le neveu Sodant a mis jus de brehaigne,
Au caïr que il fist trestout il le mehaigne.

Moult fu grant la bataille et par mons et par vaus.
Atant es vous Sodant atout .VI. amiraus.
505 Bien furent .XXX^m^. qui n'ont pas cuers loiaus.
Es crestiens se fierent com[me] leu entre aigniaus,
.IIII^c^. en abatent à terre des chevaus.
Quant Vivien le voit lors fu ses devers couraus,
A retorner ariere ont torné lez chevaus,
510 Et ses hommez apres contreval les costaus.

Moult [fu] grant la bataille, orgueilleuse et felonne.

Vivien l'amachour maintruiste coup i donne.
Sodant de Babiloine envers li esperonne.
l. 175 v° b. Quant Vivien le voit, vers lui son cheval torne,
515 Et fiert si le Sodant sus l'elme en la couronne,
Mort l'eüst abatu de la sele à Argonne,
Mez Sodant recula, quer li vassal ressoigne.
A Vivien escape, dont il ot grant vergonne,
Et li païen felon Vivien avironne.
520 Tant n'en sot trebuchier que il plus n'en foisonne.
Il a trenchié par mi l'amiral de Valdonne,
Mez li païen de Perse et cheus de Babiloine
L'abatent du destrier c'on li tramist d'Argonne.

Le roi Vivien fu cheü de son destrier
525 Droit devant le Sodant qui gueirez ne l'ot chier.
Tant s'estoit combatu à la gent l'aversier
Qu'il n'ot nul de sez hommez ne crier ne huchier;
.IIII. fois crie Monbranc, mez ne li ot mestier.
A forche l'ont seisi li cuvert losengier,
530 Sodant de Babiloine l'ont rendu prisonnier.
Seignors, or escoutez, pour Dieu le droiturier,
S'orrez de Passavant qui moult fist à prisier.
Quant il vit son seignor abatu en l'erbier,
Lors regibe dez piés et fet semblant si fier;
535 Puis a baé la gueule en guise d'aversier
Com se vousist les Turs devourer et mengier.
.I. païen a saisi droit parmi le gosier,
De la sele le leve com .I. raim d'olivier,
Puis le flati à terre aussi com fust legier;
540 Au chaïr que il fist le fist tout debrisier.
Puis en ferist .I. autre des piez u hanepier
Qu'il li fist la chervele voler et espanchier,
Et au tiers et au quart fist lez costez brisier.
Et Sarrasin forment prennent à eslongnier.
545 Lors le lessent aler, ne l'osent detrier.
A la chit de Monbranc donc vint à l'escleirier.

534. Dans *Gaufrey*, le cheval de Doon est *Regibet*, ainsi nommé parce que son maître seul pouvait l'approcher (v. 219 suiv.).

Quant crestiens le virent sans seignor reperier,
En la chité entrerent, s'en (i) amenent li coursier.

Crestiens s'en entrerent en la chité garnie.
550 Pour lor seignor demainent moult grande plorerie,
Et, quant la dame entent la grande plourerie,
Par les degrez avale de la sale perrine,
Et treuve deschendue la riche baronnie.
Quant la dame les voit, moult fu espeürie.
555 Quant coisi Passavant, le destrier de Sulie,
Qu'il revint sans segnor, adonc fu esmarie ;
Lors se pasme la dame, moult estoit esmarie.
Fousifie la lieve et puis si la castie.
Chi lerron de la dame et de sa compengnie,
560 Diron de Vivien qui Dex soit en aïe.
Mené l'ont en la tente o Sodant de Persie,
Ses armez li osterent et li .I. d'eus le lie.

En lor tres se desarment païen qui Dex mal face ;
Sodant de Babiloine ont desarmé sa face.
565 Quant il fu desarmé, si s'asist en la place,
Son prison demanda en moult petit d'espace,
Et il li ont mené sans fere lonc estrace.
Quant le Sodant le voit, durement le menace,
Ses deus poins qu'il ot grans ens es cheveus li lace,
570 Assez li fet de honte comment que il li place,
De sanc vermeil li cuevre et le vis et la face.
Ja l'eüst mehaignié ou ochis en la place,
Quant le roi Josué de sez poins li esrace.

Fol. 176 r° *a*. « Sire riche Sodant, dist le roi Josués,
575 » Vous feitez vilennie et forment mesprennés,
» Quant par devant nous tous chest chetif ochiés ;
» Mez, se le mien conseil et mon los en creés,
» Vous le bailleres, sire, Sorbrin de Balesgués,
» Et si le conduira à tout .M. bien armez
580 » Es tours de Babiloine en vos grans fermetés. »

578. Vers répété.

«Par Mahom, dist Soudant, bien conseillié m'avez. »
Lors apela Sorbrin : «Bel ami, cha venés.
»Feitez isnelement et si vous en alés.
» .M. Sarrasin armez ensemble o vous merrés,
585 »Desi Alibrandin ne vous aresterés,
»Puis passeres la mer, ne vous en douterez,
»Vivien chest chetif ensemble o vous merrés,
»Es tours de Babiloine soit mis et enserrés,
»Au chartrier si me ditez, si chier com vous m'avez,
590 »Que il soit chascun jour bien batu et frapés. »
Donc l'enmainent païen, de lor tres sunt tornez,
Et il reclaime Dieu, le roi de majestez :
«Ha! bele douce amie, jamez ne me verrez;
»Hay! biau trez dous pere, jamez ne [me] verrez;
595 »Elas! que direz vous, quant vous chest plet sarés?
»Et ma dame vo fame, de qui je sui amés?
»He Dex! et que fet ore mez richez parentez,
»Girart de Roussillon et Aymez le barbez
»Et Doon de Nantueil et Hernaut de Moncler?
600 »Et vous cousin Brandoine, pour quoi tant demourés?
»Et vous, Maugis, biau frere, vilainement ouvrés,
»Et vous, roi d'Espolice, oublié vous m'avez. »
Et li païen chevauchent baut et jaiant et liés,
Il puierent .I. mont, li cuvert renoiez,
605 Onques n'en seurent mot, ne s'ont garde donné.
Si lor vint au devant Amaugis le senés
Qui faisoit l'escargueite atout .M. adoubés;
Bien a oï son frere, comment s'est dementés,
Que li oi regreter son riche parentés;
610 Renaudin apela : « Biau cousin, escoutés. »

«Renaudin, biau cousin, dist Maugis, or entent.
»J'oi chi venir païen que le cors Dieu gravent;
»Il mainnent .I. prison qui forment va criant,
»Moult va notre lignage et nous tous regretant.
615 »De mon frere me doute que l'amiral Persant
»N'ait prise sa chité et li mis à torment.»

605. Ms. « ne sunt garde donnes. »

«Sire, dist Renaudin, qu'alon nous atendant?»

Renaudin a les mos oïs et escoutés
Que Maugis li ot dit, lors se sunt acoisiés,
620 L'escargueite feisoit et Aalart l'ainsnés,
Et Maugis les conduit tout .I. chemin ferrés.
Bien orent Vivien comment s'est dementez.
Quant Renaudin l'entent, si lor a escriés:
«Fix à putain, glouton, le prison me lerrez.»
625 Quant Sarrasin coisirent des armez la clartés,
Lors n'i ot si hardi ne fust espuantés.

Sus l'agait de no gent sunt païen embatus.
Maugis point le cheval qui saut lez saus menus,
Va ferir .I. païen amont sus son escus,
630 Tant com hanste li dure l'abat mort estendus.
Puis a treite l'espée au brun coutel moulus,
Si en feri .I. autre que par mi l'a fendus.
Renaudin en a .I. de son espié ferus
Si fort que tout li froisse et les os et le bus;
635 Et Aalart son frere a d'autre part ferus.
Fol. 176 r° b. Chascun feri le sien là où l'a consieüs.
Onques n'i demoura ne cauf ne quevelus,
Fors .III. qui s'enfuïrent le grant quemin batus.
Au Sodant ont conté com lor est avenus.
640 Quant le Sodant l'entent, grant duel en a eüs,
Lors escria: «As armez, n'i ait plus atendus.»
Et il si firent tous des qu'il l'ont entendu.

Li Sarrasin s'armerent à forche et à bandon,
Bien furent .II^c^. mile li encrismé felon.
645 D'eus vous lerroi ichi, si vous raconteron
De Renaut, de Maugis et d'Aalart le blont.
Tost et isnelement s'en vindrent au prison,
Puis li ont demandé son estre et son non,
Et il lor a conté sans point d'aresteison,
650 Quant orent desconfit Persant et Esclavon:
«Je ai nom Vivien, et vous, comme avez non?»
Et Maugis li respont par moult bele reson:

« Je sui Maugis vo frere, et chil dui valleton
» Sunt vo cousin germain et fix au viel Aymon. »
655 Maugis prist Vivien son frere le baron,
Puis le mainent as tentez où furent li baron,
Adonc le conjoïrent entour et environ.
« Seignors, dist Vivien, pour Dieu, quel la feron?
» Ma chité ont assise Persant et Esclavon,
660 » Plus sunt de IIc. mile ainsi com nous cuidon,
» Et ma fame est dedens en moult trez grant frichon. »
« Biau fix, chen dist dus Buef, chertez plus n'aten-
Lors furent endossé li haubert fremillon, [dron. »
Tantost furent armé, n'i font demoureson.
665 .VII. eschielez ont feitez de lor gent sans tenchon:
La premiere si fu au duc Buef d'Aigremont,
La seconde Guichart, la tierche au viel Aymon,
La quarte roi Brandoine, la .Ve. Doon
Hernaut a la sisime, la .VIIe. Othon,
670 Renaut et Aalart et Maugis le larron
Et Vivien son frere qui ot cuer de lion,
Font la premiere eschele, vont s'en à esperon.

Nos crestiens chevauchent à forche et à vigour,
.VII. eschielez ont feitez chele gent de valour.
675 A Monbranc chevauchierent, onques n'i ot demour
Tant [qu'il oient] la bruit de la gent païennour,
Qui se furent armé par matinet au jour,
.X. eschielez ont feitez, Sodant ot la menour.
Et crestiens lor viennent sans fere nul demour,
680 Entreferir se vont, onques n'i ot destour.
Vivien fut devant où moult ot de valour,
Il point et esperonne le destrier misaudour,
Va ferir .I. païen sus l'escu paint à flour,
Du destrier l'abat mort empres .I. quarrefour,
685 A haute vois escrie: « Vous mourrez à doulour,
» Le louier vous rendroi comme de tel valour. »

Es pres dessous Monbranc commencha la bataille.

676. Ms. « Tant que voient. »

Il n'i a crestien que Sarrasin n'asaille,
Mès dessus tous les autres Vivien s'i imaille.
690 Atant es vous ponrnant Pinabel de Soraille
.I. soudoier feri qui fu de Cornouaille,
Mort l'a jus abatu à terre où il baaille,
Puis apela nos gens : « Chetive garchonnaille,
» Tous i morrez à honte, ne cuit que nul s'en aille. »
695 Quant Renaudin l'entent, cuidiez que ne l'en caille.
Vers lui torna Baiart, cuidiez que il li faille,
Fol. 176 v° *a*. De son pel le feri, ne lui caut qui en caille,
Si souef l'abat mort qu'il ne bret ne baaille;
Puis en refiert .I. autre qu'il li ront la coraille,
700 Et le tiers et le quart ra il ochis sans faille,
Puis crie à haute vois : « Segnor, metez en taille. »

Grant fu le capleïs contreval li essart.
Et Renaudin brocha son bon destrier Baiart,
Et fiert .I. Sarrasin dessus son estouart,
705 Autresi le gravente com se fust .I. poupart;
Puis rochist Malatart, Malaquin et Guimart,
Et Salemon d'Egypte, .I. felon Achopart,
Puis ra ochis Mandoire, .I. amiral gaignart.
Mez le riche Sodant qui fu en lor esgart
710 Revient à lor secors ass[e]z plus que soi[t] tart.
Bien sunt .LX^m^. et felon et gaignart.
Gautier nous ont ochis et de Senlis Achart,
Et Morant et Tierri et Lambert et Benart
Et Audemer l'Escot et le comte Benart,
715 Aymer de Venise et le courtois Richart,
Et tiex .V^c^. des autrez qui ne furent couart.

Ja fust dus Buef ochis et s'eschiele matée,
Quant sorvint une eschiele de bonne gent armée ;
Girart de Roussillon l'a conduite et guiée.
720 Il crie Roussillon à moult grant alenée,
.I. amiral fiert si sus la targe dorée,
U cors li met la lanche une aune mesurée;

707. « Achopart » Cf. *Gaufrey*, v. 3353, 4053, etc. *Ogier*, v. 796, 991.

Quant Sarrasin le virent, [il font] une assemblée,
Sus le cors veïssiez grant noise et grant criée.
725 Et Girart maintenant si a sachié l'espée,
.I. Sarrasin en fiert sus la cheicle dorée,
Mort l'a jus abatu de la sele dorée,
Puis cria «Roussillon! » à haute vois levée.
Quant Renaudin l'entent s'a la perche levée.
730 Chele part adrecha Baiart de randonnée,
Sus le hiaume feri .I. Turc de Valfondée
Qu'à la terre en abat toute la chervelée,
Et au cheval a toute trenchié l'eschinée.
A chel coup est la perche en .II. moitiez froée.
735 Et quant Sarrasin virent qu'ele fu debruisée
Tost li coururent sus tous à une huée;
Ja eüssent la broigne en .XXX. lieus faussée,
Se ne fust le destrier à la croupe tieulée
Qui henit et regibe et fet si grant menée;
740 A l'un brisa le col, à l'autre l'eschinée.
De païen fist iluec si tres grant lapidée,
Merveille est que Renaut ne fist la reversée.
Oez quele aventure Ihesu li a donnée:
De Froberge li membre dont l'alemele est fée,
745 Qui pendoit à l'archon de la sele dorée.

Là fust l'enfez Renaut malement malbaillis
Ne fust chele aventure que Dex li a tramis.
Et le vaillant Renaut qui fu de moult grant pris
Si l'a amont levée qui moult fu engramis;
750 Parmi son elme fiert .I. roi de Moravis,
En .II. moitiez le fent et le cheval de pris.
Lors dient l'un à l'autre: « Chen est .I. Antecris,
» Qu'il atendra à coup il sera tout fenis. »
En fuie sunt torné, si ont le camp guerpis,
755 Se ne fust l'amirant qui sire est des Persis.
Il escrie s'ensengne: « Or avant Sarrasins! »
Lors courent à Renaut plus de .M. Bedouins.
Fol. 176 v° b. Ja fu mort et ochis, ja n'en escapast vis,
Quant dus Buef et ses hommez et Girart le marchis
760 Lez secoururent bien as bons brans acherins.

Ja fussent li païen maté et desconfis,
Quant l'amiral Joas et l'amiral Clargis
Et le roi Joacas et l'amiral Persis
Vindrent en la bataille sus les chevax de pris.
765 Et crestiens les ont as bons brans achevins
Trez vigoureusement par ire recueillis;
Mez tant fu grant la presse de felon Sarrasins,
Ne vausist lor deffense vaillant .II. parisis.
Fuïr les couvenist ou remaindre tous vis,
770 Quant Aymez de Dordonne o le grenon flouris
Et Doon de Nantueil le chevalier hardis
Vindrent en la bataille à .xx^m^. fervestis

Là où Do de Nantueil as païen assembla
Et Aymez de Dordonne que moult forment ama,
775 Do escrie Nantueil, mie ne se targa,
Puis a brandi la hanste et l'escu acola.
Joas ala ferir que premier encontra,
Chen fu .I. amiral qui onques Dieu n'ama;
Tant com hanste li dure du destrier l'abat.
780 Puis regarda sus destre, .I. païen avisa
Qui .I. de nos barons en .II. moitiez coupa.
Lors fiert si le païen que en .II. le coupa,
(Puis fiert si le païen que en .II. le coupa).
Atant es vous Sodant qui forment se hasta,
785 Hernaut ala ferir que premier encontra,
Si souef l'abat mort que li espié froissa.
Quant Aymez de Dordonne ot coisi cheus de là,
.I. escuier apele et si li envoia
A Othon d'Espolice qu'ariere lui lessa;
790 De venir en l'estour durement le hasta,
Et le bon roi si fist quant le mes escouta.

Quant Othon fu venu à ichele envaïe,
Es païen se ferirent trestous à une hie.

783. Vers répété par suite d'une distraction du copiste, qui se perdait dans cette série de coups d'épée prodigieux.

785. Ce ne peut être Hernaut de Moncler, encore vivant au vers 807 s.

Rois Othez esperonne le destrier de Nubie,
795 Et fiert .I. amiral du resne de Persie;
Parmi le gros du cuer le gonfanon li guie,
De la sele l'eslongne une grande brachie.
Et duc Buef d'autre part fierement s'i manie.
Vivien de Monbranc ses grans cous i emplie.
800 Renaut et Aalart ne s'i oublient mie,
Et Aymez de Dordonne qui pis ne valoit mie
En ochist tant et tue, n'est nus qui nous en die.
Mez tout chen ne leur vaut la monte d'une alie
Que tant i est venus des païen de Larie,
805 N'est hons qui les milliers ne les .C. vous en die.
Ja tornassent les dos, il n'i durassent mie,
Quant au bon conte Hernaut le conta une espie,
Et au bon roi Brandoine qui moult ot grant hasquie.
Lors s'escria Hernaut à haute vois serie :
810 «Or avant, biau dous niés, ne vous atargiez mie.»
Chascun dez esperons son bon destrier i guie.

Brandoine voit l'effors des Sarrasins felons.
Li et le quens Hernaut qui fu de grant renons
Ens en la gregnor presse mainnent lor contenchons,
815 A destre et à senestre fierent les Esclavons.
A ichele envaïe fu ochis Clarions
Et Cabrueil et Faussart, Salatre, Licions,
Et Gingados d'Egypte et le roi Faussarons,
Fol. 177 v° a. Corberon et Fausirez et l'amiral Ebrons
820 Et bien .x^m^. Turs de lor meillors barons.
Quant le Sodant le voit, plus dolent ne fu hons;
Lors fist sonner .I. cors dont grans estoit li tons,
Et broche le cheval des trenchans esperons.
.I. chevalier feri qui moult estoit preudons,
825 Trestout le pourfendi desiques es archons.
Puis regarda sus destre li amachour felons,
Et a veü roi Othez qui sus païen felons
Carpente e[t] de s'espée païen met en frichons.
Grant duel en ot Sodant, lors fiert des esperons

795. Vers répété, mais barré d'un trait rouge.

830 Et a treite l'espée et s'en va vers Othons.
Sodant l'a si feru par tel devisions
Que par mi fu coupé et visage et mentons.
Le bon roi chaï mort maintenant dez archons.
L'ame s'en est alée, Dex li fache pardons.
835 Et le Sodant escrie Babiloine à haut tons:
« Ferez, frans Sarrasin, [quer] mar les redoutons.
» .I. des leur ai ochis, loés en soit Mahons!
» D'Espolice iert rois, Othez estoit ses nons. »
Pour lui sunt li Francheis moult dolent et embrons.

840 Quant Othez fu ochis, grant i fu la doulour.
Crestiens en menerent et grant noise et grant plour.
Lors ont le cors porté sous .I. arbre sans flour,
En sus de la bataille .I. poi en .I. destour.
Ileuc si le couchierent sus l'escu paint à flour.
845 Tost et isnelement repairent en l'estour,
Es païen se ferirent isnel et sans demour,
Moult i o[n]t abatu et trebuchié des lour.
Ja fussent desconfit (et) sans terme et sans demour,
Quant l'amiral Clargis qui Dex doinst deshenour,
850 Ala ferir Hernaut sus l'elme paint à flour,
Jusqu'es dens le fendi, onques n'i ot retour.
Quant Francheis l'aperchurent, s'enforcha la doulour.

Or jut le quens Hernaut parmi le pre flouris.
Chen fu duel et damage du bon baron de pris;
855 Quant ses hommez le seurent, n'i ot ne gieu ne ris.
He Dex! com le regrete Vivien et Maugis!
Lors couchierent Hernaut desus son escu bis,
Les Othez d'Espolice l'en ont porté et mis,
Puis retornent ariere es u grant fereis.
860 Lors ferirent païen es costez et es pis,
Plus de .x^{m}. en ont affolez et malmis,
Vivien de Monbranc fu chevalier eslis,
Il drecha son visage, si a veü Clargis.
Quant Vivien le voit moult en fu asouplis,
865 Il ne fu pas si lié pour tout l'or de Paris.
Vivien li tourna le bon cheval de pris,

L'espée tint u poing, si a feru Clargis
Que le cors du païen du tout espeüris.

Quant Clargis fu ochis crestiens furent lié,
870 Et Sarrasin dolent et forment esmaié.
Ja fussent desconfit et mort li renoié,
Quant l'amiral Persis, qui le cuer ot iré,
A fet sonner .I. greile, s'a sa gent ralié.
«Seignors, dist l'amiral, mal sommez engignié.
875 »Quant je passai cha outre et je sui arivé,
»Bien cuidai tout conquerre et meitre sous mon pié;
»Mez trop sunt crestien aduré et prisié,
»Ja n'emporteron rien du lor à bon marchié.
Fol. 177 r° b. Lors broche le cheval o poil aplennié
880 Et se fiert en Francheis com deable en moustier.
Roy Brandoine le voit, forment len a pesé,
A l'amiral s'en vient, ne s'i est detrié,
Ja li fera savoir s'il a fet bon marchié.

Roy Brandoine coisi l'amiral Lucion.
885 Quant vois ochis son oncle, moult en ot grant frichon,
Lors brocha le cheval qui Sauterel ot non,
Et tint l'espée nue au pont doré enson.
L'amiral en feri sus son elme roon,
Trestout le pourfendi desiques en l'archon.
890 Il a estors son coup, mort l'abat u sablon.
Bien se preuve Brandoine le roi de grant renon,
A plus de .XXV. en fet voidier l'archon.
Ja fussent li païen mis à destruction,
Quant l'amiral Corsuble et le roi Medion
895 Et le roi de Damas et le roi Danemon
Vindrent en la bataille, chascun ot gonfanon.
Et Sodan demoura u mestre paveillon,
Sa gent fet adouber entour et environ.
Et le Sodan monta sans point d'aresteison,
900 Atout .XXX^{m}. hommez s'en ist du paveillon.
Ja eüssent nos gens male confession,
Quant chil de la chité s'en issent à bandon

Et furent bien .xx^{m}. hardi comme lion.
Fousifie devant porta le gonfanon.

905 Cheus de la chite issirent à esperon brochant,
Bien estoient .xx^{m}. que bourgeis que serjant.
Entre païen se fierent moult aïréement,
Maint en i ont ochis et livré à torment,
Moult ont bien au Sodan moustré lor mautalent.
910 Et d'autre part estoit le caplement moult grant,
Quant l'amiral Corsuble et le roi Mediant
Et le roi de Damas et le roi Corniquant,
Atout .xxx^{m}. hommez vont les nos aprechant,
Et le fort roi Brandoine les a veüs venant.
915 Il broche le destrier, moult le va argüant,
.I. espié vit à terre, si l'en leva errant
Et fiert roi Medeas en son escu devant.
Parmi le gros du cuer li va le fer passant,
Mort le trebuche à terre du bon destrier courant,
920 Puis escria « Maiogre ! » à sa vois hautement.
Quant ses hommez l'oïrent, chele part vont tournant;
Là ot maint elme fraint et maint païen senglant.
Atant es vous Corsuble et l'amiral Persant
Et le roi Danemont et le roi Abilant
925 Brandoine vont ferir en son escu devant;
A terre le couvint caïr de l'auferrant,
Mez tost resailli sus le hardi combatant.
Le fort [roi] Danemont feri à l'encontrant,
Les mamelez li trenche, tout va aval glachant,
930 Chil chaï mort à terre du bon destrier courant;
Et Brandoine seisi le destrier auferrant,
De plain vol i sailli Brandoine maintenant.
Mez que li estrief eüst à son talent,
L'ont païen si feru et deriere et devant,
935 Et dessous lui ochis le bon destrier courant.
A la terre le meitent ariere maintenant.
Ja l'eüssent ochis et livré à torment,

916. « vit à terre » répété.

Se ne fust Renaudin qui vint esperonnant,
Entre li et Aalart qui porte le perquant.

940 Ja fust le roi Brandoine et mort et malbaillis,
Se ne fust Renaudin le preus et le hardis.
Il tint nue Froberge dont le pont est massis,
Entre païen se fiert com leu entre brebis,
Le roi de Damas trenche les costez et le pis,
945 Et au roi Clarion a il trenchié le vis,
Puis ra ochis Mandras et Butor et Claudis.
Roi Brandoine ont monté et l'ont à cheval mis,
Puis l'enmainent d'ileuc vers le grant capleïs.

A l'estour retournerent Renaut et Aalart
950 Et Brandoine le roi qui les grans cous depart.
Sus païen s'embatirent qui dedens .I. essart
Orent pris le dus Buef et navré d'un faussart.
Ja l'eüssent ochis li felon Achopart,
Se ne fust Renaudin, Brandoine et Aalart.
955 Quant en chele partie s'en vint li dus Girart
Et Doon de Nantueil et Aymez le veillart,
Vivien et Maugis qui ne sunt pas couart,
Là ont ochis maint Turc et maint fort Achopart.
Atant es l'amiral qui torne chele part.

960 L'amiral s'aresta qui fu en grant frichon,
Et tint nue l'espée dont doré est le pont,
Entre Francheis s'embat irié comme lion,
Plus de .XIIII. en a abatus u sablon.
Quant le voient Francheis, s'en ont grant marison,
965 Chascun li a fet voie; n'i meitent contenchon.
Que vous iroie je alonguant la canchon?
Il saisi une lanche à .I. blanc gonfanon,
Si va ferir Brandoine en l'escu au lion,
Parmi le corps li mist le fust et le penon,
970 Tant com hanste li dure l'abat mort u sablon.
Chen fu duel et damage, Dex li fache pardon!
Là fussent desconfis et Normant et Breton,
Quant dus Buef et Maugis vindrent à la tenchon,
Le roi Brandoine trouvent ochis sus le sablon.

975 Là, où le roi Brandoine fu à la terre mis,
Vint dus Buef d'Aigremont et le sien fix Maugis,
Vivien d'autre part qui moult estoit marris :
« Cousin, qui vous a mort, il iert notre anemis.
» Ja Ihesu de chest jour ne m'en lest aler vis,
980 » Cousin, se ne vous venge ains que jour soit faillis. »
Lors brocha le cheval des esperons massis
Et fiert le roi Durgant en son escu voutis.
Mort l'a jus abatu u pendant d'un larris.
De la mort de Brandoine fu le droit ileuc pris.
985 Quant l'amiral le voit, à poi n'esrage vis;
Le destrier esperonne par merveilleus aïr,
Et tint nue l'espée; Vivien va ferir
Amont dessus son elme, mez nel pot desartir,
L'archon et le cheval a i coupé par mi.
990 Lors chaï Vivien, ne se pot plus tenir,
Et païen l'aviron nent que Ihesu puist honnir.

Desus Vivien fu le capleïs moult grant,
De toutez part le fierent Sarrasin et Persant,
Et Vivien du branc vistement se deffent;
995 Mez toute sa deffense n'i vausist pas .1. gant
Que ne fust mort ou pris ou livré à tourment,
Fol. 177 v° b. Quant il a escrié à haute vois « Monbranc. »
Lors l'entendi son pere et Maugis son enfant,
Chele part sunt venus à esperon brochant.
1000 Renaut et Aalart vient aprez randonnant.
Tant i fierent li nostre et tant se vont penant
Que il ont remonté Vivien le vaillant.
Et Girart esperonne le bon destrier courant,
L'amiral va ferir en l'escu à argent,
1005 Devers le les senestre le bon branc li deschent;
L'espaule et le costé trestout entierement
Abati tout à terre du bon destrier courant;
L'ame s'en est alée en enfer le puant.
« Outre, chen dist Girart, le cors Dieu te gravent! »
1010 Quant Sarrasin le voient moult en sunt esmaiant.

Quant païen voient mort Corsuble sus l'erbier

Et crestiens ferir du riche branc d'achier,
Moult durement se prennent trestous à esmaier.
Lors fuient qui miex miex, n'i voudrent plus ester.
1015 Et quant le Sodant vit ses Turs esparpeillier,
Et il vit crestiens envers lui aprechier,
Lor ne les atendist pour plain .I. val d'ormier.
Des esperons à or a brochié le destrier.
Et crestiens l'encauchent qui Dex gart d'encombrier.
1020 Sodant i convenist demourer prisonnier
Que Fousifie l'ot abatu du dest[r]ier,
Mez Sarrasin l'assaillent et devant et derier.
Ja l'eüssent ochis, n'en peüst reperier,
Mès Girart i sourvint, o lui maint chevalier;
1025 Et quant le voit Sodant envers lui aprechier,
Dessus le dromadaire monta sans atargier,
Puis s'en torna fuiant par delez .I. rochier.
Et le soleil abesse, si prist à anuitier,
Si demoura la cache, si ont fet redrechier
1030 Fousifie qu'il treuvent à pié les .I. rochier.
Es tentez as païen se vont la nuit couchier
Desi à l'endemain qu'il virent escleirier.
Les païen es nes entrent, les voilez font drechier,
Et deablez lor donnent si bon vent et plenier
1035 Que jusqu'en Babiloine n'i orent encombrier.
D'eus vous lerroi ichi, si vous voudroi nunchier
Des Francheis qui se firent chele nuit aeisier,
Et dormirent la nuit tout à lor desirier.
L'endemain, quant il virent le soleil raier cler,
1040 Lors se font nos barons moult bien appareillier
Et puis si font le champ sus et jus recherquier.
Li baron en la plache firent fere .I. carnier.
Les mors firent dedens jeter et balanchier,
Puis fist on en la plache .I. moustier estorer
1045 Et fere une abeïe qui moult fet à prisier.
Dedens ont mis .C. moingnez qui liront lor sautier.

Quant nos crestiens orent le carnier aprestés
Et tous nos crestiens et mis et enterrés,
Ne mès le roi Othon où tant avoit bontés,

1050 Et Hernaut de Moncler, Brandoine le senés ;
Tous les cors dez .III. princhés ont à Monbranc portés
Ens u mestre moustier de Sainte Trinités.
Fu le servise dit, hautement celebrés,
Mès les cors des barons n'i sunt point enterrés,
1055 Fors seulement l'entraille c'on en avoit ostés,
Et puis furent dedens de bon vin bien lavés ;
En .III. bons cuirs de cherf les ont envolepés.
Fol. 178 r° *a*. Chascun vers son païs se sunt acheminés,
Le segnor en reportent chascun en [son] regnez.
1060 Ne soi pour quoi le duel vous seroit racontés,
Je ay trop à fere, ja n'en seroi mellés.
Aprez s'en retorna chascun en son regnez,
Vivien demoura à joie et à santés,
Et Maugis o s'amie ala par verités.

1065 Maugis en Rocheflour s'en ala o s'amie.
Il n'enmena o lui ne mès que Fousifie,
La duchoise sa mere a lessié moult marrie,
Et le bon duc son pere de revenir li prie.
En plourant se depart, le cuer li atendrie.

1070 Maugis part de son pere, le chevalier membré,
Jamez ne le verra à jour de son aé ;
Et Vivien demeura à Monbranc sa chité,
Moult tint en pes la terre et toute l'erité,
C'onques plus de païen ne fu aresonné ;
1075 Et le duc Buef son pere aussi en sa chité.
En pes a le duc Buef moult longuement esté,
Entresic à .I. jour que il vous iert conté
Que Kalles l'emperere o le grenon mellé
Tramist à Aigremont Lohier son fix l'ainsné
1080 Pour demander servise au duc Buef le barbé.
Ochis i fu li enfez, si com vous iert conté,
Puis fu à Kallemaine tramis et renvoié,

1054 et suiv. Cf. *Roland* (éd. Gautier), v. 3685-3694, et *Turpin*, ch. XXVII, *de Corporibus mortuorum aromatibus et sale conditorum.*

1062. Ms. « en sunt regnez. »

Puis en mourut duc Buef, ch' est fine verité.
1085 Si en fu le lignage en guerre son aé,
Mès puis fu la pes feite de trestout le barné,
Et de tout le lignage prist le roy feeulté,
Ne mez que de Renaut et d'Aalart l'ainsné
Et de Guichart son frere, de Richart le mainsné,
1090 Et de Maugis le lerre où tant ot de bonté.
Par lui fu Kallemaines maintez fois aïré.

Segnors et belez damez, Dex vous fache pardon,
Vous qui de votre argent m'avez donné foison.
Ihesucrist le vous rende qui soufri passion.
1095 Aprez vous chanteron dez .IIII. fiex Aymon,
Ainsi comme il vengierent le duc Buef d'Aigremont
Que Kalles avoit fet ochirre en traïson.
Ihesus le roi de gloire, par son saintisme non,
Nous otroit par sa grace de paradis le don.

Explicit

EXPLICIT LE ROMMANS VIVIEN DE MONBRANC
LI AMACHOUR GENTIL QUI TANT FU CONQUERANT.

VI

RINALDO DA MONTALBANO

Deux chants anciens, la *Mort de Beuves* et l'histoire des *Quatre Fils Aymon*, furent d'abord unis dans l'usage ; puis le second fut augmenté successivement d'une guerre soutenue en Gascogne contre Charlemagne par Renaud, ses frères et Maugis, du pèlerinage de Renaud et de Maugis en Palestine et des faits qui suivirent leur retour en France. Deux poëmes plus récents, consacrés aux fils de Beuves, vinrent enfin compléter cet ensemble ; et dans le manuscrit de Montpellier, nous avons constaté qu'un remaniement adroit avait achevé la fusion de ces divers éléments en un tout suffisamment un et homogène. Mais les dernières versions ne faisaient pas oublier les plus anciennes, et l'on peut admettre que les Italiens en

connaissaient plusieurs quand ils firent passer dans leur littérature populaire l'histoire de Renaud. Ils ne pouvaient songer à revenir en arrière et à supprimer ce qui s'était greffé sur les légendes primitives. Ils prirent donc pour objet principal de leur imitation l'ensemble formé par le *Maugis*, le *Vivien* et le *Renaud de Montauban*, parce qu'ils y trouvaient, après une exposition, trop longue sans doute, mais qui en somme satisfait l'esprit, une suite de faits se déroulant clairement et sans peine. La coexistence de plusieurs versions les autorisait à puiser à leur gré dans l'une ou l'autre, et surtout à modifier à leur tour la légende et à la remanier encore dans la même pensée que l'avaient fait leurs devanciers, de façon à lui donner, soit plus d'unité, soit plus d'agrément, soit un caractère plus moral. En tout cela, ils ne firent que se conformer à l'exemple qui leur avait été donné par nos trouvères. Ceux-ci tenaient à raconter des choses nouvelles et le proclamaient en tête de leurs chants; n'était-ce pas inviter leurs imitateurs étrangers à ne pas reproduire servilement les textes qu'ils avaient sous les yeux? Les conteurs italiens avaient le droit de montrer qu'eux aussi ils savaient plus, qu'ils imaginaient mieux que leurs devanciers. Si dans les poëtes lyriques italiens du XIIIe siècle il est souvent fait allusion aux héros des romans français [1], quelle connaissance de ces matières ne devaient point posséder ceux qui préféraient aux sonnets et aux canzones les récits de l'épopée française? Encore aujourd'hui la passion pour les aventures de nos chevaliers s'est conservée en Sicile avec une vivacité extrême [2]; mais ce qui est de notre temps une exception curieuse, était la règle générale au XIIIe et au XIVe siècle, quand le grand nom de Charlemagne était encore sans rival, quand les guerres entre vassaux et suzerains, chrétiens et Sarrasins, étaient choses d'un intérêt tout contemporain. Je crois donc que cette sorte d'érudition était

[1] V. Bartoli, *i Primi due Secoli della Letteratura italiana*, c. II, § 2: *la Lingua e la Poesia francese in Italia* (p. 92-110), et c. x, p. 279 s. Cf., en ce qui concerne le cycle breton, Graf, *Giornale storico*, V, p. 102-130.

[2] J'ai renvoyé déjà à l'article de M. Pitré sur cette question (*Romania*, XIII, p. 315-398). Ce maintien en plein XIXe siècle d'une tradition épique si ancienne est un des plus curieux phénomènes de l'histoire littéraire.

assez répandue pour qu'il n'y ait pas lieu d'être surpris des altérations que les légendes ont subies en Italie, et qu'il ne soit pas nécessaire de supposer, à chaque modification que l'on constate, un poëme français ou franco-italien perdu qui en aurait été l'origine. Les comiques latins faisaient souvent de deux pièces grecques une seule pièce latine, ce qu'ils appelaient *contaminare fabulas*. L'initiative des auteurs me paraît souvent une explication suffisante. Il était naturel qu'en présence de récits dont un grand nombre portaient la marque de remaniements considérables, les Italiens ne se soient pas crus obligés à faire le métier de simples traducteurs[1]. Cette façon de voir me paraît justifiée par la comparaison du *Rinaldo da Montalbano* et des versions françaises de l'histoire des Fils Aymon.

Les romans italiens qui ont pour objet les aventures de Renaud et de sa famille paraissent dériver de deux textes anciens, l'un en prose, l'autre en vers[2]. Je les examinerai

[1] Dans son étude intitulée *la Rotta di Roncisvalle* (*Propugnatore*, vol. IV; tirage à part, Bologna, 1871), M. Rajna examine les formes qu'a prises en Italie la Chanson de Roland, et il arrive à démontrer par la comparaison des textes qu'à chaque étape des modifications successives du récit l'on constate l'imitation de modèles d'âges différents. Dans sa conclusion, il écarte nettement l'opinion que le roman chevaleresque italien se serait détaché d'un seul coup de ses racines françaises: « Dall' esame istituito mi sembra appaia chiaramente che la letteratura cavalleresca della Toscana s'attiene a quella delle provincie settentrionali e altresì della Francia per un numero di fili ben maggiore che forse non si credesse; le creazioni straniere continuarono ad essere note sull' Arno nella loro propria lingua non solo per tutto il trecento, ma ancora fino al declinare del secolo XV. »

[2] Le travail de M. Rajna a été publié d'abord dans le *Propugnatore* (vol. III) sous le titre de *Rinaldo da Montalbano*, puis en tirage à part (Bologna, 1870). C'est à cette seconde édition que je renvoie. Le roman en prose a été conservé dans deux manuscrits de la bibliothèque Laurentienne cotés, l'un XLII, 37; l'autre LXXXIX, 64. Le premier a été achevé le 15 avril 1506. Il contient cinq livres. Le second semble de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. Il contient seulement les trois premiers livres du précédent. Le poëme se trouve dans un manuscrit de la Palatine (E, 5, 4, 46). Il est divisé en cinquante-un chants, comprenant en tout 2038 octaves. Le manuscrit paraît dater du milieu du XVe siècle. Le copiste a laissé en blanc beaucoup de mots et même des vers entiers. P. Rajna, *l. l.*, p. 3-4.— M. Rajna est convaincu que tous les romans italiens en vers, où il s'agit de Renaud, dérivent du texte de la Palatine.

en me servant de l'analyse qui en a été donnée par M. Rajna.

Le roman en prose commence par la description d'une cour plénière tenue par Charlemagne à l'occasion de la Pentecôte, quand l'arrogance de Girard de Fratta a été abattue, c'est à-dire plusieurs années après la guerre d'Aspremont. Charles est au milieu de ses barons, assis sur sa chaire impériale. Comme il fait chaud, l'empereur se fait apporter une coupe de vin. Après avoir bu, il la passe à Aymes (Amone); mais Ghinamo de Bayonne, un duc mayençais, ennemi d'Aymes, qui a épousé Clarice qu'il aimait, se lève et lui reproche d'oser boire à la coupe impériale alors qu'il a été déshonoré par sa femme. Il affirme qu'il a eu les faveurs de Clarice, et que Renaud et ses frères sont ses fils. Il donne pour preuve la connaissance qu'il a d'une tache que la duchesse a sur le corps, et quelques bagatelles qu'il tient d'une servante qu'il a subornée. Aymes part aussitôt pour aller demander des explications à la duchesse. Cependant Roland envoie un messager à Clarice pour lui apprendre ce dont Ghinamo s'était vanté, et il lui fait dire que, si le fait était vrai, elle eût à se tuer : « *car, si le fait est vrai, je te ferai poursuivre par le monde entier, et je ferai manger aux chiens ton corps et celui de tes enfants ; mais, s'il n'est pas vrai, fuis cette colère et hâte-toi, car Aymon est parti et va à Dordonne pour te tuer.* » Clarice effrayée se réfugie dans un de ses châteaux, appelé Monte-Armino, où elle reste cinq ans. Après ce laps de temps, Renaud étant en âge de porter les armes vient dans la chambre de sa mère et la menace de lui donner la mort si elle ne lui dit de qui il est fils. Elle se jette à ses pieds et lui jure qu'Aymes est son père [1].

Comme bien d'autres chansons de geste, le *Renaud de Montauban* [2] commence par une cour plenière, tenue à la Pentecôte, où l'on voit Charles assis sur son *faudestueil*, entouré de rois, de chevaliers, d'archevêques, d'abbés ; et c'est également dans une réunion pareille, qui a eu lieu aussi à la Pentecôte, que

[1] N'ayant sous les yeux qu'une analyse où M. Rajna me paraît insister sur les points qu'il juge les plus importants, je ne puis éviter quelques lacunes. Ici l'on ne sait ni où le duc Aymes est allé, ni ce qu'il a fait.

[2] Ou plutôt la *Mort de Beuves d'Aigremont*, comme je l'ai expliqué déjà.

l'empereur annonce à Aymes qu'il veut adouber ses fils chevaliers.

Entre la version imprimée et celle de Montpellier, il y a de notables différences. Dans toutes les deux, Charlemagne profite de la réunion de sa cour pour se plaindre de Beuves d'Aigremont, qui ne daigne pas le servir. Mais la raison de l'absence de Beuves, d'après le texte imprimé, est qu'il est resté l'ennemi de l'empereur depuis que Doon de Nanteuil a a été chassé de France. Ainsi la querelle du suzerain et du fier vassal a ses origines dans la légende de Doon. Dans le texte de Montpellier, Charlemagne, qui sait que, depuis le refus qu'il a fait de secourir Vivien, il ne peut plus compter sur l'hommage de Beuves, et qui lui-même ne saurait rappeler sans inconvénient le vrai motif de son différend avec le duc d'Aigremont, allègue que Beuves, lors de la guerre des Sesnes, a fait cause commune avec les barons qui s'obstinèrent à ne pas donner leur aide à l'empereur. L'argument n'est pas mal trouvé, car le père de Vivien aurait eu ainsi les premiers torts. Je reproduis le commencement de la version de Montpellier.

CHI COMMENCHE LE ROMMANS DEZ .IIII. FIX AYMON

Barons, oes canchon de grant nobilité.
Toute est de vraie estoire, sans point de fausseté,
Onques meillor n'oïstez ains puis [que] Dex fu né.
A Saint Denis en France que Dex a tant amé,
5 Le trouva on u roulle et l'autre auctorité
Comme Kalles de France, le fort roi couronné,
Guerria le duc Buef d'Aigremont la chité,
Et Girart .I. sien frere qui tant ot de bonté,
Et Doon de Nanteuil o le grenon mellé,
10 Et Aymon de Dordonne le vassal aduré.
Chil .IIII. furent frere et d'un pere engendré.
Il n'ot si vaillans hommez en la crestienté.
Kalles les haï moult et vers eus fu iré,
Ainsi com vous orrez se je sui escouté.

15 Che fu à Pentecouste, après l'Ascension,

Kalles fu à Paris, en sa mestre meison.
Moult i fu grant la court de chevaliers baron.
Tuit i furent venu chil princhе de renon,
Salemon de Bretaigne, [de][1] Maus conte Huon
20 Et Yvon et Yvoire, Berengier et Haston,
Et tant des autrez que nombre n'en savon.
A la court est venu dus Aymez de Dordon,
Et avec li ses fix qui sunt de grant renon.
Tuit .IIII. sunt vallet, n'ont barbe ne grenon.
25 Kallemaines se lieve, si parla com preudon.
«Barons, che dist le rois, or oes ma reson.
» Tante terre ai conquise et tante region
» Dont li seignor me servent ou il vueillent ou non.
» Je conquis Guiteclin, ichil Sesne felon,
30 » En Sessoigne la grant que nous outre tenon.
» Là perdi Baudouin, que nous tant amion.
» N'i daignierent venir mi chevalier baron
» Fors le duc des Normans et le roi Salemon.
» Par icheus de Herupe hu ge salvation.
35 » Le duc Buef d'Aigremont n'i fu pas, chen set on.
» Lambert le Berruier et Rohans le Breton
» Et Gaufrei de Bordele que nous perdu avon,
» Assez i mandai autrez qui sunt de mon roion:
» N'i daignierent venir, foi que doi .S. Symon.
40 » Je mandai en aide Girart de Roussillon
» Et Doon de Nanteuil et son frere Bevon:
» N'i daignierent venir, pour voir le vous dison.
» Barons à vous me plaing, nobile compengnon
» Mez par icheste barbe qui me pent au guernon,
45 » Venjance en arai, qui qu'en poist ne qui non.
» Au duc Buef manderai, le sire d'Aigremon,
» Qu'il me viengne servir à coite d'esperon
» Et amaint avec lui .IIII^c^. compengnon.
» Et se il le refuse, que il die que non,
50 » Je manderoi Francheis de meute et de randon,
» Trametrai li .c^m^. de gent de grant renon
» Qui destruiront sa terre et metront en carbon.
» Qui fera le mesage? barons, or l'eslison. »

[1] Ms. « du. »

Dunaymez conseille au roi de choisir le messager, et, comme personne ne s'offre, Charlemagne désigne son fils Lohier.

J'ai cité ce passage, non-seulement parce que le fait de remplacer la guerre avec Doon par la guerre des Sesnes a donné l'idée au romancier italien de parler lui aussi d'une guerre intéressante pour des Italiens, celle d'Aspremont; mais parce que nous trouvons ici réunis en un seul vers, les noms d'Yvon, d'Yvoire, de Bérenger et de Haston. Les Italiens substituèrent Otton ou Ottone à Haston, et dès lors ces personnages furent inséparables:

Avino, Avolio, Ottone e Berlinghiere[1].

De là à les regarder comme frères, il n'y avait qu'un pas; on les supposa fils de Naymes de Bavière. Mais cette parenté n'avait d'autre origine que le hasard qui avait présenté à la mémoire de nos trouvères une suite de noms formant si naturellement un alexandrin:

Et Yvon et Yvoire, Berengier et Haston[2].

La nouveauté du début du roman italien consiste dans le rôle important attribué à Ghinamo. L'idée en soi n'a rien d'original, car la calomnie est une arme employée souvent par le lignage de Ganelon. Grifes de Hautefeuille, le père de cette famille détestée, trahit et calomnie ses frères dans le *Gaufrey*. Dans *Parise la duchesse*, douze traîtres de la race de Ganelon s'entendent pour accuser Parise d'avoir empoisonné le frère du duc Raymond son époux. Amaury, qui, après avoir poussé Charlot à attaquer sans raison les fils de Sevin, soutient la cause de l'empereur contre Huon de Bordeaux, appartient à la même famille. Mais la nature du reproche fait au duc Aymes sort des habitudes de l'épopée française. Dans nos chansons, les querelles entre les barons, leurs révoltes contre Charlemagne, ont d'ordinaire leur origine dans la violation, alléguée à tort ou à raison, de quelque droit féodal; il s'agit tantôt d'un hommage refusé au roi, tantôt d'un fief ardemment

[1] V. Thomas, *Nouvelles Recherches sur l'Entrée de Spagne*, p. 48-49.

[2] Dans *Gui de Bourgogne* même ordre que dans le vers italien: «Ne Yvon ne Yvoire, Haton ne Berangier», v. 417, cf. 348, et 4414. Je reviendrai sur ce roman dans le chapitre suivant.

convoité, tantôt d'actes de pure violence. Ici c'est la vie privée qui est en en cause. La femme d'un des plus fiers barons est accusée d'adultère, et son mari est pour cela jugé indigne de boire à la coupe du roi. Je vois là un double emprunt aux romans bretons : d'abord le hanap merveilleux où les dames chastes pouvaient seules boire sans inconvénient, hanap que nous retrouvons dans Huon de Bordeaux et qui est bien pour quelque chose dans le dénoûment de ce poëme, puis l'habitude d'apprécier la valeur morale des personnes pour d'autres motifs que les qualités purement guerrières de vigueur et de courage. L'accusation elle-même d'adultère, mais ne visant que la femme regardée comme coupable, se rencontre dans le *Macaire* et le *Fioravante*.

Y avait-il quelque indication dans la légende des Fils Aymon qui pût amener l'auteur italien à supposer que l'odieuse calomnie de Ghinamo ne soulèverait pas la réprobation unanime de Charles et de ses barons? Je n'oserais l'affirmer, et je demande que l'on voie surtout dans ce que je vais en dire le désir de faire connaître les textes dont je dispose.

L'auteur du roman italien en prose connaissait l'histoire d'Ogier le Danois et l'a même intercalée dans la suite de son récit[1]. Le fait n'a rien d'étonnant, puisque Ogier est de la même geste que Renaud, et n'a cessé, pendant le siége de Montauban, de donner aux fils Aymon des preuves de son amitié. Or, si l'on compare dans le manuscrit de Montpellier les deux récits où sont contées les morts si semblables de Baudouinet et de Bertolais, on n'est pas éloigné de penser que de cette comparaison ait pu naître l'idée de suspecter la légitimité des fils Aymon. Dans ce manuscrit, la dispute de Baudouinet et de Charlot est beaucoup plus développée que dans la version imprimée. Charlot vient de perdre la partie, et son roi est mat dans un coin de l'échiquier :

Le fix le roi fu forment aïrés
Quant il se voit si forment enanglés,

[1] Rajna, *l. l.*, p. 42 — Cela était tout naturel, car dans la légende française les noms d'Ogier et de Renaud étaient inséparables. Le cycle de Doon de Mayence s'est formé autour des histoires de ces deux grands vassaux. En Italie, Roland, le héros de Roncevaux, devait faire négliger le bon Danois et se substituer à lui dans l'amitié des fils Aymon.

Baudouinet commenche à ramposner :
« Fix à putain, pour quoi m'as forjouez ?
5 » Ogier ton pere, le mien serf racatez,
» Ne m'eust dit mat pour lez membrez couper. »
Dist Baudouin : « Damoisiau, vous mentés.
» Ma mere chertez ne fist ainc puteés.
» Ele fu fille le castelain Guirrez
10 » De saint Omer qui tant fist à loer.
» Voir fu, mon pere en fist sa volenté :
» Comme haut homme bien en ot poosté.
» En chele dame fu mon cors engendré.
» Ne plot à Dieu qu'il fussent espousé,
15 » Ele n'iert pas de si grant parenté
» Comme mon pere, chen soit de verité,
» Souventez fois en ai mon cuer iré.
» Fame n'est pute sel n'a homme tué
» Ou son enfant murdri et estranglé. »
20 Kallot l'entent, ainc ne l'en prist pité,
Ains saut en piez, s'a l'eschequier combré.

Kallot le fel, qui Dex doinst encombrier,
A .II. mains prent le pesant eschequier ;
Baudouinet en ferit u frontier,
25 Seur le brun marbre le fet mort trebuchier [1].

Dans la version de Michelant, Renaud, insulté et frappé par

[1] Voici le texte de l'édition Barrois (v. 3169 s.) :

« Bastars, dist-il, mult es outrequidiez,
» Fel et quvers et trop en remanciés.
» Ogier tes peres, li miens hom cavagiés,
» N'en desist tant por tot l'or desos ciel,
» Ardoir en fu, en un conpieg noier.
» Mal le pensastes, vos le comperrés chier. »
A ses deus mains a saisi l'esqueker,
Bauduinet en feri el fronter,
Le test li fent, s'en salt li cerveler ;
Desus le marbre le fist mort justichier.

On peut comparer le texte de Montpellier avec le passage correspondant cité par Barrois dans sa préface, p. LXVI, et qui en dérive évidemment.

Bertolais, va se plaindre à Charlemagne, qui ne veut pas l'écouter et le traite de mauvais garçon. Renaud reproche alorsà l'empereur la mort de Beuves d'Aigremont, qui ne doit pas rester impunie; pour lui, il ne s'associera pas à l'indifférence de son père et de ses oncles. Charles, irrité, le frappe de son gant au visage, si bien que le sang coule à terre. Renaud s'en va; mais, au milieu de la salle, il rencontre Bertolais, et, dans sa colère, lui fend la tête d'un coup d'échiquier.

Dans le texte de Montpellier, Renaud et ses frères ont été adoubés chevaliers par le roi avant que l'on sût la mort de Lohier, et ni eux ni leur père n'ont pris part aux guerres qui ont suivi; mais il n'y a pas eu non plus de paix conclue entre eux et le roi. Aussi, quand Charlemagne offre spontanément d'honorer les fils Aymon et que leur père lui rappelle la mort de Beuves, Renaud n'hésite pas à intervenir:

«Sire, chen dist Renaut, qui fu li graindrez hom,
» Chevalier nous feïstez, neer ne le povon;
» Durement vous haon, ja ne vous cheleron,
» Pour la mort au duc Buef le sire d'Aigremon,
5 » Quer à nous ne feïstez pes ne acordoison. »
Kallemaines l'oï, si drecha le menton,
Adonques rougi Kalle aussi comme carbon.
«Renaut, fui toi de chi, fix à putain, garchon.
» A moult petit s'en faut, ne te met en prison. »
10 «Sire, chen dist Renaut, ne seroit pas reson.
» Puisque ne l'amendez, à itant nous taison. »

A itant le lessierent li .III. bacheler,
Renaut le fix Aymon lessa atant ester,
Aalart et Guichart le vont reconforter,
15 Et puis aprez mengié alerent behourder.
Et li auquant s'asieent et prennent à jouer.
Renaut et Bertelai si ont pris .I. tablier
Et uns eschez d'ivoire, si pristrent à jouer.
He Dex! à grant martire les convint dessevrer.

20 Renaut et Bertelai sunt au jouer assis,
Et tant i ont joué que il i ot estris.

Bertelai le clama fix à putain chetis,
Et a hauchié la paume, si le feri u vis.
Tel bufe li donna que le sanc est saillis.
25 Et, quant Renaut le voit, si en fu moult marris.
Il saisi l'eschequier qui fu à or massis,
S'en feri Bertelai tres par mi lieu du vis
Que trestout le fendi entresiques u pis
Mort l'avait étendu, or est levé le cris.

La *Bibliothèque bleue* suit assez exactement cette version. « Renaut dit hardiment au roi qu'il le haïssait, parce qu'il avait » fait tuer son oncle par trahison ; mais nous en aurons, lui » dit-il, raison quelque jour. Charlemagne rougit de colère, et » lui dit : Jeune téméraire, ôte-toi de ma présence ; je te jure » que si je n'avais égard à cette auguste compagnie, j'ordon- » nerais qu'on te mît dans une prison où tu pourrais te repen- » tir de ton audace. Renaud ne dit plus mot.

» Le dîner étant prêt, ils s'assirent tous à table, excepté » Salomon et Godefroi, qui servait ce jour-là ; mais Renaud ne » pouvait rien manger en pensant à l'affront qu'il avait reçu, » et songeait toujours comment il pourrait se venger. Ses frè- » res le consolaient. Après le dîner, les seigneurs allèrent à la » récréation, et Bertelot, neveu de Charlemagne, appela Re- » naud pour jouer aux échecs avec lui.

» Bertelot et Renaud s'assirent pour jouer aux échecs, qui » étaient d'ivoire et l'échiquier d'or massif. Ils jouèrent tant » qu'ils eurent dispute ; de sorte que Bertelot appela Renaud fils » de catin, et le frappa au visage, dont il sortit du sang. Quand » Renaud se vit ainsi outrage et blessé, il prit l'échiquier de » furie et en cassa la tête à Bertelot, qui mourut sur place. » Il s'éleva un grand bruit dans le palais que Renaud, fils d'Ay- » mon, avait tué Bertelot, neveu du roi. »

J'ai cité volontiers cette imitation, parce qu'elle reproduit avec fidélité tous les traits essentiels du modèle.

J'en reviens à l'injure faite, dans ces deux passages, à Baudouinet et à Renaud. Le premier y répond par une justification de sa mère qui nous paraît peu satisfaisante, mais qui prouve que ce mot, trop souvent répété dans nos chansons de geste, n'était pas toujours une insulte banale. Renaud, dont le

cas est outre, outragé deux fois de suite par Charlemagne et Bertolais, frappé par celui-ci, tue le neveu de l'empereur.

Est-il impossible que cet outrage, pris au sérieux dans *Ogier* et répété dans les *Fils Aymon* par Charlemagne et son neveu, ait engagé un imitateur à en tirer tout un drame? Si Bertolais qualifie ainsi la mère de Renaud, pourquoi un Ghinamo n'en dirait-il pas davantage? Cette pauvre invention, qui gâte le commencement de notre histoire des Fils Aymon, s'explique d'ailleurs assez par la notoriété des infidélités de trop de belles dames du cycle d'Artus, au niveau desquelles allaient descendre les châtelaines de notre épopée.

Il n'y a de vraiment italien dans le fait de Ghinamo que son audace à se poser en Don Juan.

Le nom de Ghinamo de Bayonne a dérouté jusqu'ici les conjectures. La famille de Ganelon, devenue en Italie la geste des Mayençais, était cependant assez riche en traîtres pour qu'il ne fût pas nécessaire d'inventer un nom nouveau. Dans celui-ci, je verrais volontiers une modification par simple transposition de syllabes du nom d'Amauguin le brun, personnage de la famille de Ganelon, qui, au commencement d'*Aye d'Avignon,* accuse faussement Garnier de Nanteuil d'avoir comploté la mort de l'empereur. Ce personnage reparaît encore dans *Gui de Nanteuil*, et nous retrouvons dans *Parise la duchesse* un Aumaguin, fils de Hardrez, et par conséquent du lignage de Ganelon, qui se déguise en pèlerin pour tromper le duc Raymond et lui faire croire que Parise a empoisonné son frère Beuves. Quant à la situation géographique du fief qui lui est attribué, elle ne surprendra point si l'on songe que des noms de lieu du midi de la France, tels que Montauban, Avignon, Valence, reviennent souvent dans les chansons où il est traité de la geste de Renaud.

Monte-Armino est formé sur le modèle de Montessor, Monbendel, Montauban, Montchevrel, etc.; mais le second des mots qui le composent décèle une prétention à l'érudition, dont nous retrouverons des traces beaucoup plus évidentes dans la suite du roman.

La violence avec laquelle Renaud exige de sa mère qu'elle lui révèle de qui il est fils a un caractère dramatique; mais ce n'est qu'une répétition de l'endroit du *Maugis* où Vivien

contraint Esclarmonde à lui avouer que Beuves d'Aigremont est son père.

L'épouse d'Aymes est dite Clarice. C'est dame Aye dans la version imprimée[1], Marguerie dans le texte de Montpellier. L'auteur italien a préféré le nom de Clarice, plus agréable sans doute à ses oreilles, et qui dans les versions françaises est celui de la sœur du roi Yon, que son frère donne en mariage à Renaud. Pour remédier à ce double emploi et s'écarter de la tradition sans paraître la contredire, on imaginera plus tard que le roi Yon (Ivone) a une fille du nom de Béatrix qui s'éprend de Renaud et finit par l'épouser[2].

Le supplice dont Roland menace Clarice et ses fils ne me semble pas d'origine française ; dans les Chansons, on parle plutôt de pendre les gens, de les démembrer ou de les brûler vifs. Je vois ici une simple réminiscence des « chiens dévorants » dont Jezabel fut la proie.

La présence de Roland à la cour de Charlemagne, dès les premières pages de la narration, et son intervention dans les affaires domestiques du duc Aymes, sont les premiers traits du développement d'une conception nouvelle, beaucoup plus importante que tout le reste, et dont il est juste de reconnaître l'originalité.

Dans le *Renaud de Montauban*, Roland n'apparaît que tard. Naymes conseillait à l'empereur, revenu de son pèlerinage en Galice, d'attendre un an avant de recommencer la guerre contre les fils Aymon, quand arrive un jeune garçon accompagné de trente damoiseaux de gente façon. Il porte une pelisse d'hermine, des *hueses* d'Afrique, des éperons d'or. Son regard est plus fier que celui d'un léopard ou d'un lion. Il est très-bien fait et de belle tournure. Il vient au palais, descend au perron et ne s'arrête que devant Charles. Il se fait connaître. On l'appelle Roland ; il est né en Bretagne, à Saint-Fagon, fils de la sœur de Charlemagne et de Milon, le duc d'Angers.

[1] *Renaud de Montauban*, p. 91-92.

[2] Dans le *Renaud de Montauban*, la sœur d'Yon était déjà désignée par deux noms différents : c'est d'abord « ma seror Aélis au cors gent », p. 117 ; puis « Clarise à la clere façon », p. 223, cf. 226. Ce nom, d'ailleurs, revient très-rarement dans le récit. Dans le premier passage, la version de Montpellier donne « ma seror qui moult a le cors gent. »

L'empereur l'embrasse et compte qu'il le vengera de Renaud. Roland espère bien vaincre celui qui a tué son cousin Bertolais. On apprend alors que les Sesnes assiégent Cologne. Roland est chargé du commandement de l'armée, et revient bientôt triomphant, amenant prisonnier le duc des Sesnes, Escorfaut, que l'on enchaîne soigneusement pour le baptiser le lendemain. C'est alors que Naymes a l'idée de donner des courses, afin que l'on trouve pour Roland un cheval aussi bon que Bayard[1].

La Bibliothèque bleue n'a rien changé à ce récit, qui nous montre Roland portant pour la première fois les armes après la construction de Montauban, et désireux de se faire le champion de son oncle contre Renaud. Mais l'auteur italien avait remarqué que l'antipathie de Roland pour le vaillant fils d'Aymes n'était pas destinée à durer, et qu'après s'être mesurés ils deviennent des amis fidèles. D'autre part, il est fait allusion à la parenté de Charlemagne et d'Aymes[2]; et, comme le duc

[1] P. 119-123.

[2] P. 47, 249. M. Rajna ne croit pas qu'il y ait trace d'une parenté entre Renaud et Roland dans les textes français (*Rinaldo da Montalbano*, p. 14). Il suffit cependant qu'Aymes et ses fils soient regardés comme du lignage de l'empereur pour que Roland soit leur cousin. L'impression générale qui ressort de la lecture du *Renaud de Montauban* est que la plupart des barons qui y jouent quelque rôle sont unis entre eux par les liens du sang. La famille de Grifes de Hautefeuille fait seule exception. Dans *Ogier*, les chefs des chevaliers traîtres qui essayent de livrer leur seigneur à Charlemagne sont Hardrés et son frère Gontier; les deux qui se présentent à l'empereur sont Hardrés et Berengier (v. 8153 s.) Ces deux noms appartiennent au lignage Ganelon; mais on ne comprend pas que ceux qui les portent aient pu suivre Ogier. En revanche, quand Brehus propose à Ogier de renier sa foi, le fier Danois répond (v. 11754 s.):

. . . . . « Or oi plait de bricon:
» Ainc n'aparting Hardré ne Ganelon
» Que Deu guerpisse et traïsse Kallon. »

C'est bien dans les *Fils Aymon* que se dessine clairement la distinction entre une geste loyale et une geste des traîtres. Pour la parenté des barons loyaux entre eux, voici quelques-uns des passages les plus importants. Alard dit (p. 212):

« Et Ogiers li Danois, fils m'antain par mon cief. »

A la p. 213, Charles, Olivier, Roland, Salomon, Estous, Richard, Ydelon, sont réunis, et les barons, parlant des fils Aymon, se disent:

Aymes et ses frères sont également unis par le sang à la plupart des barons de l'empereur. Roland et les fils Aymon font partie d'une nombreuse famille qui peut ne pas toujours marcher d'accord, mais qui dans des circonstances graves se retrouve parfaitement unie. Tous les barons s'entendent quand il faut refuser de pendre Richard, fils d'Aymes, ou obtenir la liberté de Richard de Normandie.

Pour tirer parti de ces données, l'auteur italien suppose que Roland avait atteint l'âge d'homme au moment où commence sa narration, et que, d'ailleurs, il avait droit de s'intéresser à l'honneur du duc Aymes, son parent. Roland gardera ce nouveau rôle. Plus sérieux que Renaud, mais bien disposé pour lui, il aura toujours sa part d'action dans la vie de son cousin. Il deviendra son protecteur contre la méchanceté des Mayençais, jusqu'à ce que, par une conséquence naturelle, il y ait entre les deux chevaliers un échange ordinaire de bons offices et que leurs noms soient toujours associés. Cette conception, qui devait être féconde, appartient en propre à l'Italie et ne pouvait venir à la pensée d'un trouvère français, parce que, chez nous, l'épopée avait trop bien arrêté les grandes lignes de la vie du neveu de Charles. Le caractère de Roland ne devait se modifier qu'en pays étranger. En Italie, après être devenu le compagnon des aventures de Renaud, il finit par imiter ses faiblesses ; et si, dans le *Morgante*, il garde sa gravité originelle, avec Boiardo et Arioste, il tourne au chevalier errant, et son amour et sa folie sont d'un Tristan ou d'un Lancelot.

« Cosin somes germain, près nos apartenon. »

P. 217, Ogier, parlant au nom des douze pairs, explique à Charlemagne qu'ils ont voulu l'épouvanter :

« Que Richart no cousin feissiez delivrer. »

Dans *Ogier de Danemarche*, Ogier est cousin de Turpin (v. 9242) :

« Mes cosins est li gentis dus pelus. »

Cf. 9270. — La parenté d'Ogier, qui supplie Charlemagne de l'épargner, comprend : Naymes, Guilimer l'Escot, Salomon de Bretagne, le roi Othoé, Doon de Nanteuil, Girard de Roussillon, Aymes de Dordonne, Thierry d'Ardenne, Geofroy d'Anjou ; princes, ducs ou comtes, ils sont soixante (v. 9509 s., 9526 s.).

L'auteur, usant de la donnée que lui offraient les courses où Charlemagne espérait découvrir un cheval digne de Roland, imagine que Clarice, dans l'intention de procurer des armes excellentes à ses fils, fait annoncer, avec l'autorisation de Charlemagne, qu'une grande foire aura lieu à Monte-Armino ; puis il se reporte à plusieurs années en arrière pour expliquer l'origine de deux personnages qui paraîtront bientôt en scène [1]. La duchesse d'Aigremont, ne pouvant avoir d'enfants, avait fait un vœu ; devenue enceinte, elle partit avec son mari en pèlerinage pour Saint-Jacques de Galice. En revenant, elle donne le jour dans un bois à deux jumeaux qui, par suite de l'attaque soudaine d'une troupe de Sarrasins, restent abandonnés. L'un des enfants est recueilli par le roi Abilante, qui lui donne le nom de Vivien, l'élève comme s'il était son fils, et lui cache sa véritable origine. Le second, jeté dans un fossé, en est retiré par la dame de Belfiore, sœur d'Abilante, qui, en souvenir de l'endroit où elle l'avait trouvé, lui donna

[1] Imitation évidente de l'endroit de *Renaud de Montauban* où, sur le conseil de Naymes, des courses ont lieu à Paris, afin de procurer à Roland un cheval digne de lui. P. 123-131.

M. Rajna (*Rinaldo,* p. 16) croit qu'ici le texte italien ne dérive pas du *Maugis d'Aigremont,* parce que Maugis y est élevé en Espagne et non en Sicile, et qu'il est invraisemblable qu'un écrivain ou chanteur italien ait voulu transporter en un pays étranger une scène que les sources qu'il connaissait auraient placée en Italie. Se fondant sur ce que la forme *Malagigi* se rapporte au français Maugis, il suppose que la version italienne dérive d'un texte plus ancien que le *Maugis*. Il ajoute que l'absence des aventures amoureuses de Maugis indique également l'imitation d'un texte plus ancien. J'explique ces différences uniquement par la manière dont l'auteur italien a compris son sujet ; il a voulu écrire à nouveau l'histoire des Fils Aymon, modifiant, ajoutant, supprimant. Pour donner plus d'unité au commencement de sa narration, il ne sépare pas les deux enfants, fait d'Oriande la sœur d'Aquilant ; au lieu de Monbranc et de Rocheflour, il imagine Belfiore. La scène est en Espagne, lieu ordinaire des guerres entre Sarrasins et chrétiens. Dans le *Rinaldo* en vers, la guerre des Sesnes, racontée dans le *Renaud de Montauban,* devient une invasion des Sarrasins et n'est reconnaissable qu'au nom de Scrofaldo (Escorfaut). Dans *Ogier,* Brehus est roi d'Afrique, de Babylone, de Damas et des Sesnes. De son côté, l'auteur du *Viaggio nella Spagna* place à la cour du roi de Portugal l'aventure d'Olivier à Constantinople. La chronique de Turpin avait donné l'exemple de transporter en Espagne la guerre d'Agolant et celle de Fierabras (Ferracutus).

le nom de *Malgiaci* (Mau-gis); mais on l'appela Malagigi[1]. La dame élève l'enfant et l'instruit; mais le malicieux Maugis apprend plus qu'elle ne voulait et parvient à lui dérober la connaissance de la magie, art qu'elle possédait à fond. Il s'empresse d'user du pouvoir qu'il vient d'acquérir, et contraint un démon à l'éclairer sur tout ce qui peut l'intéresser. Il sait ainsi de qui il est né, qu'il est le cousin des fils Aymon et dans quelle intention Clarice a voulu avoir une foire à Monte-Armino. Il décide qu'il procurera à Renaud « le meilleur che-» val qui soit au monde. Il fit un enchantement et trouva que » la mère d'Achille, quand elle apprit la mort de son fils, en-» chanta son cheval dans une montagne, au milieu de la mer » Océane, et qu'elle y enchanta aussi les armes et l'épée qui » avaient appartenu à Achille. » Après avoir obtenu la permission de la dame de Belfiore, Maugis va chercher Bayard et Froberge (Frusberta[2]); puis, avec d'autres armes et d'autres chevaux, il se rend à Monte-Armino déguisé en vieillard. Bayard plaît à Renaud qui veut l'acheter, et, après de longs discours, tous deux vont avec Clarice au château, où Maugis redevient tout à coup un jeune homme, à la grande frayeur de la dame. Il se fait alors connaître, fait présent à son cousin du cheval et de l'épée, puis s'en retourne en Espagne, à Belfiore.

Les fils d'Aymes, ayant reçu de Maugis des armes et des chevaux, partent pour Paris, où leur mère désire qu'ils soient adoubés chevaliers par l'empereur. Lorsque Ghinamo le sait, il leur tend un piége, espérant les mettre à mort. Mais le bon

[1] « E perchè ella (la dame de Belfiore) l'aveva trovato nella fossa che gia-» cea male, gli pose nome Malgiaci; ma egli fue chiamato Malagigi. » *Malagigi* me semble venir de la forme *Madalgis*, que nous trouvons dans l'*Entrée de Spagne:*

Madalgis le lairon et son cosin Guiçard.

(*Bibl. de l'Ec. des Chartes,* 1858, p. 255.)

La forme allemande est *Malegis*.

[2] *Frusberta,* comme *Malagigi,* est une forme résultant d'altérations successives (Frosberga, Frosberda, Frusberta). Ces noms s'étaient ainsi modifiés par suite de la transmission orale, et cela seul donnerait à croire que l'histoire de Renaud était répandue en Italie longtemps avant la rédaction des versions du *Rinaldo,* dont il est traité ci-dessus.

droit triomphe. Ghinamo est tué par Renaud, ses hommes sont mis en fuite, et les quatre frères reprennent leur route vers Paris, où ils sont accueillis avec grand honneur et faits chevaliers. Surviennent alors les fils de Ghinamo apportant le corps de leur père. Les barons se divisent, et, sur le conseil de Naymes, on décide que le cadavre du traître sera pendu et que Renaud et ses frères seront bannis de la chrétienté jusqu'à ce qu'ils aient fait un pèlerinage au Saint-Sépulcre[1].

Les bannis partent, et Ganelon et Pinabel vont les attendre dans la forêt de Quintafoglia. Renaud et ses frères sont sauvés par l'arrivée très-opportune de Roland sur le champ de bataille. Les Mayençais fuient; Renaud, au lieu d'aller en Palestine, revient à Monte-Armino, et Roland, une fois de retour à Paris, raconte ce qui s'est passé; mais, pour éviter le scandale, il ne révèle qu'à l'empereur les noms des traîtres.

Charlemagne ayant un jour fait allusion à la trahison de Ganelon, celui-ci lui rappelle que depuis huit ans Beuves d'Aigremont (Buovo d'Agrismonte) ne s'acquitte pas de son devoir envers la couronne. Les barons s'offrent pour marcher contre le vassal rebelle; mais Charles veut essayer d'abord un autre moyen. Un messager, Morando di Normandia (Enguerrand d'Espolice dans le *Renaud de Montauban* imprimé), va à Aigremont. Malgré son langage outrecuidant, Beuves le laisserait repartir sans lui faire aucun mal, s'il ne tuait un géant gardien du pont du château[2]. Il est mis à mort, et un espion de Ganelon en apporte la nouvelle à Paris. Elle est accueillie avec incrédulité, et Ganelon conseille l'envoi d'un second messager. A son instigation, Lohier (Alorino) s'offre pour cet office et

[1] Naymes ne fait que proposer, dès le commencement du récit, d'appliquer à Renaud la peine qui lui est imposée à la fin de sa guerre avec Charlemagne, comme l'une des conditions essentielles de la paix.

[2] « Questa città era posta in su 'n uno monte molto dilettoso, e appiè del » monte correva uno grande fiume che si chiamava Arginore, e avea un » grande ponte con due torre; e Buovo vi teneva a guardia uno grande gio- » gante. Questa città d'Agresmonte e questo ponte fecie fare Giulio Cesare, » quand' egli acquistò la Spagnia. » (*Rinaldo*, p. 22-23.) — Quand Gui de Bourgogne et ses compagnons, se rendant à Montorgueil, ont passé les rivières aimantées, ils trouvent à l'entrée du palais de Huidelon un géant affreux qui garde la porte principale. Gui, pour entrer, est obligé de le tuer (*Gui de Bourgogne*, v. 1773-1820).

part avec mille hommes armés. Arrivé devant Beuves, il lui parle avec violence et le menace de son épée, alors que Beuves s'était résigné à supporter les injures et à rendre hommage à son seigneur. Une lutte s'engage, et Beuves, après avoir tué malgré lui le fils de Charles, fait embaumer le corps, qui est rapporté à l'empereur. Charles et sa cour sont dans le deuil et se préparent à venger Lohier.

Cependant, en Espagne, le cruel roi Abilante confie à Vivien une armée de soixante mille hommes pour qu'il aille attaquer Aigremont. Vivien assiége le château et fait prisonnier dans un combat le duc Beuves. Charles et les Mayençais apprennent avec joie la captivité de Beuves, et l'empereur, malgré Naymes, défend sous peine de mort de secourir Aigremont. Néanmoins, Roland, Astolphe, Ogier et Olivier, partent secrètement. De son côté, Maugis, ayant eu connaissance de ce qui se passe, quitte l'Espagne et va à Aigremont. Il a revêtu des armes enchantées et se donne pour un chevalier en quête d'aventures. Sa mère l'accepte pour champion, et il a un duel avec Vivien. Après bien des coups donnés et reçus, il se fait connaître à son frère, lui apprend de qui ils sont fils, et le combat et la guerre sont ainsi terminés. La reconnaissance des parents et des enfants a lieu avec des transports de joie, auxquels viennent prendre part Roland et ses compagnons. Une partie de l'armée de Vivien reçoit le baptême, les autres s'en retournent en Espagne, et Roland avec ses amis revient à Paris, où son oncle le reçoit fort mal. Mais le cœur de Charles s'adoucit bientôt; de sorte qu'il veut voir Maugis et Vivien, les accueille gracieusement et se décide à pardonner à leur père.

L'empereur envoie donc des messagers à Beuves, et celui-ci se met en route pour Paris; mais les fils de Ghinamo, poussés par Ganelon, le surprennent et le tuent pendant son voyage, puis réussissent à pénétrer dans Aigremont, qu'ils mettent à feu et à sang, et où ils laissent une garnison. Ils rapportent à Paris le corps de Beuves, et Charlemagne paraît plus satisfait que mécontent de ce qui est arrivé. Vivien et Maugis le soupçonnent de complicité, partent avec Girard pour Roussillon et demandent aide et secours à leurs parents et à leurs amis. Toute la geste se rassemble, et les fils de Ghinamo, que

Maugis fait tomber dans une embuscade, y périssent avec deux mille des leurs; Bayonne est pris et mis à sac, Aigremont recouvré. A cette nouvelle, Charlemagne se laisse induire par Ganelon à attaquer Roussillon. Les rebelles ont le dessus dans la première rencontre; mais il est trop malaisé de résister au chef de la chrétienté, et Maugis songe à recourir à son art. Il laisse à ses parents la garde de la ville, et se fait porter par son démon Malaterra sur l'Apennin, où les démons le fournissent de brefs bien et dûment scellés par le pape. Il se fait passer pour un cardinal envoyé en France comme légat, en prend le costume et se fait suivre du cortége requis. En compagnie d'un grand nombre de prêtres, d'abbés, d'évêques et de chevaliers, il passe en Savoie et de là en Bourgogne, puis va à Paris, où il fait savoir à la reine que Charles sera excommunié s'il ne se conforme immédiatement à un bref qu'il apporte et par lequel il est interdit de faire la guerre à des chrétiens. Puis il va présenter ce bref à l'empereur, et les Clermontois obtiennent ainsi la paix et leur pardon. Charles revient à Paris et les fils Aymon se préparent à faire le voyage au Saint-Sépulcre, qui leur a été imposé à la suite de la mort de Ghinamo.

Renaud et ses frères vont s'embarquer à Valence; mais ils sont poussés par une tempête jusqu'à l'île Perdue, où régnait le géant Brunalmonte, fils du roi Ulivante et frère de Mambrino. Renaud tue Brunalmonte et donne le gouvernement du pays à Morando, capitaine du navire qui les a portés. Il reprend la mer et va au château de Gostantino, frère de Brunalmonte, qui, après avoir tué et dépouillé le seigneur du pays, retient sa fille prisonnière. Après une nouvelle victoire de Renaud, le château est pris et rendu à un frère du seigneur légitime. Celui-ci donne à Renaud un nain de belle figure, qui savait toutes les langues d'Asie et d'Afrique. Renaud, qui se cache dès lors sous le nom de Brandor de l'île Perdue, lui ordonne de le conduire avec ses frères dans un pays où il y ait quelque guerre. «Le nain traversa la Syrie. A l'entrée de la Perse, il y »a une cité appelée Nilibi, sur un fleuve qui avait nom Fosca. » Le pays était couvert de gens, et le soudan de Perse faisait »le siége de la ville pour l'enlever à l'Amostant de Perse. » Renaud se présenta devant le soudan et lui demanda une

» solde égale à celle de cent chevaliers, et le soudan dit que » Roland et Olivier ne méritaient pas une solde pareille, et lui » permit d'entrer dans Nilibi. » Une fois dans la ville, Renaud, grâce à l'influence de Fiorita, fille de l'Amostant, est fait capitaine général [1]. Il justifie cette confiance, car bientôt le soudan est prisonnier et son armée est détruite. Mais le secret de son vrai nom est révélé par deux espions de Ganelon au soudan et par celui-ci à l'Amustant. Ce dernier n'hésite point à jeter en prison les quatre frères et se réconcilie avec ses ennemis. Fiorita, éprise de Renaud, offre aux captifs de les faire échapper, si Renaud consent à la prendre pour femme et à lui donner son amour. Il s'y résigne, et, après avoir passé la nuit avec elle, il est secrètement rendu à la liberté, et part en promettant de revenir quand il aura achevé son pèlerinage.

Les frères arrivent à la cité de Sorini, où le roi Salione est assiégé à tort par Chiariello, frère lui aussi de Brunalmonte. Renaud se charge de le combattre ; mais celui-ci, après une longue défense, voyant qu'il a le dessous, fait déchaîner contre son adversaire un farouche lion. Sa perfidie ne lui sert à rien ; Renaud les tue tous deux, et son armée, qui avait pris les armes, est taillée en pièces. Cependant des espions de Ganelon étaient venus renseigner Salione ; mais celui-ci les a fait pendre. Puis il accepte le baptême, et sa fille Guiletta donne au chevalier, en souvenir du combat, une riche soubreveste où est brodé un lion. Telles seront désormais les armes de Renaud. Elle obtient en échange la promesse d'un don à son choix. Les barons partent, et la jeune fille, les ayant rejoints sous un costume d'écuyer, rappelle la promesse qui lui a été faite et obtient de les accompagner avec ce déguisement. Ils arrivent à la cité de Valdinferna, et le roi Roncano, grand ami de Chiariello, les fait prisonniers par trahison. Le nain réussit à s'enfuir et va informer Salione. Cependant « Maugis, » qui était camérier du roi Charles, avait enchanté un diable » dans un anneau et l'appelait Surpini le *nouvellier* (novel-

[1] Ce passage est imité de celui de la *Spagna* où Roland demande à Machidante une solde de trente livres, et, sur le refus du sultan, entre dans la ville assiégée et offre ses services à Sansonnet et à son père.

» liere); tous les jours il lui demandait ce que faisait Renaud. » Quand il sut qu'il était captif à Valdinferna », il eut peur et informa Roland, Olivier et Ogier. Ceux-ci, qu'Astolphe accompagne malgré eux, partent d'Aigues-Mortes, et, poussés par une tempête au pays de Salione, sont reconnus par le nain à leurs armes. Le roi les reçoit avec honneur, et ils se rendent sans se faire connaître à Valdinferna, qui est assiégé par le soudan, très-irrité contre Roncano, qui a négligé de se rendre à sa cour avec la belle Indiana sa femme. Le roi fait sortir de prison Renaud, qui, sans laisser paraître sa joie de revoir les paladins, tue le champion du soudan. Roncano et le soudan se réconcilient.

Surviennent pour la troisième fois des espions de Ganelon, qui apprennent au soudan les vrais noms de Roland et de ses compagnons; mais ceux-ci s'en aperçoivent à temps, se retirent et s'enferment dans la place, protégés qu'ils sont par Indiana pour l'amour de Salomon, qui lui avait fait grand honneur, quand elle avait été jetée par une tempête sur les côtes de la Bretagne. Maugis informe Salomon de l'amour d'Indiana et de la captivité des barons, et obtient qu'il parte secrètement avec Girard de Roussillon et d'autres chevaliers. Après une longue chevauchée, ils arrivent à Sorini, ville de Salione. Cependant les vivres manquent dans Valdinferna et les barons en sortent par un souterrain; mais ils sont découverts et rejoints. Ils combattent avec valeur, et, secourus à temps par Salomon et ses compagnons, remportent la victoire. Ils rentrent dans la ville, la saccagent et s'en vont. Indiana est donnée à Salomon, qui l'emmène avec lui et la fait baptiser sous le nom de Sibilla. Renaud et ses frères se rendent au Saint Sépulcre, et, quand les trois années de leur exil sont écoulées, reviennent en France.

Le second livre commence par la querelle de Renaud et de Bertolais et la mort de celui-ci; il suit assez fidèlement l'histoire des Fils Aymon jusqu'à la construction de Montauban, qui est attribuée à l'art magique de Maugis [1]. Le roi sarrasin Beges

[1] Renaud épouse *Beatrice*, fille du roi *Ivone*. La sœur du roi Yon était Clarice; mais, ce nom ayant été attribué à la mère des fils Aymon, l'auteur emprunte celui de la mère de Baudouinet. V. plus haut, p. 175, n. 2.

de Toulouse est devenu Mambrino d'Ulivante, qui envahit la France pour venger la mort de son frère Brunalmonte, qui a été tué par Renaud, comme on l'a vu. Les livres suivants, d'après M. Rajna, sont d'invention purement italienne[1].

Les vingt-six premiers chants du roman italien en vers diffèrent peu pour le fond des deux livres en prose dont il a été parlé jusqu'ici; mais à partir de la construction de Montauban, les deux récits se séparent et le poëme suit à peu près exactement jusqu'à la fin notre *Renaud de Montauban*. Le rôle de Ganelon a cependant plus d'importance, et Roland, au lieu de faire ses premières armes contre les Saxons, délivre la Provence envahie par les Sarrasins; le géant Scrofaldo (Escorfaut) est fait prisonnier et reçoit le baptême. Dans *Renaud de Montauban*, Escorfaus est le nom du duc des Saxons; mais dans *Maugis*, c'est celui d'un géant au service de l'amiral de Perse. Pendant le siége de Montauban, le roi Gattamogliera arrive d'Orient pour venger la mort de Mambrino et de ses frères; il offre son alliance à Charlemagne, qui l'accepte et promet au païen de renier le Christ s'il le délivre de son ennemi. Les barons français indignés s'en vont à Montauban. Gattamogliera, quand le jour est levé, défie Renaud, et celui-ci va à sa rencontre armé de Durendal. Après un long combat, il tranche la tête à son adversaire, la présente à Charles et essaye vainement d'obtenir sa grâce.

Le poëme paraît à M. Rajna de date plus récente que le roman en prose, et il explique la différence si complète de la seconde partie des deux récits par l'existence supposée d'un poëme franco-italien que le prosateur aurait imité jusqu'à la fin du second livre, et que l'auteur de la version rimée aurait suivi d'un bout à l'autre[2]. Cette hypothèse ne me paraît pas nécessaire, car on peut très-bien admettre que l'auteur du poëme ait suivi le roman en prose jusqu'à l'endroit où il aurait préféré revenir aux versions françaises, dont le caractère

[1] *Rinaldo*, p. 33. Cependant plus loin (p. 42), M. Rajna dit que le troisième livre raconte l'histoire d'Ogier le Danois. Cela est fort important, parce que l'on retrouve dans la version française d'*Ogier* plusieurs données qui ont été utilisées par l'auteur italien dans son *Rinaldo*. V. plus haut, p. 170, n. 1.

[2] *Rinaldo*, p. 41-42

vraiment épique lui semblait peut-être plus digne d'imitation. Quant à la première partie, alors même qu'il aurait eu entre les mains les poëmes français dont elle s'inspire, il aurait hésité à abandonner l'arrangement que son prédécesseur avait fait, suivant le goût italien, du *Maugis*, du *Vivien* et de la *Mort de Beuves*. Il est certain qu'avant les deux romans dont il est question, l'histoire des Fils Aymon était connue en Italie par les versions françaises elles-mêmes, et peut-être par de premiers essais qui ont pu être composés, soit dans ce parler étrange que l'on appelle le franco-italien, soit en toscan. Nous en avons une preuve dans la forme *Malagigi* que le nom de Maugis avait prise de bonne heure, et que les auteurs respectent, nous l'avons vu, tout en indiquant quelle en devrait être la véritable traduction italienne. Mais, si l'on considère que la plupart des romans italiens anciens se bornent à reproduire à peu près exactement les textes français, ou s'en écartent complétement au gré de l'imagination, sans qu'il y soit emprunté aux chants primitifs autre chose que des noms de lieux ou de personnes[1], on reconnaîtra que rien n'oblige à croire qu'un modèle particulier ait guidé l'auteur de la première partie du *Rinaldo da Montalbano*.

C'est ce remaniement qu'il convient d'examiner de plus près. L'auteur italien fond en un seul récit les trois poëmes français. Il change les noms, modifie l'ordre chronologique, introduit des incidents nouveaux, tantôt d'un caractère très-peu héroïque, tantôt rappelant les aventures des chevaliers de la Table-Ronde, et semble prendre à tâche de montrer qu'il est bien l'auteur de ce qu'il conte. Après une introduction d'un goût douteux, mais qui n'est pas sans conséquence pour ce qui va suivre, il refait le *Maugis d'Aigremont*. Au lieu de la fée Oriande, nous trouvons une sœur du roi sarrasin Aquilant, devenu lui-même Abilante. Belfiore, qui remplace Rocheflour, n'est plus en Sicile, mais en Espagne; et, si Bayard est enchanté dans une île, ce n'est plus dans le voisinage du mont Etna qu'il faut la chercher, mais en plein Océan. D'ailleurs, par déférence pour l'antiquité classique, Bayard est l'ancien coursier d'Achille, et Froberge est également l'épée du fils de Thétis.

[1] *Rinaldo*, p. 28.

Le traître Ghinamo tend aux Fils Aymon un piége semblable à celui dans lequel devait succomber Beuves d'Aigremont. L'antagonisme de la gent de Mayence et de la geste de Clermont se continue d'un bout à l'autre de la narration et tend à en devenir l'intérêt principal. Cette conception dérive évidemment des poëmes franco-italiens ; mais l'opposition de la famille d'Aymes et de la geste de Ganelon, composée de traîtres, est déjà marquée dans le *Renaud de Montauban :*

> En France ot .I. linage cui Dame Dex mal dont:
> Ce fu Grif d'Autefeuille et son fils Ganelon,
> Béranger et Hardré et Hervi de Lion,
> Antiaumes li felon, Fouques de Morillon[1].

Nous avons noté que la guerre que se font Charlemagne et Hernaut de Moncler dans le *Maugis* a été provoquée par la malignité de Landri et d'Amauri.

Dans *Aye d'Avignon* et dans *Gui de Nanteuil*, la geste de Ganelon ne fait que machiner des trahisons contre les barons du lignage de Renaud.

La vengeance que Ganelon et les fils de Ghinamo poursuivent contre Renaud est conforme à ce qui se passe dans les romans français. A la fin de *Renaud de Montauban*, les fils de Grifes de Hautefeuille et de Fouques de Morillon, qui avait été tué à Vaucouleurs, veulent venger sa mort sur les fils de Renaud, Yon et Aymonet. Dans *Gui de Nanteuil*, Hervieu de Lion, Amalgré, Sanses et Amauguin, donnent des raisons pareilles[2], et ne cessent de tendre des embûches à leur adversaire.

C'est ici que nous rencontrons un déplacement de faits qui est très-important. La *Mort de Beuves* en entier vient s'intercaler dans le récit. Nous avons vu que l'auteur du *Vivien* a voulu rendre moins odieux le meurtre du fils de l'empereur en imaginant des torts que Charlemagne et Lohier auraient eus envers Beuves, et probablement en supprimant de son récit la mort d'Enguerrant d'Espolice, pour laquelle il n'y avait pas d'excuse possible. L'auteur italien, guidé par la même pensée, mais voulant faire autrement, suppose que le premier messa-

[1] P. 39.
[2] *Gui de Nanteuil*, v. 250-266, 1542-1543.

ger est tué parce qu'il a lui-même mis à mort le géant gardien de l'entrée du château, et que Beuves, dont il fait un modèle de longanimité, ne tue Lohier qu'à son corps défendant. Ce passage permet d'entrevoir que l'auteur italien connaissait le *Vivien*, la version des *Fils Aymon* qui le suit dans le manuscrit de Montpellier, version qui en ce point ne diffère pas de celle de Venise [1], et une version conforme au *Renaud de Montauban* imprimé. Renonçant à imiter le *Vivien* d'aussi près que le *Maugis*, il ne pouvait reproduire l'endroit où Charlemagne et Lohier accueillent si mal Beuves et Maugis quand ceux-ci demandent à l'empereur de marcher au secours de Vivien. Il revint alors à la version la plus ancienne, mais ne crut pouvoir la conserver qu'en la corrigeant, ce qu'il fit à l'aide d'un géant emprunté au cycle d'Artus [2] et d'un adoucissement assez malencontreux du caractère du plus farouche des vassaux.

Vivien assiégeant Aigremont nous ramène au *Maugis*; mais ici apparaît une idée nouvelle. Toutes les fois qu'un membre de la geste de Clermont est en péril, ceux qui sont à la cour de Charlemagne partent en secret pour le secourir. C'est pur emprunt aux usages des chevaliers du cycle d'Artus, qui ne

[1] *Rinaldo*, p. 23 24. Je dis *en ce point*, parce que nous rencontrons plus loin des différences très-importantes. J'ai noté déjà que, d'après cette version et celle que contient le ms. 7183 de la Bibliothèque nationale, Maugis délivre ses cousins, que Charlemagne avait fait emprisonner après la mort de Bertolais. L'auteur italien n'a pas accepté cette invention.

[2] Ou à Gui de Bourgogne, comme je l'ai dit plus haut. Dans ce cas, les rivières aimantées me paraissent indiquer plutôt une origine arabe. Un pèlerin décrit Montorgueil de la façon suivante :

« La cité est si noble com ja oïr porrez :
» .III. eves i acourent devant par les chanez,
» L'une a non Rupane, l'autre Marne des guez,
» Si i cort anviron qui cort à Balesguez;
» Escarflaires i cort, dont li floz est levez,
» Et, d'autre part la vile, si cort li flos de mer
» Dedens les clos des vignes, les vignes et les blez.
» Les eves sont si fieres con ja oïr porrez :
» De pierres d'aymant i est grans la plentés;
» Onques Diex ne fist homes, s'il i estoit antrez,
» Por coi éust hauberc ne ceint le branc letré,
» Que jamès an issist an trestot son aé. »
(V. 1502-1514.)

cessent de se mettre en quête les uns des autres. De là une série infinie d'aventures auxquelles tous se trouvent associés. Dans le *Maugis* et le *Renaud de Montauban*, les barons, quand ils sont mécontents de l'entêtement de l'empereur, n'hésitent point à s'accorder avec les fils Aymon ; mais ils ne courent point à leur recherche. L'imitation du cycle d'Artus est donc poussée plus loin que dans nos romans ; mais ceux-ci, en d'autres points, en donnaient l'exemple. L'auteur italien, qui n'a pas voulu de fée dans sa narration, y accepte les chevaliers errants.

Le combat de Maugis et de son frère et leur reconnaissance n'ont rien de particulier ; mais on ne peut s'empêcher de regretter Esclarmonde, si belle et si tendre. Elle disparaît comme Oriande et Ysane. De même les aventures galantes de Maugis ont été laissées de côté, soit qu'elles parussent indignes de la gravité de l'épopée, soit parce qu'il était trop facile d'y reconnaître l'imitation du *Mainet*.

Du *Vivien*, il reste peu de chose[1], et les guerres entre Charlemagne et ses vassaux, racontées dans le *Maugis* et le *Beuves d'Aigremont*, n'en font qu'une seule, qui est placée après la mort du duc. Pour plus de clarté, je reprendrai les versions successives de la *Mort de Beuves*. Dans le *Renaud de Montauban*, Beuves tue successivement les deux messagers de Charlemagne, Enguerrand d'Espolice et Lohier. La guerre éclate et Beuves est soutenu par ses frères. Une fois la paix conclue, Beuves va à Paris pour rendre à l'empereur l'hommage qu'il lui a promis. Grifes de Hautefeuille, Ganelon et leur lignage, offrent à Charlemagne de tuer le duc. Leur proposition est acceptée, et Beuves est assassiné dans la plaine de Floridon. Les frères de Beuves reprennent les armes ; mais cette seconde guerre est contée en quelques vers seulement, et se termine par la paix de Charlemagne et de ses vassaux.

Dans la version de Montpellier, il n'y a qu'un messager, Lohier. Aymes ne prend point part à la guerre. Elle est suivie d'une seconde guerre, racontée encore très-brièvement, mais

[1] Ce roman a sa raison d'être dans le cycle français de Renaud, mais il n'en aurait aucune dans le remaniement italien, où les trahisons des Mayençais deviennent l'explication à peu près unique de tous les événements.

à laquelle Aymes et ses fils, qui, on s'en souvient, ont déjà été adoubés chevaliers par l'empereur, restent étrangers.

Dans la version de Venise, le premier messager est Lohier, qui est tué ; et Beuves, quand l'empereur lui adresse un second messager, Enguerrand d'Espolice (il est le premier dans le *Renaud de Montauban*), l'accueille avec déférence et part pour Paris, dans l'espérance d'obtenir sa grâce. C'est alors qu'il est assassiné. La guerre éclate entre l'empereur et les frères de Beuves[1]. Cette troisième forme est évidemment postérieure au texte de Montpellier, dont elle paraît une variante. Le désir d'atténuer la révolte des barons aboutit à sa dernière conséquence, il la fait supprimer; car si, dans la version de Montpellier, Aymes reste étranger à la guerre soutenue par ses frères, Girard et Doon n'en sont pas moins en faute, tandis que l'on ne peut que les louer de venger leur frère tué par trahison. Des deux guerres, la première racontée longuement, la seconde simplement mentionnée, il n'en reste qu'une. Le rôle attribué à Enguerrand d'Espolice prouve que l'auteur connaissait aussi un texte plus ancien ou plus complet que celui de Montpellier.

L'auteur italien emprunte à la troisième version l'idée de placer la guerre après la mort de Beuves, et conserve du *Renaud de Montauban* le message et la mort d'Enguerrand, appelé *Morando* dans la prose et *Inorante* dans le poëme. Sa préoccupation principale a été de commencer par fondre en une seule narration les antécédents de l'histoire des Fils Aymon, qui dans les versions françaises restaient encore des poëmes distincts. Il a élagué, modifié, transposé, et l'on ne peut dire que sa façon de conter et son style donnent un grand agrément à son œuvre. Il n'en est pas moins vrai que la *Mort de Beuves*, dont le *Maugis* et le *Vivien* ne sont que des branches, a fini ainsi par prendre dans l'histoire des Fils Aymon une importance très-grande, parce que l'on y trouvait l'origine et l'explication de tous les événements suivants.

Il ne sera peut-être pas inutile de compléter ces remarques en insistant sur les formes qu'a prises le récit de la mort de Beuves.

[1] *Rinaldo*, p. 23-24.

Dans le roman italien, la guerre éclate par le fait des fils de Ghinamo, qui, poussés par Ganelon, tuent Beuves et prennent Aigremont. Le corps est rapporté à Paris, où se trouvaient précisément Vivien et Maugis, et ce sont les fils de la victime qui se mettent à la tête de la révolte. Pour rendre la comparaison plus facile, je dois revenir sur les versions françaises de la *Mort de Beuves*.

Dans le *Renaud de Montauban*[1], Charlemagne est réellement complice de l'attentat. Grifes de Hautefeuille et son lignage l'ont consulté avant de se risquer à tuer le duc, et, après une première objection, il leur a répondu :

«.....mult très bien l'otrion.
» Ales delivrement, s'en prendes vengison.
» Se m'en poes venger, je vos donrai grant don. »

Et, quand on lui apporte la tête de Beuves, il ne cache pas sa joie :

Comme Karles l'oï, sel fist mult bielement.
« Amis, ce dist li rois, ci a mult bel present. »

Dans le texte de Montpellier, que je reproduis ci-dessous, au lieu d'une proposition faite en commun par les traîtres, c'est Ganelon qui parle. Il prend décidément le premier rang aux dépens de son père, qui cependant donnera le coup mortel à Beuves, comme dans la version plus ancienne. Charles, sans faire d'objection au meurtre de son ennemi, ne veut pas être compromis dans l'affaire, finit par dire que ce serait trahison. Le corps de Beuves est respecté et rendu à ses hommes, qui le rapportent à Aigremont.

Je rappelle que la guerre qui avait suivi la mort de Lohier ayant pris fin, Girard, Doon et Beuves, s'en étaient retournés chacun dans son pays ; mais ils devaient venir à Paris avant la Saint-Jean pour servir le roi.

Chen fu à Pentecouste que li pre sunt flouri,
(Le duc Buef d'Aigremont en son païs verti)[2]
Devant la Saint Jehan, ainsi com je vous di,

[1] P. 39.
[2] Ce vers a été transposé par une distraction du copiste.

Que Kalles tint sa court en la chit de Paris.
5 Là i furent venus li dus et li marchis,
Le dus Buef d'Aigremont ne s'i est alentis.
A tout .c. chevaliers est d'Aigremont partis,
Et venoit servir Kalle le roi de .S. Denis.
Guenelon apela son neveu Aloris,
10 Fouques de Moreillon i refu autresi,
Hardrez et Berenguier que Dex puist maleïr;
Chil ont mis à reson Kalle le fix Pepin.
« Sire, che a dit Guenez, entendez cha, ami,
» Or vous vient li dus Buef à votre court servir,
15 » Et sunt en sa compengne .c. chevaliers de pris.
» Moult grant honte est chen, par Dieu qui ne menti,
» Quant vous amez cheli qui Lohier vous murdri.
» Se vous le vouliez, par le corps .S. Remi,
» Nous l'ochirrion, sire, comme votre anemi. »
20 « Barons, dist Kallemaines, par bonne foi l'otri;
» Quoi que vous en fachiez, ne soit pas sus moi mis. »

« Sire, dist Guenez, le matin mouveron
» O .IIIm. chevaliers as elmez d'Avignon. »
« Guenez, chen dist le roi, chen seroit trahison,
25 » Quer nous avon mult bien donné trievez Beuvon. »
« Sire, chen a dit Guenez, oes autre reson:
» Ja n'i metez (ja) vos mains, emperere frans hom. »
« Guenez, chen dist le roi, or feitez votre bon. »
Adonc en sunt parti Fouques et Guenelon
30 Et Escos et [Hervis][1], Aloris et Sanson.
Bien furent .IIIIm. de hardi compagnon.
De Paris sunt issus à coite d'esperon.

Le quens Guenez chevauche sur l'auferrant destrier,
Armez d'aubers et d'elmez et d'espeez d'achier,
35 Et ot en sa compengne .IIIIm. chevalier.
Dedens .I. val parfont qui fist à resongnier
Encontrerent duc Buef il et si chevalier.
Fouques de Moreillon les escria primier:

[1] Ms. « Berhis. »

«Duc Buef, mar ochesistez le fix Kalle Lohier ;
40 »Ainchiez que il soit vespre, l'arois comperé chier. »
Quant le duc Buef l'oï, prist soi à merveillier :
«He Dex ! chen dist li dus, qui tout as à baillier,
»Qui se gardera mez de si fet encombrier?
»Je tenoie à loial Kallemaine o vis fier. »
45 Et Guenez esperonne sus Baiart le coursier.
Sus son escu devant ala ferir Richier
Que mort l'a abatu devant li en l'erbier.
Puis escria en haut : « Ferez i, chevalier !
«Il ont ochis Lohier, si le comperront chier. »
50 Le duc Buef d'Aigremont ne se vout atargier,
Sanson ala ferir qui estoit sus Brehier.
Mort l'avoit abatu que ne li mut pleidier.
«Outre, dist il, cuvert, Dex te doinst encombrier. »

Fiere fu la bataille et greveuse à souffrir.
55 Le duc Buef d'Aigremont, qui fut de grant aïr
N'ot que .c. chevaliers, chil erent .iiii. mil.
Le champ fu mal partis à ichest envaïr.
Es vous parmi la presse Guenelon de Montir
Fiert Josian de Blois sus l'escu d'or voutis,
60 Mort l'avoit abatu, Dex le puist maleïr.
Puis cria « Hautefeuille ! » bien le peut on oïr.

Moult fu grant la bataille et dure l'envaïe.
La gent au duc Bevon fu moult afebloïe
Qu'il ne furent que .c. à la connestablie ;
65 Encore en sunt .l. es chevax de Nubie.
Et le duc d'Aigremont qui les semont et prie :
«Barons, quer i ferez, tant com serez en vie. »
Dont hurta le destrier, s'a la lanche brandie.
Sus son escu à or ala ferir Helie.
70 Mort l'avoit abatu en la lande enermie.
Le duc crie «Aigremont ! » à une vois serie.
Dex ! cheli jour i ot tante arme departie.

La valee fu bele et le païs igaus.
Et Grifon d'Autefucille li cuvert desloiax

75 Fiert le cheval au duc par devant li poitrax,
Si que toute la lanche li bouta es bouiaus.
Mort l'avoit abatu le glout les .I. terraus.
Li dus sailli en piez, tint le branc naturaus
Et a feru Grifon parmi l'elme à esmaus.
80 Tout abat en .I. mont chevalier et chevaus,
Lors escrie li dus : « N'i garrez, desloiaus ! »

Le dus Buef d'Aigremont a ochis le cheval
Par devant lez archons, res à rez du poitral.
Adonc est trebuchié le traître mortal.
85 Tantost resailli sus que guerez n'i esta,
Et a sachié le branc où ot pont de cristal.
Es les vous assemblez li baron natural.
Le duc Buef d'Aigremont en ot o cuer moult mal :
Bien voit que il mourra, n'en puet partir par al,
90 Mez il se vendra bien, s'en jure .S. Thomal.
Il referi Grifon parmi l'elme à esmal.
Atant i vint pongnant dessus son bon cheval
Guenelon le sien fix qui n'estoit pas loial.
Une lanche paumoie d'achier poitevinal,
95 Fiert le duc d'Aigremont devers le senestral,
Le fer li a conduit tres parmi le costal,
Si l'abati à terre comme anemi mortal.

Or fu feru à mort le vaillant chevalier,
Du coup qu'il a eü le couvint trebuchier.
100 Demaintenant li queurt Grifon li aversier,
Le haubert li souslieve qui est menu maillié,
Dedens le cors li met le branc fourbi d'achier.
L'ame s'en est partie du vaillant chevalier.
Puis li a dit Grifon : « Or as tu ton louier,
105 » Pour le fix Kallemaine l'emperere au vis fier
» Que tu feïs ochirre à duel et à pechié. »
Puis monta u cheval auferrant et coursier
Et acueilli la gent au duc Buef le guerrier.
Onques n'en escapa fors que .X. chevalier,
110 Et chil li ont juré, plevi et affié
Qu'el castel d'Aigremont l'emporteront arier.

De l'estour sunt partis atant li .x. serjant,
.III. lieuez plenierez ala le cors saignant
Que les plaiez ne porent estanchier tant ne quant[1].

On voit que l'odieuse conclusion de ce drame, tel qu'il était rapporté dans la version plus ancienne, a été supprimée. Si cruels et perfides que soient Ganelon et son père, ils n'osent outrager les restes de leur ennemi et apporter à Charlemagne un affreux présent. Quand ils viennent lui conter ce qu'ils ont fait:

« Bien avez fait, dist il, si m'aït .S. Simon. »

Si l'auteur italien paraît avoir suivi, pour l'ordre de sa narration de la mort de Beuves, un texte plus récent que celui de Montpellier, en revanche, il a emprunté à celui-ci l'idée du déguisement de Maugis en cardinal. L'invention lui a paru heureuse, et il a voulu en tirer un meilleur parti que son devancier. Il imagine donc que Charlemagne se résignera à faire la paix, parce que le faux cardinal Maugis lui présentera des brefs du pape et le menacera de l'excommunication. C'est dépasser la mesure. Sans doute Maugis, pour entrer dans le château assiégé de Moncler, se déguise en cardinal, et dit à l'empereur qu'il a grand tort de faire la guerre à des chrétiens, que le pape en est très-mécontent, et que Charles doit s'accorder avec ses barons; mais tout cela n'est qu'une plaisanterie d'un moment. Aussitôt hors de péril, le vaillant chevalier parle un tout autre langage, et les pauvres hommes d'armes qu'il rencontre et maltraite ne peuvent que s'écrier : « Ci a mal cardinal! » Il y a dans toute l'imitation italienne de ce passage amusant une sorte d'emphase déplaisante : pourquoi faire intervenir le diable, et pourquoi ce diable emporte-t-il Maugis sur un sommet de l'Apennin? Je reconnais que Fousifie était une pauvre escorte pour un cardinal-légat ; mais le trouvère avait parfaitement prévu l'objection, et, sans les larrons qui dévastent le pays, Maugis, au dire de Fousifie, eût été suivi

[1] J'ai déjà cité la suite de ce passage à la fin de l'analyse du *Maugis d'Aigremont*.

de trente clercs[1]. — Mais Charlemagne est très-crédule. — Soit ; mais, si nous sommes choqués de cette crédulité naïve, quel intérêt peuvent avoir pour nous, non-seulement les tours de Maugis, mais tous les prodiges et de Merlin et de la suite des enchanteurs jusqu'à la belle Armide?

M. Rajna a très-bien fait ressortir l'importance qu'a eue le *Beuves d'Aigremont* dans l'histoire de la poésie chevaleresque italienne, et je ne saurais mieux faire que de reproduire ses propres expressions :

« Je noterai avant tout que ce roman semble devoir être » compté au nombre des premiers qui soient parvenus en Ita- » lie, de ceux qui, à une époque très-reculée, étaient le plus fa- » miliers aux chanteurs et aux auditeurs de notre pays. En » fait, qui ne connaît les inimitiés perpétuelles des gestes de » Clermont et de Mayence? C'est sur elles que repose la fable » d'un grand nombre de nos compositions italiennes, en par- » ticulier du Morgante, et il n'y en a guère qui paraissent les « ignorer. Néanmoins dans les romans français cet antago- » nisme n'apparaît point, et il serait malaisé de trouver un » autre acte d'hostilité entre les deux familles que ce meurtre » de Beuves accompli précisément par des traîtres apparte- » nant à cette race. Je suis persuadé qu'il faut reconnaître ici » le germe d'où s'est élevée graduellement une grande plante » qui malheureusement a envahi peu à peu beaucoup plus » d'espace qu'il n'était juste, et a enlevé la lumière et la nour- » riture aux autres parties du cycle. Or, puisque le Beuves » d'Aigremont, excepté le premier livre du roman en prose et » les lieux correspondants du poëme de la bibliothèque pala- » tine, est très-peu connu de nos romanciers, nous aurons ici » à observer le fait très-remarquable d'une narration tombée de » bonne heure dans l'oubli, mais survivant dans ses effets, car » l'on y trouve l'origine de l'un des caractères les plus saillants » de notre littérature romanesque.[2] »

[1] Dans *Ogier* (v. 9505 s.), lorsque Turpin va demander à l'empereur de le charger de garder lui-même son prisonnier, il est accompagné d'un cortège composé comme celui de *Malagigi :*

Od lui mena chevaliers à plenté,
Vesques et mognes et prious et abés.

[2] *Rinaldo*, p. 21, cf. 43-44. A mes yeux, l'ensemble des chansons de gest

Charles condamne les fils Aymon à faire un pèlerinage au Saint-Sépulcre. Cette idée est empruntée à la fin du *Renaud de Montauban*[1]. Mais les aventures du cycle d'Artus attendent nos pèlerins sur la route, et il leur faut relâcher à l'île Perdue. Nous retrouvons néanmoins le *Maugis* avec Espiet, qui sans doute perd son nom et sa parenté, et ne serait qu'un nain comme les autres s'il ne gardait sa beauté et s'il ne lui restait de sa science la connaissance des langues d'Asie et d'Afrique. Les chevaliers au service de l'amustant ou *amostante*, la guerre contre le soudan de Perse, la passion de Fiorita pour Renaud, sont des emprunts au *Maugis* et à d'autres récits. Maugis avait prêté son épée d'abord à Marsile, puis à l'amustant de Mellent, contre l'amiral Sorgalé, et Florette dans *Floovant*, Floripas dans *Fierabras*, Fleur d'espine dans *Gaufrey*, comme tant d'autres princesses sarrasines, se font d'emblée les alliées des chrétiens. Mais Renaud paraît ici se souvenir des amours de Maugis en Espagne, et se laisse aller à répondre à l'amour de Fiorita.

L'influence des romans franco-italiens est très-reconnaissable à partir de l'arrivée des paladins chez Salione. L'auteur s'inspire certainement du voyage que Roland fait en Orient dans l'*Entrée de Spagne* ou dans une des imitations italiennes de ce roman. Je remarque que ce personnage, en se convertissant et en devenant le plus fidèle allié de Renaud, ne fait que suivre l'exemple de bien d'autres. Nous avons vu dans *Maugis* un Beuves le Convers, pour ne parler ni de Brandoine, ni de Vivien lui-même.

Les espions de Ganelon s'en vont partout révéler les noms vrais des chevaliers qui, sous divers déguisements, se présentent à la cour des rois sarrasins. Nous avons rencontré plusieurs espions dans les textes du manuscrit de Montpellier que nous avons étudiés plus haut : Espiet, Fousifie, Grafumez,

que M. Rajna désigne par le nom de *Beuves d'Aigremont* (Maugis, Vivien, Mort de Beuves) n'est pas le seul exemple de l'influence que des compositions françaises, dont il n'est plus parlé dans la suite, ont eue sur les premiers essais du roman italien. Je reviendrai sur ce sujet dans le chapitre suivant, à propos de l'*Entrée de Spagne* et de ses suites.

[1] Je l'ai déjà dit ; mais j'ajoute que le propre de la version italienne est de transformer tout fait important en une donnée générale.

représentent un élément nouveau dans la narration épique. Dans le roman italien, ces espions sont toujours au service de Ganelon. Insensiblement, tout ce qui, à un degré quelconque, a un caractère de bassesse, est attribué à la geste des Mayençais. La narration, si l'on veut, y gagne en clarté, et il n'y a pas de confusion possible entre les deux grandes familles; mais toute simplification de cette nature détermine à l'avance la marche de l'action, supprime des éléments d'intérêt, engendre la monotonie et prête de bonne heure à la parodie.

La famille des géants, Mambrino, Gostantino, Brunalmonte, peut paraître chose nouvelle, et cependant nous avons aussi bien des géants dans nos chansons. Le géant Brunalmonte et la guerre que son frère Mambrino vient faire aux chrétiens, ne sont qu'une imitation de l'épisode d'*Ogier* où le fils de Gaufrey, tenu jusqu'à ce moment sous bonne garde par Charlemagne, obtient de combattre Karaheus, puis Brunamont, et, victorieux, rentre en grâce auprès de l'empereur. C'est également dans *Ogier* que nous trouvons le premier emploi d'une donnée qui devait être féconde, celle de montrer ces géants mahométans, tous rois dans quelque contrée, venant tour à tour chercher la vengeance de la mort de l'un d'entre eux qui est tombé sous les coups des chrétiens[1].

[1] Brehus envahit la France pour venger Braimant tué par Charlemagne et Justamont tué par Pepin. Il s'écrie (v. 9874 s.):

« Je voil aler véir les os Kallon;
» Prover le voil à traïtor felon:
» Braimont ocist par mortel traïson.
» Pépins ses pères si ocist Justamont:
» Vengerai les, foi que jou doi Mahon. »

Cf. 9941-9951, 9993-9995, et *Mainet* dans la *Romania*, iv, pp. 319, 329.

Dans l'édition Barrois, la fin du combat d'Ogier et de Brehus est incomplète. On peut la reconstituer à l'aide du ms. de Montpellier [**Fol. 135 r**° *b*], dont voici la version:

Le coup trespasse par desseure sa teste,
Bruiant s'en va aussi comme tempeste,
.II. piez ou plus dedens le pre l'enserre;
Et dist Ogier: « Chi a laide nouvelle.
5 » Se longuez vis, chest ara douleurs chertez;

Maugis, dans les textes français, n'a point la faculté de connaître ce qui se passe hors de la portée de sa vue. Il est renseigné par les mêmes moyens que tout le monde, et, dans le *Renaud de Montauban*, c'est grâce à la révélation de l'honnête Gontard qu'il apprend la trahison du roi Yon. Il n'a aucune action en distance, et ne vaut que là où il est présent en personne. Dans le roman italien, grâce aux démons qu'il a sous ses ordres, il se tient au courant de ce qui se passe en tout lieu et exerce une influence générale sur les événements. Ce n'est donc plus un magicien ordinaire, capable seulement de tours et de prodiges qui font illusion à ceux qu'il veut tromper : c'est un enchanteur ; tel que le sage Merlin, il est partout présent. Non-seulement les démons le renseignent, mais ils

» Mès, ains que voies, che cuit, aprechier vespre,
» Aras ostel dedens enfer le pesme.
» Là iras tu avec cheus de ta geste.
» Ne te pris mez vaillant une chenele.
10 » N'amerai mès ne toi ne ta flavele.
» Cresre devoies u gloriex celestre,
» Mez, se je puis, je te donroi confesse
» Au branc d'achier dont trenche l'alemele. »
Lor li queurt sus le duc de bonne geste
15 Et tint Courtain qui est et bonne et bele,
Et fiert Brehier qui li ot fet moleste ;
Grant coup li donne en travers parmi l'elme,
Les las li trenche, le collier en desserre,
Une hantée en fet voler la teste.
20 Ogier le voit, en crois se giete en terre,
Dieu en merchie le gloriex celestre,
Sa douche mere qui pecheors rapele.
Atant se saigne Ogier de sa main destre,
Et se leva et tint Courtain la bele
25 Qui tainte estoit de sanc et de chervele.
Moult bien l'essuie, o fuerre la renserre.
Pour reposer s'asiet .I. poi sus l'erbe.
Or feitez pès etc...

Ce passage ne comprend que sept vers dans l'édition Barrois (11850-11856) ; le texte a été omis du vers 4 au v. 10, par suite de la confusion des rimes *nouvelle* et *flavele*. Le dernier vers est le v. 19, où il faut corriger *hanstée*, d'après la leçon ci-dessus. Le ms. de Montpellier ne peut être pris pour principal texte, mais il conviendra de le consulter si l'on veut donner une bonne édition de l'histoire d'Ogier.

le portent là où il lui plaît. Il a recours à eux pour la construction de Montauban, qui est achevé en une nuit; et, quand le matin Charles et Yvon viennent dîner dans le château, le repas se compose de trente-six plats qui ont été enlevés aux tables du Soudan, du Pape et d'autres princes[1]. L'auteur du *Maugis d'Aigremont*, dans son imitation du cycle d'Artus, n'était pas allé jusque-là. Sans doute, il avait fait de Maugis un écolier d'Oriande et des sages de Tolède; mais, en expliquant ainsi l'origine de sa science, il n'y avait rien ajouté. Il tient si peu à faire de l'art magique le principal mérite de Maugis, qu'il place à côté de lui Espiet et Fousifie, qui, à l'occasion, font preuve d'un talent égal au sien. Il oubliait que, dans l'histoire des Fils Aymon, Maugis n'est utile que parce qu'il fait ce que ses cousins ne peuvent faire, et que la geste de Renaud n'avait pas besoin d'un bon chevalier de plus. L'auteur italien, qui voyait d'un coup d'œil d'ensemble les diverses branches de la légende française, a reconnu que Maugis n'a d'autre raison d'être que sa puissance d'enchanteur, et, sans plus hésiter, il lui a attribué des dons égaux à ceux de Merlin. Dès lors, le merveilleux aura dans l'épopée italienne une place bien plus grande que dans nos chansons de geste, où son action est restée épisodique. Une puissance d'ordre surnaturel planera au-dessus des événements, et son intervention se fera sentir partout. Mais il est curieux qu'ici encore celui qui a compris le mieux l'intérêt de l'une des données que lui offrait son sujet en ait négligé une autre que l'auteur du Maugis avait acceptée, et que l'importance reconnue au merveilleux aurait pu faire maintenir. Nous ne rencontrons pas de ces combats entre enchanteurs où l'on peut retrouver un reflet des conflits des génies de l'époque mythique. Malgré l'exemple de la lutte de Maugis et de Noiron, le *Rinaldo* ne connaît d'autre magicien que Maugis.

A un autre point de vue, la tradition française s'altère notable-

[1] *Rinaldo*, p. 32-33. — Dans la version des *Fils Aymon* de Montpellier, lorsque Renaud et Maugis sont en Palestine, c'est grâce à un enchantement de Maugis que les deux pèlerins ont à dîner. Dans son admiration pour son cousin, Renaud s'écrie: « Un deables vous fist. » V. le fragment cité au commencement de cette étude, v. 183-209.

ment. Maugis a pu apprendre le grimoire ; mais je ne vois nulle part qu'il ait recours à des démons. Qu'en avait-il besoin, et n'est-il pas lui-même d'essence assez subtile pour se passer de l'assistance des maudits? Les païens seuls, adorateurs de Tervagant, de Jupin et d'Apolin, peuvent s'adresser à de tels auxiliaires.

Rien n'est plus désagréable au bon génie Auberon que d'être confondu avec la gent diabolique [1], et dans *Gaufrey*, Robastre ayant eu le tort de dire à Hernaut de Beaulande que c'est grâce à l'aide d'un *maufé* qu'il a passé la mer, Malabron l'en blâme très-sévèrement et fait sa profession de foi :

«Je ne sui pas déable ne je ne sui maufé,
» Ains sui de la partie au roi de majesté,
» Qui en chest siecle m'a issi fet donné
» Que par le monde vois à ma volenté,
» Et en toutez manieres est bien mon cors mué,
» Mès n'ai lai de maufere homme crestienné [2]. »

Mais les bons génies, trop souvent associés aux œuvres des hommes, tendent à perdre de leur dignité primitive, et peu à peu ils se transforment en sorciers. Le fils de Beuves d'Aigremont, entouré d'agents d'aspect désagréable et commandant aux puissances infernales, n'est plus qu'un mage habile et ne se distingue guère du rival que les Sarrasins lui opposent dans le *Maugis*, du méchant enchanteur Noiron.

Le roi Gattamogliera, qui entreprend à son tour de venger Mambrino et ses frères, n'a guère de particulier que son nom [3]. Mais la promesse que fait Charlemagne de renoncer au Christ, si le Sarrasin le délivre des fils Aymon, est tellement étrange, que l'on ne peut comprendre comment l'auteur du poëme a pu l'accepter ou l'inventer. Je n'y vois qu'une application malencontreuse au fils de Pepin d'un des faits de la légende de Girard de Frette. Cette légende a été conservée dans le roman italien d'*Aspramonte*, dont elle forme la dernière partie.

[1] *Huon de Bordeaux*, v. 3339.
[2] *Gaufrey*, v. 8212, s.
[3] L'étymologie me semble *accatta-mogliera*, comme Cattabriga pour *accattabrighe*.

Elle peut être résumée en quelques lignes. — Les chrétiens étaient revenus d'Italie, et ce n'étaient partout que fêtes et réjouissances. Mais un Mayençais, Fiamiggone, tue par trahison un neveu de Girard de Fratta, Buoso (Bois, Boson). Pendant que l'empereur attaque la cité de Fiamiggone, Girard veut se venger lui-même, et, le jour de Saint-Denis, Paris est pris et mis à sac. Dès lors la guerre se continue entre Charles et Girard. Après divers incidents, l'empereur met le siége devant Vienne, et Don Chiaro (Claire, Clairon), neveu de Girard, qui dans la guerre précédente avait vaincu le roi Trojano, tombe sous les coups de Roland dans un combat singulier qui dure trois jours. Girard, après avoir ainsi perdu ses deux neveux, n'est plus maître de lui : dans sa fureur il renie Dieu, brise un crucifix, quitte Vienne et s'en va en Espagne auprès du roi Marsile. Là il renie de nouveau le Christ d'une façon solennelle, accepte la foi de Mahomet, et promet à Marsile de le faire seigneur de Vienne et de tout son duché. Marsile entre en France ; mais l'invasion des païens échoue, et Girard revient à Vienne auprès de ses fils, qui depuis son abjuration ne s'entendaient plus avec lui. Charles assiége la ville. Roland et Olivier, petit-fils de Girard, ont entre eux le combat à la suite duquel la belle Aude devient la fiancée de Roland. Girard fait l'empereur prisonnier ; mais ses fils se révoltent contre lui et le jettent dans une prison où il meurt[1].

Un trouvère français, si peu respectueux qu'il fût de la dignité royale, n'aurait sûrement pas supposé que Charlemagne, le chef de la chrétienté, le roi toujours protégé par la main divine, ait pu songer à renier sa foi. Dans le *Vivien*, nous avons vu seulement que l'empereur refuse d'aller secourir Monbranc assiégé par les Sarrasins, et que ce refus est la cause de la rupture de l'empereur et de toute la famille de Beuves. Mais les légendes françaises, en changeant de pays, perdaient nécessairement de la solidité de leur fond ; l'étranger,

[1] Le *Gherardo da Fratta* forme le troisième livre du roman d'*Aspramonte*, et va du ch. 223 au ch. 259 et dernier. Pour le résumé ci-dessus, je me suis servi des rubriques publiées par M. Michelant dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* de Lemcke, vol. XI, 311-312 ; XII, 60-65. Cf. G. Paris, *Hist. poét. de Ch.*, p. 324-325.

qui les admirait, n'en avait qu'à demi le sentiment, et le côté aventureux des récits en faisait l'intérêt principal. Nous sommes sur le chemin qui conduit à la parodie de Pulci.

Les guerres entre chrétiens et mahométans, qui font le sujet d'une partie du *Maugis* et de tout le *Vivien*, sont représentées dans le *Rinaldo* par les invasions sarrasines qui se succèdent au commencement de ce roman. Mais l'honneur de repousser les païens est enlevé à Maugis pour être attribué à Renaud. La part faite à *Renaudin* dans les chansons françaises, et le besoin de grandir encore le personnage principal au détriment des autres, expliquent cette modification, qui concorde d'ailleurs avec la fin des versions françaises où Renaud, arrivé à Jérusalem, retrouve toute sa vaillance pour combattre les ennemis du nom chrétien. Le duel de Safadin et de Renaud, s'il a été connu des auteurs italiens, ne pouvait que les engager à développer l'indication donnée dans le *Maugis* et le *Vivien*, et à faire de Renaud, dès qu'il paraît en scène, le champion de la chrétienté.

Je ne peux juger de la valeur littéraire de ces deux romans que par les extraits qu'en a donnés M. Rajna. L'auteur du roman en prose compose, pense et écrit de la même manière que celui des *Reali :* chez tous deux, c'est la même tendance à ramener les légendes guerrières au convenu de la chronique, la même préoccupation des souvenirs classiques, la même démarche pesante. Le poëme est de même famille que la *Spagna* et l'*Orlando*. On y trouve bizarrement associés les formes de la phraséologie de nos chansons de geste et les tâtonnements d'une littérature qui tend à s'elever de la prose d'une conversation vulgaire à la poésie, alliant la platitude et l'expression figurée, sincère d'ailleurs et naïve, et offrant çà et là d'heureuses rencontres. L'habitude d'emprunter les sujets et les sentiments à des modèles étrangers et d'un autre âge pèse sur le poëte, et il n'a pas la libre allure de nos trouvères; il vole lourdement, s'élevant parfois, mais revenant bientôt raser encore le sol. L'épopée populaire italienne n'eut jamais le puissant essor de nos chansons de geste; elle est tenue par des lisières, et, sans l'inspiration de la Renaissance qui renouvela tout, elle se fût éteinte sans laisser de monument digne d'étude.

Le *Rinaldo da Montalbano* est une adaptation au goût ita-

lien de la légende des Quatre Fils Aymon, complétée par le *Maugis d'Aigremont* et le *Vivien de Monbranc*. L'auteur, à supposer qu'il n'y en ait eu qu'un, a mis à profit les données très-variées que lui offraient les dernières versions de cette légende. L'opposition des gestes de Mayence et de Clermont, l'allure plus romanesque du récit, le remaniement complet de la première partie, font du *Rinaldo* une œuvre d'un aspect fort différent de celui que présente l'ensemble formé par nos trois chansons de geste. L'auteur, néanmoins, suivait encore en ceci l'exemple des trouvères qui avaient successivement modifié et développé l'antique récit; mais, tout en faisant, lui aussi, des emprunts au cycle d'Artus, il a craint de le laisser trop paraître et a renoncé aux éléments d'intérêt que lui offraient à cet égard certaines parties des Enfances du fils de Beuves d'Aigremont. Il a accepté la magie de Maugis et a même abusé de cette donnée; mais il n'a pas voulu du royaume de féerie. Le trouvère français lui-même n'avait tiré qu'un médiocre parti du personnage d'Oriande, qui ne fait qu'apparaître au commencement du *Maugis* et dont l'action est nulle dans la suite du récit; et, si l'auteur italien a supprimé tous les personnages, sauf Vivien, qui n'avaient point de rôle dans le *Renaud de Montauban*, il était encore ici conduit par l'exemple de ses devanciers. Nous avons vu en effet que, de toute la famille et de tous les amis créés autour de Maugis, il ne reste personne de vivant au commencement du *Renaud de Montauban*. Seuls, Oriande et l'Amachour sont épargnés, l'une parce qu'elle est immortelle, l'autre parce que l'auteur l'a si bien relégué à Monbranc, que l'on ne songera guère à l'y aller chercher, à moins que le trouvère n'ait conçu de propos délibéré l'espoir que ce personnage finirait par se confondre avec Vivien d'Anseüne, élevé comme lui chez les Sarrasins.

Pour ne pas augmenter les difficultés de cette discussion, je ne fais qu'allusion aux poëmes franco-italiens que l'auteur du *Rinaldo* connaissait au moins par la *Spagna*, qui en est une imitation en octaves et en dialecte toscan, et auxquels il doit beaucoup pour la conception de son sujet et pour la manière de le traiter[1]. Il a fait pour Renaud ce que ses prédécesseurs

[1] Je dis « l'auteur », parce qu'en somme, le *Rinaldo* italien est celui des premiers livres du roman en prose.

avaient fait pour Roland, mais avec moins d'originalité et de peine, car des additions et des modifications de toute sorte avaient déjà transformé l'histoire des Fils Aymon en un véritable roman d'aventures. Peut-être avait-il entrevu que ce roman avait été déjà un des modèles français dont l'auteur de l'*Entrée de Spagne* s'est inspiré le plus volontiers, et que tel élément d'intérêt qu'il empruntait à son tour à ses devanciers italiens avait son origine première dans le *Renaud de Montauban* et ses branches.

M. Rajna, dont sur plusieurs points j'ai dû me séparer, mais qui, sans avoir eu sous les yeux les textes que j'ai pu consulter, n'en a pas moins reconnu que le *Beuves d'Aigremont* et ses branches prennent dans la version définitivement adoptée en Italie une importance qui transforme complétement l'histoire des Fils Aymon, termine son étude sur le *Rinaldo da Montalbano* par les remarques suivantes, d'où il ressort que l'épopée italienne est en germe dans cette première ébauche. « La littérature romanesque devra sembler un sujet digne » d'attention, non-seulement à tous ceux, et ils sont nombreux, » qui s'adonnent de nos jours à l'étude des littératures, et » surtout des littératures populaires, comme à une étude scien- » tifique, mais tout autant aux amateurs, beaucoup plus nom- » breux, des études historiques. Que tous supportent donc pa- » tiemment ce long discours sur le *Rinaldo da Montalbano*, » partie trop importante du cycle carolingien pour qu'il suf- » fise d'en traiter brièvement. On y trouve, comme je l'ai déjà » dit, les origines de la plus grande partie des traits caracté- » ristiques du roman chevaleresque d'invention purement ita- » lienne ; c'est la seule partie qui ait été développée à l'excès » par des additions, des imitations, des continuations de toute » sorte. Peu à peu les embûches de Ganelon pour ruiner la » geste de Clermont vont se multipliant outre mesure ; ses es- » pions, que nous avons souvent rencontrés dans la première » partie du roman en prose et du poëme, courent par le monde » entier ; ses artifices, sa malice, exaspèrent à tout moment » l'âme ardente du fils d'Aymes et le forcent à tirer l'épée pour » se défendre dans la salle même de Charles, et l'empereur, » devenu désormais un aveugle instrument entre les mains » d'un conseiller perfide, punit avec la plus cruelle sévérité

» celui qui est innocent ou qui du moins est digne d'indulgence. » C'est là qu'est l'origine de ces continuels exils de Renaud, » occasion de longues pérégrinations en Orient et d'aventures » où viennent se mêler les autres paladins qui s'inspirent main- » tenant de sentiments assez semblables à ceux des chevaliers » errants de la Bretagne. Et avec ces aventures alternent, en » se répétant d'une façon aussi fastidieuse, les invasions des » Sarrasins en France. Toutes d'ailleurs finissent, comme celle » de Mambrino dans notre poëme, par la mort des chefs et la » destruction des hordes qui les avaient suivis.

» Tels sont les fils principaux dont se forma la pauvre trame » d'un grand nombre de récits souvent d'une longueur déme- » surée. Pour ne citer que les titres de ceux qui appartiennent » proprement à l'histoire de Renaud et en constituent les di- » verses branches, je nommerai le Dodonello, Baldo di Fiore » ou l'Ancroia, l'Empereur d'Aldelia, Calidonia, le Château du » Grand Lac, le Château de Teris, Rubion d'Anferna, les Van- » teries de Dionesta. D'autres se rattachent étroitement au » sire de Montauban, comme le Rinaldo et le Tapinello[1]; d'au- » tres ne sont guère qu'une imitation de son histoire, ou lui » laissent le rôle principal. C'est qu'en effet, en Italie, Renaud » fut l'objet de la sympathie du public plus que les autres pa- » ladins. Si ceux-ci voulurent garder leur réputation et ne » pas être mis de côté comme de vieux harnais, ils durent se » transformer à sa ressemblance et déposer leurs dépouilles » antiques. En somme, et pour me résumer, le protagoniste » du roman chevaleresque italien est Renaud, et, par suite, » c'est dans les récits dont il est l'objet que nous devons et » pouvons étudier les métamorphoses de la matière qui nous » avait été transmise par les jongleurs français[2]. »

[1] Parmi les titres énumérés ici par M. Rajna, je relève deux noms qui sont dans le *Maugis*. L'on a vu le roi sarrasin Rubion de Carthage aux fol. 168 ro, 170 vo. L'espion Tapineas (v. 137; — Lapiniaus au v. 142 est une mauvaise leçon) est finalement appelé Tapinel à l'endroit où Esclarmonde révèle à Vivien le secret de sa naissance.

[2] *Rinaldo*, p. 95-96.— Dans ses articles sur les versions italiennes d'*Ogier le Danois* (*Romania*, II, III, IV), M. Rajna a eu l'occasion de parler encore de la transformation de la légende de Renaud en Italie. La rareté, ou même l'absence complète de textes imprimés, rendront longtemps encore fort malaisée l'étude des questions de ce genre.

VII

REMARQUES SUR L'ENTRÉE DE SPAGNE ET SES SUITES

L'*Entrée de Spagne*[1] est formée de deux parties bien distinctes: l'une a été inspirée par la Chronique de Turpin, la Chanson de Roland et un récit perdu relatif à la prise de Nobles; l'autre est, semble-t-il, purement de l'invention de l'auteur; elle a pour objet les aventures que Roland rencontre en Orient, quand, après l'outrage qu'il a reçu de Charlemagne, il quitte le camp chrétien. De prime abord, l'on est peu disposé à reconnaître quelque parenté entre ces récits et les versions françaises de l'histoire des Fils Aymon. Cependant, si l'on examine les passages où le caractère d'Estous n'est plus seulement orgueilleux et violent, suivant la tradition de la plupart des chansons de geste, mais spirituel et gai; si l'on compare l'épisode de la captivité d'Ysorès et les endroits si curieux de *Renaud de Montauban* où, à propos de Richard, fils d'Aymes, et de Richard de Normandie, les barons opposent une si ferme résistance à l'opiniâtreté de Charlemagne, on est porté à croire que le poëme franco-italien doit bien quelque chose à la chanson de geste française. Les aventures de Roland en Orient ont un tout autre développement que le pèlerinage de Renaud; mais, sans méconnaître quelle part est faite aux souvenirs de la Table-Ronde dans cette nouvelle forme de la légende carolingienne, il est permis de rappeler que telle version des Fils Aymon fait de Renaud un véritable champion de la chrétienté en Palestine, et de trouver naturel que, dans un poëme que

[1] Dans ses *Nouvelles Recherches sur l'Entrée de Spagne* (bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 25), M. Thomas a prouvé que tel est le vrai titre de ce roman, mais tel n'est pas le principal objet de ce travail; M. Thomas a voulu y démontrer les trois propositions suivantes: 1° *Nicolas de Padoue n'existe pas, mais l'*Entrée de Spagne *est l'œuvre de deux auteurs dont le premier était de Padoue et dont le second s'appelait Nicolas; le second a continué le poëme laissé inachevé par le premier.* — 2° *La* Prise de Pampelune *fait partie intégrante de l'*Entrée de Spagne *et a pour auteur Nicolas.* — 3° *Ce Nicolas n'est autre que Nicolas de Vérone, auteur de la* Passion.

l'auteur pensait conduire jusqu'à Roncevaux[1], Roland ait été chargé d'un rôle pour lequel il était si évidemment désigné[2]. Je crois, en un mot, que, sans exagération aucune, l'on est en droit d'attribuer à l'histoire des Fils Aymon, telle que l'Italie l'avait reçue, formant un véritable cycle, plus variée, plus intéressante, plus populaire que la plupart des autres narrations épiques, une sorte d'influence générale sur la façon dont l'auteur de l'*Entrée de Spagne* a compris et traité son sujet[3]. Le ressort principal de son action est l'antagonisme de la famille de Ganelon, la geste de Hautefeuille, devenue la geste de Mayence, et de la geste des vassaux fidèles et loyaux ; or, comme nous l'avons vu plus haut, cette donnée a été sûrement suggérée par l'hostilité des deux grandes familles rivales, telle qu'elle nous est présentée dans les Fils Aymon, à partir de la mort de Beuves jusqu'au dernier combat entre les fils de Renaud et ceux de Fouques de Morillon, telle que nous la retrouvons dans la plupart des romans qui composent la geste de Doon de Mayence.

La *Prise de Pampelune* est une continuation de l'*Entrée de Spagne*. Mais déjà en France l'on avait composé une chanson de geste qui, dans l'ordre des faits, occupe précisément la même place que la *Prise de Pampelune:* c'est Gui de Bourgogne[4].

[1] Là comensa je, trosque la finisun
Do jusque ou point de l'euvre Ganelon.
(*Bibl. de l'Éc. des Chartes,* IV, p. 221 (Analyse de M. Gautier).

[2] Dans la chanson à laquelle son nom est attaché, Roland est véritablement l'épée de Charlemagne. On n'a qu'à relire le discours qu'il adresse à Durandal (v. 2316-2337). Ce sentiment s'est conservé même dans la mauvaise imitation de Turpin : « Per te Sarraceni destruuntur, gens perfida destruitur, lex christiana exaltatur, laus Dei et gloria et celeberrima fama acquiritur. O quotiens domini nostri Iesu Christi sanguinem per te vindicavi ! quotiens Christi inimicos peremi ! quotiens Sarracenos trucidavi ! (ch. XXII). »

[3] On comprendra que je n'examine point ici dans quelle mesure les conclusions de M. Thomas sur l'auteur ou les auteurs de l'*Entrée de Spagne* et de la *Prise de Pampelune* sont fondées ; mais j'appelle de tous mes vœux le moment où le premier de ces poëmes sera publié en entier.

[4] Jusqu'ici l'on a cru que *Gui de Bourgogne,* une de nos chansons de geste les mieux composées et les plus intéressantes, n'a pas été connu à l'étranger. Cependant, dans l'un des deux *Inventaires du XVe siècle pour la famille d'Este*, publiés par Pio Rajna dans la *Romania* (II, 49), on signale

L'auteur de ce roman avait vu dans le ch. III de la *Chronique de Turpin* que Charlemagne avait maudit quatre villes : Lucerna, Ventosa, Capparra, Adama, dont la conquête lui avait coûté trop de peine. Le siége de Lucerne avait duré quatre mois, et ne s'était terminé que lorsque, Charles ayant invoqué Dieu et saint Jacques, les murs s'écroulèrent d'eux-mêmes et un lac s'étendit à la place de la ville La malédiction de Charlemagne n'était pas restée sans conséquence, et « ces quatre » villes, dit Turpin, sont demeurées sans habitants jusqu'à nos » jours. » D'autre part, l'on remarque dans plusieurs chansons de geste une tendance à donner aux jeunes chevaliers le pas sur les vieux héros de l'épopée. Dans la chanson d'Aspremont, l'empereur, déjà terrassé par Eaumont (le célèbre *Almonte* de l'épopée italienne), est sauvé par Roland, qui a rejoint l'armée en compagnie de ses jeunes amis et malgré l'ordre qui leur avait été donné de rester en France. Après la victoire, on adoube chevaliers Rolland, Estoz de Langres, Haton, Berengier, Ivon, Ivore[1] et le Gascon Angelier. D'un rapprochement tout naturel est sortie l'idée-mère de *Gui de Bourgogne :* faire exécuter par les fils ce que les pères n'ont pu que tenter, leur donner l'honneur de réduire les cités qui ont tenu en échec la première armée. La prise de Luiserne sera le couronnement de l'entreprise. Je remarquerai que *Gui de Bourgogne* a été en France l'objet d'une imitation au moins. Une des versions des

« libro uno chiamado *Guion* in francese. » M. Gautier pense qu'il s'agit plutôt de *Gui de Nanteuil,* dont il existe à Venise un ms. italianisé (*Ep. nationales,* 2e éd., IV, p. 481, n. 4). L'enchevêtrement des légendes aboutit généralement à une confusion entre les personnages qui portent le même nom. Dans la tradition française, il y avait deux Gui de Bourgogne et un Gui de Nanteuil. En Italie, les deux premiers se confondent en un seul; mais, comme la qualification de Gui le Sauvage a été appliquée au fils de Garnier de Nanteuil et de la belle Aye (V. *Aye d'Avignon,* v. 2283), les Italiens attribuent ce nom à un fils de Renaud, *Guidone Selvaggio.* Arioste le supposera fils d'Aymon. M. Rajna (*Fonti dell' Orl. Fur.*, p. 265) ne paraît pas regarder le *Gui de Nanteuil* comme une suite d'*Aye d'Avignon ;* est-ce parce que ce roman serait de date trop récente? V. pour l'opinion contraire la préface de l'édition de M. P. Meyer, p. IX.

[1] Encore un exemple de la réunion de ces quatre personnages dont j'ai trouvé aussi les noms formant un seul vers à la fin d'une version des *Quatre Fils Aymon* Bibl. nation., 766, f. fr.).

Quatre Fils Aymon (Bibl. nat., ms. 766) se termine par le récit d'une guerre contre les Sarrasins où Maugis a le rôle principal et où périssent les frères et les fils de Renaud. Or parmi les rois sarrasins figurent au premier rang Ydelon de Montorgueil et son fils Danemont. Le désastre des chrétiens serait, d'après l'auteur, la cause de l'expédition que Charlemagne fit contre les Sarrasins d'Espagne.

Jetons un coup d'œil sur la *Prise de Pampelune*, titre que je remplacerais volontiers par celui de la *Conquête des villes*, qui aurait l'avantage de rappeler le ch. III de Turpin; le cadre est celui-ci : raconter la conquête des principales villes d'Espagne opérée grâce à un renfort composé non plus des *enfants*, mais des troupes de Didier, roi des Lombards. Le plan diffère peu de celui de *Gui de Bourgogne*. L'intervention des Lombards a été suggérée par la présence dans l'armée chrétienne d'un renfort italien amené par quatre marquis[1] et du corps commandé par Constantin, préfet de Rome[2]. Dans Turpin, Pampelune est prise deux fois, la première grâce à un miracle qui rappelle la chute des murs de Jéricho[3], la seconde à la suite d'une grande guerre[4] : de là l'idée de faire coïncider l'arrivée du renfort italien avec le siége de cette ville. Comme Gui de Bourgogne, Didier obtiendra un honneur qui a été refusé à Charlemagne, et Roland dira de lui (v. 291) :

> Ch'il a feit en un jour plus bontié, sens gaber,
> Che en cinc ans n'avons feit.

Le caractère italien de certains détails frappe tout d'abord. Roland est appelé à plusieurs reprises le *sénateur romain*[5]. Il commande les troupes que lui a confiées l'Église et prend ainsi la place de Constantin (v. 5827) :

> A vint mil civalers de sainte Yglise magne
> L'avant-garde conduit Rolland e sa compagne.

[1] *Turpini historia Karoli et Rotholandi*, c. VIII.

[2] *Op. l.*, c. XI. — [3] C. II. — [4] C. VI-XIV.

[5] Il n'est pourtant pas le premier à porter ce titre. Maugis, à la fin d'une des versions des *Quatre Fils Aymon* (ms. 766, fonds fr. de la Bibl. nation., ancien 7183), est élu *senator de Rome*. L'épisode est longuement développé et dut frapper les Italiens.

L'idée de placer les Lombards dans l'armée de Charles, de leur attribuer un caractère capable d'aller jusqu'à la révolte ouverte, de les associer à une grande entreprise commune, est déjà dans l'épisode de la construction du pont sur le Rhin[1]. Il y avait là comme un conseil de les relever des imputations qui pèsent sur eux dans *Ogier le Danois* (v. 4980):

> Vesci Lunbars, poi i a loialtage,
> Traïtor sont,

passage auquel Didier songe sans doute quand, pour engager ses soldats à tenir tête aux Français et aux Thiois, il leur dit (v. 89):

> .....or feisons si che ao desevremant
> Nul jugleour de nous male çançon ne cant.

Mont-Garzin, les masques que Maoceris fait prendre à ses soldats[2], le personnage d'Altumajor[3], sont des emprunts faits à la Chronique. Jonas semble venir de *Simon de Pouille*, poëme dont les Italiens ont certainement profité. Mais l'idée d'un conflit entre les conquérants de Pampelune et les autres soldats de Charlemagne est due au rapprochement de deux

[1] V. *Chanson des Saisnes*, CLVIII-CLXVI.

[2] V. 1622. Cf. Turpin, c. XVIII.

[3] V. Turpin, c. IX, XIV, XV, XVIII et le supplément *de Altumaiore Cordubæ*. V. G. Paris, *de Pseudo-Turpino*, p. 37. L'original de ce personnage est Almanzor, qui envahit la Galice en 897. La prise et la ruine de Leon, la prise de Santiago, les défaites des chrétiens, leur victoire à Calatañazor, formèrent toute une légende autour du nom du chef maure. V. *España sagrada* de Florès, XXXIV, p. 293-312; XXXVIII, p. 12. Le supplément, qui place avec raison les invasions d'Almanzor après le règne de Charlemagne, contredit le passage du c. XVIII, où le Sarrasin vaincu reçoit le baptême et devient vassal de l'empereur chrétien: de là l'embarras de l'auteur de la *Prise de Pampelune*, qui, voyant dans la chronique et les suppléments des documents authentiques et ayant tiré de la conversion d'Altumajor un des épisodes les plus intéressants de son poëme, ne sait comment expliquer qu'un tel chevalier ait pu redevenir un ennemi de la foi chrétienne (v. 5647. s.).

> Alour tous li borzois Damnidieu loerent
> Seul pour Altumajour: car tous mout l'amoient;
> Mais pues la mort Zarllon asés vilainement
> Guerpi il Yesu Crist et ovra malement
> Ver la giant Crestiaine, se Trepin ne nous ment.

passages de *Gui de Bourgogne*. Quand l'armée de renfort est arrivée, ce sont les Allemands qui doivent lui céder leurs campements[1] : et, à la fin du poëme, une querelle éclate entre Gui et Roland au sujet du palais d'Aquilant, roi de Luiserne. La ville a été prise grâce à la valeur de Gui, pendant une absence de Charlemagne, qui était allé faire ses dévotions à Saint-Jacques-de-Compostelle, et le jeune chevalier ne veut rendre le palais qu'il occupe qu'à l'empereur lui-même. Un miracle termine le débat par la destruction immédiate, et conforme au texte de Turpin, de l'objet de la dispute. Charlemagne demande au ciel que Luiserne disparaisse :

> Dont n'éussiés vos mie demie liue alée
> Que la citez est toute en abysme coulée,
> Et par desus les murs tote d'eve rasée,
> Si est assés plus noire que n'est pois destrempée,
> Et li mur sont vermeil comme rose esmerée ;
> Encor ce voient cil qui vont en la contrée.

Le combat des Lombards et des Thiois est là comme en germe ; mais le trouvère italien corrige heureusement son modèle en donnant à Roland l'honneur de rétablir la concorde entre les chrétiens.

On a encore comme une contre-partie de la prise de Luiserne dans celle de Toletèle par Hestous. Pendant que Charlemagne et Roland sont fort occupés ailleurs, le fils d'Œdon, après la mort de Burabel, roi d'Agabie (cf. Turpin, ch. IX), s'empare de l'enseigne du Sarrasin, la fait dresser, et, grâce à ce stratagème, entre dans Toletèle sans coup férir. Quand Charlemagne veut être accueilli dans la place, Hestous lui répond par un refus, et c'est à Roland seulement qu'il consent à ouvrir la porte (v. 4838-4880, 5059-5106). Cet épisode semi-sérieux, semi-plaisant, se rattache au genre mixte, confinant au roman d'aventures, auquel appartient *Gui de Bourgogne*.

Autre analogie. Une fois les fils des douze pairs engagés en Espagne, ils doivent leurs succès au concours fidèle, mais peu scrupuleux, qui leur est prêté par des Sarrasins convertis. Huidelon de Montorgueil et ses fils, Danemont et Dragolant,

[1] V. 1192, s.

font entrer les chrétiens dans la tour d'Augorie en trompant la confiance du roi Escorfaut, et, une fois Escorfaut converti, il livre Emaudras, roi de Maudrane, à ses nouveaux alliés. De même, Altumajour et Carpent n'hésitent nullement à introduire par ruse les Français dans les villes de leurs frères de la veille.

On sait qu'il y a une lacune considérable entre la fin du manuscrit de Venise XXI (*Entrée de Spagne*) et le point où commence le manuscrit V (*Prise de Pampelune*). Pour remplir ce vide, nous avons : 1° la *Spagna* en vers ; 2° les rubriques du manuscrit perdu de la *Spagna* en prose, rubriques publiées par M. Michelant dans le *Jahrbuch* d'Ebert, t. XII, p. 65-72, 217-232, 396-406 ; 3° le *Viaggio di Carlo Magno in Ispagna per conquistare il cammino di S. Giacomo*. Or, si l'on examine ces divers textes, on y trouve un personnage appelé *Gione* dans la *Spagna* en vers, *Chirone* dans la *Spagna* en prose, *Algirone* dans le *Viaggio :* c'est le Guron de la *Prise de Pampelune*, et il me semble un très-proche parent de Gui ou *Guion* du Bourgogne. Lorsque Charlemagne s'est décidé à faire à Marsile la fière réponse (*Entrée de Spagne*) :

> A fere tot mes venjances venut est la vigille,
> Qi m'ont meffet non dorment qe Karlons se reville,

pauvrement traduite dans le *Viaggio :* « Ell' è venuta la vigilia di fare le nostre vendette, e chi m'à fatto alcuna onta nè ingiuria, non dorme, chè Carlo si risveglia molte fiate », il confie le pouvoir à Anséis de Pontiu, neveu de Ganelon[1]. Charles est parti, les années se sont écoulées ; le *Mayençais* conçoit un jour le projet d'épouser l'impératrice et de s'emparer du trône. Mais Roland, qui depuis son voyage en Orient a un démon à son service, avertit Charlemagne, et celui-ci est transporté à Paris par le démon. Il se fait reconnaître, chasse le traître Anséis, et revient après avoir confié à Algirone la lieutenance générale de l'empire. Voici, d'après le *Viaggio*, la généalogie de ce personnage : «S'appellava Algirone, e era stato figliolo di Gimongello, fratello dello re Salamone di Bertagna, e Flora-

[1] Ansuis de Mayence dans le *Viaggio ;* Macaire, neveu de Ganelon, dans la *Spagna* en vers.

pace, sorella di Florabbrazza, fo sua madre, ed erano dui fratelli, e l'altro s'apellava Balduino, dui gioveni *infanti* di venti anni[1].» L'auteur, ayant dans la légende de Gui de Bourgogne, d'une part, l'histoire de son mariage avec Floripas, sœur de Fierabras ; de l'autre, le roman qui porte son nom et où nous le voyons, tout jeune encore, conduire en Espagne l'armée des *enfants*, invente deux fils auxquels il attribuera la part de ces récits qui ne peut se concilier avec le *Fierabras*. En effet, l'impératrice charge les deux frères de conduire une armée de renfort à Charlemagne. Les incidents du voyage diffèrent ; mais l'imitation est manifeste. Il me suffira de renvoyer au passage où a lieu la rencontre des deux armées chrétiennes.

Quand le récit du *Viaggio* atteint la *Prise de Pampelune*, on relève quelques différences. C'est Baudouin, et non Algiron, qui enlève la couronne de Marsile. Il n'est parlé ni de l'Altumajour, ni de Carpent. La bataille des Lombards et des Français a lieu avant la prise de Pampelune, et il n'est fait aucune allusion à la plaisanterie par laquelle Charlemagne accueille la demande que fait Didier d'un camp où il puisse loger ses soldats (*Prise de Pampelune*, v. 198, s.). La narration est d'ailleurs complète et va jusqu'au châtiment de Ganelon. L'auteur y a intercalé une imitation de *Galien le Réthoré*, de manière à associer le fils d'Olivier et d'une princesse de Portugal (altération du récit donné dans le *Voyage à Jérusalem*) à la bataille de Roncevaux et à la fin de la guerre.

La *Spagna* en vers prêterait à des observations analogues. Ainsi l'assaut de Pampelune se fait de la même manière que celui de Luiserne dans *Gui de Bourgogne*. Roland attaque d'un

[1] Ch. XLI, p. 67, 69. Comp. également le passage correspondant de la *Spagna* en vers. Dans ce poëme, *Gione* n'a pas de frère. L'auteur de la *Spagna* en prose, si l'on en juge par les rubriques, gâte tout cela ; v. surtout ch. 138. La colère de Salomon est beaucoup mieux motivée dans la *Spagna* en vers. J'ai déjà dit que, dans le roman en prose, le nom du personnage en question est Chirone. Dans l'édition des *Reali*, dont je dispose (Venise, 1787, chez Pietro Marcuzzi), je trouve à la généalogie le passage suivant : *dal re Salamon nacque Lione, il qual per uso dell' arco fu chiamato Chirone.* Cette explication classique est bien conforme aux habitudes de l'auteur des *Reali* ; du moins, elle me paraît confirmer la forme *Chirone*. M. Rajna, dans le tableau des *Geste minori* placé à la fin de son étude sur les *Reali*, donne les formes *Liones detto Achiron*.

côté, son rival de l'autre, et c'est seulement après que celui-ci est entré dans la ville que Roland y pénètre à son tour. De même Gui et Gione peuvent aller, l'un auprès de Huidelon, l'autre à la cour de Marsile, sans être arrêtés par les Sarrasins, parce qu'ils s'annoncent comme des messagers de paix. Par contre, Guron, dans la *Prise de Pampelune*, ne dit rien de pareil : les gardes, d'après l'auteur, avaient ordre de laisser passer trois chevaliers chrétiens, et pas davantage. Il semblerait qu'ici, comme pour le récit de Roncevaux, le poëme italien remonte directement aux sources françaises.

Il me paraît dans son ensemble une imitation des deux poëmes franco-italiens, plus fidèle tout à la fois et plus indépendante que le *Viaggio*, qui tantôt traduit littéralement, tantôt abandonne ses modèles. Je me bornerai à remarquer que les noms donnés par nos chansons de geste se retrouvent à peu près tous dans les compositions italiennes. L'*Augalie* n'est que l'*Algalife* du *Roland* et sera l'*Argalia* de Boiardo; *Maocéris*, qui devient successivement *Malzarize*, *Malzarix*, *Mazzarigi*, n'est autre que le beau Margariz de Séville du *Roland*, que, dans le texte de Venise nous voyons, percé de quatre épieux, revenir vers Marsile pour lui annoncer la défaite de ses premiers bataillons, fait rapporté également dans le *Viaggio*, mais attribué à un *Algarix* de Séville. La *Spagna* en vers applique cette donnée successivement au roi Bertoco après l'échec de Falsirone, à un roi sans autre désignation, après la défaite de Grandonio.

Dans ce roman, comme dans le *Viaggio*, Mazzarigi ou Malzarix meurt de la main de Roland à la fin du combat Le personnage a été dédoublé, par suite du rôle important qu'il a depuis la *Prise de Pampelune*. Sansonnet et Ysorès, plus tard *Sansonetto* et *Isoliere*, existent déjà dans notre épopée. Dans le *Roman de Roncevaux*, ils sont du nombre des barons qui, étant restés auprès de Charlemagne, survivent à la destruction de l'arrière-garde. Le premier n'est autre que l'émir Balant de la *Chanson d'Aspremont*. Quand il se convertit, on l'appela Samson ; il est vrai que le trouvère ajoute qu'il mourut à Roncevaux[1]; mais on ne saurait songer à faire concorder les di-

[1] Thomas, *Nouvelles Recherches*, p. 48.

verses formes de ces légendes. Ysorès, dans notre épopée, est surtout le nom du personnage qui, outragé dans son honneur par le roi Anséis, livrera l'Espagne aux mulsumans, nom que nous retrouvons dans le titre d'une chanson de geste célèbre : « Ci commence li Moniage Guillaume et si com il tua Ysoré devant Paris [1]. » Isolier ne gardera de ses origines que sa fierté, et représentera surtout la courtoisie chevaleresque. Mais j'avoue ne pas retrouver un ancêtre français de Çarpent de la Stoille ou Serpentino della Stella.

Dans l'épopée de Boiardo, les noms nouveaux ne sont nombreux, comme M. Rajna l'a vu [2], que du côté des Sarrasins ; les généalogies des barons chrétiens sont établies depuis trop longtemps pour que l'on puisse y opérer des changements de quelque importance. Mais nos trouvères eux-mêmes avaient donné à leurs successeurs l'exemple de ne se refuser aucune liberté à l'égard des noms des rois mulsumans : pourvu que ces noms soient déplaisants ou ridicules, ils n'hésitent point à les employer. Néanmoins beaucoup des chefs mahométans donnés par les chansons de geste et la *Chronique de Turpin* sont conservés dans les compositions italiennes. Il y a souvent, il est vrai, tantôt déplacement d'un personnage, tantôt répétition d'un même type, tantôt modification d'un caractère. Le roi Galafre, devenu Galafron, règnera fort loin de l'Espagne, au Cathay ; Rodomont viendra se placer à côté de Ferragus, dont il prendra à son compte la férocité primitive ; du roi Aigolant dérivent d'autres rois, Agramant, Agrican. Boiardo, à l'occasion de ce dernier, imitera un instant, dans son récit semi-héroïque, semi-badin, le passage le moins épique de la Chronique. On se rappelle que Roland et Ferracutus ont ensemble une interminable discussion théologique, que les au-

[1] Une version italienne d'*Anséis de Carthage* a été publiée en 1871 par M. Ceruti. Elle est intitulée *la Seconda Spagna*. Elle est suivie de l'*Acquisto del Ponente* ou conquête de l'Espagne par le roi sarrasin Tibaldo. On voit comment le cycle du Roi est rattaché à celui de Guillaume d'Orange. Le ms. d'où ont été tirés ces deux romans appartient à l'Ambrosienne et date de la seconde moitié du XVe siècle. M. Gautier, à propos d'*Anséis de Carthage*, ne parle de la *Seconda Spagna* que d'après les rubriques du manuscrit Albani, aujourd'hui perdu (*Ep. nation.*, 2e éd., III, p. 638-639, note).

[2] Rajna, *Fonti dell' Orlando Furioso*, p. 20-21.

teurs de l'*Entrée de Spagne* et de la *Spagna* en vers reproduisent scrupuleusement, mais qui est abrégée dans le *Viaggio*. Roland voudrait essayer de convertir Agrican, comme jadis il a voulu convertir Ferracutus. Agrican, moins conciliant que le géant, répond qu'étant enfant, il a cassé la tête au maître qui voulait l'instruire ; qu'il faut laisser la doctrine au prêtre et au docteur, et que Roland, avec toute sa science et sa sagesse, ferait mieux ou de dormir, ou de parler d'armes et d'amour. Cependant, une fois blessé à mort, il demande et reçoit le baptême[1]. L'allusion à la science de Roland serait inintelligible si l'on ne se rappelait les distiques consacrés dans la Chronique à l'éloge du vaillant chevalier[2]. De ce centon, il suffira de citer deux vers :

Dogmata corde tenens, plenus velut arca libellis:
Quisquis quod voluit fonte fluente bibit.

Parfois tel nom ancien est appliqué à un personnage nouveau, parce qu'il sonne bien. La belle Bradamante doit probablement le sien aux transformations suivantes : dans le *Roland*, la reine, épouse de Marsile, est appelée *Bramimunde* dans la première partie, *Bramidonie* dans la seconde. Elle est dite *Braïdomme* et *Braidamonde* dans le *Roman de Roncevaux*. La *Spagna* en vers donne *Branda* ; le *Viaggio*, *Braidamonte*. Ce nom parut sans doute trop beau pour être porté par une Sarrasine. Le quatrième livre du *Rinaldo* en prose, intitulé *Mombello*, a pour sujet les amours d'Aymes et d'une jeune païenne de la Dacie : de cette union irrégulière naît la courageuse *Braidamonte*, qui, au sixième livre (*Rubione d'Anferna*), sera vaincue par son frère Renaud. La guerre d'Anferna une fois terminée, elle épouse son oncle Girard de Roussillon. Arioste la suppose fille de Béatrix, par respect pour la famille d'Este[3].

Boiardo modifie légèrement le nom primitif, de façon à lui

[1] *Orl. innamorato*, l. I, c. XVIII, ott. 31 : — c. XIX, ott. 16.

[2] C. XXIV : *de Nobilitate, moribus et largitate beati Rothobandi martyris.*

[3] V. P. Rajna, *Fonti dell' Orl. fur.*, p. 46-47 et 516-517. La version du *Rinaldo* qui a pour sixième livre le *Rubione* est autre que celle que M. Rajna a étudiée dans le *Rinaldo da Montalbano*. V. *Fonti*, p. 45, n. 2.

donner un sens conforme au caractère du personnage, et la sœur de Renaud sera *Brandiamante* (aimant les épées). Arioste adoucit le mot en *Brandamante*. De même de *Rodamonte* (rongemontagne) il fera *Rodomonte*, par pur besoin d'euphonie.

Le nain Brancl, plus tard roi de Tingitane en récompense de ses services, qui se vante de pouvoir accomplir les prodiges les plus merveilleux et va jusqu'à dire :

Ruberò al Papa il suon de la campana[1],

est proche parent du Maugis primitif.

Parmi tous ces personnages, il en est un dont la destinée est plus particulièrement intéressante.

Dans la *Chronique de Turpin*, Estous ou Estoult[2] est un des principaux chefs de l'armée de Charlemagne, l'égal d'Arnaud de Beaulande, du roi Arastagnus, du duc Engelier, du roi Gondelbuef, d'Ogier et de Constantin. Voici les passages qui le concernent : *Estultus, comes lingonensis, filius Odonis, cum tribus millibus virorum bellatorum*[3]; il est le seul à qui Turpin attribue un compagnon, *Salomon, socius Estulti*[4]; dans la marche sur Pampelune, il conduit le second corps de troupes[5]; il figure à la tête de son armée dans la bataille sous Pampelune[6]; il est enseveli aux Aliscans avec Salomon[7].

Estous est un des compagnons de Roland dans la *Chanson d'Aspremont*[8]; il doit à la manière dont il a été présenté dans *Gui de Bourgogne* d'être placé au premier rang dans la *Prise de Pampelune*, à côté de Roland et mieux en vue qu'Olivier,

[1] *Orl. innam.*, l. II, c. III, ott. 39-42.

[2] Estoul est encore, en Languedoc, un nom de famille assez répandu.

[3] C. XI, p. 17 de mon édition.

[4] *Ibid.*, p. 18. — [5] *Ibid.*, p. 19. — [6] C. XIV, p. 24. — [7] C. XXIX, p. 55.

[8] Estous a déjà attiré l'attention. V. Mussafia, Préf. d. l. *P. d. Pampelune*; G. Paris, *Hist. poét. de Ch.*, p. 183-189; L. Gautier, *Ep. nation.*, 2e éd., III, p. 177, s.; Pio Rajna, *Propugnatore*, ann. IV, p. 83. Dans la *Chanson d'Aspremont*, lorsque Roland demande d'être fait chevalier, il ne sépare pas sa cause de celle de son ami Estous :

Je ai servi de la cope au mengier,
Estoz de Lengres set devant vos trenchier.
Se moi et lui ne fetes chevalier,
Autre serjant vos covient porchacier.

qui devient de plus en plus un simple reflet de son ami. Si nous prenons, en effet, non le texte du manuscrit de Tours qu'ont publié MM. Guessard et Michelant, mais celui du manuscrit de Londres qu'ils citent souvent dans les notes, nous voyons que, dès le commencement du roman, c'est le fils d'*Odon de Lengres* qui montre le plus de décision et de hardiesse entre les fils des douze pairs. Quand le fils de Ganelon réclame la couronne, Estous le fait taire, et, après avoir dit de lui-même qu'il est trop violent pour faire un roi de France, il s'associe aux conseils du sage Bertran. Le fils de Ganelon s'étant permis de protester, Estous est sur le point de le frapper d'un bâton (cf. *Otinel*, v. 101-108). On choisit pour roi le fils de Sanson, Gui de Bourgogne, et l'on part pour aller secourir les *pères* qui soutiennent depuis si longtemps la guerre.

Les premiers incidents du voyage mettent encore en relief la témérité d'Estous, soit qu'il veuille attaquer l'imprenable cité de Montorgueil, soit qu'il franchisse un gué pour en venir aux mains avec les Sarrasins, soit que, dans un grand combat, il joute avec le chef des païens, Danemont. Il est vrai que, dans la suite du roman, Gui de Bourgogne devient l'objet unique de l'attention, et qu'Estous ne se montre plus que rarement, tantôt pour parler durement à son père qui ignore qui il est, et qui lui répond :

> .....Tu as mult verai non:
> Tu es fel et estous; Estous t'apele l'on;

tantôt pour menacer le roi Huidelon plus vertement encore que ne l'ont fait Gui et Bertran :

> Estous, li fils Œdon, n'i volt plus arester,
> A sa vois qu'il ot clere commença à crier :
> « Huidres de Montorgueil, ne te quier à celer,
> » Laissié ont du mesage, mès je t'an voil conter, » etc.;

tantôt (v. 2175) pour réclamer l'honneur de jouter avec le fils de Huidelon, dans des circonstances auxquelles songeait l'auteur de la *Prise de Pampelune* quand il a imaginé de faire jouter Guron (transformation évidente de Gui ou *Guion* de Bourgogne), le messager de Charles, contre deux chevaliers de Marsile.

Dans *Renaud de Montauban*, Estous est sans doute l'un des barons dont Charlemagne est constamment entouré; mais, bien que le compagnon de Roland, il n'a pas un rôle important. Une seule fois il prend la parole de façon à faire connaître son caractère : c'est dans des circonstances graves. L'empereur a demandé à ses pairs de se charger de pendre l'un des fils d'Aymes, Richard, qui est prisonnier. Béranger, Ydelon, Ogier, Turpin, Salomon, Roland, Geoffroy d'Anjou, Olivier, ont successivement refusé. Charlemagne s'emporte et rappelle quelle terrible vengeance il a prise des douze pairs qui avaient comploté sa mort. Puis il s'adresse à Estous et lui fait les plus belles promesses; s'il veut pendre Richard, il lui donnera Clermont d'Auvergne, Montferrant, d'autres fiefs. Le jeune chevalier répond adroitement :

« Sire, ce dist Estous, merci, por amor Dé.
» Ves là Œdon, mon père, qui tient les iretés.
» Onques n'en oi encor ne chastel ne cité;
» Ains sui compains Rollans de mes armes porter;
» Si me vif de mes armes com autre bacelers.
» Mais quant aurai la terre et tenrai l'ireté,
» Adonc ferai je, sire, toute vo volenté. »
« Par saint Denis, dist Karles, vos i covient aler.
» Je me sui por les autres à vo cors aboutés. »
« Sire, est ce donc à certes que vos issi parles? »
« Oïl, ce dist li rois, si me garisse Dés. »
« Par foi, ce dist Estous, or vos oi je jurer;
» Mais par cele corone que vos deves porter,
» Vos ne volries estre al caaignon fermer,
» Emperere de France, por .XIIII. cités. »
« Oes, sire, dist Guenes, com vos a ramprosné [1]. »

Ces fières et spirituelles reparties avaient sans doute attiré l'attention des auteurs de l'*Entrée de Spagne* et de la *Prise de Pampelune*. Désormais Estous n'est plus seulement le guerrier le plus rude et le plus *felon* de l'armée, le fils d'un père *où moult ot estoutie* (*Gaydon*, p. 144). Son caractère est conçu d'une façon plus complexe et plus riche. Il est aussi rusé qu'entreprenant, beau parleur, plaisantant volontiers, grand

[1] *Renaud de Montauban*, p. 267.

ami de Roland, mais moins confiant que le *comte de Clermont*. Nous avons vu comment il prend Toletèle et comment il se permet de *gaber* aux dépens de l'empereur. Mais déjà, lorsque Didier, s'étant réconcilié avec Charlemagne, lui offre le palais dont la possession a provoqué un si terrible combat, Estous n'a pu s'empêcher de dire tout net ce qu'il pense (v. 402, s.):

« Dexirier, dist Hestous, de ce ne dubités,
» Qu'il le prendra tre bien, pues que ensi le priés;
» Car de si feites graces vous feroit il asés.
» Se je l'ostel eüse ensi com vous gaagnés,
» Notre queo duc Hestous [n'i seroit hosteliés].»
Quand l'empereur l'oï, si en rist à cief cliniés
E pues dist: « Sire Hestous, por Dieu de maïstés,
» Or prendrai je l'hostel pour fer vous plus iriés.»
« Bien le croi, dist Hestous, sire, nel moi juriés,
» Car plaisant sempre fustes, courtois, bien costumés.»

Quand Charlemagne se risque à demander aux pairs quel est celui d'entre eux qui consentira à céder sa place à Maoceris, c'est Estous qui lui répond, et il le fait de façon à ôter toute illusion à l'empereur (v. 552, s.):

Primer parolle Hestous, que lieve contre mont
E dist: « Sire emperer, par Dieu le roi dou mont
» Nous ne somes par toi en host ci à cist pont,
» Mes pour amor de cil que de bien fer est pront,
» Ce est Rolland tuen niés, à cui Danideu dont
» Acomplir suen voloir, car maint preu en auront.
» Il ne i a nul de nous si bais ne si aou font
» Que ne soit duc ou prince ou grand marchis ou cont.
» Mieus amons [nous] mourir ou le cuens de Clermont
» Che tenir quant que vaut Paris jusque en Piemont. »

Il faut toute l'autorité de Roland pour que son ami consente à ne plus se défier de la loyauté d'Isorés, le nouveau chrétien. Un moment la trahison semble évidente. La douleur d'Isorés, les reproches qu'Estous fait à Roland, la réponse de celui-ci, forment une petite scène qui n'est pas sans mérite (v. 1145, suiv.):

Lour quand Isorés oit celle giant pourçeüe,
De dolour qu'il en oit fist ciere irascue;
Pues enclina le cief e tint sa boce mue.
« Rolland, ce dist Hestous, la çouse est avenue
» Que je vous ay huy tant noncee et menteüe.
» La parole d'Hestous ne veut être creüe;
» Mais ce me reconforte et de parlier m'argüe,
» Che la force aou lion est as las enbatue,
» E la pie est aou broy atainte e retenue.»
« Estous, ce dist Rolland, ancour n'est mie rendue
» La proie as Saracins, ains sera cier vendue
» Avant que nous crions l'ensagne recreüe.»

Le silence si expressif d'Isorés, l'ironie d'Estous, la fermeté confiante et fière de Roland, ne pouvaient être mieux rendus, et je ne pense pas que l'on me sache mauvais gré d'avoir reproduit un passage aussi remarquable; après l'avoir lu, on comprend que des poëmes composés et écrits, abstraction faite de la langue, comme la *Prise de Pampelune* (je ne parle pas de l'*Entrée en Espagne* dont, à mon grand regret, je ne connais que l'analyse, où d'ailleurs les beaux vers ne manquent pas), aient pu rendre populaires en Italie des récits d'origine française.

Ainsi le personnage d'Estous commence à se dégager de cette série monotone où se répétait à l'infini le type du chevalier robuste et courageux. En même temps se produit un fait qui relève de la philologie. Du substantif *Langres* il était naturel de tirer un adjectif: Estous de Lengres ou de *Langles* (cf. angelus, angle, angre), ce qui dans l'usage populaire ne diffère nullement d'Estous de l'*Angles*, sera dit Estous l'*Anglais*. Cette transformation se fait sous nos yeux dans la *Prise de Pampelune:* v. 4408, Hestous l'Englois; v. 4845: E à cinc çant civalers Englois de sa maison; v. 4870: A cent des siens Anglois Hestous baud et novel. — Le fait a lieu pour d'autres qu'Estous. Sur le conseil de Ganelon, on envoie à Marsile les deux messagers dont il est parlé si souvent (v. 2547):

Dous civalers de Langles, ond l'un d'eu se noma
Basin, l'autre Basel.

Le premier est appelé ailleurs (v. 459) l'Englois Basin[1].

Que restait-il à faire aux poëtes italiens ? A préférer au nom d'Estous ou d'Estoult celui d'*Astolfo*, qui leur était plus familier ; et c'est ainsi que le *comes lingonensis* de Turpin se transforme en un beau prince *Astolfo inglese*, riche, spirituel, aimable, d'une galanterie qui a son origine dans les aventures amoureuses des autres paladins, et en particulier d'Olivier à la cour de l'empereur de Constantinople.

Il n'est pas sans intérêt de retrouver dans les vieux textes tel trait que les poëtes de la Renaissance ont fait ressortir avec prédilection. On sait que, dans les romans italiens, Astolfe est fréquemment désarçonné : ce qui lui vaut les railleries de ses compagnons, et qu'il n'est à l'abri de cette sorte d'accidents que du jour où le charitable Boiardo met entre ses mains la lance d'or du frère d'Angélique. Cette légende remonte haut. Dans la *Spagna* en prose[2], nous voyons Astolfe, prisonnier de Ferragus, en compagnie des autres pairs, moins Roland, commencer déjà à rejeter sur son cheval la chute malencontreuse qui l'a livré à son adversaire : « Chome Astolfo » molto si schuso dell' essere abattuto, e chome fue difetto del » suo chavallo, e chome Ferraue gli fecie mangiare in sua pre- » senza, e poi fecie nella torre in una chamera fare letti per » loro. »

Il est curieux que le futur possesseur de la lance d'or périsse dans le *Viaggio* précisément parce que son adversaire, le Vieux de la Montagne, est muni d'un bouclier enchanté qui aveugle ceux qui ont le malheur de le regarder. Turpin, instruit par le malheur d'Astolfe, a soin de fermer les yeux avant d'aborder le Sarrasin. Il peut ainsi le tuer et lui enlever le bouclier ; mais cela ne l'empêche pas d'être obligé de fuir devant Malzarix. Le bond que fit le cheval de l'archevêque en cette circonstance laissa quatre empreintes sur le sol :

[1] M. Thomas, *Op. l.*, remarque que, dans l'*Entrée de Spagne*, Estous est d'abord, comme dans la légende française, fils d'Odon, duc de Langres ; mais que bientôt une confusion singulière s'introduit, et sous la plume du scribe et dans l'esprit même du poëte : pour lui, Estous commence à ne plus être Lengrois ou même Lenglois, mais Englois, et ses soldats sont d'Angleterre.

[2] Au ch. XXII, d'après les rubriques publiées.

« anche chi ci va, lo po vedere[1]. » Boiardo doit peut-être à cet endroit l'idée de confier la lance enchantée à Astolfe et l'épisode comique où Turpin fuit devant Roger, tombe avec son cheval dans un ravin et ne doit son salut qu'à la générosité du jeune chevalier[2].

Les romans italiens qui dérivent de l'*Entrée de Spagne* et de la *Prise de Pampelune* se terminent par le récit du désastre de Roncevaux, et achèvent ainsi de remplir le cadre que l'auteur de l'*Entrée de Spagne* s'était tracé. La *Spagna* en vers, la *Spagna* en prose, la *Rotta di Roncisvalle* et les derniers chants du *Morgante,* ont été de la part de M. Rajna l'objet d'une étude minutieuse, d'où il résulte que chacune de ces compositions successives, tout en s'inspirant de celles qui la précédaient, présente souvent des traces d'une imitation directe de la *Chanson de Roland* et de la *Chronique de Turpin,* et que, par conséquent, les textes français ont été connus en Toscane jusqu'à la fin du XVe siècle. L'imitation du *Galien,* que l'on rencontre dans le *Viaggio,* est une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion de M. Rajna.

Plus l'on étudiera les romans italiens du moyen âge, et plus l'on y retrouvera la marque d'une connaissance très-étendue de notre littérature épique. Telle chanson de geste, dont aucun texte italien ne fait mention d'une façon expresse, a été néanmoins récitée sur les bords du Pò et de l'Arno, et l'épopée italienne lui doit plus qu'on ne pense. On ne saurait nier qu'*Age d'Avignon* et *Gui de Nanteuil* ne forment un ensemble dont aient pu tirer parti des imitateurs intelligents. J'ai cru y voir dans Amauguin le prototype de Ghinamo ; et, d'ailleurs, l'opposition si nettement marquée entre la geste des traîtres et le lignage des barons loyaux, le rôle chevaleresque du Sarrasin Ganor, la variété des aventures, offrent avec le roman italien des caractères de ressemblance qu'il suffit d'indiquer. Restait à trouver dans ces poëmes un endroit qui eût été l'objet d'une imitation incontestable.

M. Rajna, arrivé aux prodiges qui, dans les compositions italiennes, suivent la trahison de Ganelon, ajoute : « Aucune

[1] C. LIII, p. 187.
[2] *Orl. innam.*, l. III, c. IV, ott. 41-45.

version française ne contient rien de semblable. » La question est intéressante et mérite d'être étudiée de plus près.

Dans la *Chanson de Roland*, lorsque Ganelon va recevoir le gant, le bâton et la lettre, il se produit un fait que les Français regardent comme un mauvais présage :

> Li Emperere li tent sun guant, le destre ;
> Mais li quens Guenes iloec ne volsist estre ;
> Quant le dut prendre, si li caït à tere :
> Dient Franceis : « Deus ! que purrat ço estre ?
> « De cest message uus aviendrat grant perte[1]. »

Quand Roland apprend qu'il est chargé du commandement de l'arrière-garde, il reproche durement cette maladresse à son parâtre.

Plus loin, une tempête et un tremblement de terre se déchaînent sur toute la France au moment où l'armée de Marsile va entrer en ligne, et le trouvère s'écrie[2] :

> C'est la doulur pur la mort de Rollant !

Mais rien de pareil n'a lieu lorsque Ganelon conclut avec Marsile l'accord qui livre aux Sarrasins Roland et les douze pairs.

Il en est autrement dans les romans italiens.

Dans la *Spagna* en vers, avant même que Ganelon et Marsile aient eu d'entretien secret, le ciel avertit le traître qu'il connaît ses intentions :

> Essendo Gano e Marsilio a sedere,
> Sì com' io dissi nel' altro cantare,
> In su una sedia di grande valore,
> Che 'l tradimento vole ordinare,
> Dio dimostrò alhora per suo potere
> Che quella sedia si vide fiaccare,
> Marsilio e Gano caderno in terra.
> Il mal pensier però Gan non differa.

Ganelon est étonné ; mais il n'en reste pas moins résolu à trahir les Français.

[1] V. 331. — [2] V. 1437.

De même que dans la Chanson, Marsile conduit son hôte dans un jardin; mais l'auteur croit devoir donner une courte description du lieu :

Aveva in quel giardino una fontana
Con cierti pomi d'intorno adornata,
Ch' al mondo non è ignuna sì sovrana,
D'un prato bello tutta atornïata[1].

On apporte le livre où est racontée l'histoire de Mahom, et c'est la main posée sur ce livre que Ganelon jure de trahir Roland.

Dans la Chanson, les choses se passent autrement. Ganelon n'oublie pas qu'il est chrétien et jure sur les reliques enfermées dans le pommeau de son épée :

Sur les reliques de s'espée Murglais
La traïson jurat, si s'est fors faiz[2].

C'est Marsile qui prête serment sur le livre qui contient la loi de « Mahum et Tervagan. »

Alors le Christ

Volle mostrar miracolo compiuto;
Che quella fonte d'aqua così chiara
Diventò rossa come sangue [e] amara;
E gli alberi dell' orto si secaro,
La giente allor maravigliossi molto[3].

Je remarque d'abord que dans la *Spagna* il n'est fait aucune mention de la chute du gant, et que Roland n'y réclame pas contre le choix qui a été fait de lui pour commander l'arrière-garde. Le premier mauvais présage est donc supprimé; mais, par compensation, nous en trouvons un autre, plus intelligible sans doute pour les auditeurs italiens : la chute du siége où Ganelon et Marsile avaient pris place, siége qui est bien le fauteuil d'ivoire sur lequel, dans la Chanson, on dépose le livre sacré des Sarrasins, mais que l'auteur italien a cru plus naturel d'employer à un autre usage.

[1] Texte donné par M. Rajna, d'après le ms. de la Laurentienne, *Rotta di Roncisvalle*, p. 74. — [2] V. 607. — [3] Cité d'après M. Rajna, *Op. l.*, p. 74.

Restent trois détails : la fontaine, le changement de couleur que subissent ses eaux, les arbres qui se dessèchent.

C'est aux romans de la Table-Ronde que remonte l'habitude de décrire des jardins ornés de fontaines. Mais l'idée de montrer la nature protestant contre un acte odieux de trahison n'est pas sans exemple dans notre épopée. Dans *Renaud de Montauban,* lorsque le roi Yon et ses barons ont décidé de livrer les fils Aymon à Charlemagne, et que, sur l'avis de Raimon, on convient de les amener à se rendre sans armes dans la plaine de Vaucouleurs, nous trouvons un prodige de même nature que le changement de couleur des eaux de la fontaine de la *Spagna* [1] :

Por saint Renaut fist Dex illuec grant monstrison.
Escrist est à Tremoingne, en la fiertre au baron :
La chambre qui fu blanche, en mua sa color ;
Illueques devint inde et perse, com charbon,
Et li .I. ne vit l'autre, ains chaïrent trestot.
Une grant pièce jurent illuec en pamison,
Puis issent de la chambre, lor conseil finé ont.

Il n'y a pas là d'imitation proprement dite, mais une sorte de transposition. Il semble, d'ailleurs, que l'auteur de la *Spagna* n'a pas voulu s'en tenir à cette seule application d'une donnée qu'il trouvait heureuse [2]. D'après lui, pendant que Charlemagne est à Saragosse, Ganelon tue le gardien de la prison où il était enfermé, prend un cheval et s'enfuit ; mais Dieu fait descendre un brouillard épais, et, le jour suivant, le traître, qui n'a pu s'éloigner, est repris par ses gardiens [3]. Dans le *Roman*

[1] *Renaus de Montauban*, p. 160.

[2] Toutes les littératures, tant qu'elles en sont encore à la période de l'imitation, ne négligent rien dans les modèles dont elles s'inspirent. On est tout surpris quand on voit quels emprunts les Latins ont faits aux Grecs : idées, images, coupes de vers, le poëte latin reproduit tout avec une sorte de superstition. Dans l'édition que j'ai donnée d'une imitation italienne (*il Fiore*) du *Roman de la Rose*, on peut voir comment aucun mot digne d'attention, aucun détail intéressant, n'a échappé à l'imitateur, bien que souvent un seul de ses sonnets soit composé d'emprunts faits sur toute l'étendue du vaste poëme.

[3] Rajna, *Rotta di Ronc.*, p. 94.

de Roncevaux, Ganelon s'enfuit deux fois, d'abord quand les Français, revenant dans leur pays, s'arrêtent sur les bords de la Sorges; le traître est repris, non sans peine, par Othon, que viennent aider Ysorés et Samsonnet[1]. Dieu a allégé le poids des armes d'Othon pour qu'il puisse rejoindre Ganelon. La seconde fois, le jugement de Dieu allait décider entre Gondrebuef de Frise et Ganelon; mais à peine celui-ci est-il à cheval qu'il s'échappe encore; on le rejoint, et il est ramené à Montloon. C'est alors que Pinabel se présente pour défendre la cause de son oncle[2]. L'auteur de la *Spagna* réduit ces deux tentatives d'évasion à une seule; mais il essaye d'ajouter quelque relief à son récit, et, comme il a supprimé la poursuite d'Othon, il donne à l'intervention divine la forme que l'on a vue plus haut. Le *Viaggio* se borne à suivre exactement le récit du *Roman de Roncevaux*, si ce n'est que l'on était déjà arrivé à Blaye quand a lieu la première évasion de Ganelon.

Dans *Aye d'Avignon*, nous retrouvons les arbres qui deviennent stériles à la suite de la trahison de Ganelon.

Bérenger, ne pouvant plus défendre Grellemont, abandonne la place, mais emmène avec lui Aye d'Avignon, qu'il a enlevée à Garnier. Quand ils débarquent à Aigremore, le roi Ganor les fait prisonniers, retient Aye qu'il veut épouser, et envoie les fils de Ganelon au roi Marsile, qui leur fera bon accueil en souvenir du service qu'il a reçu de leur père. Bérenger et ses frères sont donc conduits en Espagne, à Morinde, qui était la capitale de Marsile[3] :

Morinde fu assise ou chief de .IIII. mons;
.II. [eves] fors et rades li corent environ,
De par trestote Espengne amainnent garison.
Les murs en furent tous asmans et macedon,
Que tors i ot moult grans entor et environ,
Estre la maistre selle le roi Marcillion
Qui tient très bien de lonc le trait à .I. bojon.
Çà dehors est la place, estoit droit au perron;
.IIII. loriers i a de moult bele façon.

[1] V. 11115-11560. — [2] V. 12452-12624.

[3] Dans *Anséis de Carthage*, la capitale de Marsile est également Morinde; elle est la Mecque dans la *Seconda Spagna*.

Ilec porparla Ganes la mortel traïson
Dont morurent à glaive li .XII. compaignon.
Si grant vertu i fist Damediex por Karlon
Que des loriers qui furent là planté environ
Ainc puis n'en porta nul ne foille ne boton,
Et si sont trestuit vert de terre jusq' en son[1].

Il est remarquable qu'aucune des données que présentaient les textes français n'a été négligée : il y a toujours une version où elle est employée.

La tempête et le tremblement de terre mentionnés par la *Chanson de Roland* ont été transportés, par l'auteur de la *Spagna* en prose, à l'endroit où il raconte la trahison de Ganelon. A peine Ganelon et Marsile ont-ils promis avec serment, l'un de livrer l'arrière-garde chrétienne, l'autre de payer le prix convenu, qui est la couronne de France, qu'un grand vent s'élève, ébranle la fontaine et fait trembler Ganelon, qu'il est nécessaire de rassurer; enfin tout se calme. « Dicie Turpino » che in questo medesimo dì venne e giunse quel vento tra gli » padiglioni di Carlo, e tutti gli gittò per terra con tutte le » loro bandiere e gonfaloni, e massimamente gittò per terra » quegli del conte Orlando e d'Ulivieri e d'Astolfo e degli altri » paladini molto più che gli altri, del quale segnio lo re Carlo » e gli altri signiori presono grande ammirazione, dicendo : » Iddio ci aiuti. » Ce prodige se renouvelle encore quand, le troisième jour, Marsile et Ganelon prêtent serment sur le livre de Mahomet. Cette fois la fontaine s'écroule, ainsi que de nombreuses maisons. Les conditions de la paix, qui doivent être soumises à Charlemagne, sont enfin arrêtées, et la tempête et le tremblement de terre se reproduisent une dernière fois[2].

On voit que l'auteur de ce roman, qui reproche si volontiers à la *Spagna* en vers de ne pas suivre exactement le récit de Turpin, c'est-à-dire les versions françaises ou franco-italiennes de la *Chanson de Roland,* tient à bien marquer les emprunts qu'il fait lui-même aux sources anciennes. D'ailleurs, il s'est ingénié à profiter de tout ce qui avait été négligé par son prédécesseur.

M. Rajna a remarqué que les versions italiennes puisent

[1] V. 1605 s. — [2] *Rotta di Ronc.*, p. 42-43.

indifféremment dans les récits français, la *Chronique de Turpin* et les poëmes franco-italiens. Voici un exemple où une indication de Turpin a été l'origine d'un épisode intéressant.

D'après la Chanson, Baudouin, le fils de Ganelon, était resté en France, et son père, avant de partir pour la cour de Marsile, le recommande à ses compagnons d'armes[1].

Dans la *Chronique de Turpin,* Baudouin figure au nombre des chefs de l'armée de Charlemagne[2]. A la fin du combat de Roncevaux, il se réfugie avec Thierry dans une forêt, où ils se tiennent cachés[3]. Il reparaît au moment où Roland est sur le point d'expirer, cherche vainement de l'eau, que le mourant réclamait pour calmer sa soif ardente, le bénit et part dans la crainte que les Sarrasins ne le surprennent[4]. Il arrive devant Charlemagne au moment où Turpin, de son côté, racontait comment il avait appris par une vision la mort de Roland et de Marsile ; il dit tout ce qui s'est passé et qu'il a laissé Roland agonisant[5].

On ne pouvait tirer un plus mauvais parti d'un personnage doublement intéressant comme fils de Ganelon et frère de Roland. Dans plusieurs versions italiennes, les Sarrasins, avertis de la présence sur le champ de bataille du fils de celui à qui ils devront la victoire, et le reconnaissant à un signe convenu, ont grand soin de l'épargner jusqu'au moment où, sur le conseil de Roland, il change de costume et ne tarde pas à succomber.

L'auteur de la *Spagna* en prose a voulu revenir au texte de Turpin sans renoncer à l'idée de compter Baudouin au nombre des guerriers qui meurent à Roncevaux. Aucun chrétien n'a pu échapper aux coups des Sarrasins, excepté le fils de Ganelon, qui s'est armé et s'est enfui vers le camp de Charlemagne. Dans sa course, il reçoit plusieurs blessures mortelles. Il rencontre Salomon et lui raconte le désastre. Le roi de Bretagne revient sur ses pas, la nouvelle se répand ; Baudouin raconte à Charlemagne la destruction de l'arrière-garde, et, après avoir maudit la trahison de son père, il tombe et meurt[6]. Pulci a certainement eu raison de s'inspirer du récit de la

[1] V. 295, s.; 364, s. — [2] C. XI, p. 18. — [3] C. XXI, p. 42; XXII, p. 44. — [4] C. XXIII, p. 50. — [5] C. XXV, p. 50. — [6] Rajna, *Rotta di Ronc.*, p. 45.

Spagna en vers, plutôt que de la variante imaginée par le prosateur.

Dans le *Viaggio*, l'on rencontre ici une singulière contradiction qui montre que l'auteur, désireux surtout de former une compilation plus riche que ses devanciers, oublie parfois de mettre ses notes en ordre. Dans son récit, Ganelon, en traitant avec Marsile, demande bien que l'on ne fasse aucun mal à son fils, qui restera dans la vallée avec Roland et qui sera reconnaissable à son cheval blanc[1]; mais, dans le combat, il n'est pas plus question de ce fils que dans nos chansons de geste. L'auteur a été sans doute embarrassé par l'emploi qu'il avait déjà fait du nom de Baldovino pour désigner le frère d'Algiron. Aussi lorsque Roland, à bout de forces, demande avec instances quelques gouttes d'eau, ce n'est plus à son frère, mais à l'archevêque Turpin, qu'il s'adresse[2]. On a, par compensation, l'histoire du fils d'Olivier, Galeant, et l'on ne saurait blâmer l'auteur d'avoir utilisé une des plus heureuses variantes de la *Chanson de Roland*.

M. Rajna, se fondant sur ce que Baudouin, fils de Ganelon, se retrouve dans toutes les versions italiennes, tandis que, d'après la Chanson, il a été laissé tout enfant en France, en induit que l'introduction de ce personnage dans le combat est due probablement à l'âge franco-italien[3]. La première idée appartient cependant à la Chronique; et, dès lors, si l'on songe que Turpin n'a rien inventé en matière de narration épique, ne peut-on pas supposer qu'il emprunte cet emploi du personnage de Baudouin à une version de la *Chanson de Roland?*

Dans la *Spagna* en vers, il n'est point parlé de Baudouin dans l'entretien de Marsile et de Ganelon, et c'est Falserone qui a l'idée de faire épargner le jeune chevalier. Il avertit ses barons que Baudouin porte sur son vêtement un faucon d'argent sur champ d'azur : ce sont les armes de la lignée de Griffes de Hautefeuille. Dans le *Morgante*, c'est Ganelon qui songe à la sûreté de son fils et en fait une des conditions de son pacte avec Marsile. Le roi sarrasin lui donne sa propre

[1] C. XXXVII, p. 127. — [2] C. LIII, p. 191. — [3] *Rotta di Ronc.*, p. 81.

soubreveste, qui empêchera que Baudouin ne soit confondu avec les autres chrétiens. Dans ce poëme, Roland n'a pas de lui-même la pensée de conseiller à Baudouin de changer d'armure. Il rencontre *Buiaforte,* fils de son ancien ami le Vieux de la Montagne, qui lui apprend quelle trahison a été ourdie par Ganelon, et lui explique pourquoi Baudouin est épargné par les Sarrasins.

A propos de la *Chronique de Turpin,* et sur le point de n'en plus parler, me passera-t-on d'essayer d'y retrouver l'explication d'une difficulté qui a jusqu'ici embarrassé les critiques? Le chiffre des soldats que Charlemagne confie à Roland est de 20,000 dans la Chanson[1] et dans la Chronique[2]. Dans l'*Entrée de Spagne*, cette troupe est fournie par le Pape, ce qui peut résulter d'une confusion entre les 20,000 soldats de Roland et les 20,000 autres que le préfet Constantin amène de Rome. Mais, dans les récits italiens, on trouve le chiffre de 20,600 (*Spagna* en vers et en prose) et de 20,666 (*Viaggio*). Le second nombre n'est qu'un exemple de cette précision d'abord sérieuse, puis ironique, qui caractérise le roman italien; mais il n'en est pas de même du premier. Je n'y verrais pour ma part que le résultat d'une mauvaise lecture. L'on peut admettre que, dans l'expression «cum viginti millibus Christianorum», l'on ait écrit l'abréviation *milbus* de telle sorte que le *b* ait été pris pour un *v* ou v, et que le signe représentant *us* se soit confondu avec le signe I^c^. Dès lors on aura cru lire *cum viginti mil* VI^c^ .

Le roman chevaleresque italien du moyen âge aboutit au *Morgante* de Pulci; c'est l'œuvre d'un lettré, et dès lors l'épopée populaire cède la place aux inventions plus brillantes, mais moins sincères, des poëtes de cour.

Parmi les motifs que Pulci tient de son devancier anonyme, l'auteur de l'*Orlando*, il en est un, celui de la femme guerrière, dont il n'a pas été parlé jusqu'ici. C'est qu'en effet, dans nos chansons de geste, on ne rencontre pas de châtelaine qui songe à revêtir une armure et à courir le monde. La Galacielle de l'*Aspramonte* est-elle l'aïeule de toute cette famille où brillent Bradamante, Marfise et Clorinde? Boiardo et Arioste sem-

[1] V. 789. — [2] C. XXI.

blent le reconnaître en lui donnant pour enfants Marfise et Roger[1]. Sans doute en Italie les réminiscences classiques sont chose ordinaire, et Penthésilée, Camille, l'Ippolita de la *Teseide,* sont sûrement les personnages auxquels les poëtes de la Renaissance songeaient le plus, quand ils jetaient leurs héroïnes dans la mêlée des batailles; mais le moyen âge italien avait eu aussi des amazones, telles que Meridiana et Antea. Dans une des suites d'*Aye d'Avignon,* dans le long roman de *Tristan de Nanteuil,* nous voyons Aye, déguisée en chevalier sous le nom de Gaudion, combattre longtemps dans les rangs des païens[2].

M. Rajna n'accepte pas l'idée émise par P. Paris[3], qu'Aye déguisée en chevalier pourrait bien être le premier exemple de la femme guerrière dans la poésie romanesque. Il distingue la femme guerrière et la géante[4]. L'origine de ce type ne me semble devoir être rapportée à aucun personnage déterminé. La chanson de geste tournant de plus en plus au roman, et les guerres perdant leur gravité primitive pour ressembler à de simples tournois, les dames, qui sont l'occasion de la plupart des querelles, devaient finir par descendre dans l'arène ou bien se risquer, elles aussi, en quête d'aventures. L'héroïne du roman est une forme gracieuse du chevalier errant. Les armures des vieux seigneurs féodaux étaient trop lourdes pour des châtelaines, et la femme de Beuves d'Aigremont, comme la femme de Renaud, ne parlent de la guerre qu'avec effroi.

Je voudrais résumer en quelques mots la pensée qui me paraît se dégager de ces recherches. De l'épopée française à l'épopée italienne, il n'y a pas de solution de continuité; le genre se modifie suivant le talent des auteurs et en perdant insensiblement de sa variété primitive; mais, jusqu'au seuil de la Renaissance, le roman populaire italien s'applique encore à rester fidèle à ses origines françaises et ne s'en sépare qu'à son insu. Au fur et à mesure qu'augmente le nombre des com-

[1] *Orl. innam.,* l. II, c. I, ott. 70-73 ; l. III, c. V, ott. 24 s. Cf. Rajna, *Fonti dell' O. F.,* p. 44-45, 447-453.

[2] M. P. Meyer, préface de *Gui de Nanteuil,* p. XIX.

[3] *Histoire littéraire,* XXVI, p. 268.

[4] *Fonti dell' Orl. Fur.,* p. 41-43.

positions, il devient plus malaisé d'y démêler la part de l'ancien et du nouveau, parce que chacune d'elles est à son tour l'objet de remaniements et le point de départ d'imitations plus ou moins originales, et un fait semblable s'était produit en France dès la seconde époque de notre poésie narrative. Mais, tout compte fait, il est peu de données générales, ou même de détails intéressants, dont l'on ne puisse retrouver l'origine ou des exemples dans des œuvres françaises.

ADDITIONS

LE MANUSCRIT 766.

Ce manuscrit (ancien 7183) contient le *Maugis d'Aigremont* et une version de l'histoire des Fils Aymon. Le *Maugis*, qui n'est pas suivi du *Vivien*, est complet, sauf une lacune considérable (v. 278-444 du texte de Montpellier), et contient environ 8,000 vers. Le texte de Montpellier est écourté en nombre d'endroits, mais me paraît en général donner une leçon plus ancienne. Les circonstances m'ont empêché de consulter à temps le texte de Paris. Je cite l'endroit où est raconté comment Esclarmonde adopte Vivien [**F° 3, r° *b***]:

Ele reçut l'enfant dedenz sa geronnée.
La dame l'esgarda qui fu preuz et senée,
Onques si bele rien el mont ne fu trouvée.
« Par Mahommet, dist ele, qui mainte ame a sauvée,
» Il vivra longuement, n'i a mestier celée.
» Or ait non Vivien par bone destinée. »
Ainsi li a mis non, c'est verité provée.
Vivien fu clamé tant com il ot durée.
Tant vescu longuement que il l'ot espousée.
Quant Maugis ot la teste à Sorgalant coupée
O le brant acerin, soz Melant en la prée,
Fu la dame et s'anor à Vivien donnée.

La généalogie donnée par Oriande contient seulement les

noms suivants : Beuves, Girard de Roussillon, Aymes de Dordonne, Guion de Nanteuil (*sic*), Otes de Polise, Hernaut de Moncler ; mais j'y relève une bonne leçon :

O vous passa le Far sans nef et sanz dromon.

Le texte de Montpellier donne *la mer*, et a supprimé plus haut l'itinéraire qu'a suivi l'esclave en se dirigeant vers la Sicile : Milan, Rome, Aspremont. De même, il abrége par trop la fin du discours d'Oriande :

« Si vous oï plorer tot sol sans compaignon
» El maillolet petit qui fu de grant renon,
» Et je vous emportai sor le mul arragon.
» Soavet vous norri aval en ma meson
» Tant qu'estes chevalier et as armez preudon.
» Mon cors et mon avoir vous ai mis à bandon,
» Et or vous ai perdu, n'i ai recouvroison. »

Dans le ms. 766, l'on a, si je ne me trompe, un essai de conciliation de la version du *Beuves d'Aigremont* de Montpellier et des versions plus anciennes. Voici le résumé de la partie la plus importante.

Après la mort d'Enguerrand et de Lohier a lieu une longue guerre ; puis la paix est accordée à Beuves et à ses frères. Les traîtres, dont aucun n'est désigné par son nom, conseillent à l'empereur de se venger de celui qui a tué son fils. Il ne répond rien ; seulement, « tant ont prié le roi qu'il font otroiison. » A cet endroit, le trouvère interrompt sa narration pour parler des quatre fils Aymon. Ils étaient à Dordonne. Leur mère leur dit que la paix est faite entre leur père et l'empereur, et leur conseille d'aller à la cour servir Charlemagne. Ils prennent de beaux vêtements et se présentent à Charles, qui leur offre de les faire chevaliers.

Le jour suivant a lieu l'adoubement de Renaud et de ses frères. Après une quintaine où Renaud se distingue entre tous, on rentre à Paris, et le vaillant chevalier distribue de riches présents.

Cependant les traîtres sont allés à la rencontre du duc d'Aigremont. Le combat a lieu dans les prés sous Bordeaux. Ganelon n'y joue aucun rôle : Griffes de Hautefeuille est seul responsable du meurtre.

Pendant que l'on tuait son époux, la duchesse racontait à ses fils Maugis et Vivien un songe qui l'avait effrayée. Maugis promet que, s'il arrive malheur à son père, il saura le venger. Arrive le corps. La duchesse s'évanouit. Les messagers disent ce qui s'est passé et ajoutent ce détail, emprunté à la version ancienne, que les traîtres ont coupé la tête à leur victime.

On rend les derniers honneurs au duc, et l'évêque tâche de consoler la duchesse; mais ses deux fils avertissent Girard de Roussillon. Tout à la fois, on apprend à Paris la nouvelle de la mort de Beuves, et Charles reçoit un messager de Girard qui lui déclare une guerre implacable. Cette guerre néanmoins est à peine indiquée, et la paix est conclue. Puis Charles tient sa cour à Paris. Les fils Aymon y viennent, tout en se promettant de venger leur oncle. On joue aux échecs. Bertelès et Renaud jouent ensemble. Le premier s'irrite, insulte Renaud dans les termes que l'on sait et le frappe. Mal reçu par Charlemagne, Renaud proteste et rappelle la mort de Beuves: *entre lui et Charles il n'y a pas eu d'accord.* L'empereur le frappe au visage. Renaud s'éloigne, rencontre Bertelès et le tue. Un combat violent s'engage, et les fils Aymon peuvent fuir. On les poursuit: Alard, Guichard, Richard sont pris et seraient pendus, si Aymes n'obtenait qu'ils soient enfermés dans une *chartre* où, mal nourris, ils ne pourront vivre longtemps. Cependant Renaud a rencontré Maugis, et celui-ci, par un enchantement, tire ses cousins de prison.

Ce remaniement dérive de celui de Montpellier, mais ne le vaut pas, bien que l'auteur du *Rinaldo* s'en soit inspiré.

ORIANDE

Ce nom me paraît emprunté à celui que porte, dans le *Mainet*, la belle Sarrasine qui deviendra l'épouse de Charlemagne: Orionde Galie. La fille de Galafre connaît les arts, sait prédire l'avenir et consulte le ciel dans un miroir magique. Plus tard, le nom de Galienne sera attribué à une fée, dans *Galien le Rhetoré*. Peut-être le miroir que Galienne consulte pour connaître le passé et l'avenir, est-il l'origine du procédé que Marsile emploie, dans l'*Entrée de Spagne*, pour savoir de

quel côté Charlemagne va conduire son armée. V. *Romania*, IV, l'article de M. G. Paris sur *Mainet*, p. 311, 312, et l'article de M. Rajna sur *Ogier le Danois*, p. 416. Ce nom d'Orionde serait-il la marque de l'application aux Enfances de Charlemagne d'une variante des légendes germaniques sur Œrwandil et Orendel? V. Simrock, *Deutsche Mythologie*, 4e édit., 245-247.

Errata

P. 76, l. 22, *lisez :* mulet *misaudour ;* 92, l. 29, *lisez :* essayé de détourner ; 95, l. 20, *corrigez :* et [ert] de sa maison ; 96, v. 8, *corrigez :* sorpelis ; 102, v. 9, *rétablir :* mez ; v. 19, *lisez :* Bien sai chanter ; v. 24, le ms. 766 donne : Ne fust une desteches o moi fust le sejor, *corrigez :* ne fust mie d'esteches ; 108, v. 3, *lisez :* Si l'aiez (habeas) ; 113, v. 11, *lisez :* par ; 122, v. 1, *supprimez :* [le] ; 123, v. 45, *corrigez :* Acui[t]ié ; 132, v. 16, *lisez :* Quer il n'en sevent pas ; 133, v. 20, l'en aoure ; v. 49, *supprimez :* [s] ; 134, v. 79, 135, v. 95, 162, v. 1077, *lisez :* entre si c' ; 134, v. 82, *lisez :* ques guie ; 136, v. 135, Beneeite ; 137, v. 182, pautonniere ; 139. v. 241, *supprimez :* n' ; 139, v. 252, *supprimez :* dans ; 146, v. 508, *lisez :* lors fu ses deus couraus ; 152, v. 710, plus que soi cart ; 153, v. 733, trenchie ; v. 753, Qui l'atendra ; 154, v. 765, acherins ; 156, v. 859, *corrigez :* e[n]s u grant fereis ; 157, v. 881, *lisez :* l'en ; v. 885, *corrigez :* voit ; v. 887, *lisez :* en son ; 168, v. 19, *corrigez :* du Mans conte Huon ; 171, v. 16, *lisez :* chen soi de verité ; v. 18, s'el ; 174, l. 1, *lisez :* autre.

VARIÉTÉS

DIE XIII JUNII M.IIII^c LV^to. REQUESTA REDDITA DOMINIS CONSULIBUS PER HONESTUM VIRUM LUDOVICUM D'ANDREA[1].

IHS

Espausa per davant vos, messenhos los cossols de la present villa de Monpellier[2], Loys d'Andrea que en l'an M CCCC XLVII, per ordenansa de S^r. Jaques Cuor, allora argentier e conselhier del rey nostre senhor, e de voluntat e consentiment de vostres predecessos, merchans e habitans vostres, e aquels consentens e non contradisens, fonc ordenat de far fayre una logia en la present villa de Monpellier e en la plassa comunament apellada las Taulas, e parelhament una fontayna de foras la present villa, pres de la glieysa dels Carmes, apelada la Font Putanella ; laqualla logia e fontayna se devia fayre de sertanas grassias o remessions que lo dict Jaques Cuor avia promesas de far donar per lo Rey nostre senhor alla dicha villa, sobre la cotta e porsion toquant alla villa tant de las talhas precedens que aquellas a venir ; es ansi que, per comensar los dict[s] obrages e aquels a finir, lodict Jaques Cuor, avent totta(s) poysansa, hordenet al dict spausant, loqual era luoctenent de

[1 Ce document, concernant la Font Putanelle (Cf. *Revue* IV, 142), nous a été communiqué par M. Adolphe Ricard, qui l'a extrait autrefois des archives municipales de Montpellier (aujourd'hui portefeuille DD). Outre l'intérêt historique qu'il reçoit du nom de l'homme illustre qui s'y trouve mentionné, il en offre aussi un autre, simplement philologique, que nos lecteurs apprécieront ; c'est d'être un échantillon authentique du dialecte de Montpellier et de la graphie de ses notaires, au milieu du XVe siècle. — Cet article était composé, — texte et note, — et prêt à paraître dans notre n° de juillet, quand nous avons appris que M. le docteur Coste allait publier de son côté le même document en appendice à un travail important sur les fontaines de Montpellier. Ce travail a paru dans le dernier *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, et on y lit en effet notre document. Nous n'avons pas cru cependant devoir sacrifier ces trois pages, dont l'intérêt reste entier pour ceux de nos lecteurs qui sont étrangers à la *Société de géographie*. — *Réd.*]

[2 En abrégé : *mopl̃r*, avec l'*o* surmonté d'un tilde, et l'*l* barrée. De même plus bas. Peut-être vaudrait-il mieux lire *Monpeslier*

Johan de Casaus, ressebedor partiqular en la diocesa de Maghalona, que dels denyes de sa receppta paguessa e contentessa tott so que saria necessari toquant los hediffisse[s] de la dicha logia e fontayna, per la parelha somma recobrar de la villa, a causa de lurs grassias o remessions, lasquals se tenia segur de obtenir ; e en ayssindas es estat acomplit per lo dict spausant, sans aver alcuna seghurtat, se non tant solament las paraulas del dict Jaques Cuor, ont la causa es estada perilhosa. Mays alla pressutta e gran diligensa del dict spausant, tant per sa seghurtat que de la villa, affac sercar aquellas grassias o remessions, que per lo dict senhor se desia estre autregiadas alla present villa, an gran cost e despens, lasquals atrobadas affac levar per lo secrettari e de aquellas ne a rendut conte en la cambra dels conte[s]. E en[1] las dichas lettras de grassias era contengutt que aquel que faria receppta saria tengut en rendre conte als huffissies reals e reliqua e aver aquit de vos, messenhos, o precuros vostres, coma plus a plem se pot veser per las dichas lettras. Es entrevenghut que monss^r lo precuror general per lo rey nostre senhor, comessari sobre la receppta e despensa de la present logia tant solament, estant en la present villa de Monpellier, a compellit lo dict espausant de en rendre conte per davant el, tallament que se es atrobat per final conte estre debita de CCCXX f. XII s., de laquala somma lo dict spausant a volgutt rebatre la somma de C IIII XXV f. XII s., a causa de la despensa facha alla dicha Font Putanela, laquala somma non a volgutt amettre, disent que alla villa apertenia de o paghar e que la dicha resta apertenia al rey a causa de la plassa. Item talament es estat procesit avant que righorosament et de fact, per capption de personna e de bens, es estat compellit lo dict espausant a delieurar e baylar a monss^r Otto Castelan, argentier e conselhier del dict senhor, la dicha somma de CCCXX f. XII s.; per lasquals causas lo dict espausant s'es complant a vostres predecessos e despoys a vos autres, tant a causa de la dicha fontayna que dels haquitz de las dichas grassias, e far compliment al paghamen(s) d'aquelas, dont per vostres predecessos et per vos autres, messenhos, es estatt reffusans o delayans a son gran pregiudisse e dannage. E per que a el non puosca estre

[1] Ms. *ne*.

enputat, pertemps endevenidor, que lo ben e utilitat de la villa e causa publica que a sa estansia sia estada lesida e agravada per los pregiudisses [que] en poirian seguir, vos suplica que vo plasa de lo far contentar so que ly es degutt de resta de las dichas grassias, affin de vos fayre vostras quitansas. E parellhament que el sia quitat de las dichas grassias e aysso a confermation vostra, a causa de vostre dret que aves en la dicha logia, e d'altra part, atendutt non aves volgutt defendre ne prene degun carghe a causa de la dicha fontayna e que ella reman alla villa e a servitut d'aquela e comuna a hung cascun, tant habitans que strangies, que vos plassa de ly paghar la dicha soma de C HIII XXV f. XII s., que monta la dicha despensa an tottz dans e enteresses. Car non es rasonàble ella sia sobre el ne del sieu o degia paghar. E en aquesta e en totas altras causas vos plassa de donar talla provesion que el non agia causa de estre malcontent de vos autres. Altrament, en cas que per vos, messenhos, fosses en aysso reffusant o delayans, protesta contra vos autres e contra la comunitat e bens d'aquela, en la mylhor forma e manieyra que de justissia pott ne deu, e de aver recors aqui ont apertendra assa seghurtat per las causas sobredichas, e d'aysso vos en demanda a vos, nottari, estre fac esturment public. — En la presensia de vos testimonis ayssi presentz.

Datum pro copia.....originali per me J. Sici not. (Seing du notaire).

COPIA DE LA RESPONSA QUE FAN LOS SENHORS CONSOLS A LA CEDULA DESSUS.

Vista per messenhors los consols de la present villa de Montpellier certana requesta, renduda et baylada per lo honorable home Sr Loys d'Andrea, borges de ladita villa, et aquela requesta consultada am plusors senhors doctors borgeses licentias e merchans habitans de ladita villa, respondon losdits senhors consols, per deliberation del conselh dels dits senhors, a ladicha requesta, en la forma et maneyra que s'en sec. Permieyrament quant au regart de la Font Putanella, per la reparacion et hedefficacion de laquala pretent lodich d'Andrea aver despendut la somma de C HIII XXV f. XII s., laquala somma demanda et

requier a luy estre pagada per la villa, car dis que ladicha fontaina es de la villa et a l'usatge de la villa, respondon losdits senhors consols, am deliberacion que dessus, que ad els non par ponch que lodich d'Andrea aia jamais agut mandament de lurs predecessors senhors consols, o de la vila, de far la reparacion pretenduda, laqual reparacion es estada voluntaria. Perque aia recors lodich Sr Loys d'Andrea contra aquel o aquels que l'an fach far aquela despensa. Totas vetz losdits senhors consols se hueffron que, al cas que ad els sia remonstrat que lodich d'Andrea aia avut mandamen de la villa de far la pretenduda reparacion, que els faran so que far deuran per rason et justissa. En apres quant al regart de la quictansa o certiffication, que demanda lodich d'Andrea luy estre facha per losdits senhors consols de las gracias lasquals preten aver convertidas en hedifficacion de la logia, respondon losdits senhors consols, am deliberacion que dessus, que els non podon ne devon far quittansa o certiffication de so que non sabon ne lur appar en alcuna manieyra. Perque, rendutz que sian los comptes de ladita lotga et vist aquels per losdits senhors consols, tant sus la requesta de las dichas gracias coma sus la despensa de ladicha lotga, et postquam reliqua fuerunt restituta, losditz senhors consols faram so que de drech et per rason far deuran. Non consentens en alcuna manieyra a las protestacions faittas en ladicha requesta tant que poyrian prejudicar, e d'aisso demandan a vos, notari, estre fach e retengut instrument public.

Die XXIII junii MIIII^c LV . . . magistri Jacobi Maroti et Medici tradiderunt supradictam responsionem mihi Johanni Cicy notarii ad fines inserendi in instrumento requeste.

THÉODORE AUBANEL

« Aujourd'hui, s'écriait Mistral en adressant un dernier adieu à la dépouille mortelle d'Aubanel, aujourd'hui, ô Poésie! ô Provence! ô ville d'Avignon! vous pouvez prendre le deuil! » Et la foule qui l'entourait s'associait par ses larmes à ces éloquentes paroles. C'était bien là un deuil universel : une ville entière attestait par sa douleur que la mort venait de frapper un de ces coups qui font dans le monde des vivants un vide que rien ne saurait remplir.

Théodore Aubanel était, en effet, un de ces poëtes chez qui l'art et le sentiment personnel sont si intimement unis que, pour eux, on ne saurait séparer l'œuvre, de l'ouvrier lui-même. La note que ces inspirés ont fait entendre, tout en laissant après elle un écho qui ne se tait plus, ne saurait plus être redite, parce qu'elle était une portion même de leur âme, de leur cœur et de leur vie. On a voulu, pour donner une idée de sa poésie, le rapprocher de Pétrarque et d'Alfred de Musset ; ces rapprochements ne sont guère fondés que sur une vague similitude entre les sujets de leurs œuvres: Aubanel fut, comme eux, un de ces poëtes de la tendresse et de l'amour qui demeurent chers à tous ceux qui lisent à l'âge où le cœur s'éveille, parce qu'ils expriment, avec ce charme qui est le privilége de l'art, un des sentiments les plus puissants et les plus universels de l'homme. Mais les délicatesses ingénieuses de Pétrarque et l'ironie blasée d'Alfred de Musset contrastent avec la passion naïve, intense et d'instinct, qui déborde chez Aubanel. Ce qui fait la force de cette passion, c'est qu'elle n'a pas eu à subir l'usure de l'expérience : c'est par là qu'elle est originale, parce qu'elle est, s'il est permis de m'exprimer ainsi, saisie au moment même où elle s'échappe brûlante du cœur, avant qu'elle se soit refroidie au contact de la réflexion.

Pour la rendre, cette passion, comme l'a fait ce primitif du sentiment qui était en même temps un maître ciseleur de l'ex-

pression et un coloriste inimitable, il lui fallait ce qui manque à ses devanciers : une chasteté, non pas donnée par la nature ou restituée par les épreuves, mais imposée par la volonté; une chasteté qui n'est défendue et sauvegardée que par des combats de chaque jour. Ce n'est pas d'aujourd'hui qne les critiques ont pu remarquer que la passion n'est jamais rendue avec une intensité plus puissante que par ceux qui ont passé leur vie à en triompher. Mais, s'il fallait une preuve de cette vérité, on la trouve éclatante dans l'œuvre tout entière d'Aubanel.

Il était logique que ce poëte d'instinct eût recours, pour chanter, à une langue que le travail de la réflexion n'a pas encore raffinée en la subtilisant. Né dans une famille qui était fixée à Avignon depuis plus d'un siècle, héritier de plusieurs générations d'imprimeurs justement considérés, vivant dans le milieu de la bourgeoisie notable d'une ville importante, il semblait moins naturellement destiné que Roumanille, le fils du jardinier de Saint-Rémy, ou Mistral, le fils du propriétaire-cultivateur de Maillanne, à choisir pour langue poétique la langue des paysans. Tout le monde sait que c'est à Roumanille que revient l'initiative de la restitution de la dignité littéraire des idiomes de la langue d'oc. Aubanel fut des premiers à s'associer à ce mouvement de renaissance; il collabora au recueil intitulé *li Prouvençalo* et figura parmi les sept poëtes provençaux qui, à Font-Segugne, fondèrent le félibrige. C'est que, des premiers, il avait deviné quel instrument nouveau ces idiomes, rappelés à la conscience de leur valeur littéraire, apportaient à la poésie dans tous les genres et sous toutes ses formes ; c'est que lui, qui avait senti dans ses premiers essais en français quelle difficulté il y avait à serrer de près la nature dans la langue que trois siècles de trituration littéraire avaient usée, il comprenait combien mieux le génie de l'idiome provençal correspondait à la nature de son émotion poétique; et, laissant de côté ses ébauches d'écolier écrites en langue française, il révéla dès son début un maître dans la langue provençale.

Ses premières pièces se retrouvent en partie dans le second livre de *la Miougrano : l'Entre-lusido.* On y retrouve la même langue pure et sans recherche, le même instinct de

la poésie pittoresque, le même sentiment des harmonies et de la puissance de la couleur, que dans les chefs-d'œuvre qui, depuis lors, ont consacré sa renommée. Mais on n'y voyait pas encore apparaître le fonds propre dans lequel était puisée cette poésie si sincère : le cœur du poëte lui-même. C'est dans le premier livre de *la Miòugrano* que cette poésie, si vivante dans la forme par la mise en action du sujet et l'intensité de la lumière, se dévoila avec ce caractère de *subjectivité* intime qui lui prête un charme si attrayant.

On connaît l'histoire des origines de ce livre. Aubanel, arrivé à l'adolescence, avait vécu à côté d'une jeune fille dont la beauté et les grâces innocentes exerçaient sur son âme une influence souveraine. C'était dans le milieu même où la poésie nouvelle renaissait dans tout son éclat que ces relations de tous les jours l'attachaient si fortement, et sans qu'il en eût conscience, à cette amie de sa jeunesse. Un amour ignoré de tous et de lui-même grandissait dans son cœur, et la vérité ne lui fut révélée que par un coup aussi irréparable qu'imprévu. Zàni était devenue fille de la Charité et partait pour l'Orient, où elle allait, appelée par une vocation irrésistible, devenir l'humble et fidèle servante des pauvres, des malades et des orphelins. Le même jour il sentit qu'un amour profond s'était emparé de son âme, et que cet amour était sans espérance. Sept ans il pleura de cette douleur qui ne pouvait avoir de remède, et, comme l'a dit Mistral, « *lou regounfle de soun amour de liuen en liuen gisclavo en un desbord de pouesìo. Avié près per deviso :* QUAU CANTO, SOUN MAU ENCANTO, *e chasco fès que lou regrèt ie trasié 'no lancejado, lou paure drole trasié 'no plagnitudo.* »

Ce sont ces plaintes, continue le confident de notre poëte, ces jets poignants d'amour, qu'à la prière de tous ses amis Théodore Aubanel se décida enfin à publier sous ce titre : *le Livre de l'Amour*, le premier des trois livres de la *Miòugrano entreduberto.*

Outre *lou Libre de l'Amour* et *l'Entrelusido, la Miòugrano* se compose d'un troisième livre : *lou Libre de la Mort.* Dans l'amertume de sa douleur, Aubanel se tourna vers tous ceux qui souffraient ici-bas, et « flagella en vers âpres et mordants tous les instruments du sort inique, toutes les tyrannies de

ce monde. » Dans une série de tableaux chargés d'ombre et de mélancolie, il retraça les infortunes qui tenaient ici-bas compagnie à sa souffrance ; la plupart de ces tableaux ont une renommée qui dépasse même les limites du territoire de notre langue. Il n'est pas une anthologie de la littérature méridionale, publiée en Italie, en Allemagne, en Espagne, où *lou 9 Thermidor,* par exemple, n'occupe une place d'honneur.

La publication de *la Miougrano entreduberto* eut un retentissement considérable. Désormais, la renommée plaça à la tête de la renaissance provençale une trinité indivisible : Roumanille, Mistral, Aubanel. On ne s'attend pas à trouver ici un parallèle entre ces trois maîtres : nous nous bornerons à dire que chacun d'eux a des mérites et un génie qui lui demeurent propres ; mais que si la meilleure part, sinon la plus haute, est réservée, au sein des admirations de ce monde, à ceux qui pénètrent le plus profondément dans le sanctuaire intime d'où jaillissent les sources vives de la tendresse et de l'amour, Aubanel n'a pas eu à se plaindre de sa destinée littéraire.

Aubanel conquit de bonne heure sa place dans la poésie contemporaine, même auprès de l'aréopage tout-puissant qui exerce en France le ministère de la critique littéraire. Son œuvre tout humaine ne présente pas, comme les œuvres du père et celles du chef du félibrige, ce caractère militant qui a excité contre eux des luttes et même des révoltes. La langue provençale est pour eux inséparable de la Provence, de son passé, de son avenir ; chez Aubanel, elle apparaît surtout comme un instrument poétique, celui qui convient le mieux à son tempérament de poëte et qu'il impose à ses lecteurs par l'excellence même des œuvres qu'il permet d'exécuter. Essentiellement artiste, accessible aux impressions de l'art sous toutes ses formes, subissant toutes les préoccupations artistiques d'une époque où l'art s'est fait une si grande place dans le monde, amené par cela même à se mêler au milieu parisien, où les questions d'art sont agitées dans une complexité qui va jusqu'à la confusion, Aubanel avait beaucoup d'amis à Paris, et, comme ses poésies ne soulevaient d'autres problèmes que ceux qui sont uniquement du domaine de l'art,

on l'y admira pour son talent, en voulant bien ne pas lui faire un crime de l'avoir tel qu'il l'avait. Cette critique, rebelle à la résurrection de la langue provençale, qui a si souvent réédité les objections patriotiques les plus fantaisistes et répété les calomnies philologiques les plus banales, et qui n'a enfin été réduite au silence que depuis bien peu d'années, cette critique malveillante de parti pris désarma de bonne heure devant la sympathie universelle qui faisait accueil à Aubanel.— Théophile Gauthier le salua grand poëte et maître dans l'art de la couleur et de la forme ; Alphonse Daudet, qui, né parmi les félibres, n'a pas toujours émoussé pour eux la pointe de ses épigrammes, n'a eu pour lui qu'une affection sans défaillance. « Quand je sens s'éteindre en moi le sentiment de la lumière, je relis *li Fabre,* et il se rallume soudain à cette flamme incandescente », disait un jour un des maîtres de notre jeune littérature. Quel plus bel éloge pourrait rêver le coloriste le plus ambitieux !

La *Revue des langues romanes* eut la bonne fortune de faire connaître au public un grand nombre de petits poëmes exquis, que Théodore Aubanel a composés depuis la publication de *la Miéugrano.* Quelques autres ont paru çà et là dans divers recueils, avec l'autorisation de l'auteur; mais la publicité du livre ne leur a pas été accordée. Ces poëmes cependant sont nombreux, et le talent d'Aubanel y apparaît avec une maturité puissante. Le sentiment de la couleur y atteint une intensité que nul n'a dépassée, et on pourrait dresser une liste de ceux qui méritent, sans qu'on puisse nous taxer d'exagération, le nom de chefs-d'œuvre. Plusieurs, bien qu'inédits ou presque inédits, ont acquis une réputation qui n'est due qu'au souvenir ineffaçable d'une audition fugitive. *La Venus d'Arle, la Venus d'Avignoun, li Fabre, li Noço de fiò*, etc., etc., sont des modèles achevés de poésie, où l'émotion revêt une forme vivante, poussée jusqu'à l'action dramatique, et où l'imagination est parée de couleurs éblouissantes.

Aubanel avait réuni la plupart de ces poëmes en recueil. L'Imprimerie centrale du Midi avait imprimé ce recueil sous le titre : *li Fiho d'Avignoun* (1885). Il n'était pas destiné au public, mais seulement aux amis de l'auteur, et chaque exemplaire portait le nom de celui à qui il était destiné. Bien peu

de ces destinataires ont reçu l'exemplaire imprimé pour eux. Des scrupules sur lesquels nous n'avons pas à porter de jugement déterminèrent Aubanel à suspendre la distribution des *Fiho d'Avignoun*. Mais ces scrupules tenaient à des conditions que la mort du poëte a fait disparaître, et il y a lieu d'espérer que, d'un commun accord, tous ceux qui ont des droits sur la publication des poésies d'Aubanel auront à cœur de restituer dans son entier l'œuvre du poëte. Cette œuvre comprend, outre *la Miòugrano* et *li Fiho d'Avignoun*, des poésies encore absolument inédites, comme la chanson qui a ce refrain :

Li pàuri vièi
Que soun en purgatòri
Espinchoun de sa bòri
Li jouine que soun rèi ;

tableau endiablé de jeunesse et de folle joie, qui semble avoir été peint avec le pinceau puissant d'un Rubens. Cette œuvre comprend en outre les drames d'Aubanel, et ces drames en constituent une des parties les plus saisissantes.

Aubanel a écrit trois drames : *lou Pastre*, que l'on nomme quelquefois *Cabral*, du nom de son personnage principal ; *lou Pan dóu Pecat* et *lou Raubatòri*.

Lou Pastre est un drame bizarre et étrange, qui a pour cadre ces hautes solitudes alpestres où des troupeaux nombreux paissent en paix loin de toute autre figure humaine que celle du berger qui les garde ; il met en opposition, d'une part, un pâtre sauvage, ignorant de toutes les lois des sociétés, livré par la nature à l'impulsion de ses instincts qui ne connaissent aucun frein, et, d'autre part, un type virginal de jeune fille qui se donne la mort pour sauver sa pureté. C'est une sorte d'idylle sauvage, touchante et furieuse à la fois, telle qu'à ma connaissance il n'a jamais rien été ébauché de semblable.

Lou Pan dóu Pecat se conforme mieux aux perspectives de la scène ; mais son originalité n'en est pas moins incontestable. Une jeune Arlésienne, habituée aux triomphes que remportait sa beauté sur la beauté de ses compagnes, est amenée par son mari dans une ferme, où désormais elle doit vivre absorbée par les soins du ménage, au milieu de sa famille

prospère et à côté d'un époux qui l'adore. Au bout de quelques années, les souvenirs de ces années brillantes que les devoirs et les soucis de la mère de famille n'ont pu effacer, ces souvenirs qui séduisent encore son imagination assoupie, viennent à se réveiller ; le premier galant qui se trouve là leur donne un corps, et, comme par un coup de foudre, voilà la jeune et modeste fermière livrée à la folie d'une passion d'autant plus irrésistible qu'elle est comme le résumé de longs regrets inavoués et injustifiables : l'épouse coupable abandonne son mari et ses enfants et fuit avec son complice vers ce pays qui sert de refuge à tous les criminels du midi de la France. Le mari outragé poursuit les fugitifs ; mais, quand il les retrouve, le mépris et le dégoût l'envahissent, et, rayant désormais du livre de sa vie celle qui a déshonoré son nom, il ne songe plus qu'à une chose, effacer à jamais même son souvenir et inspirer à leurs enfants l'horreur de celle qui les a délaissés. A cette idée horrible, dans l'épouse adultère la mère se retrouve soudain : elle accourt suppliante et, devant le légitime et hautain mépris avec lequel elle est reçue, elle cherche dans la mort un châtiment qui puisse expier sa faute.

Le sujet est de tous les temps et a figuré sur toutes les scènes ; mais l'atmosphère de poésie inspirée et sincère où flotte, pour ainsi dire, le drame tout entier ; l'énergie de la passion, la dignité du rôle du mari outragé et sa noblesse rustique, le milieu provençal si vivant, la langue admirable surtout, qui permet au poëte, sans être infidèle aux exigences de l'art, de toucher aux dernières limites de la réalité ; cette langue qui porte, pour ainsi dire, sans fléchir, le poids d'un réalisme qui eût écrasé un drame écrit dans un idiome moins naïf et moins vivant : voilà ce qui fait le prix de cette œuvre dont s'est occupée à maintes reprises la presse parisienne, et ce qui lui valut un succès éclatant sur le théâtre de Montpellier, où elle fut représentée pour la première fois, au cours des Fêtes latines célébrées dans cette ville. Le souvenir de cette représentation est resté gravé dans la mémoire de tous les amis de notre renaissance méridionale.

Le comité des Fêtes latines avait résolu de jouer un des drames d'Aubanel. Le poëte, consulté, avait choisi pour être représenté son troisième drame, *lou Raubatòri*, qui n'est qu'un

remaniement du *Pastre,* remaniement où l'on n'a conservé que le squelette de ce drame, en faisant disparaître ce qu'il y avait de sauvage et de bizarre, mais aussi d'original, dans la conception primitive. Celui des membres du comité qui était chargé de préparer la représentation n'acceptait qu'avec regret l'idée d'Aubanel : il connaissait les autres drames, il savait qu'on ne pouvait faire affronter la scène à *Cabral,* mais il pria Aubanel de vouloir bien consentir à laisser représenter *lou Pan dôu Pecat.* La permission fut accordée.

Il s'agissait de monter la pièce, et d'abord de trouver des acteurs. Ce fut le félibre Arnavielle qui, avec le dévouement et le feu qu'il met d'ordinaire au service de *la causo,* se chargea de cette mission, et elle n'était certes pas sans difficultés. Avec le concours du félibre Gaussen, il chercha dans Alais, qu'il habitait alors, parmi les admirateurs d'Aubanel (et dans les jeunes adeptes du félibrige on sait s'ils sont nombreux), des acteurs de bonne volonté. Gaussen se chargea du rôle de Véranet; Laval, de celui du mari, Malandran. Il fallait trouver une actrice capable de jouer le rôle de Fanette, rôle écrasant, hérissé de difficultés et qui exige l'art des nuances le plus consommé. Le hasard mit en présence du directeur improvisé une de ces actrices qui jouent, sur les théâtres forains, les drames les plus touffus du répertoire moderne après deux ou trois répétitions. Était-il croyable qu'une actrice habituée à toutes les exagérations de cette scène foraine pût jouer, même d'une manière supportable, un rôle tel que celui qu'on lui proposait? J'ai peine à concevoir comment la Marguerite conventionnelle de la *Tour de Nesle,* ou la Lucrèce hurlante au milieu des orgies des Borgia, pût devenir cette Fanette que nous avons vue naturelle, modeste, touchante et pudique encore, même dans les élans les plus abandonnés de la passion. Ce problème n'admet qu'une solution : c'est à la langue dans laquelle le drame est écrit que l'on doit faire remonter le mérite de cette transformation. Mme Robert était Provençale ; après avoir usé tous les procédés de la convention banale dans l'improvisation de cette scène dévorante à laquelle il faut chaque soir ses cinq actes nouveaux de drame bourré de coups de théâtre ; après s'être habituée à ne connaître de la langue française que ce qu'il est d'usage qu'on en

extraye pour faire face à des situations étiquetées et classées d'avance, tout à coup elle s'est trouvée transportée dans un monde nouveau : un monde vrai, qu'elle connaissait depuis son enfance, où l'on parlait un langage qu'elle ne pouvait ramener à des formules de convention, et qu'elle sentait être le langage d'êtres vivants et non d'abstractions dramatiques. Cette langue nouvelle lui a révélé un art nouveau, et, grâce à elle, elle a compris le drame et l'a rendu avec un art et un tact que je n'imagine pas qu'on puisse surpasser. Secondée d'une manière remarquable par Laval, qui fit ressortir tout ce qu'il y a de fierté simple et mâle dans le rôle de Malandran, et par Gaussen, emporté et ardent comme un *gardian* de dix-huit ans, elle assura le succès de la pièce.

Il me souvient notamment des appréhensions que causaient à celui qui avait provoqué la représentation du *Pan dóu Pecat* certaines scènes des plus passionnées du drame, notamment la scène VI du second acte. « Jamais, disait-il à Aubanel, cela ne passera à la représentation. » Et Aubanel, toujours facile, dans sa modestie, à recevoir des conseils, consentit à remanier la scène. — Mais, au moment de la répétition générale, quand il fallut jouer en suivant le texte nouveau, la troupe entière refusa de l'adopter. « Nous avons appris le drame, dirent Laval, Gaussen et Mme Robert d'une voix unanime, tel qu'il était écrit ; nous l'avons compris tel qu'il était sous sa forme première, avec ses emportements et ses coups de soleil, nous ne pourrions pas le jouer autrement ; qu'on nous le laisse tout entier et sans y rien changer. » Et il fallut bien en passer par là : le drame fut joué sans changement. Mais, quand on en vint à la fameuse scène, le public sympathique qui jusque-là avait manifesté à chaque instant son impression favorable, le public, surpris tout à coup de cette audace nouvelle, qui semblait briser les moules convenus, et qui se jetait en pleine vie, sans se soucier des ménagements auxquels il était habitué, le public tout à coup fit un silence profond, comme s'il s'interrogeait pour savoir s'il fallait protester ou applaudir. Cette surprise qui s'emparait d'une salle entière, ce moment d'hésitation silencieuse qui révélait l'impression inconsciente de spectateurs désorientés dans la banalité de la marche ordinaire de leur admiration, ne durèrent pas longtemps ; les applaudisse-

ments éclatèrent tout à coup, longs et retentissants, et, depuis ce moment jusqu'à la chute du rideau, ce ne fut qu'un succès d'émotion et de larmes.

Aubanel avait gardé un profond souvenir de cette soirée. Il était fier de ce succès, et ce n'était pas sans raison. Il est malaisé de prédire l'avenir qui attend la renaissance provençale ; comme l'a dit Mistral,

D'uno raço que regreio
Sian bessai li proumié grèu....
D'un vièl pople fier e libre
Sian bessai la finicioun.

Mais, en tout cas, *lou Pan dóu Pecat* a démontré tout ce que peut, pour prêter à l'art des puissances nouvelles, l'instrument nouveau que lui a restitué cette renaissance dont Roumanille a été l'initiateur, et dont Mistral et Aubanel demeurent les deux maîtres-ouvriers.

Lou Pan dóu Pecat, publié à un petit nombre d'exemplaires, portant chacun le nom de son destinataire, a été imprimé par les frères Hamelin (1882), et, plus heureux que *li Fiho d'Avignoun,* a pu être distribué. Mais il n'est pas parvenu jusqu'au grand public, et une édition des œuvres d'Aubanel qui ferait connaître *lou Pastre, lou Pan dóu Pecat* et *lou Raubatòri,* est attendue avec impatience par tous les amis de notre littérature méridionale.

Les ennuis qu'avait causés à Aubanel cette publication intime d'une partie de ses œuvres inédites, avaient développé en lui le goût de la vie intérieure, qui était, du reste, un de ses sentiments naturels. Sa famille et ses amis lui faisaient un monde dont l'horizon étroit suffisait à sa modestie. Il trouvait à son foyer domestique le bonheur le plus complet, auprès d'une épouse qui appartenait à l'une des familles notables de Vaison, qui savait le comprendre et dont l'affection absorba toute sa vie ; auprès de son fils, dont il voyait, avec une légitime fierté qu'il ne dissimulait pas, le caractère généreux et ferme, se former sous ses yeux. Privé, par une mort prématurée, du concours que lui apportait son frère Charles dans la direction de la maison *Aubanel frères,* il se faisait une joie de transmettre à son neveu et à ce fils doué dès l'adolescence

des sérieuses qualités de l'homme mûr, cette maison dont la vieille réputation recevait un nouveau lustre de sa gloire poétique. Cœur d'enfant et cœur d'artiste, son âme avait toutes les naïvetés et toutes les effusions qui attirent et enchaînent la sympathie. Il était adoré de ses amis, et l'amitié, chose rare à ses yeux, était pour lui le plus précieux des biens ; il en était pour ainsi dire affamé. Mais, de ce côté-là, il n'eut rien à regretter; personne ne fut jamais tant et si bien aimé. Il était devenu à Avignon le centre d'une réunion d'hommes distingués, qui se réunissaient à des époques périodiques et qui se désignaient entre eux sous le nom de *Miéugranié*. Il existe d'Aubanel une plaquette excessivement rare, formée de sonnets dont chacun des *Miéugranié* fournit le sujet. Là se rencontraient ensemble les docteurs Alfred Pamard et Cassin, le peintre Grivolas, le poëte Mouzin, auteur de l'*Empereur d'Arles*, l'architecte Pascal, Dumas, Delpon, etc., etc. Souvent l'île de la Barthelasse les voyait assis *encò de l'oste Satragno*, autour d'une table en plein air sur les bords du Rhône, en face du panorama d'Avignon découpant sur l'azur sombre du ciel les dentelles de ses créneaux et de ses tours.

Souto lou grand cèu blanc
  L'oundado negro
Miraio en barulant
  La luno alegro ;
Dóu goutique Avignoun
Palais e tourihoun
  Fan de dentello
  Dins lis estello !

A cette table venaient s'asseoir tour à tour les félibres avignonnais : Félix Gras et Brunet, et les amis étrangers à Avignon : Alphonse Daudet, Paul Arène, Charles Monselet (de Paris), Mariéton (de Lyon), Auguste Marin (de Marseille), Roumieux et Glaize, Auzière, Chassary, Marsal, Brissaud (de Montpellier), etc., etc. Heureuses journées, dont le souvenir ne s'effacera jamais du cœur de ceux qui les ont vécues....

Ce lien de l'amitié, si fort pour Aubanel, le rattachait à deux villes importantes du Midi : Marseille, où habitait Ludovic Legré, un des dépositaires de ses manuscrits, et Mont-

pellier, où était fixé son ami, cher entre tous, Louis Roumieux, qui avait reçu un dépôt identique, et à qui il était uni par une mutuelle affection, cimentée par un dévouement à toute épreuve. C'est à Montpellier qu'avait été représenté *lou Pan dóu Pecat;* c'est à Montpellier qu'on lui avait offert un banquet pour célébrer sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur; c'est à Montpellier qu'il aimait souvent à venir compléter ce qu'il appelait *son trio*, le trio fraternel où il étanchait sa soif d'affection intime; le trio composé, avec lui, de Roumieux et de l'auteur de ces lignes, pour qui son amitié fut et demeurera toujours un trésor inestimable; c'est Montpellier qui a eu sa dernière pensée poétique. Il devait y venir dans les premiers jours de novembre, et se proposait, pour surprendre une famille amie qui l'attendait, de célébrer dans un sonnet un *mas* bâti sur les collines qui bordent le Lez; un sonnet dont, écrivait-il le 26 octobre, « la chute chantait déjà à son oreille !.... »

Ce fut le dernier chant que la muse lui ait murmuré; le 29, atteint par un mal terrible dont il avait triomphé dans un premier assaut, il était frappé mortellement.

Animé d'une foi religieuse qui n'avait jamais connu le doute, Aubanel ne craignait pas la mort; mais les images hideuses qu'elle suscite lui répugnaient: n'était-ce pas lui qui avait écrit ce vers, dont on pouvait faire la devise du poëte:

Luse tout ço qu'es bèu ; tout ço qu'es laid s'escounde?

Aussi en écrivant, quelques années auparavant, sa chanson *li Sèt Poutoun*, avait-il adressé à la Mort une invocation trop vaine, hélas!

Tu que fas que galoupa
E ti grands os fan li clincleto
Sus toun chivau, Mort-peleto,
Regardo ma porto e t'arrestes pas!

Mais la faucheuse impitoyable avait regardé la porte : elle était entrée : elle avait frappé un coup que ni les soins les plus assidus des docteurs Cassin et Pamard, ni la tendresse dévouée des siens, ne purent détourner. Le 31 octobre, à

deux heures de l'après-midi, Aubanel expirait sans souffrance entre les bras de sa femme et de son fils, assisté jusqu'au dernier soupir par son fidèle ami Roumieux, qui, accouru à la hâte, ne voulut pas le quitter jusqu'au moment où la terre devait le recouvrir.

Ce fut le 2 novembre, jour consacré aux morts, qu'au milieu d'un deuil universel, les restes d'Aubanel furent conduits à leur dernière demeure. En tête du cortége, Roumanille et Mistral portaient un drap en l'honneur de celui dont le nom était uni au leur par une gloire dans laquelle ils ne seront jamais séparés; venaient ensuite deux des premiers maîtres sortis de la nouvelle école poétique : Roumieux, qui marchait avec le deuil ; Félix Gras, qui accompagnait Roumanille et Mistral. Anselme Mathieu, Tavan, Crousilhat, les seuls survivants, avec ces deux derniers, des sept félibres de Font-Segugne, n'avaient pu arriver à temps pour accompagner leur illustre compagnon de luttes et de triomphes poétiques. Le temps fut beau tant que dura la cérémonie ; les pluies torrentielles, qui, depuis plusieurs jours, préparaient tant de désastres au Midi, s'arrêtèrent durant quelques heures ; le cortége funèbre put se dérouler le long des vieux remparts et s'avancer vers la cité des morts, sous les allées de pins mélancoliques, à travers les brassées de fleurs qui jonchaient le sol, comme si les morts eux-mêmes avaient voulu rendre un suprême hommage à cette âme exquise de poëte dont la dépouille terrestre venait habiter parmi eux.

A. Glaize.

CHRONIQUE

La Société pour l'étude des langues romanes vient de faire une nouvelle et bien cruelle perte : Théodore Aubanel est mort le 31 octobre. A la nouvelle de ce funeste événement, le président de la Société, M. le docteur Espagne, s'empressa d'envoyer par télégramme à la famille de notre illustre confrère l'expression de notre douleur et de notre sympathie. Plusieurs membres de la Société assistèrent à ses funérailles, et parmi eux M. Antonin Glaize, qui nous a rendu, dans les pages émues qu'on vient de lire, mieux qu'aucun autre d'entre nous n'aurait pu le faire, la physionomie du grand poëte que nous pleurons.

∴

M. Louis Havet, professeur de philologie latine au Collége de France, vient de faire paraître à la libraire Hachette un *Abrégé de grammaire latine à l'usage des classes de grammaire*[1]. On voit avec plaisir un érudit aussi versé dans les découvertes les plus récentes de la philologie en France et à l'étranger s'inspirer de la méthode du vieux Lhomond, qu'il met au courant de la science moderne, pour nous donner un livre élémentaire à la fois très-savant et très-simple: il s'en explique dans sa préface en ces termes :

« La grammaire que j'ai le plus pratiquée en composant celle-ci, c'est la grammaire de Lhomond, livre qui a certains défauts voyants, mais dont il ne faut pas se moquer vite. Je l'ai étudiée ligne à ligne avec le plus grand fruit, et je m'en suis inspiré beaucoup.....

» De toutes les modifications essayées dans ce livre, la plus grande, celle qui commande le plan tout entier, n'est que le développement d'une tentative de Lhomond.

» Cette modification consiste à rejeter la division traditionnelle des grammaires en deux parties, contenant l'une la morphologie et l'autre la syntaxe.»

Dirons-nous que c'est une réhabilitation de la vieille grammaire de Lhomond ? Au fond, M. Havet, qui en a vu tous les défauts, ne serait pas de notre avis.

Mais, dans tous les cas, ce patronage empêchera M. Havet d'être traité de novateur à outrance, alors qu'il entreprend de donner aux enfants des classes élémentaires, avec une clarté admirable et dans un ordre logique, les règles essentielles de la langue latine.

∴

Sur l'Enjambement de la strophe et du vers en ancien français. Tel est le sujet que M. Eduard Stramwitz, docteur de l'Université de

[1] Un vol. in-16, cartonné, 1 fr. 50.

Greifswald, a choisi pour sa dissertation inaugurale[1]. Il l'a traité avec soin, méthode et clarté. Son travail, où les exemples abondent et dans lequel les divisions et subdivisions qu'il y a introduites permettent de s'orienter facilement, sera utilement consulté par ceux qui s'adonnent à l'étude de la versification et aussi de la syntaxe française.

*
* *

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné, cette année, à M. Camille Chabaneau, le prix fondé par le marquis de La Grange. Voici le passage du discours de M. Gaston Paris, président de l'Académie, qui concerne notre confrère:

« Comme Stanislas Julien, notre confrère le marquis de La Grange a voulu fomenter après sa mort les études qu'il avait aimées pendant sa vie. Il a fondé un prix en faveur de la publication d'une œuvre inédite des anciens poëtes de la France ; à défaut d'une telle publication, le prix peut être donné au meilleur travail sur d'anciens poëmes déjà publiés. Le lauréat de cette année, M. Camille Chabaneau, réunissait ces deux titres. L'année dernière, il publiait, d'après un manuscrit de Montpellier, le roman en vers de *Fanuel*, étrange légende, d'origine certainement orientale, sur les ancêtres de la Vierge Marie, et en même temps il donnait une édition des Biographies des troubadours, accompagnée d'un commentaire bien conçu et d'une très-utile bibliographie de tous les monuments de l'ancienne littérature méridionale. M. Chabaneau s'est d'ailleurs acquis une juste réputation par des travaux déjà nombreux, dans le domaine de la philologie française et provençale, où se montrent partout une érudition de première main, une grande sagacité critique, un goût fin et un esprit judicieux. Nous sommes heureux d'avoir une occasion de lui témoigner publiquement notre estime.»

*
* *

Sous le titre de *las Festos del Felibrige*, notre confrère M. le vicomte de Margon vient de publier un très-agréable poëme, où, dans un cadre aussi ingénieux que simple, il a su grouper habilement toutes les gloires et la plupart des illustrations du félibrige. Ce poëme est dédié à M. Frédéric Donnadieu ; présenté au public sous le patronage d'un maître au goût si sûr, l'ouvrage de M. de Margon ne saurait manquer de trouver partout le meilleur accueil. Ajoutons qu'il forme un volume grand in-18 de l'aspect le plus élégant, imprimé avec grand soin, en beaux caractères et sur beau papier, par MM. Hamelin frères.

[1] *Ueber Strophen und Vers-Enjambement im Alfranzoesischen*. Greifswald, Druck von Julius Abel, 1886, in-8°. 190 pages.

Le Gérant responsable : Ernest Hamelin.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi (Hamelin Frères).

DIALECTES ANCIENS

DOCUMENTS
SUR LA LANGUE CATALANE
DES ANCIENS COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE
(de 1311 à 1380)

(Suite)

XXVII

PERMISSION DE CONSTRUIRE UNE SCIERIE DANS LA « COMA DEL LANCER », ACCORDÉE A DEUX HABITANTS DE PRATS-DE-MOLLÓ

Dissapte VII. *dies de desembre layn de* M. CCC. XIIII. — En P. de Bardoyl, procurador del molt alt señyor rey de Mayorches ab conceyl dEn R. Rog, balle de Pratz[1], dona licencia e autoritat an R. Verneda e an Jacme Miralles de Pratz, que els que pusquen fer e tener .I. molin serrador en la coma del Lancer dels termes de Pratz e que ad us del dit molin pusquen penre assatz dels aybres del boschs[2] de la dita coma, sotz condicio que quasqun jorn que obraran ho serraran ab lo dit molin donen al dit S. Rey XX. dr. Bar. los quals degen pagar en lo darrer dic de quasquna setmana que hauran serrat o feyt serrar o obrar ab lo dit molin, e que no pusquen obrar ni serrar ab lo dit molin de nuytz ab lum.

Els davant dits R. Verneda e Jacme Mirales, rehebentz lo dit atorgament del dit P. de Bardoyl, procurador, sotz les condicions e retencions sobre dites, promeyren al dit procurador que els daran los dits XX dr. Bar., et totes les altres causes dessus dites promeyren tenir e servar e complir, e per aysso

[1] Prats-de-Molló, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Céret

[2] *Sic*, pour *bosch*.

attendre e complir obligueren[1] lo dit molin ab ses milorers feytz e fasedors e totz lors bens.

Test. Jacme sobira, scriva, R. Rog, balle de Pratz, P. Capell, sag[2].

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Proc. real*, rég. XVII, fo 27 vo.)

XXVIII

NOMINATION D'ARBITRES POUR RÉGLER LA SUCCESSION DU JUIF SALOMON SULLAM DE PORTA (1314)

Com lo molt alt señyor rey En Jacme[3] de bona memoria hagues regonegut deure an Salamo Sotlam de Porta, Juseu sa enrera [4]de Vilafrancha de Penedes[5], x. mill. sol. los quals volc e mana lo dit senyor Rey que fossen pagatz als pus prusmes del dit Sotlam qui milor dret hi haguessen per ordonacio del dit S. Rey, e per assignacio feyta per En Bonjuses Asday e per En Jusseff Leo, fil dEn Bon Juses dElna, exsecudors del testament del dit Salamo qui ladones vivien, fossen assignats pagadors dels ditz x. mill. sol. so es saber : a Na Dolssa muler del dit Salamo III. mill. sol. dins II. ayns, pagant cada ayn la terssa part, e an Salamo Sotlam de Porta, frare del dit Salamo, II. mill. sol dins II. ayns primers venentz, no feyta neguna altra mencio ni ordinacio dels altres romanentz v. mill. sol,—segons que aysso en lo libre ordinari dEn Ramon Plasensa, ladones thesaurer del dit senyor Rey del ayn de M. CCC. VII. en lo capitol de *Paga de deutes* pus largament es contengut ; e, pagatz los ditz v. mill sol segons la ordinacio damunt dita, dels quals nos Arn. de Codalet, thesaurer del molt alt senyor Rey en Sanxo, pagam a la dita Dolssa la derrera pagua, e es cert quel dit En Ramon Plazensa en son *libre ordinari* derrer que leixa apres la mort del dit señyor Rey de bona memoria can hac reddut compte, la hon regonech deure en la fin del libre los deutes quel dit S. Rey de bona memoria devia, no feu alquna mencio ni regon exensa dels ditz v. mill. sol romanents a pagar dels dits x. ms ;

[1] Sic, pour *obliguen*. — [2] *Sag*, huissier. — [3] Jacques Ier de Majorque. — [4] Autrefois, par le passé. — [5] *Villafranca del Penedès*, ville d'Espagne, au sud-ouest de Barcelone.

Per que, lo dit senyor Rey en Sanxo asso no contrastan, auda deliberacio ab lo discret Arn. Trauer, jutge seu, de so que de dret e de raho si degues fer, volch e mana dimartz à XIII. jorns de febrer, per descarrech de la anima del dit senyor Rey de bona memoria pare seu, que no contrastant si be la dita regon exensa no era estada escrita per lo dit R. Plazensa, quels ditz v.^{m} sol fossen pagatz, com no apparegues que fossen estatz pagatz. E com los ditz marmessors del dit Salamo Sotzlam fossen mortz, e eyl agues ordonat en son testament que, mortz los ditz marmessors, los secrataris de la Aljama dels Juseus de Barsalona els secretaris de lAljama de Vilafrancha de Penedes[1] poguessen constituir altres marmessors per complir la sua derrera volentat e la ordonacio del dit testament, los demont ditz secretaris establiren e constituiren en logar dels ditz manemessors, so es assaber En Sotlam Astruch juseu, fil dEn Astruch Sollam de Porta saenrera, e En Samuel Sollam juseu fil den Sollam Sammuel de Porta saenrera e en Sollam Mosse de Porta juseu, als quals donaren plen poder de demanar e de rehebre totz deutes e altres bens pertanyentz al dit Salamo, e encara de distribuyr aquels segons la sua derrera volentat, segons que aquestes coses plus largament son contengudes en una publica carta feyta per auctoritat dEn P. des Coyl, notari public de Barssalona III°. *kls junii anno dñi* M. CCC. XII°.

Les quals coses complides, los ditz juseus constituitz en logar[2] dels ditz manemessors soplegaren al dit senyor Rey que fos de sa merce que manas pagar los dits v.^{m} sol. per complir la derrera volental del dit Salamon Sotlam. E finalment fo covengut entrel dit senyor Rey en Arn. de Codalet, thezaurer seu de I^{a} part, el dit Sollam Mosse per nom de si e dels altres mermessors ab el ensems de laltra, quels ditz v^{m} sol remanentz à pagar fossen pagatz en aquesta manera, so es assaber, ara de present L. lb, e cada ayn per adenant altres L, lb estro[3] los ditz v.^{m} sol fossen entegrament paguatz. Per la qual causa lo dit Sotlam Mosse, per nom propri e per nom damont dit, feu

[1] L'*aljama,* «la réunion des juifs», indique la *communauté* juive de Perpignan. Le *call* était le *quartier* séparé qu'ils habitaient, appelé *ghetto* en Provence et en Italie. — [2] En lieu et place. — [3] *Sic,* pour *entro.*

a nos dit Arn. de Codalet carta de regoneixensa de la primera pagua que arals fem[1]; e encara se obligaren de retre los ditz dines, si per adenant aparia negun qui melor dret hi agues que els, o que aver nols deguessen, o que fossen ja paguatz. E axi luiram al dit Sotlam Mosse, que li liura per nos En Nicholau de Sent Just, nombrantz, lo demont dit die de dimartz[2]. De la qual escriptura nos dit Arn. de Codalet manam donar translat al dit Sollam Mosse sagelat ab nostre sagel, com ne fossem request per el, per raho de les altres romanentz pagues.

Apres aquestes causes quo fos nada questio entre la dita Dolssa demanan de la Ia part el dit Samiel Sullam en Astruch, juseus, de Vilafrancha de Penedes, manumissors del testament de dit Salamon Sullam establitz per lAlgama dels juseus de Barssalona e per lAlgama dels juseus de Vilafrancha de Penedes a qui en lo dit testament era donat poder destablir altres manumissors sils primers manumissors morien, de laltra part deffenentz, sobre aysso so es saber quar la dita Dolssa disia e affermava que ad ela solament e no ad altra los ditz IIII.m sol. pertanyien per raso de la dot que al dit marit seu aporta en temps lur matrimonial e per donacio per nupcies. Los ditz empero Samiel Sullam e Astruch en contrari disentz que ad els aixi quant a manumissors del dit Salamo se pertanyien e no ad altre, disens que a la dita Dolssa es plenerament satisfeyt per lereter del dit Salamo en la dita dot e donacio per nupcies. Finalment les dites partz, volentz venir a fi e a pau de la dita questio, compromeyren sobre aquela en les discretz Bñ Daui, cavaler, balle de Perpenya, en Huc de Belvesi, savi en dret e en Vidal Benevist, juseu habitador de Vilafrancha de Penedes, als quals donaren ple e liberal poder e auctoritat aixi quant ad arbitres arbitradors ho amigables composidors de diffinir e de termenar la dita questio, aixi quant a lur discrecio sera vist fasedor. Los quals arbitres, ausides les rasons de les dites partz, pronunciaren entre les dites partz en aquesta manera, so es saber que la dita Dolssa dels ditz IIIIm sol. haga tant solament sexanta lbr, so es saber ara X. lbr e les romanentz L. lbr en la tersa pagua fasedora per los ditz Procuradors del dit señyor

[1] *Arals fem,* pour *ara los hi fem,* « que nous leur faisons maintenant. »
[2] 15 février 1313.

rey contenguda en la dita carta del dit S. Rey. Los romanentz empero II^m DCCC. sol. sien pagatz als ditz Samiel Sullam e Sullam Astruc manumissors per les pagues e termes contengutz en la dita carta del dit S. Rey. La qual pronuciacio dessus dita les dites partz lausaren, atorgueren[1] e ffermaren e aqueia promeyren[2] tenir et servar e no contrevenir aixi quant en la carta daqui feyta *idus julii anno dñi* M.CCC.XIIII en poder d'En Johan Barrau, scriva public de la cort del balle de Perpenya, es contengut.

Deuem retenir dels juseus dessus dits la paga de febrer de MCCCXIIII. tro quis sien avengutz ab en P. Feliu, escrivan de la cort de so que li deuen per justicia.

Fo feyta composicio entre lo dit P. Felui els juseus, segons que diu Bñ Messeger a x. lbr.

Foren retengudes.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Proc. real*, reg. XVII, f° 27.)

XXIX

RÈGLEMENT POUR LES « SCRIVANIES » DE LA COUR DU BAILLI DE PERPIGNAN, DE LA COUR DES APPELLATIONS DU CHATEAU ROYAL ET DU « TAULER » OU BUREAU DU VIGUIER DE ROUSSILLON

Divenres a XXVI. *de juliol de* M.CCC.XIIII. — En P. de Bardoyl en Huch de Cantagril, procuradors del senyor rey de Mayorques, ordonaren que per be e utilitat comune, lescrivan qui tindra e regira les scrivanies de la cort del batle de Perpenya e del tauler del viguer de Rosseylo e enquare de la cort de les appellecions del casteyl, dega prometre e jurar que el fara be e lialment son offici e que no pendra ni pendre fara cor VI. d. per cascuna fuyla de paper, de acte, e que en la dita fuyla o lenque dege aver XX. reglons en cascuna plagene al meyns, e quel paper sie de forma migane e que los spays dels costats de la plagene no hagen entrendos cor[3] mig quarto de cane de Perpenya[4].

[1] *Sic.* — [2] *Sic.* — [3] Seulement que. — [4] « Demi-carton » de canne de Perpignan.

E encare, que negun reglon no pusque esser comptat per raglon, si nos es terç reglon o mes[1].

E entenen enquare que lescripture sia ben continuade e sens frau, en axi que no hage masse espay de la una diccion[2] en laltre. E que lescriva no dega donar a negun hom trelat de neguna scriptura si no nes request, ni dega aver re de neguna scriptura de recepcion de testimonis ni daltre, sino dels trelats que dara. E enquare juren que en los processos a ordonar no meten ni dicten paraules sobreftues, e que agen encorporar als libres los libelles e les sentencies[3].

Arch. des Pyr.-Or. B. 94, *Proc. real,* reg. XVII, f° 33 v°.)

XXX

DÉFENSE D'ARROSER FAITE PAR LES PROCUREURS DU ROI A DIVERS HABITANTS DE PERPIGNAN

Divenres XXVI. *dies de juliol en layn de* MCCCXIIII. — En P. de Bardoyl en Huc de Cantagril, procuradors del molt al señyor rey de Mayorches, empara[4] an R. Castelon, sartre, laygua del rech qui passa prop I. ort seu que ha en los termes de Maloles, e mana al dit R. de part del S. Rey que de layga del dit rech no no[5] gaus regar ni fer regar lo dit ort sotz pena de L. s. per aytantes veguades quon ne regara on fara regar.

Test. Jacme Sobira e Jacme Bocanova.

Item a XXVII. de juliol, ditz procuradors empararen an Johan Torrent, ortola, laygua del dit rech, e manaren que el no rech ni fassa regar I. ort que ha logat dEn Roer, prop lo dit rech, sotz la dita pena. Foli donada licencia quen pusca regar daysi à Sant-Michel de setembre primer venent, e mes I. ayn seguent; e haguemne[6] entre so que ja havia regat tro ad arc e so dessus dit que regara VI. s.

[1] *Reglon* et *raglon*, rayure, ligne. — [2] *Diccion*, mot. — [3] Ce document semble avoir été copié vers 1330. — [4] *Sic*, pour *empararen*, saisirent. — [5] *Sic*. — [6] « Et que nous en ayons, que nous en retirions, entre ce qu'il avait arrosé jusqu'à présent et ce qu'il arrosera, marqué ci-dessus, six sous. »

Item dissapte III. dies del mes dahost empararen an P. Coffolent maheler, laygua del dit rech, e manaren axi com damont que no gaus regar la possessio sua que ha comprada den Boteler, sotz pena de L. s. Testimonis, P. Capel, saig, P. Recort, forester, Jacme Bocanova.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Proc. real,* reg. XVII, f° 28 r°.)

XXXI

AUTORISATION DE CONSTRUIRE UNE « MOLINE DE FER » OU FORGE ET UN MOULIN A FARINE DANS LE TERRITOIRE DE PRATS-DE-MOLLO.

A XXVIII. *del mes duytubri layn de* MCCCXIIII. — En P. de Bardoyl, procurador del molt alt senyor rey de Mayorches, doneren[1] licencia an R. Rog de Pratz e an P. des Boix de Campredon e an Johan Segui de Vilafrancha e an P. Oliver de Saorra, que pusquessen fer I^a molina de ferr enfre la coma apelada Yla-longua e la coma apelada Lancer, ho en qual daqueles mes lor plaura. E que pusquen penre ad us de la dita molina dels aybres dels boschs que son en les dites comes, exceptatz avetz vertz e bes vertz[2] e adero e freixa, dels quals no degen penre ni taylar, salvant que pusquen penre dels avetz ad ops de cobrir les cases que faran per la dita molina e ad us daquela, e no altrament.

Encara que [n] pusquen portar e penre en los retorns de les besties que tenran ad us de la dita molina sens tot forestatge.

Item lor dona licencia que pusquen fer I. moli blader a molre los blatz ques despendran ad us de la dita molina.

Lo qual atorgament fe lo dit procurador als dessus ditz sotz aytal condicio que de tot lo ferr ques fara en la dita molina donen al S. Rey ho a cuy el volra, lo dotz en quintal, lo qual ferr degen pagar al S. Rey lo darrer[3] die de quasqua setmana que hauran obrat o feyt obrar en la dita molina.

Item fo covinensa entrels ditz procuradors e rehebedors de

Sic, pour *dona*. — [2] *Bes*, bouleau blanc. — [3] *Sic*. Voyez p. 264.

la dita molina, que si la dita molina per deffaliment ho per ineportunitat[1] de lenya fasia a mudar, que ho puguen fer; e encara, que pusquen ab aquela mudar lo dit molin blader.

Les quals causes los dessus ditz rehebedors de la dita molina lausaren e atorgaren aixi quo pus largament es contengut en la carta notada per En Jacme Sobira en la nota de la Thesaureria.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Proc. real,* reg. XVII, fo 26 vo.)

XXXII

« AYSO ES L'ORDONAMENT FEYT DELS PEIXONERS »

En layn de M.CCC.XVII. — Fo adordonat per R. Creyxels, batle de Perpenya, cavaler, de conseyl dEn Huguet Sabors e dEn Perpenya Roma e dEn Johan de Corneyla e dEn G. Thomas e dEn Berthomeu Fontfreda consols, e dels prohomes de Perpenya, de manament especial del molt alt senyor En Sanxo, per la gracia de deu rey de Malorches, quels manaments sotz scrits sien servatz sotz les penes que pausades hi son.

Ara auyatz que mana el Veguer el balle del S. Rey. als dins e als de fora[2], que totz los pescadors o mercaders, o de qualque loch que sien de la terra del dit S. Rey o de fora, qui pesquen en les mars, o en estayns qui son de la Vayl de Baynuls tro a la Thet[3], degen e sien tengutz de portar e de vendre los ditz peyxes en la terra del dit S. Rey....

[1] « Incommodité de faire du bois (?) .»

[2] « A ceux de dedans et de dehors. »

[3] « La vallée de Banyuls », resserrée au voisinage de la mer par les coteaux des anses de Perafita et des Elmes, s'élargit intérieurement et forme, pour ainsi dire, un éventail dont les arêtes sont dessinées par les ravins de Vall Auger, de la Roma, de Carpila et de Vall Auria. Dans les actes du moyen âge, Banyuls porte indistinctement les noms de *Balneolæ*, Bainulls de *Maritimo*, de Maredina et Banyuls del *Marende*. On dit aujourd'hui « Banyuls-sur-Mer » en français et « Banyuls de la Marenda » en catalan. Le droit de pêche, de Roses au grau d'Argeles ou « jusqu'à la Tet », appartenait d'abord aux comtes d'Empories-Roussillon, et, jusqu'au XVIIe siècle, il fut pratiqué presque exclusivement par les pêcheurs d'Empories, Roses, Cadaquers et

Item si, en los ditz peyxes quis pescharan en mar o en estayns, eren per aventura una o dos persones o mes, peschadors o mercaders, que els no degen ni gausen eyxauguar[1] los ditz peixes a diners; mes, que caschun qui part na[2] vuyla aver sa part, e que no fassa tornes de diners la un al altre. E aquels qui part ne volran aver, degen esser aqui presentz personalment, o lurs missatges qui estien ab eyls en lurs alberchs...

Item que tot hom qui port o fassa portar peix freschs[3] per vendre a la vila de Perpenya, se gart quel peix no puda ni sia corromput; E.....degen pausar los ditz peyxes en la plassa del maseyl vell, dreta via, axi quo venran; els homes estrayns en la plassa de la Peyxoneria nova davant lo rech[4]. E aytant tost quols ditz peyxes seran en les taules, de mantenent degen aquel trer e buydar a les taules, en tal manera que tot hom los puscha veser clarament, e que nols tenguen amaguatz ab neguna causa....

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Proc. real,* reg. XVII.)

XXXIII

ETABLISSEMENT D'UN ÉCRIVAIN PUBLIC A TORREILLES

Divenres XXVII. *dies de juyn* M. CCC. XV. — G. Alamayn, prevere de Torreles, promes en poder dels senyors en P. de Bardoyl en Huch de Cantagril, procuradors del senyor rey, que el

Collioure; de sorte que la population de Banyuls, qui s'y livre aujourd'hui avec tant de succès, y est demeurée complétement étrangère jusqu'aux deux derniers siècles.

[1] Signifie ici épuiser, acheter, c'est-à-dire acheter tout le poisson. Cette expression se trouve dans « l'ordonament e establiment del peix » de 1298, donné par Alart. Sur ce mot, voy. *Revue des langues romanes*, VI, p. 320.

[2] *Sic*, pour *ne*.

[3] *Sic*.

[4] Sur la *place Neuve*, qui porte encore le même nom. Le ruisseau dont il est ici question est le ruisseau Comtal, qui amenait l'eau au moulin du roi, situé à côté de la Poissonnerie. Ces eaux descendaient ensuite, comme aujourd'hui d'ailleurs, par la rue de la *Budellaria*, appelée rue de l'*Ange* actuellement.

be e fidelment fara e servira lo offici de la escrivania e les altres escriptures que rehebra axi com escriva en la vila e termes de Torreles[1], de la primera passada festa de sent Johan de juyn a II. ayns sotz pena si la cometia de L. lbr per les quals obliga sos bens.

G. Emengau de Sent Laurens en Laurens Corbera de Torreles per precs del dit G. Alamayn intraren fermanses al senyor rey per la dita pena ab el e senes el, e obligaren cascun lurs bens e renunciaren a tot dret ad els aiudan.

(*Ibidem*, fo 31 vo.)

XXXIV

NOMINATION DE GARDES DU RUISSEAU ROYAL DE THUIR

Dimartz VIII. *de juliol* M.CCC.XV. — En P. Mauran, fil den Mauran de Rodes, promes e jura en poder dels senyors En P. de Bardoyl en Huch de Cantagril, procuradors del molt alt senyor rey de Malorches, que el be e fiselment gardara daquest present die a I. ayn lo rech de Toyr, e aquel per son poder tenra condret de la presa de laygua tro al forn de la caus que fo feyt prop Vinya Bremona, en aytal manera que tot so que y fassa adobar e el ho pot complir de sa persona, que ho deu fer sens altra manobra. Empero, si tal trench o enbarch[2] hi endevenia que per si en leixs[3] adobar no ho pogues, pot y metre manobra axi quant mester hi fara, e aquela deu pagar lo senyor Rey, e deu aver per cascun die, axi fasener com per festa, VIen dr.

Empero, pot fer les fasenes en so del seu ab que[4] cascun die sia a cerch[5] tot lo rech mati e vespre.

De lesquals paguam al dit P. Mauran comptans a XXII. de setembre — II. lbr.

[1] Toreilles, commune du canton de Rivesaltes.

[2] *Enbarch*, « empêchement, embarras. »

[3] *Si enleixs*, « que par *lui tout seul* il ne pût l'arranger. »

[4] *Ab que*, « pourvu que. »

[5] *Cerch*, lisez *cech* ou *sech*.

E nos donem al dit P. Mauran per XXIIII. dies de juliol e per ahost, setembre e per utubri per II. dies del mes de nohembre en que ha .CXVI. jorns tro al die que foren livatz los exaugadors e no correch lo rech, a VI^en dr per die — II. lbr XVIII. s.

Et aixi resten que li avem a tornar XVIII. s, les quals paguem al dit P. Mauran a XVIII. de juyn M.CCC.XVI. P. Triles de Muntela[1], habitant de Bula, jura e promes de garder e tener condret lo rech de Toyr del dit forn de caus tro al torrent de Castelnou, sotz aquela forma desus escrita an P. Mauran en tot e per tot, e pren aixi meteix VI^en dr per die. Empero comensa cap de ayn a XII. de juliol M.CCC.XV. De les quals paguam al dit P. Triles que li donem comdantz a Perpenya digous IIII. dies del mes de setembre. — II lbr. E nos deuem al dit P. Triles per XVIIII. dies de juliol e per lo mes de ahost, setembre, utubri e per .II. dies de nohembre en que ha C.XII. jorns entro al die que foren livatz los exaugadors el rech no correch a VI^en dñr per die II. lbr. XVI. s.

Et aixi resta que li ha hom a tornar daquest comde XVI. s.

Los quals paguam al dit P. Triles que li donem a VIII. de dehembre M.CCCXV[2].

(Arch. des Pyr.-Or., B, 94, *Proc. real,* reg. XVII, f° 32 r°.)

XXXV

DÉSIGNATION DES « CARRERES » OU CHEMINS PUBLICS DU TERRITOIRE DE SALSES

Kls marci anno dñi M.CCC.XV° *Dominus Petrus de Bardollio et Huguetus de Cantagrillo procuratores dñi Regis Mayoric. exis-*

[1] Le scribe avait mis d'abord *d'Orbanya,* qui a été barré. *Muntela,* que nous avons déjà rencontré, était un hameau de la vallée de Nohèdes ; il n'en reste plus rien aujourd'hui.

[2] Il n'est pas possible de fixer par des pièces authentiques la date du premier établissement du ruisseau de Thuir. Primitivement établi, sans doute, pour le seul territoire de Thuir et l'entretien des usines de cette petite ville, il fut continué vers Perpignan avant la fin du XIIe siècle ; car, dès l'année

tentes in villa de Salssis, ad instanciam et requisicionem Petri Tores[1] *et Johannis Geraldi consulum, mandavit Berengario Rigaldi baiulo dicti loci et Fferrario de Gadu judici dicti loci, quod infrascripta facerent scribi in libro curte de Salssis et dicti baiulus et judex mandaverunt Berengario Jaufredi scriptori publico de Salssis scribi in dicto libro ea que secuntur, videlicet quod carrerie terminorum de Salssis sint inperpetuum ut secuntur. Et dicti procuratores de mandato dicti dñi regis visis omnibus locis dictorum terminorum dixerunt quod carreria que est loco vocato* camp del sola de Vespela[2], desa el Roue deves Salsses pausan terme a la garriga del senyor rey, e laltre terme a la carrera dEn Carbonel, e prenen del laurat de Vespela è ha la carrera VI. canes de Montpesler dample.

Item al cortal den Bñ Porcell de Garrius[3], dessus la Roue a la rota del fabre de Tura[4] en IIII. lochs termenals, e ha la carrera VI. canes de Montpesler dample.

Item I. terme pausat entre I. camp de Vespela, e del dit fabre de Tura que ha VI. canes de Montp. dample.

Item I. terme pausat dessus la carrera de Grayleres, a VI. canes de Montpesler dample.

Item I. terme pausat entre la rota[5] del dit P. Tura e del dit Vidal, e ha la carrera VI. canes, etc.

1172, nous trouvons à Perpignan des moulins qui ne pouvaient être alimentés que par une déviation importante de ce canal. *La presa de l'aygua*, ou origine du ruisseau de Thuir, était située au-dessus de Vinça. *Vinya Bremona*, dont il est question ci-dessus, devait se trouver dans le territoire de Boule Ternère (Bula), actuellement dans le canton de Vinça. Le torrent de Castellnou (petite commune du canton de Thuir) passait sous le canal pour aller rejoindre la Tet.

[1] Peut-être faudrait-il lire *Cors*.

[2] La grange de Vespella (entre Salses et Opoul) fut donnée à l'abbaye de Fontfroide en vertu de divers actes (XIIe siècle). Elle fut inféodée aux jésuites en 1669.

[3] Garrius, village situé sur les bords de l'étang de Salses et à 2 kilom. sud-ouest de la petite ville de ce nom. Aujourd'hui, hameau désigné sous le nom de *Garrieux*, dans les cartes.

[4] Tura, village situé sur la rive gauche de l'Agli, en face de Rivesaltes ; aujourd'hui complétement disparu.

[5] *Rota* ; les documents rédigés en latin écrivent *rupta* et *ruta*. Il y a près de la mer, et non loin de Cornella-de-Vercol, un endroit appelé *las Routas*, ainsi désigné en 1315 : *loco vocato a les Rotes*. Je lis dans un document de

Item altre terme entrel dit P. Tura e En P. Fferrer de Ribesaltes.

Item altre terme entre Bñ Duran de Salsses el dit P. Fferrer de Ribesaltes entre En R. Rog de Tura e va tota serra e ve a la coma de Grayleres, e de la dita coma al Rouanell et aqui son pausatz II. termes a la rota den Brg Moner de Tura e va la carrera tro al Rouanel e ha VI. canes de Montpesler dample.

Item altre terme al camp de Vespela que va al Rouanell e ha VI. canes de Montp. dample la carrera e ve tro a la rota den Cavalera e aqui es pausat I. terme que ve al Rouanelle daqui es pausat altre terme al camp de Vespela el Rouanell, e va ferir a la rota den P. Joher de Tura e aqui son pausatz II. termes.

Item altre terme pausat a la rota dEn Matfre e ha VI. can. de Montp. dample la carrera entro sus al Roanel, e d'aqui son pausatz II. termes a la rota den R. Cabaner de Tura.

Item I. terme pausat al camp den Johan Lansol entro al Roanell e ha VI. canes de Montpesler dample [1].

Item IIII. termes pausatz a la rota den R. Cabaner e ha VI. canes entro al Rou[anell] e que daqui en aval dels ditz IIII. termes pausatz a la dita rota del dit R. Cabaner nuyl altre hom no haga a rompre entro al Roue.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, f° 15 v°).

XXXVI

AUTORISATION ACCORDÉE A ARNALD TRAUER DE PRENDRE DE L'EAU AU RUISSEAU DE CLAYRA POUR SES MOULINS DE SAINT-HIPPOLYTE.

Aquesta es la ordonacio feyta e contenguda en la carta quel senyor Rey fe a micer Arn. Trauer sobre la recep:io de

1378: « Quey puscha tenir bestiar de dos apers per laurar e per *rompre* les dites terres e *rotes.* »

[1] La canne de Montpellier se trouve usitée en Roussillon, comme mesure de longueur, dès la fin du XIIIe siècle. Elle s'y était probablement introduite à l'époque où les deux seigneuries passèrent dans la main du même prince.

la aygua del rech dels molis de Clayra que decorr als molis de sent Ypolit[1].

Primerament dona e autorga lo dit senyor rey al dit micer Arn. Trauer e als seus en pertotz temps que tota aquela aygua la qual el[2] dit S. Rey fara menar e decorrera als molis seus de Clayra, de continent apres los dits molis, el dit micer Arn. Trauer reheba e rehebre pusca franchament a son plaser franchament, et menar aquela aygua e fer menar, per eyl ho per los seus als molis de sent Ypolit per eyl fazedors e als termes del dit loch de sent Ypolit e en altre loch ques vuyla eyl els seus et a regar les possessions quals que quals e en tot altre us. En ayxi empero que quan que quan et quantesque veguades la dita aygua, la qual el els seus rehebran sotz los ditz molis de Clayra, sera necessaria en tot ho em[3] partida als molis que En R. Negre ha a Ssent Laurens ho a regar les possessions de sent Laurens, el dit R. Negre els seus tenentz los ditz molis seus de sent Laurens pusquen aqui meseys de jos los ditz molis de Clayra rehebre e penre e fer penre e menar al fluui del Aygli, sobre la resclausa sua, per alqun rech que nos hi farem fer, aqui apres los ditz molis de Clayra entro al dit fluvi, la dita aygua que decorrera dels ditz molis de Clayra, en tot ho en partida ayxi com sera necessaria als ditz seus molis de sent Laurens et a reguar les possessions de Sent Laurens, en ayxi[4] si laygua que decorrera per lo dit fluvi del Aygli, entro sus a la dita resclausa del dit R. Negre no bastava als ditz seus molis e a regar les possessions de sent Laurens, per les quals coses no entenem en alcuna manera mermar ni deteriorar[5].

Daqui avant vol lo senyor Rey quel dit micer Arn. Trauer els seus tenentz los molis de sent Ypolit aga e sia tengut de pagar e contribuir la quarta part de totes les despeses les quals per temps al s. Rey e als seus fer convenra, segons les condicions de sus dites, feytes enfre el dit s. Rey el monestir

[1] Clayra, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Salanque, communes du canton de Rivesaltes.

[2] *El* ne peut pas être ici pour la conjonction *e* et l'article *lo*, comme plus bas (*el dit micer Arn. Trauer*, etc.). *El* est donc, du moins dans le cas présent, article lui-même, quoiqu'on dise Bofarull (*Sistema gramatical*, p. 79).

[3] Pour *en*. — [4] *Sic*.

[5] *Mermar*, « diminuer. » On trouve souvent *mirmar* avec le même sens.

de Frontfreda per refleccio ho reparacio de la resclausa ho reclauses, sobre la qual ho les quals lo dit monestir de Fontfreda rehebra aygua del dit fluvi del Aygli, als lurs molis de Tura, el S. Rey per conseguent els seus als molis de Clayra, e daqui enant el dit micer Arn. Trauer als seus molis de sent Ypolit. Et sotz les condicions e retencions de sus dites totz temps salves el dit S. Rey autrega la dita aygua als molis del dit micer Ar. Trauer e als seus.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, f° 56 r°.)

XXXVII

ORDONNANCE AU SUJET D'UN BARRAGE A ÉTABLIR SUR L'AGLI POUR LES MOULINS DE TURA [1]

Aquesta es la ordonacio feyta et contenguda en 1ª carta devedida per ABC, sobre la payxera el rech dels molis de Tura, la qual fo feyta entre el molt alt senyor En Sanxo per la gracia de deu rey de Malorches, el honorable religios, frare Jacme per la gracia de deu abbat del monestir de Sca Mª de Fontfreda [2] VI. *kls marcii anno dñi* M. CCC. XV. per ma den Jacme Sobira et sots escrita per ma den Laurens Plasenssa sabentras [3] scriva publich del dit señyor Rey.

Primo es contengut [4] en la dita carta, quel senyor Abbat el monestir daquel muden lo[s] ditz lurs molis de Tura en loch plus alt que ara no son, ja designat, e que la payxera sia mudada en lo loch designat, et que sia feyta de comunes despeses del S. Rey e del dit monestir mig per mig, aytan quant ara

[1] Il existe (*Arch. des Pyr-Or.*, B. 13) une copie de cette ordonnance faite au XVe siècle. La copie écrit *ordinacio, fou, feta, pexera, molins, honorables, scrita, aquell, destruida, Aglin, adonchs,* au lieu de *ordonacio, fo, feyta, payxera, honrable, escrita, aquel, destroida, Aygli, adones,* qui sont dans l'original.

[2] Les biens que possédait l'abbaye de Sainte Marie de Front-Froide en Roussillon étaient considérables. M. E. Cauvet en a dressé une liste exacte dans son *Étude historique sur Fontfroide.* Montpellier, Félix Seguin, 1875, liv. V, ch. XVI. — [3] Omis dans la copie — [4] *Convengut* dans la copie.

te el flum del Aygli e daqui avant se estendra e sera necessari Et que de non la dita payxera sia crescuda. Et si la dita payxera era destroida en tot, sia feyta a messions comunes mig per mig, daqui avant. Mes en la reparacio de la dita payxera, ho si era destroyda en part, adones lo dit S. Rey meta en les despeses la terssa part, el dit monestir les romanentz II. partz, en aytant quant es sobre el[s] molis del dit monestir.

Item el rech dels molis sia feyt per lo dit monestir a lurs despeses, entro al casal del molis del dit monestir ; el dit S. Rey fassa lo dit rech sotz los ditz molis de Tura complidament ab ses despeses, en ayxi quels molis de sus ditz del dit monestir nos pusquen engorgar, mes que a messions comunes mig per mig el dit rech sia tengut condret, et sobre el dit casal dels ditz molis et de jos pertot lo terme de Tura solament.

Item que en la part davayl dels ditz molis vulgarment apelada Caquil, sia pausat senyal ad eternal memoria, en ayxi que nuls temps laygua del rech desus dit no pusca pugar oltra el dit senyal, et en ayxi el dit rech sia tengut curat per les dites partz, et aquel senyal totz temps romangua en son estament.

Item quels homes de Tura per tot lo terme del dit castel pusquen penre aygua del dit rech a regatiu, segons quel monestir a adordonat e ordonara, ses [1] contradiccio del dit S. Rey et ses successors, el dit monestir aga regatiu daquels.

Item que sia donat sufficient salt als ditz molis, so es assaber de XII. palms de cana de Monpesler de canal, e que el dit monestir sia tengut de fer el casal del[s] ditz molis a lurs messions, et en lo dit casal pusca fer V. rodes ho mes sis vol a sa volontat.

Item quel monestir pusca fer els [2] molis ho deprop exaugadors, I. ho moltz, la hon se vorla e li playra, e quan et aytantes veus com li playra ho volra.

Item quel dit S. Rey ho els seus no pusquen fer casal de molins en tot lo dit rech, sino prop lo castel seu de Clayra, per III. ho per IIII. balestades, vers lo terme de Tura.

Item si pont era necessari sobre el torrent apelat *torrent del*

[1] Comme *sens* ou *senes*, « sans. » — [2] Lisez *als*.

Roue, en ayso quel dit rech dels ditz molis se fassa, el monestir sia tengut de fer la primera veu. Mes si apres per alqun cas era destroyt ho fraytura va de reparacio 1ª veu ho mes, sia feyt e reparat e sia tengut condret a messions comunes del dit S. Rey e del monestir mig per mig totz temps daqui avant.

Item Si el Prior del Mas de la Garriga[1] volia haver regatiu del dit rech, si pren aygua del rech desus dit sotz los molis del dit monestir, tot lo regatiu sia del S. Rey. Si empero prenia la dita aygua sobre els molis, ayso no pusca fer senes volentat daquels del dit monastir[2], et adoncs lo dit regatiu sia comu del dit S. Rey et del dit monestir. Ayso empero sia feyt ses prejudici dels molis d'En R. Negre e de totz los altres havens alous en los termes del casteyl de Sent Laurens.

Item fo feyta covinenssa entre les dites partz quel dit monastir sia tengut de satisfer als lauradors daqueles terres que son sobrels ditz molins del espasi lo qual sera necessari en lo dit rech e en les ribes daquell, el S. Rey satisfassa axi metex als lauradors de les terres que son dejos los ditz molins, per tot lo terme del dit castell de Tura ; mes del dit espasi no sia tengut alguna causa donar lo dit S. Rey al dit monastir, per raso de dreta senyoria o per altra manera, quant ques esquart al monastir damont dit.

Item si les partz se convenien que la paixera que ga es feyta bastes per lo rech e per los ditz molins fasedors, adoncs la dita paixera, la primera veguada sia reparada e fortifficada e creguda[3] a despeses comunes de casquna part mig per mig ; mes depux en la reparacio daquela lo monastir paus los docs partz el S. Rey la terssa part. Si enpero les partz se convenien que la paixera que ara es no bastes, mes que altra de non ne fos feyta, adoncs les peres de la dita paxeria que ara es sien preses dementre que sen hi poran trobar. E si no bastava, adoncs a comunes despeses de les partz sien portades e ahudes a la dita paxeria de nou fasedora e sien hi meses e pausades.

[1] Le Mas de la Garriga, sur l'Agli, à 1 kilom. et demi à l'est de Rivesaltes, était un prieuré dépendant de Sainte-Marie-de-Villelongue (Carcassès), de l'ordre de Cîteaux.

[2] *Sic.* — [3] *Creguda,* « accrue, augmentée. »

Item la paxera que en lo comensament sera feyta de rama e lenyes e cavalons[1] a comunes despeses mig per mig.

Item quel dit S. Rey pusca fer casal de molins en los termes del dit casteyl seu de Clayra axi cant es dit, en lo loc ga designat, e ad aquels penre ayga del rech dels ditz molins de Tura, dejos aquels molins de Tura.

E cant lo dit senyor abat del monastir de Fontfreda o son couent el monastir no podien mostrar, requetz, alqun titol per lo qual poguessen penre del dit flum del Aygli aygua als ditz seus molins de Tura, sino possessio longua la qual sobre ayso allegaven, lo dit senyor Rey nostre de Malorques per si els seus successors quals que quals conferma e atorgua al dit senyor abat present e resebent e al seu monastir la dita aygua del dit flum del Ayglin[2] als ditz seus molins de Tura empertotz temps, sotz les formes e covenenses damont dites. En testimoni enpero e fe pus plenera de totes les dites causes, axi lo dit senyor nostre Rey com lo dit senyor abat en aquesta present carta manaren pausar lurs sagels.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, fo 55.)

XXXVIII

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS DES VILLES ET LIEUX ROYAUX DU ROUSSILLON POUR LE SALAIRE DES JUGES FORAINS

1316 (?) Ayso es la forma en qual manera deuen pagar los castels del senyor Rey lur part al celari dels jutges forans e del avocat, e monta per tot L .x. lbrs.

1 Cocliure[3] ..... VIII. l. X. s..... XII. l.

[1] *Cavalons,* troncs d'arbre qui jouent le rôle de *soutiens.*

[2] Dès le Xe siècle, ce fleuve porte le nom d'*Aquilinum* dans sa partie inférieure, comme près de sa source (non loin du pic de Bugarach, département de l'Aude) au XIIe, et ce nom se montre dès l'an 1278 sous la forme actuelle de *l'Agli.* On trouve un lieu de *Monte Aglino,* dans le pays de Fenouillet, mentionné en 1211.

[3] Les chiffres de la première colonne ont été barrés, on ne sait à quelle époque, et remplacés par les chiffres correspondants de la seconde colonne.

2	Argilers.....	VI. l. x. s.....	x. l.
3	Mont Esquiu.....	III. l. x. s.....	IIII l.
4	Volo.....	III. l.....	VI. l.
5	Maurelans.....	x. s.	
6	Taltahuyl.....	I. l. x. s.....	III. l.
7	Milars.....	VI. l.....	VI. l.
8	Estagel..... ..	I. l. x. s.	
9	Toyr.....	VIIII. l.....	XII. l.
10	Toluges.....	I. l. v. s.....	I. l.
11	Lauro.....	III. l. x. s.....	... x.s.
12	Sent Esteve.....	VIII. l. x. s.....	III. l.
13	Salses.....	VIII. l. VIII. s. IIII. d.	x. l.
14	Opeu.....	I. l. x. s.....	II. l.
15	Clayra.....	VI. l. x. s.....	x. l.
16	Sen Laurens.....	VI. l.....	x. l.
17	Torreles.....	VI. l. VI. s. VIII. d.	x. l.
18	Tressena[1].....		x. l.

S^a per tot c. lbr.

(Arch. des Pyr.-Or., B. 94, *Procuracio real,* reg. XVII, f° 79 v°.)

[1] 1, Collioure; 2, Argelès; 3, Montesquieu; 4, le Boulou; 5, Maurellas; 6, Tautavel; 7, Millas; 8, Estagel; 9, Thuir; 10, Toulouges; 11, Llauro; 12, Saint-Estève; 13, Salses; 14, Opoul; 15, Clayra ou Claire; 16, Saint-Laurent-de-la-Salanque; 17, Torreilles; 18, Tresserres.

NOTICE SUR ROBERT DE BALSAC

SÉNÉCHAL D'AGENAIS ET DE GASCOGNE

Robert de Balsac fut à la fois un homme de guerre et un écrivain, ce qui aurait dû, semble-t-il, lui assurer une double réputation; il n'en a même pas obtenu une toute simple, tout ordinaire, car on l'a oublié dans tous nos recueils biographiques, et, en dehors d'un petit nombre de spécialistes, personne ne le connaît; aucune notice de quelque étendue ne lui a jamais été consacrée. Aussi réclamerai-je des lecteurs, en faveur des imperfections de mon essai, l'indulgence particulière que l'on doit toujours accorder à celui qui s'avance sur un terrain inexploré :

Avia... peragro loca, nullius ante
Trita solo...[1].

Du reste, je le déclare avec une reconnaissante joie, j'ai été aidé, dans ma lutte contre les difficultés d'un sujet entièrement neuf, par d'excellents confrères : M. J.-B.-E. de Jaurgain, qui m'a transmis diverses notes prises d'une main aussi sûre que complaisante parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale ; M. François Moulenq, le savant secrétaire général de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, auquel je dois la communication d'un important document inédit, dont on trouvera dans l'appendice de considérables extraits ; M. Émile Picot, qui m'a gracieusement permis de tirer parti d'un des plus rares volumes de la magnifique bibliothèque du très-regretté baron James de Rothschild ; M. Paul Desjardins, professeur au collége Stanislas, qui a mis tant d'obligeance et d'exactitude, — ce sont là chez lui des vertus de famille, — à transcrire, d'après l'exemplaire dont je viens de faire mention, le texte du *Chemin de l'Ospital ;* enfin M. Camille Chabaneau, dont la vieille amitié, — notre première rencontre dans la bibliothèque de Marmande date déjà d'une quarantaine d'années, — m'a fourni de précieux secours pour l'annotation philologique du petit traité de morale de Robert de Balsac.

La maison de Balsac est originaire de l'Auvergne ; elle a pris son nom d'une localité située dans le département de la Haute-Loire (arrondissement et canton de Brioude, commune de Saint-Gérond)[2]. Cette

[1] Lucrèce, *de Rerum Natura,* lib. IV, vers 1-2.

[2] Balsac est à 10 kilomètres de Brioude. Il faut naturellement écrire le nom de la famille comme on a toujours écrit le nom de la localité qui a été son berceau. La forme *Balsac* est, du reste, généralement adoptée dans les ma-

maison ne semble pas avoir été très-ancienne, car les auteurs sérieux, ceux qui ne nous rappellent pas, par leurs illusions voulues ou non voulues, que généalogie rime avec mythologie, ne remontent pas plus haut que la seconde moitié du XIVe siècle, où vivait, comme s'expriment les rédacteurs du *Dictionnaire* de Moréri (édition de 1759), « Jean de Balsac, seigneur d'Entragues, lequel aida le roi Charles VII de tous ses biens contre les Anglais [1], et épousa Jeanne de Chabannes, fille de Jacques de Chabannes [2]. »

nuscrits comme dans les imprimés. D'autres familles qui portent le nom de *Balzac* diffèrent de la famille dont nous nous occupons, et se rattachent, l'une à une localité de la Charente (commune de Balzac, canton d'Angoulême, à 10 kilomètres de cette ville), l'autre à une localité de l'Aveyron (Balzac, commune de Clairvaux, canton de Marcillac, arrondissement de Rodez). M. de Barrau (*Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue,* t. III, 1857, p. 692) constate que « les comtes d'Entraygues du Rouergue n'ont rien de commun avec les comtes d'Entraygues qui furent en grande faveur sous le règne d'Henri III.« Ceux-ci, ajoute-t-il, étaient d'Auvergne, et Entraygues, dont ils étaient seigneurs, était une paroisse annexe d'Enazat, dans le diocèse de Clermont, élection de Gannat. » On connaît en France quatre localités qui portent le nom d'Entraigues ou Entraygues, et qui empruntent ce nom au voisinage de quelque cours d'eau: la première dans l'Aveyron, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Espalion, au confluent de la Truyère et du Lot; la seconde dans l'Isère, arrondissement de Grenoble, canton de Valbonnais, près de la Bonne; la troisième dans le Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton d'Ennezat, sur le Bédat; la dernière dans Vaucluse, arrondissement et canton de Carpentras, à 12 kilomètres de cette ville, sur une branche de la Sorgue. Dans la curieuse publication de M. Faugère-Dubourg (*Nos pères sous Louis XIV. Extraits des Mémoires sur la généralité de Bordeaux concernant l'Agenais, etc. Textes rédigés à l'intendance en* 1715; Agen, 1885, grand in-8o, p. 85), l'origine auvergnate du nom d'Entraygues a été méconnue, et l'intendant donne du mot cette fantastique explication: « On l'appelle d'Entragues à cause des baronnies de Clermont et de Dunes, que la rivière de Garonne sépare, qui appartenoient à cette maison: en latin de *inter aquas,* en gascon *Entr'aygos.* »

[1] Je ne pouvais consulter sur ce point un auteur plus compétent que M. le marquis de Beaucourt, au bel ouvrage duquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner si justement sa plus magnifique récompense, le grand prix Gobert. L'historien de Charles VII n'a trouvé dans ses immenses recherches aucun document du temps relatif aux services rendus par Jean de Balsac au roi. Voici le seul renseignement que fournissent les dossiers bleus du Cabinet des titres (no 1253) et qu'il m'a bien amicalement transmis:« Jean de Balsac, fils de Ruffec, fut chevalier, seigneur d'Antragues, Montagu et Marcoussis, vidame de Launoi, conseiller du Roy et grand maistre d'hostel de France. Il feit bastir et fonda le monastère des Celestins de Marcoussis et en hayne des bons et fidelles services par luy rendus au roy et au royaume de

Robert de Balsac fut le second suivant les uns, le troisième suivant les autres, des enfants issus de ce mariage[3]. On ignore le lieu et l'année de sa naissance. Comme on avait prétendu que son père fut sénéchal d'Agenais et Gascogne[4], on a supposé qu'il vit le jour à Agen[5]. Mais, malgré tout le désir que j'aurais d'ajouter un nom de plus à la liste des célébrités agenaises, de longueur assez respectable déjà, la vérité devant être mise au-dessus de tout et devant l'emporter même sur le patriotisme[6], je suis obligé de déclarer que la

France fut par les rebelles et ennemis de Sa Majesté injustement mis à mort gnominieusement la veille de Saint-Luc, 17 d'octobre 1409, et fut inhumé au monastère. »

[2] M. Jules de Bourrousse de Laffore (*Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx*, Bordeaux, 1884, in-8°, p. 54) a transformé *Jeanne de Chabannes*, mentionnée par tous les généalogistes, en *Agnès d'Entragues*. Cette inadvertance d'un aussi consciencieux travailleur nous rappelle à tous, comme le *pulvis es* du mercredi des Cendres, notre extrême fragilité. Qui donc est sûr de sa mémoire et de son attention? Les bénédictins eux-mêmes, nos maîtres si vénérés, n'ont-ils pas, eux aussi, commis de gros péchés en matière d'érudition? D'après le document du Cabinet des titres, cité dans la note précédente, le père de Jeanne de Chabannes portait, non le prénom de *Jacques*, mais le prénom de *Robert;* il était seigneur de Charlus. La mère de Jeanne était Élips de Bord.

[3] Voici l'énumération des titres du fils aîné, telle que la donne le P. Anselme (t. II, p. 437): « Ruffec de Balsac, seigneur de Glisenove, Bensac, Saint-Amand, Prélat, Paulhac, Rioumartin, Sévérac, Rosières, Cusset, Montmorillon, Saint-Clément, Châtillon-d'Azergues, Bagnols, la Rigaudière, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, capitaine de dix hommes d'armes, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, qualifié conseiller, chambellan du roi dans le don à lui fait par Louis XI, en 1471, des seigneuries de Cassaignes et de Marsillac, confisquées sur Jean V, comte d'Armagnac. » Ruffec de Balsac mourut le 25 octobre 1473 et fut enterré à Saint-Julien-de-Brioude.

[4] Aucun des textes anciens que j'ai pu voir ne confère à Jean de Balsac le titre de sénéchal. Ce sont les généalogistes seulement qui ont prêté ce titre tantôt à Jean et tantôt à son fils aîné.

[5] M. Jules Andrieu a bien voulu me communiquer la feuille du premier volume de la *Bibliographie générale de l'Agenais* (sous presse), où il s'occupe (p. 39-40) de R. de Balsac, né, dit-il, « très-probablement à Agen vers 1440. » Si Robert n'appartient pas à l'Agenais par sa naissance, il lui appartient, en quelque sorte, par son long séjour (plus d'un quart de siècle), et nul ne blâmera le si zélé et si habile chercheur d'avoir introduit dans son ouvrage le nom du sénéchal-moraliste.

[6] M. Gaston Paris (*la Poésie du moyen âge. Leçons et Lectures*. Paris, Hachette, 1886, *la Chanson de Roland*) a dit avec autant de raison que d'éloquence: « La science n'a d'autre objet que la vérité, et la vérité pour elle-même. Celui qui, par un motif patriotique, religieux et même moral, se per-

conjecture ne me paraît pas recevable. Résignons-nous, jusqu'à la découverte de quelque document décisif, à laisser indécises les questions relatives au lieu et à l'époque de la naissance de Robert.

On ne possède pas de détails sur sa jeunesse. La première mention que nous rencontrions de lui est dans un acte par lequel Charles de France, duc de Guyenne, lui fait donation, le 23 février 1463, de la terre de Clermont-Dessus, laquelle forme aujourd'hui la commune de ce nom [1]. Le nouveau possesseur de Clermont-Dessus ne tarda pas à aller guerroyer en Italie. Voici la lettre de recommandation qu'en faveur du protégé de son frère, Louis XI écrivit, le 27 mai 1464, « A nostre très cher et très amé oncle le Duc de Milan :

» Loys, par la grace de Dieu, roy de France. Très cher et très amé oncle, pour ce que entre noz serviteurs, avons en especial recommandacion nostre bien amé serviteur, Robert de Balsac, escuier, et pour ce que ledit de Balsac, comme nous a dit, a grant desir et affection d'aler veoir le monde et de sy employer en fait de guerre soubz aucuns de nos parens et espetiaulx amis ; que sommes informés deuement que ledit Robert est de bonne maison et noble et bien expert au fait de la guerre, et qu'il est homme pour bien servir, et que vouldrions son bien et avancement, nous desirerions bien que ledit Robert vous peust faire aucun bon service. Pourquoy vous prions bien affectueusement que, pour amour et contemplacion de nous, vous le vueilliés prendre et employer en vostre service, et l'avoir pour espe-

met dans les faits qu'il étudie, dans les conclusions qu'il tire, la plus petite dissimulation, l'altération la plus légère, n'est pas digne d'avoir sa place dans le grand laboratoire où la probité est un titre d'admission plus indispensable que l'habileté. »

[1] Département de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen, canton de Puymirol, à 20 kilomètres d'Agen et à 18 kilomètres de Puymirol. Voir *Coutumes de Clermont-Dessus en Agenais*, 1262, publiées par Hippolyte Rebouis (Paris, Larose, 1881, in-8o, p. 6); *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, par M. François Moulenq (Montauban, 1881, in-8o, p. 61). M. Moulenq, dont le recueil, aujourd'hui formé de trois volumes, est si bien fait et a tant d'importance, comme j'ai eu grand plaisir à le constater trois fois de suite dans la *Revue des questions historiques*, cite ainsi, en note, le document sur lequel il s'appuie : « Original aux archives de Madame la comtesse Marie de Raymond. » Cet original devra désormais être consulté, avec grand nombre d'autres manuscrits et plusieurs centaines d'ouvrages historiques et généalogiques de haute valeur, dans le *fonds Raymond*, légué aux archives départementales de Lot-et-Garonne. Voir ma notice sur *Madame la comtesse Marie de Raymond* (Auch, 1886, in-8o), et aussi et surtout la notice publiée sur cette femme d'élite par MM. Ad. Magen et Georges Tholin (Agen, 1886, in-8o).

cialement recommandé, comme vouldriés que eussions ung de voz serviteurs en cas semblable. Et, ce faisant, nous ferez singulier plaisir. Donné à Paris, le XXVIIe jour de may.— LOYS.—De Reilhac[1]. »

Nous ignorons les circonstances et la durée du séjour de Robert en Italie. Nous le retrouvons, en 1468, au service du frère de Louis XI, auquel le roi de France, à la suite de la guerre dite du Bien public, avait cédé le duché de Normandie, qu'il devait bientôt lui reprendre : « En presence de Jehan Chambellan, secretaire de Mgr le duc de Normandie, Robert de Balsac, ecuyer, etant au service dudit seigneur, a confessé avoir receu de mestre Pierre Morin, tresorier general dudit seigneur, 420 livres tournois en 280 reaulx que ledit seigneur a ordonnés tant pour lui que pour 4 hommes d'armes et 18 archers etant sous lui au service dudit seigneur, pour leurs gages de deux mois finis au dernier jour de juillet...[2]. »

J.-F. Boudon de Saint-Amans, dans le tableau fort incomplet des sénéchaux de l'Agenais (*Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne,* t. I, 1836, p. 304) fait commencer le sénéchalat de Balsac d'Entragues à la fin de 1467[3]. Pour moi, c'est seulement dans un document de 1469 que je trouve Robert revêtu du titre de sé-

[1] Original aux archives de Milan, reproduit dans les ***Lettres de Louis XI, roi de France,*** publiées pour la Société de l'Histoire de France par MM. Joseph Vaesen et Etienne Charavay, t. II, 1885, p. 183.

[2] Bibliothèque nationale, pièces originales, vol. 178, n° 6. Dans le même manuscrit, sous le n° 27, on conserve la lettre suivante de R. de Balsac, non datée, mais qui doit appartenir à l'époque où nous place le document précédent : « Monsg^r le thesaurier, je me recommande à vous tant que je peux. Nague[re]s que vous escripts par Florimont du Monteil que m'e[n]voyssez l'argent de mes gages, il ne vous trouva point jusques avant qu'il s'en venoit et par ainsi ne m'en apporta point; mais je vous prie que par le bastard de Bedeur, porteur des presentes, m'envoyez mes gages des moys de juillet et aoust derniers passez desquelz j'ay passé la quittan[ce] es mains de maistre Denys et j'ay esperance d'est[re] d'ycy à VII ou VIII [jours?] dev[er]s Monsg^r et me paierez le reste et je vous bailleray quictan[ce] de toute l'annee. [Je n'ajoute pas?] autre chose, mays je pry nostre Seigneur Monsg^r le thesaurier] qui vous doint ce que desirez. Escript à Clermont-Sobiran le XXVIe d'octobre. Le tout vostre *Robbert de Balsac.* » Clermont-Dessus, dans les coutumes de 1262, s'appelle *Clarmon-Sobeira.* La Chenaye-Desbois (t. II, p. 249) a séparé en deux le dernier mot et adopté l'étrange forme : Clermont *Sous-Biran.*

[3] Le prédécesseur de Robert de Balsac fut ou, pour mieux dire, paraît avoir été Pierre de Raymond, sieur de Folmont, sénéchal d'Agenais et de Quercy (1462-1467). (Saint-Amans, *Tableau* déjà cité; *Généalogie manuscrite de la maison de Raymond,* etc.).

néchal d'Agenais et de Gascogne. J'emprunte aux *Procès-verbaux de la réintégration des terres usurpées sur le domaine du duc de Guyenne*[1] le début du *Pareatis de Monsieur le seneschal d'Agenois :* « Robert de Balzac, sieur du Rieu-Martin[2], conseiller et chambellan de tres hault, tres puissant et excellent prince, Monseigneur, duc de Guyenne, et son senechal d'Agenois et de Gascoigne à tous justiciers et officiers de notre dite senechaucee et leurs lieutenants et autres qu'il appartiendra, salut[3]. »

Le nouveau sénéchal de l'Agenais prit part avec son frère aîné, Ruffec de Balsac, sénéchal de Beaucaire[4], à la facile conquête du comté d'Armagnac, entreprise (mai 1469) par l'ordre de Louis XI et sous le commandement du comte de Dammartin, pendant que Jean V cherchait un refuge en Espagne. Robert obtint, dans les dépouilles du fugitif, les terres de Dunes (commune de Tarn-et-Garonne, arrondissement de Moissac, canton d'Auvilars), de Malauze (canton de Moissac) et de Tournon (Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve). Les documents déjà mentionnés de l'*Appendice* renferment d'abondants renseignements sur les terres octroyées au sénéchal de l'Agenais, reprises, un peu plus tard, à main armée par Jean V, et qui furent l'objet d'un débat porté devant deux commissaires chargés par le roi de procéder à une enquête sur les réclamations du châtelain dépossédé[5].

[1] Ce document, considérable par son étendue comme par sa valeur, a été communiqué aux *Archives historiques du département de la Gironde* (t. V, 1863, p. 339-376), par le docteur Jules de Bourrousse de Laffore.

[2] C'est Rioux-Martin, commune du département de la Charente, arrondissement de Barbezieux, canton de Chalais, à 52 kilomètres d'Angoulême. Je ne vois pas d'autre localité en France dont le nom se rapproche de celui-là.

[3] Dans le recueil des *Chartes* extraites des archives municipales d'Agen, publiées par MM. A. Magen et G. Tholin (Villeneuve-sur-Lot, 1876, in-4o), le sénéchalat de Balsac (*Robertus de Balsaco, dominus de Interaquis et Clarimontis superioris, consiliarius et cambellanus domini nostri regis, ejusque senescallus Agennensis et Vasconie*) apparaît pour la première fois en 1478-79.

[4] Mal à propos appelé *Geoffroy* dans les dossiers bleus déjà cités, n° 12535.

[5] *Écrit que produisent le procureur general du roy et Robert de Balsac, escuyer et seneschal d'Agenois, demendeurs, contre messire Charles d'Armagnac, deffendeur, par devant nobles et puissans seigneurs messires Jean d'Estuer, chevalier, seigneur de Labarde, seneschal de Lion, lieutenant du roy nostre Sire ez Marches de par deça et Monsieur maistre Bernard de Saint-Felix, docteur en chasque droit, conseiller du roy en la court de Parlement de Tholoze et commissaire en cette partie.* L'avocat

Énumérons rapidement diverses pièces relatives aux premières années du sénéchalat de R. de Balsac : Du 27 février 1470 (v. st.), « En présence de Jehan Vachereau, secretaire de Mgr le duc de Guyenne », quittance de 66 livres 13 sols 4 deniers tournois est par lui donnée pour ses gages de chambellan du duc de Guyenne pendant ledit mois de février [1]. Du 6 février 1471 (n. st.), rôle de la compagnie de 20 hommes d'armes et de 40 archers [2] sous la charge de R. de Balsac, écuyer, seigneur de Rieumartin, conseiller et chambellan du duc de Guyenne et son sénéchal d'Agenais [3]. Du 23 septembre 1471, en présence de Denis de Sablon, « secretaire de Mgr le duc de Guyenne », quittance de 60 livres tournois donnée par ce noble homme Robert de Balsac, conseiller et chambellan de Mgr, sénéchal d'Agenais et de Gascogne, capitaine de 20 lances des ordonnances dudit seigneur, pour ses gages et droits de capitaine desdites 20 lances pour le quartier d'avril, mai et juin dernier passés [4]. » Du même jour, en présence du même Denis de Sablon, quittance de 66 livres 13 sous 4 deniers tournois, donnée par le même pour ses gages de chambellan d'avril dernier passé [5]. Du 24 novembre 1471, montre à Agen de 10 hommes d'armes et 20 archers sous la charge du même [6]. Du 19 décembre 1471, montre à Pons en Gascogne (*sic*) de 20 hommes d'armes et 40 archers sous la charge du même [7].

Un acte du 16 juillet 1471, passé devant le notaire Jehan Leroux, nous apprend que le chambellan du duc de Guyenne était à cette date capitaine de l'importante forteresse de Puymirol : « Honorable homme messire Bernard de Gotz, docteur en droictz, procureur du noble et puissant seigneur Robert de Balsac, écuyer, seigneur de Rieumartin, etc., a reçu 50 livres tournois pour les gages de la ca-

qui a rédigé le mémoire en faveur des intérêts de R. de Balsac s'appelait Lauret.

[1] Bibliothèque Nationale. Pièces originales, vol. 178, no 10.

[2] Ces 40 archers me rappellent que certain auteur, parlant du frère aîné de Robert, s'est livré par mégarde à une multiplication singulière et a transformé les 40 archers de Ruffec de Balsac en 4,000 archers. A une poignée d'hommes, c'est substituer une armée.

[3] Bibliothèque Nationale. Collection Clairambault, vol. 235, no 145. — Autre montre, le 18 avril 1471 après Pâques, à Ravenel, de 20 hommes d'armes et 40 archers (même collection, vol. 120).

[4] Pièces originales, vol. 178, no 11. Ravenel est une commune du département de l'Oise, arrondissement de Clermont, à 37 kilomètres de Beauvais.

[5] *Ibid.*, no 12.

[6] Collection Clairambault, vol. 235, no 161.

[7] *Ibid.*, vol. 120. *Pons en Gascogne* n'est autre que Pons en Saintonge (chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes).

pitainerie de Puymirol dont ledit seigneur est capitaine, de l'an fini le jour de la Saint-Jean Baptiste dernier passé[1].

Avant même le décès du duc de Guyenne, dès le 10 mai 1472, Robert s'intitule « conseiller et chambellan *du Roi* et son sénéchal d'Agenais[2]. » Était-ce un acte de courtisanerie empressée? Ou le bruit de la mort du malheureux frère de Louis XI s'était-il répandu trop tôt?

La guerre entre Louis XI et Jean V d'Armagnac ayant recommencé, R. de Balsac fut un des principaux chefs de la nouvelle armée envoyée par le roi de France en Gascogne ; il s'y fit remarquer par sa bouillante ardeur. Mais joua-t-il, dans les dramatiques événements qui suivirent la prise de Lectoure (5 mars)[3], le rôle odieux que divers écrivains lui ont attribué? Est-il responsable, comme on l'a tant dit et redit, des perfidies et des cruautés de cette lamentable journée? Se retrouvant en face de l'adversaire contre lequel il avait plaidé, et se montrant aussi féroce que rapace, a-t-il donné le signal de l'assassinat du comte d'Armagnac, en criant à ses soldats *Tue! tue!* On voudrait croire que Balsac n'a pas commis un crime aussi lâche et aussi infâme que celui de faire égorger un ennemi sans défense. Il s'est trouvé, de nos jours, un historien judicieux et instruit qui n'a pas craint de réhabiliter le prétendu complice du sénéchal d'Agenais, le commandant en chef de l'armée, Jean de Jouffroy, évêque d'Albi, que l'indignation populaire avait surnommé *le diable d'Arras*[4]. Je n'irai pas aussi loin en ce qui regarde Balsac, et je me contenterai d'observer que les récits contemporains sont contradictoires, que les jugements des historiens sont divers, qu'au milieu de la demi-obscurité formée par tant de témoignages et d'appréciations opposés, il serait téméraire de se ranger du côté des accusateurs, et que la jus-

[1] Pièces originales, vol. 178, nº 13

[2] *Ibid.*, vol. 178, nº 15.

[3] Plusieurs historiens indiquent le 6 mars. Les rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont dit (*Chronologie historique des rois de France*): « Cet horrible événement est du 5 mars »; ils ont répété (*Chronologie historique des comtes d'Armagnac*): « Cet horrible événement est du vendredi 5 (et non 6) mars 1473. »

[4] *Le cardinal Jean Jouffroy. Étude historique,* par Ch. Fierville, docteur ès lettres, censeur des études au lycée de Coutances. Paris, Hachette, 1874, in-8º, p. 202-206. On trouvera dans cet ouvrage d'abondantes indications bibliographiques, l'auteur n'ayant oublié aucun des chroniqueurs du XVe siècle et ayant cité bon nombre d'historiens postérieurs, notamment Jean de Serres, Henri de Sponde, Mariana, Mezeray, Dom Bernard de Montfaucon, La Faille, Duclos, Dom Vaissète, le chanoine Monlezun, etc.

tice veut que, dans le doute, on s'abstienne de prononcer une sentence définitive [1].

Robert de Balsac se maria, le 3 octobre 1474, avec Antoinette de Castelnau, qui appartenait à une vieille famille du Quercy et qui était fille d'Antoine, seigneur de Castelnau et de Bretenoux, frère aîné de l'évêque de Cahors, Jean de Castelnau [2]; il en eut cinq enfants, deux fils et trois filles. L'aîné de ses fils, Pierre, seigneur d'Entragues et de Dunes, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de la haute et basse Marche, épousa sa cousine, Anne Malet, dame de Montagu, fille de

[1] Les graves auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'ont pas hésité à absoudre par leur silence R. de Balsac. Voici leur bref et saisissant récit: « Les troupes du roi étant entrées dans la ville, le comte, par ordre et en présence de Montfaucon, l'un de leurs chefs, est poignardé entre les bras de sa femme; les habitants sont massacrés, la ville est livrée aux flammes. » Legrand (*Histoire de Louis XI*, t. II, p. 783, ms. de la Bibliothèque Nationale) attribue aussi le meurtre du comte d'Armagnac à Guillaume de Montfaucon, lieutenant du sénéchal de Beaucaire: « Monfaucon commanda à Pierre Gorgias de faire ce qu'il avait promis, et cet archer donna trois coups de poignard dans l'estomac du comte. »

[2] Antoine de Castelnau s'était marié, en 1436, avec Catherine de Chavigny. Voir l'*Histoire générale de la province de Quercy*, par Guillaume Lacoste (en cours de publication, t. III, p. 420). Le beau-frère de Balsac, Jean de Castelnau, a été accusé d'avoir empoisonné la veuve du comte d'Armagnac, captive dans le château de Castelnau-de-Bretenoux (arrondissement de Figeac). Voir *Essais historiques sur le Rouergue*, par le baron de Gaujal (t. I, p. 96). D'autres ont raconté que Jeanne de Foix périt tragiquement dans le château de Buzet, près de Lectoure. La vérité est que la veuve de Jean V paraît avoir longtemps survécu à son époux, et que, comme l'affirme Olhagaray, l'historien du pays de Foix, elle mourut de mort naturelle à Pau. Voir les observations de Dom Vaissète (*Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 44-50) et de l'abbé Monlezun (*Histoire de la Gascogne*, t. IV, p. 375). Il résulte de tout ceci que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont eu grand tort de dire: « Elle [Jeanne] le [Jean V] suivit au tombeau peu de jours après dans la petite ville de Castelnau de Bretenoux en Querci, où elle avait été transportée. On prétend que sa mort fut l'effet d'un breuvage qu'on lui donna pour la faire avorter. » Il en résulte encore que G. Lacoste a eu grand tort d'attribuer à Jean de Castelnau (p. 435) « la mort barbare de la comtesse d'Armagnac » et d'ajouter que, « comme pour racheter le crime qu'il venait de commettre », ce seigneur « fit bâtir l'église de Castelnau, l'enrichit de vases et d'ornements sacrés et y mit des chapelains. » Ceux qui ne seraient pas trop effrayés par une page où se déploie, au milieu de métaphores échevelées, une sensiblerie mélodramatique, pourront lire, dans l'*Histoire du midi de la France* par Mary Lafon (t. III, p. 249) le récit de l'entrevue du « sombre cardinal Jouffroy » et de l'*infortunée* forcée par lui « à boire un breuvage pour détruire, après l'Armagnac mort, celui qui ne vivait pas encore. »

Louis, seigneur de Graville, amiral de France[1], qui lui donna deux fils: Guillaume, dont les descendants devinrent marquis de Clermont d'Entragues, et Thomas, d'où provint la branche des seigneurs de Montagu[2].

Après son mariage, le sénéchal d'Agenais passa plusieurs années encore dans cette province. S'il la quitta en 1475, — (il était à Vezelay avec ses archers au commencement de juin)[3], — nous le retrouvons en Agenais avant la fin de cette même année, prenant, en

[1] Bernard de la Monnoye rappelle, dans une note de la *Bibliothèque françoise* d'Antoine Duverdier (t. V, 1773, p. 416), que Pierre avait enlevé sa cousine germaine Anne Mallet (c'était la fille de Marie de Balsac, sœur de Robert) et l'épousa malgré le père irrité. Il ajoute : « L'Amiral voulut déshériter sa fille ; mais le prieur des Célestins de Marcoussis obtint la grace de la fille et du gendre, en les présentant à l'Amiral, un Vendredi-Saint, dans l'instant où celui-ci alloit adorer la Croix. C'est cette Anne Mallet qui portoit pour devise *chantepleure,* avec ces mots *Musas natura, lacrymas fortuna,* comme je l'ai remarqué dans ma note sur la Croix du Maine, à l'article d'*Anne de Graville,* t. I, p. 83. » En cette page 83, voir d'intéressants détails sur la traduction en vers que la belle-fille de Robert de Balsac fit du roman de Palémon et Arcite, dont le manuscrit se voyait, du temps de Duverdier, « en la librairie de Monsieur le comte d'Urfé », arrière-petit-fils de la traductrice, et passa depuis, dit la Monnoye, dans la Bibliothèque du Roi.

[2] Un des fils de Guillaume de Balsac, seigneur d'Entragues, de Marcoussis, gouverneur du Havre-de-Grace, Charles, seigneur et baron de Dunes, comte de Graville, chevalier des ordres du roi, mort en 1599, fut célèbre à la cour du roi Henri III, où il était surnommé *le bel Entraguet* (voir sur son duel avec le comte de Caylus, du 27 avril 1578, les *Mémoires-journaux de Pierre de l'Estoile,* édition Jouaust, t. I, p. 243-254). Une petite nièce de Charles, fille de François de Balsac et de Marie Touchet, fut la trop fameuse marquise de Verneuil (Henriette de Balsac). Parmi les autres descendants de Guillaume de Balsac, citons encore Henri de Balsac, marquis de Clermont-d'Entragues, seigneur de Mezières, qui épousa Louise Luillier, dame de Boullencourt, mère de Louise, qui épousa le marquis d'Avaugour, et de Marie, qui épousa le comte de Marchin. La mère et les deux filles, également remarquables par leur bonté et par leur esprit, occupent une place considérable dans les *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française* (t. I, 1880, in-4°, *passim* de la p. 1 à la p. 646): elles furent les protectrices d'Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence, et les amies de Mlle Paulet, qui mourut dans le château de Clermont-Dessus, comme à propos d'un passage des *Historiettes* de Tallemant des Réaux sur la *Lyonne,* je l'ai rappelé en une note de la *Revue de Gascogne* (t. XVII, 1876, p. 427).

[3] Montre et revue des archers étant sous la conduite du sire de Balsac, sénéchal d'Agenois, passée à Vezelay le 5 juin 1475 (Bibliothèque Nationale, fonds français 21,499, f° 260). Communication de M. Stein, archiviste paléographe.

tête d'un mandement relatif au péage de Marmande [1], les titres de seigneur des baronnies d'Entraigues et de Clermont-Sobiran, conseiller et chambellan du roi et son sénéchal d'Agénais et de Gascogne. Nous l'y retrouvons aussi, deux ans plus tard, recevant, au château de Clermont, l'aveu et dénombrement de quelques habitants du mas de Labroa en la personne de noble homme Florimont de Monteilh et d'honorable homme Jean Dauphin, juge de ladite baronnie de Clermont. On accole là au nom de R. de Balsac les épithètes *noble et puissant* et les titres de seigneur des baronnies d'Entragues et de Clermont-Dessus (*Clarimontis superioris,* car le document est en langue latine) et seigneur de Saint-Amant, conseiller et chambellan du roi et son sénéchal d'Agenais et de Tarascon (*sic*) [2]. En 1482, le 22 juin, il donne quittance de 800 livres tournois « qui lui ont été ordonnés pour sa pension et son entretien au service du roi pendant l'année commencée le 1er octobre passé [3]. » Le 14 avril 1483, il signe à Condom, en qualité de sénéchal d'Agenais et Gascogne, des lettres pour faire jouir les habitants de Lectoure des priviléges confirmés par le roi Louis XI [4]. »

Ce fut très-peu de temps après que Balsac repartit pour l'Italie. Veuf d'Antoinette de Castelnau, morte on ne sait en quelle année, il se remaria (22 octobre (1483) avec Lancie Fabri, fille de Laurent Fabri, gonfalonier de la république de Florence, et de Louise Alberti. On ne dit pas s'il y eut des enfants de ce second mariage, qui établit une lointaine parenté entre le sénéchal d'Agenais, de la fin du XVe siècle, et l'illustre conseiller au parlement de Provence, de la première

[1] Bibliothèque Nationale. Pièces originales, vol. 178, no 16. Le jour et le mois manquent.

[2] Pièces originales. Vol. 178, no 17. Je suppose que *Tarascon* est un *lapsus* de copiste, et qu'il faut lire *Vascon,* abréviation de *Vasconie.*

[3] *Ibid.*, n° 19. Notons, d'après l'ouvrage de M. Moulenq (t. II, p. 59), que Bernard de Tayac de Villevaire, transigea, le 17 mars 1482, avec Robert de Balsac, seigneur de Clermont, sur la haute justice du lieu de Golfech (commanderie de l'ordre du Temple, puis de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans le grand prieuré de Toulouse), cette haute justice ayant été reconnue appartenir au commandeur (Archives de la Haute-Garonne). Voir encore dans l'inépuisable recueil de M. Moulenq (t. II, p. 191) de curieux renseignements sur Jeanne de Lavilate, qui, après avoir été fiancée, le 21 octobre 1467, à l'age de six à sept ans, par Jean V, comte d'Armagnac, à Jean II de Pechpeyrou, seigneur de Monbarla, fut prise, en 1473, par les soldats de R. de Balsac, lequel la maria à son cousin Amalric de Lentilhac.

[4] *Archives historiques de la Gascogne,* fascicule IX. *Archives de la ville de Lectoure. Coutumes, Statuts et Records. Documents inédits* publiés par P. Druilhet, 1885, p. 96.

moitié du XVIIe siècle, Claude Nicolas de Fabri, seigneur de Peiresc[1].

Je mentionnerai simplement des lettres d'attache pour le sénéchalat d'Agenais et Gascogne délivrées à R. de Balsac, le 5 juin 1484, à cause de l'avènement de Charles VIII (sacré le 30 mai de la même année)[2]; mais j'analyserai un document du 1er novembre 1486 qui me paraît intéressant pour l'histoire de Clermont-Dessus : procès-verbal fait par le sieur Tort, commissaire député de la Cour, pour faire jouir Robert de Balsac des rentes et revenus du lieu de Clermont dus par les habitants dudit lieu, et faire cesser les désobéissances, forces et violences, que commettaient plusieurs malfaiteurs et gens de guerre étant dans ladite place, et notamment de celles qui avaient été commises sur la personne de messire Arnault d'Oyenart[3], qui avait été commis pour lever le péage dudit Clermont, duquel procès-verbal il résulte que lesdits gens de guerre s'étaient retirés dans le château de Clermont, d'où ils avaient tiré plusieurs coups et blessé trois ou quatre hommes de la compagnie dudit commissaire qui avait mandé lesdits habitants. Se présentèrent seulement Antoine Gast, dit le Magister, Jean Coderc, Jean Peissiero, Pierre Molinier, Jean Oilhac, Pierre de Pena, James Brunel, Manault del Bosc, Antoine Pelacuer, Guirault Garrie, Pierre Sage, Jean Solhade et Pierre Galan,

[1] *Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx,* par Jules de Bourrousse de Laffore. Le savant généalogiste indique ainsi (p. 55) les armes de Robert : *d'azur à trois flanquis ou sautoirs d'argent, posés deux et un; au chef d'or, chargé de trois flanquis du champ, posés en face.* Conférez une note de M. Joseph Gardères dans la *Revue de Gascogne* (t. XXVII, 1886, p. 27). L'excellent historien du collége de Condom croit que la belle tour du XVe siècle qui fait partie de cet établissement, et que j'ai eu le plaisir d'admirer en sa compagnie l'été dernier [j'écris ceci en mai 1886], a été construite par Mondon, écuyer, bâtard de Balsac, lieutenant du sénechal d'Agenais et Gascogne, comme semblent l'indiquer les armes qui s'étalent dans le fronton d'une des principales fenêtres du monument. Ajoutons que, dans un rôle de la compagnie de Robert de Balsac dressé en 1499, figurent le bâtard de Balsac, comme lieutenant de son frère, et un certain Pierre de Balsac, comme homme d'armes.

[2] *Inventaire sommaire des archives communales, rédigé par MM. Bosvieux et G. Tholin,* archivistes. *Ville d'Agen,* 1884, p. 11.

[3] De la maison noble d'Oyhenart d'Etcharry, parent de Pierre d'Oyhenart et de Bernard d'Oyhenart, dit le Basque, qui servaient le premier comme homme d'armes, le second comme archer, dans la compagnie de Robert de Balsac. Voir l'étude très-neuve et très-curieuse de M. J.-B.-C. de Jaurgain, intitulée: *Arnaud d'Oihenart et sa famille* (Paris, Champion, 1885, grand in-8°).

qui, ayant été requis par Me Pierre d'Aubigny, procureur suffisamment fondé dudit de Balsac, de payer lesdites rentes, s'y refusèrent de nouveau. Sur le refus qui en fut fait par ledit Gast comme consul et parlant pour tous, attendu qu'inhibitions leur en avaient été signifiées par le procureur de Mgr d'Armagnac, ledit commissaire les fit conduire aux prisons du roi à Puymirol[1]. »

Après avoir signalé une quittance de 600 livres tournois donnée par R. de Balsac, le 13 janvier 1490 (n. st.), pour ses gages de sénéchal, de Noël 1488 à pareille fête de 1489[2], et une montre à Villeneuve d'Agenois, le 28 août 1492, de 50 lances (48 hommes d'armes et 100 archers) sous la charge du même personnage[3], nous le suivrons dans son troisième voyage en Italie, à l'époque de cette triomphante promenade de Charles VIII à travers toute la Péninsule (5 septembre 1494-22 février 1495). Balsac, par l'influence de son beau-frère Ludovic Fabri, qui aida tant le jeune roi à devenir maître de Pise, obtint le gouvernement de la citadelle de cette ville et de plusieurs autres places voisines. J'ai le regret de déclarer qu'il se montra fort indigne de la confiance qui lui avait été ainsi témoignée. Écoutons le réquisitoire, sévère jusqu'à l'injure, de Philippe de Commynes[4] : « Bien six ou sept jours perdit le Roy son temps à la ville de Pise, et puis mua la garnison, et mit en la citadelle ung appellé Entragues, homme bien mal conditionné, serviteur du duc d'Orléans ; et le luy adressa Monseigneur de Ligny.... Ledict seigneur d'Entragues feit tant qu'il eut encores entre ses mains Petresaincte [Pietra-Santa] et une autre place après, appellée Mortron [Mortano]. Il en eut une aultre appelée Librefacto, près de la villé de Lucques [1495]..... Une aultre honte et dommaige luy advint [à Charles VIII], que ung appellé Entragues, qui tenoit la citadelle de Pise (qui estoit le fort, et qui tenoit ceste cité en subjection), bailla ladicte citadelle aux Pisans qui estoit allés contre le serment du Roy qui deux fois jura aux Florentins de leur rendre ladicte citadelle et aultres places. Pietresaincte vendit encores ledict Entragues aux Luçois[5], et Librefacto

[1] Signé P. Tort, lieutenant et commissaire susdit, et A. Dabelli, notaire royal. Pièces originales, vol. 178, n° 20.

[2] *Ibid.*, n° 21.

[3] Fonds français, vol. 25,782, n° 113.

[4] *Mémoires* publiés pour la Société de l'histoire de France par Mlle Dupont, t. II, p. 441 et pp. 544-546.

[5] D'après Sismondi (*Histoire des républiques italiennes*, t. XII, p. 379), la vente, faite le 26 février 1496, produisit 24,000 florins. Voir dans le même volume (p. 377-378) divers détails sur les scandaleux profits que Balsac retira de la cession aux Pisans de la forteresse, qu'ils s'empressèrent de raser.

aux Venissiens ; le tout à la grant honte du Roy, et de ses subjectz, et dommaige, et consommation de la perte du royaume de Naples. »

On ne peut repousser l'accablant témoignage de Commynes, car ce témoignage est confirmé par les historiens italiens ; et M. de Cherrier, résumant les récits d'Ammirato, de Guichardin, de Paul Jove, a eu le droit de flétrir *la coupable intrigue* qui exerça une influence si désastreuse sur les opérations de l'armée de Naples et, par suite, sur les résultats de toute l'expédition [1].

L'ex-gouverneur de la citadelle de Pise fut disgracié pendant quelque temps [2]; mais le roi, qui « dans un transport extraordinaire d'indignation », s'était écrié : *Si je puis mettre la main sur ce traître, je n'attendrai pas qu'on amène le bourreau et je lui couperai moi-même la tête ;* le roi qui avait ajouté : *Jamais je ne le recevrai en grace, autrement ce serait avouer au monde entier que j'ai autorisé sa perfidie* [3], ce roi allait bientôt mourir (7 avril 1498) ; et, peu de temps après cette mort, l'inamovible sénéchal put constater que le *roi de France se souvenait des amis du duc d'Orléans,* car il reçut de Louis XII, le 4 juin 1499, la confirmation d'une pension de deux mille livres tournois à prendre sur le salin d'Agen [4]. Le document qui nous révèle ainsi la bienveillance du nouveau roi pour son ancien *collaborateur* nous est parvenu dans un tel état de détérioration, que la lecture en est à peu près impossible. Tout au plus peut-on, à travers les déchirures du parchemin, reconnaître que Louis XII a voulu favorablement traiter Robert de Balsac, chevalier, seigneur d'Entragues et de Saint-Aymant, son senechal d'Agenoys, « en consideration des grands, vertueux et recommandables services qu'il a faits à notre dit feu seigneur et cousin [5]. » On parvient à dé-

J'avais prié M. A. d'Ancona, le très-célèbre professeur de l'Université de Pise, de me dire s'il existe dans les archives de cette ville quelque document relatif aux agissements de notre compatriote : l'éminent érudit a bien voulu m'apprendre que l'on ne conserve à Pise aucun manuscrit de cette époque.

[1] *Histoire de Charles VIII;* Paris, Didier, 1860, t. II, p. 332.

[2] Pour la première fois après son retour d'Italie, on le voit employé en septembre 1497 : il fut chargé d'une mission en Soule, mission qui nous a été révélée par M. de Jaurgain (*Revue de Béarn et Navarre,* livraison de janvier-mars 1885, p. 78).

[3] M. de Cherrier rappelle ces paroles, dites par Charles VIII à Lyon aux ambassadeurs florentins, le 7 février 1496, d'après le recueil des *Négociations diplomatiques* (p. 649). Le roi dit encore aux ambassadeurs, sur Balsac, ce mot qu'il faut rapprocher de l'assertion de Commynes : « Cet homme est au duc d'Orléans, et non à moi. »

[4] Pièces originales, vol. 178, no 27.

[5] La formule officielle semble prendre ici une ironie vengeresse, et quoi de plus écrasant que l'éloge donné par le scribe aux *vertueux services* d'un traître ?

chiffrer encore les mots que voici, qui semblent attester que Balsac s'était distingué dans la guerre de Bretagne (1487-1488): « Le roy Charles que Dieu absolve lui avoit donné...en faveur et recongnoissance de ses grands et recommandables services....de Bretaigne où il servit vertueusement de corps et de biens et où il receu.....[sans doute : des blessures]....»

Pendant les dernières années de sa vie, R. de Balsac s'éloigne souvent de l'Agenais. En février et mai 1499, il est en Champagne, à Vitry-en-Perthois [1]; au mois d'août 1499, il est en Artois, à Térouanne [2]. Après avoir, semble-t-il, touché barre seulement à Agen en août 1500 [3], il revient à Térouanne (février 1501) [4]. Le 30 juin de cette même année, il figure pour la dernière fois, comme sénéchal d'Agenais et de Gascogne, dans une quittance de 600 livres tournois pour ses gages d'une année commencée à la Saint Jean-Baptiste 1500 et finie à pareil jour de l'an 1501, quittance dans laquelle il prend les titres accumulés de seigneur d'Entragues, de Saint-Amans, de Juys [5], de Dunes [6] et de Clermont [7]. Le 8 mars de l'année suivante,

[1] Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 21,505, nº 625.

[2] Collection Clairambault, vol. 120.

[3] *Catalogue d'une importante collection de curiosités autographiques*, vendue le 27 mai 1885 (Paris, maison Gabriel Charavay, in-8º, p. 4, article 6): R. de Balsac, en une pièce sur vélin, signée le 25 août 1500, à Agen, mande au receveur d'Agenois de compter 9 livres tournois à Thomas de Landa, avocat du roi, ainsi qu'à Bernard de Lams, pour neuf jours de voyage; ils se sont rendus à Marmande pour y interroger, par-devant le juge Maurre, les témoins produits par le seigneur de Lauzun, dans un procès contre le sénéchal.

[4] Bibliothèque Nationale, fonds français, vol. 25,783, no 28.

[5] Je ne connais en France qu'une seule localité de ce nom: Juis, dans la commune de Savigneux, département de l'Ain, arrondissement de Trevoux. Le château de Juis est-il le château qu'a possédé R. de Balsac?

[6] Voir d'instructives pages sur Dunes dans le t. III des *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne* (p. 371-377). M. Moulenq rappelle (p. 374) qu'à l'époque où Louis XI fit donation de cette terre à R. de Balsac, ce dernier acquit de Raymond-Bernard IV de Durfort, seigneur de Boissières, la partie de ladite seigneurie provenant de Régine de Goth, femme de Bernard de Durfort, sire de Flamarens, et que l'entière baronnie de Dunes appartint ainsi à la maison de Balsac. Puisque nous sommes ramenés en cette note à la confiscation des biens de la maison d'Armagnac en 1471, ajoutons que R. de Balsac obtint, en outre, la quatrième partie de la seigneurie d'Astafort (arrondissement d'Agen). Voy. *Astafort en Agenais. Notice historique et Coutumes publiées par Charles Baradat de Lacaze* (Paris et Agen, 1886, gr. in-8º, p. 40).

[7] Pièces originales, vol. 179, no 325. R. de Balsac n'était plus sénéchal le

il donne quittance de 120 livres tournois pour son état de capitaine de 40 lances des ordonnances du roi (quartier d'octobre, novembre et décembre 1501), et son nom apparaît pour la dernière fois le 5 juillet 1503, au bas d'une autre quittance, pour le même état de capitaine, pendant le quartier d'avril, mai et juin. Déjà le 3 mai, il avait fait son testament. On ne connaît pas l'époque précise de sa mort ; mais probablement l'année ne s'écoula pas sans qu'on l'eût inhumé dans cette église collégiale de Saint-Amand, dont il avait été le fondateur, dès l'année 1484, y ayant établi six chanoines, six prébendiers et plusieurs chapelains[1].

Nous n'avons que peu de mots à dire de l'écrivain. Robert a laissé deux opuscules seulement, un petit traité d'art militaire (*la Nef des batailles, où est démontré l'ordre et train qu'un prince ou chef de guerre doit tenir, qui veut conquester un pays, ou passer et traverser les pays des ennemis*) et un petit traité de morale (*le Chemin pour aller a l'Ospital*)[2]. J'emprunte à l'excellent *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild* (Paris, Morgand, 1884, grand in-8°, p. 75, art. 137) cette intéressante notice sur la satire morale de Balsac : « L'auteur y fait

22 janvier 1503. Son successeur était alors Antoine de Lestranges, que l'on retrouve encore sénéchal d'Agenais quatre ans plus tard. Le sénéchalat d'A. de Lestranges est resté ignoré de tous les annalistes de l'Agenais. C'est une des particularités nouvelles que nous devons en si grand nombre à la remarquable publication de M. Léopold Delisle : *les Collections de Bastard d'Estang. Catalogue*, etc. (Paris, 1885, in-8°, p. 108, n° 978 ; p. 109, n° 983).

[1] Selon B. de la Monnoye (note déjà citée de la *Bibliothèque françoise* d'Ant. Duverdier), R. de Balsac « mourut vers l'an 1503. » Ce commentateur ajoute qu'« il fut aimé de Louis XII. »

[2] Ces titres sont donnés par Ant. Duverdier, d'après l'édition de Paris par Philippe le Noir, 1525, in-4°. Voir dans le *Manuel du Libraire* (t. I, col. 1769-1770, article *Champier*) des titres beaucoup plus développés, d'après l'édition de Lyon (1502, in-4°). Symphorien Champier a mis, en tête d'un recueil de pièces en prose et en vers de sa composition, *la Nef des princes et des Batailles de noblesse, etc., de noble et puissant seigneur Robert de Balsat, conseiller et chambrelan du roy nostre Sire*, et, à la fin de ce même recueil, *le Chemin de l'hospital et comme il se peut eviter*. Je viens de nommer Ant. Duverdier ; je ne puis m'empêcher de constater que sa notice de deux lignes sur *Balsac* (lui aussi donne la forme adoptée dans toutes les signatures de Robert) semble bien ne viser qu'un pur Auvergnat : « seigneur d'Antraigues et de S. Amand, ès montaignes d'Auvergne », dit-il en commençant. N'est-ce pas l'indication, peu précise si l'on veut, mais non méprisable, du lieu d'origine, du *nid ?* Et quand Duverdier ajoute : « sénéchal au pays d'Agenez et de Gascogne », n'entend-il pas par là qu'il fut dans le Sud-Ouest un simple *oiseau de passage?*

une longue énumération des gens qui, placés dans toutes les conditions de la vie sociale, arrivent à la ruine par leurs prodigalités et leurs folies. Cette pièce paraît avoir eu une grande vogue vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe siècle. Pierre Gringore s'en est sans doute inspiré dans les *Abus du monde ;* le *Catholicon des maladvisez,* de Laurens des Moulins, n'en est qu'une amplification poétique; enfin d'Adonville, dans ses *Regrets et Peines des maladvisez* et dans ses *Moyens d'éviter merencolie* (Montaiglon et Rothschild, *Recueil de poésies françaises,* II, 42-76 ; XII, 327-330), s'est borné à la mettre en rimes. Non-seulement il a suivi pas à pas son modèle, mais il en a reproduit textuellement certains passages, comme il l'a fait dans l'*Honneur des nobles,* copie en vers du *Blason des couleurs,* de Sicile (*Recueil de poésies françaises,* XIII, 68-428). . . . . le *Chemin de l'Ospital* a été réimprimé par M. Allut dans son *Étude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier* (Lyon, 1859, in-8°, 119-126). Notre édition, qui donne un texte différent de celui qu'a reproduit M. Allut, a dû être exécutée vers 1525.»

C'est cette différence de texte qui m'a décidé à donner une nouvelle édition des sentences de l'ancien sénéchal de ma province natale. Les philologues qui ne connaissent pas la très-rare publication de M. Allut seront bien aises de se procurer facilement les pages où Robert de Balsac, devenu vieux et se faisant ermite, a réuni tant de sages propos ; et ceux qui ont le bonheur de posséder le somptueux volume de 1859 ne seront pas fâchés de comparer le texte adopté par l'éditeur lyonnais, avec le texte à peu près inconnu que j'offre aux amis de la vieille langue, et d'où, si je ne m'abuse, s'exhale vague, mais encore reconnaissable, une agréable senteur gasconne, Robert de Balsac n'ayant pu passer tant d'années auprès de la Garonne sans s'être imprégné de cet air qui (je ne veux pas sortir des limites de la sénéchaussée) a été si favorable à tant d'écrivains, parmi lesquels je me contenterai de saluer un prosateur comme Bernard Palissy et un poëte comme Jasmin.

Ph. Tamizey de Larroque.

P.-S. — M. Antoine Vernière, le savant éditeur du *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur* (Clermont-Ferrand, 1886, grand in-8°), a l'amabilité de me communiquer un extrait du *Dictionnaire statistique et historique du département du Cantal,* Aurillac, 1852-1855, t. III, pp. 109-110), extrait qui fournit un intéressant supplément aux renseignements déjà donnés sur Robert de Balsac et qui nous donne, notamment, la date précise de sa mort:

« A peu de distance de ce bourg [St-Chamand, anciennement St-Amand], on voyait autrefois, sur le mont Constans et sur le terrain de Long-Puech, une église de style ogival, remarquablement belle à en juger par les rares débris qui en restent. Robert de Balsac, seigneur de St-Chamand, dont la vie avait été pleine d'agitations et de troubles, l'avait édifiée en 1483, pour se rédimer, sans doute, des fautes qu'il avait commises, et l'avait érigée en église collégiale, à laquelle il avait attaché un chapitre composé de six chanoines et d'un doyen, à la nomination du seigneur du lieu. La bulle autorisant cette fondation est de Sixte IV... Robert de Balsac avait assigné des rentes considérables à l'entretien de cette église et de son chapitre... Lorsqu'on démolit cette église, on trouva, en fouillant près du chœur, son tombeau, qui portait sur une plaque de cuivre l'inscription suivante :

« Cy devant gyt noble et puissant seigneur Robert de Balsac, chevalier, conseiller chambellan du roy nostre sire, et son sénéchal d'Agenois et de Gascogne, et capitaine des gendarmes de l'ordonnance et fondateur de l'église de ceans, qui trépassa le IXe jour du mois de may de mil cinq cent trois.

» Priez Dieu pour son âme.

» Cy devant gyt noble damoiselle de Castelnau de Bretenoux, femme et épouse dudit Robert de Balsac, sénéchal d'Agenois, laquelle trépassa le IXe jour de septembre, l'an mil quatre cent quatre-vingt-quatorze. »

D'après le *Guide historique, archéologique, statistique et pittoresque des voyageurs dans le département du Cantal*, par Henri Durif (p. 390), ce fut M. Cabanes, maire de St-Chamant, qui, pratiquant des fouilles dans son jardin (ancien emplacement de l'oratoire construit près du chapitre et sous le pavé duquel R. de Balsac avait été inhumé), découvrit en 1839 une plaque en cuivre d'une forme carrée, portant en lettres gothiques l'inscription que l'on vient de lire, laquelle plaque est déposée au presbytère. La date de cette découverte explique comment P.-G. Aigueperse, auteur de la *Biographie ou Dictionnaire historique des personnages d'Auvergne illustres*, etc. (Clermont-Ferrand, 1834, t. I, p. 65), a pu dire : « On ignore l'époque de sa mort. »Voici les premières lignes de l'article d'Aigueperse, dont je dois aussi la connaissance à mon obligeant confrère, M. A. Vernière : « Robert de Balsac, fils de Jean de Balsac et d'Agnès de Chabannes, seigneur d'Entragues et de Saint-Amand, frère de Roffec de Balsac, sénéchal de Nimes et de Beaucaire, fut sénéchal de Gascogne et d'Agenois, après son frère, capitaine des châteaux de Tournon, Port de Penne et de Châteleulhier, au diocèse d'Agen. »

LE CHEMIN DE L'OSPITAL
ET CEULX QUI EN SONT POSSESSEURS

[F° 1 *b*] Le chemin de l'ospital et ceulx qui en sont possesseurs.

Et premierement

Ceulx qui ont petit et despendent beaucoup.

Gens qui jouent voulentiers et perdent souvent.

Gens qui n'ont pas grans prisées[1], ne rentes et portent draps de soye et chiers habillemens.

Vieulx gensdarmes qui ont gaudy en leur jeunesse.

Gens qui despendent leurs biens sans ordre ne mesure.

Marchans qui achaptent cher et vendent à bon marché et credit.

Gens qui se veulent vengier d'aulcun mal ou desplaisir que on leur a fait, car tel se veut venger qui souventeffois se deservist.

[F° 2 *a*] Gens qui par sottie et paresse laissent perdre ce qu'ilz ont gaigné de leurs maistres, pour faulte de le serrer et demander.

Gens qui se gouvernent par le conseil des folz et meschans et leur donnent charge de leurs besongnes.

Gens qui portent plus grant estat que leus (*sic*) biens ne vallent.

Gens qui n'ont travaillé en jeunesse vont en l'hospital en vieillesse.

Gens qui servent leur maistre à leurs despens.

Marchans et aultres gens qui ont perdu leur credit.

Gens subtilz et legiers qui font la chose devant que y penser.

Gens paresseux lasches et negligens.

Gens qui nont[2] au jour la journée et ne pensent au temps advenir.

[1] C'est-à-dire « de grands biens. » Littré n'a pas d'exemple aussi ancien de ce substantif. — [2] *Sic;* corr. *vont?*

Gens yvrongnes et gourmans.

Gens quelque grans biens et chevance qu'ils[1] despendent [F° 2 *b*] follement et sans raison.

Gens pillars[2] et putaniers qui de paillardise font mestier.

Ceulx qui se couchent tost et lievent tard.

Ceulx qui prestent voulentiers à ceulx qui n'ont dequoy rendre.

Gens plaideurs, harseleurs et nourrisseurs de proces.

Ceulx qui sont opiniastres et incorrigibles.

Gens qui ne trouvent riens cher à creance et payent mal.

Ceulx qui ne sçavent exercer l'office en quoy ilz sont commis.

Gens qui mengent leur blé en herbe[3].

Ceulx de qui serviteurs jouent jusques à la minuyt.

Gens qui entreprennent plus grant chose qu'ilz ne peuvent.

Gens prodigues et grans despendeurs sans mesure.

[F° 3 *a*] Gens coustumiers de faire œuvre de fait[4] ou folies.

Ceulx qui sont desobeissans à leur prince ou justice[5].

Ceulx qui par paresse et faulte de couraige laissent perdre leurs biens.

Ceulx qui chargent trop grant estat à leurs femmes.

Ceulx qui mainent souvent leurs femmes en voyages.

Ceulx qui font souvent grans banquetz et grandes assemblées.

Ceulx qui donnent leurs biens trop excessivement.

Ceulx qui se prisent plus qu'ilz ne valent et à qui semble que les biens leur sont deuz de rente.

Ceulx qui ne vivent en provision[6], mais au jour la journée.

Ceulx qui se despouillent avant que aller coucher[7], si n'est

[1] Suppl. *aient, qui le?* — [2] *Sic*, pour *paillars*.

[3] Le Roux de Lincy (*le Livre des proverbes françois*, seconde édition. Paris, 1859, t. I, p. 59) ne cite sous cette locution qu'un écrivain postérieur, Rabelais (liv. III, chap. II).

[4] *Sic;* corr. *fat*.

[5] Pour la signification concrète qu'a *justice* en ce passage, analogue à celle qu'avait prise *potestas*, cf. Littré, qui en cite deux exemples du XIIe siècle.

[6] Prévoyance. Cf. Littré, à l'historique.

[7] C'est-à-dire qui cèdent de leur vivant ce qu'ils possèdent. On connaît l'historiette de l'homme qui, ayant eu l'imprudence de donner trop tôt ses

à gens qui[1] y soyent bien tenus par raison et soient bien seurs d'eulx.

[F 3° *b*] Ceulx qui ne vivent que de piller et desrober, et de choses de mauvais acquest, qui requiert mauvaise fin[2].

Ceulx qui despendent beaucoup et gaignent peu.

Ceulx qui font mal penser leurs chevaux et leurs bestes.

Ceulx qui laissent pourrir leurs tapisseries es murailles et leurs linges en l'arche.

Ceulx qui sont pleges et cautions pour aultruy.

Compaignons et povres gentilz hommes achaptans et mengeans choses friandes et cheres.

Ceulx qui laissent les prez et les jardins ouvrez sans clorre, et sans garder, quant les fruitz y sont.

Ceux qui laissent plouvoir sur leurs greniers en leurs maisons et sur les courtines par faulte de les couvrir.

Ceulx qui chantent tousjours *gaudeamus* et n'ont point de *requiem*.

Ceulx qui changent ung bon cheval à ung mauvais.

[F° 4 *a*] Ceulx qui vendent et engaigent leur chevance sans grant cause.

Les taverniers qui tiennent bordeau et gens de maulvaise vie.

Ceux qui font menger en leur mesnage le pain chault et frians (*sic*) et qui bruslent le bois verd[3].

Ceulx qui laissent leur granche descouverte quant les biens[4] sont dedans.

Ceulx qui ont eu de grans biens, et les ont perdus.

Ceulx qui laissent menger les prez et les bledz pour paresse d'aller geter le bestail de dedans ou le faire garder.

Ceux qui se laissent brider ou subjuger a leurs prochains.

biens, eut tant à le regretter, qu'il laissa par testament un coffre plein de pierres destinées à lapider le premier qui imiterait son exemple.

[1] *Sic;* corr. *que?* — [2] Bien mal acquis ne profite jamais

[3] Jóuno fenno, po tendre e bouei vert,
Meten la meijou óu desert.
(Proverbe périgourdin.)

[4] La récolte, les fruits de la terre. Littré n'indique pas cette acception spéciale, bien qu'il en cite un exemple, tiré de Vaugelas. En Limousin, on dit dans ce sens, *be de Di* (bien de Dieu).

Ceux qui coupent leurs chausses au genoil et descouppent leurs pourpointz et habillemens.

Ceulx qui vont tard faire leur journee et leur besongne.

Ceulx qui ne pensent depuis qu'ilz lievent[1] au[2] lict sinon à quoy ilz pourront passer temps tout le jour et faire leur laisance[3].

[F° 4 *b*] Ceulx qui laissent leurs caves, garniers[4] et charniers ouvers.

Ceulx qui vendent leur chevance pour estre marchans.

Ceulx qui font leur dommaige pour faire plaisir a autruy.

Ceulx qui par faulte de reparation qu'ilz feroient bien laissent cheoir une maison.

Gens qui laissent perdre leur bon droict et proces par faulte de poursuivre.

Ceux qui n'ont nullement paour ne crainte de justice.

Ceux qui laissent perdre cent escutz pour paour d'en despendre dix.

Ceulx qui aiment mieulx faire ouir par aultruy les comptes de la despence de leur maison que l'ouir eulx mesmes.

Ceulx qui baillent leurs biens à garder a autruy sans compte.

Ceulx qui ayment mieulx leur ayse et plaisir que leur prouffit et honneur.

Les gens qui font de trop de mestiers.

[F° 5 *a*] Ceulx qui veullent user de leur voulenté plus que de raison.

Ceux qui dient qu'ilz sont sages sont folz.

Ceulx qui refusent et fuient avoir une bonne charge, et commission pour espargner leur paine.

Ceulx qui prestent leurs bons chevaulx et habillemens a ceulx qui sont ingratz et de maulvaise conscience.

Ceulx qui sont si grans babilleurs, menteurs et flateurs en la fin ne sont gueres prisez et si font mal leurs besongnes.

[1] *Lever,* comme *laver,* et beaucoup d'autres verbes, pouvait s'employer au sens réfléchi, sans être accompagné du pronom.

[2] Corr. *du?*

[3] Pour *loisance,* synon. de *loisir.* — [4] Pour *graniers* (= greniers), par métathèse.

Ceulx qui ne sont bien advisez et saiges, qui font les choses legierement sans penser a quelle fin doybvent venir.

Les gens qui sont si glorieulx et qui cuident beaucoup valoir et leur semble que jamais bien ne leur faudra.

Ceulx qui n'ont pas grant rente ne revenues[1], lesquelz le seigneur menge a un lieu et la dame en l'autre, et font troys ou quatre disners l'ung apres l'autre.

[**F° 5** *b*] Gens ingratz envers Dieu et qui ne le servent point mais vivent et mainent mauvaise vie qui tend a mauvaise fin.

Ceulx qui ont des biens ou chevance en plusieurs lieux et ne les visitent point.

Ceux qui attendent d'avoir la succession de aulcuns de leurs parens laquelle a la (*sic*) d'aventure ilz n'auront jamais.

Les gens qui exercent bien leur mestier et voyant qu'il (*sic*) n'en peuent vivre ilz en doivent prendre ung ou autrement, etc.

Ceulx qui par negligence laissent pourrir le foin du pré.

Maistres qui se fient et attendent du tout de leurs besognes a leurs serviteurs sans soy enquerir s'ilz les servent bien ou mal.

Ceulx qui sont tuteurs ou curateurs d'enfans povres.

Ceulx qui vendent leurs biens pour prester l'argent à aultruy.

Gens qui prennent question[2] pour enfans ou pour commung.

[**F° 6** *a*] Povres gens qui veullent estre bien aises et ne veullent rien faire.

Tresoriers recepveurs et despenciers qui demeurent long temps sans rendre leurs comptes et qui donnent l'argent sans en avoir bon acquit.

Ceulx qui se font varletz ce de qu'ilz[3] sont maistres.

[1] Nous n'avons plus que la forme masculine de ce substantif, au sens qu'il a ici. Mais la forme féminine est celle que le moyen âge employait de préférence. Voy. Littré, *Revenu*, 2, à l'historique.

[2] Ce mot paraît signifier ici, si ce n'est pas une faute d'impression, pour *gestion, charge des affaires d'autrui*. Cf. Littré, sous *questeur*, à l'historique.

[3] *Sic*. Corr. *de ceux qu'ilz* (pour *dont ilz*)?

Ceulx qui reçoivent l'argent d'aultruy et le mettent en leurs affaires.

Ceulx qui se vantent de faire beaucoup et ne font rien qui vaille.

Enfans se fient aux biens de leur pere qui est riche.

Ceulx qui se meslent d'aultruy mestier.

Ceulx qui a faulte de couraige et diligence (*sic*) laissent a pourchasser et amasser des biens.

Ceulx qui reprennent les aultres et font pis que eux.

Ceulx qui nourrissent mal leurs serviteurs et veullent qu'ilz besongnent bien.

[**F° 6** *b*] Les gens que quant ilz sont bien ayses et font leur prouffit qui ne se y peuent tenir, mais veulent changer, et font leur dommaige.

Mary et femme qui se accordent mal.

Deux maistres en une maison differens et contraires d'oppinion [1].

Ceulx qui se fient tousjours trouver leur vie.

Jeunes gens et d'autres quant leurs parens leurs (*sic*) reprochent faultes et vices, ils sont mal contens et font pis que devant et ne se veulent corriger et fuient ceulx qui leur conseillent leur prouffit.

Ceulx qui laissent leur tapisserie, couvertes, linceulx, habillemens, qui sont ung peu rompus, perdre et qui laissent epancher la plume de leur litz, par faulte de radouber la coeste.

Ceulx qui sur esperance de gens d'eglise mainent grant despence.

[**F° 7** *a*] Ceulx qui sont chiches d'une maille et larges d'ung escu [2].

Gens qui sont opiniastres, qui ont ung proces, en trouvent bon apointement et ne le veullent prendre, qui perdent tout bien souvent.

Ceulx qui ne sçavent conduire une bonne fortune quant elle leur vient ne mettre a execution, car elle ne vient pas tousjours.

[1] Toute maison divisée périra.

[2] Nous avons en Gascogne ce dicton pittoresque : *Amayne bren, escampe harie;* Il amasse le son et répand la farine. En Auvergne : *Omasso bren, escompo farino;* ou encore : *Escompo lou froumen per gorda lo bentelo* (la balle).

Ceulx qui laissent ung bon mestier pour ung mauvais.

Gens qui se attendent de faire leurs besongnes de demain a demain et ne peuvent trouver l'heure. Et tandis le temps s'en va.

Gens qui ont grant eur et grant auctoritté qui pensent que ceste fortune dure tousjours.

Ceulx qui congnoissent que leurs besongnes se font mal et n'y remedient de bonne heure.

Gens qui font grandes despences et mises pour esperance d'avoir de grans biens d'ung proces qu'ilz ont en justice, car [F° 7 *b*] a l'adventure ilz perdront le principal et payeront les despens.

Ceulx qui pour espargner ung peu de paine et d'argent tombent en inconveniens et plus grant mise et travail beaucoup de foys.

Gens qui assencent [1] leur chevance a bon marché, et maulvais payeurs qui en prennent en payement maulvais chevaulx et pierreries [2] draps plus chers que ilz ne vallent.

Maistres de qui les serviteurs donnent dn meillieur vin a grans potz et la chair et aultres biens a leurs paillardes, ou ailleurs.

Ceulx qui laissent le pavé de leurs chambres et les foyers et cheminees aussy les verrieres sans radouber. Car tous les jours le dommaige y croist et est signe de gens tres paresseux.

Et finablement Rogier Bontemps qui ne pense a tomber es inconveniens et necessités du temps advenir sont les enfans aisnés et principaulx heritiers de l'hospital, [F° 8 *a*] ensemble tous les dessus nommez, qui pour raison et [3] leurs merittes et maniere de vivre et de faire n'y deivent ne n'y peuvent faillir

Tous ceulx qui feront le contraire de ce qui est dessus nommé ne auront jamais ne part ne quart ne heritage audit hospital, mais en seront exceptez et quittes et aussi de l'ordre de belistrerie et mal gouverne [4].

FINIS.

[1] Qui donnent à *cens* ou à rente. — [2] Suppléez *ou?* — [3] *Sic;* corr. *de.*

[4] Corr. *male* ou *gouvert*, qui était la forme masculine, alors usitée, de ce substantif. *Mal Gouvert* fut souvent personnifié, à cette époque, dans les ouvrages satiriques.

APPENDICE

I

Tournon[1]

Et premierement dient que ledit Tornon est une bastille roialle et l'une de ceulx que le conte Raymond de Tholose fist bastir en Agenois et en signe de ce les armes de la ville et leur seau sont celles dudit conte Raymond en signiffiance de ce que dit est.

Item que c'est l'une des places fortes, ville et chasteau que soit en Guienne et de toute ancienneté du dommaine du roy et duché de Guienne, et de ce est voix et femme (*sic*)[2] publicque audit Tornon, au pays d'Agenois et ailleurs.

Item est vray que les roys de France ont donnés de beaux privileiges à ceulx dudit Tornon comme estant de leur dommaine et entre autres y a privileige qu'ils ne puissent jamais estre alienez hors de la couronne de France et dommayne de Guienne.

Item plusieurs ont veu les originaulx desdits privileiges de Tornon contenant ce que dit est.

Item est vray que le roy Charles septiesme en fut toutjours pos-

[1] Je rappelle que les documents que l'on va lire sont extraits de l'enquête faite par ordre du Conseil du roi, à la requête de Robert de Balsac, dossier qui appartient aux archives de M. F. Moulenq.

[2] De *fama*, renommée. Reproduisons une note marginale de la partie adverse (écriture du temps): « Tornon est du domayne du comte d'Armaignac tenu et possedé comme [mot illisible] par l'espace de tant de temps que n'est memoire du contrere *continue et pacifice* excepté le temps que les terres d'Armaignac ont esté mises en la main du roy. Aussi ne ont ordoné à plusieurs autres places et villes du comté d'Armaignac comme à ceulx de Lectore, d'Aux, Bagalone, Rodez et autres *et sic non probat hoc esse*. Le roy Charles en feut detenteur ès temps de toutes les autres terres d'Armaignac et non plus. Pour ce que le roy Loys mist toutes les terres d'Armaignac en ses mains fist donation à Monseigr de Guienne de toutes les terres d'Armaignac en Guienne, mes après Monseigr de Guienne retourna toutes les terres qu'il tenet d'Armaignac à Monseigr d'Armaignac et aussi Tornon lequel tenet ledit Balsac qui par commandement de mondit seigneur de Guienne le bailla et restitua à mondit segr d'Armaignac qui la tint jusqu'à ce qu'il fust assiegé à Lectore et ainsi appert que Tornon n'estet ne fut onques du domayne du roy et pour ce assez respondeu aux trois articles sequens. »

sesseur et donna la cappitanerie dudit chasteau à Johachim Roault lequel y avoit comis un Valentin La Rocques qui la tint jusques au trespas dudit feu roy Charles.

Item et despuis feu Monss^r de Guienne, frère du feu roy Loys, a possedé ledit lieu de Tornon et ledit de Balsac, comme cappitaine, l'a tenu pour ledit duc de Guyenne qui à ce l'avoit comis et aussi pour ledit feu roy Loys qui, après la mort dudit feu de Guienne, en donna la cappitainerie audit de Balsac.

Item est vray que après la mort dudit feu roy Loys pour ce que ledit de Balsac tenoit ladite place afin que ne fut doubte qu'elle appartenoit au roy nostre dit seigneur, les comis par les tresoriers de France reduirent au domayne dudit seigneur ladite place avecques tout son revenu.

Item et lesdits commissaires du domaine feirent faire serement de nouveau aux consuls et habitans de ladite ville terre et seigneurie en plaine rue d'estre bons et loyauls au roy comme ses vrays subgectz sans moyen et de ne laisser entrer homme dans leur ville qu'il ne fut du vouloir et consentement dudit seigneur en Agenois que commissaires sur ceste matiere avoient estés.

Item et semblable serement firent faire lesdits commissaires à Jehan Daillac dit lo Moro et à Jehan de Madame comis à garder ledit chasteau pour ledit de Balsac, cappitaine.

Item non obstant ledit serement sans congié du roy ou de leur cappitaine ou autres officiers royaulx les aucuns desdits habitans ont mis au moys de may dereniérement passé environ le huytiesme jour dedans ladite ville ledit messire Charles d'Armaignac, luy allant au devant, cryant vive Armaignac et le recepceurent en prossession generale comme seigneur contre le serement qu'ils avoient fait au roy nostre dit seigneur.

Item lesdits habitans incontinent firent ledit serement audit seigneur d'Armaignac de luy estre bons et loyaulx contre tous sans congié ou licence du roy nostre sire ou de leur cappitaine ou ses officiers.

Item après ce que ledit d'Armaignac fut dedans ladite ville avec bien sept ou huyt cens hommes en habillement de guerre, il fist mettre le siege aud[it] chasteau tout à l'antour.

Item ledit d'Armaignac luy mesmes en personne sans aucun commissaire menaça ceulx qui estoient dedans le chasteau de lad[ite] place de Tornon de les pandre par la gorge s'ils ne se randoient et qu'il les auroit par assault et ainsi demoura devant ledit chasteau neuf jours.

Item et ledit d'Armaignac contraingnit plusieurs des habitans et consuls de lad[ite] ville de aller demander le chasteau pour luy à ceulx qui le tenoient pour le roy, nostre sire.

II

Clermont-Dessus, Dunes, Malauze et Tournon

....Et venant à son cas disoit icelluy Lauret qu'il y a trois places assises en Agenois, c'est assavoir Dunes, Clermont-Sobiran et Tournon, et en Quercy une autre place nommée Malause, desquelles led[it] de Balsac estoit en possession et saisine et d'icelles en estoit saisy et vray possesseur en temps que led[it] d'Armaignac l'en a despouillé, dessaisy et gecté hors par force, violance et main forte de gens de guerre, voyre en hostillité, car les susd[ites] places sont fortes. Et pour remonstrer les tiltres et moyens comme icelluy de Balsac impetrant les tenoit et possedoit, disoit led[it] Lauret.

Premierement touchant ledit lieu de Dunes, dit que led[it] lieu de Dunes est nuement dud[it] de Balsac par les moyens ensuyvans. Car estoit le temps passé *in humanis* dame Margarite de Terride, dame dud[it] chasteau et lieu de Dunes, laquelle quand fut au dernier de ses jours fist testament auquel institua son heritier Amanieu de Lévis auquel substitua Philippe de Lévis et ordonna que led[it] Amanieu son heritier mouroit sans masle de son loyal mariatge, icelluy Philippe fust, à la mort dud[it] Amanieu, son heritier, et légua à damoiselle Margarite de Manas led[it] chasteau de Dunes et tout le droit qu'elle avoit en icelluy lieu. Et en cette voulanté lad[ite] Margarite de Terride, testatrice, alla de vie à trespas, après la mort de laquelle lad[ite] damoiselle Margarite de Manas print son legs et achepta *possessionem dicti loci de Dunes*, et led[it] Amanieu, heretier, print possession realle et corporalle de tous et chacuns les biens et heretaiges de lad[ite] dame Margarite de Terride, lesquels il a tenu et possédé *quamdiu vixit*, et puis après est allé de vie à trespas, et *post eum* ledit Philippe, substitué aussi, est allé de vie à trespas *supervivente eadem domicella Margarita de Manas, legataria* sellon qu'on dit, laquelle *in vim legati sibi facti* a tenu et possedé *paciffice* led[it] lieu de Dunes tant dud[it] Amanieu et Philipes, de leurs heretiers et substitués que depuis en ça *spacio quinquaginta annorum* et plus *paciffice et quiete*, et comme dame et possesseresse dud[it] lieu de Dunes tant qu'elle vesquit par tous notoirement et pour ce fist

[1] Note marginale de l'adversaire : « Parce que dit est par le procès du Baillif de Mascon et memoires autres fetes au parlement, intendits de Clermont et Dunes, peut hors prendre response aux articles sequens par laquelle apparestra que ne contiennent verité. »

repputée. Et puis après lad[ite] damoiselle Margarite de Manas est allée de vie à trespas *relicto sibi et superstite ejus filio unico naturale et legitimo Johanne Grymoard ac herede universale*, lequel, *ea deffuncta*, s'est tenu et porté pour son heretier, et a tenu après la mort de sad[ite] mère led[it] lieu de Dunes et possedé par aucun temps et en a fait et disposé.

Item tousjours estoit respondu par ceulx dud[it] chasteau qu'ils le tenoient pour le Roy nostre seigneur come de son vray dommaine, et que ledit impetrant pour ledit seigneur comme son cappitaine se tenoit et qu'ils avoient fait serement audit seigneur ou à ses officiers ne le randre que à luy et que sans leur congié ils ne l'oseroient bailler car autrement ils seroient traictres et parjures, demandent ung petit delay pour le faire assavoir audit cappitaine ou à tout le moins aux officiers du Roy qui estoient Agen et que jamais ne leur fut accordé par ledit d'Armaignac ny ses gens, mais tousjours continuoient en leurs menaces de leur donner l'assault.

Item adoncques ledit Messg^r Charles fist grant preparatives d'assault come charrettes, faguoz, engins à forces de fustiers, lier charrettes et portes et.....et l'artillerie et d'autres grans instrumens de guerre.

Item et jour et nuict ledit Messg^r Charles tenoit ceulx qui estoient dedans led[it] chasteau assigiez et environnez que pouvoient avoir aucun secours ne vivres.

Item pourquoy ceulx dud[it] chasteau furent contraints bailler lad[ite] place audit d'Armaignac par force, lequel fist prandre, piller tout ce qui estoit dedans led[it] chasteau aud[it] de Balsac appartenant vaillant jusques à quatre cens livres et plus.

Item ledit d'Armaignac bailla son obligé de randre lad[ite] place de Tournon à ceulx à qui la luy bailleroient au cas qu'il ne le pleust au roy qu'il l'a eusse promise.

Item ledit d'Armaignac a fait prandre à ses gens plusieurs biens appartenans aud[it] de Balsac qui estoient à l'ostel de Pelledent, consul dud[it] Tournon, qui les gardoit pour led[it] impetrant vaillans la somme de cent livres tournois.

Item ledit d'Armaignac vesquit luy et toute sa armée durant ledit temps aux despens de lad[ite] ville et de la terre.

Item par quoy ceulx de lad[ite] terre ont esté contraints mectre une grande somme de deniers sur eulx sans congié des officiers du roy pour paier le despens dud[it] d'Armaignac et de ses gens.

Item et despuis ceulx qui ont esté aud[it] chasteau pour led[it] d'Armaignac ont tousjours vesqu et vivent encores aux despens de lad[ite] ville et terre sans riens paier, pillent et roubbent et font des mauls auxd[its] habitans de lad[ite] ville, terre et juridiction.

Item et est bien à noter que ledit de Balsac a esté cappitaine dud[it] lieu pour le roy nostre seigneur, il leur a tenu tousjours bonne justice, n'a rien prins d'eulx sans paier ne luy ne ses gens, les a gardez de foulle et d'oppression de toute sa puissance et souvent amonestez les susd[its] habitans d'estre bons et loyaulx au Roy en leur remonstrant le grant bien qu'ils avoient d'estre du dommaine et les advertissoit des maulx qu'ils avoient autresfois eu pour ceste cause.

Item ce que dit est est vray, notoire et manifeste.

A sa volonté plainement et paisiblement comme ung chacun seigneur peut et doit faire de sa chouse propre sans ce que jamais le conte d'Armaignac ne autres de lad[ite] maison d'Armaignac y aient rien demandé. Et après aucun temps led[it] Grimoard, *filius et heres* de sa dite mère damoiselle Margarite de Manas eust mestier d'argent et se retira vers led[it] de Balzac impetrant auquel il vendit led[it] lieu et place de Dunes avec tout et chacuns les droiz qu'il y pouvoit avoir et lui en appartenoient pour certain pris contenu en l'instrument sur ce fait et passé. Par le moyen de laquelle vendition led[it de Balsac a tenu et possede *pacifice et quiete* et sans nulle contradiction icelluy lieu de Dunes par l'espace de neuf ans ou environ et en a prins et receu tous les prouffiz, revenus, rantes, droiz et esmolumens sans que jamais led[it] d'Armaignac ne autres de lad[ite] maison d'Armaignac y aie riens demandé. Et pour ce que ma damme de Crussol, qui estoit fille dudit Philippe de Lévis, heretier substitué, disoit que lad[ite] place de Dunes luy appartenoit meust debat plait et procès à cause de lad[ite] place de Dunes aud[it] de Balzac en la court de parlement à Paris et pour fouyr à debat et question ledit de Balsac s'accorda avec ques lad[ite] ma damme de Crussol moyennant la somme de quatorze cens livres tournoises...Lad[ite] dame de Crussol quieta, ceda et transporta aud[it] de Balsac impetrant tous et chacuns les droiz que lui pouvoient appartenir en lad[ite] place, de quoy fut passé instrument, lequel accord fut autorisé par arrest de lad[ite] court de parlement... Et par ses tiltres et moyens icelluy de Balsac a tenu possède led[it] lieu de Dunes come dit est....et l'a tenu jusques au vingtieme jour du moy de may derrenier passé, auquel moys et led[it] jour vint aud[it] lieu de Dunes Jehan de Montesquieu, escuyer, seigneur de Montesquieu, envoyé par led[it] d'Armaignac et lequel se disoit estre son procureur general avec un nommé Labartete, accompaignez de grand nombre de gens armez lesquels sans commission nulle par voye de guerre et fource, et parce que la ville ou lieu de Dunes n'est point forte, entrèrent dedans icelle et aucuns habitans dud[it] lieu firent faire serement d'estre bons et loiaulx aud[it] d'Armaignac et les autres s'enfouyrent ès villes d'Agen et autres villes prouchaines. Et quand eurent gaignée lad[ite] ville de Dunes ceulx dud[it d'Armai-

gnac et Montesquieu misrent eschelles, approuches et autres habillemens pour assaillir led[it] chasteau de Dunes au centre d'icelluy chasteau et y baillèrent quatre assauts. Et y alla ung nommé maistre Jehan Molinier dit Foizon, procureur dud[it] de Balsac pour veoir qu'ils faisoient et scavoir pour quelle auctorité ils faisoient cella. Lesquels de Montesquieu, Labartète et ses gens l'estachèrent ou firent estacher à une charrette et le misrent au devant d'eulx et en faisoient pavoiz et le maltraictoient tellement que ceulx qui estoient dedans pour led[it] de Balsac furent contrainctz d'eux randre et bailler lad[ite] place, aians pitié dudit Foizon, procureur, leur compaignon et de fait le rendirent et lesd[its] de Montesquieu, Labartète et leurs gens se misrent dedans et prindrent des biens, estans dedans lad[ite] place appartenant aud[it] de Balsac jusques à la somme de cent escus et plus. Quoi voyant led[it] de Balsac s'estoit transporté devers le Roy nostre souverain seigneur et messeigneurs de son sang et de son grant conseil ausquels il a donné son cas à entendre et entendu et ouye la complainte dud[it] de Balsac luy ont baillé et octroyé lettres contenant la comission de nous comissaires dessus dits par lesquelles est mandé que s'il nous appert que led[it] chasteau et lieu de Dunes appartiengue audit de Balsac et qu'il en fut possesseur, come dit est du moins *tempore dictarum captionis, spoliationis et intrusionis factarum* par lesdits de Montesquieu et Labartète et leurs gens au nom dudit Moss^r Charles d'Armaignac ou de tant que souffire doye que led[it] d'Armaignac et aussi led[it] Montesquieu et tous autres soient contraints de laisser lad[ite] place de Dunes et icelle randre et restituer aud[it] de Balsac impetrant *una cum bonis per eos captis* et laissent joyr et user led[it] impetrant des possessions et saisines d'icelluy, lieu et place de Dunes esquelles il estoit paravant lesdites prinse, intrusion et violence au temps d'icelles. Et ce par prinse de corps et de biens et autres voyes deues et raisonnables et aussi par main armée si mestier est en façon que honneur en demeure au Roy et qu'il soit obey, disant led[it] Lauret qu'il avoit fait adjourner led[it] d'Armaignac en personne de son procureur nommé ès exploits pour veoir mectre à deue execution lesd[ites] lettres de nostre comission.....

Lauret touchant le lieu de Clermont-Soubiran dit que led[it] lieu de Clermont est forte place assise sur une montagne sur la rivière de Garonne ou de pays d'Agenois.....laquelle place y avoit plusieurs forteresses et maisons fortes, *in quatuor quarum quilibet condominorum habitabat*, come ceulx de Lustrac, de Beaujamont, Roquecorn et Boyssières, lesquels en estoient coseigneurs. Et pour ce que estoit belle chouse et est en beau et grant passaige les Anglois affectoient moult de l'avoir et de fait l'eurent; et en la tenant et occupant

firent maints maulx aux subgects du Roy et fut des derrenieres reduictes à l'obéissance de la couronne de France; et icelle retournée à l'obéissance du Roy, on dit que le feu conte d'Armaignac s'en saisist jaçoit ce qu'il n'y eust aucun droit, mais ne la tint gueres car tantost après par la forfaicture dud[it] d'Armaignac contre le Roy comise le feu Roy Louis derrenierement trespassé prist et mist à sa main toutes les terres, places et seigneuries dud[it] d'Armaignac et mesmement lad[ite] place de Clermont. Et despuis par arrest à Paris ses bien furent confisqués au Roy qui donna toutes les places qu'il avoit en la duchié de Guienne à feu Monssg[r] de Guienne et icelluy duc donna aud[it] impetrant led[it] lieu de Clermont assis en lad[ite] duchié et l'en mist en possession; *quem locum cum suis juribus pacifice dictus impetrans qui tantum quantum dictus dux vixit, tenuit ac possedit et eo deffuncto* le feu roy Loys *non immemor serviciorum sibi et corone Francie* par ledit de Balsac faiz confirma led[it] don de lad[ite] place aud[it] de Balsac, seneschal d'Agenois, impetrant, lequel de Balsac aussi despuis *ad juris sui corroborationem* à beaux deniers comptans a acquis les droiz que lesd[its] coseigneurs dessus nommés avoient et leur pouvoient appartenir aud[it] Clermont. Et à ceste cause par ses titres a esté led[it] de Balsac vray seigneur et possesseur dud[it] lieu de Clermont et l'a tenu despuis en ça et possedé *cum suis juribus et emolumentis* tant *per se quam suos officiarios et deputatos* jusques au mois de may derrenier passé auquel temps le vingtiesme jour d'icellui vint audit lieu le Baillif de Mascon soy disant avoir comission de retourner, bailler et delivrer aud[it] Messire Charles d'Armaignac les fruiz, émolumens et droiz des terres appartenans audit d'Armaignac, lequel baillif, selon que l'on dit, bailla et retourna à icelluy d'Armaignac les rantes, prouffiz et émolumens d'icelluy lieu de Clermont tant seullement et non pas la place: duquel baillif de Mascon, comissaire, le procureur dud[it] de Balsac est porté pour appellant et a esté retenu à Paris, et *sub colore* de ceste restitution faicte des susd[ites] rantes aud[it] d'Armaignac, icelluy d'Armaignac en propre personne avecques trois ou quatre cenz hommes armez et embastonnez est venu *more hostili* mectre le siege devant le chasteau de Clermont et y tint led[it] siège trois ou quatre jours et bailla troys foiz l'assault tellement que ceulx de dedans qui estoient retirez au domgeon furent contrainctz d'eulx rendre et de fait se randirent et entrarent en lad[ite] place led[it] d'Armaignac et ses gens et prindrent et ravirent tous les biens qui estoient dedans appartenans aud[dit] de Balsac vaillans la somme de quatre cens livres tournoises et plus et vesquit led dit d'Armaignac et ses gens tant qu'il fut là et aussi vivent à present et ont despuis veseu ceulx qu'il a mis aud[it] lieu pour la garde d'icelluy aux despens des bonnes gens de la terre

et seigneurie de Clermont et par force et voye de guerre et prins led[it] lieu et le tient occupé en despoullant led[dit] de Balsac. Pourquoy a eu recours au Roy nostre seigneur et à son grand conseil duquel a obtenues lesd[ites] lectres contenans nostre d[ite] comission par lesquelles nous est mandé *quod constat* de ce que dit est dessus ou de tant que souffire doye que soubz la main du Roy icelluy de Balsac soit reintégré *in et de dicta platea restitue modo et forma* qu'il estoit du temps et paravant lad ite] violance, intrusion et despuoille. Et requiert led[it] Lauret pour led[it] de Balsac l'enterinement des d[ites] lectres et conclud qu'elles sont raisonnables.....et conclud comme dessus a esté dit touchant la place de Dunes.

Touchant la place de Malause dit que Malause est une forte place assise sur la rivière de Garonne et sur ung roc laquelle est moult forte et appartenoit le temps passé à Jehan de Durfort et à Ramond Bernard de Durfort, lesquelz firent leur heretier le seigneur de Boysière come prochain *in gradu parentile* qui aussi estoit leur donataire. Lequel, tant come heretier que come donataire d'iceulx de Durfort après leur trespas, fut et a esté seigneur dudit lieu de Malause, duquel ledit impetrant a acquis tout le droit qu'il y avoit. Et pour ce que ung bastard de Malause et le feu conte d'Armaignac prétendoient avoir droit en lad[ite] place de Malause, ledit bastard meust procès aud[it] conte. Lequel procès fut demené en la court de parlement à Tholose et par arrest de lad[ite] court fut dit que le[dit] lieu de Malause seroit mis à la main du Roy, ce que fut fait, et après s'en est ensuivy ung autres arrest contre led[it] mess^r Charles d'Armaignac contre lequel aussi fut dit qu'elle seroit mise en la main du roy, ce que fut fait reallement et de fait et *lapsu temporis* tous les biens dudit conte d'Armaignac furent confisqués au roy. Pourquoy *de mandato regis* led[it] de Balsac print lad[ite] place *quod moleste gerens* led[it] bastard *conquestus est curie parlamenti*...pour laquelle place mectre en et soubs la main du roy furent comis Messrs maistres Anthoine Boix et Jehan Seguier, conseillers du Roy en lad[ite] court de parlement lesquels en l'un d'eulx la misdrent en et soubs la main du Roy et de lad[ite] court, lesquels depuis l'ont tenue soubz la main dud[it] seigneur jusques audit moys de may derrenier passé auquel est venu led[it] d'Armaignac impetré accompagné de gens d'armes et de guerre comme a esté dit qui a mis le siège et prinse lad ite] place de Malause par force et main armée ainsi qu'il avoit fait de Clermont et Dunes et est entré dedans et la tient occupée *violando manum regiam et arresta curie parlamenti* et à ceste cause led[it] de Balsac a eu recours, comme dit est, au roy et au grand conseil et a obtenu les lectres ci dessus incorporées par lesquelles nous est mandé que s'il nous appert de ce que dit est que nous ayons à faire

réintégrer la main du Roy et qu'elle soit retournée en et soubz la-d[ite] main *in manibus* de ceulx qui estoient sequestres et la tenoient *tempore captionis, violencie et intrusionis factorum per dictum de Armanhaco...*

VARIÉTÉS

AMBAISSI, AMBIORSES, EN LYONNAIS

Dans un fascicule intitulé *Vieilles Choses et Vieux Mots lyonnais*, imprimé à Lyon en 1885, j'ai cité le mot *ambaissi*, dont l'interprétation exacte n'avait pas encore été donnée, et j'ai mentionné les textes suivants:

« Item *ambessi* de furnillie de v^c^ fais, a l'entra paiera II gros (*Tarif des droits d'entrée de la ville de Lyon, vers* 1295[1]) »;

« Item *ambessi* de furnilli, de v^c^ fes *lambessi*, paiera a l'entra j gros (*Tarif des mêmes droits, du* 4 *décembre* 1358[2]] »;

« Reçu de Michel le pannetier pour une *ambaisse* de furnillie que fut taillée au brotel devant Ruanne, pour mettre en la peyssière du portail viel... (*Arch. municip. BB,* 376, *f°* 23, *v°*. 1381) »;

« Payé pour 426 fais qui ont été employés à l'œuvre de la Torrete pour la défense du Ron, achetés de Floret au prix de 6 gros l'*ambaisse* (*Id. CC,* 376, *cote* 3. 1380) »;

« Ils ont concluz que ce Nisies Greysieu vuelt bailler 5 f. de l'*ambesse* de la leigne du brotel de la ville (*Procès verbaux du Consulat*. VIe *de février*. 1419). »

Il ressortait de ces textes que l'*ambaissi* était une mesure pour les fagots. Il paraissait y avoir eu plusieurs sortes d'*ambaisses*, puisqu'on désignait celle de laquelle il s'agissait; la plus commune semblait avoir été de 500 fagots. J'ajoutais que l'orthographe primitive était certainement *ambaissi*, transformé en *ambesse* par homophonie entre *ê* et *ai*, et par l'influence d'oïl qui a substitué la finale en *e* muet à la finale lyonnaise *i*. M. Gras fait mention d'un acte forézien de la fin du XIIIe siècle, où l'on retrouve la finale *i* : « Une *ambaissi* de furnilie de 500 faix l'*ambaissi*. »

[1] *Cartulaire municipal,* publié par M. M.-C. Guigne, p. 420.
[2] Cité par M. Philipon, *Romania,* t. XII, p. 574.

N'ayant jusque-là rencontré le mot dans aucun dialecte, ne possédant aucun historique, on ne pouvait présenter que des hypothèses pour l'étymologie. Introduit sur une fausse piste par l'*a* initial de *tous* les textes lyonnais et foréziens, je proposai timidement le lat. *ambaxia*, commission, charge. De là *ambaissi*, charge d'une ou plusieurs voitures, par une dérivation de sens inverse à celle qui de charge « onus » (de *carricare*) a fait « vectigal », impôt, redevance. J'ai reproduit cette hypothèse dans le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, mais non sans l'accompagner de deux points d'interrogation successifs, pour indiquer combien j'étais peu convaincu. Cette étymologie avait un mérite, mais c'était le seul : celui de ne pas être radicalement impossible.

J'ai rencontré, depuis, le mot dans le Dictionnaire de M. Mistral, qui est une mine si riche et si précieuse. J'y vois que *am* à l'initiale, en lyonnais, est pour *en*, de *in*[1]. Je lis en effet qu'une *embaisso*, *embaicho*, signifie l'emballage, les sacs ou cordages qui servent d'enveloppes aux marchandises que l'on pèse, et que *lis embaisso*, *las embaissos* ou *embiassos* (répondant au lyonnais *ambiorses*), sont une espèce de châssis que l'on attache sur un bât, et à chaque bout duquel on pend un sac ; ce sont encore des cacolets, et aussi de grands cabas en sparterie.

Embaisso paraît à M. Mistral venir d'*impages* ; mais *impages* n'est pas possible comme forme et ne s'applique pas au sens. Dans les textes de Vitruve et de Festus, *impages* signifie une traverse pour maintenir les panneaux d'une menuiserie.

Il est plus facile de casser les montres que d'en faire. Il est plus facile de démolir les étymologies que d'en établir de bonnes. Je puis donc modestement craindre que l'étymologie que je vais proposer n'aille rejoindre *ambaxia* et *impages*. Elle semble cependant plus présentable.

Je vois dans l'*embaisso* l'idée primitive d'un appareil destiné à envelopper, à maintenir le faix de la bête de somme. C'est très-exactement ce que font encore les *ambiassos* du Languedoc, auxquelles ressemblent furieusement les *ambiorses* du Lyonnais. Nos *ambiorses* sont, en effet, un appareil pour le dos des mulets et dans lequel on charge des javelles. Il se compose de deux cadres rectangulaires fixés au bât, auxquels sont attachés des filets que l'on noue par-dessus le faix pour le retenir.

[1] Tant il est vrai qu'il ne faut tenir aucun compte de l'orthographe, quand elle n'est pas fondée sur la prononciation. J'ajoute que l'origine *in* ne fait pas doute. L'érudit M. Vachez veut bien me faire connaître qu'à Riverie on emploie parfois la forme *imbiorses*.

Entraîné toujours sur une fausse piste par la présence de *a* initial, j'avais cru reconnaître le radical *ambo,* à cause du caractère double de l'appareil, et je demandais s'il fallait lire *ambobursas*, réduit à *ambursas* [1].

Je crois qu'il est plus vraisemblable de lire dans tous ces mots le radical de *bastum*, bât, dont on peut tirer un **im-bastiare,* embâter, attacher à un bât. *Imbastiare* donne très-régulièrement prov. *embaissa,* lyonn. *embaissi*. *Tiare* devient *ssi*, et *a* devient *ai* par l'attraction de l'yotte de l'hiatus. D'*embaissa embaissi*, verbe, se tire un substant. verbal, *embaisso, embaissi,* appareil pour l'*embâtage.*

La forme *embiassos* peut s'expliquer par l'influence de *biasso,* besace. *Embiorses* paraît tiré d'*embiassos*, soit avec l'épenthèse de *r,* si commune en lyonnais, soit sous l'influence de *bursas*. En tous cas, l'identité des objets, dans le Lyonnais et dans le Languedoc, ne peut laisser de doute sur l'identité des noms. L'emploi du pluriel pour désigner l'objet est dû au caractère double de l'appareil, comme dans le fr. *jumelles,* lunette double.

PUITSPELU.

CHRONIQUE

La Société des langues romanes a fait une nouvelle et bien sensible perte en la personne de M. Louis Bazille, décédé le 27 novembre dernier. M. Louis Bazille était, parmi nos confrères, l'un des plus sympathiques à nos travaux et des plus dévoués à la Société. Sa famille, qui connaissait ses sentiments et qui a tenu à honneur de s'en inspirer, a fait remettre à notre trésorier, à titre de souvenir, une somme de 300 fr.

*
* *

Encore une autre perte que nous avons le douloureux devoir d'enregistrer: celle de M. Hippolyte Bousquet, décédé à Bessan le 26 décembre. M. Bousquet était aimé et estimé de tous ceux d'entre nous qui le connaissaient. La *Revue* a publié quelques-unes des poésies qu'il aimait à composer dans la variété du dialecte languedocien que l'on parle à Bessan, et nos lecteurs ne les ont certainement pas oubliées.

[1] *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais.*

FÊTES DU QUATRIÈME CENTENAIRE

DE LA RÉUNION DE LA PROVENCE A LA FRANCE

Présidents d'honneur

MM. Mistral, président du Félibrige ; de Colomb, général en chef commandant le XVe corps ; Bessat, premier président à la Cour d'appel d'Aix ; le Préfet du département des Bouches-du-Rhône ; Azaïs, général commandant la subdivision d'Aix ; Leydet, député des Bouches-du-Rhône ; Abram, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône ; Naquet, procureur général à la Cour d'Aix ; Belin, recteur de l'Académie d'Aix ; Debax, sous-préfet d'Aix.

CONCOURS LITTÉRAIRE ET POÉTIQUE

PROGRAMME

I. — Histoire et Archéologie

1° Mémoires se rapportant à la réunion de la Provence à la France.

N.-B. — On pourra se borner à étudier un point particulier de cette vaste question, par exemple : examiner les causes ou bien les conséquences de ce grand événement, ou encore esquisser la biographie de l'un des princes qui l'ont préparée ou de l'un des hommes qui y ont contribué.

2° Eloge (en prose) de Palamède de Forbin.

3° Publication ou communication de documents inédits relatifs à la réunion de la Provence à la France.

4° Monographie d'une localité ou d'un monument de Provence.

II. — Littérature et Poésie

A. *Section française*

1° Chant populaire à stances semblables, avec refrain, célébrant la réunion de la Provence à la France.

N.-B. — La pièce qui obtiendra la plus haute récompense sera mise en musique et chantée solennellement pendant les fêtes.

2° Sonnet sur un sujet intéressant la Provence.

3° Poésies diverses sur des sujets intéressant la Provence.

4° Légendes et contes populaires de la Provence ou d'une des contrées du midi de l'Europe (vers).

B. *Section provençale*

1° Chant populaire à stances semblables, avec refrain, célébrant la réunion de la Provence à la France.

N.-B. — La pièce qui obtiendra la plus haute récompense sera mise en musique et chantée solennellement pendant les fêtes. *Tous les dialectes de langue d'oc, le catalan compris, sont admis à concourir.*

Il en est de même pour tous les autres prix de cette section, sauf le n° 2.

2° Poésie lyrique en langue d'oc du XIIe, du XIIIe ou du XIVe siècle.

3° Sonnet sur un sujet intéressant la Provence.

4° Eloge poétique d'une des illustrations de la Provence.

5° Poésie narrative et contes badins en vers.

6° Poésies diverses sur des sujets intéressant la Provence.

7° Contes en prose.

8° Légendes et contes populaires *inédits* de la Provence ou d'une des contrées du midi de l'Europe.

III. — Philologie

1° Recherches sur un des sous-dialectes provençaux au XVe siècle.

N.-B. — Les mémoires devront être écrits en français, et l'on se conformera, autant que possible, à l'orthographe adoptée par les félibres.

2° Traduction en langue d'oc d'Ausone, *Catalogus nobilium urbium :* ARELAS, TOLOSA, BURDIGALA (en laissant de côté la conclusion du poëme).

N.-B. — Ce concours étant exclusivement destiné aux élèves des classes supérieures des lycées, colléges et institutions, les proviseurs, principaux et directeurs, devront adresser eux-mêmes les envois, en indiquant la classe à laquelle appartiendra l'élève. — Tous les dialectes de la langue d'oc, catalan compris, sont admis à concourir.

Observations générales

Tous les envois doivent être adressés *franco* avant le 1er mai, terme de rigueur, à M. L. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, secrétaire de la Commission des lettres. — Les chants destinés à être mis en musique devront être envoyés avant le 1er avril.

Chaque pièce (ou mémoire) portera une épigraphe, qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant, avec le nom, le prénom, la profession et le domicile de l'auteur, la déclaration que la pièce (ou le mémoire) est inédite et n'a jamais été présentée à un autre concours.

Trois médailles au moins seront attribuées à chacun des 18 concours institués.

*
* *

La Faculté des lettres de Lyon se propose de publier, par les soins de notre savant confrère, M. Léon Clédat, professeur de langue et de littérature françaises du moyen âge, une reproduction photographique du célèbre manuscrit connu sous le nom de *Bible vaudoise*.

Ce manuscrit, qui est, comme on l'a dit, « un des plus beaux ornements » de la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon, contient une traduction, en langue vulgaire du XIIIe siècle, des quatre *Evangiles*, des *Actes des Apôtres*, de l'*Apocalypse* et des *Epîtres de saint Paul*, et se termine par un rituel vaudois ou cathare, qui offre le plus grand

intérêt au point de vue de l'histoire des tentatives de réforme religieuse au moyen âge.

La Bible du Palais des Arts a longtemps passé pour être incontestablement vaudoise; M. Reuss, suivi par M. Samuel Berger, y voit au contraire une œuvre cathare, mais l'hypothèse de l'origine vaudoise paraît reprendre faveur. Quoi qu'il en soit, la publication entreprise par la Faculté des lettres de Lyon est de nature à faciliter la solution de la question, en permettant aux savants d'avoir entre les mains la reproduction exacte du manuscrit, alors que, jusqu'à présent, ils n'ont pu le connaître que par des extraits: sur près de 500 pages, une cinquantaine seulement, contenant l'Evangile de saint Jean, ont été publiées en 1878, par M. Fœrster, dans la *Revue des langues romanes*.

Le manuscrit mérite assurément les honneurs d'une reproduction photographique, comme le *Roland* de la bibliothèque d'Oxford, comme le *Mystère de sainte Agnès*, de la bibliothèque Chigi. Et cette reproduction sera d'autant plus utile que l'écriture est fort difficile à lire, par suite de la multiplicité des abréviations. Les professeurs de paléographie trouveront dans ce volume la plus belle collection d'abréviations qu'il soit possible de souhaiter.

Quant à l'intérêt philologique du manuscrit, il est trop apprécié des romanistes pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

La bible du Palais des Arts sera produite en *photolithographie*, par les procédés de MM. Lumière fils, et formera un beau volume in-8° de 600 pages. On remarquera que l'éditeur a pu établir un prix inférieur de plus de moitié à celui des publications analogues, bien que ces dernières soient purement photographiques et, par conséquent, destinées à s'effacer graduellement.

Le prix de souscription est fixé à 30 fr. par exemplaire. A la mise en vente, le prix de l'exemplaire sera porté, pour ceux qui n'auraient pas souscrit, à 50 fr.

Adresser les demandes à M. Bourgeois, secrétaire du Comité de publication, à la Faculté des lettres de Lyon, palais Saint-Pierre.

*
* *

Notre confrère M. Camille Chabaneau a été élu correspondant de l'Institut, en remplacement de M. Abel Desjardins, dans la séance du 24 décembre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

*
* *

Nous annoncions dernièrement la publication du *Dictionnaire béarnais* de MM. Lespy et Raymond. Aujourd'hui, c'est l'achèvement du *Dictionnaire provençal-français (lou Tresor dóu Felibrige)* de Frédéric Mistral que nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs. La dernière livraison de cette œuvre magistrale vient d'être distribuée aux souscripteurs.

*
* *

En même temps que s'achevait à Aix l'impression de ce vaste répertoire, indispensable désormais à ceux qui font de la langue d'oc, ancienne ou moderne, l'objet de leurs études, on commençait à Lyon celle d'un autre dictionnaire qui ne sera pas moins utile, pour l'étude

du franco-provençal et des dialectes français et provençaux voisins de ce groupe linguistique, que le *Tresor dóu Felibrige* pour l'étude du provençal proprement dit : c'est le *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais,* par M. Nizier du Puitspelu. La première livraison, contenant les lettres A, B, C et le commencement du D, a déjà paru ; elle forme un fascicule de 112 pages grand in-8°, à deux colonnes, qui permet de juger dès à présent de l'importance et de la haute valeur de l'ouvrage de notre confrère.

⁂

Signalons, en terminant, un très-élégant petit volume que M. Albert Tournier vient de publier chez l'éditeur Alphonse Lemerre, à l'occasion des « Fêtes du Soleil », sous le titre de *Chansonnier provençal*. C'est un recueil de 18 chansons choisies parmi les plus remarquables et les plus populaires des poëtes provençaux contemporains : Mistral, Aubanel, Roumieux, Félix Gras, Paul Arène, Clovis Hugues, Alphonse Michel.

Le Gérant responsable : Ernest Hamelin.

Montpellier, Imprimerie centrale du Midi. — Hamelin Frères.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUINZIÈME DE LA TROISIÈME SÉRIE

(XXXe DE LA COLLECTION)

DIALECTES ANCIENS

Pages.

Recherches sur les rapports des chansons de geste et de l'épopée chevaleresque italienne (*suite et fin*) (F. CASTETS). 61

Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne (*suite*) (P. VIDAL). 257

Notice sur Robert de Balsac (TAMIZEY DE LARROQUE). 276

DIALECTES MODERNES

Grammaire gasconne et françoise (DE GRATELOUP). 5

Doulou (A. FOURÈS). 53

Es pas morto (L. ROUMIEUX). 54

Théodore Aubanel (A. GLAIZE). 242

VARIÉTÉS

Requesta reddita per Ludovicum d'Andrea. 238

Ambaissi, Ambiorses, en lyonnais (PUITSPELU). 309

BIBLIOGRAPHIE

G. KOERTING, *Encyclopædie und Methodologie der romanischen Philologie* (C. C.). 55

P. DE NOLHAC, le *Canzoniere autographe de Pétrarque* (C. C.) 55

CHRONIQUE. 56, 254, 311

TABLE DES MATIÈRES. 316

PC
2
R4
t.29-30

Revue des langues romanes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY